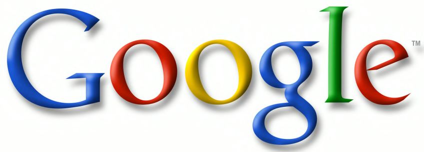
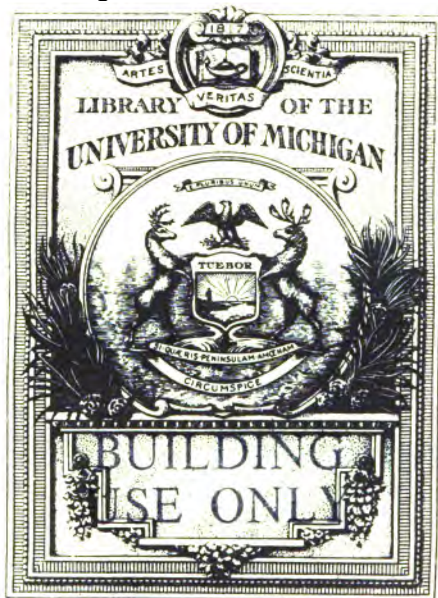





1817
ARTES
SCIENTIA
VERITAS
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
SI QUÆRIS PENINSULAM AMŒNAM
CIRCUMSPICE
BUILDING
USE ONLY

1/29 L

~~Amorgen lee~~

Bariven II/695a

: Ebeazar de Manillon

Quel...

Mauvillon, Eléazar de

HISTOIRE
DE LA
DERNIERE GUERRE
DE BOHEME.

ENRICHIE DES CARTES, DES PLANS DE BATAILLES ET DES SIEGES.

PAR MR. D. M. V. L. N.

NOUVELLE EDITION.

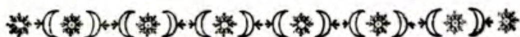
TOME PREMIER.



A AMSTERDAM,
Chez *DAVID MORTIER,*
MDCCLVI.



HISTOIRE
DE LA
DERNIERE GUERRE
DE BOHEME.



LIVRE PREMIER.

ARGUMENT.

Etat de l'Europe à la mort de l'Empereur CHARLES VI. *Guerre de Silésie. Prétentions du Roi de Prusse sur une partie de ce Duché.*

LA néceſſité de m'amuſer dans une eſpéce de ſolitude où je me trouve par le concours de certaines circonſtances, jointe à l'ambition d'inſtruire le Public ſur quantité de faits qu'il ignore ou qu'il ſait mal, me fait entreprendre l'Hiſtoire d'une Guerre remplie d'événemens extraordinaires. Voici en deux mots le plan que je me ſuis formé. J'expoſerai d'abord les cauſes de cette Guerre; je rapporterai ſimplement les raiſons des Attaquans & de l'Attaqué; après quoi je narrerai les faits avec tout l'ordre & toute l'impartialité dont je ſuis capable.

Depuis le Miniſtére du Cardinal Albéroni, l'Eſpagne formoit de grands projets ſur l'Italie, mais le mauvais ſuccès de la guerre qu'elle y avoit portée en 1718. lui avoit fait comprendre que tant que la France n'agiroit pas

de concert avec elle, il lui feroit impoffible de réuffir. Tout le monde fait que la diverfion que cette Puiffance fit en attaquant l'Efpagne dans fes propres Etats, contribua plus que toute autre chofe à la Paix qui fut conclue entre les Cours de Madrid & de Vienne. L'Efpagne s'attacha donc à faire entrer la France dans fes vues, & à l'engager à fe joindre à elle pour attaquer l'Empereur. Mais le Cardinal de Fleuri, qui depuis la mort du Régent gouvernoit en quelque forte cette puiffante Monarchie, avoit pris des engagemens avec les Puiffances maritimes alliées de l'Empereur, qui ne lui permettoient pas de fe prêter aux deffeins de l'Efpagne. Celle-ci, enflée des fuccès que fes armes avoient eus en Afrique où elles avoient pris Oran, n'attendoit qu'une occafion favorable pour revendiquer des Domaines qu'elle n'avoit cédés qu'à fon corps défendant. La mort d'Augufte II. arrivée en 1733. brouilla l'Empereur avec la France, & fournit à l'Efpagne cette occafion qu'elle avoit tant fouhaitée.

Il eft important de rappeller tous ces faits, pour bien connoître l'état de l'Europe à la mort du dernier Empereur, la difpofition des Puiffances à l'égard de fa Succeffion, & les refforts qui ont occafionné la conquête rapide que les Bavarois firent de la Bohême. Avançons.

Le Roi Augufte avoit fenti depuis longtems le peu d'avantage qu'il y avoit à être Roi de Pologne, & prévoyant, en habile Politique, que l'Empereur Charles VI. venant à mourir fans Enfans mâles, donneroit lieu à plufieurs Princes de faire valoir leurs prétentions, il

tourna

tourna toutes ses vues de ce côté-là, & ne pensa qu'à se mettre en état de profiter de cette conjoncture pour acquérir quelque partie de cette riche Succession qui fût à sa bienséance, & qui en conservant à ses Successeurs la Dignité Royale, agrandît en même tems leurs Etats, & leur fût d'un avantage plus réel que la Couronne de Pologne. Pour cet effet il entretint une étroite amitié avec le Roi de Prusse, Frédéric-Guillaume I. avec l'Electeur de Baviére, & sur-tout avec la France. Par une suite de ces dispositions, Auguste s'étoit joint aux Electeurs de Cologne, de Baviére, & Palatin, pour engager la Diéte de l'Empire à refuser à l'Empereur la garantie de la *Pragmatique-Sanction Caroline*, c'est-à-dire, du Testament par lequel Sa Majesté Impériale assuroit tous ses Etats à l'Aîné de ses Enfans, *soit mâle ou femelle.*

Cette conduite du Roi de Pologne ne pouvoit pas manquer de déplaîre à l'Empereur: aussi lorsque ce grand Monarque fut mort, Sa Majesté Impériale, dans la supposition que son Successeur adopteroit les mêmes principes, fit assembler un Corps d'armée en Silésie, sur les frontiéres de la Pologne, bien résolu de traverser l'élection du nouvel Electeur de Saxe, pour se venger du précédent; cependant il lui fit offrir sous main son secours & celui de ses Alliés, s'il vouloit signer la garantie de la Pragmatique-Sanction.

Son Altesse Electorale avoit des vues toutes différentes de celles du feu Roi son Pére au sujet de la Couronne de Pologne. Elle accepta les offres de l'Empereur, signa la garantie de la

 Sanc-

Sanction-Pragmatique, & se mit sur les rangs pour disputer la Couronne au Roi Stanislas que le parti du Primat avoit élu. Sur ces entrefaites un Corps de Troupes Russiennes entra en Pologne, en vertu de l'alliance conclue entre la Russie, l'Empereur & le Roi de Prusse, pour maintenir la liberté des Suffrages. Le Roi de Prusse voyant les engagemens que l'Empereur venoit de prendre avec l'Electeur de Saxe, se sépara de l'alliance & voulut rester neutre. La Russie, qui n'étoit pas fâchée que l'Electeur de Saxe fût Roi de Pologne, seconda les vues de l'Empereur, & peu après l'Electeur ayant été élu par ceux de son parti qui s'étoient retirés à Karsinowska, les Troupes Russiennes se joignirent aux Saxonnes qui entrérent en Pologne d'abord après l'Election d'Auguste III. Ce Prince partit lui-même aussitôt de ses Pays héréditaires, & vint se faire couronner à Cracovie.

Cependant la France donnoit les plus fortes assurances aux Polonois de ne rien oublier pour maintenir la liberté de l'Election, soit par des armemens, soit par des diversions; & bien instruite des vues de l'Empereur, elle faisoit déclarer par ses Ministres à Londres & en Hollande, que si Sa Majesté Impériale troubloit la Pologne, soit par le voisinage de ses troupes qui n'avoient qu'un pas à faire pour y entrer, soit par ses Alliés, elle l'attaqueroit sur le champ.

L'Empereur ne parut pas faire grand cas de ces menaces, il continua à tenir les Polonois en allarme, en faisant camper son Armée sur les frontiéres de la Pologne, & favorisa la jonc-

jonction des Saxons & des Ruſſes, qui tombant alors ſur les Partiſans du Roi Stanislas, les diſſipérent, & contraignirent ce Prince lui-même à ſe jetter dans Dantzig avec l'Ambaſſadeur de France.

D'abord après la Sciſſion arrivée dans la République par l'Election des deux Candidats, Louïs XV. déclara la guerre à l'Empereur pour tirer raiſon de l'injure qu'il venoit de lui faire dans la perſonne de ſon Beaupére, à qui il avoit donné l'excluſion. L'Eſpagne ne manqua pas de ſaiſir cette occaſion pour reprendre des Pays qu'elle n'avoit cédés à l'Empereur que par la néceſſité qui fait céder le plus foible au plus fort. Elle envoya vingt mille hommes en Italie. Le Roi de Sardaigne, auſſi mécontent de la Cour de Vienne, qui ne l'avoit point ſatisfait ſur divers articles du Traité d'Utrecht, ſe joignit à l'Eſpagne & à la France. Il donna paſſage au travers de ſes Etats à plus de cinquante mille François, qu'il groſſit de quinze mille hommes de ſes troupes, & en moins de deux campagnes l'Empereur perdit preſque toute l'Italie, le Fort de Kehl, Philisbourg & Traerbach.

L'Electeur de Saxe, pour qui l'Empereur s'étoit attiré cette guerre, ne pouvoit que le ſecourir foiblement, occupé avec les Ruſſiens à faire rentrer les Polonois ſous ſon obéiſſance. Dans cette extrémité Sa Majeſté Impériale eut recours à ſes amis les Anglois (1) & les Hollandois, & à quelques autres Puiſſances qui avoient

(1) Un Auteur moderne les nomme plaiſamment, *Les anciens Tréſoriers de l'Auguſte Maiſon*.

avoient accédé à des Traités défensifs qu'il avoit faits avec les premiers.

Le Roi d'Angleterre n'avoit pas été content de l'Empereur par rapport à la maniére dont il en avoit usé avec l'Espagne dans l'affaire de la succession des Duchés de Parme & de Toscane : d'ailleurs Sa Majesté Britannique n'ignoroit pas tout ce qui s'étoit passé en Pologne, puisque de concert avec les Etats-Généraux elle avoit fait tout son possible pour engager l'Empereur & la Russie à retirer leurs troupes qui donnoient de l'ombrage, & à se désister de l'exclusion qu'ils avoient formellement donnée au Roi Stanislas. Tout cela ensemble engagea le Roi d'Angleterre à déclarer aux Ministres Impériaux, par l'avis de son Conseil, que la guerre que la France faisoit à l'Empereur étoit une guerre juste que Sa Majesté Impériale s'étoit attirée, & qu'elle auroit pu éviter si elle eût voulu écouter les avis de ses Alliés. Les Etats-Généraux tinrent à peu près le même langage. Ils dirent que l'Empereur étoit l'agresseur, & que par conséquent la guerre qu'on lui faisoit ne touchoit en rien ses Alliés, puisqu'il se l'étoit attirée malgré toutes leurs remontrances.

Mais comme ces sages Républicains sentoient bien que les Pays-Bas dépourvus de Troupes, d'Argent & de Magazins, couroient grand risque de tomber en moins de rien sous la puissance de la France, & qu'eux, avec quarante mille hommes de troupes qu'ils avoient en tout, ne se trouvoient rien moins qu'en état de les défendre, sans compter qu'il est toujours fâcheux de faire la guerre pour un

autre,

autre, ils prirent le parti de la Neutralité, que l'Ambaſſadeur de France leur propoſoit, & firent dire à ce Miniſtre par leur Député, „ que comme Leurs Hautes-Puiſſances ne s'é- „ toient mêlées en aucune maniére, ni direc- „ tement ni indirectement, des affaires de Po- „ logne, elles n'avoient pas plutôt eu des rai- „ ſons d'appréhender que les différens ſenti- „ mens par rapport à l'Election d'un Roi de „ Pologne pourroient donner occaſion à des „ voyes de fait, qui pourroient être ſuivies „ d'une guerre générale, & même d'une guer- „ re dans laquelle les Pays-Bas Autrichiens „ ſeroient enveloppés, qu'elles ont auſſitôt „ travaillé à prévenir ces voyes de fait. Qu'a- „ près avoir conféré là-deſſus par leurs Dépu- „ tés avec Mrs. les Miniſtres de l'Empereur „ & de la Grande-Bretagne, elles ont écrit „ ſur ce ſujet en des termes très-preſſans di- „ rectement à Sa Majeſté Impériale & Catho- „ lique. Que quoique la réponſe qu'elles ont „ reçue ne ſatisfaſſe pas tout-à-fait leur eſpé- „ rance & leur attente, elles ne peuvent pas „ douter que Sa Majeſté Très-Chrétienne ne „ ſoit convaincue par la conduite qu'elles ont „ obſervée, que non ſeulement elles n'ont „ contribué en aucune maniére à traverſer la „ libre élection d'un Roi de Pologne, mais „ qu'au-contraire elles ont fait tout ce qu'on „ pouvoit attendre d'elles, dans une affaire „ de cette nature, pour prévenir les voyes „ de fait; que leur deſſein de continuer leurs „ offices, & que quels que puſſent être les „ ſuccès de leurs inſtances bien intention- „ nées, elles étoient bien réſolues de ne pren-

„ dre aucune part aux affaires de Pologne ni „ aux brouilleries, qui, sans leur faute & „ coopération, pourroient en résulter. Qu'a- „ près cela elles croyoient avoir lieu de pou- „ voir s'attendre que Sa Majesté Très-Chré- „ tienne, non seulement approuvera leur con- „ duite en cela, mais qu'aussi elle voudra bien „ *leur donner cette assurance* que les *Pays-Bas* „ *Autrichiens, dont Sa Majesté Impériale &* „ *Catholique est présentement en possession, qui* „ *suivant les Traités doivent servir de barrière* „ *à leur République, & à la Grande-Bretagne,* „ *& qui à cet égard les touchent de bien plus* „ *près eux & la Grande-Bretagne, que Sa Ma-* „ *jesté Impériale quoique Souveraine de ces Pays,* „ *ne seront pas attaqués à l'occasion des diffé-* „ *rends entre Sa Majesté Impériale & la Fran-* „ *ce sur l'Election d'un Roi de Pologne.*

La Cour de France accorda aussitôt la Neutralité que les Etats demandoient.

Si l'Empereur gagna dans cette affaire, en ce qu'il ne lui en couta rien pour garantir un Pays très-aisé à soumettre dans l'état où il étoit, il perdit d'un autre côté ce zéle, cette ardeur que les Hollandois avoient toujours témoignée pour son auguste Maison, depuis qu'ils l'avoient regardée comme nécessaire à leur sureté. De-là cette lenteur, ou, si l'on veut, cette circonspection avec laquelle ils ont agi dans la suite par rapport aux intérêts de cette Maison. De-là cette espéce de refroidissement entre les Etats & l'Empereur.

Cependant les progrès des Puissances alliées déconcertoient la Cour de Vienne. Le Ministre qui gouvernoit la France, persuadé que d'or-

d'ordinaire la fortune échappe lorsqu'on croit la mieux tenir, fit faire quelques propoſitions de Paix. Le Conſeil de l'Empereur ne demandoit pas mieux que de finir une guerre ſi funeſte, & ſi malheureuſe; mais dès qu'il vit que la France poſoit pour Préliminaire la Ceſſion de la Lorraine en dédommagement de l'Excluſion donnée au Roi Staniſlas, il parut ne vouloir point de Paix à ce prix, & aimer mieux courir encore les riſques de la guerre. Le Cardinal n'ignoroit pas combien l'Empereur déſiroit l'exécution de ſa chére Sanction-Pragmatique. Il le prit par ſon foible, & lui offrit la garantie du Roi ſon Maître pour la ceſſion de la Lorraine, outre un équivalent qu'il auroit ſoin de procurer au Duc de ce nom. Cette propoſition fut extrêmement agréable, rien ne pouvoit être plus avantageux à la Pragmatique-Sanction, que la garantie d'un auſſi puiſſant Prince que le Roi de France, qui ſeul étoit un garant ſuffiſant, quand même l'Empereur n'en auroit pas eu d'autre. On commença dès lors à travailler à ce Traité définitif, par lequel le Duc de Lorraine céde ſon Duché & celui de Bar au Roi Staniſlas, ou plutôt à la France, qui s'engage à lui procurer la ceſſion de la Toſcane. Mais le point principal étoit la garantie du Roi Très-Chrétien. Le X. Article du Traité définitif fut employé à régler cette importante affaire. Voici en quels termes il eſt conçu. „ C'eſt par rapport aux choſes ſta-
„ tuées ci-deſſus, que Sa Majeſté Royale Très-
„ Chrétienne a pris en la meilleure forme qu'il
„ ſoit poſſible, par le VI. Article des Articles
„ Préliminaires, par rapport aux Etats en partie

 „ déja

„ déjà possédés, & en partie à posséder par
„ Sa Sacrée Majesté Impériale, l'engagement
„ de la défense appellée vulgairement Garan-
„ tie de l'Ordre de succéder dans la Maison
„ d'Autriche, qui a été plus amplement expli-
„ qué par la *Pragmatique-Sanction* publiée le
„ 19. jour d'Avril de l'année 1713. Car ayant
„ été exactement considéré que la tranquillité
„ publique ne pouvoit durer & subsister plus
„ longtems, & qu'on ne pouvoit imaginer de
„ moyen sûr pour conserver un équilibre du-
„ rable en Europe, que la conservation du
„ susdit Ordre de succession, contre toutes sor-
„ tes d'entreprises futures: Sa Sacrée Majesté
„ Royale Très-Chrétienne mue, tant par le
„ désir ardent qu'elle a du maintien de la tran-
„ quillité publique, & de la conservation de
„ l'équilibre en Europe, que par la considéra-
„ tion des conditions de la Paix auxquelles
„ Sa Sacrée Majesté Impériale a consenti, prin-
„ cipalement par cette raison, s'est obligée de
„ la maniére la plus forte à défendre le susdit
„ Ordre de succession; & afin qu'il ne puisse
„ naître dans la suite aucun doute sur l'effet de
„ cette sureté ou garantie, Sa susdite Sacrée
„ Majesté Royale Très-Chretienne s'engage,
„ en vertu du présent Article, de mettre à exé-
„ cution cette même sureté, appellée vulgai-
„ rement garantie, toutes & quantes fois qu'il
„ en sera besoin; promettant par soi & ses Hé-
„ ritiers de la maniére la meilleure & la plus
„ stable que faire se peut, qu'elle défendra de
„ toutes ses forces, maintiendra, &, comme
„ on dit, garantira contre qui que ce soit tou-
„ tes les fois qu'il en sera besoin, cet ordre de
„ Suc-

„ Succession que Sa Majesté Impériale a déclaré & établi en forme de *Fidei-Commis* perpétuel, indivisible & inséparable, en faveur de la primogéniture pour les Héritiers de Sa Majesté de l'un & de l'autre Sexe, par l'Acte solemnel publié le 19 Avril de l'Année 1713, & ajoûté à la fin du présent Traité, lequel Acte a été porté dans les Monumens publics pour avoir force de Loi & de Pragmatique-Sanction, valide à perpétuïté, & dont le Saint Empire Romain a promis la garantie, en vertu du *Conclusum* émané le 11 Janvier 1732. Et comme selon cette régle & ordre de succéder dans le cas où par les effets de la bonté divine il y aura des Enfans mâles descendus de Sa Sacrée Majesté Impériale, l'Aîné de ses Fils, ou celui-ci étant mort, le Premier-né de cet Aîné, &, n'y ayant aucune Ligne Masculine de Sa Sacrée Majesté Impériale, l'Aînée de ses Filles, les Sérénissimes Archiduchesses d'Autriche, l'ordre & droit de primogéniture indivisible étant à jamais observé, doit lui succéder dans tous les Royaumes, Provinces & Etats que Sa Majesté Impériale posséde actuellement, sans qu'il y ait jamais lieu à aucune division ou séparation, soit en faveur de ceux ou celles qui sont de la seconde, troisiéme ou derniére ligne ou degré ou autrement, pour quelque cause enfin que ce puisse être; ce même ordre & droit de primogéniture indivisible devant pareillement subsister dans tous les autres cas & à perpétuïté dans tous les tems & dans tous les âges, également ou dans la Ligne Mascu-

„ line

„ line, ou la Ligne Mafculine étant éteinte,
„ dans la Ligne Féminine; ou enfin toutes &
„ quantes fois qu'il pourroit être queftion de
„ la Succeffion aux Royaumes, Provinces &
„ Etats Héréditaires poffédes actuellement par
„ Sa Sacrée Majefté Impériale. C'eft pourquoi
„ Sa Sacrée Majefté Royale Très-Chrétienne
„ promet & s'oblige de défendre celui ou cel-
„ le qui fuivant l'ordre qui vient d'être rap-
„ porté, doit fuccéder aux Royaumes, Pro-
„ vinces & Etats que Sa Sacrée Majefté Im-
„ périale poffède actuellement, & de les y
„ maintenir à perpétuïté, contre tous & quel-
„ conques qui tenteroient de troubler en au-
„ cune maniére cette poffeffion.

Cette garantie eft exprimée, comme on voit, en des termes qui ne fauroient être ni plus forts, ni plus précis. Cependant la France s'eft crue difpenfée de remplir fes engagemens, lorfque l'Electeur de Baviére a voulu faire valoir fes prétentions, & l'a même appuyé de troupes & d'argent, comme je le dirai tantôt plus au long.

Pendant qu'on travailloit à Vienne & dans le Cabinet du Roi de France à régler tous les Articles du Traité de Paix, le Comte de Thöring Envoyé de Baviére à Paris préfenta au Cardinal de Fleuri un Mémoire fous le titre de *Déduction Fondamentale*, où il fit voir les droits inconteftables que la Maifon de Baviére avoit fur l'Autriche, la Bohême, & la Hongrie même, par le Teftament de Ferdinand I. portant qu'au défaut d'Héritiers mâles la fucceffion pafferoit à fa Fille aînée Anne Epoufe d'Albert V. Duc de Baviére, & Mére de

de Guillame V. Trisayeul de l'Electeur actuellement régnant. Le Cardinal n'ignoroit pas ces prétentions, & quelque désir qu'il eût de les favoriser, il n'osoit le témoigner ouvertement. Il se contenta d'en écrire à l'Empereur en termes vagues, & seulement pour le sonder. La réponse de ce Monarque fit comprendre qu'il n'étoit pas d'humeur à mettre cette affaire en arbitrage. Le Cardinal fit une nouvelle tentative, plus précise que la premiere. On lui répondit de maniére à ne laisser aucun doute sur ce que l'Empereur pensoit à cet égard, & quelque tems après les raisons de ce Monarque furent communiquées au Marquis de Mirepoix, Ambassadeur de France à Vienne. En voici un extrait.

„ Il a été répondu à Mr. le Marquis de Mi- „ repoix, que sur les ouvertures faites au su- „ jet des prétentions de l'Electeur de Baviére, „ on s'est déjà, au mois de Juillet dernier, ex- „ pliqué d'une façon à faire suffisamment con- „ noître l'insubsistance desdites prétentions.

„ L'Electeur présent ayant aussi bien recon- „ nu, sans serment solemnel, la Succession é- „ tablie dans la Maison d'Autriche, qu'il a „ garantie, pouvoit-il alors ignorer les Con- „ tracts de Mariage, les Testamens & les Co- „ diciles qu'il prétend faire valoir à l'heure „ qu'il est? Et quoi de valable dans la Société „ Civile pourroit-on imaginer, si sous prétexte „ d'avoir ignoré des titres anciens de cent & „ deux cens ans, il étoit permis de renverser „ des promesses aussi sacrées? Quelle sureté „ y auroit-il desormais, si les sermens & les „ garanties ne suffisent point? & comment

„ ac-

„ accorder ensemble de garantir la succession ; „ & de renverser la même succession en s'y „ opposant de toute sa force ?

„ Les renonciations sous condition de rap- „ pel des Epouses du Duc Albert & de l'Elec- „ teur Maximilien de Baviére ne sont pas d'une „ autre nature, que celles des autres Archi- „ duchesses d'Autriche, qui les ont précédées „ ou suivies : il est constant qu'en Allemagne „ toutes les Filles qui renoncent sous condi- „ tion, sont censées succéder par rappel au dé- „ faut des Mâles dans les biens dont les Fem- „ mes ne sont pas positivement exclues, & „ cela, soit que ce Droit de rappel leur soit „ expressément réservé, ou non, vu qu'il leur „ appartient *ipso jure*, &c. en conséquence de „ l'axiôme des Jurisconsultes : *quod ubi adest* „ *dispositio Legis, non opus sit dispositione hominis.*

„ Il ne fut rien accordé au-delà de ce Droit „ de rappel aux Epouses du Duc Albert & de „ l'Electeur Maximilien, ni par l'Empereur „ Ferdinand I. ni par Ferdinand II. du nom, & „ ce même Droit de rappel *suo loco & ordine*, „ n'est point contesté à la Maison de Baviére ; „ mais que les Empereurs susmentionnés ayent „ prétendu exclure toutes les autres Archidu- „ chesses, en ne conservant ce Droit qu'à leurs „ Filles qu'ils avoient mariées à des Prin- „ ces de la Maison de Baviére, ou qu'ils ayent „ voulu les préférer aux autres, qui un jour „ seroient plus proches au dernier Mâle dé- „ cédant, c'est une chose avancée sans aucun „ fondement, & qui ne sauroit jamais être „ prouvée par les susdits Testamens ni Codi- „ ciles. Une disposition aussi monstrueuse de-

„ vroit

„ vroit en tout cas être exprimée en des ter-
„ mes clairs, positifs, & tels qu'ils ne se-
„ roient susceptibles d'aucun doute, tandis
„ qu'il y est dit seulement, qu'au défaut de
„ la Ligne masculine, leur Filles eussent à
„ succéder, ce qui ne leur sera point contesté
„ lorsque l'ordre de la succession les touchera.

„ Or on comprend aisément, que lorsque
„ lesdits Testamens & Codiciles furent dres-
„ sés, d'autres Archiduchesses ne pouvoient
„ être préférées aux Filles des Testateurs, ni
„ être fait aucune mention de préférence,
„ puisqu'elles se trouvoient alors les plus pro-
„ ches à succéder; mais de-là il ne s'ensuit en
„ aucune façon, que les Archiduchesses nées
„ depuis doivent perdre les droits que Dieu
„ & la Nature leur ont donnés en qualité de
„ Filles & d'Héritiéres, & qui leur appartien-
„ nent par les mêmes principes, qu'à celles
„ des Empereurs Ferdinand I. & II. de ce
„ nom, puisqu'aucun de ceux-ci n'a ni vou-
„ lu, ni pu leur ôter ce droit.

„ Le premier se prouve, parce que non
„ seulement celles, qui par le même cas des
„ Filles des Empereurs Ferdinand I. & II.
„ se trouvent les plus proches Héritiéres, ne
„ sont pas exclues par la teneur de ces Instru-
„ mens, mais qu'au-contraire il y est expres-
„ sément fait mention des anciens usages &
„ coutumes établis dans la Maison d'Autri-
„ che, & qu'on s'y rapporte même à ces usa-
„ ges, lesquels sont entiérement contraires
„ à des préférences aussi monstrueuses.

„ A l'égard du second, il est certain que
„ les susdits Empereurs n'auroient jamais pu

exclu-

„ exclure les Archiducheffes qui naîtroient „ de leurs Succeffeurs, parce que le droit de „ fuccéder ne dépendoit pas de leur arbitre, „ étant acquis à ces Princeffes par la difpo- „ fition de Dieu, & celle de la Nature, ainfi „ que par les Pactes & Conventions des An- „ cêtres, & par plufieurs autres titres.

„ Sa Majefté Impériale affure, que fi elle „ fe trouvoit dans le cas où étoient les deux „ fufdits Empereurs, elle ne voudroit pas „ feulement fonger à introduire par la Sanc- „ tion-Pragmatique des exclufions auffi in- „ juftes; mais ce n'eft pas feulement l'Em- „ pereur, qui ne fauroit penfer de la forte, „ aucun encore de tant de Princes & de „ Puiffances qui fe trouvent dans le même „ cas que l'Electeur de Baviére, ne fe font „ jamais portés à de pareilles prétentions.

„ Avant les régnes des Empereurs Ferdi- „ nand I. & II. plufieurs Archiducheffes fu- „ rent mariées à des Princes de différentes „ Maifons, & le Droit de rappel, en cas d'ex- „ tinction des Mâles, leur fut également „ confervé, & auffi-bien ftipulé que dans le „ Contract de mariage du Duc Albert & de „ l'Electeur Maximilien; mais malgré ceci „ il n'eft jamais venu dans l'efprit d'aucun „ des autres Princes de former des prétentions „ femblables à celles de l'Electeur de Baviére. „ Or eft-il feulement à fuppofer que tous ces „ autres Princes oublieroient leurs droits, „ s'ils fe trouvoient autorifés par le préten- „ du grand nombre des Jurifconfultes? Et „ pour les reclamer devroit-on n'avoir é- „ gard qu'au tems des Ferdinand I. & II.

„ &

„ & non à ceux d'Albert, d'Erneſt, de Maxi-
„ milien, de Léopold, & d'autres ? Pourquoi
„ les mêmes clauſes auroient-elles plus de
„ force dans les autres tems, que dans ceux-
„ ci ? Et d'où vient que les deux Contracts
„ de Mariage, les Teſtamens & Codiciles,
„ avec la prétendue opinion de tant de cé-
„ lébres Juriſconſultes, furent tout-à-fait
„ inconnus à tous les Miniſtres & Conſeil-
„ lers de l'Electeur de Baviére en 1722 &
„ 1726, lorſqu'il contracta de la façon la plus
„ ſolemnelle des engagemens tout-à-fait con-
„ traires aux prétentions qu'il forme aujour-
„ d'hui ? Jamais le ſentiment particulier de
„ quelque Juriſconſulte fut-il regardé comme
„ une Loi ? car ceux-ci ſe trouvant très-ſou-
„ vent partagés d'opinions, on ſeroit obligé
„ de ſuivre des idées contradictoires ; par con-
„ ſéquent il n'y a ni raiſon ni néceſſité de s'y
„ arrêter.

„ Si cependant on avoit indiqué à Sa Majeſté
„ Impériale au moins le nom, & la citation d'un
„ ſeul de ce prétendu grand nombre qu'on fait
„ ſonner ſi haut, rien ne lui ſeroit plus aiſé que
„ d'en faire voir l'inſubſiſtance, & de montrer
„ combien l'avis d'aucun Juriſconſulte eſt peu
„ propre à être appliqué au cas en queſtion.

„ La Lettre de Mr. le Cardinal de Fleuri ne
„ fait aucune mention ni de ces prétendus Ju-
„ riſconſultes, ni des preuves que l'Electeur
„ de Baviére prétend en tirer en faveur de ſa
„ cauſe. On a ſeulement à peu près conjec-
„ turé par les diſcours de Mr. le Comte de
„ Pérouſe, quels étoient les fondemens ſur leſ-
„ quels on prétend s'appuyer, ſans cependant

„ en être bien assuré. Ce qu'on s'est imagi-
„ né, ou plutôt ce qu'on a cru deviner des dis-
„ cours du Comte de Pérouse, consiste en ce
„ que quelques-uns des Jurisconsultes Alle-
„ mands soutiennent, que lorsqu'au défaut des
„ Enfans mâles il est question de la succession
„ de plusieurs Filles qui ayent renoncé, ou des
„ Descendans qui les représentent, celles-ci
„ eussent à succéder *in Stirpes*, en partageant
„ tous ensemble l'héritage, puisque le Droit
„ de rappel les favorise tous, & non unique-
„ ment la Fille du dernier Mâle défunt. Mais
„ sans vouloir alléguer que cela n'est point
„ applicable au cas en question, vu l'incom-
„ patibilité de ce sentiment avec la Primogé-
„ niture & l'Indivisibilité établie à l'égard des
„ Provinces héréditaires, & que selon les
„ principes desdits Jurisconsultes ces Païs de-
„ vroient être divisés à l'infini, uniquement
„ en faveur de l'Electeur de Baviére; sans
„ vouloir, dis-je, relever ceci, il est décidé
„ tant par les Loix de l'Empire, que par l'au-
„ torité des plus savans Ecrivains du Droit
„ Public d'Allemagne, que cette opinion, dé-
„ jà entiérement rejettée par la plus grande
„ partie, peut tout au plus avoir lieu dans la
„ succession des Nobles particuliers, mais au-
„ cunement lorsqu'il s'agit de Provinces en-
„ tiéres, parce que par-là les Etats de l'Em-
„ pire se trouveroient démembrés à l'infini,
„ & que par conséquent tout le Systême de
„ l'Empire seroit renversé. Ceci pourroit ê-
„ tre prouvé par nombre de citations, mais il
„ suffira d'opposer au principe susmentionné,
„ que l'Electeur de Baviére ne sauroit apporter

„ au-

„ aucun exemple, que dans une ſucceſſion de
„ l'Empire on ait jamais ſuivi cette méthode,
„ en voulant préférer les Héritiéres éloignées
„ aux plus proches.

„ Lorſque la Ligne Maſculine des Ducs de
„ Cléves, Juliers & Bergue vint à manquer,
„ perſonne n'a ſeulement ſongé d'y appeller
„ tous ceux qui ſortant de cette Maiſon pou-
„ voient avoir le Droit de rappel, ni de pré-
„ férer les Sœurs plus éloignées à celles du
„ dernier Duc défunt, & moins encore de
„ choiſir une de ces premiéres pour la ſuc-
„ ceſſion, en donnant l'excluſion à toutes
„ les autres.

„ On n'a non plus donné dans ces idées ou-
„ trées après l'extinction des Mâles de la Fa-
„ mille de Saxe-Lawembourg, ni après celle
„ des Comtes de Hanau, quoiqu'il y ait des
„ Terres qu'on ſuppoſe & prétend ſuſcepti-
„ bles de la ſucceſſion des Femmes.

„ En un mot, les prétentions de l'Electeur
„ de Baviére, & ſes prétendus fondemens ſont
„ tout-à-fait contraires à l'Equité naturelle,
„ au Syſtême, & aux Uſages établis de la Mai-
„ ſon d'Autriche & de l'Empire en général, &
„ de plus contraires à la Renonciation accep-
„ tee ſous ſerment ſolemnel, & à la garantie
„ donnée en conſéquence en 1726; enfin ces
„ prétentions introduiroient une méthode de
„ ſuccéder ſi monſtrueuſe & ſi inconnue que
„ perſonne n'y a jamais penſé, & que ceux
„ mêmes qui ſe trouvent dans le même cas
„ avec l'Electeur de Baviére n'y penſent point
„ du tout, & que cet Electeur lui-même n'y
„ a donné qu'après l'année 1726. quoiqu'il

„ dût déjà auparavant avoir connoiſſance des
„ Teſtamens & Codiciles, auſſi-bien que des
„ prétendues autorités des Juriſconſultes qu'il
„ veut faire valoir à-préſent.
„ Tout ceci n'eſt cependant aucunement
„ dit pour donner lieu à la moindre négocia-
„ tion, ou démarche ſemblable, ſur un point,
„ qui non ſeulement n'eſt ſujet à aucun doute,
„ mais qui a même été garanti par les Traités,
„ & les Sermens les plus ſolemnels, ainſi que
„ des Concluſions de tout l'Empire. On n'y a
„ d'autre intention que d'éloigner tout ſoup-
„ çon que nous voulions éviter les éclairciſſe-
„ mens; & afin qu'on ne puiſſe pas conclure,
„ comme on pourroit le faire ſi nous nous tai-
„ ſions, que nous manquons de raiſons ſolides
„ pour répondre à des prétextes auſſi frivoles.
„ C'eſt dans cette ſeule vue, & non par aucu-
„ ne autre raiſon, que Sa Majeſté Impériale
„ n'eſt pas éloignée de faire dreſſer des extraits
„ convenables deſdits Contracts de mariage,
„ Teſtamens & Codiciles, pour les communi-
„ quer à la Cour de France, & faire donner là-
„ deſſus les éclairciſſemens néceſſaires; mais
„ il y faudroit du tems, d'autant plus que de
„ pareilles Piéces ne ſauroient être conſtées
„ qu'à ceux qui ſe trouvent déjà accablés d'aſ-
„ faires: d'ailleurs le ſilence ſur la Lettre de
„ Mr. le Cardinal de Fleuri eſt bien moins
„ long, que celui qu'on garde ſur ce que Sa
„ Majeſté Impériale a dit à ce ſujet dans la
„ Lettre du 26. Juillet.

J'ai rapporté cette réponſe de la Cour de Vienne, parce qu'elle eſt comme le pivot ſur lequel ont roulé toutes les raiſons qu'elle a al-

lé-

léguées dans la ſuite, n'ayant à peu près fait qu'amplifier celles-ci dans les défenſes qu'elle a oppoſées aux argumens des Prétendans à la ſucceſſion. Je rapporterai en ſon lieu les principaux motifs de l'Electeur de Baviére. Revenons à la négociation du Comte de Thoring.

Elle n'eut pas tout le ſuccès que la Cour de Munich auroit ſouhaité. Le Cardinal, bien convaincu que l'Empereur s'expoſeroit plutôt à une nouvelle rupture que de ſoufrir que l'Electeur de Baviére ou quelque autre Prince que ce fût dût être excepté de la Garantie de la France, conſeilla au Roi de la ſigner purement & ſimplement, ce qui fut exécuté, malgré les mouvemens que le Miniſtre Bavarois ſe donna pour l'empêcher. Il eſt probable que la Cour de France fit inſinuer à l'Electeur de Baviére, que quoiqu'elle garantît, ſans aucune reſtriction énoncée, la Pragmatique-Sanction, elle ſe réſervoit néanmoins tacitement le cas où cette Garantie pourroit être préjudiciable au droit d'un Tiers; car alors il n'étoit pas queſtion de Garantie, vu qu'un Prince ne s'engageoit à garantir une Loi que dans la ſuppoſition qu'elle étoit juſte, & qu'il n'étoit lié par la Garantie, que dans les cas où il n'y avoit pas lieu de craindre de faire injuſtice à perſonne. C'eſt du-moins la principale raiſon que la France a alléguée dans la ſuite, pour juſtifier les ſecours qu'elle a donnés à l'Electeur de Baviére; & ſi cette raiſon ne paroît pas à certaines gens la meilleure du monde, elle vaut bien au-moins la froide équivoque que Charles-Quint employoit, pour fruſtrer François I.

 d'un

d'un Pays qui lui appartenoit à si juste titre ; je parle du Duché de Milan.

Cependant Charles VI. le dernier des Mâles de la Maison d'Autriche mourut (1), & aussitôt sa Pragmatique-Sanction fut violée de toutes parts.

Le Roi de Prusse, qui dans un âge peu avancé avoit toute la politique de ceux qui ont vieilli dans les affaires, prévit fort bien que l'Héritiére de la Maison d'Autriche auroit plus d'un Ennemi sur les bras. Il n'y avoit pas longtems que ce Monarque étoit parvenu au Trône. Il avoit trouvé en y montant des Finances en bon ordre, une Armée leste, bien armée & bien exercée. Avec de tels avantages, & un grand désir de signaler les commencemens de son régne par quelque entreprise d'éclat, il résolut de revendiquer certains Pays situés dans le Duché de Silésie, que ses Ancêtres avoient été obligés d'abandonner à la Maison d'Autriche, faute de pouvoir les défendre. Il prit pour cela toutes les mesures que sa prudence lui dicta ; & comme il savoit fort bien qu'en matiére de Guerre & de Politique il n'y a pas moins de gloire à surprendre son Ennemi qu'à le vaincre, il fit sourdement avancer des Troupes sur la frontiére de Silésie, & dès qu'elles se trouvérent à portée de pouvoir former un Corps d'Armée en se rassemblant, il les fit tout d'un coup entrer dans ce Duché, où il se rendit lui-même le 13. Décembre de la même année, deux mois après la

(1) Le 20. Octobre 1740.

la mort de l'Empereur. Ce Monarque avoit laiſſé à ſon Héritiére de vaſtes Etats à garder, des Coffres vuides, & des Troupes délabrées & répandues en diverſes Contrées fort éloignées les unes des autres. Le Conſeil de cette Princeſſe, étourdi de la mort ſubite de l'Emreur, n'avoit preſque pris aucunes meſures pour mettre ſes Etats à couvert de l'invaſion de ceux qui pouvoient lui en diſputer la poſſeſſion. Il s'étoit en quelque ſorte endormi ſous l'eſpérance de la Garantie de tant de Puiſſances, ſans conſidérer que les Princes ne tiennent leurs engagemens que ſelon qu'ils y ſont intéreſſés, & qu'ils ont ſecoué le joug du point-d'honneur que le Vulgaire met à tenir ſes promeſſes, même à ſon préjudice. Diſons mieux: il n'avoit pas été poſſible à ce Miniſtére de remédier à tous les inconvéniens qui ſe préſentoient en foule par la mort ſubite de l'Empereur, & par les malheurs de deux ſanglantes guerres qu'il avoit falu ſoutenir, & qui étoient à peine finies.

Cela étant ainſi, le Roi de Pruſſe trouva la Siléſie ſans défenſe. Il ſe rendit maître de diverſes Places avant que la Cour de Vienne eût raſſemblé des forces capables de lui faire tête, & publia divers Ecrits pour prouver la juſtice de ſes prétentions, & pour juſtifier ſon procédé. Il s'efforça de démontrer qu'en agiſſant comme il faiſoit, il ne donnoit point atteinte à la Sanction-Pragmatique, ni à la Garantie où le feu Roi ſon Pére s'étoit engagé. La Cour de Vienne ne reſta pas ſans replique; mais comme elle ſentoit bien qu'il faloit avoir recours à d'autres argumens, elle fit marcher

de tous côtés des Troupes vers la Siléſie, & cependant elle ne négligea pas la voye de la Négociation. Le 7 de Février il y eut une Conférence entre le Comte de Götter, Envoyé de Sa Majeſté Pruſſienne à Vienne, & le Comte de Wurmbrand Préſident du Conſeil Aulique. Elle ſe tint chez le Grand-Chancelier de Sintzendorf, & roula ſur les moyens d'ajuſter les différends ſurvenus entre les deux Cours. Le Comte de Götter communiqua aux Miniſtres Autrichiens les Inſtructions que le Roi ſon Maître lui avoit envoyées.

1. „ Je ſuis prêt, diſoit ce Prince à ſon Mi-
„ niſtre, de garantir de toutes mes forces les
„ Etats que la Maiſon d'Autriche poſſéde en
„ Allemagne, contre quiconque voudroit les
„ attaquer.

2. „ J'entrerai là-deſſus dans une Alliance
„ étroite avec la Cour de Vienne, celle de
„ Ruſſie, & les Puiſſances maritimes.

3. „ J'employerai tout mon crédit pour pro-
„ curer la Dignité Impériale au Duc de Lor-
„ raine, & pour ſoutenir ſon élection contre
„ qui que ce ſoit. Je pourrois même dire ſans
„ trop riſquer, que je me fais fort d'y réuſſir.

4. „ Pour mettre d'abord la Cour où vous
„ êtes en bon état de défenſe, je lui fournirai
„ inceſſamment argent comptant deux mil-
„ lions de florins. Vous ſentez bien que pour
„ des ſervices auſſi eſſentiels que ceux aux-
„ quels je m'engage par les conditions très-
„ onéreuſes marquées ci-deſſus, il me faut
„ une récompenſe proportionnée, & une ſû-
„ reté convenable pour un dédommagement
„ de tous les riſques que je cours, & du rôle

„ dont

„ dont je veux bien me charger. En un mot
„ c'eſt la ceſſion entiére & totale de toute
„ la Siléſie, que je demande d'abord pour
„ prix de mes peines, & des dangers que je
„ veux courir dans la carriére où j'entre pour
„ la conſervation & la gloire de la Maiſon
„ d'Autriche.

Il y avoit quelques Articles ſecrets, où le Roi faiſoit entendre à ſon Miniſtre, qu'il pourroit ſe relâcher ſur la prétention de la ceſſion *entiére & totale* de la Siléſie, pourvu qu'on lui en laiſſât la meilleure partie, faiſant les mêmes offres que ci-deſſus à ce prix-là.

Voici la réponſe que la Cour de Vienne fit à ces propoſitions.

I. „ Le lien qui unit tous les Membres du
„ Corps Germanique, & la diſpoſition la
„ plus préciſe de la Bulle d'or, oblige un
„ chacun d'entre eux à aſſiſter celui qui eſt
„ attaqué dans ſes Etats, leſquels ſont partie
„ de ce Corps. C'eſt à quoi ſe réduit à-peu-
„ près la premiére offre de Sa Majeſté Pruſ-
„ ſienne: offre qui d'ailleurs n'égale point
„ l'engagement qui réſulte de la Garantie de
„ la Pragmatique-Sanction, dont tout l'Em-
„ pire s'eſt chargé. Or ſi de pareils liens ne
„ ſont pas valables, de quelle ſûreté la Mai-
„ ſon d'Autriche pourroit-elle ſe flatter?

2. „ Les Alliances avec la Ruſſie & les
„ Puiſſances maritimes, connues de toute
„ l'Europe, ont ſubſiſté avant l'entrée des
„ Troupes Pruſſiennes dans la Siléſie, & el-
„ les ſubſiſtent encore. Et l'on eſt très-aſſuré
„ que l'intention de ces Alliés n'eſt pas que,
„ pour les affermir, la Reine perde une

„ partie de ses Etats, vu que lesdites Alliances ont pour objet principal de les conserver en entier.

3. „ La Reine ne peut qu'être infiniment „ redevable à Sa Majesté Prussienne de la „ bonne intention qu'elle lui témoigne à l'égard de l'Election Impériale; mais outre „ que cette Election doit être libre, & doit „ se faire de la maniére prescrite par la Bulle „ d'or, la Reine est persuadée que rien n'est „ plus propre à la traverser que les troubles „ excités au milieu de l'Empire.

4. „ On n'a jamais fait la guerre pour forcer un Prince à accepter l'argent qu'on lui „ offre, & ce que Sa Majesté Prussienne a „ déjà tiré de la Silésie, sous prétexte d'y „ faire subsister ses Troupes, joint au dommage immense qui résulte de la ruine du „ Païs, surpasse d'avance les deux millions „ qu'on offre.

5. „ La Reine n'est pas d'avis de commencer son régne par le démembrement de „ ses Etats. Elle se croit obligée en honneur „ & en conscience de maintenir la Sanction-Pragmatique contre toute infraction directe ou indirecte. D'où il s'ensuit qu'elle ne „ sauroit consentir à la cession, ni de toute „ la Silésie, ni d'une partie d'icelle. Mais „ elle est encore prête à renouveller l'amitié la plus sincére avec Sa Majesté le Roi „ de Prusse, pourvu que cela se puisse faire „ sans une infraction directe ou indirecte, & „ sans blesser le droit d'un Tiers; & pourvu „ que les Troupes Prussiennes sortent sans délai de ses Etats. C'est, à son avis, l'unique

„ voye

„ voye convenable à l'Equité & à la Justice, „ aux Constitutions fondamentales de l'Em- „ pire, au Maintien de son Systême, au Bien „ & à l'Equilibre de toute l'Europe, & c'est „ par conséquent l'unique voye conforme „ à la vraye gloire de Sa Majesté Prussien- „ ne: Et la Reine ne balance pas de l'en „ requérir très-instamment, & même de l'en „ conjurer par toutes les considérations qui „ peuvent faire impression sur le cœur d'un „ grand Prince. Et on ne fait pas difficulté de „ remettre aux Ministres de Sa Majesté Prus- „ sienne la présente réponse par écrit, pour „ plus forte preuve de la surabondance de bon- „ ne-foi avec laquelle on procéde ici, quoi- „ qu'on n'ait pu les porter à en agir de-même

Après cette réponse le Comte de Götter & le Baron de Bork, Ministres de Prusse, ne pensérent plus qu'à s'en retourner, voyant bien qu'ils étoient désormais inutiles à Vienne, & que les choses en étoient au point qu'il faloit que le sort des armes en décidât.

Je ne parle de ce fameux démêlé, qu'à cause de la liaison naturelle qu'il a avec les affaires de Bohême. Ainsi je ne suivrai point les Prussiens dans tous les mouvemens qu'ils firent en Silésie. Je toucherai seulement les faits principaux.

Le Roi de Prusse, après s'être emparé de Glogau, & avoir pris toutes les précautions nécessaires pour la conservation de cette Place, se mit en marche vers la Haute-Silésie, & vint camper près d'Otmachau, d'où il fit un détachement de cinq mille hommes qui se portérent sur les frontiéres de la Moravie

ſous les ordres du Général Jeetz, & y brulérent la petite Ville de Zuckmantel.

Il y eut diverſes eſcarmouches entre les Partis Pruſſiens & les Huſſars Autrichiens qui étoient en Moravie, & qui faiſoient de tems en tems des courſes dans la Siléſie. Cependant les Troupes Autrichiennes deſtinées à faire tête à celles du Roi de Pruſſe, s'aſſembloient dans la Moravie. Elles y formérent vers le milieu de Mars une Armée de quarante Eſcadrons & de vingt-neuf Bataillons, ſans compter les Huſſars. Celle du Roi de Pruſſe étoit de trente Eſcadrons & de trente & un Bataillons. Le Feld-Maréchal Neuperg vint prendre le commandement de la premiére. Il ſe rendit à Olmutz, où il tint un grand Conſeil de guerre, après lequel toute l'Armée eut ordre de ſe tenir prête à marcher; & le 26 Mars elle arriva à Sternberg, d'où elle continua à marcher avec aſſez de difficulté à cauſe de la neige qui étoit tombée, & parut enfin dans la Haute-Siléſie. Elle mit Garniſon à Grotkau pour avoir toujours ſes derriéres libres, & ſe poſta le 8 d'Avril dans les villages de Leupuſch, de Lichtenberg, & de Conraldswalde.

Le Roi de Pruſſe, informé de la marche des Autrichiens, rappella tous ſes détachemens, & marcha avec toute ſon Armée vers Friedland, dans le deſſein d'y paſſer la riviére de Neiſs; mais ayant vu toutes les forces des Autrichiens raſſemblées vis-à-vis de cet endroit, il ſe rabattit ſur Michelau & Loeuven, où il paſſa la Neiſs ſans aucune perte.

Le 10 l'Armée Pruſſienne s'avança juſqu'au vil-

village de Pompitz vis-à-vis celui de Molwitz, où étoit le Quartier-général des Autrichiens. Ces villages sont situés dans le district de Brieg sur une plaine assez longue. Le Roi détacha le Comte de Rhotembourg avec six Escadrons de Hussars pour reconnoître la contenance des Ennemis. A peine ce détachement parut, qu'il fut chargé par un Corps de Hussars Autrichiens, qui le firent d'abord reculer; néanmoins le Comte soutint le combat jusqu'à ce que l'Armée Prussienne s'étant formée, le Roi lui envoya un renfort qui le dégagea. Sur les deux heures après midi, Römer, Général des Autrichiens, commença la bataille à la tête de la Cavalerie composée de ces braves Régimens de Cuirassiers qui font depuis longtems la principale force des Armées de la Maison d'Autriche. Ils venoient d'essuyer une décharge de l'Artillerie Prussienne, qui sembloit n'avoir fait qu'irriter leur courage. Tout-à-coup ils tombérent sur l'aile droite des Prussiens avec tant d'impétuosité, que leur Cavalerie plia & fut mise en desordre. Elle voulut se rallier entre les deux lignes d'Infanterie; mais les Cuirassiers Autrichiens eurent l'audace de la poursuivre dans cet asyle, ce qui est peut-être sans exemple. Le Roi, pour favoriser le ralliement de la Cavalerie de cette aîle, fit avancer quelques Bataillons de Grenadiers, qui par leur grand feu rallentirent un peu l'ardeur des Cuirassiers. Ceux-ci furent obligés de reculer; mais s'étant aisément ralliés, ils firent volte-face, & se jettérent sur l'Infanterie de la premiére ligne, qu'ils tâchérent de rompre;

mais

mais ils n'en purent venir à bout, ayant d'abord perdu le Général Römer, & n'étant point secondés par le feu de leur Infanterie, qui n'étoit pas encore à portée d'agir. D'ailleurs ils ne pouvoient se servir que de l'arme blanche contre des gens qui les cribloient eux & leurs chevaux à coups de fusil & de grenades. Ils furent repoussés de maniére qu'ils se virent obligés de se replier sur leur aîle droite, ne pouvant plus soutenir le feu des Prussiens. Il n'y avoit rien de décidé à la gauche de ces derniers, on y combattoit avec un avantage à peu près égal. Mais ce qui décida l'affaire, c'est que l'Infanterie Autrichienne étant survenue, & ayant commencé un combat de mousquetterie avant que la Cavalerie se fût remise du desordre où elle étoit, se trouva hors d'état de pouvoir se soutenir, & perdit du terrain; desorte que le Comte de Neuperg pensa à la retraite, & la fit en fort bon ordre, couvert par la Cavalerie de son aîle droite, qui n'avoit pas été dérangée le moins du monde.

On peut juger par tout ce que je viens de dire (& j'en parle comme témoin oculaire) qu'une partie de la Cavalerie Autrichienne attaqua trop tôt; que son impétuosité lui fut funeste, puisqu'elle la fit tomber sous un feu d'Infanterie qui dérangea extrêmement ses rangs, & que si elle avoit attendu que l'Infanterie eût pu agir, la bataille étoit selon toute apparence perdue pour les Prussiens. Au-lieu d'attendre son Infanterie, elle s'en fut au galop tomber sur la Cavalerie ennemie qu'elle défit; mais elle n'eut pas le même avantage sur l'Infan-

fan-

fanterie, par la raison qu'il est moralement impossible que la Cavalerie toute seule puisse enfoncer avec son arme blanche un Corps d'Infanterie dont le feu continuel abbat hommes & chevaux.

Cette bataille fut funeste aux deux Partis. Les Prussiens y perdirent le Prince Frédéric Margrave de Brandebourg, Colonel au Service des Etats-Généraux, & le Général Schulembourg tué à la tête de son Régiment de Dragons, qui plia des premiers. Les Autrichiens eurent plusieurs Généraux tués & blessés.

Pendant que les deux Partis se battoient avec tant de fureur, les Jurisconsultes de part & d'autre tâchoient de prouver, les uns la justice des prétentions du Roi de Prusse, les autres la nullité de ces mêmes prétentions, & l'irrégularité de son procédé envers la Reine de Hongrie. Rapportons ici les principales raisons des uns & des autres, & laissons à ceux qui liront cette Histoire la liberté de prendre le parti qu'ils jugeront le plus convenable.

La Silésie est un Fief du Royaume de Bohême. Cette Province, autrefois divisée en plusieurs petites Souverainetés, étoit gouvernée par des Ducs Vassaux des Rois de Bohême. Ces Ducs avoient fait des Pactes de confraternité avec les Electeurs de Brandebourg, en vertu desquels ceux-ci devoient succéder à leurs Etats au défaut de Postérité masculine. La Maison d'Autriche, ayant acquis le Royaume de Bohême, prétendit que ces Pactes étoient absolument nuls, vu qu'ils n'avoient pu

se

se faire sans l'aveu du Seigneur dont les Possesseurs étoient feudataires, c'est-à-dire du Roi de Bohême; & qu'enfin c'étoient des Terre inaliénables, desorte que quand même les Rois de Bohême auroient consenti qu'elles fussent aliénées, elle ne pouvoient l'être de leur nature.

Les tems n'étant pas favorables aux Electeurs de Brandebourg, ils furent obligés de dissimuler, observant néanmoins en certaines conjonctures de réveiller leurs prétentions. Cela donna lieu à des plaintes de part & d'autre, jusqu'à ce qu'enfin par les Traités de 1686. & 1694. les choses furent accommodées, & l'Electeur Frédéric-Guillaume renonça pour lui & ses Successeurs aux Duchés de Brieg, Lignitz, Wohlau & Jagerdorff. Ceux qui voudront se faire une idée plus étendue de ce fameux Procès, pourront lire les Piéces que je me crois obligé de rapporter ici, vu la rélation que les affaires de Silésie ont avec celles de la Bohême.

EXPOSITION FIDELE

Des Droits incontestables de la Maison Royale de Prusse & Electorale de Brandebourg sur plusieurs Principautés, Duchés & Seigneuries de la Silésie, 1741.

I.

„ Pour peu qu'on soit versé dans l'Histoire „ de la Bohême & de la Silésie, on ne peut „ igno-

„ ignorer les justes Prétentions & les Droits
„ incontestables que la Maison de Brande-
„ bourg a depuis longtems sur les Princi-
„ pautés & les Seigneuries de *Jaegerdorff*,
„ *Lignitz*, de *Brieg*, de *Woblau*, de *Beut-
„ then*, d'*Oderberg*, &c. & l'on sait aussi
„ qu'elle n'a jamais négligé la poursuite de
„ ses Droits toutes les fois que l'occasion
„ s'en est présentée.

II.

„ Tous ceux qui ont écrit sur les préten-
„ tions des Princes & des Grands, ont par-
„ lé de celles de la Maison de Brandebourg.
„ & ont eu soin d'en instruire le Public; mais
„ il faut avouer qu'ils ne sont pas entrés dans
„ un détail suffisant, faute de connoître de
„ certains Traités, & d'autres Documens au-
„ thentiques.

III.

„ Les Ancêtres de l'illustre Maison d'Au-
„ triche qui ont été Rois de Bohême, ont
„ très-bien reconnu la validité des Droits de
„ la Maison de Brandebourg, & ils l'ont
„ souvent voulu porter à les leur abandonner,
„ moyennant de grosses sommes d'argent;
„ mais jamais les Electeurs ni les Margraves
„ de Brandebourg n'ont voulu consentir à
„ cette aliénation Ils craignoient sans-doute
„ de se rendre responsables à leur postérité
„ même, s'ils vendoient le Droit d'héritage
„ qu'ils avoient acquis sur des Duchés, des

„ Principautés & des Seigneuries qui leur ap-
„ partenoient légitimement ; d'autant plus
„ qu'ils ne pouvoient les aliéner sans aban-
„ donner leurs Sujets naturels, & sans vio-
„ ler la plupart des engagemens dans lesquels
„ la Maison de Brandebourg est entrée.

IV.

„ On peut dire avec vérité, que les Elec-
„ teurs, & les Margraves de Brandebourg,
„ se sont toujours fait un scrupule de laisser
„ sans secours, & d'abandonner à une Puis-
„ sance étrangére, des Sujets qui leur appar-
„ noient par droit héréditaire : qui se trou-
„ voient engagés par serment à la Maison E-
„ lectorale, & qui étoient inconsolables de
„ se voir, pour ainsi dire, arrachés à leurs
„ légitimes Souverains & obligés de fausser
„ leur foi, pour céder à une force majeure.

V.

„ Mais enfin, comme le tems cause des
„ révolutions, même dans les plus puissans
„ Etats, il vient d'en arriver une favorable
„ à la Maison de Brandebourg, à qui les
„ voyes d'accommodement & de justice qu'el-
„ le a recherchées, n'ont jamais pu réussir,
„ à cause de l'extrême puissance où la Mai-
„ son d'Autriche étoit parvenue par la pos-
„ session du Trône Impérial. La Ligne mas-
„ culine de cette Maison, qui se trouvoit par-
„ venue au faîte des Grandeurs Humaines,
„ vient de s'éteindre, & la Providence ou-

„ vre

„ vre par-là à celle de Brandebourg les mo-
„ yens de ſecourir des Sujets abandonnés de-
„ puis ſi longtems, & de ſe mettre en poſſeſ-
„ ſion de ce qui lui appartient inconteſtable-
„ ment.

V I.

„ Pour convaincre le Public attentif à ces
„ ſortes de révolutions, de la validité des
„ Droits dont il s'agit ici, il eſt à propos
„ d'en donner une idée préliminaire; ce qui
„ ſera d'autant plus aiſé, que ſans employer
„ ni l'art, ni la chicane, il n'y a pour réuſ-
„ ſir qu'à produire les Documens qui ſe trou-
„ vent dans les Archives.

V I I.

„ Les preuves dont on ſe ſervira étant de
„ différente nature, il ſera bon de les ran-
„ ger dans l'ordre qui leur ſera le plus na-
„ turel.

CHAPITRE I.

Des droits de la Maiſon Royale de Pruſſe & Electorale de Brandebourg ſur le Duché de Jaegerdorff.

I.

„ COmme c'eſt dans le Duché de Jaeger-
„ dorff qu'on a employé les moyens les
„ plus violens pour arracher ce Pays à la

„ Maiſon de Brandebourg, à qui il appartient de droit, c'eſt auſſi par ce Duché „ qu'il ſera bon de commencer.

II.

„ En voici l'hiſtoire. Le Margrave George, à qui ſon zéle pour la Religion Proteſtante fit donner le nom de *Pieux* ou de *Dévot*, acheta ce Duché argent comptant en l'année 1524. Il étoit Couſin & en même tems Gouverneur de Louis Roi de Bohême, qui lui avoit permis, & même conſeillé d'acheter des Terres en Siléſie, voulant bien qu'il en jouît comme des Biens propres & héréditaires, avec pouvoir d'en diſpoſer à ſa volonté ; & de les aliéner, en la maniére & quand il le jugeroit à propos. Le Margrave autoriſé à faire une telle acquiſition, vendit tout ce qu'il avoit acquis dans le Royaume de Hongrie, & employa l'argent qu'il en tira, à acheter le Duché de Jaegerdorff.

III.

„ La ſomme dont on étoit convenu fut exactement payée aux Seigneurs de Schellemberg, à qui le Pays de Jaegerdorff avoit appartenu juſqu'alors, & en même tems le Margrave fit l'acquiſition de la Baronie héréditaire de Lubſchutz.

IV.

I V.

„ Le Roi de Bohême ne tarda pas après „ cela de donner au Margrave George l'in- „ vestiture actuelle du Duché de Jaegerdorff, „ comme d'un Fief *héréditaire & aliénable*, „ & dès-lors ce Margrave obtint voix & séan- „ ce aux Diétes & aux Assemblées des Prin- „ ces de Silésie.

V.

„ Après la mort du Roi Louïs, Ferdinand I. „ Roi de Bohême confirma en 1527. tout ce „ qui s'étoit passé au sujet de Jaegerdorff, & „ George le Pieux jouït paisiblement de ce „ Duché jusqu'à sa mort, qui arriva en „ 1543. Il avoit établi dans son Duché une „ forme de Gouvernement très-avantageuse. „ Il s'étoit comporté avec beaucoup de sa- „ gesse, avoit procuré le bien & l'avantage „ de ses Sujets, agrandi considérablement „ la Ville de Jaegerdorff où il résidoit or- „ dinairement, y avoit bâti un Château, „ & n'avoit rien oublié de ce qui pouvoit „ contribuer au bonheur de ses Etats.

V I.

„ Il laissa un Fils nommé George-Frédéric, „ qui lui succéda; & qui étant né en 1539. „ n'avoit que quatre ans quand son Pére „ mourut. C'est ce qui donna lieu à Albert „ dit l'*Alcibiade*, qui résidoit en Franconie, „ de

„ de prétendre à la tutelle du jeune George-
„ Frédéric ſon Couſin, & de l'exercer auſſi
„ bien par rapport au Duché de Jaegerdorff,
„ qu'au Margraviat d'Anſpach. Cependant
„ comme Ferdinand I. ne crut pas pouvoir
„ ſe fier à la bonne-foi d'Albert, il eut
„ ſoin des intérêts de George-Frédéric, &
„ fit mettre en ſequeſtre les revenus du Du-
„ ché de Jaegerdorff au profit de ce jeune
„ Prince.

VII.

„ Dès qu'il eut atteint l'âge de dix-neuf
„ ans, Ferdinand I. lui remit fidélement ſon
„ Duché de Jaegerdorff, & lui fit toucher
„ en même tems avec la derniére exactitude
„ tous les revenus qu'on en avoit tirés, &
„ qui juſqu'alors avoient été ſoigneuſement
„ conſervés.

VIII.

„ Le régne de George-Frédéric fut très-
„ heureux. Mais quoique ce Prince eût eu
„ deux femmes, il ne laiſſa point d'enfans,
„ & voulant mettre ordre à ſes affaires, il
„ donna par Teſtament, à la Maiſon Electo-
„ rale de Brandebourg, tant le Duché de Jae-
„ gerdorff, dont il pouvoit diſpoſer (*ſuivant*
„ *le* 2. §. *ci-deſſus.*) que le Seigneuries héré-
„ ditaires de Lubſchutz, d'Oderberg, de
„ Beuthen, de Tarnowitz, & autres dépen-
„ dances. Joachim-Frédéric, alors Electeur
de Brandebourg, ſe mit, en vertu du Teſ-
„ ta-

„ tament susmentionné, en possession du
„ Duché de Jaegersdorff & de tout ce qui
„ en dépend; il s'y fit rendre hommage,
„ il y régla tout ce qui concernoit la Ré-
„ gence du Païs, & cela sans opposition
„ ni contradiction quelconque. C'est de cet
„ Electeur que descend toute la Maison
„ Royale de Prusse & Electorale de Bran-
„ debourg, & c'est de lui qu'elle tient par
„ *Fideïcommis*, & par des Conventions ob-
„ servées dans la Famille, le droit de suc-
„ cession au Duché de Jaegerdorff & à tou-
„ tes ses appartenances.

IX.

„ Il est vrai que l'Electeur Joachim-Fré-
„ déric jugea à propos de donner, en 1607,
„ ledit Duché, & tout ce qui en dépend,
„ au Margrave Jean-George, qui étoit le
„ Puîné de ses Fils. Deux raisons l'engagé-
„ rent à cette démarche; il savoit que les
„ Etats de Jaegerdorff souhaitoient d'avoir un
„ Prince qui les gouvernât, & qui demeurât
„ dans le Pays; & d'ailleurs il vouloit pro-
„ curer un dédommagement au Prince son
„ Fils, que diverses intrigues avoient obli-
„ gé de renoncer à l'Evêché de Strasbourg.
„ Mais au-reste cette donation ne porte
„ aucun préjudice à la Ligne Electorale de
„ Brandebourg, laquelle a conservé tous les
„ Droits qui la regardent, en vertu du *Fideï-*
„ *commis* & des autres Conventions dont on
„ vient de parler.

X.

„ Durant les troubles qui arrivérent en
„ Bohême, le Margrave Jean-George, Duc
„ de Jaegerdorff, s'allia avec Frédéric V.
„ Electeur Palatin, & se trouva aussi engagé
„ dans une sanglante guerre avec l'Empereur
„ Ferdinand II La Maison Electorale de
„ Brandebourg ne prit à-la-vérité aucune
„ part à cette révolution, mais elle ne put
„ empêcher Ferdinand II. qui étoit Empe-
„ reur & Roi de Bohême, de déposséder le
„ Margrave de son Duché de Jaegerdorff, &
„ de le mettre même au Ban de l'Empire, où
„ il mourut l'année suivante.
„ Il laissa un Fils mineur, nommé Ernest,
„ né en 1617, & qu'on peut dire qui hérita
„ de ses malheurs; car malgré l'intercession
„ de plusieures Princes & grands Seigneurs,
„ qui sollicitoient l'Empereur de ne pas
„ faire porter à un Enfant encore mineur la
„ peine que son Pére avoit encourue, en le
„ dépouillant des Biens de sa Maison, on ne
„ put rien obtenir pour ce jeune Prince, qui
„ resta privé de son Patrimoine, & qui mou-
„ rut en 1642. Avec lui s'éteignit la Branche
„ appanagée de Brandebourg, à qui Jaeger-
„ dorff appartenoit.

X I.

„ Ce Duché échut alors avec toutes ses
„ dépendances à la Ligne Electorale, comme
„ un héritage appartenant de Droit aux Mâ-

„ les

„ les de la Famille; & depuis cela les Rois
„ de Bohême de la Maison d'Autriche n'ont
„ pu, sans injustice, demeurer en possession
„ d'un Bien propre & héréditaire de la Mai-
„ son de Brandebourg. C'est ce que l'Electeur
„ Frédéric-Guillaume de glorieuse mémoi-
„ re ne manqua pas de représenter, soutenant
„ hautement, que suivant la disposition des
„ Loix, les Mâles d'une Famille qui a reçu
„ l'investiture d'une Principauté, sont auto-
„ rises à s'en mettre eux-mêmes en possession,
„ dès qu'elle est vacante, & cela sans autre
„ forme de procès, & sans en demander per-
„ mission à personne.

XII.

„ Par malheur pour ce grand Prince, la
„ Guerre dite *de trente ans* étoit encore al-
„ lumée en 1642. part tout l'Empire, & il
„ ne jugea pas à propos d'en commencer une
„ nouvelle au sujet de Jaegerdorff. D'ailleurs
„ les Empereurs de la Maison d'Autriche lui
„ faisoient espérer qu'on en pourroit venir à
„ un accommodement, & l'affaire resta pen-
„ dant longtems dans les termes d'une sim-
„ ple négociation.

XIII.

„ On la mit sur le tapis pendant les Con-
„ grès qui se tinrent en Westphalie; mais on
„ étoit déjà si embarassé à accommoder ce
„ qui avoit donné sujet à la guerre, qu'on
„ ne put se résoudre à traiter de cette

„ maniére qui paroiſſoit nouvelle ; & de-plus „ on ne pouvoit s'empêcher de prêter l'o- „ reille à la Maiſon d'Autriche, qui promet- „ toit toujours, que quand la Paix ſeroit faite „ on chercheroit les moyens de terminer „ l'affaire de Jaegerdorff à l'amiable & con- „ formément aux loix de l'équité.

X I V.

„ Comme on ſavoit qu'il y avoit des Traités „ particuliers entre les Rois de Bohême & la „ Maiſon de Brandebourg, ſuivant leſquels, „ en cas de diſpute, ils doivent prendre „ d'abord ce qu'on nomme des *Aſtrégues*, „ pour terminer leur différend, on propoſa „ de tenter cette voye ; mais elle ne réuſſit „ point, & l'on ne put même convenir du „ choix d'un ſeul Arbitre.

X V.

„ En effet dans une affaire dont l'éviden- „ ce eſt entiére, étoit-il poſſible de s'amuſer „ à des procédures ? & quand on auroit vou- „ lu mettre en œuvre toutes les ſubtilités de „ la Chicane en faveur de la Couronne de „ Bohême, pouvoit-on diſputer à la Maiſon „ de Brandebourg ſon Droit héréditaire ſur „ le Duché de Jaegerdorff ?

X V I.

„ Il ſeroit fort inutile d'alléguer, en fa- „ veur des Rois de Bohême, la félonie dont

„ on

„ on a accusé le Margrave Jean-George; car, „ à prendre les choses à la rigueur, on n'a „ pu en faire porter la peine qu'aux descen- „ dans mêmes du Prince accusé de ce crime, „ ce qui s'est fait en privant le Margrave „ Ernest, sa vie durant, du Duché qu'il a- „ voit hérité de son Pére. Pour ses parens „ en ligne collatérale, comme on ne pou- „ voit rien leur imputer, ils n'étoient pas „ punissables d'un mal qu'ils n'avoient point „ commis; c'est ce dont tout Jurisconsulte „ demeurera d'accord, à moins que la pas- „ sion ne l'ait entiérement aveuglé. Il y a „ plus, & suivant le sentiment des plus „ habiles Jurisconsultes, on ne peut priver „ les Enfans même d'un Vassal convaincu „ de félonie, des Droits qu'ils ont naturel- „ lement sur le Fief dont leur Famille a „ reçu l'investiture; parce que ce n'est point „ du dernier possesseur qu'ils tiennent leur „ Droit de Succession, mais de la volonté & „ de la disposition de celui dont leur Fief „ dérive originairement.

XVII.

„ Supposant donc que le Margrave Jean- „ George, Duc de Jaegerdorff, ait été cou- „ pable du crime de Léze-Majesté, il y „ auroit encore bien des choses à dire en „ faveur de son Fils le Margrave Ernest, & „ de la Maison de Brandebourg, qui succéda „ en 1642. aux Droits de ce Prince. Car „ enfin, s'il est vrai, comme on n'en peut „ douter, qu'en cas de Léze-Majesté on

„ ne

„ ne puiſſe ſaiſir que les Biens allodiaux du
„ Coupable, les Fiefs héréditaires dans la Mai-
„ ſon du Prince Erneſt, & qui lui apparte-
„ noient en vertu d'un *Fedeïcommis* établi
„ dans ſa Famille, n'ont pu lui être ravis;
„ & c'eſt faire injuſtice à ſes Parens, que
„ de les priver de leurs prétentions, eux
„ qui n'ont en rien participé à la faute dont
„ on accuſoit leur Devancier. Il eſt donc
„ conſtant que ce feroit à tort, qu'on vou-
„ droit exclure les Princes de la Maiſon E-
„ lectorale de Brandebourg de la ſucceſſion
„ au Duché de Jaegerdorff, & qu'on ne peut
„ avec raiſon retenir des Biens qui appar-
„ tiennent à leur Famille, parce qu'ils ne
„ peuvent être reſponſables des fautes qu'ils
„ n'ont pas commiſes.

XVIII.

„ Tout ceci eſt inconteſtable, & perſonne
„ n'ignore que le dernier poſſeſſeur d'un Fief
„ héréditaire doit le remettre à ſes parens en
„ ligne collatérale.

„ On a dit ci-deſſus (*chap.* 1. §. 2.) que
„ le Margrave George ne ſe laiſſa perſuader
„ par le Roi Louïs d'acheter le Duché de
„ Jaegerdorff, qui dépendoit de la Couronne
„ de Bohême, que pour en jouïr comme
„ d'un Fief aliénable, & dont il pourroit
„ diſpoſer par Teſtament. C'eſt uniquement
„ cet avantage qui le porta à acquérir Jaeger-
„ dorff & ſes dépendances, & jamais ſans
„ cela il n'auroit pu ſe réſoudre à vendre le
„ partrimoine & tous les biens qu'il avoit en
„ Hongrie pour en acheter d'autres en Siléſie.

XIX.

XIX.

„ Le Margrave George-Frédéric eut oc-
„ casion d'user des Droits que son Pére avoit
„ acquis. Il dispofa en 1599 & en 1603
„ de toute sa succession, & la Ligne Electo-
„ rale de Brandebourg ayant acquiescé à ses
„ volontés, elles furent pleinement exécu-
„ tées après sa mort. Il laissa, par Testa-
„ ment, le Duché de Jaegersdorff avec tou-
„ tes ses dépendances à l'Electeur Joachim-
„ Frédéric, qui s'en mit en possession en
„ 1603, sans que personne ait jamais pensé
„ à s'y opposer. Ce Duché fut ainsi atta-
„ ché & en quelque maniére incorporé aux
„ Etats que possédoit la Maison Electorale
„ de Brandebourg, conformément à des
„ Traités qui subsistent dans la Famille, &
„ que l'Empereur a confirmés.

XX.

„ Il ne faut alléguer ici ni prescription ni
„ d'autres pareilles exceptions. On n'a ja-
„ mais négligé de faire valoir les Droits de
„ la Maison Electorale de Brandebourg sur
„ la Principauté de Jaegersdorff, comme sur
„ un Fief héréditaire; & les Rois de Bohê-
„ me de la Maison d'Autriche ont certai-
„ nement été informés de la validité de ces
„ Droits, puisqu'ils ont souvent offert des
„ sommes très-considérables pour les ra-
„ cheter. On peut les convaincre de n'a-

„ voir jamais ignoré que le Duché de Jae-
„ gerdorff appartenoit en propre à la Maison
„ Electorale de Brandebourg, & on laisse à
„ juger après cela, si les Rois de Bohême,
„ qui en ont joui depuis si longtems, ont
„ toujours été dans la bonne-foi.

XXI.

„ Il est enfin tems de revendiquer ce qu'on
„ a été obligé de laisser depuis tant d'années
„ en des mains étrangéres; & puisque l'oc-
„ casion est favorable, il est naturel d'em-
„ ployer les moyens que l'on a de faire va-
„ loir ses Droits. La Maison d'Autriche n'en
„ doit point être surprise, elle peut être sa-
„ tisfaite de la patience avec laquelle les
„ Electeurs de Brandebourg l'ont vu jouïr
„ du Duché qui lui appartient, & dont elle
„ a tiré les revenus pendant près d'un siécle.
„ A compter les intérêts de ces revenus,
„ qu'elle a tirés durant tant d'années, ils
„ excéderoient infiniment le capital; & per-
„ sonne apparemment ne trouvera étrange que
„ le Roi de Prusse, comme Electeur de Bran-
„ debourg, pense enfin sérieusement à répa-
„ rer les pertes que sa Maison a faites.

CHA-

CHAPITRE II.

Des Droits de la Maison Royale de Prusse & Electorale de Brandebourg sur les Duchés de Lignitz, de Brieg & de Wohlau.

I.

„ Il est bon de remarquer d'abord, que „ les anciens Ducs de Lignitz, issus des „ Piastes, ont été Souverains dans leur Etat, „ qu'ils l'ont gouverné comme un Païs li„ bre & héréditaire dans leur Famille, sans „ être assujettis aux Rois de Pologne ou de „ Bohême, & sans avoir jamais voulu dé„ pendre de personne.

II.

„ Mais en 1329 ils offrirent en Fief à Jean „ de Luxembourg, Roi de Bohême, tant „ leurs Duchés & Principautés, que leurs „ autres Biens, déclarant, comme il est por„ té dans les premiéres Lettres d'investitu„ re, que ladite *oblation* étoit *volontaire*, & „ qu'ils prétendoient encore *les tenir à l'a„ venir comme Fiefs héréditaires, & en con„ servant tous leurs Droits & tous leurs Pri„ viléges.*

III.

„ Il est évident après cela que ces Fiefs, „ en qualité de Biens offerts, sont fort dif-

„ fé-

„ férens de cette autre espéce de Fiefs, „ qu'un Seigneur confére à un Vassal par „ grace & comme un bénéfice. Ici le Sei- „ gneur Direct n'a rien donné du sien, & „ c'est plutôt lui qui a reçu de ses Vassaux „ les Fiefs qu'il rendit ensuite, à condition „ qu'on lui en fît hommage.

IV.

„ Il ne faut donc pas juger de la condition „ des Fiefs susdits, suivant les Loix ordinai- „ res qui concernent les Fiefs donnés par pu- „ re grace. Car selon des Lettres du Roi „ Uldislas, en date de l'année 1511, les Fiefs „ de Lignitz, & des Etats qui en dépendent, „ devoient être *héréditaires & aliénables*; tel- „ lement que les Ducs de Lignitz conser- „ voient l'avantage dont ils avoient ci-devant „ joui, qui étoient de pouvoir, de leur vi- „ vant, vendre, engager & aliéner tous leurs „ Etats & toutes leurs Possessions.

„ Mais comme il ne paroît pas d'abord d'u- „ ne conséquence nécessaire, que l'on puis- „ se toujours disposer de son bien par Testa- „ ment, dès qu'on a la faculté d'en disposer „ entre vifs, ou, pour parler le langage du „ Droit Féodal, que l'on puisse toujours tes- „ ter de tout Fief aliénable, les Princes de „ Lignitz, qui ne vouloient avoir les mains „ liées en aucune maniére, obtinrent la Dé- „ claration suivante, qui se trouve aussi „ dans les Lettres données au Roi Uladis- „ las en 1511.

Que les Princes auroient la faculté de ven- dre,

dre, d'engager, de troquer & d'aliéner leurs Etats & leurs Seigneuries, selon qu'ils le jugeroient à propos, soit en tout, soit en partie, par voye testamentaire ou de donation à cause de mort.

V.

„ Après cela toutes les objections que l'on „ pourroit faire tombent d'elles-mêmes.

„ On auroit beau dire que le Privilége ac- „ cordé en 1511 aux Ducs de Lignitz, par „ le Roi Uladislas, est exorbitant; que les „ Successeurs de ce Prince ont pu regarder „ ce Privilége comme non valable, & qu'il „ est très-préjudiciable à la Couronne de „ Bohême, tout cela ne sauroit porter coup. „ On a fait voir que les Ducs de Lignitz, de „ Brieg & de Wolhau, avoient le droit d'a- „ liéner leurs Biens, même avant la date de „ leurs Lettres d'investiture; & ce que les „ Lettres expriment de particulier, c'est qu'ils „ avoient aussi la liberté d'aliéner leurs Fiefs, „ par forme de Testament & de derniére dis- „ position.

VI.

„ Cette faculté entiére, qu'ils avoient d'a- „ liéner, paroît évidemment par les nouvel- „ les Lettres que le Roi Louis leur donna „ en 1522. Elles portent expressément, *que* „ *comme les Ducs de Lignitz ont toujours eu le* „ *pouvoir d'aliéner leurs Biens, & d'en dispo-* „ *ser entre vifs, ils pourront aussi le faire à* „ *l'avenir par voye de Testament & de décla-* „ *ration de derniére volonté.*

VII.

„ Il n'y a rien en ceci dont on ne puiſſe
„ rendre raiſon. Les anciens Allemands, auſſi-
„ bien que les autres Nations qui ne connois-
„ ſoient pas le Droit Romain, n'entendoient
„ guére la matiére des Teſtamens, & ne re-
„ gardoient pas comme une conſéquence né-
„ ceſſaire, qu'on doit pouvoir teſter de ſes
„ Biens, dès-là qu'on ne peut diſpoſer entre
„ vifs. Le Roi Louis jugea donc à propos de
„ lever les doutes qu'on pouvoit avoir ſur ce
„ ſujet, par les Lettres qu'il donna en 1522;
„ & c'eſt ce qu'il fit encore en 1524, par de
„ nouvelles Lettres confirmatives données le
„ premier Lundi après le 2 de Juillet.

VIII.

„ Il ſeroit inutile de parler ici de la con-
„ firmation générale qu'obtinrent les Ducs
„ de Lignitz, par rapport à tous les Priviléges
„ dont ils étoient en poſſeſſion. Mais indé-
„ pendamment de cette Confirmation, il eſt
„ clair que les Biens des Ducs de Lignitz
„ devoient conſerver la prérogative qui leur
„ étoit déjà attachée, quand on les offrit en
„ Fief; c'eſt-à-dire qu'ils devoient être
„ aliénables; & que les Ducs de Lignitz
„ auroient toujours eu la faculté d'en diſpo-
„ ſer par Teſtament, en vertu du pouvoir
„ que le Roi Louis leur en donna en 1524
„ avec connoiſſance de cauſe, & eu égard
„ à leur mérite, & aux bons offices qu'ils
„ lui avoient rendus.

IX.

IX.

„ Ces Princes ayant donc eu l'entiére fa-
„ culté d'aliéner leurs Terres & leurs Posses-
„ sions, & de les faire passer à qui ils juge-
„ roient à propos, soit *par Testament*, soit
„ *par disposition entre vifs*, il est incontesta-
„ ble que le Duc Frédéric de Lignitz, de
„ Brieg & de Wohlau, a été en droit de
„ faire un Traité d'Union & de Confraterni-
„ té héréditaire avec Joachim II. Electeur de
„ Brandebourg, comme il fit en 1537.
„ l'ayant conclu à Lignitz le Vendredi d'a-
„ près la Fête de St. Gall, signé & con-
„ firmé par serment.

X.

„ Outre les formalités ordinaires que l'on
„ observe dans ces sortes de Traités de Con-
„ fraternité héréditaire, celui-ci contient plu-
„ sieurs particularités remarquables. En voi-
„ ci la substance. 1. On rapporte d'abord les
„ raisons qui ont porté à le conclure, sa-
„ voir l'ancienne & constante amitié des deux
„ Maisons. 2. Les doubles Mariages qui les
„ ont unies pendant deux fois. On déclare
„ ensuite 3. que l'on n'a rien fait, qu'après
„ une mûre délibération; & 4 que du con-
„ sentement tant des Ecclésiastiques que des
„ Etats du Païs. 5. Que les deux Parties
„ contractantes ont confirmé le présent Trai-
„ té par un serment solemnel. 6. Que tous
„ les Etats & les Sujets du Duché de Lignitz
„ & de ses dépendances, ont rendu un hom-

„ mage éventuel, & avec ferment, à l'Elec-
„ teur de Brandebourg. 7. Que ce Traité
„ de Confraternité devant être réciproque
„ & d'une double efficacité, on assure à l'E-
„ lecteur de Brandebourg le Droit d'expec-
„ tance sur tous les Païs de Lignitz, de Brieg,
„ de Wohlau, & de leurs dépendances, &
„ aux Ducs de Lignitz un pareil Droit sur
„ tous les Fiefs que l'Electeur de Brande-
„ bourg posséde en Bohême. 8. Pour assu-
„ rer d'autant mieux cette Confraternité,
„ les deux Parties prennent entre elles le
„ nom de Frére, & veulent s'en servir à l'a-
„ venir dans les Actes de leur Chancellerie,
„ désirant de confirmer leur union par toute
„ sorte de moyens. Leur intention n'étant
„ pas de se borner à une amitié personnelle,
„ mais de se tranférer l'un à l'autre réelle-
„ ment, & à tout événement, le *Dominium*
„ des Biens susmentionnés pour en jouïr de
„ droit, quand le cas y écherra; suivant
„ quoi, 10. il sera alors permis à l'Electeur
„ de Brandebourg de se mettre actuellement
„ en possession des Duchés de Lignitz, Brieg,
„ Wohlau, & de toutes leurs appartenances,
„ sa Maison en ayant déjà reçu l'hommage.

XI.

„ Croiroit-on que la validité d'un Trai-
„ té si bien établi, & confirmé par le serment
„ des Parties contractantes, ait jamais pu être
„ révoquée en doute? Cela arriva pourtant. Le
„ Conseil de Bohême, que des motifs d'inté-
„ rêt faisoient agir, porta les Etats de ce
„ Royau-

„ Royaume à chicaner ſur cette Convention, „ & à faire au Roi Ferdinand des plaintes qui „ ne méritoient pas d'être écoutées. Ils lui „ repréſentérent que les Principautés & les „ Seigneuries de la Siléſie étant incorporées „ au Royaume de Bohême, le Droit de ſuc- „ ceſſion que la Maiſon de Brandebourg ve- „ noit d'acquérir par le Traité de Confrater- „ nité, portoit néceſſairement du préjudice „ aux Etats de Bohême, & qu'il faloit annul- „ ler cette Convention, & la déclarer de nulle „ valeur par un Arrêt autentique.

XII.

„ Mais qu'il eſt aiſé de détruire ce raiſon- „ nement! Car en premier lieu, le Traité „ dont il s'agit n'enléve pas au Royaume de „ Bohême la Principauté de Lignitz ni ſes dé- „ pendances. Au-contraire 2. il porte en „ termes exprès, *que ſi jamais l'Electeur de* „ *Brandebourg venoit à recueillir les Etats de* „ *Lignitz & tous les Biens ſur leſquels on a tranſi-* „ *gé, ce Prince demeureroit à leur égard dans les* „ *mêmes engagemens qu'ils ont avec la Bohême.* „ Et l'on découvre ici 3. le peu de ſolidité „ des raiſons qu'alléguoient les Etats de ce „ Royaume, & combien ils entendoient peu „ leurs propres avantages. Car enfin ne de- „ voient-ils pas ſouhaiter de voir un nouveau „ Prince recevoir l'Inveſtiture de Lignitz & „ de ſes dépendances; & ignoroient-ils que „ ces Biens devoient toujours être tenus en „ Fief, ſans quoi la Chambre des Domaines „ pourroit les retirer, comme elle le fit dans la

 „ ſuite

„ ſuite au grand dommage desdits Etats de „ Bohême, qui virent leur nombre diminuer „ par cette réduction? D'ailleurs 4. il faut con„ ſidérer, que le ſusdit Traité de Confrater„ nité héréditaire n'a pas été paſſé entre des „ Puiſſances étrangéres. L'Electeur de Bran„ debourg, qui eſt une des Parties contractan„ tes, eſt fortement engagé avec le Royaume „ de Bohême, où il poſſéde pluſieurs Fiefs „ très-conſidérables. Et enfin il faut ſe ſouve„ nir que quand les Ducs de Lignitz offrirent „ leurs Biens en Fiefs au Roi de Bohême en „ 1329 (comme il a été dit plus haut Chap. II. „ §. 2.) ils conſervérent, en vertu des Lettres „ d'inveſtiture, la faculté de diſpoſer librement „ de leurs Biens, enſorte qu'on n'a pu la leur „ ôter par de nouvelles Ordonnances.

XIII.

„ La force l'emporta pourtant ſur le Droit „ & ſur la Raiſon. On publia à Prague en „ 1546, une Sentence évidemment injuſte. „ Elle eſt conçue à-peu-près en ces termes. „ Comme le Duc Frédéric de Lignitz n'eſt „ pas en droit de paſſer de pareils Contracts, „ ni de faire des Traités de Confraternité hé„ réditaire, il eſt clair que ceux qu'il a faits „ ſont de nulle valeur, devant être caſſés & „ entiérement abolis. C'eſt pourquoi de notre „ Autorité Royale & comme Seigneur Suſe„ rain des Fiefs de la Siléſie, Nous déclarons „ nul, caſſons & mettons à néant ledit Trai„ té de Confraternité, & tout ce qui y eſt „ contenu, ou qui s'eſt enſuivi, &c. Don-

„ né

„ né dans notre Ville de Breslau le 18 de
„ Mai 1546.

XIV.

„ Cet Arrêt du Roi de Bohême ne peut
„ porter aucun préjudice aux Droits de la
„ Maison de Brandebourg. Il a été rendu
„ sans que l'Electeur alors régnant ait été cité
„ pour défendre sa cause. Et quand il fut pro-
„ noncé, les Conseillers de Brandebourg qui
„ se trouvérent à la publication, ne manqué-
„ rent pas à cause de cela de protester contre
„ son contenu, & par devant Notaire & plu-
„ sieurs Témoins, réservant à l'Electeur leur
„ Maître tous les Droits qu'il pouvoit pré-
„ tendre. Cela se passa en présence même du
„ Roi Ferdinand I. qui ne leur contredit en
„ rien. Mais on ne fut pas longtems sans dé-
„ velopper les raisons qui avoient porté ce
„ Monarque à en agir avec tant de hauteur.
„ Il avoit ses intérêts en vue; & comme il étoit
„ puissant, il obligea Frédéric Duc de Lig-
„ nitz & les Princes Frédéric & George ses
„ Fils, à renoncer au Traité de Confraternité
„ héréditaire qu'ils avoient avec la Maison de
„ Brandebourg, quoiqu'ils l'eussent confirmé
„ par un serment solemnel. Il les contraignit
„ même à reconnoître qu'après la mort du
„ dernier Mâle de leur Famille, les Duchés
„ & les Principautés de Lignitz, de Brieg
„ & de Wohlau, devoient retourner de droit
„ immédiatement au Roi de Bohême, au-
„ quel cas on pourvoiroit les Filles, & les
„ Héritiers Allodiaux de leur Maison, en
„ leur faisant toucher de certaines sommes

„ d'argent, qui feroient déterminées en tems
„ & lieu. Procédé étrange! qui fait voir com-
„ bien le Roi de Bohême agiffoit partiale-
„ ment dans cette affaire. On peut dire qu'il
„ étoit alors le Juge de fa propre caufe, &
„ que les plaintes que firent les Etats de
„ Bohême étoient un jeu qu'il avoit concerté
„ avec eux. Certainement, pour peu qu'on
„ veuille confulter le Bon-fens & la Juftice,
„ on reconnoîtra que Ferdinand I. n'a jamais
„ dû ni pu contraindre les Princes de Lignitz
„ à s'engager, comme ils firent, d'une maniè-
„ re fi contraire à la difpofition des Loix.

XV.

„ Il eft fûr au-moins que l'Arrêt publié à
„ Prague, dont on vient de faire mention,
„ ne peut nuire aux Droits de l'Electeur de
„ Brandebourg. C'eft par rapport à lui ce
„ qu'on appelle *res inter alios acta*, & elle ne le
„ touche nullement. Les Ducs de Lignitz, de
„ Brieg & de Wolhau en jugérent de-même,
„ & cela paroît par ce qu'ils écrivirent à l'E-
„ lecteur de Brandebourg. *Quoiqu'une force fu-*
„ *périeure*, difent-ils, *prétende vous priver de*
„ *vos Droits, ils font trop certains pour qu'on puif-*
„ *fe les ébranler.... L'héritage n'eft pas encore*
„ *échu.... Le tems change toute chofe. Ce qui pa-*
„ *roît impoffible préfentement, Votre Poftérité*
„ *trouvera peut-être un jour les moyens de l'exé-*
„ *cuter*".

XVI.

„ Auffi, quand le Roi de Bohême ordonna
„ aux

aux Ducs de Lignitz de redemander à la Maison de Brandebourg les Actes & les Documens qu'ils lui avoient remis, & qui concernoient le Traité de Confraternité, l'Electeur eut de bonnes raisons pour ne les pas rendre, & il répondit aux Ducs de Lignitz, *Que le Traité de Confraternité héréditaire dont il s'agissoit, n'avoit rien de contraire à la Constitution des Etats de Lignitz: Que l'on avoit été autorisé à le faire, après en avoir obtenu par trois fois la permission des Rois de Bohême: Qu'il avoit été conclu du consentement formel & par le Conseil des Etats du Pays: Et enfin, qu'il avoit été confirmé par serment.* L'Electeur ajoûtoit encore, *Que ledit Traité n'étoit point préjudiciable à la Couronne de Bohême, ne contenant rien qui dérogeât à l'inféodation du Pays de Lignitz & à ses appartenances: Qu'il étoit fondé sur les Privilèges accordés par trois différens Rois de Bohême, & qu'ainsi personne ne pouvoit trouver étrange que l'Electeur maintînt la validité de ce Traité, & qu'il défendît des Doits acquis d'une manière si légitime. Enfin qu'il ne pouvoit se les laisser ravir par force, par menaces, ou par des voyes indirectes, sans se rendre responsable à toute sa postérité. Qu'il étoit donc résolu de conserver ce qu'il avoit acquis de bon droit pour lui & pour les siens, & qu'il ne se départiroit jamais de cette résolution.* Il finissoit en disant [illegible] *il prétendoit garder les Actes originaux [illegible] étoient entre ses mains, comme des preuves [illegible]ntiques de la validité de ses Droits, [illegible] que la Providence permît d'en faire [illegible]*

„ *étoient destinés*. Les choses en demeurérent-
„ là pendant longtems, c'est-à-dire, jusques
„ à ce que la Ligne Masculine des Ducs de
„ Lignitz fût entiérement éteinte.

XVII.

„ Enfin George-Guillaume, dernier Duc
„ de cette Maison, mourut en 1675. & par
„ sa mort les Duchés de Lignitz, de Brieg
„ & de Wohlau échurent à la Maison Elec-
„ torale de Brandebourg. L'Electeur Frédé-
„ ric-Guillaume, surnommé *le Grand*, ne
„ manqua pas alors de représenter à la Cour
„ Impériale le Droit qu'il avoit à la Suc-
„ cession de Lignitz, & l'Empereur en re-
„ connut toute la validité. Mais comme il
„ étoit alors en guerre avec la France, il
„ ne se hâta point de faire examiner les
„ Droits de l'Electeur, & promit seulement
„ que quand la Paix seroit faite, on lui ren-
„ droit justice sur ses prétentions.

XVIII.

„ Cependant l'Empereur fit secrettement
„ sonder l'Electeur, pour le porter à se dé-
„ sister de ses Droits, & à accepter en dé-
„ dommagement une somme d'argent très-
„ considérable. A quoi Frédéric-Guillaume
„ répondit, que comme le Pays de Lignitz
„ lui appartenoit incontestablement, il souhai-
„ toit de le garder, qu'il ne pouvoit se résoudre
„ à le vendre, & qu'à cet égard rien ne le
„ feroit changer de sentiment.

XIX.

XIX.

„ En effet ce Prince y persista constam-
„ ment, & ne discontinua point ses sollicita-
„ tions à la Cour Impériale, demandant
„ qu'on lui remît les Pays de Lignitz, de
„ Brieg & de Wohlau, dont la Succession lui
„ étoit échue; & sur ses représentations réi-
„ térées, l'Empereur Léopold ordonna ex-
„ pressément à Frédéric de Roth, Chancelier
„ de Lignitz, d'examiner l'affaire, & d'en-
„ voyer son sentiment par écrit à la Cour
„ Impériale. Cet ordre est du 2. de Jan-
„ vier 1684.

„ Le Chancelier fut dix mois à faire son
„ rapport, mais il ne se trouva pas au goût
„ de la Cour Impériale; aussi n'en fit-elle
„ point part à celle de Brandebourg, & elle
„ ne le voulut communiquer à personne.
„ On trouva pourtant secrettement le moyen
„ d'en avoir une Copie, & l'on connut a-
„ lors ce qui avoit rendu la Cour Impériale
„ si circonspecte. C'est que le rapport du
„ Chancelier de Lignitz établissoit un peu
„ trop fortement les Droits de la Maison
„ de Brandebourg sur la Succession de Li-
„ gnitz & des Principautés qui en dépendent.
„ D'ailleurs il découvroit plusieurs particu-
„ larités qui étoient favorables à ladite Mai-
„ son, & dont elle n'avoit pu être parfaite-
„ ment instruite, vu la longueur du tems é-
„ coulé depuis le Traité de Confraternité.

X X.

„ La Cour Impériale pouvoit d'autant
„ moins douter des Droits de l'Electeur de
„ Brandebourg à la Succession de Lignitz;
„ qu'elle en étoit instruite par un de ses
„ propres Ministres, savoir par le Chance-
„ lier de Roth: aussi travailla-t-on pendant
„ les années 1685. & 1686. à un Accommo-
„ dement; & la Cour Impériale, qui en a-
„ voit facilité les moyens, consentit enfin à
„ remettre de certains Etats à l'Electeur de
„ Brandebourg.

Voilà en abrégé l'Histoire des prétentions du Roi de Prusse. La Déduction que je viens de rapporter, contient un troisiéme Chapitre presqu'aussi long que les deux précédens. Je dirai en peu de mots ce qu'il renferme d'essentiel. Il faut remarquer d'abord que l'Electeur Frédéric-Guillaume, surnommé *le Grand*, désespérant de pouvoir obtenir de l'Empereur Léopold la restitution des Duchés en question, prit le parti de s'accommoder, & il le fit assez avantageusement, puisque l'Empereur lui céda le Cercle de *Schwibus*; mais ce Monarque eut soin d'engager le Prince Electoral, depuis premier Roi de Prusse, à signer un Acte secret, par lequel il promettoit de restituer ce Cercle de *Schwibus* aussitôt qu'il seroit parvenu à la Régence, ce qu'il fit aussi en 1695. moyenant une somme d'argent. C'est sur cela que roule ce troisiéme Chapitre de la Déduction. L'Auteur s'efforce de démontrer la nullité du premier Traité.

c'est

ç'eſt celui de 1686. & de la renonciation de l'Electeur Frederic - Guillaume. Il allégue pour raiſon principale les Conventions de Famille paſſées dans la Maiſon de Brandebourg, en vertu deſquelles, *Il n'eſt permis à aucun Electeur ou Margrave de Brandebourg, ayant des Etats en propre, d'aliéner pour toujours lesdits Etats, leurs Sujets, ni même les nouvelles Acquiſitions qu'ils pourroient avoir faites; & en cas de contravention l'Electeur ou le Prince ſon Succeſſeur eſt en droit de revendiquer ce qui a été ainſi aliéné, & de s'en remettre en poſſeſſion.*

De-là il paſſe à l'engagement où le Prince Electoral étoit entré ſecrettement de reſtituer le Cercle de *Schwibus*, & à la renonciation de ce Prince devenu Electeur ſous le nom de Frédéric III. Il fait voir que cet engagement eſt obreptice, c'eſt-à-dire, qu'il a été arraché par fineſſe & par menaces à un jeune Prince qui ignoroit les Droits de ſa Maiſon: d'où il conclut qu'il eſt nul & ſans effet. Il prétend que ce Prince devenu Electeur ne renonçoit point à ſes Droits, en reſtituant ce que l'Empereur avoit cédé à Frédéric-Guillaume, & que la Cour Impériale n'oſa même lui propoſer cette renonciation, de peur de le pouſſer à bout. Il rapporte la réponſe qu'il fit à ſes Miniſtres, qui s'étonnoient qu'il eût pu ſe réſoudre à reſtituer le Pays de *Schwibus*. *J'ai donné ma parole*, dit-il, *& je veux la tenir. Je laiſſe à mes Deſcendans de faire valoir mes Droits ſur la Siléſie, puiſque dans les circonſtances où je me trouve je ne puis le faire*

faire moi-même. Tant que les tems ne sont pas favorables, il faut s'armer de patience. Mais s'il plaît quelque jour à la Providence de mettre les affaires sur un autre pied, mes Descendans en profiteront, & sauront bien prendre le parti qui leur conviendra le mieux.

Il ajoûte à tout cela une derniére considération, à laquelle il croit que la Cour de Vienne doit faire attention. C'est que les Principautés en question étant des Fiefs masculins, qui ne sauroient tomber en quenouille, comme l'ont reconnu les Rois de Bohême de la Maison d'Autriche, ils ne sauroient plus être possédés par cette Maison, dont la Ligne Masculine vient de s'éteindre.

Cette Déduction fut réfutée par un Ecrit que la Cour de Vienne publia sous le titre de *Contre-Information*, &c. Après un assez long préambule rempli de plaintes contre le Roi de Prusse, l'Auteur répond à la Déduction, Article par Article. Il suit le plan de son Adversaire, & divise son Ouvrage en Chapitres & en Paragraphes. Dans le premier Chapitre, il accuse l'Auteur Prussien d'avoir tronqué les passages des Piéces qu'il cite, & d'avoir supprimé des circonstances qui changent entiérement l'état de la question.

Il employe bien du papier à prouver que la Principauté de Jaegerdorff est un Fief masculin, ce qui me paroît fort inutile, attendu que c'est l'opinion de l'Auteur Brandebourgeois, & que d'ailleurs la chose parle d'elle-même. Il établit pour principe que tout Fief masculin, au défaut de Descendans mâles, revient au Seigneur Suzerain dont il

re-

relève: c'eſt ce que perſonne, je penſe, ne s'aviſera de lui diſputer. Il prouve que la permiſſion donnée au Duc de Jaegerdorff par le Roi de Bohême, de diſpoſer de ce Duché comme d'un Fief héréditaire, ne s'entend que de ſes Enfans, ou autres Deſcendans de l'Acquérant en Ligne directe: d'où il conclut que cela ne regarde que la Branche Franconique de Brandebourg, & non point celle de la Marche, qui eſt celle des Electeurs aujourd'hui Rois de Pruſſe. „ Le Margrave George-Frédéric, dit-il, ſe trouvant ſans eſpoir de „ Poſtérité mâle, & reconnoiſſant que ſans „ le conſentement du Seigneur Suzerain il „ ne pouvoit diſpoſer ſelon ſon bon-plaiſir „ de la Principauté de Jaegerdorff, & que „ ſelon les Loix Féodales ſes Couſins de la „ Branche de la Marche n'y étoient pas appellés, parce qu'ils ne deſcendoient pas du „ premier Acquérant, & n'avoient jamais „ été compris dans les Inveſtitures, il demanda ſouvent à l'Empereur & Roi Rudolphe la permiſſion d'en diſpoſer librement „ par Teſtament ou autrement. Mais comme d'un côté le Roi Louis n'avoit accordé au Margrave George la faculté d'acquérir cette Principauté, uniquement que pour „ ſa perſonne, celle de ſon Frére & leurs „ Deſcendans, & qu'en conſéquence la Conceſſion étoit reſtrainte à cette Branche de „ Franconie, & que de l'autre côté on étoit à „ la veille de l'ouverture du Fief, le Margrave „ George-Frédéric n'ayant point de Deſcendans mâles, la Conſtitution du Royaume, „ en vertu de laquelle chaque Roi eſt obligé

„ de

„ de réunir à la Couronne les Fiefs ouverts,
„ ne permit pas qu'on accordât au Margave
„ sa demande.

„ Le refus constant que fit le Roi de Bo-
„ hême d'accorder au Margrave George-Fré-
„ déric la faculté de disposer de la Principau-
„ té de Jaegerdorff, n'empêcha pas celui-ci
„ de traiter avec le Margrave Joachim-Fré-
„ déric, de la Branche de la Marche, Ad-
„ ministrateur de Magdebourg, qui fut en-
„ suite Electeur, & de lui céder même en
„ 1595. la Principauté de Jaegerdorff à titre
„ de Donation à cause de mort. Mais il
„ n'est personne si peu équitable, qui ne
„ reconnoisse que le Margrave George-Fré-
„ déric étoit inhabile par toutes les Loix
„ Féodales à faire une pareille cession, &
„ qu'en conséquence il ne pouvoit porter
„ le moindre préjudice au Droit qu'avoient
„ de recueillir ce Fief le Roi & la Cou-
„ ronne de Bohême ; de-même qu'il est
„ manifeste qu'une autre Branche éloignée
„ dans le quatorziéme degré, & qui n'a-
„ voit jamais été comprise dans les In-
„ vestitures, ce qui est pourtant absolu-
„ ment nécessaire selon les Coutumes Féo-
„ dales de Silésie, pouvoit encore moins
„ avoir aucun Droit à ce Fief comme lui
„ étant dévolu.

De-là il conclut que la possession que la Maison Electorale de Brandebourg a eue de cette Principauté, a été illégale & destituée de l'autorité nécessaire. Or c'est de cette possession que l'Auteur Brandebourgeois prétend que les Rois de Prusse ont acquis un Droit légiti-

gitime de Succeſſion ſur le Pays en queſtion, en forme de *Fideïcommis.*

„ Si cependant, ajoûte l'Ecrivain Autri-
„ chien contre toute attente, on ne vouloit
„ pas encore ſe rendre à des preuves ſi évi-
„ dentes, il ſeroit très-aiſé de convaincre le
„ Public par le commerce de Lettres qu'on
„ a eu avec la Maiſon de Brandebourg, leſ-
„ quelles ſubſiſtent encore, ainſi que les Ré-
„ ponſes qui ont été données, tant aux Mi-
„ niſtres de cette Maiſon, à l'occaſion des
„ diverſes ſollicitations qu'elle a faites pour
„ obtenir la confirmation de la poſſeſſion de
„ Jaegerdorff, qu'aux interceſſions que le
„ Collége Electoral & le Cercle de la Baſſe-
„ Saxe ont faites au même ſujet; que l'Elec-
„ teur Joachim-Frédéric, & le Margrave
„ Jean-George ſon Fils, n'ont jamais été
„ reconnus pour Poſſeſſeurs légitimes de la
„ Principauté de Jaegerdorff, mais qu'au-con-
„ traire on les a toujours regardés comme
„ des Détenteurs injuſtes; deſorte que la
„ Maiſon Electorale de Brandebourg a été
„ obligée à la fin d'en convenir elle-même,
„ & d'avoir recours à la voye de grace. : :
„ : : : : : : : : : : : : : : : : : : :

„ Tel étant le véritable état de cette af-
„ faire, il s'enſuit 1. que la Principauté de
„ Jaegerdorff n'a jamais éte poſſédée comme
„ un Aleu, mais toujours comme un véri-
„ table Fief. 2. Que le Roi de Bohême a
„ reſtreint ce Fief à la Branche Franconique,
„ & que le Margrave George-Frédéric, der-
„ nier Poſſeſſeur, a ſouvent ſollicité la facul-

„ té d'en pouvoir diſpoſer, mais ne l'a ja-
„ mais obtenue. 3. Que ſans ce conſente-
„ ment, il n'a jamais pu en diſpoſer valide-
„ ment en faveur d'une Branche qui n'avoit
„ jamais été compriſe dans l'Inveſtiture.
„ 4. Que ce Fief n'a jamais pu écheoir à la
„ Maiſon Electorale de Brandebourg dans
„ la perſonne de l'Electeur Joachim-Frédé-
„ ric comme un Fief & Fideïcommis de Fa-
„ mille, tant pour les raiſons ſusdites, que
„ 5. parce qu'on s'eſt toujours oppoſé, tant
„ à ſa priſe de poſſeſſion qu'à l'immiſſion de
„ ſon Fils Jean-George; qu'on en a toujours
„ refuſé la confirmation & l'inveſtiture, &
„ qu'on a toujours reclamé le Fief & les
„ Fruits perçus. 6. Enfin qu'on l'a retrait,
„ moins pour cauſe du crime de félonie,
„ qu'à cauſe de l'extinction de la Branche
„ Franconique, qui en avoit été ſeule in-
„ veſtie.

„ Ces conſéquences étant ſures, on n'hé-
„ ſite point de s'en rapporter par rapport
„ au mérite & à la valeur des prétentions
„ de la Maiſon de Brandebourg ſur la Prin-
„ cipauté de Jaegerdorff, à la déciſion de
„ tout le monde équitable, ſans différence
„ de Religion, Catholiques ou Proteſtans.

C'eſt à-peu-près tout ce que ce Chapitre contient de plus important. Paſſons au ſecond, où l'on répond aux raiſons alléguées par l'Auteur Pruſſien pour prouver les Prétentions de la Maiſon de Brandebourg ſur les Duchés de Lignitz, de Brieg & de Wohlau.

L'Ecrivain Autrichien convient avec l'Auteur

teur Brandebourgeois, que ces Païs ont été offerts au Roi & à la Couronne de Bohême par les Ducs de Lignitz de la Maison des Piastes comme des Fiefs libres & héréditaires; mais il nie qu'on puisse conclure de-là qu'ils sont aliénables : premiérement, parce qu'un tel Fief n'est pas distingué d'un *Fief propre*; en second lieu, parce qu'en 1362. le Duc Wenceslas a renoncé à la prétention d'aliéner; & en troisiéme lieu, parce que les Ducs suivans ont prêté leur hommage & leur serment de fidélité au Roi & à la Couronne de Bohême, comme à leur Seigneur féodal naturel, ordinaire & héréditaire. Desorte qu'après l'extinction de ces Ducs de Lignitz de la Famille des Piastes, ces Duchés ont dû écheoir au Seigneur Suzerain.

On tombe d'accord que le Roi Ladislas, & après lui son Fils le Roi Louis, ont concédé en 1511 & 1524, au Duc Frédéric, le Droit d'aproprier à l'article de sa mort, ou par maniére de Testament, & de donner à qui bon lui sembleroit ses Villes, ses Sujets & tous ces Pays. Mais on soutient que cette concession est nulle: premiérement, par les raisons ci-dessus alléguées; & secondement, parce que Charles IV. *avoit déjà saintement* statué plusieurs années auparavant dans une Constitution particuliére de l'année 1335, après que le Duché de Silésie eût été incorporé à la Couronne de Bohême, *que ce Duché resteroit indivisiblement incorporé au Royaume de Bohême.* „ Et comme nonobstant ce„ là, poursuit l'Auteur, le Duc Frédéric de

„ Lignitz & de Brieg, & ses deux Fils ont
„ conclu avec l'Electeur Joachim de Bran-
„ debourg en 1537, cette prétendue Con-
„ fraternité héréditaire, alléguée par l'Au-
„ teur Brandebourgeois ; & qu'ils se sont
„ engagés réciproquement, que, lorsque
„ les Ducs viendroient à mourir sans laisser
„ de Postérité mâle, leurs Païs & leurs Su-
„ jets reviendroient à l'Electeur; & en re-
„ vanche, si l'Electeur & ses Héritiers mâ-
„ les venoient à manquer, les Fiefs de Bran-
„ debourg qui relévent de la Couronne de
„ Bohême, comme *Crossen*, *Zullickau*, *Som-*
„ *merfeld*, *Cottbusch*, *Peitz*, &c. revien-
„ droient tout de-même au Duc Frédéric de
„ Lignitz & à ses Héritiers; & que par-là
„ le droit de reversion, si solemnellement
„ conditionné pour le Roi & la Couronne
„ de Bohême, a été interrompu une fois
„ pour toutes.

„ C'est pourquoi les Etats du Royaume
„ de Bohême ont eu des raisons bien fondées
„ de porter là-dessus leurs plaintes contre le
„ Duc Frédéric & contre ses Fils à l'Empe-
„ reur Ferdinand I.; & cet Empereur très-
„ juste, après avoir correspondu sur ce sujet
„ avec le Duc Frédéric par quatre Ecrits,
„ & fait des réflexions suffisantes sur cette
„ affaire, n'a pu faire autrement que d'ad-
„ ministrer la Justice, & de déclarer en mê-
„ me tems nul & invalide, avec pleine con-
„ noissance de cause dans sa Sentence défini-
„ tive alléguée par le susdit Auteur, le Traité
„ de Confraternité héréditaire fait au préju-
dice

„ dice du Roi & de la Couronne de Bohême.

„ Enfin les Ducs Siléſiens de Lignitz, ajoû-
„ te l'Ecrivain de la Cour de Vienne, qui
„ ont conclu cette Confraternité héréditaire
„ avec l'Electeur Joachim de Brandebourg,
„ ont reconnu auſſitôt eux-mêmes l'inſuffi-
„ ſance de ce Traité; c'eſt pourquoi non
„ ſeulement ils ſe ſont ſoumis à la Sentence
„ de Ferdinand I. ont révoqué cette Confra-
„ ternité héréditaire, ne ſe ſont plus appel-
„ lés Fréres avec les Electeurs, mais ils ont
„ promis réitérativement, en conformité de
„ la premiére oblation du Fief, *Que lorſqu'ils*
„ *viendroient à mourir ſans laiſſer d'Héritiers*
„ *légitimes mâles, leurs Principautés, leurs Païs*
„ *& leurs Sujets ſeroient échus au Roi & à la*
„ *Couronne de Bohême, & qu'il ne ſeroit don-*
„ *né à leurs Filles qu'une certaine ſomme en*
„ *argent & en meubles.*

„ Et pour cet effet les deux Fréres, les
„ Ducs Frédéric & George, ſe ſont encore
„ engagés particuliérement par leurs Rever-
„ ſales à ne plus obliger leurs Sujets à faire
„ le ſerment ſur cette Confraternité hérédi-
„ taire; mais au-lieu de cela, de leur faire
„ rendre foi & hommage à Sa Majeſté le
„ Roi; ce qui a auſſi été effectivement exé-
„ cuté, & les Sujets ont été enſuite déga-
„ gés des précédens devoirs & obligations
„ qu'ils avoient prêtés aux Electeurs de
„ Brandebourg.

„ Le Duc Frédéric, Fils du précédent Fré-
„ déric, a donné de-même en 1596 ſes Re-
„ verſales, qui contiennent les mêmes expreſ-
„ ſions obligatoires, dans leſquelles il a re-

„ connu la Confraternité pour nulle & d'aucu-
„ ne valeur, & a adopté la Sentence définitive
„ de l'Empereur & Roi Ferdinand I. & enfin il
„ s'est engagé de faire rendre les Documens
„ qu'il avoit remis entre les mains de la Mai-
„ son Electorale de Brandebourg.

De-là il tire des conséquences que chacun peut facilement deviner, & c'est par-là que finit ce second Chapitre. Le troisiéme contient diverses Anecdotes sur des affaires qui étant plus proches de notre tems que les précédentes, le rendent plus intéressant. L'Auteur tâche d'abord de répondre aux conséquences que l'Ecrivain Brandebourgeois semble tirer des Transactions passées entre l'Empereur Léopold & l'Electeur Frédéric-Guillaume de Brandebourg. Il dit que ce Prince, après avoir laissé écouler huit ans, sans parler de ses prétentions, prit le moment favorable que les Turcs ayant eu divers avantages en Hongrie avoient pénétré dans l'Autriche, & pressa l'Empereur de lui restituer les Païs en question. Sa Majesté Impériale obligée dans ce tems de ménager les Princes de l'Empire, & particuliérement ceux qui étoient les plus puissans, promit à l'Electeur de faire examiner ses droits, & lui tint parole, ayant chargé le Seigneur de Roth de cette commission; mais les informations de ce Chancelier n'ayant pas été favorables à l'Electeur, la Cour Impériale refusa de le satisfaire. Enfin la France ayant attaqué sur ces entrefaites l'Empereur, Frédéric-Guillaume renouvella ses prétentions avec plus de force qu'auparavant. Sur quoi l'Empereur, touché des maux où l'Empire seroit exposé par la mes-

in-

intelligence des deux Cours, voulut bien entrer en négociation, quoiqu'il fût, aussi-bien que son Ministére, *que cela étoit diamétralement opposé aux Droits & aux Priviléges du Royaume de Bohême.* „ Le Prince Electoral, dit notre Auteur, depuis premier „ Roi de Prusse, qui dans ce tems-là avoit „ atteint sa vingt & neuviéme année, considéra, en Prince prudent, d'un côté l'importance de cette négociation & la prospérité de tout le St. Empire, qui y étoit intéressé; mais d'autre côté il étoit suffisamment informé de l'insuffisance des prétentions de sa Maison Electorale; & pour ne pas voir aller en fumée une négociation aussi salutaire pour tout l'Empire Romain, il se mit à la brêche. Il délibéra sur cette affaire avec quelques-uns de ses plus confidens, & consulta particuliérement l'un de ses plus proches Parens, le Prince Jean-George d'Anhalt; & reconnoissant mieux que personne la dureté de l'Electeur son Pére, & les desseins dangereux du Ministére de Brandebourg, il fit prier & conjurer même le Baron de Freytag, Ambassadeur de l'Empereur à la Cour de Berlin (ce sont les propres termes du Baron de Freytag, dans les relations qu'il a envoyées à ce sujet à la Cour Impériale) de vouloir bien rompre la glace, & de remontrer avec efficace à l'Electeur son Pére le danger évident dont la Maison Electorale de Brandebourg & toute sa Postérité étoit menacée; & d'autre côté de disposer l'Empereur de céder à

„ ſon Pére, ſa vie durant, le Cercle de Schwie-
„ bus, promettant (c'eſt-à-dire le Prince Elec-
„ toral) en grand ſecret au même Miniſtre de
„ l'Empereur, de reſtituer après le décès de
„ ſon Pére le Diſtrict qu'il plaîroit à Sa Ma-
„ jeſté Impériale de céder à l'Electeur. Ce
„ Prince ſigna auſſi des Lettres reverſales très-
„ ſolemnelles en date du 28 Février 1686; par
„ conſéquent quelques mois avant l'accom-
„ pliſſement du Traité d'indemniſation, dans
„ leſquelles Lettres il reconnoît & déclare
„ lui-même que c'étoit en particulier *à ſa priè-
„ re & à ſon inſtante requiſition* que Sa Majeſté
„ Impériale avoit bien voulu céder à l'Electeur
„ ſon Pére le Cercle de Schwiebus; & que
„ pour cette raiſon il s'engageoit & promet-
„ toit, & donnoit en même tems à Sa Ma-
„ jeſté Impériale un entier pouvoir de ſe re-
„ mettre en poſſeſſion dudit Cercle, immé-
„ diatement après la mort de l'Electeur ſon
„ Pére, & de le réunir à ſes Domaines, ſans
„ aucune oppoſition ultérieure de lui Prin-
„ ce Electoral; à condition néanmoins qu'on
„ lui céderoit, au-lieu de ce Cercle, les
„ Seigneuries de *Schwartzemberg*, de *Neu-
„ ſtadt*, de *Gimborn*, ou à leur place dix
„ mille écus en eſpéce & argent comptant.
„ Le Prince Electoral finit ſes Lettres rever-
„ ſales, en aſſurant qu'au ſurplus la renoncia-
„ tion abſolue à toutes les prétentions que
„ ſon Pére avoit formées, mais que NB. Sa
„ Majeſté Impériale n'avoit point avouées ni
„ reconnues, continueroit de ſubſiſter, &
„ conſerveroit toute ſa force.

„ L'Em-

„ L'Empereur Léopold, continue-t-il,
„ plutôt ému par les instantes priéres du
„ Prince Electoral, & par les Lettres rever-
„ sales qu'il lui avoit librement données, pré-
„ féra enfin le Bien public à ses propres in-
„ térêts, & céda à l'Electeur dans l'Instru-
„ ment de leur accommodement, qui ne fut
„ expédié que quelques mois après, 1. le
„ Cercle de Schwiebus, & 2. les prétentions
„ des Princes de Lichtenstein sur l'Oostfrise.

„ L'Electeur de son côté renonça de la ma-
„ niére la plus efficace, tant pour alors que
„ pour le tems à venir, non seulement pour
„ soi-même, mais aussi pour tous ses Succes-
„ seurs, Héritiers, & pour toute sa Postérité,
„ à ses prétendus droits sur Jaegerdorff, Li-
„ gnitz, Brieg, Wohlau, Oderberg & Beu-
„ then, & il cassa & déclara nuls & de nulle
„ valeur les Documens qu'il avoit entre les
„ mains sur ce sujet, & les délivra au Baron
„ de Freytag Ministre de l'Empereur, étant
„ expressément expliqué & inséré dans cet
„ Instrument: *Que Son Altesse Sérénissime Ele-*
„ *torale, ses Héritiers, Successeurs & Descen-*
„ *dans, ne pourroient, ni ne voudroient plus*
„ *former aucunes prétentions ultérieures*, sous
„ quelque prétexte *qu'elles pussent être inven-*
„ *tées de-nouveau, ni à Sa Majesté Impériale*
„ *& à ses Successeurs les Rois de Bohême, & les*
„ *Ducs suprêmes & directs de Silésie, non plus*
„ *qu'aux Successeurs présens & futurs de la Prin-*
„ *cipauté de Jagerdorff, & au sujet des trois*
„ *susdites Principautés de Brieg, de Lignitz, &*
„ *de Wohlau, &c.*

„ Lorſqu'enſuite l'Electeur Frédéric-Guil-
„ laume mourut en 1688, & que ſon Fils
„ Frédéric lui ſuccéda & prit les rênes de la
„ Régence, & que par-là le tems étoit venu
„ de réunir le Cercle de Schwiebus au Du-
„ ché de Siléſie, Sa Majeſté Impériale ſe
„ trouva entiérement en droit de ſe remet-
„ tre *ipſo facto* en poſſeſſion de ce Cercle;
„ mais elle aima mieux, par une eſtime par-
„ ticuliére pour la Maiſon Electorale de Bran-
„ debourg, le faire reclamer à Berlin par ſon
„ Miniſtre qui y réſidoit. Mais le Miniſtére
„ Electoral de Berlin, par pluſieurs vues par-
„ ticuliéres, retarda cette retroceſſion juſqu'à
„ l'année 1694, tantôt ſous un prétexte, tan-
„ tôt ſous un autre. Ce Miniſtére oſa même
„ entreprendre en 1693, de faire faire quel-
„ que mention à Vienne, par le Miniſtre de
„ la Maiſon Electorale qui y réſidoit, que le
„ Prince Electoral, alors Electeur, avoit été
„ induit à donner les ſuſdites Lettres rever-
„ ſales, & oſa faire propoſer à cette occaſion
„ différentes nouvelles conditions: mais,
„ comme le Miniſtére de Sa Majeſté Impé-
„ riale y répondit dans le mois de Juin de
„ la même année 1693, que Son Alteſſe Sé-
„ réniſſime Electorale n'auroit pas ſans-doute
„ oublié, qu'étant encore Prince Electoral,
„ & ayant vu que Sa Majeſté Impériale ne
„ vouloit pas conſentir à aliéner ce Cercle de
„ Schwiebus, n'avoit pas ſeulement offert de
„ ſon propre mouvement ces Lettres rever-
„ ſales pour faciliter la concluſion du Traité
„ d'Alliance, mais qui même étant enſuite

„ par-

„ parvenu à la Régence, il avoit confirmé
„ tout ce qu'il avoit contracté auparavant
„ comme Prince Electoral, & qu'il s'étoit
„ fouvent obligé à la reftitution de ce Cercle;
„ enforte qu'il n'avoit pas été befoin d'avoir
„ recours à la voye d'induction, d'autant que
„ Sa Majefté Impériale avoit très-intelligible-
„ ment remontré au feu Electeur de Brande-
„ bourg, comme déjà auparavant l'Empereur
„ Ferdinand II. l'avoit déclaré à la face de tout
„ l'Empire, qu'il ne connoiffoit en aucune
„ maniére les prétendus Droits de la Maifon
„ Electorale de Brandebourg fur les Princi-
„ pautés, les Seigneuries & Pays de Siléfie.
„ Qu'en conféquence l'Electeur étoit indifpen-
„ fablement obligé à la reftitution de ce Cercle
„ par fa négociation particuliére, & par les
„ Lettres reverfales fignées de fa propre main.
„ On fe rendit enfin à la raifon du côté de
„ la Maifon Electorale de Brandebourg, & a-
„ près une courte négociation & quelques
„ conférences des Miniftres refpectifs fur les
„ nouvelles conditions, il fut conclu le 10 de
„ Décembre 1694. une nouvelle Convention,
„ en vertu de laquelle le Cercle de Schwie-
„ bus (à la retroceffion duquel Son Alteffe
„ Electorale s'étoit engagée librement) devoit
„ être retrocédé. L'Empereur de fon côté
„ accorda dans cette nouvelle Convention, à
„ la Maifon Electorale de Brandebourg, non
„ feulement le Titre de *Duc de Pruffe*,) fans
„ préjudice pourtant des Droits de l'Ordre
„ Teutonique) mais auffi la furvivance de
„ l'Ooftfrife (pour autant que cela dépendoit
„ de

„ de la Cour Impériale) & outre cela un Sujet
„ Proteſtant fut reçu dans le Conſeil Aulique.
„ Enſuite dequoi, & après le payement de
„ 250000 florins, la retroceſſion du Cercle de
„ Schwiebus s'exécuta réellement le 10 Jan-
„ vier 1695, & on rendit les Lettres d'Inves-
„ titure qui avoient été données, avec tous
„ les Documens de ce Cercle qui avoient été
„ remis à la Maiſon Electorale de Brande-
„ bourg dans le tems de la ceſſion. Enfin le
„ tout fut ratifié librement, & l'Electeur
„ exécuta ſans contrainte ce qu'il avoit très-
„ préméditément promis comme Prince Elec-
„ toral par ſes Lettres reverſales. Depuis ce
„ tems-là, & pendant cinquante ans il n'a
„ été fait aucune Proteſtation contre cette re-
„ troceſſion, ni par cet Electeur, ni par ſon
„ Succeſſeur le dernier Roi, qui pourtant n'é-
„ toit pas accoutumé à laiſſer moiſir ſes pré-
„ tentions.
„ L'Empereur Léopold de ſon côté ne
„ manqua pas d'exécuter le plus exactement
„ qu'il étoit poſſible les conditions ſtipulées,
„ dont il revint des avantages ineſtimables à
„ la Maiſon Electorale de Brandebourg, puiſ-
„ que la conceſſion du Titre de Duc de
„ Pruſſe lui applanit le chemin à la Dignité
„ Royale. Ce même Electeur conclut le 16
„ Novembre 1700, avec Sa Majeſté Impériale
„ le Traité formel, intitulé *Cronen-Tractat*,
„ au ſujet de la Dignité Royale qu'il obtint;
„ & dans ce Traité il a approuvé & ratifié de-
„ nouveau tout ce qui avoit été ſtipulé
„ dans l'Alliance conclue en 1686, dans tous
„ ſes

„ ses Points, Clauses & Articles, & par conséquent aussi la renonciation solemnelle de la Maison Electorale, tant pour l'Electeur lui-même, que pour ses Descendans & Successeurs, à tous les prétendus Droits sur quelques Principautés de Silésie.

„ Si donc l'Auguste Maison d'Autriche a mérité par tout ce qu'on a rapporté ci-dessus, l'odieuse imputation de supercherie, & si pour sa récompense elle a dû s'attendre à la présente invasion en Silésie; enfin si cette maniére extraordinaire d'agir ne renverse pas les Traités les plus solemnels, & par conséquent brise tout ce qui doit serrer les liens de la Société Humaine, c'est ce qu'on laisse à décider aux autres Puissances & Etats qui sont également intéressés au maintien & à la sureté des Traités & des Alliances qu'elles ont conclues avec d'autres Potentats pour leur intérêt & pour leur sureté.

Le quinziéme Paragraphe est employé à réfuter l'Argument que l'Auteur Brandebourgeois prétend tirer de la nature des Fiefs en question, qui étant masculins, ne sauroient être possédés par la Maison d'Autriche, dont la Ligne Masculine vient de s'éteindre. On lui répond que ces Fiefs ont été incorporés au Royaume de Bohême héréditairement & indivisiblement, & que c'est en qualité de Reine de Bohême que l'Héritiére de la Maison d'Autriche doit les posséder nécessairement.

Ces Ecrits furent suivis de plusieurs autres sur le même sujet. Mais la guerre de n'est pas celle qui intéresse le plus.

l'Europe étoit attentive à ce qui se passoit en Silésie, & l'on craignoit avec raison que le feu allumé dans cette partie de l'Allemagne, ne se répandît dans tous les coins de la Chrétienté, & n'embrasât les Etats voisins. Mais avant que de reprendre le fil des Expéditions Militaires, je me crois obligé d'entrer dans quelque détail par rapport à un démêlé qui fit alors beaucoup de bruit. Je veux parler de la suspension de la Voix Electorale de Bohême. C'est ce que je tâcherai de developper dans le Livre suivant.



HIS-

HISTOIRE DE LA DERNIERE GUERRE DE BOHEME.

LIVRE SECOND.

ARGUMENT.

Description succincte de la Bohême. Abrégé Historique de ce Royaume. Différend au sujet de la Voix Electorale. Elle est suspendue. Protestations à ce sujet.

AVANT que d'entamer ce sujet, je crois qu'il est nécessaire de faire connoître le Royaume de Bohême, & de montrer en peu de mots de quelle maniére ce beau Pays est tombé aux Princes de la Maison d'Autriche & est passé à leurs Héritiers. Ceux qui ne cherchent qu'à s'amuser, & qui veulent qu'on leur ménage continuellement des surprises, blâmeront peut-être cette digression : mais ceux qui veulent qu'on les instruise en les amusant, me sauront bon gré de la peine que je vai prendre de les mettre au fait d'un Pays qu'ils n'ont vu que sur la Carte, & dont l'Histoire est renfermée dans de vieilles Chroni-

niques, qu'ils n'ont ni le loisir, ni l'occasion, ni la patience de lire. Au-reste ce que je vai dire, ne regarde que la Bohême en elle-même, & non les Pays qui lui ont été incorporés, tels que la Silésie & la Moravie. J'ai déjà parlé du premier, je parlerai de ce dernier en son lieu.

La Bohême est située entre le 34. & 38. degré de Longitude, & le 48. & 51. de Latitude. Elle a l'Autriche & la Baviére au Midi, la Silésie & la Lusace au Nord. A l'Orient la Moravie & une partie de la Silésie, & à l'Occident la Misnie & le Haut-Palatinat. Ses principaux Fleuves sont l'Elbe & la Moldau. Toutes les Riviéres qui l'arrosent, excepté l'Egre, prennent leurs sources dans le Pays même, ce qui a fait croire à quelques Géographes que la Bohême étoit le Pays de l'Europe le plus élevé. Tout le Royaume est divisé en douze Cercles ou petites Provinces. Les principaux sont ceux de Pilsen, de Rackonitz, de Satz, de Czaslau, de Bunzlau, de Chrudim.

La Bohême a dans sa longueur du Midi au Nord cinquante lieues Françoises, & soixante-trois dans sa largeur du Levant au Couchant. Le climat y est assez sain, & le terroir assez fertile. Mais la plus grande richesse du Pays vient des Mines, qui sont tout ce qu'on peut voir de plus beau. Il y en a de Fer, d'Etain, d'Argent, & même d'Or. On trouve en Bohême plusieurs sortes de Pierreries. Les Topazes y sont très-communes, & on y trouve des Diamans qui quelquefois ne le cédent guére

re à ceux d'Orient. La Nature semble avoir pourvu elle-même à la défense de ce Royaume par un cercle de Montagnes dont il est environné, qui forment un rempart plus formidable que tout ce que l'Art peut inventer. Ces Montagnes sont fort hautes & escarpées du côté de la Baviére & du Vogtland, au-lieu qu'elles le sont peu du côté de la Moravie. Les premiéres sont partie de ce que les Anciens appelloient *Forêt d'Hercynie.* Celles qui sont vers la Silésie sont nommées les *Montagnes des Géans*. Je ferai voir en son lieu, que vu la nature du Pays & certaines circonstances, il étoit impossible que Mr. de Maillebois pénétrât jusqu'à Prague, & je le justifierai amplement des pitoyables raisonnemens des Gazetiers.

La Bohême n'a commencé à connoître le Christianisme que vers le IX. Siécle. Ses Souverains ne prenoient encore que le Titre de *Princes* ou de *Ducs*. Borziwog, qui régnoit alors, est le premier Bohême qui ait embrassé le Christianisme. On rapporte un plaisant motif de sa conversion. On dit qu'étant allé voir le Roi de Moravie, celui-ci donna un grand festin à plusieurs Seigneurs de sa Cour, qui eurent l'honneur de manger avec lui à table, pendant que les mêts destinés au Duc de Bohême furent servis à terre. Le Duc ne manqua pas de s'en offenser, & en ayant demandé la raison, le Roi de Moravie lui répondit que c'étoit parce qu'il étoit Payen, mais que s'il vouloit embrasser la Religion Chrétienne il l'admettroit aussitôt à sa table. Cet argument fit un effet admirable, & Borziwog se fit baptiser. A son retour il trouva ses Peuples fort

mécontens de sa conduite. Ils pousserent leur mécontentement jusqu'à le déposséder & à le chasser, & mirent un Seigneur Bavarois. C'a été un Privilége que les Bohêmes ont conservé longtems, de dépouiller leurs Souverains & d'en élire d'autres. Celui qui remplaça Borziwog, ne fut pas plus heureux qu'il l'avoit été. Soupçonné à son tour d'être Chrétien, les Bohêmes lui donnérent cent marcs d'argent, & le priérent de s'en retourner. Ils voulurent alors rétablir son Prédécesseur; mais celui-ci, moins sensible aux appas de la Souveraineté qu'aux douceurs de la retraite qu'il avoit commencé de goûter, refusa l'offre qu'on lui faisoit, & se contenta de proposer son Fils Wratislas, qui fut accepté. Celui-ci laissa un Fils nommé Wenceslas en bas-âge, & sa Mére fut déclarée Régente pendant sa minorité. Cette Princesse étoit Payenne, par conséquent grande Ennemie des Chrétiens; aussi les persécuta-t-elle à outrance. Elle fit abattre toutes les Eglises que son Mari avoit bâties. Mais Wenceslas ayant pris les rênes du Gouvernement, répara tout le mal qu'elle avoit fait. Sa piété ne fut pas récompensée en ce Monde. Henri dit *l'Oiseleur*, Empereur d'Allemagne, entra à main armée en Bohême, & obligea le Duc à lui payer un tribut annuel de cent bœufs & de cent cinquante marcs d'argent. Ce ne fut pas tout. Boleslas Frére du Duc régnant, profitant du desordre où l'Armée de l'Empereur avoit jetté la Bohême, proposa une entrevue à Wenceslas, sous prétexte de délibérer sur les moyens de se venger des Allemands; & l'ayant attiré dans une Eglise, il

l'as-

l'assassina traîtreusement, & se fit reconnoître Duc de Bohême. L'Eglise a jugé à propos de mettre Wenceslas au rang des Saints, & elle en célébre l'Office.

Boleslas *le Cruel*, ainsi appellé à cause du parricide dont il s'étoit souillé, eut de gros démêlés avec l'Empereur Otton, à cause du tribut dont j'ai parlé; & après une longue & sanglante guerre, il fut obligé de se soumettre.

Il ne se passa rien de considérable en Bohême jusqu'au régne d'Ulric, qui chassa les Polonois de la Moravie, & conquit cette Province. Spitignée Petit-fils d'Ulric régna six ans, & laissa un Fils nommé Wratislas, qui lui succéda, & fut le premier Duc de Bohême qui prit le titre de *Roi*, en vertu d'une Concession de l'Empereur Henri IV. Les Historiens Bohêmes prétendent que ce fut lui qui fit perdre à la Moravie son titre de Royaume, & le transporta à la Bohême; la Moravie n'ayant plus été depuis qu'un Marquisat. Mais cela est contesté par d'autres Ecrivains: ce qu'il y a de certain, c'est que les Successeurs de Wratislas ne conservérent pas la Dignité Royale, ce qui prouve que cette Dignité ne fut point attachée à la Bohême, mais au Duc: en effet Wratislas étant mort, les Etats de Bohême élûrent Conrad son Frére pour lui succéder en qualité de Duc, & non pas en qualité de Roi. Après sa mort Bretislas II. Fils de Wratislas, fut reconnu Duc de Bohême. Borziwog II. lui succéda, mais il fut dépossédé par son Oncle Swatopluc, que Boleslas Roi de Pologne fit tuer en trahison par un Espion. Quelques Seigneurs Bohêmes

s'étant rendus au Camp de l'Empereur après ce triste événement, le priérent de leur donner pour Duc Otton Frére du Défunt, ce qui leur fut accordé. Mais les Bohêmes jaloux de leurs Priviléges se moquérent de l'Election de l'Empereur, & s'étant assemblés ils demandérent & élûrent Uladislas. Celui-ci avoit un Frére aîné qui voulut faire valoir son droit de primogéniture, & somma Uladislas de lui céder la Souveraineté. Uladislas répondit que si la Bohême étoit un Etat héréditaire, il auroit raison d'y prétendre, mais qu'étant électif, c'étoit au Peuple à en disposer, ce qu'il avoit fait en sa faveur. Borziwog, c'est ainsi que s'appelloit ce Frére, ne fut pas content de cette réponse, & se prépara à soutenir ses prétentions par la force. Il eut pour cet effet recours au Roi de Pologne, qui lui promit du secours; mais Uladislas eut l'adresse de détourner cette tempête. Il avoit un autre Frére nommé Sobieslas, qui se mit aussi sur les rangs, & voulut lui disputer la Souveraineté. Celui-ci étoit appuyé par Otton Marquis de Moravie, & se flatoit aussi du secours des Polonois: mais enfin il s'accommoda. Uladislas régna jusqu'à sa mort, qui arriva en 1125. Son Frére Sobieslas lui succéda. Il fut d'abord traversé par Otton Marquis de Moravie, mais il trouva le moyen de s'en défaire. L'Empereur Lothaire, qui avoit pris le parti d'Otton, fut obligé de laisser Sobieslas en repos. Il resta donc paisible possesseur de la Bohême. Les Etats du Pays s'étant assemblés dans le Château de Wischerad, firent une Loi fameuse dans l'Histoire de Bohême, qui a été de-

depuis enfreinte & entirément abolie par laie Maison d'Autriche. Cette Loi portoit en substance : „ 1. Que tous les Etrangers se-
„ roient exclus des Charges de l'Etat. 2. Que
„ quand il n'y auroit point de Souverain en
„ Bohême, le Bourguemaître de Prague gou-
„ verneroit l'Etat. 3. Que la Ville de Pra-
„ gue dépendroit néanmoins immédiatement
„ du Duc qui régneroit. 4. Que le Bourgue-
„ maître de Prague auroit droit d'assembler les
„ Etats, que l'Election du Prince ne dureroit
„ pas plus de trois jours; & que celui-là se-
„ roit reconnu Souverain, qui auroit été élu
„ par le Sénat de Prague & les Députés des
„ Communautés, à la pluralité des voix. 5.
„ Qu'avant de se mettre en possession du Pays,
„ le Duc seroit obligé de prêter serment qu'il
„ en garantiroit les Libertés & les Priviléges.
„ 6. Que si le Duc laissoit injustement attaquer
„ la Bohême, alors la Noblesse s'assembleroit
„ à Prague, & prendroit les mesures nécessai-
„ res pour s'opposer à la violence. 7. Que
„ la présente Loi ou Sanction-Pragmatique ne
„ pourroit jamais être abrogée, ni altérée sous
„ quelque prétexte que ce pût être, mais
„ qu'elle seroit plutôt sacrée & perpétuelle.

Les Etats ayant aprouvé & confirmé ces Réglemens, Sobieslas fut obligé de les ratifier. Ce Prince mourut en 1148. laissant plusieurs Fils, dont aucun ne lui succéda, les Etats leur ayant donné l'exclusion par la seule raison qu'ils étoient Fils du feu Duc, & qu'ils ne vouloient pas qu'on pût soupçonner la Bohême d'être un Pays héréditaire. Ils élûrent donc Uladislas II. Fils d'Uldislas I. lequel, mal-

gré les menées des Enfans de Sobieslas, fut maintenu par l'Empereur Conrad III. Uladislas II. lia une étroite amitié avec Fridéric surnommé *Barberousse*, Neveu de Conrad, lequel fut élu Empereur en 1152. à Francfort sous le nom de *Fridéric* I. Uladislas assista à l'Election, & comme il vaquoit alors une Dignité Electorale, Fridéric en revêtit Uladislas. Voilà l'époque de l'Electorat de Bohême. Mais pour bien entendre ceci, il faut savoir, qu'auparavant il n'y avoit que sept grandes Charges dans l'Empire, ou, si l'on veut, sept Electorats, trois Ecclésiastiques, Mayence, Cologne & Tréves; quatre Séculiers, le Comte Palatin du Rhin; le Duc de Baviére, le Duc de Franconie, & le Duc de Saxe. L'Archevêque de Mayence étoit Archi-Chancelier du Royaume de Germanie, celui de Cologne l'étoit du Royaume d'Italie, & celui de Tréves du Royaume d'Arles. Les Charges des Electeurs Séculiers étoient un *Porte-manger*, un *Grond-Maréchal*; un *Echanson*, & un *Chambellan* de l'Empire. Sous le régne de Lothaire II. la Baviére ayant été unie à la Saxe en faveur d'Henri *le Lion*, il y eut une de ces Charges de vacante, & un Electeur de moins. Henri V. Duc de Franconie étant parvenu à l'Empire en 1125. & étant mort sans Postérité, le Duché de Franconie & la Dignité Electorale passérent au Duc de Suabe Fridéric I. dit *Barberousse*, étant devenu Empereur, il y eut une nouvelle place vacante dans le Collége Electoral, & elle fut donnée au Duc Uladislas, qui devint peu après Roi de Bohême. Charles IV.

IV. Empereur & Auteur de cette Loi perpétuelle de l'Empire connue sous le nom de *Bulle-d'Or*, confirma non seulement la Dignité Electorale attachée au Royaume de Bohême, mais même il établit que le Roi de ce nom seroit regardé comme le premier des Electeurs Séculiers, & auroit la Charge d'Echanson Héréditaire de l'Empire.

Dix ans après qu'Uladislas eut reçu la Dignité Electorale, c'est-à-dire en 1162. l'Empereur touché du zèle qu'il faisoit paroître pour son service, le déclara Roi de Bohême; mais les Etats du Pays, craignant que cette nouvelle Dignité ne donnât quelqu'atteinte à leurs priviléges, en parurent très-mécontens. La crainte de l'Empereur les contint; mais ils ne permirent pas à ses Successeurs de prendre le même titre.

La Bohême fut donc de nouveau gouvernée par des Ducs, après la mort d'Uladislas. Ce qui prouve que la Dignité Royale avoit été personnelle à ceux qui l'avoient reçue, & n'avoit point été attachée à la Souveraineté de la Bohême.

Primislas II. troisiéme Duc de Bohême depuis Uladislas, eut l'ambition de devenir Roi & de faire ériger son Duché en Royaume, afin que la Dignité Royale ne pût plus être disputée à ses Successeurs.

L'occasion ne pouvoit être plus belle. L'Allemagne avoit alors trois Empereurs; Philippe Fils de Fridéric I. Otton IV. Fils de Henri *le Lion* Duc de Saxe, & Fridéric Fils de Henri VI. Successeur de Fridéric I. *Barberousse*. Ces trois Princes se portoient

tous pour Empereurs, & se faisoient mutuellement la guerre. Primislas se déclara pour Philippe, à condition qu'il érigeroit la Bohême en Royaume, & qu'il l'en couronneroit Roi, ce qui fut exécuté; mais le Pape, grand ennemi de Philippe, allarmé de cette alliance, fit accroire à Primislas qu'il n'étoit pas véritablement Roi, puisqu'il avoit reçu la Couronne Royale de la main du Prince qui n'étoit ni Roi ni Empereur. La persuasion suivit de près le scrupule. Primislas eut bientôt pris son parti. Il abandonna Philippe & se déclara pour Otton, que le Pape soutenoit de tout son pouvoir. Otton confirma la Royauté de Primislas, & celui-ci le servit avec tant de zèle & de reconnoissance, qu'il en acquit le surnom d'*Ottocar* (1). La fin de ces démêlés appartient à l'Histoire de l'Empire; il me suffit à moi d'avoir fixé l'époque de l'Erection de la Bohême en Royaume. Primislas fut couronné pour la seconde fois à Mersebourg en 1203. & mourut en 1230. Wenceslas son Fils lui succéda & à celui-ci Primislas III. Fils de ce dernier & Petit-fils du précédent. Il faut remarquer que quoique ces Princes se succédassent ainsi de Pére en Fils, ce n'étoit néanmois qu'en vertu d'une libre élection des Etats.

Primislas III. Roi de Bohême fut surnommé *Ottocar*, comme son Ayeul, & rendit ce sur-

(1) Les Allemands disent *Otto* au-lieu d'*Otton*, comme nous disons en François: *Gar* signifie en Allemand *tout-à-fait*: *Ottocar*, ou *Ottogar*, veut donc dire *tout Otton*.

surnom extrêmement célébre. La Bohême monta sous son régne au plus haut point de gloire & de puissance. Il acquit l'Autriche, la Carinthie, la Stirie & l'Istrie, & eut de grands démêlés avec Rudolfe ou Rodolfe de Habsbourg, qu'il ne voulut jamais reconnoître pour Empereur. Ce Monarque formoit de grandes prétentions sur les Duchés d'Autriche, de Stirie & de Carinthie, qu'Ottocar vouloit retenir du Chef de sa Femme Marguerite. Ce dernier fut cité à la Diéte de l'Empire. Il comparut par des Députés, qui déclarérent en son nom que le Duché d'Autriche & les autres dont j'ai parlé, lui appartenoient de droit; qu'il ne reconnoissoit point les prétentions de l'Empereur, & qu'il le regardoit lui-même comme un intrus au Trône Impérial. Rodolfe eut assez de crédit pour faire déclarer Ottocar ennemi de l'Empire. Aussitôt la Bohême fut attaquée de tous côtés par les Princes d'Allemagne. L'Empereur conquit l'Autriche. Le Roi de Bohême pressé de tous côtés fut obligé de se soumettre aux conditions qu'on voulut lui imposer. Il céda l'Autriche, la Stirie & la Carinthie; & ce qu'il y eut de plus affligeant pour lui, c'est qu'il se vit contraint de rendre publiquement hommage & à genoux à un Prince qui avoit été peu de tems auparavant Domestique de son Ayeul, & qui originairement n'étoit qu'un petit Comte Suisse assez mal partagé des biens de la fortune. Le chagrin qu'il en eut, lui fit bientôt reprendre les armes. Il marcha avec son Armée en Autriche. Rodolfe y accourut pour la dé-

fendre. On se battit près de Vienne. La bataille fut longue & sanglante, mais enfin les Bohêmes furent défaits, & leur Roi fut tué sur la place.

Un si funeste événement jetta la consternation dans toute la Bohême. Les Etats craignoient que l'Empereur ne poussât plus loin ses avantages. Ils se trouvoient sans Chef & sans troupes. Ottocar laissoit un Fils âgé de huit ans seulement. Heureusement l'Empereur, content de sa victoire, leur offrit la Paix, qui fut bientôt conclue. Otton Marquis de Brandebourg fut fait Tuteur du jeune Wencessas, Fils du Roi défunt. Wencessas étant devenu Majeur, gouverna la Bohême avec tant de sagesse, que les Polonois l'eurent pour leur Roi; & les Hongrois en firent de-même quelque tems après. Il envoya son Fils aîné à ces derniers; mais l'ayant rappellé quelque tems après, il eut le malheur d'aprendre qu'il s'étoit noyé en chemin. L'Empereur Albert, jaloux de la puissance de Wencessas, lui fit la guerre; mais ce différend fut appaisé, & Wencessas mourut paisiblement, laissant un Fils qui fut élû Roi, mais qui mourut avant d'être couronné, ayant été assassiné. Et avec lui finit la Race de Primislas I. qui pendant 584. ans avoit fleuri en Bohême. Il restoit encore deux Princesses, dont la plus jeune, nommée Elisabeth, Fille de Wencessas Roi de Bohême & de Pologne, & Sœur du dernier Roi, âgée seulement de dix-huit ans, étoit encore en Bohême. Les Etats élûrent Jean de Luxembourg Fils de l'Empereur

Henri VII. à condition qu'il épouseroit cette Princesse.

On demande à-présent si Elisabeth a transporté la Couronne de Bohême & la Dignité Electorale à Jean de Luxembourg. La Reine de Hongrie dit qu'oui, mais l'Empire dit que non. En effet, Jean de Luxembourg n'est monté sur le Trône de Bohême qu'en vertu des Suffrages des Etats, & non en vertu de son Mariage avec Elisabeth; & ce Mariage n'a été exigé de lui, que par un reste de reconnoissance que les Peuples de Bohême avoient pour la Maison de Primislas. Si le Droit d'héritage avoit eu lieu en cette occasion, ce n'auroit pas été Elisabeth qui l'auroit eu, mais sa Sœur aînée mariée à Boleslas III. Duc de Lignitz. Les raisons que les Etats de Bohême donnérent de l'Election de Jean de Luxembourg, tranche toute-la difficulté. Ils lui déclarérent à lui-même, qu'ils l'avoient choisi pour leur Roi préférablement à tant d'autres, parce qu'étant jeune il pourroit d'autant plus aisément s'accoutumer aux usages du Pays & aux mœurs de ses Peuples, & qu'ils avoient lieu de croire qu'ils en seroient d'autant mieux gouvernés.

Au-reste Jean de Luxembourg est ce même Roi de Bohême, qui tout aveugle qu'il étoit mena lui-même un secours de troupes à Philippe de Valois Roi de France dans la guerre contre les Anglois, & se trouva à la Bataille de Creci, se faisant conduire par ses Ecuyers. Il y fut tué sur la place. Son Fils Charles lui succéda. Il avoit été élu Empereur sous le nom de Charles IV. en 1346. & en 1347. il fut

fut élu Roi de Bohême. Il étoit né à Prague le 14. de Mai 1316. Il reçut le nom de Wenceslas au Baptême; mais étant venu en France sous le régne de Charles IV. il prit le nom de Charles pour faire sa cour à ce Monarque. Il reçut dans ce Royaume une fort belle éducation; & comme il avoit du goût pour les Sciences, il s'y apliqua avec succès. Il parloit parfaitement les Langues Latine, Françoise & Italienne, sans compter l'Allemand & le Bohême qu'il avoit apris en naissant. En un mot c'étoit un prodige d'esprit pour ce tems-là. Ce fut lui qui fonda l'Université de Prague. Mais il se rendit sur-tout célébre par la fameuse Bulle-d'Or, qui est encore aujourd'hui la Loi fondamentale de l'Empire. Il n'oublia rien pour établir le Droit d'hérédité dans le Royaume de Bohême, & les Etats le laissérent faire, bien résolus après sa mort d'en user comme auparavant. Il acheta le Marquisat de Brandebourg d'Otton de Baviére, qui n'ayant point de Postérité, vendit ce Pays pour deux cens mille ducats, en 1375. Sigismond, le plus jeune des Fils de Charles, le revendit en 1415. au Burgrave de Nuremberg de la Maison de Zollern pour quatre cens mille ducats. C'est de ce Burgrave que descend le Roi de Prusse en ligne directe.

Charles mourut en 1378. le 29. de Novembre, après avoir fait élire Wenceslas son Fils aîné Roi des Romains, & son Successeur à la Couronne de Bohême.

Wenceslas prit les rênes de l'Empire la même année que commença le grand Schisme d'Oc-

d'Occident, c'eſt-à-dire, l'année de la mort de ſon Pére. Ce fut un Prince ſavant pour ce tems-là, mais rempli de vices & de défauts qui lui attirérent de fâcheuſes affaires. Il étoit ſur-tout violent & cruel, ſoit qu'on attribue ce mauvais caractére au vin auquel il étoit fort ſujet, ſoit qu'on l'attribue à une humeur ſombre & noire, qui étoit l'effet du poiſon qu'on lui avoit donné dans ſa jeuneſſe. Voici deux exemples de ſa cruauté, que je choiſis entre pluſieurs autres. Il avoit épouſé Jeanne Fille d'Albert Duc de Baviére & Comte de Hollande. On avoit donné à cette Princeſſe Jean de Népomuc Docteur de l'Univerſité de Prague, & Chanoine de l'Egliſe Cathédrale de cette Capitale. Pénétrée d'une vive douleur de voir le Roi ſon Epoux mener une vie déréglée, elle tâchoit de le ramener, & en concertoit les moyens avec ſon Confeſſeur. Wenceſlas, naturellement ſoupçonneux, employoit les promeſſes & les menaces pour obliger Népomuc à lui révéler les confeſſions de la Reine: mais celui-ci, fidéle à ſon Miniſtére & à la Reine, étoit inébranlable. Le Roi irrité contre lui le fit jetter inhumainement dans la Moldau, riviére qui paſſe au milieu de Prague. L'Archevêque de cette Ville ayant apris une action ſi barbare, envoya deux Chanoines pour reprocher au Roi d'avoir fait mourir ce ſaint homme. *Puiſque vous appellez Saint un homme mort*, répondit Wenceſlas, *je ne vous envierai pas cette gloire, vous ſerez Saints auſſi après votre mort.* Il ordonna en même tems qu'on les fît mourir. Mais quelques Grands-Sei-

gneurs

gneurs qui étoient présens ayant intercédé pour eux, il leur fit grace.

Les Bohêmes commencérent à se dégoûter de Wenceslas. Sigismond son Frére, Roi de Hongrie, fomentoit sous main leur mécontentement. Les choses allérent si loin, que Wenceslas fut arrêté & mis en prison dans la Maison de ville de Prague. Sigismond s'avança alors avec une Armée de Hongrois, & s'empara d'une Forteresse en Bohême; mais ayant eu avis que Wenceslas s'étoit échappé, il regagna promtement la Hongrie. L'évasion du Roi de Bohême fut extraordinaire. Il y avoit deux mois qu'il étoit en prison sans avoir changé d'habits, il demanda qu'on lui permît de se baigner pour se nettoyer. Ce qui lui fut accordé, & ayant été mené dans une chambre où l'on avoit préparé un bain, ceux qui le gardoient en fermérent la porte. Le Roi se dépouilla tout nud, ne gardant qu'un simple caleçon pour n'être pas reconnu. Il trouva une issue pour sortir de la chambre: étant descendu, il se trouva sur le bord de la Moldau, où il rencontra une servante nommée Susanne, à qui il demanda si elle savoit ramer. La fille ayant répondu qu'oui, le Roi se fit connoître à elle; & détachant un bateau qui étoit à portée, il s'y jetta avec la servante, qui le passa à l'autre bord. Là il mit quelques vieux haillons sur son corps pour se déguiser, & se retira dans un Bois jusqu'à l'entrée de la nuit. Enfin il se rendit avec sa libératrice dans le Château de *Curatice*, qu'il avoit fait bâtir quelques années auparavant, & dont le Concierge étoit un

un de ses plus fidéles Serviteurs. Quelques Historiens disent qu'il coucha le même soir avec Susanne, d'autres prétendent qu'il alla même jusqu'à l'épouser; car la Reine son Epouse étoit déjà morte depuis quelque tems, il se tint caché pendant plusieurs jours, mais il se montra de-nouveau, sans oser néanmoins aller à Prague, où il savoit qu'il avoit beaucoup d'ennemis. Il faisoit sa résidence dans le Château de Ziebrak. Cependant quelque précaution qu'il prît, il ne put éviter d'être une seconde fois enlevé à la chasse par les intrigues de Sigismond son Frére, & de son Cousin Jodoce Marquis de Moravie. Il fut livré à Albert d'Autriche, & conduit à Vienne, où il fut aussitôt enfermé dans une tour, d'où il se sauva encore par finesse. Il se vengea de ceux de sa Cour qui avoient contribué à sa prison, & les fit périr par la main du Bourreau. Il céda à Sigismond son Frére la Dignité Impériale, se contentant pour lui du titre de Roi des Romains, & de la paisible possession du Royaume de Bohême.

Ce fut sous le régne de ce Prince que Jean Huss, Professeur en Théologie dans l'Université de Prague, commença à prêcher des Dogmes fort différens de ceux de l'Eglise Romaine, à l'occasion du Jubilé indiqué par le Pape Boniface IX. Cette affaire, si fameuse dans l'Histoire Ecclésiastique, causa un incendie qui embrasa toute l'Allemagne, par la lâche condescendance de l'Empereur Sigismond, qui contre le saufconduit par lui accordé à Jean Huss & à Jérôme de Prague, permit au Concile assemblé à Constance de

faire

faire bruler inhumainement ces deux hommes, sans presque aucune forme de procès.

Les Partisans de la Doctrine de Jean Huss, qui étoient en grand nombre à Prague, prirent les armes à la nouvelle de cette exécution, & coururent-sus aux Prêtres & aux Moines. Wenceslas épouvanté au premier avis de ce tumulte, fut frappé d'apoplexie & mourut l'an 1418.

Les Hussites mirent à leur tête Jean de Trosnor, le plus grand Capitaine sans-contredit qu'il y eût alors en Europe. Il avoit été Page de Charles IV. & ensuite Chambellan de Wenceslas. Il étoit né dans le bourg même dont il portoit le nom. Ce bourg, nommé Trosnor ou Trocznow, est situé près d'une ville nommée Borowanni dans le Comté de Bechin. Jean de Trosnor, si fameux sous le nom de *Ziska*, qui en Langue Bohême signifie *borgne*, & qui lui fut donné parce qu'il avoit perdu un œil, s'engagea par un serment solennel de venger la mort de Jean Huss, & l'affront que le Concile avoit fait à la Bohême. En peu de tems tout ce beau Royaume fut en feu. Ziska, comme un torrent, ravagea tous les Biens Ecclésiastiques, pilla & brula les Monastéres, & immola plus de dix mille Moines ou Prêtres aux mânes de Jean Huss & de Jérôme de Prague. Il gagna douze batailles rangées, & emporta une infinité de places. Il défit & mit en fuite, avec une poignée de gens, des Armées Impériales de près de cent mille hommes : la fortune ne l'abandonna jamais, & il vint à

bout

bout de se faire rechercher de l'Empereur peu de tems avant sa mort, qui arriva en 1424. comme il étoit sur le point de s'accommoder avec Sigismond. Tous les Historiens ont dit qu'il ordonna à ses gens de faire un tambour de sa peau, leur promettant que le bruit de cet instrument répandroit la terreur parmi leurs Ennemis: mais si cet ordre fut donné, il ne fut point exécuté, & Ziska fut enterré honorablement à Czaslau avec sa peau toute entiére. Sur quoi je ne puis m'empêcher d'admirer la sottise d'un certain Gazetier qui a écrit dans sa Gazette, que le Roi de Prusse avoit fait tirer du Château de Glatz le tambour fait de la peau de Ziska, & l'avoit fait transporter à Berlin dans le Cabinet de Curiosités.

On rapporte que l'Empereur Ferdinand I. passant un jour par Czaslau, entra dans l'Eglise Cathédrale pour y faire ses dévotions, & ayant vu une grosse massue de fer pendue à la muraille, il demanda si c'étoit celle de quelque Géant, ou de quelque Héros de Bohême. Personne n'osa lui dire à qui elle avoit appartenu, excepté un homme qui n'étant pas courtisan, lui aprit sans détour que c'étoit la massue de Ziska. *Fi, fi,* s'écria l'Empereur, *cette mauvaise Bête, quoique morte depuis cent ans, fait encore peur aux Vivans.* Et sur le champ il partit de Czaslau; quoiqu'il eût résolu d'y passer la nuit.

Ziska eut cela de commun avec deux fameux Capitaines de l'Antiquité, Annibal & Sertorius, qu'il étoit borgne comme eux; mais il les surpassa en valeur & en ca-

pacité. Ayant perdu l'œil qui lui restoit, dans une attaque, il ne laissa pas de continuer à commander tout aveugle qu'il étoit, & de remporter des victoires.

Sigismond étoit trop odieux aux Bohêmes, pour qu'ils pussent se résoudre facilement à l'accepter pour Roi. Cependant il ne laissa pas d'être élu dans une espéce de Diéte composée de ses partisans. Mais cela ne suffisoit pas; il faloit une élection légitime, & les cœurs de la Nation. C'est néanmoins dequoi il n'avoit pas lieu de se flater. Les Bohêmes étoient irrités. Sa conduite envers Jean Huss, & quelques actes de cruauté qu'il avoit faits à Breslau, les avoit extrêmement dégoûtés de lui. Il négligea de les appaiser, & traita leurs Députés avec une hauteur qui les révolta entiérement. Ils le déclarérent ennemi du Royaume, & se mirent en devoir de soutenir cette démarche. La guerre dura dix-huit ans. Sigismond fut battu en treize batailles rangées. Mais enfin, après la mort de Ziska, les Hussites s'étant divisés devinrent moins redoutables. Cette terreur panique, que leur nom seul jettoit dans les Troupes Allemandes, se dissipa peu à peu. Néanmoins jamais ni les Hongrois, ni les Allemands de Sigismond ne feroient peut-être venus à bout de soumettre les Bohêmes, s'ils ne se fussent fait la guerre les uns aux autres. L'Empereur le pensoit ainsi, lorsqu'il disoit sur la fin, que jamais on ne domteroit les Bohêmes que par les Bohêmes-mêmes; & la prédiction se vérifia. La Bohême se soumit, moyennant un Concordat

que

que Sigismond ratifia à Iglaw, en présence des Grands de Moravie & de Bohême.

Par ce Concordat, l'Empereur s'engageoit à diverses choses à l'égard des Hussites, qu'il ne leur tint point. L'impatience qu'il avoit de régner dans un Pays pour lequel il avoit dépensé tant d'argent, & fait répandre tant de sang, lui fit tout signer, bien résolu de ne rien tenir; ce qu'il fit aussi.

Ce Prince plus accablé de travaux que d'années, tomba dans une maladie mortelle peu de tems après son accommodement avec les Bohêmes. Il avoit épousé Barbe, Fille du Comte de Cilley, Seigneur Hongrois dont le crédit lui avoit été nécessaire pour parvenir à la Couronne de Hongrie. Cette Princesse est fameuse dans l'Histoire pour ses impudicités, qui ne peuvent guére être égalées que par celles de Messaline.

Sigismond avoit eu de son mariage avec Barbe une Fille nommée Elisabeth, qui étoit mariée à Albert II. Archiduc d'Autriche. Il eut l'adresse de faire élire, avant sa mort, son Gendre Roi de Bohême par le Parti Catholique. Les Hussites voulurent s'y opposer.

Ils représentoient que Sigismond ayant d'abord violé le Concordat, son Gendre reconnu pour zélé Catholique, en feroit de même; que l'Election d'un Roi devoit être libre & non vénale ou surprise par des discours spécieux, & qu'ils avoient acheté cette Liberté au prix de leur sang & de leurs fortunes. Que le prétendu Traité signé par Ottocar, portant qu'au défaut d'Enfant mâle dans la

Maison de Bohême on auroit recours à la Maison d'Autriche, avoit été extorqué à ce Prince, dans un tems où la Bohême étoit opprimée par l'Empereur d'Allemagne. Qu'ils aimoient mieux un Roi Polonois de même langage qu'eux, qu'un Roi Allemand dont ils avoient tant souffert. Qu'Albert lui-même étoit venu dans la Bohême à main armée, & qu'enfin ils ne le vouloient pour Roi que sous de bonnes conditions.

Cependant Sigismond mourut le 8. ou le 9. de Décembre 1437. âgé de 69 ou de 70 ans, après en avoir regné 51. savoir en Hongrie jusqu'à sa mort, dans l'Empire 27 ans, & en Bohême 17.

Après sa mort, Albert fut élu Roi de Hongrie d'une voix unanime. Il n'en fut pas de même en Bohême; car ayant refusé de signer d'autres conditions que celles qui étoient contenues dans le Concordat de Sigismond, qui n'avoient pas même été observées par cet Empereur, le Parti Hussite, qui n'étoit certainement pas à mépriser, persista dans son refus, & offrit la Couronne à Casimir Frére d'Uladislas Roi de Pologne. Après une assez longue délibération, ce Roi ayant accepté l'offre des Seigneurs Hussites, envoya des Ambassadeurs en Bohême pour procéder à l'Election de son Frére, & les fit suivre d'une bonne Armée, afin de favoriser son parti. & de brider celui d'Albert. Celui-ci étoit à Bude lorsqu'il aprit cette nouvelle. Il envoya sur le champ des Ambassadeurs à Uladislas, pour le détourner de se mêler des affaires de Bohême; disant que ce Royau-

Royaume lui étoit dévolu par le Testament de Sigismond, & par sa Femme Elisabeth Fille & Héritiére unique de cet Empereur. Qu'il y avoit un ancien Traité entre la Bohême & l'Autriche, qui rendoit cette succession légitime; que son Election faite par les Grands ne pouvoit être révoquée en doute; que quelque peu d'opposans n'étoient pas en droit de la transférer à un autre; & qu'enfin, s'il persistoit à attaquer le Royaume de Bohême, il prît garde au sien. Le Roi de Pologne ayant là-dessus assemblé son Conseil, on répondit aux Ambassadeurs d'Albert, que c'étoit une chose publique & notoire qu'après la mort de Sigismond, les Barons, les Nobles & les Villes de Bohême avoient appellé son Frére Casimir au Royaume avec de grandes instances de vouloir l'accepter. Qu'en l'acceptant on ne faisoit point injustice à Albert, parce que tout le monde sait que *les Femmes sont exclues de la Succession aux Royaumes*; que s'il y avoit entre la Bohême & l'Autriche quelque Traité particulier qui fût contraire à cet usage, n'ayant jamais été observé, il étoit censé abrogé par prescription; que par ces raisons le Roi avoit envoyé deux Palatins de son Royaume avec une Armée & des Instructions pour pacifier la Bohême, & la purger des erreurs dont elle étoit entachée, l'intention de son Frére n'étant pas de prendre sur un autre pied le gouvernement du Royaume; que d'ailleurs la Pologne & la Bohême avoient la même Langue, qui n'avoit rien de commun avec l'Allemande; & qu'au reste il étoit assez bien affermi dans

son Royaume pour ne craindre point de violence étrangére.

Les esprits s'étant aigris là-dessus de part & d'autre, on se déclara la guerre.

Albert venoit d'être élu Empereur. Il tira du secours de quelques Princes de l'Empire, & marcha avec une belle Armée en Bohême.

Il y fit d'abord des progrès considérables; mais ayant apris que pour faire diversion le Roi de Pologne étoit entré en Silésie, il fut obligé d'envoyer au secours de cette Province une bonne partie de son Armée.

La fin de tout ce démêlé fut que Casimir ayant perdu presque toutes ses troupes par la peste & par la famine, & Uladislas son Frére n'ayant pas été heureux en Silésie, le parti d'Albert prévalut, & Casimir fut obligé de regagner la Pologne.

L'Empereur se voyant à peu près maître de la Bohême, se rendit à Prague pour travailler à la réunion des esprits. A peine étoit-il arrivé dans cette capitale, qu'il se vit obligé de courir en diligence en Hongrie, déja attaquée par Amurat Empereur des Turcs.

Albert se donna beaucoup de mouvement pour engager les Etats de Hongrie à faire des efforts convenables à leur situation, & il se fatigua tant pour assembler une Armée, qu'il en tomba malade & mourut, en se faisant transporter à Vienne, dans un village près de Strigonie, n'étant encore qu'à la fleur de son âge, & donnant les plus belles espérances du monde.

L'Em-

L'Empereur Albert avoit eu d'Elisabeth son Epouse, Fille de Sigismond, deux Filles, & il la laissot enceinte dans la plus triste situation du monde. La Hongrie attaquée par les Turs au dehors & divisée au dedans; le Royaume de Bohême encore tout fumant de la guerre des Hussites, ravagé par la peste, & rempli de dissensions domestiques.

Dans cette affreuse perplexité, la Reine s'arma de constance & de fermeté. Elle se vit trahie par ceux des Hongrois à qui elle se confioit le plus, & contrainte d'abandonner la Hongrie au Roi de Pologne & de se retirer à Vienne.

Les Etats de Bohême s'étoient assemblés. La Reine leur écrivit une Lettre fort touchante. Leur disant qu'après Dieu, elle mettoit en eux toute son espérance. Qu'ils étoient les maîtres du Pays, & qu'après la perte de son Epoux elle les regardoit comme ses Péres. Qu'elle les conjuroit au nom de Dieu, & par l'amour qu'ils avoient eu pour les Rois ses Ancêtres, de ne point hâter leur élection, mais d'attendre ses couches pour savoir quel Enfant Dieu lui donneroit. Que si c'étoit une Fille ils seroient libres de leur Election; mais que si c'étoit un Prince, ils ne pouvoient ignorer qu'il devoit être l'Héritier de son Grandpére, & de son Pére.

Enfin elle accoucha d'un Prince, qui fut nommé Ladislas, & surnommé Posthume, pour être né après la mort de son Pére.

La Reine le mit sous la protection de l'Empereur Frédéric III. proche Parent du

feu Empereur, & le pria de vouloir être son Tuteur, ce que ce Monarque accepta généreusement.

Les Etats de Bohême envoyérent une Députation à Elisabeth, pour la féliciter d'avoir mis au monde un Prince, & la prier d'envoyer des Ambassadeurs avec des Instructions sur les droits de ce Prince nouveau-né au Royaume de Bohême. L'Ambassade fut reçue avec toute sorte de marques de reconnoissance & d'aplaudissement. Mais en même tems la Reine prioit instamment les Députés d'obtenir du délai pour la tenue de la Diéte d'Election, afin de pouvoir rechercher les Documens de son droit, dispersés en des Pays éloignés les uns des autres & qu'il étoit impossible de rassembler en si peu de tems. Pour toucher davantage les Ambassadeurs, elle leur montra le petit Prince dans le berceau. Ce spectacle, accompagné des discours pathétiques de la Reine, excita une tendre émotion dans leur cœur. Ils promirent de faire tout leur possible, & d'employer tout le crédit de leurs amis pour appuyer l'élection du jeune Ladislas.

Ils tinrent parole, mais leur zèle ne fit pas grand effet. Le Parti contraire à Ladislas représenta à l'Assemblée, que le délai qu'on vouloit apporter à l'élection d'un Roi, n'étoit ni de l'honneur ni de l'intérêt public: Que s'il s'agissoit de reconnoissance, on la devoit aussi-bien aux Marquis de Brandebourg & de Brabant descendans comme Ladislas de Charles IV. par les Femmes. Que Ladislas étoit de la Maison d'Autriche, & non

non de celle de Luxembourg, & que ſon Pére avoit fait mille maux à la Bohême. Qu'on ne pouvoit accuſer d'injuſtice l'excluſion de Ladiſlas, puiſque l'élection des Rois de Bohême étoit libre, & que c'étoit l'uſage parmi eux d'élire des Princes faits & non des Enfans. Qu'au fond quand ils éliroient Ladiſlas, ils n'en ſeroient pas plus avancés, puiſqu'on ne pouvoit guére compter ſur la vie d'un Enfant au berceau. Que quant à ce Traité dont on parloit tant entre les Maiſons de Bohême & d'Autriche, il faloit bien qu'on n'y eût pas eu beaucoup d'égard, puiſque ce Royaume avoit été donné à Jean Fils de l'Empereur Henri VII. de la Maiſon de Luxembourg, à l'excluſion du Duc de Carinthie de la Maiſon d'Autriche. Que perſonne n'ignoroit que non ſeulement ils n'avoient point donné leur conſentement à l'Election & au Couronnement d'Albert, & qu'au-contraire ils s'y étoient oppoſés de vive voix, par écrit, & même par la voie des armes, & qu'ainſi la Reine ne pouvoit fonder le droit à la ſucceſſion ſans la conſentement général du Royaume. Ils ajoûtérent pluſieurs autres raiſons de la même force; mais le Lecteur fera bien de ſe ſouvenir de celles-là, quand il lira les Piéces de la Cour de Vienne ſur l'activité de la Voix Electorale de Bohême, & de l'habileté du Grand-Duc à l'exercer.

Les Etats offrirent la Couronne à Albert Duc de Baviére, & même à l'Empereur; mais pour des raiſons qui ne ſont pas de mon ſujet, ces deux Princes la refuſérent.

 L'Im-

L'Impératrice Elisabeth, ennuyée de tant de contradictions & de traverses, tomba dans une maladie de langueur, dont elle mourut en 1441. laissant Ladislas âgé seulement d'un an.

La perte que ce jeune Prince fit d'une Mére de ce mérite, fut bien réparée par la conduite du Tuteur qu'elle lui avoit donné. L'Empereur Frédéric soutint ses droits au péril de ses armées & de sa personne; & après bien des démarches contraires aux intérêts du Pupille de la part des Bohêmes, ils l'élurent enfin pour leur Roi; & nommérent, en attendant sa majorité, Mainhard & George de Podiebrath pour gouverner le Royaume. Ce dernier trouva le moyen de se débarasser de son Collégue, & le fit mettre en prison.

Cependant le jeune Roi étoit élevé avec beaucoup de soin à la Cour de l'Empereur Frédéric. Les Hongrois, les Autrichiens & les Bohêmes, impatiens d'avoir leur Souverain à leur tête, le redemandérent à l'Empereur, qui les amusa par de belles paroles, jusqu'à ce qu'enfin les premiers secondés des Autrichiens prirent les armes, & obligérent ce Monarque en 1453. à leur envoyer Ladislas. Ce jeune Prince étant venu en Bohême, après avoir signé les Articles qui lui furent présentés par les Ambassadeurs des Etats pour la confirmation des Libertés, Priviléges & Immunités du Royaume tant à l'égard du Temporel qu'à l'égard du Spirituel, fit son entrée dans Prague, & y fut couronné Roi avec les solennités requises. Il confirma

la

la Régence à Podiebrath, aprouva tout ce qu'il avoit fait, & témoigna ne vouloir se conduire que par ses conseils: mais étant devenu majeur, trop imbu des maximes de la Cour de Rome, & livré aux conseils des Ministres du Souverain Pontife, il commit plusieurs fautes qui lui aliénérent les esprits. Il n'eut pas le tems de voir les suites du mécontentement de ses Sujets, étant mort de la peste en 1458. âgé d'environ dix-sept ans, lorsqu'il étoit sur le point d'épouser la Fille de Charles VII. Roi de France.

Après sa mort, George de Podiebrath fut déclaré Roi de Bohême. Ce Seigneur étoit de l'illustre Maison des anciens Comtes de Berneck & de Nidda dans le Pays de Hesse, établie depuis longtems en Bohême, où elle avois acquis la Seigneurie de Podiebrath dans le Cercle de Königratz.

George fut reconnu Roi de toutes les Puissances de l'Europe, & même du Pape; il faillit même dans la suite à devenir Empereur; mais comme il n'avoit pas tenu au Pontife ce qu'il lui avoit promis à l'égard des Hussites de Bohême, il manqua cette Dignité.

Il gouverna sagement, & fut assez heureux pour se maintenir contre les ennemis que la Cour de Rome lui suscita. Sentant aprocher sa fin, il manda les principaux du Royaume, & leur conseilla d'élire après sa mort Uladislas Frére de Casimir III. Roi de Pologne. Il mourut le 22. Mars 1471.

Après sa mort il se forma un parti en Bohême en faveur de Mathias Roi de Hongrie,

Fils

Fils d'Hunniade Waivode de Transilvanie, lequel Mathias avoit été élu Roi de Hongrie après la mort de Ladislas, à peu près dans le tems que Podiebrath étoit élu Roi de Bohême. Son parti n'étoit pas considérable, & la pluralité des voix fut pour Uladislas. Celui-ci se mit aussitôt en chemin à la tête de neuf mille Polonois.

Mathias, bien informé qu'il avoit un parti en Bohême, fit tout ce qu'il put conjointement avec le Pape pour faire déclarer nulle l'élection d'Uladislas, mais il n'y put réussir. La guerre s'alluma entre ces deux Princes. Mais enfin ils firent la paix, à condition qu'Uladislas resteroit Roi & Electeur de Bohême, pendant que Mathias n'en auroit simplement que le titre de Roi; mais qu'en revanche on lui céderoit les trois Provinces incorporées au Royaume de Bohême, la Silésie, la Moravie & la Lusace, qui seroient restituées au Roi & à la Couronne de Bohême, si Mathias venoit à mourir avant Uladislas; auquel cas ce dernier payeroit à la Couronne de Hongrie 400000 Ducats.

Mathias mourut en effet le premier, & ces Pays retournérent, selon le Traité, à la Bohême.

Outre cet avantage, Uladislas eut encore celui de succéder à son Rival dans la Couronne de Hongrie, dont il jouït vingt-six ans, ayant été élu en 1490. & étant mort le 13. de Mars 1516. à Bude, après avoir fait élire son Fils Louis, âgé seulement de quatre ans, Roi de Bohême en 1508. Il laissa outre ce Fils, une Fille nommée Anne, qui fut la cause

in-

innocente de tous les maux qui ſont arrivés depuis à la Bohême.

L'Hiſtoire a remarqué pluſieurs choſes particuliéres au Roi Louis: la premiére, c'eſt qu'il nâquit avant que d'avoir de la peau ſur ſon corps: la ſeconde, qu'il fut élu Roi à quatre ans & couronné à huit: la troiſiéme, qu'il eut de la barbe à quatorze: la quatriéme, qu'il ſe maria à quinze: la cinquiéme, qu'il griſonna à dix-huit ans, & qu'il mourut à vingt.

Ayant été élevé au Trône de Hongrie, & les Turcs ayant attaqué ce Royaume, Louis ſe mit à la tête de l'Armée Chrétienne, & hazarda près de Mohatz une bataille qui fut fatale à toute la Chrétienté. Il la perdit. Plus de trente mille Chrétiens y périrent, & il fut de ce nombre; car fuyant à bride abattue ſur ſon cheval, il tomba dans un bourbier; & ayant donné des éperons pour en ſortir, ſon cheval fit un effort & ſe renverſa ſur ſon Maître qu'il étouffa dans la fange. Ainſi finit ce Prince infortuné, & avec lui la Maiſon de Jagellon en Bohême, laquelle avoit ſuccédé à celle d'Autriche, après la mort de Ladiſlas, n'y ayant entre deux que le régne de Podiebrath. Louis n'ayant point laiſſé d'Enfant, Ferdinand Archiduc d'Autriche, qui avoit épouſé Anne Fille d'Uladiſlas & Sœur de Louis, ſe porta pour ſon Succeſſeur. Ce Prince étoit Fils de Philippe d'Autriche & de Jeanne de Caſtille. Son Frére, ſi célébre ſous le nom de Charles-Quint, étoit Empereur & Roi d'Eſpagne.

Soit

Soit que les Bohêmes eussent conçu une opinion avantageuse de sa personne, soit qu'ils redoutassent la puissance de son Frére, ou qu'ils fussent bien-aises de s'en faire un appui, ils ne balancérent point à le choisir pour leur Roi. Il fut, en conséquence de cette élection, couronné à Prague le 24. Février 1527. après avoir préalablement donné ce que les Jurisconsultes appellent un *Revers*, c'est-à-dire une Déclaration (2) par écrit, où il reconnoît ne tenir le Royaume que par le choix libre des Etats, & non par aucune autre considération.

Les progrès de Charles-Quint en Allemagne contre les Protestans, donnérent à Ferdinand une telle confiance, qu'il ne se souvint plus de

(2) Cette Déclaration est si importante à l'intelligence des affaires dont il est ici question, que je me crois obligé de la mettre ici mot pour mot. *Nos* FERDINANDUS *Dei gratiâ Bohemiæ Rex, Infans Hispaniarum, Archidux Austriæ, Marchio Moraviæ, Dux Lucemburgiæ, Silesiæ, & Marchio Lusaciæ, &c. notum facimus tenore præsentium universis: Quemadmodum* BARONES, NOBILES *& etiam* CIVITATES *ac tota* COMMUNITAS REGNI BOHEMIÆ EX SUA LIBERA & BONA VOLUNTATE, JUXTA LIBERTATES REGNI ELEGERUNT *nos in Regem Bohemiæ. Quapropter* RECOGNOSCIMUS, *quòd hoc ipsum ab Oratoribus ipsorum abunde intelleximus & re ipsâ cognovimus & comperimus, quod præfati* STATUS & COMMUNITAS illius Regni, NON EX ALIQUO DEBITO, *sed ita prout supra scriptum est, eam* ELECTIONEM, ELIGENTES *nos in Regem Bohemiæ, ex* LIBERA ET BONA VOLUNTATE *hoc fecerunt. Harum* TESTIMONIO *Litterarum sigilli nostri, quo hactenus tanquam Archidux Austriæ usi sumus, appensione roboratum. Datum in Civitate nostrâ Viennâ, die tertiâ decimâ Mensis Decembris, Anno Domini Millesimo Quingentesimo Vicesimo Sexto, Regni verò nostri Anno Primo.*

de ses engagemens, & commença à régner aussi despotiquement que s'il n'avoit dû son Royaume qu'à sa naissance. Il introduisit les Jésuites en Bohême, & nomma un Archevêque de Prague, dont l'Archevêché n'avoit eu que des Administrateurs depuis l'établissement du Hussitisme. Il avoit formé le dessein de réunir les Hussites avec les Catholiques, & on ne sait quels moyens il auroit employé pour cela, si la mort ne l'avoit enlevé le 24. de Juillet 1564.

Son Fils Maximilien II. lui succéda, ayant été déjà reconnu & couronné Roi de Bohême de son vivant. Il fut aussi élevé à l'Empire & au Trône de Hongrie. Il mourut le 12. d'Octodre 1576. laissant plusieurs Enfans. L'Aîné, nommé Rodolf ou Rudolfe, lui succéda à l'Empire, au Royaume de Hongrie & à celui de Bohême, du consentement des Etats.

Le Roi d'Espagne (c'étoit Philippe III.) mécontent de Rodolfe favorisa autant qu'il put le dessein que Mathias son Frére avoit formé de lui enlever la Couronne de Bohême.

Mathias n'eut pas de peine à réussir; son Frére Rodolfe s'étoit rendu si méprisable aux yeux des Bohêmes par sa maniére de vivre, qu'il fut abandonné de ses Sujets, & obligé de s'accommoder avec son Frére, à qui il céda le Royaume de Bohême moyennant une pension modique. Rodolphe mourut sans postérité, ne s'étant point marié pour éviter les suites d'une prédiction du fameux Tycho Brahé.

Mathias, devenu Empereur & Roi de Hongrie,

grie, se trouva en état de prescrire des loix aux Bohêmes. Il engagea, à l'instigation des Espagnols, les Etats à élire pour lui succéder son Cousin-germain le Prince Ferdinand, Fils de Charles d'Autriche Duc de Stirie, de Carinthie & de Carniole, & Petit-fils de Ferdinand I. à condition toutefois que d'abord après la mort de Mathias il confirmeroit les Priviléges du Royaume, & signeroit le Concordat fait au sujet de la Religion.

Les Bohêmes étoient cependant fort irrités contre l'Empereur, à cause d'une Convention qu'il avoit faite avec la Cour de Madrit, moyennant laquelle, au cas que les Archiducs d'Autriche vinssent à mourir sans Enfans mâles, leurs Etats, & en particulier la Bohême, seroient dévolus au Roi d'Espagne.

Ce Traité renversoit manifestement tous les Priviléges de la Bohême. Ajoûtez à cela qu'en vertu du Concordat, les Hussites avoient droit de bâtir des Eglises, & que néanmoins on renversa toutes celles qu'ils avoient osé élever. Cela mit toute la Nation en fureur. On courut aux armes, & l'on commença à attaquer les troupes de l'Empereur. Ce Monarque voulut d'adord pacifier les choses, mais il n'y put réussir ; & il en eut une telle mortification qu'il tomba malade, & mourut le 10. de Mars 1619.

Comme les Etats étoient persuadés que c'étoit à l'instigation de Ferdinand qu'on avoit violé leurs Priviléges, ils déclarérent son élection nulle & non avenue, comme ayant été extorquée par la force ; outre que Ferdinand ayant le premier manqué à ses

en-

engagemens envers eux, ils étoient quites des leurs à son égard.

Ce fut alors que commença dans les formes cette fameuse Guerre *de trente ans*, si funeste à l'Allemagne. Ferdinand étoit peu en état de la soutenir, & les Bohêmes poussérent leurs avantages jusqu'à l'obliger à s'enfermer dans Vienne. Ils vivoient à discrétion dans ses Etats d'Autriche. Mais ayant eu du dessous dans une rencontre, ils furent obligés de se retirer bien avant dans la Moravie. Ils ne purent empêcher qu'il ne se rendît à Francfort, & qu'il n'y fût reçu en qualité d'Electeur, quoique les Etats prétendissent devoir seuls exercer les Fonctions Electorales de Bohême. Enfin il y fut élu Empereur, & retourna dans ses Etats héréditaires, malgré les embuches qu'on lui tendit sur sa route.

Sur ces entrefaites, les Etats ayant déclaré le Royaume vacant, élurent unanimement le 27. d'Août 1619. Frédéric V. Comte Palatin du Rhin Electeur de l'Empire de la Religion Protestante.

Ce Prince ayant accepté la Couronne, se rendit en Bohême pour y recevoir l'hommage des Peuples. Cependant Ferdinand devenu Empereur, déjà Roi de Hongrie, & recevant des secours d'Espagne en troupes & en argent, assembla aisément une puissante Armée, qui entra en Bohême de tous les côtés. Frédéric n'avoit qu'environ dix-huit mille hommes d'assez mauvaises troupes. Il étoit posté sur une colline près de Prague nommée Weissemberg, attendant ce qu'il

 plai-

plaîroit à la fortune de décider. Le 8. de Novembre 1620. l'Armée Impériale attaqua celle de ce Prince dans ce poste, & la battit à platte couture. Frédéric fut obligé lui-même de fuir, & d'aller traîner par le monde les débris d'une Royauté imaginaire, peu capable de le dédommager des pertes réelles qu'il fit.

Prague ouvrit ses portes au Vainqueur, qui fut bientôt maître de tout le Royaume & des Pays incorporés, je veux dire, la Silésie, la Moravie & la Lusace; ensuite il châtia les Grands qui avoient suivi le parti de son Concurrent. Il confisqua la Principauté de Jaegerdorff, dont le Souverain avoit été de ce parti; cassa & annulla le Concordat fait en faveur des Hussites, & obligea tous ceux qui ne voudroient pas se conformer au Culte des Catholiques-Romains à sortir du Royaume; ce qui jetta une quantité considérable de Gentilshommes dans la derniére misére, vu qu'on ne leur permettoit pas de vendre leurs biens fonds. Il fit plus, il fit condamner à mort comme rebelles tous les prisonniers Bohêmes qui avoient éte pris à la bataille, & les fit tous exécuter, avec cette différence que les Nobles avoient la tête tranchée, & les autres étoient pendus ou roués.

Ebloui de tant de prospérités, Ferdinand ne voyoit rien qu'il n'osât entreprendre avec quelque espérance de succès. Il avoit les secours d'Espagne à sa disposition; il possédoit de vastes & puissans Etats; il avoit des Armées nombreuses & victorieuses. Flatté de

tous

tous ces avantages, il entreprit d'abolir les principaux priviléges de la Bohême, & il en vint facilement à bout. Il fit couronner à Prague son Epouse & son Fils Ferdinand III le 18. Novembre 1627. sans consulter personne, & sans que personne osât branler. Enfin il conçut un dessein, qui tout hardi qu'il étoit ne paroissoit néanmoins pas au-dessus de sa puissance. Il résolut d'exterminer tous les Protestans; & sous prétexte d'établir la Religion Catholique, de dépouiller les Princes de l'Empire les plus puissans qui étoient de cette Religion, de tomber ensuite sur les Provinces de Pays-Bas qui avoient secoué le joug de l'Espagne, & enfin de châtier la France qui favorisoit ouvertement la révolte de ces mêmes Provinces.

Les commencemens de l'exécution de ce projet furent heureux, mais la fin n'y répondit pas. L'Europe entiére se ligua contre des desseins si dangereux, dès qu'on commença à les pénétrer. La France s'unit avec les Protestans de l'Empire & des Pays-Bas. Elle tira du fond du Nord un Héros, dont la mémoire vivra tant que le Monde visible existera. Gustave-Adolphe débarqua dans l'Allemagne avec une poignée de Suédois. D'abord la Maison d'Autriche se moqua d'un si foible Ennemi. Mais Gustave ayant grossi ses troupes, passa comme un torrent au travers de l'Empire, battit les Généraux de l'Empereur, & vint périr glorieusement au milieu de l'Electorat de Saxe. Son Armée triomphante tint longtems la victoire en-

 chas-

chaînée sous la conduite des Généraux Suédois. Ferdinand II. allarmé de tant de malheurs, ne pensoit qu'aux moyens d'y rémédier lorsque la mort le surprit le 25. de Février 1637. Il eut la consolation avant de mourir de détacher l'Electeur de Saxe de la Ligue, en lui cédant à perpétuïté la Haute & Basse-Lusace. Son Fils Ferdinand III. lui succéda à l'Empire, & dans tous ses Etats.

Les armes des Suédois continuérent à prospérer contre le nouvel Empereur. La Bohême fut ravagée par les troupes de l'un & de l'autre parti; & cette guerre ne fut terminée que par la fameuse Paix de Westphalie.

Ferdinand III. mourut le 2. d'Avril 1657. son Fils Léopold lui succéda. Sous le régne de cet Empereur la Bohême acheva de perdre le peu de privileges qui lui restoient, en punition d'une émeute causée par les Païsans.

Après son décès arrivé le 5. Mai 1705. Joseph son Fils aîné lui succéda, & celui-ci étant mort en 1711. Charles VI. son Frére second Fils de Léopold fut couronné Roi de Bohême. Il est mort sans Postérité mâle, & l'Archiduchesse Marie-Thérése sa Fille lui a succédé dans tous ses Etats en vertu de la Pragmatique-Sanction. Si l'Histoire de Bohême étoit un peu plus connue, je me serois aisément dispensé d'en donner cet abrégé; mais comme elle l'est fort peu, & qu'il faut néanmoins en avoir une teinture pour être mis au fait des affaires présentes, j'ai cru qu'on me sauroit gré du peu que je viens d'en dire.

La Reine de Hongrie, en fuccédant à Charles VI. dans la poffeffion du Royaume de Bohême, avoit deux intérêts importans à ménager: d'un côté elle fentoit la difficulté d'exercer en fon nom la Voix Electorale de Bohême, étant inouï dans l'Empire, & contre fes Loix fondamentales, que des Princeffes concourent à l'Election d'un Empereur; car on peut voir par l'Hiftoire de Bohême, que les Princes qui ont époufé des Princeffes héritiéres de ce Royaume, n'ont été admis au Collége Electoral qu'en vertu de leur Election libre au Trône Royal, le Suffrage Electoral étant attaché au Royaume, & non à la Famille Royale. D'un autre côté, la Reine ne pouvoit céder la Couronne de Bohême au Grand-Duc de Toscane fon Epoux, fans renverfer la Pragmatique-Sanction, & fans l'enfreindre la premiére. Elle prit un tempérament; ce fut de partager la Souveraineté avec le Grand-Duc fous le nom de *Corrégent*, efpérant de fupléer par-là à l'inconvénient où fon Sexe l'expofoit de ne pouvoir exercer le Suffrage Electoral de Bohême. Nous verrons tantôt de quelle maniére ce moyen, fi ingénieux d'ailleurs, fut reçu des principaux Membres de l'Empire. Rapportons trois Actes importans & néceffairement liés à cette grande affaire.

Déclaration de la Reine de Hongrie & de Bohême, pour affocier le Grand-Duc de Tofcane au Gouvernement de tous les Royaumes & Etats Héréditaires de la Maifon d'Autriche.

 Nous

„ NOUS MARIE-THERESE, Reine de
„ Hongrie, de Bohême, &c. certifions & dé-
„ clarons par la présente, pour Nous, nos
„ Héritiers & Descendans; & faisons en mê-
„ me tems savoir à tous ceux qu'il appar-
„ tiendra:

„ Que comme il a plû au Tout-puissant,
„ selon sa volonté impénétrable, d'appeller
„ à lui de cette vie mortelle, & de transférer
„ dans la bienheureuse éternité feue Sa Majes-
„ té Impériale, les Etats qu'elle possédoit
„ Nous sont immédiatement dévolus, comme
„ à la Fille aînée du dernier Hoir mâle, &
„ par conséquent l'unique Héritiére en vertu
„ du Droit naturel, suivant l'ancien usage é-
„ tabli dans notre Maison Archiducale, &
„ conformément à la Pragmatique-Sanction
„ du 19. Avril 1713. qui a été acceptée avec
„ une dûe reconnoissance par tous ses Royau-
„ mes héréditaires, & garantie par l'Empire
„ Germanique, aussi-bien que par la plupart
„ des Puissances de l'Europe.

„ C'est sur-tout notre volonté & notre in-
„ tention, que non seulement il ne soit pas
„ fait le moindre préjudice audit usage éta-
„ bli dans notre Maison, à l'ordre de Succes-
„ sion qui a été réglé le 19. Avril 1713. ou
„ à la Pragmatique-Sanction; mais que ces
„ dispositions servent plutôt de fondement à
„ toute la teneur de la présente Déclaration,
„ & que par conséquent tout ce que Nous
„ y ferons connoître & réglerons, ne doit ê-
„ tre entendu ni pris dans aucun autre sens
„ qu'autant qu'il pourra être concilié avec la-
„ dite Pragmatique-Sanction, puisque Nous

„ re-

„ reconnoissons parfaitement qu'il n'est pas
„ en notre pouvoir de rien permettre qui
„ puisse y donner atteinte, & que notre très-
„ cher Epoux le Duc de Lorraine & de Bar,
„ Grand-Duc de Toscane, n'est pas moins é-
„ loigné par lui-même de rien entreprendre
„ qui ne soit pas entiérement conforme, ou
„ qui pourroit être directement ou indirec-
„ tement contraire à l'Acte qui a été juré de
„ l'acceptation de notre renonciation.

„ Nous avons pareillement jugé, que l'on
„ ne pourroit point regarder ou expliquer
„ comme une chose préjudiciable à ladite
„ Pragmatique-Sanction, si, réservant ex-
„ pressément tous les Droits qui à l'avenir,
„ & selon les événemens futurs, pourroient
„ appartenir, en vertu de cette disposition,
„ aux autres *Expectans* ou *Expectantes*, Nous
„ nous déterminions, seulement pour le tems
„ que lesdits autres *Expectans* ou *Expectantes*,
„ conformément à l'ordre de Succession qui y
„ est déclaré & établi, n'ont pas encore la moin-
„ dre prétention sur les Royaumes & Etats hé-
„ réditaires qui nous sont dévolus, comme il
„ est dit ci-dessus, à en disposer en faveur
„ de quelqu'un, quel qu'il soit, afin d'en jouir,
„ les administrer & les gouverner conjointe-
„ ment avec Nous; & que Nous lui trans-
„ portassions, de cette maniére, une partie
„ des Droits qui Nous appartiennent unique-
„ ment, & à l'exclusion de tous autres.

„ En conséquence de cette maxime fondée
„ sur le Droit, & ayant considéré ultérieure-
„ ment, par rapport à notre Sexe, que la
„ prospérité, le repos & la sûreté de nos très-

 „ fidé-

„ fidéles Royaumes & Etats héréditaires,
„ pourroient exiger, en plus d'une occasion,
„ que Nous fussions soulagée, par l'aide & les
„ soins d'une Personne affidée, du pesant far-
„ deau inséparable de tout Gouvernement;
„ Nous avons aussi fait attention qu'il est in-
„ dispensablement néceſſaire pour l'avantage
„ général, non seulement de toute la Chré-
„ tienté, mais particuliérement pour le bien
„ de l'Empire Germanique, que les forces
„ unies de notre Maison Archiducale, telles
„ qu'elles ont été reconnues par les Traités
„ les plus solennels de paix & autres, soient
„ toujours en état de pouvoir être employées
„ à l'avenir à quelque fin salutaire. Ainsi
„ Nous avons trouvé que l'objet ci-dessus
„ ne pouvoit être ni mieux ni plus sûre-
„ ment rempli, qu'en Nous déterminant, pour
„ le tems ci-dessus mentionné, & sans Nous
„ dessaisir en quoi que ce soit de la pro-
„ priété de nos Royaumes & Etats héréditai-
„ res, qui doivent demeurer indissolublement
„ unis ensemble, & par conséquent sans le
„ moindre préjudice des autres *Expectans* ou
„ *Expectantes*, qui, par la susdite Pragma-
„ tique-Sanction, sont appellés à la Succes-
„ sion, dans les cas y exprimés; à conférer
„ & à transporter la Corrégence de tous
„ nos Royaumes & Etats héréditaires à no-
„ tre très-cher Epoux le Duc de Lorraine
„ & de Bar, Grand-Duc de Toscane, en fa-
„ veur duquel concourent d'ailleurs sa haute
„ naissance, son grand mérite, & le mariage
„ qu'il a si heureusement contracté avec Nous.
„ C'est pourquoi, après une mûre déli-

„ bé-

„ bération & de nôtre plein gré, Nous le
„ faisons par la présente & en vertu de cet
„ Acte, non seulement pour Nous, mais aussi
„ pour tous nos Enfans & Héritiers légiti-
„ mes, tant présens que futurs, à qui pour-
„ roit écheoir après Nous, suivant le Droit
„ de primogéniture, la Succession des Royau-
„ mes & Etats héréditaires que Nous possé-
„ dons, & cela de la maniére la plus forte
„ & la plus efficace qu'il se puisse, sans por-
„ ter préjudice à la Pragmatique-Sanction,
„ & en la ferme attente, que si, dans le cas
„ où notre décès arrivera, celui ou celle de
„ nosdits Enfans ou Héritiers légitimes qui
„ devra succéder, n'eût pas encore accompli
„ sa dix-huitiéme année, la Régenee de tous
„ nos Pays héréditaires appartiendra à notre
„ très-cher Epoux, en qualité de Pére &
„ de Tuteur; & au surplus dans le cas où
„ celui ou celle qui doit nous succéder eût
„ alors déjà dix-huit ans accomplis, aucun de
„ nosdits Enfans ou Héritiers n'oubliera le
„ respect filial qu'il lui doit, au point d'in-
„ quiéter leur Pére notre très-cher Epoux,
„ dans la part que Nous lui avons donnée
„ dans le Gouvernement, comme il est dit
„ ci-dessus.

„ Mais afin que ce transport, & cette dé-
„ claration que Nous venons de faire de no-
„ tre volonté & de notre intention, ne puis-
„ sent être interprétés en mal, & que qui que
„ ce soit n'en puisse abuser, pour causer le
„ moindre préjudice à la susdite Pragmati-
„ que-Sanction, ni aux autres Actes jurés de
„ renonciation, & respectivement d'accep-

 „ ta-

„ tation & d'acquiesement qui sont fondés là-
„ dessus; Nous répétons non seulement tout
„ ce qui se trouve déjà exprimé très-clai-
„ rement ci-dessus par rapport à leur exécution
„ inviolable; mais de-plus notre très-cher E-
„ poux, pour plus grande sûreté, a donné
„ une Déclaration reversale, particulière à
„ cet égard, & conçue dans les termes les
„ plus forts qu'il se puisse.

„ En foi dequoi, &c.

Le Grand-Duc accepta la Corrégence par l'Acte suivant.

„ NOUS FRANÇOIS, &c. Certifions &
„ déclarons par la présente, pour Nous, nos
„ Héritiers & Descendans, & faisons savoir
„ en même tems à tous ceux à qui il appar-
„ tient. Que comme Sa Majesté notre très-
„ chére Epouse Marie-Thérèse, Reine de
„ Hongrie & de Bohême, a résolu de son
„ plein gré de nous admettre à la Corrégen-
„ ce de tous ses Royaumes & Etats hérédi-
„ taires, qui lui sont immédiatement dévo-
„ lus par le décès de Sa Majesté Impériale son
„ défunt Seigneur & Pére, ainsi & de la
„ maniére qu'il est plus amplement spécifié
„ dans l'Acte suivant.

(Ici étoit insérée la Déclaration rapportée ci-dessus.)

„ Nous acceptons non seulement avec re-
„ connoissance, la *Conjouissance*, *Coadministra-
„ tion* & *Corrégence* de tous lesdits Royaumes
„ & Etats héréditaires, qui Nous a été con-
„ fé-

„ férée pour le tems qui y est clairement
„ exprimé, en y ajoûtant expressément, que
„ Nous n'en prendrons point occasion d'exi-
„ ger la préférence avant Sa Majesté notre
„ Epouse, qui n'en demeurera pas moins
„ toujours la seule & unique Héritiére; mais
„ de-plus Nous nous engageons, de la ma-
„ niere la plus forte que faire se peut, & la
„ plus efficace en Droit, par les présentes for-
„ melles Lettres reversales, d'observer exac-
„ tement & d'accomplir fidélement toutes les
„ clauses qui y sont contenues, sans excep-
„ tion, tellement qu'aucune raison ou pré-
„ texte que l'on pourroit imaginer ne pourra
„ ni ne devra Nous en dispenser. Nous pro-
„ mettons particuliérement de-nouveau, de la
„ maniére la plus efficace, de nous conformer
„ à tout ce qui est contenu & réglé dans
„ l'Acte ci-dessus, par rapport au maintien de
„ la Pragmatique-Sanction du 19. Avril
„ 1713. & à l'observation fidéle de notre
„ Acte juré d'acceptation, ainsi que de la
„ renonciation pareillement jurée de notre E-
„ pouse, comme aussi enfin à l'égard de la
„ réservation expresse des Droits, qui en ver-
„ tu de ladite Pragmatique-Sanction com-
„ pétent à tout autre *Expectant* ou *Expectan-*
„ *te*. A l'encontre de quoi la Corrégence
„ qui Nous a été conférée de la maniére qu'il
„ est dit ci-dessus, ne pourra Nous servir
„ d'aucun prétexte: outre que d'ailleurs Nous
„ sommes extrêmement éloigné d'avoir la vo-
„ lonté ou l'intention de Nous y porter ja-
„ mais.

„ *Donné*, &c.

L'Acte

L'Acte de la Reine pour conférer au Grand-Duc le Suffrage de Bohême étoit conçu en ces termes.

„ MARIE-THERESE, &c. la Dignité „ d'Electeur du Saint Empire Romain étant „ attachée à notre Royaume de Bohême, sui- „ vant la Bulle d'or de l'Empereur Charles „ IV. & les Princesses du Sang Royal devant „ succéder à la Couronne au défaut des Des- „ cendans mâles, & jouïr, sans aucune excep- „ tion ni restriction, de toutes les prérogati- „ ves qui lui sont attachées, suivant les Cou- „ tumes, Libertés & Priviléges, lesquels sont „ confirmés par la même Bulle d'or, il est „ manifeste & incontestable, que bien que „ notre Maison Archiducale se trouve sans „ Descendans mâles, la Dignité Electorale ne „ cesse point d'y résider, conformément aux- „ dits Priviléges & Libertés. Il est de plus „ notoire que, tant avant la Bulle d'or que „ depuis, le Royaume de Bohême a été pos- „ sédé en différens tems par trois Princesses „ au défaut de Princes de la Maison Royale, „ sans que personne se soit jamais avisé de „ leur disputer la Dignité Electorale, ou „ se soit opposé au suffrage qu'elles a- „ voient droit de donner à l'Election d'un „ Empereur. C'est pourquoi ne pouvant non „ plus être privée du même Droit, non plus „ que de celui de le laisser aux Etats du „ Royaume, ou de le conférer au Duc de „ Lorraine & de Bar notre très-cher Epoux, „ Nous conférons & donnons tant pour Nous „ que pour nos Descendans, nés & à naître,

„ Prin-

„ Princes ou Princesses, en vertu des présentes Lettres, audit Duc de Lorraine & de Bar Grand-Duc de Toscane, notre cher Epoux, le Droit que Nous avons, conformément aux Libertés & aux Privileges de notre Royaume de Bohême, d'assister en Personne ou par ses Envoyés à la Diéte de l'Election d'un Empereur, pour y donner sa voix, & excercer toutes les autres fonctions de cette Dignité avec toutes les prérogatives qui y sont attachées: Etant persuadée qu'aucun de nos Descendans présens & futurs ne manquera jamais de respect envers le Duc leur Pére au point de vouloir lui disputer le contenu de la présente disposition, que Nous entendons ne devoir porter aucun préjudice à ceux ou à celles qui par la Pragmatique-Sanction sont appellés à ladite Succession. En foi dequoi nous avons signé la présente.

La Reine de Hongrie envoya aussitôt après le Comte de Colloredo en diverses Cours de l'Empire, pour y préparer les esprits sur une affaire qui devoit leur paroître nouvelle, & lui donna des instructions conformes à ses vues.

L'Electeur de Mayence, à qui il appartient d'inviter les Electeurs à se rendre au lieu accoutumé pour procéder à l'Election d'un nouvel Empereur, ne manqua pas d'y inviter le Prince que la Reine de Hongrie avoit revêtu du suffrage de Bohême.

Le Prélat étoit bon Autrichien, & il n'auroit

n'auroit pas été fâché que le Grand-Duc eût été élu Empereur: mais à la réserve de l'Electeur d'Hanovre, les autres Electeurs n'étoient pas dans des dispositions si favorables.

Cependant la Reine de Hongrie souhaitoit passionnément de voir la Couronne Impériale sur la tête de son Epoux, & Elle n'oublia rien pour gagner des voix; & comme il étoit pour cet effet important au Grand-Duc d'être admis dans le Collége Electoral, il ne balança pas de demander qu'on assignât à Francfort, selon la coutume, un Logis pour son Ambassadeur. Mais le Roi de Pologne, à qui il convient de régler ces sortes de choses en qualité d'Electeur de Saxe & de Grand-Maréchal Héréditaire de l'Empire, ne répondit pas favorablement à cette prétention; & même il protesta contre l'exercice du Suffrage de Bohême, en quoi il fut imité par le Roi de Prusse, les Electeurs de Baviére, de Cologne & Palatin.

L'Electeur de Saxe publia en même tems les raisons de sa protestation. Je ne les rapporterai point ici, vu qu'on les retrouve dans la Lettre circulaire de la Reine de Hongrie, que je donne ci-dessous.

La Reine de Hongrie, informée de ces difficultés, tâcha de justifier ses prétentions dans la Lettre suivante.

„ MARIE-THERESE, &c. Nous avons apris
„ avec surprise qu'on forme des difficultés
„ contre l'administration de la Voix & de la
„ Dignité Electorale que Nous avons trans-
„ por-

„ portée au Duc, notre très-cher Epoux, „ en vertu de l'instrument rapporté ci-dessous.

„ On soutient d'un côté que le Droit d'élire un Roi des Romains est affecté à la „ Personne des Electeurs, & uniquement attaché à leurs Charges héréditaires, & que „ pour cette raison il ne sauroit être exercé „ ni par un Chapitre pendant la vacance du „ Siége, ni par les Etats de Bohême au „ défaut du Roi & Electeur de ce Royaume; & qu'on ne sauroit produire aucun „ exemple où cela soit arrivé.

„ D'un autre côté on convient, que dans „ le fond la Dignité Electorale est attachée „ au Pays, & que notre Succession au Royaume de Bohême est incontestable, mais que „ l'exercice de la Dignité Electorale requiert „ une *Personne habile*, & que cette qualité „ ne se trouve point dans notre Sexe; qu'il „ est dit sans limitation dans la Bulle d'or, „ que les Dignités Electorales doivent être „ exercées par des Mâles, & qu'au cas que „ le Possesseur n'ait point l'habileté requise, ce sera au plus proche Agnat à l'exercer, d'autant que la Dignité d'Electeur est „ établie dans la Descendance mâle, conformément à la nature des Fiefs d'Allemagne, „ & en particulier des Electorats & des Charges héréditaires; qu'on ne pouvoit avoir „ recours à l'expédient de faire donner son „ Suffrage & administrer la Charge héréditaire „ par des Ambassadeurs; parce qu'il faudroit „ accorder la même prérogative à une Tutrice, contre la Bulle d'or, qui exclut les

„ pro-

„ propre Mére d'un Electeur de la Tutéle de
„ son Fils, & l'attribue en termes exprès au
„ plus proche Agnat; qu'on ne pouvoit transf-
„ porter à un autre l'exercice d'un droit
„ qu'on n'avoit pas soi-même; que lors de
„ la réadmission de la Couronne de Bohême à
„ le Diéte, il n'avoit été rien stipulé en fa-
„ veur des Princesses; que la Pragmatique-
„ Sanction n'en demeuroit pourtant pas moins
„ en son entier, & que la Couronne de Bo-
„ hême n'encouroit aucun danger de perdre
„ sa Dignité Electorale, attendu que ceux
„ qui ont pris à tâche la défense de cette
„ Sanction, disoient eux-mêmes, qu'en tout
„ cas la Dignité Electorale pourroit être ce-
„ dée au Mari, comme on en avoit des exem-
„ ples; mais qui ne sont pas aplicables ici,
„ d'autant qu'on ne sauroit imaginer aucune
„ espéce de cession, qui ne fût directement
„ opposée à l'esprit & à la lettre de la Prag-
„ matique-Sanction.

„ C'est sans-doute sur ce dernier point que
„ roule toute la difficulté; car si la cession
„ peut se faire sans porter atteinte à la Pragma-
„ tique-Sanction, tout le fondement des derniè-
„ res objections que l'on vient de faire croûle
„ de lui-même. Les *Expectans* & *Expectantes*,
„ qui sont appellés à la Succession, au défaut
„ de tous les Descendans de l'Empereur Char-
„ les VI. ont un intérêt particulier à croire
„ & à soutenir, que la Dignité Electorale de
„ Bohême, en vertu de sa nature, confirmée
„ par la Bulle d'or, n'est aucunement éteinte
„ par les Femmes, mais qu'au-contraire elles
„ peuvent en faire le transport. Ceci est

„ mani-

„ manifeste, puisque les personnes, qui après
„ l'extinction de la Ligne mâle *Caroline* sont
„ appellées à la Succession de quelque sexe
„ qu'elles soient, ne sauroient avoir aucun
„ droit que du chef des Femmes, &, comme
„ le remarque lui-même avec raison l'Au-
„ teur des objections rapportées ci-dessus, per-
„ sonne ne sauroit transmettre ou communi-
„ quer un Droit qu'il n'a pas lui-même.
„ Aussitôt que toute la Descendance mâle de
„ la Maison d'Autriche a été éteinte, il est
„ impossible qu'il existe plus aucun Agnat,
„ & en conséquence il est aussi impossible,
„ selon les propres principes de l'Auteur, qui
„ veut qu'aucune atteinte ne soit portée à
„ la Pragmatique-Sanction, qu'on fasse ici
„ l'aplication de ce qui est statué dans la
„ Bulle d'Or par rapport aux Agnats, n'y
„ ayant aucun qui existe dans le cas présent.
„ Comment donc concilier ces deux propo-
„ sitions, l'une que, comme on en convient,
„ la Dignité Electorale n'est pas éteinte,
„ & l'autre que les Femmes ne sauroient
„ la transporter? La chose est si évidente,
„ qu'on ne feroit que l'obscurcir en vou-
„ lant l'éclaircir; car on ne sauroit épou-
„ ser le système de la Partie adverse, sans
„ s'engager dans une contradiction manifeste;
„ au-lieu qu'on n'a qu'à jetter les yeux sur
„ le contenu des Actes d'association à la Ré-
„ gence & du transport du Suffrage & de la
„ Dignité Electorale, pour être convaincu
„ qu'aucun de ces deux Actes ne porte le
„ moindre préjudice au *Expectans* & *Expectan-*
„ *tes* (de-même que le Duc notre Epoux est

„ infiniment éloigné d'en avoir la moindre
„ pensée) d'autant que par ces Instrumens
„ on ne fait aucun transport en propriété,
„ mais seulement celui d'une administration
„ à faire au nom d'autrui, & restrainte ex-
„ pressément au tems que le Droit éventuel
„ des *Expectans* & *Expectantes* n'a pas encore
„ lieu, en vertu de la Pragmatique-Sanction,
„ que la Partie adverse prend elle-même pour
„ régle dans cette affaire. On peut même
„ dire que les *Expectans* & *Expectantes* ne
„ sauroient attaquer l'un ou l'autre de ces Ac-
„ tes, sans se porter préjudice à eux-mêmes,
„ vu que tous les Descendans des autres Ar-
„ chiducheſſes ne peuvent avoir aucun droit
„ que du chef des Femmes, & que si celles-
„ ci ne sont point *habiles*, & n'en peuvent a-
„ voir elles-mêmes, comme on le prétend,
„ elles ne sauroient transporter à un autre
„ un droit qui ne leur convient pas, ni mê-
„ me lui en céder l'administration, quand ce
„ ne seroit que pour un tems limité: d'où il
„ s'ensuit que le Droit même peut encore
„ moins écheoir, ou passer à un autre de leur
„ chef.

„ Au surplus, comme on tombe d'accord
„ que les exemples qu'on a trouvés dans
„ l'Histoire sont favorables au Mari de l'Héri-
„ tiére, toute la difficulté, par rapport à la
„ derniére objection, se réduit à ce qu'en
„ suivant les traces des exemples & de l'usage,
„ on feroit une brêche à la Pragmatique-
„ Sanction. Mais on répond que le Droit
„ que donne cette Sanction, n'est qu'éven-
„ tuel, & qu'en conséquence une admini-

„ ftration reftrainte au tems que ce Droit „ n'exifte pas encore actuellement, ne fau„ roit lui porter préjudice avant fon exi„ ftence.

„ Les premiéres objections qu'on a rappor„ tées au commencement de cette Lettre, font „ encore de moindre poids, que celles qu'on „ vient de réfuter; car elles font fondées „ fur des principes contradictoires, preuve „ certaine qu'on manque de bonnes raifons. „ On tombe d'accord qu'il y a des exemples „ que la Dignité Electorale a été transportée „ au Mari de l'Héritiére, & que cette Digni„ té eft attachée à la Couronne; & dans le „ tems qu'on rend cette justice à la vérité, „ on cherche cependant dequoi la combattre. „ Mais on n'a qu'à voir l'extrait des Inftruc„ tions données au Comte de Colloredo, & „ à quelques-uns de nos Miniftres, le mois „ dernier, qui fera rapporté ci-deffous, pour „ fe convaincre que nous n'avons jamais fon„ ge à alléguer l'exemple des Chapitres, „ pendant la vacance du Siége; & que c'eft „ pareillement contredire ce qui eft de no„ toriété publique, que de foutenir *que le* „ *Droit d'élire un Roi des Romains eft unique*„ *ment attaché à la Charge héréditaire*: car fi „ cela étoit vrai, il faudroit raifonner fur le „ même pied du fuffrage des Electeurs Pala„ tins & d'Hanovre, dont on n'a pas encore „ déterminé la Charge héréditaire, ce que per„ fonne n'entreprendra de foutenir.

„ L'extrait dont on a fait mention, con„ tient la réfutation des premiéres objections „ qu'on a rapportées, l'exemple de ce qui

„ s'est passé à l'Election de l'Empereur Char-
„ les-Quint, réduisant, pour ainsi dire, en
„ poudre les fondemens sur lesquels elles
„ sont appuyées. Après la mort de l'Empe-
„ reur Maximilien I. le Roi Louis de Bohê-
„ me, Fils du Frére du Roi Sigismond de Po-
„ logne, & qui étoit encore mineur, fut ap-
„ pellé par la dénonciation accoutumée à
„ l'Election d'un nouvel Empereur. Comme
„ il ne résidoit pas à Prague, l'insinuation y
„ fut faite aux Régens & aux Conseillers. Le
„ tems de l'Assemblée Electorale étant arrivé,
„ il y parut deux sortes d'Ambassadeurs de
„ la part du Royaume de Bohême, dont
„ les uns étoient députés par les Etats mê-
„ mes & le Roi mineur, & les autres par
„ Sigismond Roi de Pologne, comme le plus
„ proche Agnat. Les premiers plaidant leur
„ cause contre ceux-ci, firent voir (NB) qu'a-
„ vant la Bulle d'Or le Royaume & la Cou-
„ ronne de Bohême avoient obtenu un Privi-
„ lége, en vertu duquel le Droit de Suffrage
„ devoit appartenir aux Prélats, à la Noblesse
„ & aux Chevaliers, de façon que ses plus
„ proches Agnats, dont les droits étoient ré-
„ glés par rapport aux autres Electorats,
„ n'en avoient aucun, par rapport à celui de
„ Bohême; la liberté de ce Royaume consi-
„ stant en particulier dans cette prérogative,
„ qui lui assure le Droit de Suffrage d'une
„ maniére si positive, que dans le susdit Pri-
„ vilége, la Couronne est même nommée a-
„ vant le Roi. *Ladislas de Stemberg* exposa
„ ces motifs & quelques autres avec tant d'é-
„ nergie, que l'Ambassade des Etats de Bo-
„ hême

„ hême fut préférée par les autres Electeurs „ à celle du Roi de Pologne, comme le prou„ vent les Actes de Charles-Quint, & cela „ avec cette addition, conformément à la *Bul„ le d'Or.*

„ L'Histoire & les anciens Documens pour„ roient fournir plusieurs autres remarques „ importantes sur cette affaire, mais on se „ contentera pour le présent de marquer ce „ qui suit. On voit par la Bulle d'Or, ainsi „ que par les exemples antérieurs & posté„ rieurs, que l'Electorat de Bohême ressem„ ble aux autres Electorats, en ce qu'il est at„ taché au Pays, comme le dit expressément „ la Bulle d'Or; mais quant au reste il en „ différe du tout au tout, & est d'une nature „ toute particuliére.

„ La Succession Féminine n'a point lieu „ dans les autres Electorats, mais elle est „ reçue & établie dans celui de Bohême. Or „ comme il est décidé, *quod Regno Bohemiæ „ Dignitas Electoralis perpetuò inhæreat*, que „ la Dignité Electorale est attachée à perpé„ tuïté au Royaume de Bohême, il s'ensuit „ nécessairement, que lorsqu'une Femme suc„ céde dans ce Royaume, il ne perd pas pour „ cela cette Dignité, qu'elle ne s'éteint pas „ pour cela, & qu'on ne sauroit apliquer ici „ ce qui est statué par rapport aux plus proches „ Agnats, d'autant qu'il n'y en a même point „ dans ce cas. Il y a plus. La Bulle d'Or „ déclare en termes exprès, que si le cas ar„ rivoit que les Etats de Bohême dussent „ élire un Roi, la Dignité Electorale lui ap„ partiendroit; mais ce cas ne peut arriver „ aussi longtems qu'il y aura des Princesses

„ du Sang Royal, comme le déclare positivement Charles IV. Auteur de la Bulle d'Or, dans le Privilége accordé aux Etats en 1348, qui étant imprimé depuis plusieurs années, est connu de tout le monde; lequel Privilége a été accordé avant la publication de la Bulle d'Or, & c'est à lui que se rapporte cette Bulle en termes exprès dans l'endroit où il est fait mention de la maniére de succéder dans le Royaume de Bohême, & de l'inséparabilité de la Dignité Electorale. Or si, selon la disposition expresse de la Bulle d'Or, le Prince, qui après l'extinction totale des Femmes seroit élu Roi de Bohême, seroit en même tems revêtu du Suffrage Electoral, comment donc & sous quel prétexte disputer le même avantage à une Héritiére, qui par sa naissance y a un droit & plus proche & plus solide? Dira-t-on que pendant ce tems-là la Dignité Electorale aura été éteinte, & qu'elle a été ressuscitée par l'extinction de la Descendance Féminine? Ce seroit renverser & détruire ce qui est ordonné clairement dans la Bulle d'Or, *quod Regno Bohemiæ Dignitas Electoralis perpetuò inhæreat*; & l'on ne pourroit d'ailleurs adopter cette alternative d'Extinction & de Réfutation de la Dignité Electorale de Bohême, sans s'embarquer dans une absurdité embarrassante. Mais si la Dignité Electorale n'est pas éteinte, de deux choses l'une, ou elle doit être exercée par l'Héritiére même, ou bien l'administration en doit être transportée à un autre. Car il n'est pas ici question d'un

„ Ag-

„ Agnat, comme on l'a démontré; & lorsqu'il y avoit un Agnat, la Couronne de Bohême n'a pas obſervé à ſon égard, ce qui eſt ordonné dans la Bulle d'Or par rapport aux Agnats; puiſque pendant la minorité du Propriétaire, les Etats ont géré ordinairement l'Adminiſtration du Royaume; & leur Ambaſſadeur, comme nous l'avons fait voir, a été reconnu & reçu ſans difficulté par les Electeurs à l'Election de l'Empereur Charles-Quint; ce qui eſt une preuve bien évidente, que le fondement ſur lequel eſt établie la Tutéle *Agnatique*, preſcrite par la Bulle d'Or, ne ſubſiſtant plus, & que n'étant point non plus poſſible que la tutéle de chaque Perſonne mineure habile au Trône, ſoit toujours confiée a un Agnat, cette diſpoſition ne peut être entendue de la Dignité Electorale de Bohême. De façon que, vu que cette Dignité continue à ſubſiſter, & qu'il eſt impoſſible qu'après l'extinction totale des Mâles elle ſoit exercée par un Agnat, il eſt au pouvoir de l'Héritiére de la faire exercer, pour le tems que ce Royaume, & par conſéquent la Dignité Electorale qui lui eſt attachée, lui appartiennent privativement & à l'excluſion de tout autre, ſoit par ſon Mari, ſoit par les Etats du Royaume, ſoit même par des Ambaſſadeurs.

„ La différence qu'il y a à ce ſujet entre les autres Electorats & celui de Bohême, eſt fondée dans la raiſon qui ne permet pas aux Méres, qui ont la tutéle des autres Electeurs pendant leur minorité, d'exercer

„ leurs fonctions par des Ambassadeurs ou En-
„ voyés, parce que leurs Electorats ne sont
„ affectés qu'aux Descendans mâles, & qu'au-
„ contraire l'Electorat de Bohême, comme
„ on en tombe d'accord, n'exclut pas les Fem-
„ mes.

„ A ces causes si à la Cour où vous vous
„ trouvez, on a quelque scrupule par rapport
„ au transport dont il est fait mention au
„ commencement de cette Lettre, nous per-
„ mettons que vous en donniez copie, ainsi
„ que des extraits qui l'accompagnent, afin
„ de lever le moindre doute qui pourroit
„ subsister à ce sujet; & qu'on voye en mê-
„ me tems que l'Electeur de Mayence a pu
„ d'autant moins, dans la conjoncture présen-
„ te, se dispenser d'inviter la Couronne de
„ Bohême à l'Election, que l'Histoire nous
„ aprend que le Roi Ladislas de Hongrie &
„ de Bohême, n'ayant pas été invité à l'Elec-
„ tion de l'Empereur Maximilien I. à cause
„ qu'il avoit fait une alliance avec les Turcs
„ & envahi les Etats de la Maison d'Autri-
„ che, ce Prince s'en tint offensé, & poussa
„ la chose si loin, que l'Electeur Bertholde
„ fut obligé de lui donner des Lettres rever-
„ sales, dans lesquelles il déclaroit que ceci
„ ne devoit porter aucun préjudice à la Cou-
„ ronne de Bohême, & que si on négligeoit
„ une autre fois de faire cette invitation, on
„ seroit tenu de payer l'amende prescrite
„ dans le Privilége du Royaume de Bohême.
„ *A Vienne le 20. Décembre* 1740.

Les Cours de Saxe & de Baviére ne goûtérent pas les raisons contenues dans cette Lettre.

tre. Le Roi de Pologne Electeur de Saxe prétendit au-contraire que si l'exercice de la Voix de Bohême avoit lieu, il ne pouvoit appartenir qu'à lui seul, étant le plus proche Agnat, ou plutôt au Prince Electoral son Fils, qu'il déclara Majeur dans la vue de lui transporter les fonctions de l'Electorat de Bohême dans la Diéte d'Election. On vit paroître en même tems plusieurs réfutations du Rescrit de la Reine de Hongrie, tant de la part de l'Electeur de Baviére que de celui de Saxe.

„ Pendant que la Couronne de Bohême est
„ sur la tête d'une Princesse (disoit une de
„ ces Réfutations) la Dignité Electorale at-
„ tachée à cette Couronne demeure sans ac-
„ tivité; ce qui est fondé sur deux principes
„ immuables reconnus de tout tems dans
„ l'Empire, & auxquels on n'a jamais entre-
„ pris de donner la plus légére atteinte dans
„ les circonstances mêmes les plus orageu-
„ ses.

„ L'une de ces maximes fondamentales est,
„ que les Dignités Electorales de l'Empire
„ sont absolument inséparables de la posses-
„ sion & du titre des Principautés dont elles
„ dépendent.

„ L'autre, que ces Dignités sont des Offices
„ purement virils, dont les Femmes ne peu-
„ vent être admises à faire les fonctions par
„ elles-mêmes, & encore moins par d'au-
„ tres personnes qui les représentent.

„ C'est donc vouloir détruire tous les
„ fondemens de la partie la plus précieuse de
„ l'Empire, que de soutenir, comme on fait

„ dans le Refcript de Vienne, qu'une Princeffe peut aujourd'hui, fans abdiquer le Royaume de Bohême, transporter à un Prince étranger fon Epoux la Dignité d'Electeur attachée à cette Couronne, ou en faire exercer par lui les auguftes fonctions.

„ Cette propofition eft inouïe dans l'Empire. Cette tentative eft une nouveaute fans exemple, & qui ouvre la porte à ne plus rien refpecter de ce que tous les Siécles ont regardé comme inviolable & facré.

„ Les exemples cités dans le Refcript prouvent tout le contraire de ce qu'on y annonce.

„ Jean de Luxembourg Fils de l'Empereur Henri VII. fut élevé à la Couronne de Bohême en époufant la Princeffe Elifabeth Sœur de Wenceflas Roi de Bohême, mort fans Héritiers mâles. Il fut invité en 1314. à l'Election qui fut faite de l'Empereur Louis de Baviére; mais il n'y affifta nullement au nom de la Reine fon Epoufe: il y fut admis de fon chef en qualité de Roi, & par conféquent Electeur de Bohême.

„ En 1438. Albert II. Gendre du Roi Sigismond, fut, après la mort de fon Beaupére, reconnu Roi de Bohême par le fuffrage d'une partie des Etats. Une autre partie avoit appellé le Prince Cafimir Frére du Roi de Pologne; & dans ces circonftances la dénonciation pour l'Election d'un Empereur fut faite aux Etats de Bohême, foit à caufe de l'abfence du Roi Albert II. foit à

„ caufe

„ cause de la concurrence des deux Rois.
„ Quoi qu'il en soit, il est très-remarquable
„ que dans cette occasion il ne fut nullement
„ question de la Reine Elisabeth, Fille uni-
„ que du dernier Roi de Bohême, & par
„ conséquent Héritiére de ce Royaume.

„ Enfin le Roi Ferdinand I. qui avoit é-
„ pousé la Princesse Anne Fille de Ladislas
„ IV. & Sœur de Louis II. tous deux Rois
„ de Bohême, n'assista point au nom de la
„ Reine son Epouse à la Diéte Electorale qui
„ fut convoquée à la fin de l'année 1530. Ce
„ Prince avoit été couronné Roi de Bohême;
„ & ce fut en cette qualité qu'il donna son
„ suffrage comme personnellement Roi-Elec-
„ teur de Bohême.

„ Ainsi aucune des trois Héritiéres de Bo-
„ hême dont il est parlé dans le Rescript de
„ Vienne, n'a fait les fonctions de la Dignité
„ Electorale, soit en personne, soit en transf-
„ portant la Dignité d'Electeur au Prince son
„ Epoux, ou en l'associant & le commettant
„ pour elle.

„ Ce transport, cette commission, ou cette
„ association faite par une Héritiére de Bohê-
„ me seule Reine, en faveur d'un Prince étran-
„ ger son Epoux, & qui n'a pas lui-même le
„ caractére de Roi de Bohême, sont absolu-
„ ment incompatibles avec la nature des Di-
„ gnités Electorales de l'Empire.

„ Toute Dignité Electorale est de sa natu-
„ re un Office Seigneurial & Féodal, qui ne
„ sauroit être détaché de la possession du
„ Territoire, ni du titre de la Principauté.
„ C'est une qualité rélative, & que l'on peut
„ aussi peu détacher de l'Etat Electoral, que

„ la

„ la qualité de Souverain peut être séparée
„ de la possession d'une Souveraineté.

„ La Bulle d'Or de l'année 1356. est for-
„ melle sur ce point. Cette célébre Consti-
„ tution de l'Empire n'attribue les Fonctions
„ Electorales qu'au Possesseur actuel de l'E-
„ tat Electoral ; & à cet égard elle soumet
„ la Principauté Electorale à la Loi commu-
„ ne.

„ La Bulle déclara d'abord, que le Roi
„ de Bohême, le Comte Palatin du Rhin,
„ le Duc de Saxe, & le Marquis de Bran-
„ debourg ; le premier, *en vertu de son*
„ *Royaume* ; & les autres, *en vertu de leurs*
„ *Principautés*, ont Droit, Voix & Séance en
„ l'Election d'un Roi des Romains, futur Em-
„ pereur, &c.

„ Cette Bulle ajoûte, que comme toutes
„ & chacune des Principautés, en vertu
„ desquelles on fait que les Princes Elec-
„ teurs Séculiers ont Droit & Voix à l'Elec-
„ tion du Roi des Romains, futur Empe-
„ reur, sont tellement attachées & insépa-
„ rablement unies à ce Droit, & aux Fonc-
„ tions, Dignités, & autres Droits y appar-
„ tenans & en dépendans, que le Droit,
„ la Voix, l'Office & la Dignité, & les au-
„ tres Droits qui appartiennent à chacune des-
„ dites Principautés, *ne peuvent écheoir qu'à*
„ *celui qui possède notoirement la Principauté*
„ *avec la Terre*, les Vassalages, Fiefs, Do-
„ maines & ses appartenances, &c.

„ Il est ordonné, qu'à l'avenir chacune
„ desdites Principautés demeurera, & sera si
„ étroitement & indivisiblement conjointe &
„ unie

„ unie avec la Voix d'Election, que quiconque
„ sera paisible Possesseur d'une desdites Prin-
„ cipautés, jouïra aussi de la libre & paisi-
„ ble possession du Droit, de la Voix, de
„ l'Office, de la Dignité, & de toutes les
„ autres appartenances qui la concernent, &
„ sera réputé de tous vrai & légitime E-
„ lecteur, &, comme tel on sera tenu à l'in-
„ viter, recevoir & admettre, *& non autres*,
„ avec les autres Princes, en tout tems, &
„ sans aucune contradiction, aux Elections
„ des Rois des Romains, *sans qu'aucune des*
„ *choses susdites, attendu qu'elles sont ou doi-*
„ *vent être inséparables, puisse être en aucun*
„ *tems divisée ou séparée de l'autre....... vou-*
„ *lant que toute audience soit refusée à celui*
„ *qui demandera l'une sans l'autre, & que si*
„ *par suprise ou autrement il l'obtenoit......*
„ *le tout, & ce qui en pourroit émaner, soit*
„ *de nul effet & actuellement nul.*

„ Si aujourd'hui on vouloit faire une Loi
„ pour décider que l'Exercice actuel du
„ Droit d'élire un Successeur au feu Empe-
„ reur Charles VI. ne peut appartenir à ce-
„ lui qui n'est pas personnellement Roi-E-
„ lecteur de Bohême, & que l'Acte con-
„ traire de la Cour de Vienne est absolument
„ nul, pourroit-on rédiger cette Loi en des
„ termes plus clairs & plus exprès que ceux
„ de la Bulle d'Or? On ne pourroit y ajoû-
„ ter que les noms.

„ Les Etats de Bohême que l'on cite dans
„ le Rescript de Vienne, & le Roi Ferdi-
„ nand II. depuis Empereur, ont reconnu ces
„ vérités fondamentales, comme on le peut

„ voir

„ voir dans la Lettre des Etats du 3. Juil-
„ let 1619. & dans les autres Piéces rappor-
„ tées par Londorp: mais ces Actes ne fai-
„ sant que citer les termes de la Bulle d'Or
„ que l'on a vus ci-dessus, il seroit inutile
„ des les transcrire.

„ Ainsi le don & la cession de la Dignité
„ Electorale de Bohême, fait en dernier lieu
„ en faveur d'un Prince qui n'est pas Roi
„ de Bohême, sont évidemment nuls &
„ abusifs. Quelque nom que l'on donne à
„ cet Acte, quelques couleurs qu'on recher-
„ che pour les soutenir, rien ne peut supléer
„ à la qualité de Roi de Bohême essentiel-
„ lement requise pour être aussi Electeur de
„ Bohême. Ces deux caractéres sont insépa-
„ rables, comme étant attachés par les Con-
„ stitutions de l'Empire à la possession réel-
„ le & personnelle de la même Souveraineté.

„ Il y a dans quelques Pays des Fiefs *en*
„ *l'air*, ainsi nommés, parce qu'ils n'ont point
„ d'assiette fixe sur une Terre: mais ce seroit
„ un prodige inouï dans l'Empire, que d'y
„ voir un Electeur *en l'air*, c'est-à-dire, sans
„ possession d'une Principauté Electorale.

„ La cession de la Dignité d'Electeur faite
„ par une Reine de Bohême au Prince son
„ Epoux qui n'en est pas Roi, ne pourroit
„ pas même valoir par forme de procuration.

„ La raison en est sensible. Un Député ne
„ fait que représenter une Personne absente,
„ qui seroit admise elle-même si elle se pré-
„ sentoit. Le Député ne sauroit avoir plus
„ de droit que la Personne qui l'a commis.
„ Or il est incontestable que, quoiqu'une Fem-
„ me

„ me puisse succéder au Royaume de Bohê-
„ me, elle est incapable par son sexe de faire
„ les fonctions de la Dignité d'Electeur atta-
„ chée à cette Couronne. Cette Dignité
„ est un Office purement viril, dont les Fem-
„ mes sont exclues.

„ Le Royaume de Bohême est échu plu-
„ sieurs fois à des Femmes, mais on n'a ja-
„ mais vu d'Héritiére de Bohême siéger dans
„ une Diéte Electorale. Il n'y en eut jamais
„ d'invitée à y assister ; & jamais l'Ambassa-
„ deur d'une Héritiére de Bohême n'y fut
„ admis.

„ Qu'on parcoure tous les Fastes de l'Em-
„ pire, qu'on recherche curieusement ce qui
„ s'est passé dans des tems de confusion, où
„ tant d'autres Loix ont été négligées, on
„ trouvera que celle-ci fut toujours immua-
„ ble. L'Empire n'eut jamais pour Chef une
„ Femme, & jamais Femme n'élut un Empe-
„ reur. Les exemples déjà rapportés ne lais-
„ sent sur ce point aucun doute.

„ La Cour de Vienne paroît elle-même si
„ persuadée de ces derniéres vérités, qu'on n'y
„ prétend pas que l'Epoux d'une Reine de Bo-
„ hême la représente comme Ambassadeur,
„ ou comme Député, mais qu'il soit admis à
„ la Diéte Electorale de son chef, en quali-
„ te d'Electeur ; & c'est pour arriver à ce
„ but, qu'on a imaginé la voie de la cession
„ & du transport de la Dignité Electorale de
„ Bohême, en la détachant de cette Cou-
„ ronne.

„ Mais on a démontré ci-dessus, que ce
„ nouveau biais est impraticable, parce que
„ c'est

„ c'est la possession de la Terre, en qualité de
„ Prince, qui peut seule donner le titre & le
„ caractére d'Electeur. Il y a bien quatre
„ siécles, que la Bulle d'Or ayant prévu cet-
„ te subtilité, l'a condamnée, même en décla-
„ rant nulle l'Election d'un Empereur qui au-
„ roit été faite en conséquence d'une telle en-
„ treprise.

„ La Bulle d'Or n'admet qu'une seule ex-
„ ception à la régle générale.

„ Lorsqu'un Electeur est mineur, c'est son
„ plus proche Parent mâle & séculier qui,
„ sans être propriétaire de l'Electorat, exerce
„ comme Tuteur & Administrateur du jeune
„ Prince la Dignité Electorale. Mais cette
„ exception confirme encore l'exclusion &
„ l'incapacité des Femmes, puisque c'est un
„ Parent mâle, & souvent éloigné, qui doit
„ faire les fonctions d'Electeur, préférable-
„ ment à la Mére du jeune Prince, qui se-
„ roit sa Tutrice naturelle.

„ D'ailleurs, puisqu'il n'y a point aujour-
„ d'hui de Roi de Bohême mineur, ce n'est
„ point le cas de l'Administration.

„ Dès que le Trône est occupé par une Per-
„ sonne que son sexe rend incapable des
„ Fonctions Electorales, il ne peut y avoir
„ lieu à l'administration d'un Droit de Suffra-
„ ge qu'elle n'a pas. Un Administrateur ne
„ peut avoir plus de droit que celui dont
„ il occupe la place.

„ Les Etats-mêmes du Royaume de Bo-
„ hême ne pourroient point user, en ce cas,
„ du Droit d'Administration, dont il est parlé
„ fort

„ fort inutilement, & sans leur aveu dans
„ le Rescript de Vienne.
„ La situation actuelle des choses ne don-
„ ne pas lieu d'entrer à cet égard dans la
„ discussion du Droit des Etats; mais il est
„ aisé de satisfaire la curiosité de ceux qui
„ voudroient savoir ce qui en pourroit être.
„ Il en est des Etats de Bohême, comme du
„ Chapitre qui a droit d'élire un Archevê-
„ que Electeur de l'Empire. Ce Chapitre
„ dans lequel réside, comme en sa source, la
„ Dignité Electorale, ne sauroit néanmoins,
„ pendant la vacance du Siége, administrer
„ cette Dignité, ni en Corps, ni par un Dé-
„ puté d'entre les Chanoines que le compo-
„ sent. Il ne peut, suivant les Constitu-
„ tions de l'Empire, que nommer un Arche-
„ vêque Electeur.
„ De-même les Etats de Bohême ne peu-
„ vent en aucun cas administrer la Dignité
„ Electorale, soit en Corps, soit par un Dé-
„ puté. Ils ne peuvent qu'élire un Roi lors-
„ que le Trône est vacant: & quand ce Trône
„ est occupé par une Personne incapable des
„ Fonctions Electorales, ils ont à tous égards
„ les mains liées.
„ Ce n'est pas que la Dignité Electorale
„ de Bohême ne subsiste toujours, mais elle
„ demeure suspendue jusqu'à ce qu'il y ait
„ un Sujet capable d'en faire les fonctions.
„ Une Reine de Bohême & un Prince é-
„ tranger son Epoux peuvent donner la nais-
„ sance à un Prince futur Electeur. C'est à
„ cela que se réduit actuellement tout leur
„ pouvoir.

„ La Reine eſt incapable de faire les
„ Fonctions Electorales, à cauſe de ſon ſexe;
„ & le Prince ſon Epoux, parce qu'il n'eſt
„ pas Roi de Bohême.

„ Enfin le Droit de Suffrage Electoral ne
„ réſidant actuellement ſur aucune Tête capa-
„ ble, par ſon ſexe & par ſon Caractére Ro-
„ yal, de l'exercer, perſonne au monde ne
„ peut en être Adminiſtrateur.

„ Telles ſont les Conſtitutions fondamenta-
„ les de l'Empire, que l'intérêt de la Patrie
„ a profondément gravées dans le cœur de
„ ſes premiers Princes; & que le Reſcript de
„ Vienne tentera vainement d'y effacer.

La Reine ne deſeſpéra pas de faire agréer à l'Empire l'expédient de la Corrégence, malgré toutes ces contradictions. Elle s'appliqua ſur-tout à gagner ceux des Electeurs qui pendant l'interrégne ſont regardés comme les Chefs de cet auguſte Corps. Les liaiſons de l'Electeur Palatin, qui exerce le Vicariat ſur les Cercles du Bas-Rhin avec l'Electeur de Baviére, ne lui permettoient pas d'en rien eſpérer de favorable. Elle crut que le Roi de Pologne, Vicaire de l'Empire dans les Cercles de la Haute & Baſſe Saxe, ſeroit moins difficile à perſuader, n'ayant pas les mêmes liaiſons avec une Maiſon qui paroiſſoit réſolue de rompre avec l'Héritiére de Charles VI. Dans cette idée le Comte de Kévenhuller, auſſi adroit Négociateur qu'habile Général, fut envoyé à Dreſde.

Il entra en conférence avec les Miniſtres de Sa Majeſté Polonoiſe; leur repréſenta qu'il

étoit

étoit de l'intérêt de l'Empire, & de la Saxe en particulier, de frayer au Grand-Duc de Toscane le chemin au Trône Impérial. Que l'Allemagne avoit besoin d'un Chef puissant, pour repousser les Ennemis du dehors, & contenir ceux du dedans. Qu'ainsi Sa Majesté Polonoise ne devoit point balancer à consentir que le Duc Corrégent exerçât les Fonctions Electorales de Bohême, pour lui faciliter les moyens de parvenir à l'Empire.

La Réponse ne fut pas lente, & on ne fit pas longtems languir le Comte. On lui répondit que le Roi de Pologne avoit déjà examiné mûrement cette affaire. Que l'exercice de la Voix de l'Electorat de Bohême par un Prince étranger qui n'étoit pas Roi de Bohême étoit une chose inouïe, qui heurtoit de front les Loix fondamentales de l'Empire. Que Sa Majesté, en qualité de Vicaire, étoit plus intéressée que personne à ne pas permettre qu'on donnât atteinte aux Constitutions de l'Empire; qu'ainsi elle ne consentiroit jamais à ce transport du Suffrage Electoral.

Le Comte de Kévénhuller voyant que tout étoit inutile, s'en retourna à Vienne avec le chagrin de n'avoir pu réussir. Et cette fermeté de la Cour de Saxe refroidit beaucoup la bonne intelligence qui étoit entre elle & la Cour de Vienne.

La Reine de Hongrie résolut néanmoins d'agir dans cette affaire, tout comme si son droit étoit bien décidé, & donna ordre au Baron de Brandau de passer à Francfort, &

d'y exercer les Fonctions Electorales au nom du Corrégent.

Le Baron obéit, & se rendit à Francfort, où les Ambassadeurs de quelques Electeurs étoient déjà arrivés. On s'attendoit dans toute l'Europe à voir incessamment le Collége Electoral assemblé pour donner un Chef à l'Allemagne, lorsqu'on apprit que l'Election étoit différée par des raisons qu'on ignoroit, & que nous tâcherons de développer dans le Livre suivant.

Fin du Livre II.



HIS-

HISTOIRE
DE LA
DERNIERE GUERRE
DE BOHEME.



LIVRE TROISIEME.

ARGUMENT.

Négociations entre le Roi de Prusse & la Reine de Hongrie. L'Electeur de Baviére s'empare de Passau, de Lintz, &c. Il menace Vienne d'un Siége. Embarras de cette Cour. Caractére des Hongrois. Description de leurs Milices. Pourquoi la Reine a dû en retirer de grands avantages.

APRE'S la Bataille de Molwitz, le Roi de Prusse se crut en droit d'augmenter ses prétentions à proportion de ses avantages, & résolut de ne plus solliciter la cession de quelques Duchés qu'il prétendoit lui appartenir par droit d'Héritage; mais de travailler plutôt à soumettre la Silésie entiére, & à la garder

par Droit de conquête, & par maniére de dédommagement pour les dépenses où la Cour de Vienne l'engageoit en refusant de le satisfaire sur ses droits. Ce Prince habile n'ignoroit pas tout ce qui se tramoit ailleurs contre la Cour de Vienne, & il sentoit bien qu'outre que l'Armée Autrichienne ne seroit pas sitôt en état de risquer une seconde bataille, elle seroit dans peu obligée de courir à la défense d'un autre Pays, ou du-moins de s'affoiblir beaucoup pour la même raison. Il comprenoit en même tems qu'il ne risqueroit rien à ne plus témoigner de l'empressement pour s'accommoder avec la Reine de Hongrie, & qu'après avoir fait les plus belles offres à cette Princesse, il devoit attendre qu'elle lui en fît à son tour. Il savoit qu'elle souhaitoit ardemment de voir son Epoux élevé à l'Empire, & c'étoit un nouveau motif de se faire rechercher. Il affecta donc une grande indifférence pour un accommodement, & commença à agir comme s'il eût été bien assuré de ne pas perdre le fruit de ses conquêtes & de ses victoires.

Tout ce qu'il avoit prévu arriva. La Cour de Vienne n'eut pas plutôt appris la nouvelle de la perte de la bataille, qu'elle commença à changer de langage. D'ailleurs elle étoit fort inquiéte des mouvemens que l'Electeur de Baviére faisoit faire à ses Troupes ; & quoiqu'elle affectât de croire toujours que la France rempliroit tous les engagemens de sa garantie, néanmoins elle ne s'y fioit pas.

Elle prit donc le parti d'engager ses Alliés

liés à moyenner une paix entre Elle & le Roi de Prusse, espérant réparer par le sacrifice de quelque petit District, ce que sa hauteur lui avoit fait perdre; & ne doutant pas que ce Prince n'aimât mieux avoir un Pays médiocre, dont la possession lui seroit assûrée par une cession autentique & en vertu d'une paix solide, que d'en prétendre un plus vaste & plus étendu par la continuation d'une guerre, dont le sort pouvoit changer du soir au lendemain, & dont l'issue étoit toujours incertaine.

Sur ce principe la Reine de Hongrie fit agir l'Angleterre & les Etat-Généraux. Mylord Hindford & le Baron de Ginkel, Ministres de ces deux Puissances, offrirent au Roi de Prusse la médiation de leurs Maîtres; mais ce Prince, qui pénétra d'abord la source & le principe de cette démarche, répondit froidement à leurs offres; cependant il ne refusa pas d'entrer en conférence. Mais quoique la Cour de Vienne n'exigeât plus, comme au commencement, que pour premier Article préliminaire les Troupes Prussiennes vuidassent la Silésie, elle faisoit néanmoins des propositions si peu conformes aux prétentions du Roi de Prusse, que ce Prince ne put s'empêcher de faire sentir aux Médiateurs que le tems étoit changé aussi-bien que les circonstances, & qu'il vouloit qu'on lui cédât, non seulement ce qu'il avoit prétendu dès le commencement de la guerre, mais encore d'autres Pays pour l'indemniser des fraix où l'avoient constitué les délais de la Cour de Vienne.

Pendant qu'il traitoit ses Ennemis avec tant de hauteur, il tâchoit de se faire des Amis. Il avoit entamé une négociation avec l'Electeur de Baviére, qui étoit assûré de l'appui de la France. Cette négociation aboutit enfin à une alliance offensive entre ces deux Princes. Le Roi de Prusse s'engageoit à employer tout son crédit pour procurer la Dignité Impériale à l'Electeur; à ne point poser les armes qu'il n'eût eu satisfaction sur les prétentions qu'il formoit à l'égard de la Succession de Charles VI.; & enfin il renonçoit pour lui & pour ses Successeurs dans la meilleure forme possible, à toutes ses prétentions sur les Duchés de Berg & de Juliers, en faveur du Prince de Zultzbach Héritier présomtif de l'Electeur Palatin.

L'Electeur de Baviére de son côté s'engageoit à ne point faire de paix avec la Reine de Hongrie que conjointement avec Sa Majesté Prussienne, en un mot à faire cause commune avec Sadite Majesté. Il y avoit encore d'autres Articles, mais beaucoup moins importans. La Cour de France entra indirectement dans ce Traité. Elle promit d'employer cent mille hommes au secours des Alliés; d'empêcher l'Electeur d'Hannovre, & les Hollandois, de rien entreprendre à leur préjudice; & pour cet effet de faire entrer un Corps de quarante mille hommes dans la Westphalie pour résserrer l'un, & donner de l'inquiétude aux autres.

L'Electeur de Baviére étant ainsi presqu'assûré de son Election à l'Empire, voulut se trouver à Francfort pour assister à la Diéte.

te. Mais ayant résolu de frapper auparavant un grand coup dans la Haute Autriche & en Bohême, sachant bien que dans ces sortes d'affaires le succès dépend de la diligence, il demanda que l'Election fût sursise pour six mois. Le plus grand nombre des Electeurs étant dans ses intérêts y consentit aisément, & entraîna ceux qui auroient voulu s'y opposer.

Nous verrons tantôt quel fut le succès de son entreprise. Revenons aux affaires de Silésie.

La Cour de Vienne allarmée de l'indifférence avec laquelle le Roi de Prusse avoit reçu les Propositions de paix qui lui avoient été faites par le canal de ses Alliés ne trouva pas de meilleur expédient pour se tirer de ce mauvais pas, que de susciter des ennemis à ce Prince dans l'Empire & hors de l'Empire.

Outre les Alliances qui subsistoient entre Elle, le Roi d'Angleterre & les Etats-Généraux, l'intérêt de ces deux Puissances n'étoit pas de souffrir l'agrandissement de la Maison de Brandebourg. Le premier, comme Electeur d'Hannovre, posséde un Pays tout ouvert & sans défense, presqu'environné des Etats du Roi de Prusse, ce qui l'oblige à des ménagemens toujours mortifians pour un Souverain. Les autres, c'est-à-dire les Etats-Généraux, sont voisins du Monarque Prussien; & outre le voisinage ils ont de petits intérêts à démêler ensemble, qui pourroient quelque jour occasionner un grand incendie. Sans compter que le Roi de Prusse a des Terres

& des Maisons au milieu de la Hollande même ; & qu'étant déjà maître de quelques passages sur la Meuse, il peut infiniment incommoder leur Commerce de ce côté-là.

Enfin la politique invariable de l'Angleterre & de la Hollande a toujours été de secourir la Maison de Bourbon contre la Maison d'Autriche, & tour à tour la Maison d'Autriche contre la Maison de Bourbon, à mesure que l'une s'est vue en état d'opprimer l'autre. Or le Roi de Prusse ne pouvoit affoiblir la Reine de Hongrie, sans travailler en même tems à établir la supériorité de la France sur la Maison d'Autriche, & par conséquent sans renverser cet équilibre que ces Puissances jugent si nécessaire à leur sûreté. Toutes ces considérations ne permettoient pas de douter que la Reine ne fût puissamment secourue par ces deux Alliés, & même par quelques autres, non moins intéressés à la conservation de sa grandeur & de ses forces. Elle étoit presque assurée des secours de la Russie. La Princesse qui gouvernoit alors cet Empire, étoit attachée par des liens d'intérêt & d'inclination à la Cour de Vienne.

D'un autre côté, le Roi de Prusse n'ignoroit pas à quoi il devoit s'attendre de toutes ces Puissances. Il travailla à détacher les uns, & à s'attacher les autres. Il fit faire les plus belles offres à la Cour de Pétersbourg, pour l'empêcher de se mêler des affaires de Silésie. La Grande-Duchesse Régente assembla son Conseil, pour délibérer sur les offres du Roi de Prusse. Ceux qui composoient ce Con-

Conseil furent d'un avis conforme au panchant de la Régente, excepté le Comte de Munich, qui opina que la Russie devoit employer tous les moyens possibles pour procurer la satisfaction que demandoit le Roi de Prusse; qu'il faloit faire avec ce Prince un Traité sur ce pied-là, non seulement pour pouvoir se servir dans l'occasion des secours qu'il offroit en revanche à la Russie, mais aussi pour prévenir les Alliances qu'il pourroit faire au préjudice de la Russie. Il représentoit que par cette conduite la Régente se rendoit l'Arbitre des différends entre les Princes de l'Empire, & se mettoit à couvert des entreprises de ses Voisins qu'on pourroit susciter contre elle. Mais ce conseil étoit trop opposé au panchant de la Régente pour être suivi. Cette Princesse fit donner au contraire les plus fortes assurances à la Reine de Hongrie, qu'elle lui enverroit incessamment un secours de trente mille hommes, & qu'elle lui fourniroit d'autres secours en argent. Voilà ce qui obligea le Comte de Munich à se démettre de tous ses emplois. Il n'y avoit que quatre jours qu'on l'avoit fait Président du Conseil de Guerre. Piqué de voir ses avis si peu suivis, & en quelque sorte méprisés, il crut qu'il étoit de son honneur de ne pas exercer plus longtems des Charges dont on ne vouloit lui laisser que les titres, & il s'en démit volontairement.

La conduite de la Russie hâta la conclusion de l'Alliance entre le Roi de Prusse & l'Electeur de Baviére. La France, attentive à tout ce qui pouvoit traverser ses desseins, pro-

profita de la disposition des Suédois, extrêmement aigris contre la Russie, qui avoit voulu se mêler de leurs affaires domestiques. Elle sut habilement entretenir ce feu qui couvoit sous la cendre; & tout d'un coup la Régente de Russie se vit brouillée avec le Roi de Prusse, & hors d'état de secourir la Reine de Hongrie, par la guerre que les Suédois lui déclarérent.

La Reine, jugeant bien qu'il ne faloit plus compter sur le secours des Russes, eut recours à ses autres Alliés, & écrivit au Roi de la Grande-Bretagne & aux autres Princes de l'Empire, des Lettres capables de les animer contre son Ennemi. „ Dans le tems, disoit-elle au Roi d'Angleterre „ qu'on croyoit le
„ calme & la tranquillité entiérement affer-
„ mis, & qu'après avoir découvert l'erreur
„ touchant les Testamens & le Codicile de Fer-
„ dinand I. tous les Princes Chétiens, qui s'in-
„ téressent au repos & à la sûreté publique, se
„ réjouïssoient de cette heureuse conjonctu-
„ re; ce même repos & cette sûreté se trou-
„ vent attaqués par celui qu'on en croyoit
„ le plus éloigné.

„ Le Roi de Prusse, au mépris des fréquen-
„ tes & fortes assurances qu'il m'a données,
„ d'avoir intention de conserver à mon égard
„ une amitié constante, au mépris du Droit
„ qu'il a reconnu me convenir de succéder
„ dans les Royaumes & les Etats paternels,
„ au mépris des Loix de l'Empire, & en parti-
„ culier de la Paix publique, & de ce qui est or-
„ donné à ce sujet dans le premier Chapitre
„ de la Bulle d'Or; au mépris enfin de tou-

„ tes

„ tes les Loix divines & humaines, & par une
„ violation manifeste des liens qui sont la base
„ de la Société Humaine, attaque le Duché
„ de Silésie & l'envahit au milieu de l'hiver,
„ à la tête d'une nombreuse Armée, sans
„ avoir préalablement fait aucune représen-
„ tation à ce sujet, & sans avoir fait aucune
„ mention distincte, ni à moi, ni à mes Mi-
„ nistres, de ses prétendus droits s'il croit
„ en avoir, quoique dans le fond il n'en
„ puisse avoir qui n'ayent été abolis & éteints
„ par des Conventions solemnelles. Sous le
„ voile de l'amitié on a forgé les desseins
„ les plus pernicieux, & sous le même voi-
„ le ils ont été exécutés avec une célérité
„ surprenante. Les Siécles passés ne fournis-
„ sent aucun exemple d'un événement de cette
„ nature, & ceux qui viendront auront de la
„ peine à y ajoûter foi; d'autant que pour
„ être convaincu de son injustice, il suffit de
„ lire l'Ecrit qui a été publié pour le colorer.

„ De ma part, il n'est rien que je n'aye fait
„ pour donner au Roi de Prusse des preuves
„ incontestables des dispositions où j'étois de
„ cultiver avec lui une constante amitié. Le
„ Marquis de Botta d'Adorno lui a éte envoyé
„ à cette fin, avec ordre de concerter & arrê-
„ ter en mon nom les moyens les plus propres
„ pour resserrer les liens d'une parfaite amitié
„ & du bon voisinage. Il n'y avoit dans les
„ Instructions de cet Envoyé aucune restric-
„ tion, que de n'entrer dans aucuns engage-
„ mens préjudiciables au droit d'autrui, ou
„ contraires à la Pragmatique-Sanction, que
„ le Pére du Roi régnant a garantie solem-
„ nel-

„ nellement à la Diéte de l'Empire. Mais ces „ avances n'ont pas fait plus d'impreſſion, que „ les remontrances ſalutaires de quelques autres Princes. L'occaſion paroiſſant favorable, l'envie d'envahir le patrimoine d'autrui „ & de troubler le repos de ſes Voiſins, l'a „ emporté ſur toutes les autres conſidérations: „ ce qui fait aſſez voir à quel ſort les autres „ doivent s'attendre, ſi ceux qui ont le repos „ & la ſûreté publique à cœur, ne réuniſſent „ leurs conſeils & leurs forces pour arrêter „ des attentats de cette nature. Cette prédiction eſt ſi lumineuſe, qu'elle n'a pas beſoin de preuves.

„ Il ne s'agit pas ici de mes ſeuls intérêts, „ mais de ceux de tout l'Empire, & même de „ toute la Chrétienté; car, en mettant toutes „ autres raiſons à côté, il eſt également de l'intérêt de tous les Princes Chrétiens, de ne „ point permettre qu'on déchire impunément „ les ſacrés liens de la Société Humaine.

„ La maniére de penſer de Votre Majeſté à „ cet égard n'eſt pas différente de la mienne, „ je le ſais, & qu'elle n'a rien tant à cœur que „ de conſerver l'union de l'Empire, laquelle „ ſe trouve à-préſent dans un danger extrême „ & éminent. C'eſt pourquoi je n'ai pas balancé „ un moment d'avoir recours à Votre Majeſté, „ pour reclamer ſolemnellement l'amitié de „ Votre Majeſté, que je cultiverai toujours religieuſement les Alliances qui nous uniſſent, „ & ſa Parole Royale, & ſa ſollicitude inaltérable pour le repos public, afin qu'eu égard „ au danger qui ne ſoufre point de délai, elle „ veuille concerter inceſſamment avec moi les

„ moyens

„ moyens les plus fûrs pour arrêter un si
„ grand mal, avant qu'il se fortifie en s'éten-
„ dant.

„ Quant à moi, j'opposerai à ce danger im-
„ prévu toutes les forces que Dieu m'a accor-
„ dées, n'attendant d'autre récompense de
„ mes travaux pour la cause commune, que
„ ces deux choses; savoir, une entiére satis-
„ faction des dommages que j'ai soufferts,
„ ainsi que de ceux qui auront été causés à
„ mes Sujets & aux Etrangers, qui se sont
„ reposés sur la garantie des Etats de Silésie;
„ & les fûretés nécessaires pour l'avenir con-
„ tre de pareilles entreprises.

La Lettre de Sa Majesté Hongroise à la Diéte de l'Empire étoit conçue en des termes encore plus forts. „ Depuis quelque tems,
„ disoit-elle, on parloit beaucoup des prépa-
„ ratifs de guerre que faisoit la Cour de Bran-
„ debourg, & des mouvemens qu'elle faisoit
„ faire à ses Troupes; & nous avons été aver-
„ tie de plus d'un endroit, qu'ils tendoient à
„ une invasion dans notre Duché de Silésie;
„ mais nous n'avons ni pu ni voulu croire
„ que Sa Majesté Prussienne fût capable de se
„ laisser induire par de mauvais conseils à
„ une démarche si contraire à la justice, &
„ dont, si l'on veut se donner la peine d'en
„ combiner toutes les circonstances, la plupart
„ publiques, il seroit difficile de trouver un
„ exemple dans l'Histoire. Les lumiéres que
„ vous possédez, nous dispensent du soin de
„ vous exposer ce qui est réglé en termes pré-
„ cis dans la premiére Constitution fondamen-
„ tale de l'Empire, savoir dans le premier

„ Cha-

„ Chapitre de la Bulle d'Or, pour le maintien de la tranquillité pendant un interrégne, ainsi que pour la sûreté des Etats appartenant à un Electeur, ce qui est ordonné contre les Perturbateurs du repos public, & par rapport à de beaucoup moindres attentats, dans l'Acte solemnel de la Paix publique, ainsi que dans d'autres Loix de l'Empire; enfin ce que les Droits de la Nature & des Gens ordonnent, & ce qui a passé jusqu'içi pour sacré dans la Société Humaine.

„ Tout ceci, & par conséquent non seulement l'entiére Constitution de l'Empire, mais aussi les liens qui doivent unir la Société, & sans lesquels elle ne sauroit subsister, se trouve ébranlé jusques dans le fondement, ou, pour mieux dire, renversé & anéanti par la susdite entreprise violente du Roi de Prusse. Quoique cette seule considération suffise pour faire sentir à un chacun le danger dont il est menacé à son tour, si un procédé de cette nature n'est pas arrêté comme il le mérite, on ne sauroit pourtant passer sous silence un grand nombre de circonstances agravantes, qui accompagnent cet événement.

„ Il n'a été rien négligé, ni de notre part, ni de celle du Duc notre Epoux, pour donner au Roi de Prusse des marques d'une attention distinguée, & nous assurer de son amitié par tous les moyens compatibles avec l'honneur & l'équité. On a fait toutes les avances possibles pour cimenter, au moyen des obligations réciproques que prescrit la nature, les liaisons qui

„ doi-

„ doivent ſubſiſter entre les Princes voiſins.
„ Le Marquis de Botta fut envoyé à la
„ Cour de Berlin préférablement à d'autres
„ Miniſtres, parce qu'on croyoit avoir lieu
„ de penſer que ſa perſonne étoit agréable
„ au Roi. Ses Inſtructions ſe réduiſoient en
„ ſubſtance à offrir amitié pour amitié ; &
„ pour atteindre ce but, il étoit autoriſé en
„ particulier à entrer dans tous les engage-
„ mens qui ne ſeroient contraires ; ni à
„ la Pragmatique-Sanction garantie par tout
„ l'Empire & particuliérement par la Mai-
„ ſon de Brandebourg, ni aux Droits d'un
„ Tiers.

„ Nous avons même fait plus ; car ayant
„ été informée, que ſous le prétexte d'un
„ ſecours qu'on vouloit nous forcer de rece-
„ voir contre notre gré, & qui ne nous é-
„ toit alors aucunement néceſſaire, on cher-
„ choit à former des prétentions ſur une par-
„ tie de nos Etats, nous avons permis au
„ Marquis de Botta de déclarer, que ſi,
„ contre notre attente, nous avions beſoin
„ tôt ou tard du ſecours du Roi de Pruſſe,
„ nous ne nous éloignerions pas de donner
„ des ſûretés raiſonnables, mais avec la pro-
„ teſtation expreſſe, que nous n'entendions
„ pas du tout qu'on nous portât, ni au Duc
„ notre Epoux, un coup mortel, en ſe cou-
„ vrant du voile ſpécieux de vouloir aſſurer
„ la tranquillité publique, pour violer réelle-
„ ment notre repos, celui de notre Maiſon
„ Archiducale & de la Chrétienté, & enva-
„ hir le premier les Royaumes & Etats qui
„ nous ſont échus héréditairement. Il n'au-

„ roit pas été possible de s'expliquer d'une „ maniére plus cordiale ; & si nous avons „ quelque reproche à nous faire à ce sujet, ce „ ne peut être que d'en avoir agi avec trop „ de sincérité avec le Roi de Prusse. Ce Prince „ de son côté n'a été rien moins que chiche en „ protestations & en promesses obligeantes ; „ il n'a point tardé un moment de nous recon- „ noître en qualité d'unique Héritiére de feue „ Sa Majesté Impériale notre très-cher Pére ; „ ses politesses & ses protestations n'avoient „ point de bornes, non plus que l'amitié & „ le zéle qu'il témoignoit au Duc notre Epoux „ & à ses intérês.

„ Nous pourrions prouver ce que nous di- „ sons, par un grand nombre de Lettres de „ la propre main de Sa Majesté Prussienne, & „ sans remonter plus haut qu'au 14. Décem- „ bre, son Ministre de Bork en remit une „ du 5. du même mois, dans laquelle ce „ Prince prônoit extrêmement sa droiture & „ la pureté de ses intentions pour l'avantage „ de notre Epoux. Mais hélas ! que nous „ n'avons guére tardé d'aprendre, que sous le „ prétexte que nous allions être abîmés par „ d'autres on nous demandoit la cession du „ Duché de Silésie, avec menace de s'en em- „ parer par la force au cas de refus, & de „ n'en point demeurer-là alors, mais de se „ joindre à ceux qu'on prétendoit avoir for- „ mé le dessein de partager nos Etats entre „ eux, & qui devoient avoir déjà offert au „ Roi de Prusse des conditions bien plus a- „ vantageuses.

„ Dans le tems qu'on s'expliquoit ainsi en-

„ vers nous & envers nos Miniſtres, on faiſoit „ ailleurs des déclarations auſſi peu combinables, & même contradictoires. On inſinuoit „ chez quelques Puiſſances, que nous avions „ donné les mains à des engagemens qui tendoient à leur ruine; chez d'autres on débitoit „ que nous étions de concert avec le Roi de „ Pruſſe par rapport à l'entrepriſe ſur la Siléſie, „ & pour le prouver on ne balançoit pas d'alléguer l'envoi du Grand-Maréchal du Roi de „ Pruſſe à notre Cour. En un mot, il n'eſt „ rien qu'on n'ait mis en œuvre pour nous endormir, & pour deſorienter & amuſer les „ autres, pendant qu'on redoubloit de vivacité pour commencer les hoſtilités contre „ nous. La Lettre ſuſdite du 6. ne nous avoit pas encore été remiſe, qu'il étoit entré des Troupes dans les villages de la „ frontiére de Siléſie, qu'on avoit ordonné „ des vivres dans les Pays de notre domination, „ & que nos Sujets avoient été mandés à *Croſſen*, afin d'y faire leurs dépoſitions par rapport à la livraiſon des proviſions pour l'Armée qui devoit entrer en Siléſie, & qui „ en effet y entra immédiatement après, en „ violation des aſſurances ſolemnelles qu'on „ nous avoit données, ainſi que de toutes les „ Loix divines & humaines.

„ On ne s'eſt plaint amiablement, comme „ le demandent les Loix établies entre bons „ Voiſins, d'aucun grief à notre charge ou à „ celle de nos Gens & de nos Sujets. Lorſque le bruit de ce deſſein inconcevable s'eſt „ répandu, les Miniſtres Pruſſiens réſidens „ dans les Cours étrangéres, non ſeulement

 „ ont

„ ont feint de l'ignorer, mais ils l'ont même „ contredit formellement; & quoiqu'à la fin „ on ait paru vouloir faire mention de quel- „ ques prétendus droits, cela ne s'eſt fait néan- „ moins que fort légérement & en paſſant, „ & dans le fond on ne ſauroit produire au- „ cune prétention qui n'ait été abolie par des „ Contracts ſolemnels.

„ Les choſes ſe trouvant en cet état, & „ l'Ecrit que le Roi de Pruſſe a fait publier „ pour colorer ſon procédé, étant plus que „ ſuffiſant pour le mettre dans tout ſon jour, „ nous ne croyons pas qu'il ſoit néceſſaire „ d'expoſer plus amplement le grand & émi- „ nent danger dont tout l'Empire eſt menacé. „ Chacun de ſes Membres, ſans diſtinction de „ Religion, doit s'attendre au même traite- „ ment que nous. On ne ſauroit prendre le „ change là-deſſus, ſans renoncer de propos „ délibéré à l'évidence même. Car au moyen „ dequoi prétendra-t-on ſe mettre à couvert „ d'une invaſion ſubite, lorsqu'on voit, pour „ ainſi dire, toutes les Conſtitutions de l'Em- „ pire foulées aux pieds, les engagemens les „ plus ſacrés mépriſés, & les liens naturels „ de la Société déchirés & anéantis?

„ Si l'on en agit à notre égard d'une ma- „ niére ſi inouïe, uniquement parce qu'on „ croit l'occaſion favorable pour envahir le „ bien d'autrui & s'en emparer, à quoi doi- „ vent s'attendre ceux à qui le Ciel n'a pas „ accordé les mêmes forces. C'eſt ici u- „ ne cauſe commune; il ne s'agit pas ſeule- „ ment de notre ſalut & de celui de no- „ tre Maiſon Archiducale, mais du ſalut

„ pu-

„ public & de la sûreté d'un chacun en particu-
„ lier. Il faut mettre toutes les autres con-
„ sidérations à quartier, lorsqu'on porte at-
„ teinte aux sacrés liens de la Société, dont
„ la conservation intéresse également toutes
„ les Nations. En conséquence, plus le danger
„ est grand & éminent, plus on doit témoi-
„ gner d'empressement & de zèle pour se réu-
„ nir & se liguer contre un procédé de cette
„ nature.

„ Nous allons avec fermeté au devant du
„ danger, & ne faisons point difficulté de
„ déclarer, que pour toutes les immenses dé-
„ penses que nous serons obligée de faire plus
„ qu'aucun autre pour la sûreté publique,
„ nous n'attendons aucune autre récompense,
„ que d'indemniser entiérement nos Sujets &
„ les Etrangers qui ont prêté des sommes
„ considérables sur la garantie des Etats de Si-
„ lésie, & de nous procurer, ainsi qu'aux au-
„ tres, des sûretés suffisantes contre des en-
„ treprises de cette nature. Au surplus, com-
„ me c'est ici une affaire qui concerne toutes
„ les Puissances qui sont intéressées à la con-
„ servation du Droit de la Nature & des
„ Gens, nous nous adressons dans les mêmes
„ vues à la plupart des Cours Chrétiennes, &
„ en particulier à celles qui comme nous confi-
„ nent avec le Roi de Prusse, ou qui sont
„ d'ailleurs obligées de nous seconder. Mais
„ nous avons cru qu'avant toutes choses, nous
„ ne devons pas différer un moment de faire
„ part aux Ambassadeurs, Ministres & Con-
„ seillers des Electeurs, Princes & Etats de
„ l'Empire, assemblés à Ratisbonne, d'un

„ vénement si peu attendu, & en même tems
„ si incroyable, qu'on paroît en douter enco-
„ re après l'avoir vu arriver, & de les requé-
„ rir en même tems d'en faire sans délai leur
„ rapport à leurs Maîtres, & de demander leurs
„ ordres pour dissiper le plutôt possible ce
„ grand & commun danger; attendu que si
„ jamais le zèle des vrais Compatriotes a dû se
„ réveiller, pour empêcher que le Systême
„ de l'Empire ne fût renversé sans dessus des-
„ sous, il faut que ce soit dans la conjonctu-
„ re présente.

„ Aussi nous flattons-nous d'en recevoir des
„ preuves réelles, & nous nous engageons
„ d'un autre côté à donner dans l'occasion, à
„ la chére Patrie en général & à chacun en
„ particulier, des marques de notre sincére
„ reconnoissance.

Donné à Vienne, &c.

Il étoit de l'intérêt du Roi de Prusse d'effa-cer les impressions que cette Lettre pouvoit faire sur l'esprit des Princes de l'Empire, & de dissiper les craintes que cet illustre Corps pouvoit avoir de ses entreprises. Il le fit par une Réponse qu'il envoya à son Ministre à la Diéte, & dans laquelle il justifioit sa prise d'armes contre une Puissance qui ne connois-soit aucun Juge dans l'Empire. Mais afin de donner plus de poids à ses raisons, il assembla aux environs de Magdebourg une Armée de quarante mille hommes toute prête à tomber sur le premier qui oseroit se remuer pour se-courir la Reine de Hongrie. Il n'en faloit pas davantage pour contenir un Corps à la vérité

très-

très-formidable s'il étoit uni, mais dans le fond très-foible par les divisions de ses parties ; divisions qui s'étoient fort accrues depuis la mort du Chef de l'Empire, dont la puissance les avoit jusqu'alors comme absorbées, mais non pas détruites.

Cependant, comme on ignoroit ce qui se traitoit entre le Roi de Prusse & la France, on étoit impatient de voir pour qui cette Couronne se déclareroit. Ses forces, sa puissance, & son voisinage, lui donnent une influence naturelle dans les affaires particuliéres de l'Empire ; & il faut être bien ignorant & bien peuple pour dire, comme font aujourd'hui certaines gens ; *pourquoi se mêloit-elle de ces affaires ? que ne laissoit-elle les Allemands se battre entre eux, & vuider eux-mêmes leurs querelles ?* Les Gens sensés n'avoient garde de douter que la France pût ne pas prendre part à des événemens qui la touchoient de si près, & qu'elle pût voir tranquillement le feu de la guerre s'allumer en Allemagne, sans travailler à l'étouffer, ou à l'entretenir pour en retirer quelque avantage. Il n'est pas douteux que le premier n'eût été plus Chrétien ; mais depuis quand les Maximes d'Etat se règlent-elles sur les Maximes de l'Evangile ? Quels sont les Souverains, sans même en excepter ceux qui se disent les Chefs de la Religion, qui négligent l'occasion de s'agrandir, pour faire un Acte de piété ? En est-il un seul dans l'Histoire ? & n'est-ce pas pour sauver le scandale que des entreprises beaucoup plus criminelles ont causé dans l'Eglise, qu'on a inventé la distinction du Pontife, & de son Siége ? Avouons-le ; de

tout tems & dans tous les siécles les Souverains n'ont connu d'autre règle de leur conduite, que l'intérêt de leur gloire mondaine; & la sûreté de leur Trône. Affecter ces maximes à une seule Puissance, comme font les Auteurs périodiques en certains Pays, où ils abusent de la simplicité du Peuple pour intimider le Gouvernement, & l'obliger à faire des démarches favorables au parti qu'ils défendent ou par dépit, ou par intérêt, c'est renoncer à la Raison, au Bon-sens, à l'Equité. On pourroit démontrer par une hypothése fort simple; que les Puissances qui font de si grands efforts pour la Pragmatique-Sanction, y sont poussées par leurs intérêts particuliers; & qu'elles auroient été les premiéres à l'attaquer, si ces mêmes intérêts en avoient dû souffrir. La premiére proposition n'a pas besoin de preuve: Il faudroit avoir toujours vécu parmi les Sauvages pour n'être pas convaincu de cette vérité. La seconde n'est pas d'elle-même si évidente, mais elle le devient en supposant une chose très-possible: Savoir, si le feu Empereur avoit marié son unique Héritiére au Dauphin de France, ou à un Infant d'Espagne, c'est alors qu'on auroit vu les généreux Défenseurs de la Pragmatique-Sanction en devenir les plus mortels ennemis. Je ne pousserai pas plus loin un raisonnement que tout homme sensé & équitable peut pousser lui-même; je dirai seulement qu'avant que la France se fût déclarée, personne n'étoit incertain du parti qu'elle prendroit. En effet quelle apparence qu'elle laissât échapper une occasion si favorable d'affoiblir une Puissance qui l'avoit
tant

tant de fois mise sur le panchant de sa ruine? Auroit-elle pu oublier la perte du Milanez, la longue & cruelle prison de François I. le Siége de Marseille, celui de Metz, la honteuse Paix de Cateau-Cambresis, & en dernier lieu pendant le Siége de Landrecies, les menaces d'aller jusqu'à Paris y dicter les conditions de la Paix? Des traits de cette nature sont trop profondément gravés dans le cœur des Souverains pour en pouvoir jamais être effacés. D'ailleurs, supposé que la France eût maintenu la Pragmatique-Sanction, & que le Grand-Duc de Toscane fût parvenu à l'Empire, comme cela n'auroit pas manqué d'arriver, croit-on que ce Prince eût ratifié la Cession de la Lorraine? Croit-on qu'il n'eût pas desavoué un Traité, qui avoit terminé la guerre à ses dépens, quoiqu'il n'eût point eu de part à la querelle? En-vérité il auroit donné un exemple, qui malheureusement n'auroit jamais été imité, & qui n'a jamais eu son pareil depuis qu'il y a des Souverains dans le Monde. Mais sans rien diminuer de la haute opinion que j'ai de la vertu de ce grand Prince, qu'il me soit permis de supposer qu'il auroit suivi les maximes d'une saine Politique, n'est-il pas évident qu'il lui auroit été aisé de reconquérir la Lorraine, sans pourtant que la Toscane courût aucun risque, & qu'il fût obligé de restituer celle-ci en reprenant celle-là. Il faut bien peu connoître les forces de la Maison d'Autriche appuyées de la Dignité Impériale, & ignorer entiére-

ment la ſituation de la Lorraine, pour ne pas entrevoir cette facilité. Je ne ſuis point François, je ſuis né ſur les Terres de la Domination Autrichienne; mais la vérité m'oblige à reconnoître que la France auroit mal entendu ſes intérêts, ſi elle eût pris un autre parti: & l'Hiſtoire qui alléguera pour preuve de la ſageſſe & de l'habileté du Cardinal de Fleuri l'acquiſition de la Lorraine, n'auroit pas manqué de le blâmer, ſi, plus dévot que politique, il avoit préparé au Grand-Duc les moyens de la recouvrer, pouſſé à cela par une rare délicateſſe de conſcience.

Malgré toutes ces raiſons qui faiſoient aſſez juger d'avance quelles ſeroient les démarches de la France, la Cour de Vienne feignit de n'en rien ſoupçonner, & demanda l'exécution de la garantie. La Reine écrivit au Cardinal une Lettre fort touchante, pour lui expoſer la ſituation où elle étoit par l'attaque imprévue du Roi de Pruſſe, & le preſſant beſoin qu'elle avoit d'un ſecours efficace. On prétend que ce Miniſtre répondit à Sa Majeſté Hongroiſe qu'elle venoit trop tard. Expreſſion bien baſſe, & bien peu digne d'un ſi grand-homme. Car enfin qu'eſt-ce que cela ſignifie, *Vous venez trop tard?* Eſt-ce que la France avoit deſtiné ſes Troupes & ſes Tréſors à celui qui les demanderoit le premier? Ses vues étoient-elles ſi peu liées, & ſes deſſeins ſi peu compaſſés, qu'elle eût réſolu de prendre le parti du premier-venu? En-vérité cela me paroît bien étrange; & cependant il n'eſt plus permis d'en douter, puiſque c'eſt de la Cour de Vienne même que le Public a ſu cette parti-

ti-

ticularité, répétée par tous les Ecrivains de nouvelles. Il est à-la-vérité assez indifférent à l'Histoire de savoir précisément quelles ont été les expressions & les termes du Cardinal de Fleuri, puisqu'ils ne changent rien à la vérité du fait, qui est que ce Ministre déclara dans sa Réponse à la Reine, que le Roi son Maître ne pouvoit se dispenser de remplir ses anciens engagemens avec la Maison de Baviére, & qu'il réservoit ses secours à l'Electeur de ce nom, au cas qu'il se trouvât dans la nécessité de les reclamer: Que Sa Majesté Hongroise avoit contribué elle-même à cette résolution par sa froideur & par ses défiances envers la France: Qu'elle avoit été mal conseillée, en ne lui faisant aucune ouverture propre à prévenir tout ce qu'elle apréhendoit, & en négligeant un Allié dont elle croyoit ne pouvoir se passer.

Cette Réponse jetta la Cour de Vienne dans de nouveaux embarras. Elle crut devoir se précautionner contre la Baviére; & elle envoya ordre à diverses troupes d'y marcher, lorsqu'elle apprit que l'Espagne faisoit de grands préparatifs pour porter la guerre en Italie, que le Roi de Sardaigne se disposoit à envahir le Milanez, & que la France assembloit deux Armées, l'une en Flandre & l'autre sur le Rhin. Ce fut alors qu'on vit briller cette fermeté héroïque que l'Histoire marquera avec plaisir dans la Vie de l'illustre Reine de Hongrie. Depuis bien des siécles l'Héritiére d'un grand Etat ne s'étoit vue attaquée par tant d'Ennemis à-la-fois, & n'avoit montré un courage si au dessus de son

Sexe.

ſexe. Mais ni leur nombre, ni le mauvais ſuccès de ſes armes, ni l'épuiſement de ſes finances, ne l'épouvantérent. Tout cela ne ſervoit que de jour à ſon courage. Elle ne ſe troubla point, & réſolut de tout riſquer plutôt que de rien céder; elle ne penſa qu'à faire retomber l'orage ſur ceux qui l'avoient formé.

Nous verrons dans la ſuite de cet Ouvrage, de quelle maniére elle recouvra le Royaume de Bohême qui lui avoit été enlevé, & s'empara de l'Electorat de Baviére, pour ſe dédommager de la ceſſion de la Siléſie.

Le Roi de Pruſſe ſe diſpoſoit à faire le Siége de Brieg, lorſqu'il apprit que le Maréchal de Belliſle aprochoit. Le Roi lui envoya un détachement de cent cinquante Maîtres pour lui ſervir d'eſcorte, & le reçut avec tous les honneurs poſſibles. Ce Seigneur venoit pour mettre la derniére main au Traité dont j'ai déjà parlé, entre Sa Majeſté Pruſſienne & l'Electeur de Baviére, ſous la médiation de la France qui n'y entroit qu'indirectement, & comme Alliée de l'Electeur de Baviére. Mr. le Maréchal avoit été choiſi par le Roi ſon Maître pour être Ambaſſadeur Plénipotentiaire auprès du Corps Germanique. Il avoit été dans les principales Cours de l'Empire, où il avoit trouvé des diſpoſitions différentes. Les uns, par une inclination naturelle pour la Maiſon d'Autriche, n'avoient garde d'entrer dans des engagemens contraires à ſes intérêts; les autres étoient retenus par la crainte ou par leur défiance.

Au

Au reste le Maréchal de Bellisle doit jouer un si grand rôle dans l'Histoire de la Guerre de Bohême, que je ne puis me dispenser de le faire connoître ici. Il est fils de Louis Fouquet Marquis de Bellisle, & petit-fils du célébre Nicolas Fouquet Surintendant des Finances mort en 1680. au château de Pignerol. Du côté de sa mére, il descend de l'illustre Maison de Ventadour. Son grand-pére ne dut son élevation qu'à son propre génie. Il parvint à la Charge de Surintendant des Finances, & rendit des services importans (1) à l'Etat. C'étoit un homme

(1) Il n'a manqué qu'une chose à ces derniers (*les Historiens*); c'est que parlant de la paix & de la guerre, ils n'ont jamais aprofondi ce qu'on appelle l'Epargne, & les Finances. Tous nos Historiens, quand l'occasion s'en est présentée, se sont recriés sur les abus qui s'y commettent, mais pas un n'a fait connoître en quoi consistoit cet abus: semblables à la populace qui crie au Voleur, quand il se commet une violence dans les rues, sans savoir en quoi consiste cette violence, & jusqu'où s'étend le crime. Mais Mr. Fouquet dans ces Défenses, qu'on peut regarder comme de fort bons Mémoires d'Etat, nous a délivrés de l'ignorance où nous étions à cet égard. Il a dit sur ce sujet tout ce qui se peut dire, & a laissé deviner encore bien des choses qui se peuvent supposer, après les principes qu'il a établis. Tout cela est écrit avec une netteté admirable. Il y a des secrets révélés, qui valent aujourd'hui des Mines d'Or au Roi, & des miracles de billets morts & de billets ressuscités, de billets que l'on fait revivre & à qui l'on donne un nouvel être, qui ne se trouvent pas dans la Vie des Saints . . . . . .

On y voit la différence presqu'incroyable entre le génie de Plutus & celui de Thémis; c'est-à-dire, entre l'usage reçu dans les Finances & la pratique & les procédures reçues au Palais. En un mot on y trouve tout ce qui peut éclairer un grand Prince touchant son épargne; tout ce qui peut former un habile Financier; & tout ce qui peut nous instruire pour parler avec science d'un secret, dont nous ne parlions auparavant que comme les aveugles des cou-

me généreux, le patron des Savans & des Gens de Lettres (1). Ses malheurs l'ont rendu célébre, & on admire la fermeté avec laquelle il supporta sa prison. Le Maréchal de Bellisle est né le 22. Septembre 1684. Etant Colonel de Dragons, & n'ayant guére plus de vingt ans, il se distingua beaucoup en Italie. Il aime la guerre, & n'en déplaise à quelques mauvais Libelles, il a

couleurs. *Vigneul Marville Mélang. d'Hist. & de Litt. Tom. II. p. 459.*

(1) *Ecoutons encore Vigneul Marville* T. III. p. 309. Mr. Fouquet dans son malheur a été le plus heureux homme du monde en amis. Il en a eu de fidéles jusqu'à la mort, ce qui n'a guére d'exemples. La raison qu'on en peut donner, c'est qu'il les choisissoit bien, & qu'il les rendoit bons en les obligeant de bonne grace. Les Gens de Lettres, qui ont eu plus de part que les autres à ses bienfaits, lui en ont témoigné des reconnoissances qui ne doivent point mourir dans la mémoire des Hommes. Loret, dès le lendemain de la détention de Mr. Fouquet, fit connoître dans sa Gazette les obligations qu'il avoit à ce Mécéne. Mr. Pélisson souffrit la prison pour l'amour de lui, & employa toute son éloquence à le justifier. Mademoiselle de Scuderi mit tout son esprit & tout ce grand crédit qu'elle avoit parmi les honnêtes-gens à soutenir la réputation abattue de son bienfaiteur, & de son ami. Mr. de Brebeuf, ne pouvant rien faire davantage pour témoigner sa reconnoissance envers un Ministre si généreux & si libéral, mourut de déplaisir de le voir arrêté. Mr. Pecquet son Médecin ne s'est jamais pu consoler de la perte d'un si bon Maître; & disoit que Pecquet avoit toujours rimé & rimeroit toujours à Fouquet. Les Jésuites mêmes sollicitérent pour Mr. Fouquet, & ne l'oubliérent pas dans un tems où de nouveaux intérêts font oublier de vieilles obligations.

Les Lettres de Madame de Sévigné sont remplies des éloges de ce Surintendant, & l'on sait avec quelle fermeté Mr. de Roquesane, Président au Parlement d'Aix, soutint qu'il étoit innocent, & opina en sa faveur.

Il n'y avoit pas jusqu'au Poéte Scarron qui n'eût une pension de ce généreux Ministre. Voyez la Vie de ce fameux Poéte Burlésque.

a tout ce qu'il faut pour faire un bon Général. Il est brave d'une bravoure reconnue & signalée. Il est vigilant, actif. Jamais personne ne l'a trouvé au lit soit en campagne, soit en quartier, à quelque heure qu'on soit venu le voir. Il est sobre naturellement, simple dans ses habits; il méprise les commodités les plus permises. En un mot, c'est de lui qu'on peut dire à juste titre: *fatigato humus cubile est: cibus quem occupat satiat: tempora somni arctiora quàm noctis.*

Mais comme il n'est point d'homme parfait, on accuse Mr. le Maréchal d'être peu sévére envers le soldat, & de l'être beaucoup envers le peuple. On le taxe aussi de trop d'économie; reproche qu'on peut facilement s'attirer chez une Nation aussi généreuse que la Françoise. Néanmoins il est de l'équité de n'y pas souscrire aisément, & de se ressouvenir de la figure que ce Seigneur a faite à Francfort, qui n'est certainement pas celle d'un avaricieux.

Toutes les nouvelles de ce tems-là sont pleines de sa magnificence extraordinaire, ses ennemis-mêmes en ont été dans l'admiration; & quoiqu'il soit certain que le Roi son Maître lui fournissoit des sommes considérables pour soutenir cette dépense immense, je sai néanmoins de bonne part qu'il lui en a coûté plus de cent mille écus du sien; sans compter que ce n'est pas mal confondre un reproche d'avarice, que d'employer si bien les sommes destinées par un Monarque, & qu'il n'est pas rare de voir des Ministres

en faire un tout autre ufage, plus avides de s'enrichir aux dépens de la gloire de leur Maître, qu'inquiets fur ce qu'on en pourra penfer.

Il eft très-probable que le zèle & la fidélité du Maréchal à fervir fon Maître lui ont attiré tous ces traits infipides répandus dans cent mauvaifes Brochures. Mais quoiqu'il en foit, il nous fuffit de favoir que le Maréchal Duc de Bellifle eft non feulement bon Général, mais grand Politique & habile Négociateur. C'eft lui qui conçut le projet de mettre l'Electeur de Baviére fur le Trône Impérial, & qui fut chargé de l'exécution: car pour ce qui eft de feconder puiffamment les prétentions de ce Prince fur l'Héritage du feu Empereur, c'étoit une réfolution prife depuis longtems, comme il feroit aifé de le prouver par toutes les circonftances des Négociations qui précédérent la mort de ce Monarque.

Le Maréchal ne demanda, pour venir à bout de fon deffein, qu'une Armée de trente-cinq à quarante mille hommes, outre le fecours promis à l'Electeur; & exigea que cette Armée vint fe pofter en Weftphalie, pour tenir en échec les Electeurs d'Hannovre, de Tréves & de Mayence, & donner en même tems de l'inquiétude aux Hollandois pour les empêcher de penfer à autre chofe qu'à leur propre fûreté.

On lui promit que l'Armée s'affembleroit, & fe mettroit en marche inceffamment pour aller donner à fes Négociations le poids néceffaire. Sur cela le Maréchal partit, & arriva

riva, comme je l'ai dit, au Camp du Roi de Prusse. Il trouva que le Marquis de Valory avoit beaucoup avancé la négociation avec ce Monarque. Le Maréchal acheva ce grand ouvrage, & n'ayant plus rien à faire, il prit congé de Sa Majesté Prussienne, & retourna à Francfort par la Saxe. Il s'arrêta quelques jours à Dresde, & y négocia si bien qu'il disposa le Roi de Pologne à entrer dans le projet du partage des Etats de la Maison d'Autriche, desorte que peu après ce Monarque conclut une Alliance offensive avec le Roi de Prusse & l'Electeur de Baviére.

Les expéditions militaires alloient toujours leur train en Silésie. Le Feld-Maréchal de Neiperg, après sa retraite, s'étoit venu poster derriére la Neiss, d'où il entendoit le bruit du Siége de Brieg, sans pouvoir, ou sans oser rien entreprendre pour délivrer cette Place. Il entretenoit quelques intelligences dans Breslau, Ville puissante & la Capitale de la Silésie; mais le Roi de Prusse en ayant eu avis le prévint, & fit un détachement de son Armée, qui s'empara de la Place & desarma la Garnison, après avoir fait prêter aux principaux Habitans le serment de fidélité à Sa Majesté Prussienne. Il ne se passoit guére de jour qu'il n'y eût quelque escarmouche entre les troupes légéres des deux Armées, où tantôt l'un avoit l'avantage, tantôt l'autre, comme cela arrive d'ordinaire dans ce qu'on appelle la petite guerre.

Le Comte Picolomini Gouverneur de Brieg, qui s'étoit tant distingué dans la der-

niére guerre des Turs, en défendant *Méadia*, ne tint que quatre jours de tranchée ouverte, & se rendit au Roi de Prusse, manque de vivres & d'autres choses nécessaires.

Pendant ce tems-là, les Ministres d'Angleterre n'avoient rien oublié pour procurer un accommodement entre la Reine de Hongrie & le Roi de Prusse. Mr. Robinson étoit venu exprès de Vienne pour faire des propositions à ce Prince; mais tout cela n'avoit rien produit. Enfin le Comte Neiperg eut lui-même une Conférence particuliére avec Sa Majesté Prussienne. Il ne lui cacha pas que les mouvemens de l'Electeur de Baviére donnoient de l'inquiétude à la Reine, & qu'Elle achetteroit volontiers, par une cession raisonnable, l'amitié de Sa Majesté Prussienne. Mais quand il vint à expliquer la nature du sacrifice, le Roi ne le trouva pas proportionné à ses prétentions. La négociation traîna encore quelque tems, & le bruit se répandit que Leurs Majestés Hongroise & Prussienne étoient d'accord; mais ce bruit se trouva faux.

Cependant l'Electeur de Baviére ayant eu des avis certains que deux Armées Françoises étoient en marche pour entrer en Allemagne, assembla ses troupes près de Scharding. Son Armée étoit forte d'environ vingt mille hommes.

Il fit un détachement de Grenadiers, qui s'approchérent de Passau, & se posta vis-à-vis la porte par où l'on entre du côté du Château. En même tems un Bailli se présenta sur les cinq heures du matin à une autre porte

te nommée de *St. Swerin*, qui lui fut ouverte. Il passa par la Ville comme s'il eût voulu la traverser, & se fit ouvrir la porte près de laquelle étoit le Détachement Bavarois. Le Caporal de la Garde l'y ayant conduit, le Bailli le saisit tout d'un coup par la main, & cria au Détachement d'avancer; sur quoi les Grenadiers Bavarois étant accourus, s'assurérent du Caporal. Le reste du Détachement entra dans la Ville, desarma la Garde du Prince-Evêque, & se répandit de tous côtés. La chose fut exécutée avec tant de promtitude & de célérité, que les Bavarois se virent en un moment maîtres de la Place, à l'exception du Château où l'Evêque fait sa résidence. Le Général Minuzzi, qui commandoit les Bavarois, envoya un Officier à ce Prélat pour lui remettre une Lettre de l'Electeur, portant en substance „ Que la conjoncture critique dans
„ laquelle on se trouvoit, obligeant Son Al-
„ tesse Electorale de veiller à la sûreté de
„ son Electorat, Elle prioit Son Altesse Emi-
„ nentissime de vouloir bien évacuer le Châ-
„ teau de Passau, & de trouver bon que les
„ Troupes Bavaroises l'occupassent aussi long-
„ tems que les circonstances pourroient l'exi-
„ ger: Qu'Elle l'assuroit & lui promettoit,
„ que cette évacuation ne porteroit pas le
„ moindre préjudice à la Supériorité territo-
„ riale, ni à ses autres Droits: Qu'Elle n'a-
„ voit pas non plus le moindre dessein de
„ toucher à ses revenus: Que son intention
„ étoit que ses troupes ne fussent point à
„ charge, & qu'Elle avoit réglé tout ce qui
„ regardoit leur subsistance: Qu'Elle espéroit

„ donc que Son Alteſſe Eminentiſſime ne feroit „ aucune difficulté d'évacuer le Château; que „ ſi cependant le contraire arrivoit, toutes „ les meſures étoient priſes pour s'en empa- „ rer par la force: Qu'en ce cas, on ſeroit „ obligé de mettre dans Paſſau une Garniſon „ qui ne pourroit qu'incommoder les habi- „ tans: Que tous ces inconvéniens pouvoient „ être évités, en remettant le Château ſans „ délai aux Troupes de Son Alteſſe Electo- „ rale; & que, ſi l'on prenoit ce parti, on „ ne mettroit dans la Ville que les Troupes „ néceſſaires pour garder les trois ponts ſur „ l'Inn & l'Arcenal.

L'Evêque de Paſſau ayant reçu cette Lettre, demanda quelque tems pour délibérer ſur le parti qu'il devoit prendre. Le Général Minuzzi n'y voulut point conſentir, & fit répondre que l'Evêque n'avoit qu'à ſe déterminer au plus vite; que tout ce qu'il pouvoit faire, c'étoit de lui accorder deux heures. Sur quoi ce Prélat lui fit ſignifier une Proteſtation, par laquelle il déclaroit qu'il ſouffroit cette violence, parce qu'il n'étoit point en état de s'y oppoſer; que dès que la force l'emportoit ſur la juſtice, ceux qui ſe trouvoient les plus foibles étoient obligés à céder; & qu'il proteſtoit, de la maniére la plus ſolennelle, contre toutes entrepriſes faites ou à faire en cette occaſion.

L'Electeur, voulant prévenir les jugemens du Public ſur cette entrepriſe, écrivit la Lettre ſuivante à ſon Miniſtre à la Diéte.

„ On apprendra ſans-doute bientôt à Ra- „ tisbonne, où l'on a peut-être déjà appris

„ que

„ que Nous nous ſommes aſſurés ces jours-„ ci de la Ville de Paſſau & de ſon Châ-„ teau appellé *Oberhaus*, & y avons mis u-„ ne Garniſon de nos Troupes.

„ Comme il convient que vous ſoyez in-„ ſtruit de cette démarche de notre part, & „ ſur-tout que vous n'ignoriez pas les raiſons „ qui Nous ont porté à la faire, vous ſaurez „ qu'elles ſont fondées ſur le même Droit „ de la Nature qui Nous oblige de pourvoir „ à la ſûreté de nos Etats, ainſi que ſur „ tous les autres Droits qui Nous autoriſent „ à prévenir un dommage irréparable, dont „ Nous étions menacés, de-même que nos „ Sujets, & qu'on ne pouvoit abſolument „ pas éviter, à-moins que d'avoir recours à „ cet expédient; d'autant que Mr. le Cardi-„ nal-Evêque de cette Ville n'auroit pas eu „ longtems la liberté de s'excuſer de recevoir „ les Troupes que la Cour de Vienne lui „ avoit propoſé de faire entrer dans ſa Ville, „ ou de s'oppoſer à la force, ſi on avoit vou-„ lu l'employer pour les y faire entrer; les „ Troupes qui ſont dans le voiſinage de Lintz, „ & qu'on apprend qui augmentent tous les „ jours en nombre, étant plus que ſuffiſan-„ tes pour l'exécution de cette entrepriſe; „ deſorte que le moindre délai étant dange-„ reux, il n'a été queſtion que de faire le „ premier ce que d'autres avoient envie de „ faire avant Nous.

„ Ces circonſtances juſtifient pleinement „ notre conduite devant Dieu & devant les „ Hommes, puiſqu'il eſt évident que Nous „ n'avons fait que ce qu'une néceſſité in-

 „ diſ-

„ diſpenſable Nous obligeoit de faire, dans
„ la vue de mettre nos Etats à couvert du
„ danger inévitable dont ils étoient mena-
„ cés.

„ Nous pourvoyons nous-mêmes à la ſub-
„ ſiſtance des Troupes que Nous avons miſes
„ en garniſon à Paſſau, ſans qu'elles ſoient
„ aucunement à charge aux Habitans & aux
„ Sujets du Pays, qui n'ont pas beſoin de
„ leur fournir autre choſe que le loge-
„ ment.

„ Nous avons ſur-tout eu ſoin de donner
„ au Cardinal-Evêque les aſſurances les plus
„ fortes, que Nous n'avons pas intention de
„ donner la moindre atteinte à ſa Supériorité
„ territoriale, & moins encore de Nous em-
„ parer de ſes revenus; mais qu'au-contraire
„ Nous ſommes réſolus de remettre en ſon
„ pouvoir la Ville & le Château, avec l'Ar-
„ cenal & les munitions, auſſitôt que le dan-
„ ger ſera paſſé. Nous avons pareillement
„ enjoint très-ſérieuſement au Comte Minuz-
„ zi Vice-Préſident de nos Conſeils de Finan-
„ ces & de Guerre, Général d'Artillerie, que
„ Nous avons chargé d'occuper la Ville de
„ Paſſau & d'y mettre Garniſon, de faire
„ obſerver bon ordre à ſes Troupes, & de
„ leur interdire toutes voies de fait, ce qu'il
„ a exécuté avec tant de ponctualité, à no-
„ tre ſatisfaction & à celle du Cardinal-Evê-
„ que, qu'il n'auroit guére été poſſible de
„ procéder avec plus de ménagement, &
„ d'exécuter plus doucement une entrepriſe
„ de cette nature.

„ Cela étant ainſi, Nous nos flattons que
„ per-

„ personne ne trouvera à redire à cette dé-
„ marche, & cela d'autant moins, que Nous
„ avons donné à Mr. le Cardinal notre parole
„ Electorale, de la maniére la plus obligatoi-
„ re, qu'en mettant une Garnison dans la
„ Ville, Nous ne prétendons aucunement
„ nous arroger aucune autorité au préjudice
„ de sa Personne, & de sa Principauté: que
„ nos Troupes observeront une si bonne Dis-
„ cipline qu'il n'en souffrira aucune incommo-
„ dité, ni les siens non plus; mais qu'au-con-
„ traire elles lui rendront non seulement tout
„ le respect qui lui est dû, mais le protége-
„ ront avec les siens. C'est pourquoi Nous
„ nous promettons, que Mr. le Cardinal se
„ prêtera avec d'autant plus de facilité à cet-
„ te démarche (qui loin de tendre au desa-
„ vantage de personne, n'a pour but que la
„ sûreté de nos Etats & des siens, à laquelle
„ Nous sommes aussi obligé de pourvoir en
„ qualité de Colonel du Cercle) que son in-
„ térêt & celui de son Pays & de ses Sujets,
„ qui étant les seuls enclavés dans nos Etats,
„ en retirent le même avantage que nos pro-
„ pres Sujets, ne demandoit pas moins que
„ le nôtre, qu'on eût sans délai recours à ce
„ remêde, qui étoit unique dans la circon-
„ stance.

Le Cardinal ne manqua pas de se plaindre à l'Electeur même du procédé en question, mais il n'en eut aucune satisfaction. La situation de Passau entre la Baviére & l'Autriche ne pouvoit qu'attirer l'attention des deux Partis. L'Electeur de Baviére avoit des vues sur la Haute-Autriche, dont Passau est comme

la clé. Il prit le parti de s'en assurer, avant que les Autrichiens s'en emparassent pour rompre ses desseins. La Reine de Hongrie ne pouvant autrement rémédier à cet accident, tâcha d'en tirer le parti ordinaire, c'est-à-dire, de le représenter sous des couleurs capables de rendre la conduite de son Ennemi aussi odieuse qu'il seroit possible. Dans cette vue elle écrivit deux Lettres fort vives, l'une à l'Evêque de Passau, l'autre aux Ministres qu'elle avoit dans les Cours étrangéres.

„ J'ai *vu, disoit-elle à ce Prélat, par la „ Lettre de l'Electeur de Baviére, datée du „ 24. du mois dernier, laquelle m'a été com„ muniquée, que pour justifier une démarche „ aussi contraire aux Droits & aux Constitu„ tions de l'Empire, que l'a été l'invasion „ violente de votre résidence, au mépris de „ Votre Dilection, en la forçant de plus à re„ cevoir garnison dans sa Forteresse d'Ober„ haus, on ait allégué dans cette Lettre, que „ l'Electeur de Baviére, *craignant une inva„ sion dans ses Etats, a voulu prévenir les des„ seins de notre Cour; que ses vues ne tendoient „ aucunement au préjudice de qui que ce soit, „ mais qu'elles n'avoient pour objet que le main„ tien & la défense de Votre Dilection & de „ son Pays; & enfin que la Garnison n'y reste„ roit que jusqu'à ce que le danger fût passé.*

„ Votre Dilection connoît mieux que per„ sonne le peu de fondement de ces prétex„ tes,

* Lettre de la Reine de Hongrie au Cardinal-Evêque de Passau.

„ tes, & elle ne doit point ignorer quel peut
„ avoir été le sujet du voyage du Major &
„ du Commandant d'Oberhaus à Ratisbonne;
„ par conséquent elle ne doit pas être surpri-
„ se qu'il se trouve des gens qui par toute
„ sorte de fausses insinuations savent surpren-
„ dre la Religion de l'Electeur de Baviére,
„ & l'induire à des entreprises si préjudicia-
„ bles au Bien-public.

„ C'est une chose connue, tant au-dedans
„ qu'au dehors de l'Empire, que depuis long-
„ tems on médite d'envahir mes Royaumes,
„ & mes Provinces Héréditaires. Je n'ai pu
„ ni voulu d'abord ajoûter foi à de pareils
„ bruits, & dans cette idée j'ai ordonné au
„ peu de Troupes qui étoient dans les Pro-
„ vinces d'Autriche, de marcher en Silésie.
„ Cependant, comme on faisoit de la part de
„ la Cour de Baviére des préparatifs extraor-
„ dinaires de guerre, & qu'on ne faisoit plus
„ de mystére de l'envoi d'un Corps de Trou-
„ pes étrangéres, sous le nom de Troupes
„ auxiliaires, j'aurois manqué à ce que je
„ dois à mes fidéles Royaumes & Etats héré-
„ ditaires, ainsi qu'au bien & à la tranquillité
„ publique, & j'en aurois été responsable de-
„ vant Dieu & les Hommes, si pour ma pro-
„ pre défense je n'avois ordonné la marche
„ des Régimens dont il est fait mention dans
„ ladite Lettre.

„ D'un côté personne ne pourra croire que
„ dans le tems que je me suis trouvé engagée
„ dans une guerre onéreuse, j'aye songé à
„ troubler en aucune maniére le repos de

„ mes voisins. D'un autre côté les Régimens „ ordonnés étoient en si petit nombre, qu'ils „ ne devoient & ne pouvoient causer le „ moindre ombrage à l'Electeur de Baviére; „ d'autant plus qu'il n'ignore pas le désir sincére que j'ai d'établir une union perpétuelle entre Nous & sa Maison Electorale. Je „ persiste dans ce désir, & il ne dépend que „ de Sa Dilection que tous les Différends ne „ soient terminés tout d'un coup, & à jamais.

„ Et afin de convaincre plus évidemment „ l'Empire & le Monde entier de l'injustice „ de l'autre Parti, & de détruire tout ce „ qu'on pourroit alléguer pour la justification de cette entreprise, j'offre, au cas „ que l'Electeur de Baviére veuille retirer „ ses Troupes de votre Résidence & de la Forteresse d'Oberhaus, de lui donner les assurances les plus fortes, que je n'y ferai ni „ n'ai envie d'y faire entrer un seul homme „ de mes troupes. Je ne suis pas moins „ disposée, pourvu qu'on le soit pareillement „ de la part de l'Electeur de Baviére, à l'assurer entiérement, & de la maniére la plus convenable qu'il se puisse, qu'il ne sera fait de notre part aucune invasion. Si les assurances mentionnées dans la Lettre de l'Electeur de Baviére sont sincéres, savoir *que „ sa Garnison n'y restera que jusqu'à ce que le „ danger soit passé*, rien ne pourra empêcher, „ après ce que je viens d'alléguer, que Votre Dilection ne soit bientôt délivrée des „ Troupes étrangéres. Je le souhaite de tout

„ mon

„ mon cœur, tant par rapport à la tranquil-
„ lité publique de l'Empire, que par la part
„ que je prens au repos & au contentement
„ de Votre Dilection.

Voici l'autre Lettre dont nous avons parlé.

„ Le † premier de ce mois, on apprit ino-
„ pinément, qu'un Détachement de six cens
„ hommes de Troupes Bavaroises étant entré
„ à l'improviste dans la Ville de Passau, avoit
„ obligé la Garnison à mettre bas les armes,
„ & à abandonner ses postes; qu'ensuite il
„ avoit entouré la résidence du Prince, &
„ tâché d'obliger par-là le Cardinal-Evêque
„ à rendre la Citadelle, appellée *Oberhaus*;
„ mais que Son Eminence s'étant excusée de
„ le faire, on avoit employé la force, au
„ moyen dequoi on l'avoit occupé, & forcé
„ la Garnison à en ouvrir les portes, comme
„ le prouve plus amplement la rélation ci-
„ jointe.

„ Nous n'entreprendrons pas de relever
„ l'irrégularité de cette démarche inouïe: la
„ chose parle d'elle-même, & il suffit de la
„ rapporter telle qu'elle est, là où vous êtes.
„ L'envoi que Nous avons cru devoir faire de
„ quelques Régimens d'Infanterie & de Ca-
„ valerie dans nos Etats qui confinent à ceux
„ de Baviére, pour notre propre défense, &
„ uniquement pour repousser toute violence
„ injuste, fournira peut-être à cette Cour un
„ prétexte de dire qu'on a cru devoir Nous
„ prévenir. Mais Nous croyons pouvoir nous
„ flatter que tout l'Univers est intimement
„ con-

† Seconde Lettre de la Reine de Hongrie à ses Ministres dans les Cours étrangéres, sur le même sujet.

„ convaincu, que Nous ne sommes pas dans
„ le cas de songer à troubler la tranquillité
„ de personne, mais uniquement à défen-
„ dre nos Etats, & à Nous mettre en pos-
„ ture contre les nombreux & évidens dan-
„ gers dont Nous sommes menacés. Toute
„ la Chrétienté sait aussi-bien que l'Empire,
„ que Nous avons détruit les prétentions de
„ la Maison de Baviére, par l'inspection du
„ Testament sur lequel elle avoit voulu les
„ fonder; de quelle maniére on en a agi de-
„ puis longtems à notre égard, & qu'il s'en
„ faut bien peu que ce n'ait été en ennemi.
„ Cependant Nous n'avons opposé que la dou-
„ ceur & la modération à ce procédé, &
„ n'ayant pour but de notre conduite que le
„ Bien-public, Nous avons donné toutes for-
„ tes de preuves de notre ardent désir de ré-
„ tablir, s'il est possible, la bonne intelligen-
„ ce avec la Maison de Baviére, d'une ma-
„ niére satisfaisante pour l'un & pour l'autre,
„ désir qui subsiste encore en son entier. Nous
„ avons même poussé la confiance qu'on imi-
„ teroit notre exemple, jusqu'à faire marcher
„ vers la Silésie la plus grande partie des
„ Troupes qui étoient destinées à la défense
„ de nos Etats d'Autriche, mais le mal étant
„ devenu plus grand de jour en jour, & la
„ Baviére augmentant continuellement les
„ préparatifs de guerre au-dedans & au-de-
„ hors, & le bruit d'une prochaine invasion
„ de sa part étant devenu général, Nous
„ manquerions à ce que Nous nous devons
„ à Nous-mêmes & à nos Sujets, si Nous ne
„ pourvoyions à notre propre sûreté sans of-
„ fen

„ fenser personne. Nous n'avons jamais ou-
„ trepassé ces bornes, ni rien fait ou entre-
„ pris qui pût tendre à obliger un Etat li-
„ bre de l'Empire à faire quoi que ce fût con-
„ tre sa volonté. Au-contraire, afin de tran-
„ quilliser le Cardinal de Lamberg Evêque
„ de Passau, & ne lui laisser aucun sujet
„ d'apréhension, Nous lui avons fait à ce
„ sujet toutes les déclarations convenables, &
„ lui avons donné les assurances les plus fortes.

„ Au reste, sans Nous arrêter à relever tout
„ ce qu'il y a d'odieux dans cette démarche,
„ & pour détruire tout ce qu'on pourroit al-
„ léguer pour la colorer, Nous sommes prêts
„ à donner les assurances les plus fortes, que
„ Nous ne nous emparerons jamais de la Vil-
„ le de Passau, ni de son Château, & n'y
„ mettrons point de garnison, si la Cour de
„ Baviére veut faire la même déclaration,
„ donner les mêmes assurances, & retirer
„ des Troupes qu'elle y a, &c.

Après la prise de Passau, l'Electeur de Baviére ayant été joint par une partie de l'Armée que la France envoyoit à son secours, entra dans la Haute-Autriche, Pays ouvert, où la meilleure Place n'avoit pas même de fossés. Le peu de Troupes que la Reine y avoit fait marcher pour le défendre, se retiroit en hâte, de peur d'être coupées par une si puissante Armée. Il s'empara d'abord de Lintz, qui en est la Capitale. C'est une Ville grande, mais mal bâtie, & point fortifiée. Elle a un vieux Château qui ne vaut pas mieux. C'est dans ce Ville que mourut en 1685. Charles IV de Lorraine & de Bar, Ayeul du Princ

les d'aujourd'hui, qui paroît avoir hérité de la valeur & de la capacité de ce Héros. De Lintz l'Electeur se rendit maître d'Ens & de Steyr, & ayant passé la Riviére d'Ens il menaça Vienne d'un siége, moins dans la vue de tenter une pareille entreprise, que pour cacher ses véritables desseins. Cette manœuvre jetta la terreur dans Vienne, tout ce qu'il y avoit de grand & d'auguste dans cette Ville se sauva à Presbourg ou à Gratz en Stirie. On emporta les meubles & les joyaux les plus précieux, & jusqu'aux Bibliothéques. On abattit les fauxbourgs qui n'étoient pas fortifiés, & les Palais qui tenoient aux fortifications de la Ville. Ces fortifications, qui en plusieurs endroits avoient été négligées & tomboient en ruines, furent incessamment réparées. On y employoit continuellement un grand nombre de Travailleurs. Quelques vieux Régimens se jettérent dans la Place pour la défendre. On fit prendre les armes aux Bourgeois & aux Etudians. On remplit les Magazins. En un mot, on se prépara à soutenir un long siége, qui n'avoit pas la moindre apparence, attendu que de la part de l'Electeur on n'avoit fait aucun des préparatifs nécessaires pour une telle entreprise, & qu'avant que tout eût été prêt la saison se seroit trouvée trop avancée; car on étoit alors en Septembre, tems déjà peu propre aux expéditions militaires. Tout ce que l'Electeur auroit pu faire, ç'auroit été de la bloquer pendant l'hiver, & de l'assiéger au retour de la belle saison; mais avant ce tems-là il auroit fallu essuyer tant de combats & d'escarmouches, & peut-être tant de maladies, qu'il se seroit vu sans Armée.

lors-

lorsqu'il en auroit eu le plus de besoin. Il falloit à ce Prince des conquêtes faciles; car sans compter l'inconvénient de la saison, il est bon de remarquer qu'il manquoit des fonds nécessaires à applanir les difficultés d'une guerre où il faut vivre à ses dépens, & fournir aux frais immenses que demandent des entreprises d'autant plus difficiles, qu'elles ont été prévues de l'Ennemi, & qu'il a eu le tems de s'y préparer. Aussi se contenta-t-il de lever de grosses contributions dans la Haute & Basse-Autriche, & de pousser des partis jusqu'à quatre lieues de Vienne; il fit même la tentative de sommer le Comte de Kévenhuller Gouverneur de cette Capitale, & lui adressa un paquet de Lettres pour la Reine de Hongrie, sous le Titre de *Grande-Duchesse de Toscane*. Le Comte les rendit au Trompette qui les avoit apportées, ne voulant pas recevoir des Lettres où l'on ne donnoit pas les Titres dus à la Reine sa Maîtresse. Mais il retint le Courier qui lui avoit signifié la sommation, & dépêcha un Exprès à Presbourg pour savoir les sentimens de la Reine. Sa Majesté fit réponse: *Qu'Elle mettoit trop de confiance dans le zèle & l'affection de ses fidèles Etats & Sujets de la Basse-Autriche, pour n'être pas persuadée de l'éloignement qu'ils auroient à écouter des propositions si contraires à leur devoir: Qu'Elle espérait donc qu'ils les rejetteroient d'une manière convenable, & qu'ils ne cesseroient de demeurer attachés à leur* Souveraine, & de faire tous leurs efforts *pour repousser les Ennemis qui la persécutoient.*

Le Comte de Kévenhuller renvoya là-dessus

ſus le Courier Bavarois, après lui avoir déclaré : *Que les fidéles Etats* & *Sujets de la Baſſe-Autriche demeureroient inviolablement attachés à la Reine : Que leur fidélité leur feroit ſouffrir tous les maux que les Ennemis de Sa Majeſté pourroient leur préparer ; & qu'ils ſacrifieroient leurs biens & leurs vies pour défendre leur Souveraine.*

Cette réponſe fit connoître à l'Electeur de Baviére que la priſe de Vienne n'étoit pas une choſe aiſée, & qu'on y étoit diſpoſé à ſe bien défendre. Ce Prince, content de la conquête de l'Autriche ſupérieure, ne penſa qu'à s'en aſſurer la poſſeſſion. Dans cette vue il convoqua les Etats du Pays à Lintz, & s'y fit prêter hommage avec beaucoup de ſolemnité ; enſuite il fit faire quelques fortifications à cette Ville, autant qu'il en faloit pour la mettre à couvert des inſultes des Coureurs, mais non pas aſſez pour la rendre capable de ſoutenir un ſiége.

Cependant la Reine de Hongrie avoit aſſemblé les Grands du Royaume à Presbourg, pour aviſer aux moyens de pouvoir réſiſter aux Ennemis qui fondoient ſur Elle de toutes parts. Elle les avoit émus par une harangue des plus touchantes, & par la vue du petit Archiduc ſon Fils, qu'Elle leur avoit préſenté habillé à la Hongroiſe. Il faut quelquefois peu de choſe pour toucher les hommes, & les tourner aux ſentimens. Ces Seigneurs, émus de compaſſion, & peut-être animés par des ſentimens de reconnoiſſance pour une Princeſſe qui leur avoit rendu tous les priviléges dont ſes Ancêtres les avoient dépouillés au prix de tant de ſang répandu, proteſtérent qu'ils expoſeroient leurs biens & leur vie pour main-

maintenir Sa Majesté dans la possession de ses États, & qu'ils la défendroient contre quiconque s'étoit déclaré ou se déclareroit son ennemi.

Les Hongrois descendent des Huns, Peuple féroce, dont les fréquentes migrations ont été si funestes à l'Europe. Ils ont comme eux un parfait mépris pour tout ce qu'on appelle Sciences & Beaux-Arts : triste héritage de leurs Ancêtres, qu'aucune autre Nation, je pense, ne s'avisera de leur envier, & que le voisinage des Turcs a merveilleusement entretenu dans toute sa force. Ils joignent à ce mépris pour les Lettres tout ce qui en est la suite naturelle. Ils ne savent ce que c'est que la politesse des mœurs, la délicatesse des sentimens, & ces maniéres obligeantes & gracieuses qui sont les suites de la bonne éducation, & des soins qu'on a pris de former l'esprit & le cœur. A la réserve de quelques-uns des premiers du Royaume, nés, pour ainsi dire, dans le sein de la Cour de l'Empereur, tels que les Palfi, les Esterhasy & peu d'autres, le reste de la Noblesse est élevée dans une ignorance rustique, & ne s'occupe que de chasse & de guerre. Le Clergé n'est ni plus savant, ni plus civil; à peine trouveroit-on dequoi former une Bibliothéque très-médiocre de tous les Livres qui sont en Hongrie. Tous les Ecclésiastiques, & tous les Gentilshommes parlent & entendent le Latin; cette Langue est même assez commune dans le tiers-état; mais peu de Hongrois savent qu'il y ait eu des Romains, quels Pays ils habitoient, & quelles gens c'étoient. L'Archi-

tecture, la Peinture, la Poésie, la Musique, l'Astronomie, les Antiquités, & tant d'autres Sciences qui distinguent les Nations Civilisées d'avec les Barbares, ne sont pas même connues chez eux. Contens d'avoir dans leur Pays du grain, de bon vin, les meilleurs bœufs du monde, & en général tout ce qui est nécessaire à la vie avec des Mines d'argent, ils n'ont jamais songé à pousser leur commerce fort loin. Le peuple y est pauvre, & est esclave des Grands; il est naturellement porté au pillage. La Noblesse a toujours paru fort jalouse de sa liberté. Outre le Privilége qu'elle avoit conjointement avec le Clergé, d'élire le Souverain, elle en avoit encore un autre assez singulier, qu'elle acquit sous André II. & qui étoit que dès que le Roi entreprenoit quelque chose de contraire aux anciens Usages & Statuts du Royaume, le plus petit Gentilhomme étoit en droit de s'y opposer même violemment, & il ne manquoit guére d'être soutenu par le reste de la Noblesse dans son opposition. Mais les Rois de la Maison d'Autriche trouvérent le secret de rendre la Couronne héréditaire, & d'abolir tous ces Priviléges, si funestes à l'Autorité Souveraine.

La Hongrie est divisée en plus de soixante & dix Comtés. Autrefois, quand il s'agissoit de la défense du Royaume, les Seigneurs de ces Comtés levoient un certain nombre de Paysans chacun dans leur District, & ces différens Corps portoient le nom des principales Villes des Comtés ou de la Province. Les Rois de la Maison d'Autriche ayant rendu

leur pouvoir despotique & arbitraire dans ce Royaume, ne crurent pas, en bonne politique, devoir employer beaucoup de Hongrois dans leurs Armées, de peur de leur fournir en quelque sorte des armes contre l'Autorité Royale. Par une suite du même principe, ils observoient de ne point confier les hautes Charges de la guerre à des Hongrois naturels, encore moins les Gouvernemens des Places & des Provinces du Royaume. Les Hongrois sentoient tout le poids du joug qu'on leur imposoit, ils voyoient à regret des Allemands jouïr des plus beaux Emplois, tandis qu'on les négligeoit, & qu'on les vexoit en mille maniéres. Ils combattirent longtems pour leur Liberté mourante. Ils appellérent plusieurs fois le Turc à leur secours, mais enfin ils succombérent à une force supérieure. Ils éprouvérent alors toute la rigueur de la vengeance du Souverain irrité. Ils furent traités comme des rebelles. On en fit périr par la main du Bourreau, d'autres furent bannis, & ceux qui professoient la Religion Protestante furent surtout livrés à la plus affreuse persécution; soit qu'ils eussent paru plus zélés que les autres pour la Liberté, soit qu'on crût en effet faire une œuvre agréable à Dieu en les forçant ainsi à renoncer à leurs Opinions.

Comme la Politique des Princes varie selon les circonstances, celle de la Reine de Hongrie a été fort différente de celle de ses augustes Ancêtres. Elle a rétabli à peu près les Priviléges de la Nation. Les Hongrois partagent actuellement avec les Allemands les principales Charges de la Cour &

 de

de l'Armée. Elle s'est servie avantageusement des Milices Hongroises, que les Etats lui offrirent avec beaucoup de zèle.

Tous les Hongrois généralement sont bien faits: on voit parmi eux peu de bossus & de boiteux: ils sont robustes, & propres à supporter les plus grandes fatigues. Les guerres continuelles qu'ils ont eues chez eux, les ont accoutumés au sang & au carnage. Exposés continuellement au pillage des différens partis, ils se sont aguerris par l'intérêt de leur sûreté particulière. Là, les Paysans labourent la terre le sabre au côté, & le pistolet à la ceinture; quelques-uns ont tout près d'eux un cheval bridé & sellé, & à l'approche d'un parti ils montent à cheval, se rassemblent, repoussent l'ennemi & retournent au travail.

Les *Dolbatsches*, & par corruption *Talpaches*, ne sont autre chose que l'Infanterie réglée & enrégimentée: *Dolbatsche* en Hongrois signifie *Soldat*, *Fantassin*. Ils portent de grandes culottes, à peu près comme les Polonois. Ils ont sur la tête un bonnet de fourrure dont la pointe leur descend le long du dos; & pour armes, un fusil, deux pistolets & un sabre.

Les *Pandoures*, ou *Bandurs*, sont une Milice de l'Esclavonie entre la Save & la Drave, armée à peu près comme les Turcs. Outre une carabine, ils ont quatre & quelques-uns cinq pistolets à la ceinture, un sabre au côté, & un grand couteau assez semblable au *Cangiar* des Janissaires. Il y a actuellemnt un Corps de ces Pandoures commandés par un certain Baron Trenk, Officier Esclavon, qui a servi

en

en Ruſſie, & un des hommes des plus féroces qu'on puiſſe voir, comme le prouvent aſſez les affaires qu'il a eues dans le Service Moſcovite, qu'il a quité pour paſſer dans celui de la Reine de Hongrie. Ces Pandoures de Trenk ont une Muſique militaire entiérement ſemblable à celle des Janiſſaires. Ce ſont des gens affreux à voir, tant par leur habillement groteſque que par leur mine hagarde, & aſſez ſemblable à celle de ce Capitaine Suiſſe dont parle Brantome (*), qui faiſoit peur *à los Vilajos que lo miraven, ma no à los determinados*, AUX POLTRONS QUI LE VOYOIENT, MAIS NULLEMENT AUX BRAVES.

Les Croates, que les Allemands appellent *Crabates* & les François *Cravates*, ſont les Milices du Ban de Croatie, formées de Payſans féroces & cruels au-delà de ce qu'on peut s'imaginer. L'Allemagne, & ſur-tout la Bohême, n'a pas encore oublié les maux que ces Payſans lui firent dans la Guerre de *trente ans*. Ils y commirent des ravages effroyables.

Les Huſſars compoſent la Cavalerie Hongroiſe. Ils ſont montés ſur de petits chevaux, qu'ils pouſſent avec beaucoup de viteſſe, & qui ſont d'une facile ſubſiſtance. Lorſqu'un Huſſar ſent ſon cheval fatigué, il met pied à terre, lui fait brouter la premiére herbe

(*) Des Sold. Diſc. XXXIX. Art. I. pag 17. de la derniere édition. Au reſte ce Capitaine Suiſſe s'appelloit Tocquenet. Il étoit vétu de peau d'Ours depuis les pieds juſqu'à la tête. Ses cheveux étoient longs & hériſſés, & ſa barbe de-même, deſorte que, ſelon Brantome, il reſſembloit aſſez à au Diable.

be qu'il trouve, & un moment après il remonte dessus, & continue sa marche ou plutôt sa course. Les Hussars sont armés d'un grand sabre recourbé, d'un mousqueton fort court, & de deux pistolets à l'arçon.

Toutes ces Troupes Hongroises, quoique d'ailleurs fort braves, ne sont, à mon avis, point à comparer à nos Troupes réglées dans les Actions générales; les Pandoures ni les Croates ne sauroient soutenir le choc de nos Bataillons, & les Hussars encore moins celui de nos Cuirassiers, où des Escadrons de notre Cavalerie cuirassée ou non. Mais en revanche ces Troupes ne pouvoient qu'être d'un avantage infini dans la guerre que la Reine avoit à soutenir. C'est une chose connue de tous les Généraux qui s'apliquent tant soit peu à leur métier, que dans une guerre purement défensive, il faut éviter les actions décisives, ne hazarder que les escarmouches, tenir continuellement l'Ennemi en allarme, ne lui pas donner le loisir de se fortifier, tâcher de gagner du tems & de lui en faire perdre, lui couper ses convois, lui rendre sa subsistance difficile, le harceler continuellement, ne lui laisser ni paix, ni tréve, même durant l'hiver; de cette maniére on le verra bientôt diminuer à vue d'œil. La disette causée par l'enlévement de ses convois, & les fatigues continuelles lui améneront les maladies épidémiques; & le monde qu'il aura perdu dans les embuscades qu'on lui aura dressées, fera une considérable diminution de ses forces.

La guerre que la Reine de Hongrie avoit à soutenir, étoit absolument de cette espéce.

Ses

Ses Armées n'avoient agi que défensivement même en Silésie, où il s'étoit donné une bataille qu'elle avoit perdue, plus par l'impéritie de ses Généraux, que faute de bravoure de la part de ses Troupes. Mais ceux à qui elle en confia dans la suite le commandement, poussérent la science de la Défensive aussi loin qu'elle pouvoit aller. Ils en recueillirent les fruits, & il ne fut pas étonnant de voir trente mille François recrus & fatigués d'une marche de plus de deux cens lieues, combattant tout l'hiver parmi les neiges & les glaces, sans avoir eu le tems de se reposer d'une si longue route, & n'ayant souvent pas un morceau de pain à manger; il ne fut pas étonnant, dis-je, de les voir le printems suivant réduits par le fer & les maladies à un peu moins de quinze mille hommes.

En général on peut assurer que dans la guerre défensive avec un peu de patience, on viendra tôt ou tard à bout de son Ennemi. Il n'y a que la précipitation à craindre dans cette sorte de guerre, & il faut surtout éviter de tomber dans ce défaut. Une autre chose non moins nécessaire, c'est la science des lieux, & l'art d'en tirer tout le parti possible. Il me paroît que les Généraux Autrichiens ont parfaitement connu la Bohême, & qu'ils se sont utilement servi de cette connoissance.

J'ai remarqué que ce Royaume étoit entouré de montagnes, excepté du côté de la Moravie, par où l'on entre dans la Basse-Autriche. Par cette disposition naturelle, on se trouvoit en état de pouvoir tirer avec faci-

lité tous les fecours d'Autriche & de Hongrie, tant de troupes que de munitions; il ne s'agiffoit que d'être attentif à ne pas fe laiffer enfermer dans la Bohême; & c'eft ce que les Généraux de la Reine ont obfervé avee beaucoup de capacité, pendant que l'Ennemi ne pouvoit recevoir des renforts qu'avec des peines infinies, ni affurer fes convois contre une nuée de Huffars qui voltigeoient fans-ceffe, que par de gros détachemens qui l'affoibliffoieut toujours, & le mettoient hors d'état de rien entreprendre d'important.

C'eft ainfi qu'avec un petit Corps d'Armée le Prince de Lobkowitz s'eft maintenu à Budweis, fans qu'on l'ait pu chaffer de ce pofte, paree qu'il faloit penfer au plus preffant, à la fubfiftance des Troupes, & que les Détachemens coutinuels qu'il faloit faire pour efcorter les Convois, & pour repouffer les Huffars qni paroiffoient en plufieurs endroits à la fois, ne permettoient pas d'affembler des forces fuffifantes pour entreprendre de débufquer le Général Autrichien de fon pofte avantageux.

L'Armée Françoife qui étoit entrée en Baviére, confiftoit en quarante Bataillons & quatre-vingt-dix Efcadrons, ce qui faifoit au-delà de quarante mille combattans. Cette Armée avoit paffé le Rhin dans le plus bel état du monde. Toute la Cavalerie, & une partie de l'Infanterie étoit habillée de neuf. Les équipages & les harnois étoient fuperbes, & elle obferva dans fa marche au-travers de l'Empire le plus bel ordre & la plus belle difcipline qu'on puiffe voir. Ceux qui ont

ont intérêt à rendre les François odieux, diront le contraire s'ils veulent; pour moi, qui suis très-convaincu de ce que je dis, & qui n'ai ni passion ni intérêt contre la France, je n'ai égard qu'à la vérité; & je ne crois pas être moins bon Patriote pour n'être pas calomniateur. Ce que je dis ici, je le dis pour tout le reste de cet Ouvrage, où l'amour du vrai se montrera dans tout son jour, sans aucun égard pour personne. Ma plume n'est point vénale, j'écris pour m'amuser. Je n'ai aucune haine, aucune animosité contre aucune Nation en général, ni contre personne en particulier. Je rapporte ce que j'ai vu, ou ce que je sai de très-bonne part. Et pour prouver ce que j'avance par un fait constant, en voici un que j'ai ouï conter à cent témoins occulaires. Après que les François se furent emparés de Prague, ils mirent leur Cavalerie dans des villages aux environs. Un Cavalier du Régiment d'Andelau, de la Compagnie d'un Gentilhomme Normand nommé Deshayes, prit quelques haillons à son hôtesse, & les vendit dix à douze sous. La Paysane les ayant recouvré en rendant l'argent, fut se plaindre au Commandant, qui fit arrêter le Cavalier, qui eut la tête cassée deux jours après sans miséricorde. Enfin on sait que les Commandans de ces Troupes étoient obligés de prendre des attestations des Magistrats des lieux où ils faisoient quelque séjour, attendu qu'ils étoient responsables de tous les desordres qui pouvoient arriver de la part des soldats qui étoient sous leurs ordres.

Ces quarante mille hommes étoient commandés en Chef par le Maréchal de Bellisle, ayant sous lui les Lieutenans-Généraux de Leuville, de Segur, d'Aubigné, Polastron, le Comte Maurice de Saxe, & le Comte de Baviére. Tous ces Généraux étoient néanmoins subordonnés à l'Electeur de Baviére, en vertu des Lettres Patentes du Roi Très-Chrétien, qui constituent Son Altesse Electorale son Lieutenant-Général, & représentant sa personne en Allemagne, en ces termes.

„ Louis, par la Grace de Dieu, Roi de
„ France & de Navarre. A tous ceux qui
„ ces présentes verront, Salut.

„ Notre très-haut & très-amé Frére &
„ Cousin l'Electeur de Baviére Nous ayant
„ requis de lui accorder les secours nécessai-
„ res pour se mettre à couvert des insultes
„ qu'il pourroit craindre, & en état de faire
„ valoir les Droits de Sa Maison, Nous nous
„ sommes portés d'autant plus volontiers à
„ faire passer dans ses Etats une Armée
„ auxiliaire, que les liens du Sang, & l'u-
„ nion qui régne depuis si longtems entre
„ notre Couronne & cette Maison, sont pour
„ Nous des motifs suffisans de Nous inté-
„ resser à ce qui le regarde dans des con-
„ jonctures aussi pressantes, & la parfaite
„ confiance que Nous avons dans notre Fré-
„ re & Cousin nous ayant déterminé à Nous
„ reposer entiérement sur lui du Commande-
„ ment de ladite Armée. Pour ces causes &
„ autres grandes considérations à ce Nous
„ mouvant, Nous avons notre dit Frére &
„ Cousin l'Electeur de Baviére, fait, constitué

„ & établi, faisons, constituons & établissons par ces Présentes, signées de notre main, notre Lieutenant-Général, représentant notre personne en notre Armée d'Allemagne, avec plein pouvoir & autorité à toutes les Troupes, tant d'Infanterie que de Cavalerie Françoises & Etrangéres, dont notre dite Armée sera composée, leur ordonner ce qu'elles auront à faire, & les employer par-tout où besoin sera pour l'effet de ses intentions, & généralement commander, faire & ordonner en notre dite Armée tout ce que Nous-mêmes ferions ou pourrions faire si Nous y étions en personne, encore bien que le cas requiére mandement plus spécial qu'il n'est porté par les Présentes.

„ Si donnons en mandement à nos Lieutenans-Généraux qui serviront en ladite Armée, & à tous nos Maréchaux-de-camp, Brigadiers, tant de Cavalerie & Dragons que d'Infanterie, Colonels, Mestres-de-camp & autres Officiers d'Artillerie, Généraux des Vivres ou Commis à l'exercice de leurs charges, Capitaines, Chefs & Conducteurs de nos gens de guerre, tant de cheval que de pied, François & Etrangers qui serviront aussi en notre dite Armée, & autres nos Officiers & Sujets qu'il appartiendra, de reconnoître notre dit Frére & Cousin l'Electeur de Baviére en ladite qualité de Lieutenant, représentant notre personne en ladite Armée, & de lui obéir, & entendre en toutes les choses concernant ledit pouvoir, comme ils feroient

„ à

„ à notre propre perſonne ſans difficulté ;
„ car tel eſt notre plaiſir. En témoin de-
„ quoi, &c.

Pendant que l'Electeur de Baviére jettoit la terreur dans Vienne, & mettoit l'Autriche ſous contribution, le Roi d'Angleterre aſſembloit dans ſon Electorat une Armée de plus de trente mille hommes tant Hannovriens que Heſſois & Danois. Il en fit lui-même la revue le 23. de Septembre de cette année 1741.

Toute l'Europe étoit attentive ſur le parti que prendroit ce Prince. On ne doutoit pas qu'il ne fît une diverſion avantageuſe à la Reine de Hongrie, & qu'il n'entrât dans les Etats du Roi de Pruſſe, qui ſont tout ouverts de ce côté-là.

Mr. de Buſſi Miniſtre de France, homme ſouple & inſinuant s'il en fut jamais, mettoit tout en œuvre pour perſuader à Sa Majeſté Britannique de prendre le parti de neutralité ; mais il n'avançoit que foiblement dans ſa négociation. Les intérêts du Monarque Anglois ne trouvoient pas leur compte dans la neutralité, ſoit qu'il l'enviſageât comme Roi, ou ſimplement comme Electeur. En la prémiére qualité, le maintien de la puiſſance de la Maiſon d'Autriche lui paroiſſoit d'une néceſſité abſolue, pour pouvoir toujours oppoſer à la France un Ennemi implacable & puiſſant, qui l'empêche de s'oppoſer à la ſuprématie que les Anglois s'arrogent ſur mer. En la ſeconde il lui paroiſſoit dangereux de laiſſer agrandir le Roi de Pruſſe, dont le voiſinage ne lui donnoit déjà que trop de ja-

louſie & d'inquiétude. Une nouvelle Armée Françoiſe leva toutes les difficultés que ces motifs oppoſoient à la négociation de Mr. de Buſſi. Catte Armée forte de trente mille hommes avoit traverſé, ſous les ordres du Maréchal de Maillebois, une partie des Païs-Bas Autrichiens, l'Evêché de Liége, & étoit entrée dans les Duchés de Berg & de Juliers, dans l'Electorat de Cologne, où elle avoit été jointe par quelques Troupes de l'Electeur Palatin, & de l'Electeur de Cologne. Elle s'étoit répandue dans toute la Weſtphalie, & avoit pouſſé ſes quartiers juſqu'aux portes de l'Electorat d'Hannovre, qu'elle menaça d'une invaſion.

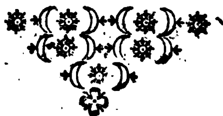
Le Roi d'Angleterre ne crut pas devoir hazarder la ruine de ſes Etats héréditaires, & après pluſieurs délibérations il ſigna enfin le 27. de Septembre de la même année un Traité, par lequel il s'engageoit à ne point ſecourir la Reine de Hongrie en façon quelconque, à ne former aucune oppoſition aux entrepriſes du Roi de Pruſſe, de l'Electeur de Baviére & des autres Alliés de la France, contre la Maiſon d'Autriche; à ne pas traverſer les intérêts de l'Electeur de Baviére dans la prochaine Election d'un Empereur; en un mot à obſerver une exacte neutralité. En revanche la Cour de France s'engage à ne pas ſouffrir qu'il ſoit fait le moindre dommage aux Sujets de Electorat d'Hannovre, à tenir ſes Troupes toujours éloignées de trois lieues de ſes frontiéres, & à interpoſer ſes bons offices auprès du Roi de Pruſſe, pour que ſon Armée ſous les ordres du Prince

ce d'Anhalt-Dessau, se sépare, pour ne donner aucun sujet d'inquiétude à Sa Majesté Britannique.

Tel fut en substance le fameux Traité de Neutralité que la nécessité des tems obligea le Roi d'Angleterre à signer, & qu'il a rompu aussitôt que le danger a été passé.

Cette Neutralité de l'Electorat ajoûtoit peu au mauvais état des affaires de la Reine de Hongrie. Des secours d'hommes n'étoient pas les besoins les plus pressans de cette Princesse. Avec de l'argent on a des Troupes. Or l'Angleterre, la Hollande & la Russie faisoient faire des remises capables de supléer à l'épuisement des Finances Autrichiennes, & de réparer la dissipation des Deniers causée par le Ministére précédent. L'Angleterre se distinguoit sur-tout de ce côté-là, & s'exposoit elle-même aux maux à quoi elle vouloit rémédier. Le tems nous apprendra quelles ont été les vues particuliéres de cette Puissance.

Fin du Livre Troisiéme.



HIS-

HISTOIRE
DE LA
DERNIERE GUERRE
DE BOHEME.



LIVRE QUATRIEME.

ARGUMENT.

L'Electeur de Bavière publie un Manifeste. L'Electeur de Saxe se déclare pour les Alliés. Il forme des prétentions sur la Succession Autrichienne. Son Manifeste contenant une déduction de ses Droits. Siége & prise de Prague par les François, les Bavarois & les Saxons.

QUOIQUE les Souverains ne se croient responsables de leurs actions qu'à Dieu; & qu'ils ne reconnoissent d'autre arbitre de leurs querelles que le sort des Armes, ils ne laissent pas néanmoins de prévenir les jugemens du Public, par des Ecrits qu'ils appellent *Manifestes*, qui contiennent les raisons qui les engagent à prendre les armes. Il y a divers motifs qui peuvent porter un Prince à de-

déclarer la guerre; tantôt, c'est pour venger sa Dignité attaquée & lézée par un Voisin jaloux; tantôt, pour poursuivre des droits & des pretentions qu'il croit avoir sur certains Pays. Dans ce dernier cas, celui qui attaque publie Manifestes sur Manifestes. Il expose au long ses prétentions, remonte jusqu'à leur source, en éclaircit tous les points, y répand tout le jour que ses Ministres sont capables d'y répandre, & en appuye la validité par les argumens les plus forts. C'est de cette derniére espéce qu'est la Guerre de Bohême, & ce seroit n'en pas savoir l'histoire, que d'ignorer la nature des prétentions formées par l'Electeur de Baviére. J'en ai touché quelque chose au commencement de cet Ouvrage, mais sans entrer dans le moindre détail, desorte que le Lecteur ne sait point sur quoi sont fondées ces prétentions, & n'en connoît pas même la véritable origine. J'ai donc cru qu'il étoit tems de lui donner sur ce sujet les lumiéres nécessaires, & je les tirerai du Manifeste même que l'Electeur de Baviére publia immédiatement après s'être emparé de la Haute Autriche.

„ L'Europe entiére, disoit ce Prince, est „ instruite des droits incontestables de la Sérénissime Maison de Baviére sur plusieurs des „ Royaumes & Etats que possédoit le feu „ Empereur Charles VI. Et l'Electeur de Baviére ne pourroit sans manquer essentiellement à ce qu'il doit à sa Maison & à ce „ qu'il se doit à lui-même, abandonner ou négliger des prétentions aussi justes que celles „ qu'il forme sur la Succession Autrichienne.

„ Ce

„ Ce n'eſt qu'avec regret, que malgré ſon „ amour naturel & conſtant pour la paix, il „ ſe voit forcé par les hauteurs & l'obſtina„ tion de la Cour de Vienne à recourir à des „ moyens plus efficaces, pour ſe faire rendre „ la juſtice qui lui eſt dûe.

„ Ce n'eſt ni par eſprit de conquête, ni „ par des vues d'ambition qu'il ſort des bor„ nes de la modération, dont juſqu'ici il ne „ s'étoit point écarté ; & l'obligation indis„ penſable où il eſt de reclamer le patrimoine „ de ſa Maiſon, ainſi que l'héritage à lui dé„ volu, fait le ſeul motif de la réſolution „ qu'il prend d'employer au maintien de ſon „ Honneur & à la conſervation de ſes Droits, „ toutes les forces & toutes les reſſources „ que la Providence Divine lui a ménagées.

„ Une récapitulation ſuccincte des faits & „ des moyens amplement déduits dans le der„ nier Mémoire, ne laiſſera à ceux ſous les „ yeux de qui cet Ouvrage n'a point enco„ re paſſé, aucun doute ſur la légitimité „ des prétentions de Son Alteſſe Electorale; „ & ſur l'aprobation qu'on ne peut refuſer „ à ſes démarches.

„ Les Pays Autrichiens relevoient ancien„ nement du Duché de Baviére, auquel ils „ étoient incorporés, & formoient un patri„ moine des Ducs de ce nom, lorſque la „ mort de Frédéric *le Belliqueux*, dernier Duc „ de la Branche Bavaroiſe qui régnoit en „ Autriche, fit auſſitôt paroître nombre de „ Concurrens.

„ Quoique de tous ceux qui ſe mirent ſur „ les rangs, les mieux fondés fuſſent ſans-con-

„ tredit les Ducs de Baviére, ils ne furent
„ pas les plus heureux, & ne purent empêcher
„ qu'avec le tems le Roi Ottocare de Bohê-
„ me n'emportât sur eux les avantages de la
„ Succession.

„ Ottocare ayant été expulsé de l'Autriche
„ par l'Empereur Rodolphe de Habsbourg,
„ qui devoit son élevation au Trône Impérial
„ à la nomination de Louis *le Sévére* Duc de
„ Baviére, en qui les autres Electeurs avoient
„ compromis, les Ducs de Baviére se flat-
„ toient que ce Pays conquis sur l'Usurpateur
„ leur seroit restitué; mais Rodolphe préféra
„ d'en investir ses propres Fils, manquant à
„ cette occasion aux devoirs les plus essentiels
„ de la justice & de la reconnoissance, & ne
„ laissant d'autre voie aux Ducs de Baviére
„ que celle des Protestations.

„ C'est ainsi que Rodolphe, qui tenoit son
„ autorité de la préférence qui Louis lui a-
„ voit donnée, en le proclamant Empereur,
„ s'est servi contre son Bienfaiteur de cette
„ même autorité, pour dépouiller la Maison
„ de Baviére de son ancien Bien patrimonial,
„ & la frustrer encore des donations à Elle
„ faites par le Duc Conradin de Suabe; dona-
„ tion néanmoins que lui & quelques Elec-
„ teurs, ainsi que quelques Etats de l'Empire,
„ avoient peu auparavant confirmée par dif-
„ férens Actes des plus autentiques.

„ Tant d'injustices autorisoient les Ducs de
„ Baviére à prendre les armes, pour se procu-
„ rer par la force ce qu'ils n'avoient pu obte-
„ nir de gré; mais Rodolphe, qui avoit adroi-
„ tement prévenu & gagné les Princes de l'Em-
„ pire,

„ pire, auxquels il avoit su d'ailleurs inspirer „ de la jalousie contre la Maison de Baviére, „ s'étoit rendu trop puissant pour qu'on en„ treprît de l'attaquer légérement ; de façon „ que ces Ducs, après avoir protesté en „ pleine Diéte, n'eurent d'autre parti à „ prendre que de remettre à des conjonctu„ res plus favorables la poursuite de leurs „ Droits.

„ L'Empereur Ferdinand I. qui par des ar„ rangemens pris entre lui & son Frére Char„ les-Quint étoit devenu le maître de tous les „ Etats Autrichiens situés en Allemagne, & „ qui avoit encore acquis du chef de la Reine „ Anne son Epouse les Royaumes de Hongrie „ & de Bohême, sentit que, pour soutenir la „ grandeur de sa Maison, & pourvoir à la „ tranquillité de ses Sujets, il convenoit d'éta„ blir dans sa Famille un Ordre de succession „ qui y eût force de Loi perpétuelle, & d'y in„ téresser en même tems la Maison de Bavié„ re, afin qu'elle acquiesçât d'autant plus vo„ lontiers à ce que les Archiducs continuas„ sent d'être possesseurs des Etats Autri„ chiens.

„ Ce fut dans cette vue, qu'en 1543. & „ 1547. il fit un Testament & un Codicile ; „ par lesquels il ordonna qu'au défaut d'Héri„ tiers Mâles, la Succession passeroit à sa Fille „ aînée l'Archiduchesse Anne Epouse d'Al„ bert V. Duc de Baviére & Mére de Guil„ laume V. Trisayeul de l'Electeur actuelle„ ment régnant.

„ Cette Fille aînée étoit donc l'Héritiére „ substituée au défaut des Descendans Mâles,

 „ &

„ & transmettoit par conséquent tous ses
„ Droits à sa Postérité.

„ Quelque solennelles & quelque précises
„ que fussent les dispositions de Ferdinand I.
„ il jugea qu'il ne pouvoit prendre trop de
„ précautions pour assurer encore par de nou-
„ veaux titres les avantages de la Substitution,
„ qu'il avoit rétablie en faveur de sa Fille
„ aînée. C'est pourquoi, par le Contract
„ de Mariage conclu en 1546. entre ledit
„ Albert V. & l'Arhiduchesse Anne, il fut
„ séparément stipulé, & spécialement sta-
„ tué, que cette Princesse renonceroit en
„ faveur des Mâles à toute Succession tant
„ Paternelle que Maternelle; mais qu'au dé-
„ faut de Descendance masculine, Elle & sa
„ Postérité hériteroit les Royaumes de Hon-
„ grie & de Bohême, ainsi que les Etats
„ d'Autriche & les Pays qui en dépendent.
„ L'Acte de renonciation signé en conséquen-
„ ce par l'Archiduchesse Anne, contint les
„ mêmes clauses & les mêmes réserves.

„ Après toutes ces dispositions, la Maison
„ de Baviére ne pouvoit que redoubler son
„ attachement envers celle d'Autriche, dont,
„ arrivant l'extinction des Mâles, elle étoit
„ devenue l'Héritiére: aussi vit-on depuis les
„ Electeurs de Baviére sacrifier souvent leurs
„ propres intérêts à la conservation de ceux
„ des Archiducs, ainsi qu'il est aisé de s'en
„ convaincre par les traits suivans.

„ L'Empereur Mathias étant mort, il dépen-
„ doit de Maximilien de Baviére d'accepter la
„ Couronne Impériale, qui lui étoit offer-
„ te par la plus grande partie des Electeurs.

„ Fer-

„ Ferdinand II. qui briguoit cette Dignité, „ se transporta lui-même à Munich, & pria „ Maximilien de lui être favorable. Maximi- „ lien se laissa aller à ses instances, & au-lieu „ d'accepter les suffrages qu'on lui offroit, il „ contribua plus qu'aucun autre Prince à l'E- „ lection qui fut faite de Ferdinand II. Dans „ la suite des tems il lui fit encore une avan- „ ce de quatorze millions, du payement des- „ quels Ferdinand II. a su, sans débourser une „ obole, se dégager par la cession du Haut- „ Palatinat, qui étoit d'ailleurs un ancien Pa- „ trimoine de la Maison de Baviére.

„ Maximilien fut encore d'un grand secours „ à Ferdinand II. envers lequel il se comporta „ si généreusement, que pendant que les Sué- „ dois ravageoient ses Etats, il employoit ail- „ leurs ses troupes & exposoit sa vie pour le „ service de la Maison d'Autriche.

„ L'Electeur Ferdinand Marie a fait un „ acte de générosité à peu près semblable „ à celui de Maximilien; car plusieurs Elec- „ teurs lui ayant, après la mort de Ferdinand, „ offert leur voix préférablement à Léopold, „ pour lequel ils n'étoient nullement enclins, „ non seulement il ne se prêta point à ces „ offres, mais il contribua lui-même par ses „ bons offices à mettre la Couronne sur la tê- „ te de cet Archiduc.

„ Nombre de personnes encore vivantes „ rendront témoignage à la mémoire de Ma- „ ximilien Ferdinand, que cet Electeur, à la „ tête de son Armée, a concouru à délivrer „ Vienne du siége que les Turcs en avoient „ formé, & qu'après ce siége il a fait cinq

„ campagnes consécutives, pendant lesquel-
„ les il a passé la Save, aidé à remporter la
„ victoire de Gran, & mis Belgrade & autres
„ Villes sous l'obéissance de la Maison d'Au-
„ triche. Suivant l'exacte supputation qui a
„ été faite de ce qu'il en a couté à la Baviére
„ seule, non compris trente mille hommes
„ qu'Elle a perdus, les débours de cette
„ guerre se sont montés à trente-deux mil-
„ lions de Florins du Rhin; & quoique Léo-
„ pold n'eût pu moins faire que d'indemni-
„ ser l'Electeur de fraix aussi immenses, il
„ n'a pas seulement daigné lui offrir le moin-
„ dre dédommagement.

„ Après que la Guerre de Hongrie eut été
„ terminée, & que dans celle qui précéda le
„ Traité de Ryswick, l'Empereur se vit obli-
„ gé de tourner ses forces du côté du Rhin,
„ il n'est pas d'instances, ni de promesses
„ flatteuses, qu'il ne fît à Maximilien pour
„ qu'il lui plût de continuer ses secours, l'Elec-
„ teur y déféra; & s'il se rendit utile, ce ne
„ fut qu'après s'être épuisé en hommes &
„ en argent. Il n'y a personne qui ne juge
„ que les avantages que la Maison de Ba-
„ viére a réciproquement perçus, ont été
„ proportionnés à tant de services essentiels
„ & signalés: mais non, jamais il n'a été
„ question d'aucune reconnoissance; & si la
„ Maison d'Autriche, toutes les fois qu'Elle
„ s'est vue dans la nécessité d'implorer de l'as-
„ sistance, s'est répandue en belles paroles,
„ il semble qu'Elle ne l'ait fait que pour
„ se donner le plaisir de n'en tenir aucu-
„ ne.

„ Lors-

„ Lorsque l'Electeur Maximilien Emanuel, „ pour défendre la liberté des Princes & E- „ tats de l'Empire qu'on vouloit entraîner mal- „ gré eux dans une guerre qui ne les regar- „ doit point, fut forcé de prendre les armes, „ il n'y a pas de persécution que la Maison „ d'Autriche ne mît en usage pour l'opprimer, „ & empêcher son retour en Allemagne: mais „ le Ciel ne s'est point rendu favorable à des „ vues aussi peu Chrétiennes, & l'Electeur a „ eu la consolation de rentrer dans ses Etats „ à la grande satisfaction de ses Sujets, qui „ pendant son absence avoient souffert toutes „ les calamités d'une guerre dont ils ressen- „ tent encore les funestes suites.

„ Un an avant ce retour, savoir en 1713, „ Charles VI. assembla ses principaux Mini- „ stres, & leur communiqua les Actes de par- „ tage, ainsi que le Pacte de succession au „ sujet de la Couronne d'Espagne convenu en- „ tre les Empereurs Léopold Joseph & Lui. „ En conséquence il déclara, qu'en vertu de „ ces Conventions, non seulement la Succes- „ sion aux Royaumes, Etats & Pays héréditai- „ res de la Maison d'Autriche lui appartenoit „ de droit, mais que dans le cas où il mour- „ roit sans laisser des Descendans Mâles, cette „ même Succession, suivant la régle de primo- „ géniture & d'indivisibilité établie dans sa „ Maison, seroit dévolue d'abord aux Archi- „ duchesses Joséphines, enfin aux Archiduches- „ ses Léopoldines, & ainsi en remontant tou- „ jours de ligne en ligne.

„ Il ordonna ensuite l'enrégistrement de la „ déclaration qu'il venoit de faire, & c'est

„ ce ſimple enrégiſtrement rélatif à un Pacte,
„ qui ne concerne que la Succeſſion d'Eſpa-
„ gne, & dans lequel il n'eſt fait nulle men-
„ tion des Filles, qu'on a voulu faire paſſer
„ pour Sanction-Pragmatique, quoiqu'il n'en
„ eût ni la forme ni la réalité.

„ Ce n'étoit point aſſez pour Charles VI.
„ d'avoir ainſi manifeſté ſes intentions & ſes
„ volontés, & d'avoir cherché à intervertir
„ l'ordre de Succeſſion établi par Ferdinand I.
„ ſon point eſſentiel étoit d'en aſſûrer l'exé-
„ cution. Ne pouvant ignorer les droits in-
„ conteſtables de la Maiſon de Baviére, & pré-
„ voyant les mouvemens que cette Maiſon
„ ne manqueroit pas de ſe donner pour em-
„ pêcher l'effet de la prétendue Sanction-
„ Pragmatique, lorſque le cas de l'ouverture
„ de la Succeſſion Autrichienne exiſteroit, il
„ n'eſt pas de moyens qu'il n'ait imaginé pour
„ la mettre hors d'état de traverſer ſes idées
„ & ſes projets.

„ Il jugea que l'expédient le plus ſûr pour
„ donner à ſon ouvrage quelque ſolidité, é-
„ toit de lui procurer des Garants. Dans
„ cette vue il s'adreſſa à différentes Cours;
„ mais perſuadé que ſes ſollicitations à cet
„ égard ne trouveroient une entrée facile
„ qu'autant qu'il les coloreroit des apparences
„ de l'équité, il fit inſinuer par-tout, tant de
„ vive voix que par écrit:

„ 1. Que la Sanction, dont il demandoit la
„ garantie, ayant été ainſi concertée entre les
„ Empereurs ſes Prédéceſſeurs, & par lui en-
„ ſuite acceptée, devoit être regardée comme
„ un Pacte ſucceſſoire irrévocable.

„ 2. Que

„ 2. Que l'ordre de Succession tel qu'il étoit
„ réglé en vertu de ce Pacte & de cette San-
„ ction, ne renfermoit rien qui ne fût exac-
„ tement conforme aux anciens Priviléges,
„ Constitutions, & Usages de sa Maison Ar-
„ chiducale.

„ 3. Que les Electeurs de Saxe & de Baviére,
„ seules ou principales Parties intéressées à
„ attaquer la Pragmatique-Sanction, en recon-
„ noissoient tellement la validité & la justice,
„ qu'ils l'avoient aprouvée, & confirmée par
„ les Actes les plus solemnels.

„ 4. Enfin, que cet ordre de Succession ne
„ portoit à qui que ce fût aucune sorte de
„ préjudice.

„ Il étoit bien difficile que les Puissances,
„ qui ont pris sur Elles la Garantie de cette
„ Sanction, ne se laissassent surprendre par
„ des assûrances aussi formellement données
„ par un Prince, dont on pensoit trop avan-
„ tageusement pour le soupçonner de vouloir
„ en imposer sur une matiére aussi importan-
„ te. Cependant, pour peu qu'on examine de
„ près les quatre points qui ont formé la ba-
„ se de cette Sanction, on n'en trouvera au-
„ cun de fondé, & qui ne souffre une juste
„ contradiction.

„ 1. Les Empereurs Léopold, Joseph &
„ Charles, n'ont jamais réglé entre eux, tou-
„ chant leurs Etats d'Allemagne, rien qui
„ concerne la Succession Féminine au défaut
„ des Descendans Mâles, du-moins jusqu'ici
„ n'a-t-il rien transpiré qui y ait rapport; &
„ en tout cas ce Réglement, s'il existoit, pour-

„ roit-il déroger aux diſpoſitions antérieure-
„ ment faites ?

„ 2. C'eſt à tort qu'on avance, que l'or-
„ dre de Succeſſion établi dans la Pragmati-
„ que eſt conforme aux anciens Uſages & Pri-
„ viléges de la Maiſon de Habsbourg, puiſque
„ les Priviléges & Uſages antérieurs au tems
„ où cette Maiſon a envahi l'Autriche, ne
„ peuvent regarder que les Ducs de Baviére.

„ Pour conſtater cette vérité, il ſuffit de ſe
„ rappeller que Frédéric Barberouſſe, de
„ qui eſt émané le premier Privilége, dont
„ les ſuivans n'ont été que la confirmation,
„ ne l'accorda qu'à Henri Jaſamergott, Duc
„ de Baviére-Autriche, pour l'indemniſer de la
„ perte du Duché de Baviére; indemnité à
„ laquelle la Maiſon de Habsbourg n'a eu
„ certainement aucune part. Si ſous l'expreſ-
„ ſion générique de Priviléges, Charles VI.
„ a auſſi compris les diſpoſitions teſtamentai-
„ res, on n'en ſait aucune, qui (à l'excep-
„ tion de celles de Ferdinand I.) contienne
„ quant aux Filles le moindre Réglement au
„ ſujet de la Succeſſion aux Pays Héréditaires
„ d'Autriche, au cas que les Mâles de cette
„ Maiſon viennent à manquer.

„ Quant aux Uſages poſtérieurs à ces pré-
„ miers tems, bien loin d'avoir autoriſé la
„ Primogéniture & l'Indiviſibilité par rapport
„ aux Filles, ils ne l'ont pas même admiſe
„ pour les Mâles, ainſi que le démontrent
„ clairement tous les partages ſucceſſivement
„ faits entre les Archiducs d'Autriche, à com-
„ mencer depuis Rudolphe I. juſqu'à Ferdi-
„ nand.

„ 3. Il

„ 3. Il est également faux que Son Altesse E-
„ lectorale de Baviére ait jamais accepté la
„ Pragmatique, n'ayant, à l'occasion de son ma-
„ riage, reconnu autre chose, sinon l'ordre
„ dans lequel l'Archiduchesse son Epouse se
„ trouve placée ; ce qui ne peut être regardé
„ que comme une approbation de ce qui avoit
„ rapport aux droits personnels de cette Prin-
„ cesse, & nullement à ceux qui sont acquis
„ à la Maison par des titres plus anciens : de-
„ sorte que c'est à tort que la Cour de Vienne
„ a tâché d'insinuer par-tout, que l'Electeur
„ s'étoit déporté de ses prétentions. Qui
„ pourra se persuader, que pour une dot de
„ cent mille florins il ait abandonné ses droits
„ sur des Royaumes & des Etats entiers ? Qui
„ croira qu'il ait souscrit à un déport géné-
„ ral & illimité ? Tandis que la Cour de
„ Vienne même ne lui a jamais rien proposé
„ que de connexe avec l'alliance dont on trai-
„ toit alors ; & que cette Cour étoit trop
„ éclairée pour ne pas savoir, que toute la
„ Maison se trouvant intéressée dans les Sub-
„ stitutions réglées par l'Empereur Ferdinand,
„ c'étoit avec toute la Maison qu'il eût fallu
„ négocier cette affaire ?

„ 4. Il n'est pas vrai que la Sanction dite
„ Pragmatique ne porte aucun préjudice aux
„ droits du Tiers, puisque ceux de l'Electeur
„ de Baviére souffriront une atteinte essen-
„ tielle & irréparable, si cet ordre de Succes-
„ sion pouvoit subsister.

„ L'Electeur de Baviére a été si peu dispo-
„ sé à consentir à la garantie de la Pragmati-
„ que, que pour mettre ses droits à couvert, &

„ dé-

„ démontrer en même tems à tous les Princes
„ & Etats de l'Empire les suites dangereuses,
„ auxquelles ils s'exposeroient, s'ils se char-
„ geoient de cette garantie, il fit présenter à
„ la Diéte son *Votum*, contenant:

„ Que l'Empereur ayant précédemment fait
„ plusieurs Traités sans consulter les Etats de
„ l'Empire, il étoit aisé de voir que ce Prince
„ n'avoit recours à eux, que dans les cas où il
„ avoit un besoin pressant de leur suffrage &
„ de leur coopération; mais qu'il les négli-
„ geoit absolument dans les autres circonstan-
„ ces, où cependant leur autorité & accession
„ n'étoient pas moins nécessaires suivant les
„ Loix & les Constitutions Germaniques.

„ Que contre la teneur des Capitulations,
„ qui défendoient à l'Empereur d'engager
„ l'Empire dans aucune guerre, l'Empire se
„ trouveroit cependant obligé par cette ga-
„ rantie à soutenir le poids de toutes les guer-
„ res que l'Empereur entreprendroit.

„ Que l'on a vu en différentes occasions
„ l'Empereur attaqué en Hongrie, en Italie
„ & dans les Pays-Bas, sans que l'Empire s'y
„ soit laissé induire à épouser sa querelle.

„ Que plusieurs des Etats de la Maison
„ d'Autriche étant situés hors de l'Allema-
„ gne, cette Garantie mettroit l'Empire dans
„ le cas d'envoyer au loin les troupes destinées
„ à sa propre défense.

„ Que la Garantie une fois obtenue des E-
„ tats de l'Empire, on exigeroit qu'ils entre-
„ tinssent constamment sur pied des troupes
„ prêtes à soutenir les engagemens contractés.

„ Que les Etats Autrichiens, situés en Al-

„ le-

„ lemagne, étant liés à l'Empire par un lien
„ commun & féodal, en vertu duquel le Corps
„ entier doit, conformément aux Constitu-
„ tions générales, prendre la défense de cha-
„ cun de ses Membres, la Garantie deve-
„ noit naturelle, & n'avoit par conséquent pas
„ besoin d'être prématurément sollicitée.

„ Que la sécurité où cette Garantie met-
„ troit l'Empereur par rapport à ses Possessions,
„ l'empêcheroit de fortifier ou de garnir con-
„ venablement ses Places frontiéres, ce qui
„ rendroit l'Etat de l'Allemagne beaucoup
„ plus dangereux & plus exposé.

„ Que l'Empire se chargeant de la Garantie
„ de la Pragmatique, devenoit l'Ennemi né-
„ cessaire de tous ceux de sa Maison d'Autri-
„ che, & se priveroit ainsi à jamais des fon-
„ ctions de Médiateur.

„ Enfin, que l'Empire en s'engageant sans
„ nécessité, s'assujettiroit à une servitude con-
„ tinuelle, & se dépouilleroit des priviléges
„ précieux de sa Liberté.

„ Son Altesse Electorale ne dissimulera pas
„ les inquiétudes secrétes que lui eussent cau-
„ sé les Garanties obtenues par Charles VI.
„ si elle ne se fût toujours flattée que les Puis-
„ sances qui l'ont accordée, se croiroient el-
„ les-mêmes libres de leurs engagemens, lors-
„ qu'elles seroient exactement informées de la
„ justice de ses droits.

„ Pour cet effet elle demanda à la Cour de
„ Vienne communication du Testament de
„ Ferdinand I.; mais toutes ses démarches
„ pour obtenir cette communication ayant été
„ inutiles, elle s'adressa à la Cour de France,
„ & Sa Majesté Très-Chrétienne voulut bien

„ lui

„ lui accorder ses bons offices. On doit avoir à
„ Vienne les Lettres que le Cardinal de Fleu-
„ ri écrivit à cette occasion à l'Empereur. Ce-
„ pendant, quelque pressantes, & quelque
„ réitérées que fussent les instances de l'Elec-
„ teur, & quoique la Cour de Vienne ne pût
„ point ignorer que des Titres communs, tels
„ que le Testament en question, ne peuvent se
„ refuser sans injustice, il ne fut pas possible à
„ Son Altesse Electorale d'obtenir ce qu'elle
„ demandoit. La Cour de Vienne craignoit
„ apparemment que la production du Testa-
„ ment de Ferdinand I. n'opérât la destruction
„ de la Pragmatique de Charles VI.

„ L'Electeur auroit pu se flatter, qu'après
„ avoir, lors de la derniére Guerre de Hongrie,
„ généreusement fourni à l'Empereur dans le
„ fort de ses malheurs un Corps considérable
„ de Troupes auxiliaires, il trouveroit en ce
„ Prince quelque réciprocité de complaisance
„ & de bonne volonté, & que Sa Majesté Impé-
„ riale, éclairée par le contenu des Documens
„ qui fondent les Droits de la Maison de Bavié-
„ re, se prêteroit à une conciliation amiable de
„ leurs Intérêts respectifs. Son Altesse Elec-
„ torale n'a cessé de faire dans cette espéran-
„ ce, mais toujours inutilement, toutes les
„ avances les plus propres à faire impression
„ sur un esprit & un cœur moins prévenus
„ que ne l'avoit Charles VI. qui dans le tems
„ même que les débris des Troupes Bavaroi-
„ ses sacrifiées à son service n'étoient pas en-
„ core de retour, non seulement refusa à l'E-
„ lecteur une simple recommandation au Cha-
„ pitre d'Augsbourg pour le Duc Théodo-
„ re son Frére; mais ordonna en outre à ses
„ Mi-

„ Ministres à Rome, & à Augsbourg, de barrer en tout les vues de la Maison de Baviére, à laquelle cependant il avoit des obligations si récentes. Ce n'étoit pas assez que l'Electeur se vît ainsi contrecarré partout, il suffisoit d'être ou de ses Amis, ou de ses Créatures, pour avoir le même sort à subir.

„ Telles étoient les dispositions de cet Empereur, lorsque la volonté divine l'appella à l'éternité.

„ Après sa mort, l'Electeur fit renouveller ses demandes par le Comte de la Pérouse son Ministre à Vienne, auquel on a enfin délivré une expédition du Testament de Ferdinand I.; mais parce que pour faciliter les recherches à faire, ce Ministre avoit fourni une note qui ne servoit qu'à indiquer en gros les dispositions que le Testament contenoit à peu près, & dont on ne pouvoit à Munich savoir la teneur au juste, la Cour de Vienne a feint de prendre cette note pour le Texte même, dont Son Altesse Electorale prétendoit faire usage. Et sur cette supposition aussi imaginaire qu'injurieuse, Elle a répandu dans des Rescripts circulaires, que l'Electeur de Baviére établissoit ses droits sur une Copie falsifiée. Tous ceux qui ont lu ces Rescripts, auront jugé sans peine qu'il falloit que cette Cour fût extrêmement dépourvue de bonnes raisons à alléguer, puisque ses principaux moyens n'ont roulé que sur des faits calomnieux. Il est notoire avec quelle précipitation affectée la Grande-Duchesse de Toscane s'est

„ mise

„ mise en possession de la Succession Autri-
„ chienne, dans le tems où l'Electeur ne pen-
„ soit point à en venir à aucune voie de fait,
„ & où il ne vouloit de préférence, qu'avant de
„ faire valoir ses prétentions toutes les Cours
„ fussent pleinement instruites de leur légiti-
„ mité. Mais la Cour de Vienne ne s'est
„ point contentée d'avoir, par cet empresse-
„ ment à s'assûrer du Possessoire, fait violence
„ aux droits de l'Electeur. Elle ne s'est point
„ contentée de l'avoir offensé, en le taxant
„ de se servir de Piéces fausses ou supposées.
„ Elle ne s'est point contentée de s'être,
„ pour ainsi dire, rendue Agresseur par l'es-
„ péce d'hostilité qu'Elle a commise, en de-
„ mandant nommément contre lui la garan-
„ tie de la Pragmatique-Sanction. Elle a vou-
„ lu encore mettre le comble à ses griefs, en se
„ servant de tous les artifices imaginables pour
„ s'attirer les suffrages du Public, & particu-
„ liérement ceux des Ministres des Cours E-
„ trangéres, qu'elle voyoit inclinées pour la
„ juste cause, s'entend pour les intérêts de Son
„ Altesse Electorale. L'Electeur n'a point à se
„ reprocher d'avoir suivi un exemple si condam-
„ nable, & il s'est jusqu'à ce moment renfermé
„ dans les bornes de la plus grande retenue.
„ Mais la Cour de Vienne, bien loin d'être tou-
„ chée de cette modération, ne l'a attribuée
„ qu'à foiblesse, & a regardé l'inaction de l'E-
„ lecteur, ou comme une impuissance réelle
„ d'agir par la voie des Armes, ou comme un
„ effet de la crainte de s'attirer autant d'En-
„ nemis que la Sanction avoit de Garants.
„ L'Electeur est bien éloigné de penser ainsi;
„ &

„ & il a plus de confiance dans l'équité des
„ Puissances garantes, que la Grande-Duchesse
„ se ne doit & ne peut en avoir dans la solidité
„ des engagemens qu'elles ont contractés
„ avec le feu Empereur. En effet, soutenir
„ que ces Puissances se soient déclarées contre
„ des droits qu'elles ignoroient, & dont on a
„ eu soin de leur cacher non seulement la force
„ & l'étendue, mais même l'existence, c'est
„ blesser ouvertement leur droiture & leur probité.
„ Ainsi, bien loin de les redouter comme
„ Ennemis, l'Electeur de Baviére se promet de
„ trouver en elles des Protecteurs, espérant,
„ qu'indignées du procédé de Charles VI. qui
„ en leur cachant les droits de la Maison de Baviére,
„ a surpris leur Religion, elles ne balanceront
„ point à prendre un parti opposé à celui
„ auquel la Grande-Duchesse s'attendoit.

„ L'Electeur a embrassé la résolution invariable
„ de ne jamais abandonner ses prétentions.
„ Il se rendroit responsable devant
„ Dieu, & s'exposeroit aux justes reproches
„ de toute sa Maison, s'il étoit capable d'oublier
„ ses devoirs dans une occasion aussi essentielle
„ & dans une situation aussi intéressante
„ que celle où il se trouve, puisqu'il
„ a en même tems son honneur & sa gloire à
„ soutenir, & les intérêts de sa Maison à défendre.
„ Il peut avec fondement alléguer en
„ sa faveur l'un des passages du Manifeste de
„ l'Empereur Léopold, où il est dit: Aucune
„ Personne, soit Roi, soit Membre de la Famille
„ Royale, soit Peuple, ne doit ni ne peut,
„ sous prétexte quelconque, enlever, malgré
„ lui, à celui qui reste de la Famille, un droit

„ qui lui eſt dévolu par de premiéres Conven-
„ tions, & lui ôter des eſpérances qui lui ſont
„ acquiſes par ſa naiſſance. Si donc l'Electeur,
„ tant en ſa qualité d'Héritier de l'Archi-
„ ducheſſe Anne, que comme Deſcendant
„ des anciens Poſſeſſeurs de l'Autriche, a des
„ droits acquis par ſa naiſſance, s'il en a d'aſ-
„ ſurés par des Actes & des Conventions par-
„ ticuliéres, il eſt dans le cas de pouvoir
„ (même à plus juſte titre) tenir un langage
„ ſemblable à celui de Léopold. Et que
„ pourra répondre la Cour de Vienne, quand
„ on ſe ſervira contre elle des mêmes princi-
„ pes, que ceux qu'elle a ci-devant avancés?
„ De plus longs délais ne feroient qu'affermir
„ la Grande-Ducheſſe de Toſcane dans l'inju-
„ ſte poſſeſſion où elle s'eſt miſe: Et comme
„ elle ne reconnoît aucun Tribunal autoriſé
„ pour terminer les différends dont il s'agit, on
„ ne peut que prendre contre elle des partis
„ extrêmes & violens. L'Electeur ſe voit donc
„ indiſpenſablement obligé d'avoir recours au
„ glaive dont la Juſtice Divine, ainſi que le
„ Droit Naturel & des Gens, lui permettent
„ de s'armer, pour forcer cette Princeſſe à
„ un déſiſtement auquel les voies de la dou-
„ ceur & de la Négociation ne ſauroient la
„ déterminer. La Couronne de France ayant
„ contracté avec les Prédéceſſeurs de l'Elec-
„ teur de Baviére des engagemens qui ont
„ encore toute leur vigueur, & en ayant de
„ particuliers avec l'Electeur aujourd'hui ré-
„ gnant, dont l'exécution a été renvoyée au
„ tems de l'extinction de la Maiſon d'Autri-
„ che, l'Electeur a imploré avec confiance, &
„ même

„ même obtenu de l'amitié & de la justice du
„ Roi Très-Chrétien ses secours & son puis-
„ sant appui.

„ Il ne s'attend pas moins à l'assistance du
„ Corps Germanique, dont sa Maison a tou-
„ jours été un des plus fermes soutiens; & il
„ se promet que les Etats de l'Empire hési-
„ teront d'autant moins à lui donner la préfé-
„ rence sur une Maison étrangére, que jamais
„ ils n'ont hésité à l'accorder à ceux dont les
„ droits étoient aussi évidens que les siens.

„ Il assûre que soit comme l'un des Vi-
„ caires, soit comme Membre de l'Empire, il
„ ne permettra jamais rien qui puisse donner
„ atteinte aux Constitutions & aux Priviléges
„ des Etats de l'Allemagne: Il se déclarera
„ au-contraire Ennemi de tous ceux qui en-
„ treprendront de les combattre; & afin d'ob-
„ vier à tout sujet de plaintes, il fera tenir
„ une discipline si exacte & prendra des me-
„ sures si justes, que les Cercles, dans les-
„ quels la Guerre pourroit se porter, ne s'a-
„ percevront de la présence de son Armée,
„ que par le bon ordre qui y sera observé.

„ Il compte pareillement, que les Habi-
„ tans des Royaumes & Etats qui reconnois-
„ soient ci-devant la Souveraineté de Ferdi-
„ nand I, reconnoîtront aujourd'hui celle de
„ l'Héritier légitime que cet Empereur leur
„ a destiné; & que ces Peuples revenus des
„ erreurs dans lesquelles on a su jusqu'ici
„ les entretenir, se rendront à la justice, en
„ se livrant avec affection à une domination,
„ qu'ils trouveront pour le moins aussi douce,
„ que pouvoit être celle de la Maison de

„ Habsbourg. C'eſt moins en Maître qu'en
„ Pére, que l'Electeur ſe propoſe de les
„ gouverner; & s'il réuſſit à régner ſur eux,
„ il demeurera toujours indécis, ſi la ſa-
„ tisfaction de les voir ſes Sujets égalera cel-
„ le qu'il ſe procurera, en leur faiſant goû-
„ ter tous les avantages d'une heureuſe ſujet-
„ tion.

„ Ceux, au-contraire, qui ſont par un entê-
„ tement mal placé, ſoit par trop de condeſ-
„ cendance aux perſuaſions des Partiſans de la
„ Cour de Vienne, ſoit par des vues d'inté-
„ rêt particulier, auront formé une vaine ré-
„ ſiſtance au progrès des armes de l'Electeur,
„ ne pourront que s'en prendre à eux-mêmes,
„ s'ils ſe voient aſſujettis à des diſgraces &
„ à des calamités, qu'il dépendoit d'eux d'é-
„ viter.

„ Enfin Son Alteſſe Electorale pour préve-
„ nir tout prétexte, ou toute raiſon de plain-
„ tes, & empêcher qu'il ne ſoit commis aucun
„ excès, a pris d'avance toutes les meſures né-
„ ceſſaires, ſe flattant en même tems qu'au-
„ cun des Etats de l'Empire ne refuſera à
„ ſes Troupes, ſoit propres, ſoit auxiliaires,
„ non plus qu'à celles de ſes Alliés, les
„ paſſages qui lui ſeront indiſpenſables,
„ après néanmoins qu'au préalable elle en
„ aura dûement fait la requiſition, & aux
„ offres d'acquiter exactement tout ce qui
„ pourra être fourni pour la ſubſiſtance des
„ dites Troupes. Cette demande ne tend à
„ rien qui ne ſoit conforme aux Conſtitu-
„ tions de l'Empire, & que les Princes ne ſe
„ doivent mutuellement. L'Electeur en a

„ lui-

„ lui-même donné un exemple aſſez récent, „ lorſqu'à la requiſition de Charles VI. il a „ permis en dernier lieu aux Troupes Moſ- „ covites de paſſer par ſes Etats.

„ Il ne reſte plus à Son Alteſſe Electora- „ le, que d'implorer l'aſſiſtance du Tout- „ puiſſant, pour qu'il lui plaîſe de répandre ſur „ ſes armes une bénédiction ſi efficace, qu'a- „ près qu'elles lui auront procuré une plei- „ ne ſatisfaction, l'on voie un calme général „ ſuccéder promptement aux troubles de la „ Guerre; & que toute l'Allemagne puiſſe „ jouïr tranquillement des douceurs d'une „ Paix ſolide & conſtante.

C'eſt ainſi que l'Electeur de Baviére expoſoit ſes prétentions & les raiſons de ſa conduite. Le Roi de Pologne Electeur de Saxe faiſoit de ſon côté avancer des troupes vers la Bohême, & on n'eut plus lieu de douter des engagemens de ce Prince avec les Alliés, lorſqu'on vit paroître une eſpéce de Déclaration de guerre, & une Expoſition des droits que Sa Majeſté Polonoiſe formoit ſur l'héritage de Charles VI. du chef de la Reine ſon Epouſe.

„ Les Droits de la Séréniſſime Reine de „ Pologne, Electrice de Saxe, Fille aînée „ de l'Empereur Joſeph, *diſoit-on dans ce* „ *Manifeſte*, ſur tous les Royaumes délaiſſés „ par l'Empereur Charles VI. pour n'avoir „ pas d'abord été manifeſtés au Public, n'en „ ſont pas moins certains, ni moins fon- „ dés.

 „ Ceux

„ Ceux qui ont fait quelque attention aux „ événemens de ce Siécle, n'auront pas de „ peine à comprendre les raisons pour lesquelles Sa Majesté le Roi de Pologne est resté „ si longtems dans le silence par rapport à ses „ droits. D'autres motifs très-louables l'ont „ engagé à cette conduite; & l'on peut dire „ avec vérité, que sa grande modération, son „ zéle pour la conservation du repos public, „ & son désir que les différends survenus au „ sujet de ladite Succession, pussent être pacifiés à la satisfaction d'un chacun, l'ont empêché plus longtems que ses intérêts ne le „ demandoient, de publier les droits de sa „ Maison, & de recourir aux moyens qui se „ présentoient de les faire valoir, autant aumoins que les conjonctures pouvoient le „ permettre.

„ Après la mort de l'Empereur Charles „ VI. de glorieuse mémoire, sa Fille aînée, „ la Reine de Hongrie Marie-Thérése, Duchesse de Lorraine & Grande-Duchesse de „ Toscane, se fondant sur un Acte qu'on a „ trouvé bon de qualifier de *Sanction-Pragmatique*, passé en 1713, reçu & accepté par „ tous les Royaumes & Etats héréditaires *Autrichiens*, & garanti par les principales „ Puissances de l'Europe, s'est mise en possession desdits Etats.

„ Sa Majesté le Roi de Pologne, plus sensible, comme il a déjà été dit, à la conservation du repos public, qu'empressée à „ faire valoir les droits de sa Maison, ne „ s'est point à-la-vérité opposée à cette prise de possession; mais elle a déclaré d'a-

„ bord,

„ bord, & encore dans la suite, quelle ne
„ pourroit jamais voir d'un œil indifférent,
„ s'il arrivoit que d'autres Puissances entre-
„ prissent de renverser cette Sanction, ou de
„ lui porter atteinte, puisqu'en ce cas elle
„ se verroit obligée de soutenir ses droits.

„ D'un côté cette Sanction-Pragmatique a
„ été d'abord enfreinte, par la collation fai-
„ te au Duc de Lorraine de la Corrégence
„ des Etats héréditaires, & par celle de la
„ Voix de Bohême; & malgré toutes les ju-
„ stes représentations faites à cet égard, la
„ Cour de Vienne n'a pas pu être disposée à
„ rémédier au tort sensible qui en résultoit
„ aux droits de Sa Majesté la Reine de Po-
„ logne.

„ De l'autre, diverses Prétentions se sont
„ formées, non seulement contraires à cette
„ Succession établie par Charles, mais qui la
„ renversent & la détruisent entiérement; &
„ ces Prétentions se trouvent appuyées par
„ une partie des Puissances garantes, se fon-
„ dant sur la raison, que leur garantie ne peut
„ préjudicier aux droits d'un Tiers, pendant
„ que d'autres se voient hors d'état de soute-
„ nir la Sanction-Pragmatique.

„ Ces circonstances, connues de tout le
„ monde, ne sont rappellées ici que pour en-
„ trer en matiére sur la Déduction des Droits
„ de Sa Majesté la Reine, & pour faire con-
„ noître en même tems ce que c'est que cet-
„ te Sanction tant vantée, & dont la garantie
„ a été recherchée par la Cour de Vienne avec
„ tant d'empressement & d'ardeur.

„ L'INCONSISTANCE & la nullité de

„ cet Acte eſt clairement démontrée, par ce
„ qui a été réglé & ſtatué en 1733. entre
„ l'Empereur Léopold, de glorieuſe mémoi-
„ re, & ſes deux Fils, ſavoir Joſeph, pour
„ lors Roi des Romains, & Charles, pour
„ lors déclaré Roi d'Eſpagne.

„ C'eſt un Pacte de Famille immuable, con-
„ firmé par le ſerment de Charles, qui doit
„ régler à jamais l'ordre de la Succeſſion dans
„ la Maiſon. Par ce Pacte ſolemnel les
„ Droits ſucceſſifs de la Séréniſſime Archi-
„ ducheſſe Marie-Joſéphe, à-préſent Reine
„ de Pologne, & Electrice de Saxe, comme
„ Fille aînée de Joſeph, & ceux de ſes Deſ-
„ cendans, comme auſſi, après eux, ceux
„ de la Séréniſſime Electrice de Baviére, ſa
„ Sœur, ſont tellement établis & aſſûrés,
„ par préférence aux Archiducheſſes, Filles
„ de Charles, que par aucun Acte poſtérieur,
„ ni en particulier par cette prétendue San-
„ ction-Pragmatique, ils n'ont pu être révo-
„ qués ni affoiblis en quelque façon que
„ ce ſoit.

„ Une longue Déduction ſeroit ſuperflue
„ pour metre cette vérité dans tout ſon jour.
„ Il ſuffit de produire ce Pacte même; & pour
„ peu qu'on faſſe attentiou, tant aux termes
„ dans leſquels il eſt conçu, qu'à ſa diſpoſition
„ & à ſon but, on y reconnoîtra ſans peine l'in-
„ tention des Contractans, & en même tems
„ l'irrévocabilité de cet Acte. Ce Pacte eſt
„ produit ici en ſon entier, ſous la lettre A;
„ mais pour en faciliter d'autant plus l'intelli-
„ gence, on a cru qu'il ne ſeroit pas inutile
„ de l'accompagner des remarques ſuivantes.

„ 1. C'eſt une diſpoſition d'un Pére, faite „ entre ſes Enfans, ſur un cas nouvellement „ ſurvenu, (c'étoit l'ouverture de la Succeſ- „ ſion d'Eſpagne) où il s'agiſſoit de faire des „ arrangemens convenables, pour le plus grand „ bien, luſtre & conſervation de la Maiſon; „ comme auſſi de régler pour l'avenir l'ordre „ de la Succeſſion entre les deux Branches de „ cette Maiſon qui alloient ſe former.

„ 2. C'eſt une Loi immuable & irrévoca- „ ble, qui doit ſervir de régle à jamais, *Lex* „ *in omne ævum valitura.* Ce ſont les pro- „ pres termes de cette Diſpoſition.

„ 3. Les deux Fréres s'y ſoumettent, l'a- „ gréent & l'acceptent; & Charles promet par „ ſerment de s'y conformer & de n'y jamais „ contrevenir, ni de permettre qu'il y ſoit „ contrevenu par les ſiens.

„ 4. Joſeph, à qui la Monarchie d'Eſpagne „ revenoit de droit, comme à l'Aîné, y re- „ nonce en faveur de Charles ſon Frére, & „ la lui céde, pour en jouïr lui & ſes Héri- „ tiers mâles à jamais.

„ 5. Charles, en acceptant cette Ceſſion, „ fait toutes les renonciations requiſes en pa- „ reil cas, & conſent que le cas arrivant „ qu'il ne reſtât que des Filles dans la Maiſon, „ celles de Joſeph ſoient préférées aux ſien- „ nes propres dans l'ordre de la Succeſſion. „ Cette Diſpoſition de Léopold, à laquelle „ Charles donne ſon conſentement, eſt con- „ çue en ces termes: *Et quæ eas, (filias ni-* „ *mirum Caroli VI.) ubivis ſemper præcedant* „ *Primogeniti noſtri fœminis, juxta Primoge-* „ *nituræ ordinem.* C'eſt-à-dire, que les Fil-

„ les de Joseph, Fils aîné de Léopold, pré-
„ céderont toujours, & en toute occasion,
„ celles de Charles, suivant l'ordre de la Pri-
„ mogéniture.

„ 6. Cette préférence étoit juste. Charles,
„ comme puîné, n'avoit qu'un simple appa-
„ nage à prétendre; car le Droit de Primogé-
„ niture étoit établi dans la Maison, de-même
„ que l'Indivisibilité des Etats héréditaires.
„ Joseph lui abandonne une Monarchie entié-
„ re pour lui & pour ses Héritiers mâles, dont
„ il auroit pu jouïr lui-même, & la transmettre
„ ensuite à ses Filles, ou en tout, ou en partie.
„ L'intérêt n'engageoit donc pas moins Char-
„ les que la reconnoissance, de consentir que
„ les Filles de Joseph, qui auroient succédé
„ de droit à cette Monarchie, fussent pré-
„ férées aux siennes, au cas susdit, dans la
„ succession du tout.

„ 7 L'Empereur Léopold avoit d'autant
„ plus raison de former par cette Disposi-
„ tion deux Branches dans sa Maison, une
„ Branche aînée, & une Branche cadette, que
„ les Puissances dont l'assistance étoit néces-
„ saire pour la prise de possession de la Mo-
„ narchie d'Espagne le lui conseilloient, &
„ que par le Traité de partage, conclu même
„ avant le décès de Charles II. Roi d'Espa-
„ gne, elles avoient déjà assez fait connoître,
„ que leur intention n'étoit point de lais-
„ ser toute cette Puissance réunie entre les
„ mains d'une seule Personne. Mais l'Empe-
„ reur Léopold porta encore ses vues plus
„ loin; & pour éviter les différends qui pour-
„ roient survenir à l'avenir par rapport à la

„ Suc-

„ Succession, il veut bien que Charles succéde à Joseph, au cas qu'il meure sans Postérité masculine; mais s'il arrivoit que Charles eût le même sort, les Filles de la Branche aînée, pour les raisons ci-dessus, fussent préférées à celles de la Branche cadette. Rien n'étoit plus juste; aussi Charles s'y soumet-il, & promet par serment de n'y jamais contrevenir.

„ 8. De-plus, l'Empereur Léopold & ses Fils étoient pleinement en droit d'ériger entre eux, & d'un consentement commun, un tel Pacte Successoire. Aucune Disposition ni Privilége précédent ne les gênoit. Jamais auparavant la Primogéniture linéale n'avoit été introduite par rapport aux Ennemis. Elles n'avoient donc aucun droit acquis à alléguer en pareil cas, dérivé de la Disposition des Ancêtres, & l'Empereur Léopold avoit entiére liberté & faculté de disposer sur la succession des Femmes au défaut des Mâles.

„ 9. Et cela d'autant plus, que les Prédécesseurs de Léopold lui avoient transmis un droit sur la Bohême acquis par la guerre, & qu'il en avoit acquis un pareil lui-même sur la Hongrie, qu'il avoit arrachée des mains des Turcs; ensorte que, rélativement à ces deux Royaumes, rien ne l'empêchoit de disposer comme il le jugeoit à propos.

„ 10. Enfin il paroît évidemment, que la Succession ainsi ordonnée & établie par Léopold, a été le seul motif & fondement de la Cession de la Monarchie d'Espagne faite au profit de Charles; ensorte qu'elle a été une condition sans laquelle cette Cession

„ n'a-

„ n'auroit jamais été faite. Voici comment „ Léopold s'exprime : *Declaramus igitùr, secundùm initam ante Hispanicæ Monarchiæ Cessionem ; & in ipsâ Cessione, uti primariam conditionem repetitam Conventionem statuimus, atque in omne ævum valituram Legem dictamus.* C'est-à-dire : Nous déclarons donc, „ qu'en conséquence de la Cession de la Monarchie d'Espagne ainsi faite, & de la principale condition répétée dans ladite Cession, cette Convention sera ferme & durable, & nous lui donnons force de Loi „ permanente dans tous les siécles.

„ Cette Disposition si sage de l'Empereur „ Léopold, fondée sur des motifs si justes, acceptée par les deux Fils, en faveur de qui „ & de leurs Descendans elle étoit faite, cimentée par les engagemens les plus forts „ & les plus sacrés, a eu cependant un sort „ peu favorable. Cette Loi respectable, qui „ ne devoit finir qu'avec les siécles, est attaquée presqu'aussitôt que Charles s'est vu „ le Maître des Etats délaissés par son „ Frére.

„ La mémoire de l'Empereur Charles sera toujours digne de vénération. C'étoit „ un Prince naturellement juste & équitable, „ Mais il est des occurrences où la vertu la „ plus affermie se laisse ébranler. La tendresse „ paternelle est séduisante ; & comme on est „ facile à se flatter dans les choses que l'on „ souhaite, on ne fait pas toujours assez „ d'attention qu'un ouvrage qui n'est fondé „ que sur l'autorité & le pouvoir, ne peut être de longue durée, malgré toutes les pré-

„ cau-

„ cautions que l'art ou l'artifice peuvent y
„ avoit apportées.

„ C'est ainsi qu'en 1713. après que Charles
„ se vit placé sur le Trône Impérial, & qu'il
„ se fût mis en possession de tout l'héritage de
„ Joseph son Frére, parut cette Production
„ honorée du titre de Sanction-Pragmatique,
„ à laquelle on crut ne devoir donner d'abord
„ d'autre forme, que d'une simple Déclaration
„ faite par l'Empereur dans son Conseil, que
„ ses Filles seroient Héritiéres après lui, &
„ que celles de l'Empereur Joseph ne par-
„ viendroient à la Succession qu'après elles
„ & leur Postérité.

„ Ce qu'il y a de singulier dans cette Dé-
„ claration, est qu'elle se fonde sur la Dispo-
„ sition de l'Emperenr Léopold, cette Loi ir-
„ révocable, qui doit durer autant que les
„ Siécles, solemnellement acceptée, & con-
„ firmée par serment par le même Empereur
„ Charles, comme Roi d'Espagne, quoiqu'el-
„ le y soit directement contraire. Charles
„ confére à ses Filles des droits, en vertu
„ d'un Acte par lequel ces mêmes droits sont
„ irrévocablement transmis & assûrés à celles
„ de l'Empereur Joseph.

„ Ce n'est pas qu'on ne sentît bien le dé-
„ fectueux de cette Déclaration; mais il fal-
„ loit pourtant faire le pas, & pour l'autori-
„ ser par quelque apparence de Justice, on
„ crut pouvoir fonder cette Déclaration de
„ l'Empereur Charles, sur la Cession à lui
„ faite par l'Empereur Joseph, son Frére,
„ comme sur un Acte connu de tout le monde,
„ dans l'espérance que les clauses de la Dis-
„ posi-

„ position de l'Empereur Léopold concernant „ la Succession, qui avoient été tenues soi- „ gneusement cachées, ne parviendroient ja- „ mais à la connoissance du Public.

„ On n'en demeura pas-là. Les Archidu- „ chesses Joséphines avançoient en âge. On ré- „ solut donc de ne consentir à aucune recher- „ che qui seroit faite d'elles, qu'à condition „ qu'elles renonceroient à leurs Droits, & „ qu'elles se soumettroient à la Déclaration „ que l'Empereur leur Oncle avoit faite en „ faveur de ses Filles. Aussi, lorsqu'en 1719. „ l'Archiduchesse Marie-Joséphe fut deman- „ dée par Sa Majesté le Roi de Pologne, au- „ jourd'hui régnant, alors Prince-Royal de „ Pologne, on fit entendre fort clairement à „ ladite Sérénissime Archiduchesse, qu'à-moins „ de se résoudre à une renonciation, il n'y „ avoit point d'établissement à espérer pour „ elle.

„ Il fallut donc renoncer; mais la Sérénis- „ sime Archiduchesse, présentement Reine de „ Pologne, le fit, sans savoir précisément à „ quoi, sans aucune autorisation légale, quoi- „ qu'absolument nécessaire, & dépourvue de „ tout conseil & de direction. On n'avoit gar- „ de d'admettre une procédure légale, bien- „ qu'essentiellement requise en pareil cas. „ Son Epoux, Roi de Pologne d'aujourd'hui, „ fut de-même obligé d'en passer par-là. Il „ en fut dressé un Acte, qu'on chargea de „ clauses pour en plâtrer les défauts essentiels; „ mais on n'osa le revêtir des formes requises, „ pour au-moins lui donner, quant au dehors,

„ un

„ un air de légalité dont le fond n'étoit pas
„ susceptible.

„ L'injustice & la nullité de cette renon-
„ ciation, de-même que des confirmations qui
„ s'en sont ensuivies après le mariage, peu-
„ vent être aisément démontrées. Ce qui vient
„ d'en être exposé, peut suffire à un Lecteur
„ intelligent, pour peu qu'il soit au fait de
„ la matiére des Rononciations, qui a été am-
„ plement traitée dans le cours du siécle passé.
„ Si pourtant il restoit encore quelques dou-
„ tes là-dessus, ils pourroient aisément être lé-
„ vés par une Déduction des Droits de la Séré-
„ nissime Reine de Pologne, sur tous les E-
„ tats appartenans à la Succession d'Autriche à
„ donner au Public, plus ample que n'est le
„ présent Manifeste, où l'on s'est proposé d'é-
„ viter au possible d'être trop prolixe.

„ Le second moyen dont la Cour de Vienne
„ s'est servie pour étayer son édifice ruineux,
„ est de faire accepter & garantir cette pré-
„ tendue Sanction-Pragmatique, par autant
„ de Puissances qu'elle a pu, tant de l'Em-
„ pire qu'au dehors.

„ Il seroit assez inutile de rapporter ici
„ toutes les manœuvres qui se sont faites à cet
„ égard. Il seroit également superflu d'exa-
„ miner, jusqu'où les Puissances garantes ont
„ pu ou voulu s'engager par cette garantie.
„ Il suffit de dire que la Cour de Vienne n'a
„ pas lieu de se féliciter beaucoup sur l'heu-
„ reuse invention de cet expédient, puisque,
„ comme il a déjà été dit ci-dessus, de toutes
„ ces Puissances garantes, les unes croient n'y
„ être pas obligées, & les autres se croient

„ dis-

„ dispensées de cette obligation, ou par l'im-
„ puissance d'en remplir les devoirs, ou à cause
„ des risques évidens auxquels elles s'expo-
„ seroient par-là: Dispense très-légitime en
„ pareil cas, puisqu'on n'est point obligé à
„ se perdre pour sauver autrui.
„ Sa Majesté est sans-contredit plus en
„ droit que personne, de désirer que cette
„ Sanction n'eût jamais été faite, ou qu'elle
„ fût entiérement abolie. Cependant son a-
„ mour pour la Paix, & sa grande modéra-
„ tion dans la recherche de ses intérêts pro-
„ pres, lui ont toujours fait souhaiter que la
„ Cour de Vienne pût se résoudre enfin à
„ prendre des mesures convenables à sa situa-
„ tion; & dans cette espérance, elle a peut-
„ être employé plus de soins depuis la mort
„ de l'Empereur, qu'aucun autre à qui cet-
„ te Sanction pouvoit paroître plus utile ou
„ moins indifférente qu'à Sa Majesté, pour
„ qu'elle fût conservée & maintenue en son
„ entier; & ce n'est qu'après en avoir com-
„ pris l'impossibilité absolue, qu'elle a cru
„ devoir en abandonner le dessein.
„ Mais quel que soit le sort de cette San-
„ ction, il est à remarquer ici, que l'acceptation
„ qui en a été faite par Sa Majesté ne pré-
„ judicie pas plus aux droits de la Reine son
„ Epouse, & de sa Maison Royale que la
„ renonciation. Si on n'a pu validement faire
„ renoncer Sa Majesté la Reine de Pologne; si
„ sa renonciation est nulle quant à la forme
„ & quant au fond; si, quand même elle se-
„ roit aussi valide qu'elle est illégale & insub-
„ sistante, elle ne peut jamais servir ni être
„ allé-

„ alléguée contre les Droits de la Famille Ro-
„ yale, qui ne les tient point de la Reine seu-
„ le, mais bien de la Loi, & de la Dispo-
„ sition de l'Ayeul & du Bisayeul, *ex pa-*
„ *cto & providentiâ Majorum*, auxquels Droits
„ aucun Acte, de quelque nature qu'il puisse
„ être, & par qui qu'il ait pu être passé, n'a pu
„ porter aucun préjudice, comme il a été
„ clairement démontré, l'acceptation de cette
„ Sanction ne peut lier Leurs Majestés à un
„ point, qu'Elles ne puissent & ne doivent
„ faire valoir les Droits de leur Maison Roya-
„ le & Electorale; Droits qui leur sont re-
„ stés sains & saufs, malgré tout ce qui a pu
„ être fait & entrepris au contraire.

„ En voilà assez pour la manifestation des
„ justes Prétentions de Leurs Majestés, & de
„ Leur Famille Royale. Mais outre les Droits
„ Successifs de la Sérénissime Reine de Polo-
„ gne sur tous les Royaumes & Etats nom-
„ més Autrichiens, Sa Majesté le Roi de Po-
„ logne, Electeur de Saxe, a de son chef des
„ Droits & des Prétentions particuliéres qu'on
„ ne fera qu'indiquer ici, se réservant d'en fai-
„ re, en tems & lieu, une production plus
„ ample & plus détaillée.

„ 1. Après l'entiére extinction des anciens
„ Ducs d'Autriche de la Maison de Babenberg,
„ Albert & Diéterich, Fils de Henri Margra-
„ ve de Misnie, avoient un double Droit aux
„ Etats d'Autriche & de Stirie. L'un, en
„ vertu d'un Résultat des Etats desdits Du-
„ chés, dans une Diéte tenue en 1250. fon-
„ dée sur les Libertés & Priviléges particu-
„ liers qu'ils avoient pour lors de choisir un

„ Souverain ; & l'autre, du chef de Constance, leur Mére, Sœur aînée du dernier Duc Frédéric *le Belliqueux*. La Maison de Misnie fit valoir ses Droits ; mais le premier empêchement qu'elle recontra, fut la puissance d'Ottocare, pour lors Roi de Bohême, qui usurpa lesdits Duchés ; le second y fut apporté par Rodolphe d'Habsbourg, qui s'en empara, & en investit ses Fils, sur le fondement que ces Fiefs étant masculins ils étoient dévolus à l'Empire. De tels obstacles étant portés par-là à la poursuite des Droits des Margraves de Misnie, ils furent obligés de se soumettre aux tems ; & de permettre ce qu'ils ne pouvoient empêcher. Cependant les Droits de la Maison Electorale de Saxe n'ont souffert par-là aucune diminution ni atteinte. Ils ont été suspendus, si l'on veut, tant que la Maison de Habsbourg a subsisté. L'Empereur Rodolphe n'avoit demandé & obtenu ces Etats pour ses Fils, qu'en se fondant sur la qualité de ces Fiefs ; mais à-présent que cette Maison est entiérement éteinte, les Droits de celle de Saxe revivent, & reprennent toute leur force, ensorte que Sa Majesté se trouve en pleine liberté de les faire valoir, par préférence à tout autre Prétendant.

„ 2. Si la Sérénissime Archiduchesse, Duchesse de Lorraine, prétend être Héritiére universelle, Elle est tenue en cette qualité d'indemniser la Maison de Saxe, de ce que, par le fait des Empereurs précédens, cette Maison a été frustrée des Etats de Juliers & de Bergue, qui lui étoient légitimement ac-

„ quis, & à titre onéreux ; indemnité que les
„ susdits Empereurs ont reconnu être à leur
„ charge, & ont promis d'y satisfaire.
„ 3. Lorsqu'en 1706. les Suédois entrérent
„ en Saxe, le secours solemnellement promis
„ par l'Alliance du 19. Janvier 1702. & par le-
„ quel le feu Roi fut induit à dégarnir ses E-
„ tats pour assister l'Empereur, manqua, &
„ la Saxe fut désolée. Il est juste que la répara-
„ tion de ce dommage, montant au-delà de 30.
„ millions d'Ecus, soit à la charge de celui
„ qui a dû l'empêcher. "
„ 4. On passe sous silence, qu'il est enco-
„ re dû à Sa Majesté par la Cour de Vien-
„ ne une somme considérable, tant en subsi-
„ des, qu'en arrérages, dont on n'a pu obtenir
„ le payement de ladite Cour, malgré les sol-
„ licitations pendant plusieurs années. "
„ Pour toutes ces raisons Sa Majesté le Roi
„ de Pologne croiroit manquer à ce qu'il doit
„ à sa Maison, s'il tardoit plus long-tems à
„ faire connoître au Public les Droits de la
„ Reine son Epouse à la Succession de tous les
„ Royaumes & Etats Autrichiens, par préfé-
„ rence à tout autre Prétendant, & en par-
„ ticulier aux Archiduchesses Filles du der-
„ nier Empereur, & d'appuyer & faire va-
„ loir ces Droits, de même que ceux qu'il a
„ de son chef, par tous les moyens que Dieu
„ lui a mis en main, & par l'assistance de ses
„ Hauts Alliés, dans l'espérance d'en obtenir
„ ce qu'en toute justice il doit lui revenir, tant
„ en vertu desdits Droits de la Reine son E-
„ pouse, qu'en celle des siens propres. "
„ Sa Majesté s'attend que la résolution qu'El-
„ le a prise, sur-tout depuis que la plupart

„ des Puissances de l'Europe ont pris d'autres
„ idées sur la Sanction-Pragmatique, recevra
„ dans le monde la juste interprétation qui lui
„ est dûe. Aussi proteste-t-Elle aux yeux de
„ tout l'Univers, qu'Elle ne demande ni n'entreprend
„ rien, que ce à quoi Elle se croit être
„ autorisée en justice & en conscience.
„ L'événement est entre les mains de Dieu, &
„ sa Providence en ordonnera selon qu'Elle
„ jugera à propos.

„ Tous les Electeurs, Princes & Etats du
„ Saint Empire Romain peuvent faire fond,
„ & être fortement persuadés, que Sa Majesté
„ depuis son avénement au Vicariat, après
„ le décès du dernier Empereur, ayant employé
„ tous ses soins à la conservation du repos
„ de l'Empire & à une administration impartiale
„ de la Justice, ce n'est qu'avec peine
„ que, chargée encore de ce Vicariat, Elle se
„ trouve obligée de renoncer aux voies pacifiques
„ qu'Elle a suivies jusqu'à-présent, & dont
„ Elle ne s'écarte qu'après avoir pleinement
„ reconnu que, si dans les circonstances présentes
„ Elle ne prenoit le parti de joindre ses
„ armes à celles des autres Prétendans, il ne
„ lui restoit que celui d'abandonner sans retour
„ ce qui lui appartient si justement.

„ Les mêmes Electeurs, Princes & Etats,
„ remarqueront encore que c'est ici une affaire
„ purement domestique de la Maison d'Autriche,
„ qui ne regarde proprement que les
„ Intéressés, & qui ne concerne ni ne touche
„ en aucune façon les droits du St. Empire.
„ Aussi les Provinces où les Troupes de
„ Sa Majesté Polonoise entrent, sont telle-

„ ment

„ ment situées, que les autres Etats dudit „ Empire ne peuvent être aucunement incommodés ni troublés par cette expédition „ des Troupes Saxonnes, Sa Majesté s'étant „ fortement proposé en cette occasion, de „ ne causer aucun dommage, oppression, ni „ contrainte à qui que ce soit que cette affaire „ ne regarde pas, ni de permettre, autant „ qu'il sera en son pouvoir, que cela se fasse „ par d'autres.

„ Tous les Etats de l'Empire voudront donc „ bien persister dans la même confiance qu'ils „ ont toujours eue en Sa Majesté & en son amour pour la Justice, comme aussi l'assister, „ autant qu'il sera en leur pouvoir, dans la „ recherche d'un objet fondé sur la justice, & „ sur des raisons nécessaires & indispensables.

„ Sa Majesté déclare de plus, que si d'un „ côté Elle a ardemment souhaité que les prétentions formées de divers endroits sur la „ Succession d'Autriche, y compris même „ celles de sa Maison Royale & Electorale, „ eussent pu être discutées & accommodées à „ l'amiable, sans qu'il fût besoin de recourir „ aux armes, elle assûre de l'autre qu'après „ avoir été obligée de prendre, malgré elle, „ d'autres mesures, elle employera toutes ses „ forces, & tous les moyens que Dieu lui a mis „ en main, pour soutenir ses Droits & ceux „ de sa Maison Royale & Electorale, espérant „ de Sa Divine Bonté, qui connoissant la droiture de ses intentions & la justice de sa cause, il voudra bien répandre sa bénédiction „ sur les opérations de ses armes, pour „ qu'elle puisse par ce moyen parvenir à la „ juste satisfaction qu'Elle demande, & que

 „ la

„ la paix si désirable puisse être d'autant plus
„ tôt rétablie. „

La Cour de Vienne parut un peu déconcertée à la nouvelle de cette Déclaration. Elle avoit déjà assez d'occupation avec l'Electeur de Bavière & le Roi de Prusse, pour être indifférente sur le parti que le Roi de Pologne venoit de prendre. Elle avoit compté sur les secours de ce Prince, ou du-moins sur la neutralité, & le voilà qui se joint aux Ennemis de Sa Majesté Hongroise, & veut faire valoir des prétentions auxquelles on croyoit qu'il ne pensoit plus.

La Reine de Hongrie se plaignant aux Princes de l'Empire de cette Déclaration de guerre, marque assez combien Elle y étoit sensible.

„ Elle étoit, disoit-elle, très-éloignée d'im-
„ puter aux propres sentimens de Sa Majesté
„ Polonoise un procédé aussi scandaleux que
„ celui qu'on entreprenoit de justifier par ce
„ Manifeste: Qu'Elle ignoroit à qui attribuer
„ des conseils si opposés à des engagemens
„ confirmés la plupart par des sermens solem-
„ nels; mais qu'Elle savoit bien les prétextes
„ qu'on employoit depuis quelque tems pour
„ surprendre la religion de ce Prince, & en
„ imposer à la tendresse de sa conscience, en
„ prétendant se prévaloir, pour poursuivre
„ ses propres vues, des atteintes qu'un autre
„ auroit portées à la Pragmatique-Sanction:
„ Qu'en supposant pour vrais les faux motifs
„ du Manifeste de la Cour de Saxe, il étoit
„ impossible de ne point regarder comme nul-
„ les & injustes les prétentions des Cours avec
„ lesquelles Sa Majesté Polonoise venoit de
s'allier

„ s'allier pour abîmer entiérement la Maison
„ d'Autriche.

Toutes ces plaintes ne retardérent pas d'un jour les préparatifs de guerre qu'on faisoit en Saxe. L'Artillerie & les pontons étoient hors de l'Arsenal de Dresde, toutes les Troupes de l'Electorat sortoient de leurs quartiers, & le Roi de Pologne ajoûtoit déjà à ses titres celui de Roi de Moravie.

Pendant que les Troupes Saxonnes étoient en mouvement pour s'approcher des frontiéres de la Bohême, l'Armée Autrichienne quittoit la Silésie, & couroit à la défense de ce Royaume menacé d'un côté par les Bavarois & les François, & de l'autre par les Saxons. Cette Armée tint, à son retour de la Silésie, à peu près la même route qu'elle avoit tenue en y allant. Elle arriva enfin devant Olmutz dans un assez bel état, ayant reçu divers renforts depuis la bataille de Molwitz, de sorte qu'elle étoit encore forte de trente à trente-cinq mille hommes tous bien équipés & bien armés, mais rebutés du mauvais succès de la campagne, & aussi mécontens de leur Général qu'il est possible de se l'imaginer. Il n'y avoit pas deux voix sur son sujet, & depuis les premiers Officiers jusqu'aux derniers Soldats, tous l'accusoient d'être cause de la perte de la bataille & de celle de la Silésie. Je ne m'amuserai pas à rapporter ici tout ce que j'ai ouï dire sur ce sujet à des gens des plus qualifiés de l'Armée, de peur de donner à mon Lecteur des imaginations pour des vérités. En effet quand un Général est malheureux, & qu'avec cela il n'est pas aimé, il n'y a sorte

d'histoires qu'on ne débite sur son compte; soit par prévention, par dépit, & quelquefois par jalousie. Il est certain que la manœuvre de Mr. de Neiperg à Molwitz ne fut pas bonne; mais qui sait s'il ne l'a pas faite de bonne-foi, & s'il ne faut pas attribuer à son incapacité une conduite qu'on prétend rapporter à des ressorts de politique qui n'ont peut-être jamais existé? Il est très-sûr aussi que de tous ceux qui commandoient dans les Forteresses de la Siléfie, aucun n'a fait assez de résistance pour écarter les soupçons de ceux qui prétendoient savoir, comme on dit, le dessous des cartes: que Picolomini, par exemple, qui a toujours passé pour très-brave homme, ne s'est rien moins que bien défendu, & qu'il a rendu Brieg après deux ou trois jours de tranchée ouverte, & sans qu'il en coutât que quelques bombes aux Prussiens, quoique la Place soit bonne & forte par sa situation; ayant été en 1642. assiégée vainement par les Suédois sous le brave Torstenson. Picolomini s'excusa sur le manque de Munitions, & c'est tout ce que j'en sai, & tout ce que j'en puis dire; permis aux Ecrivains des siécles futurs d'en dire davantage, si des choses si secrétes peuvent venir à leur connoissance; car supposé qu'il y ait eu d'autres raisons, c'est un secret entre les Puissances, & un secret par conséquent qu'un Particulier ne sauroit sonder sans être téméraire. Je me contenterai de dire que j'ai ouï discourir sur la facilité de toutes ces conquêtes à des Généraux de mérite, qui l'attribuoient à des intrigues particuliéres & aux ressorts de la plus fine politique. Mais de rapporter

porter leurs raisonnemens & leurs conjectures, ce seroit quitter le corps pour l'ombre, & donner dans le défaut des Nouvellistes qui cherchent du mystére par-tout. Peut-être que le tems apprendra bien des choses; mais pour aujourd'hui tenons-nous-en à ce que nous avons vu ou entendu de réel, & n'allons pas fouiller dans le Sanctuaire du Cabinet, de peur de nous y égarer. Cependant avouons que la conduite des Commandans Autrichiens en Silésie a quelque chose de bien singulier & de bien rare. A peine les Prussiens se présentoient devant une Place qu'elle étoit aussitôt rendue, sous le prétexte vrai ou faux de n'avoir pas les munitions nécessaires pour soutenir un siége; & cependant quand ceux-ci y étoient entrés, ils y trouvoient, s'il en faut croire leurs rélations, des amas prodigieux de munitions de guerre & de bouche. La prise de Glogau fut ce qui donna lieu aux raisonnemens, & aux soupçons, qui s'accrurent dans la suite; & véritablement elle eut quelque chose de singulier. La Ville est située sur l'Oder, pas loin des frontiéres de Pologne. Elle est bien fortifiée, quoiqu'assez irréguliérement.

Les Prussiens avoient bloqué cette Place presque dès leur entrée en Silésie, mais avec si peu de troupes qu'ils n'avoient pu empêcher qu'elle ne reçût diverses provisions tant par eau que par terre. Tout le Corps employé au blocus ne consistoit qu'en huit Bataillons & un Escadron de Dragons. Mais le Roi de Prusse qui avoit besoin de rassembler toutes ses troupes à l'approche de l'Armée Autrichienne, & qui

sa voit sans doute que quatre à cinq mille hommes suffisoient pour prendre Glogau, envoya le 7 de Mars ordre au Prince Léopold d'Anhalt d'insulter la Place & de s'en rendre maître. Le Gouverneur étoit un Comte de Wallis, & celui qui commandoit dans la Citadelle étoit un vieux Officier, fort brave homme, nommé Reisscke.

Les Prussiens commencérent à minuit à s'approcher du fossé, & à le passer. Ils le trouvérent fraisé & palissadé, mais pas une ame pour le défendre. Ils eurent bientôt fait sauter les palissades ; & comme ils appliquoient leurs échelles pour escalader le rempart, le Gouverneur fit tirer deux ou trois coups de canon, qui ne tuérent ni ne blessérent personne, l'Ennemi étant déjà sous le feu de l'artillerie, & tous les coups passant bien haut au-dessus de lui. Les Prussiens se rendirent donc ainsi maîtres de la Ville, sans avoir perdu un seul homme. Reisscke, qui ne savoit rien qui dût l'empêcher de faire son devoir, avoit rangé sur ces entrefaites sa petite garnison en bataille dans le Château ou la Citadelle. Il n'avoit qu'environ deux cens hommes. Il les disposa dans les endroits où il jugea qu'il pourroit être attaqué, & se mit à la tête des plus déterminés pour défendre la porte, que les Prussiens tâchoient d'enfoncer. Il fit faire sur eux du rempart un feu continuel, qui les prenoit en flanc & les incommodoit beaucoup ; dans ce moment les troupes, qui soutenoient les charpentiers ayant tiré, Reisscke reçut deux blessures dont il mourut. Ses Soldats prirent la fuite, & les Prussiens emportérent le

le Château après avoir perdu environ vingt hommes tant tués que blessés dans cette attaque, où les Autrichiens en eurent dix à douze de tués. La Garnison, consistant en 855. hommes, fut desarmée, & faite prisonniére de guerre. Le Comte de Wallis eut ordre de rester chez lui après avoir fait remettre les clés des portes; aucun habitant ne fut pillé par les sévéres défenses qui en furent faites aux Soldats. Le même jour, tout le Corps de Troupes qui avoit servi à cette prise, défila à travers la Ville (à un Régiment près qui y fut laissé en garnison) & alla joindre l'Armée que le Roi commandoit en personne.

Tel fut le succès de l'escalade de Glogau, qu'on prétend que les Prussiens n'auroient point entreprise, s'ils n'avoient plus compté sur certaines circonstances, que sur le bonheur de leurs armes. Mais, quoi qu'il en soit, il est très-sûr que la Garnison de la Ville ne fit pas la moindre résistance, & qu'il n'y eut pas une homme de tué de part ni d'autre avant l'attaque du Château.

L'Armée Autrichienne étant arrivée le 24. Octobre aux environs d'Olmutz, & y ayant séjourné quelques jours, se remit en marche le 1. Novembre sur six colomnes, & s'avança jusqu'à Mesritz, d'où elle partit le lendemain pour venir à Ebenschuts, & de-là à Wiemielliz près de Cromau, où on lui avoit marqué un camp, qu'elle occupa le 3. du même mois.

Pendant qu'elle se reposoit-là de ses fatigues, la Cour de Vienne faisoit de grands préparatifs pour rompre les desseins que les Alliés

liés paroissoient avoir sur la Bohême. Le Grand-Duc suivi de divers Généraux Hongrois, & d'un gros de Hussars, Pandoures, Talpaches, Waradins, & autres, prit la route de la Moravie, & se rendit à Znaim, petite Ville de ce Marquisat sur les frontiéres de l'Autriche. A peine y étoit-il arrivé, qu'il fut renforcé par les Régimens d'Infanterie de Waldeck & de Molk, qu'on avoit tirés de la Garnison de Vienne, & qui étoient commandés par les Généraux Geisruck & Tornaco, avec un train d'Artillerie de vingt piéces de canon, quelques mortiers, & une quantité considérable de poudre & de boulets. Le dessein de ce Prince étoit de se joindre au Feld-Maréchal de Neiperg, & cela lui fut très-aisé, puisque personne ne pouvoit l'en empêcher. Les Prussiens étoient retournés dans la Haute-Silésie, pour couvrir cette Province, & prendre en même tems des Quartiers de cantonnement après une si longue campagne. Cependant un Corps de dix mille hommes de cette Armée entra dans le Comté de Glatz, & bloqua la Ville de ce nom, où les Autrichiens avoient laissé une assez forte garnison.

Pendant que le Grand-Duc arrivoit à Znaïm, le Maréchal Neiperg quitoit le Camp de Wémiesliz pour se rendre au même endroit, & se joindre aux troupes qu'on y avoit assemblées. La jonction s'étant faite le 8. & le 9. du même mois de Novembre, l'Armée se trouva forte de trente-six Bataillons, savoir 2. de François Lorraine, 2. de Charles Lorraine, 2. de Daun, de Bade-Bade, de Stahremberg, de

Gotha, de Brown, de Grune, de Maximilien de Hesse, d'Ogilvi, de Wurmbrand, de Mercy, de Harrach, de Thungen, de Collowrath, de Molck, de Waldeck, & de Schulembourg; de six Régimens de Dragons, Althan, Lichtenstein, Bathiani, Dolonne, Wurtemberg, & Römer; & de treize Régimens de Cuirassiers; Séher, Lanthieri, Cordona, Hohenembs, Pozasky, Brickenfeld, Hohenzollern, Diemar, St. Ignon, Caraffa, Bernes, Charles Palfy & Lubomirsky; sans compter les Régimens de Desoffi, Ghilani, Spléni, Caroli, Czacky & Pestwermagai Hussars, & quantité de milice irréguliére de Hongrie, desorte qu'en tout on faisoit monter cette Armée à près de quatre-vingts mille hommes, non compris cinq mille autres commandés par le Prince de Lobkowitz, qui étoit posté près de Pilsen pour observer les Alliés.

Le 13. de Novembre, toute l'Armée décampa de Znaïm, & prit la route de la Bohême. Tous les Hussars furent détachés sous le Général Nadasti, & s'avancérent jusqu'à Neuhaus, petite Ville avec un Château appartenant à la Comtesse de Czernin, dont les François & les Bavarois venoient de s'emparer. Ce poste étoit important, & pouvoit beaucoup retarder la marche de l'Armée Autrichienne. Il n'étoit même pas possible de penser à secourir Prague sans être auparavant maître de Neuhaus. Cette petite Ville étant placée sur la grande route de Znaïm à Prague, on auroit eu les Ennemis à dos, qui nous auroient coupé la communication avec la Moravie, l'Autriche & la Hongrie. Le Général Nadasti

donc ordre de le reprendre. Il attaqua l'Ennemi sur le champ, ne voulant pas lui donner le tems de se fortifier. Il fut d'abord repoussé avec quelque perte; mais ayant reçu un renfort de trois cens Croates que lui amenoit le Lieutenant-Colonel Prasinski, il força l'Ennemi à lui abandonner sa Ville, & à se retirer dans le Château. Il l'attaque tout de suite dans ce nouveau poste, sans lui donner le loisir de se reconnoître, & l'obligea après quelque résistance à se rendre prisonnier de guerre. Il y eut environ trois cens, tant François que Bavarois, pris, avec vingt-cinq Officiers, du nombre desquels étoit le Chevalier de Pajet Lieutenant-Colonel de Cavalerie.

Toute l'Armée Autrichienne arriva le 16. à Neuhaus, où le Grand-Duc établit son Quartier-général. Le Prince de Lobkowitz s'y rendit aussi avec son Corps de troupes.

Cependant l'Armée Françoise & Bavaroise, qui depuis le 18. d'Octobre avoit campé près de Mauttern, se mit en marche le 24. & ayant passé le Danube, elle prit la route de la Bohême, sous les ordres du Maréchal de Thöring. Le Général Minuzzi s'étoit déja, dès le 21. emparé de quelques postes du côté de Wald-Munich, avec un Corps détaché, pour faciliter à la grande Armée l'entrée de ce Royaume. Thöring s'assura de Pilsen & de Budweis, & poussa des partis jusqu'à Rockizau pour lever des contributions. Son Armée ne fut que médiocrement harcelée par les Hussars Autrichiens, en quitant la Haute-Autriche, où l'Electeur laissa un Corps de dix mille hommes sous les ordres du Comte

te de Ségur Lieutenant-Général pour garder cette Province, & se disposa à suivre lui même pour y recevoir l'hommage des Peuples qu'elle lui alloit soumettre.

Les François marchérent sans obstacle jusqu'à Königsaal à deux petites lieues de Prague, & y prirent poste. Les Bavarois se portérent à *Weissen-Buchen*, à la même distance de la Capitale.

D'un autre côté l'Armée Saxonne qui s'étoit assemblée sur les frontiéres de Bohême, pas loin de Töplitz, se mit en marche sur trois colonnes; la premiére prit sa route par Neustadt, l'autre par le *Zinn-Wald*, & la troisiéme par Geyersberg & Bierenhofen. La tête de la premiére arriva le 9. de Novembre à Leutmeritz, ou Leuthomeritz, Ville Episcopale de Bohême sur les frontiéres de Saxe. Le mauvais tems qu'il fit, & les défilés de Baskobohla que l'Armée Saxonne eut à passer, retardérent beaucoup sa marche. Enfin elle passa l'Eger sur les ponts construits près de Budin & de Hostowitz, & le 24 toutes les colonnes se réunirent à Troja & y posérent leur camp.

Cette Armée étoit composée des Trabans de la Garde, des Carabiniers du Corps; des Régimens du Prince Royal, Promnitz, de Minkwitz & de Gersdorf Cuirassiers; de ceux d'Infanterie de la Reine, de Weissenfels, du premier Régiment des Gardes, du second, du Prince Xavier, de Franckenberg, d'Allenbeck, de Niesemeuschel & de Cosel; du Régiment de Schomberg Fuseliers, d'un Bataillon de grands Grenadiers & du Corps d'Artillerie.

Elle

Elle étoit commandée en chef par le Comte Roudowski ; le Chevalier de Saxe commandoit la Cavalerie, à laquelle se joignirent quelques jours après onze à douze cens Oulans, sorte de Tartares habitués en Pologne qui ne subsistent que du butin qu'ils font à la guerre, ou de ce qu'ils gagnent à escorter les Voyageurs qui passent par la Pologne, & qu'ils défendent contre les voleurs dont ce Païs est rempli. Ces Oulans sont montés sur des chevaux Cosaques, de petite taille, mais infatigables. Ils sont armés d'un sabre, & d'une espéce de demi-lance qu'ils nomment *Corpikgen*, au bout de laquelle est une branderole taillée en flammette, avec quoi ils font un bruit qui effraye les chevaux de l'Ennemi, & dont ils se servent aussi avantageusement pour percer le Cavalier. Ils ont toujours derriére eux chacun un Valet, qu'ils appellent *Pagolet*, lequel est armé d'un mousqueton & de deux pistolets à l'arçon. Quand les Oulans veulent attaquer un Escadron ennemi, ils font avancer ces Pagolets, comme des Enfans perdus ; ceux-ci font leur décharge le plus près qu'il est possible, & se retirent aussitôt derriére les Oulans, qui s'avancent au grand trot, remuant leur lance pour épouvanter les chevaux de l'Ennemi, & rompre ses rangs avec d'autant plus de facilité.

Cette espéce de Milice est excellente contre les Hussars qui craignent le feu & la lance, qui atteignant plus loin que leurs sabres, les rend par-là même inutiles. D'ailleurs les chevaux des Oulans sont d'aussi facile nourriture que ceux des Hussars, ils vont même mieux

mieux & durent davantage. Quant aux Oulans mêmes, leurs équipages ne les embarassent point: la plupart n'ont point de chemise, & ceux qui en ont n'en changent jamais, n'en ayant qu'une, qu'ils ne quitent que pour la faire laver, & en attendant ils portent leur jaquette sur la peau nue. Leur nourriture ordinaire est du pain, du miel, & de l'eau. En campagne ils boivent du brandevin pour se fortifier l'estomac.

Troja, où l'Armée Saxonne étoit campée, n'est qu'un Château à une petite lieue au Nord de Prague, en-delà de la Moldau. Par cette position la Ville se trouva resserrée de tous côtés, & l'Artillerie étant arrivée au camp, on disposa tout pour l'ouverture de la tranchée.

Plusieurs raisons engageoient les Alliés à cette entreprise. La premiére, c'est qu'ils manquoient de vivres, & que ceux qu'ils pouvoient tirer de Saxe & de Baviére étoient sujets à mille inconvéniens, & ne pouvoient être transportés qu'avec beaucoup de tems & de peine: il faloit une promte ressource pour appaiser la faim du Soldat, à qui on ne donnoit qu'un peu de pain assez mauvais. Prague avoit de bons magazins de ségle, d'avoine & de foin; s'en emparant on donnoit aux troupes les moyens de se rétablir. En second lieu, il faloit avoir une Place d'armes, qui servît d'entrepôt à tous les préparatifs d'une guerre qui pouvoit n'être pas sitôt finie. Enfin on espéroit qu'étant maîtres de la Capitale, on attireroit les autres Villes dans son parti, ou qu'au-moins on ne

les auroit pas pour ennemies, & que l'Electeur de Baviére une fois couronné & reconnu dans Prague le seroit aussitôt du reste du Royaume.

Ces raisons étoient à la vérité balancées par la rigueur de la Saison, déjà trop avancée pour entreprendre un siége; mais quand même on auroit été au mois de Mai, comment former un siége sans avoir une Armée d'observation, pour le couvrir contre un Ennemi nombreux & puissant, qui s'avançoit au secours de la Place, & qui paroissoit résolu de tout risquer pour la sauver?

Ces considérations étoient assurément d'un très-grands poids, & faisoient impression sur la plupart des Généraux; mais enfin elles cédérent à la nécessité de faire subsister l'Armée, à celle de se procurer une retraite en cas d'accident, & de commencer une campagne par un coup d'éclat qui relevât le cœur du Soldat, abattît celui de l'Ennemi, & prévînt l'esprit des Peuples. Ajoûtez à ces motifs les avis certains qu'on avoit de la foiblesse de la Garnison de la Place, du mauvais état de ses fortifications, & enfin ce qu'on espéroit de quelques intelligences qui répondoient des Habitans, & garantissoient qu'ils ne secourroient point la Garnison.

Tout bien considéré, il fut résolu qu'on assiégeroit Prague, & qu'on tenteroit même de l'insulter, & de brusquer l'attaque, pour prévenir les inconvéniens qu'un siége régulier pouvoit causer, & pour abréger une entreprise dont le succès dépendoit de la

cé-

célérité, & de la hardiesse qu'on y apporteroit.

Mais avant que de commencer le récit de cet événement, il est à propos de donner une description de cette Ville.

Ceux qui aiment les étymologies seront peut-être bien aises de trouver ici celle du nom de Prague. La Chronique de Bohême (1) rapporte que la Reine Libussa ayant envoyé un certain nombre de ses Sujets pour bâtir une Ville, ceux ci trouvérent, dans l'endroit où est situé Prague, des Païsans qui coupoient une grosse branche d'arbre, & que leur ayant demandé ce qu'ils faisoient, ils répondirent *Prah*, c'est-à-dire le seuil d'une porte. Ce qui ayant été rapporté à Libussa, elle voulut que la nouvelle Ville fût appellée *Prah*, d'où est venu le nom de *Prague*, à cause que dans la Langue Esclavonne l'*H* se prononce comme le *G* dans la nôtre.

Quoi qu'il en soit de cette étymologie, & de l'ancienneté de la Ville de Prague, que quelques-uns font remonter jusqu'à Marbod Roi des Marcomans, il reste toujours certain que Prague est sans-contredit la plus grande Ville de l'Allemagne, & une des plus peuplées de l'Europe. Elle est divisée en trois parties principales; qui sont la petite Ville en Esclavon *Malastrana*, la Ville & la Nouvelle Ville. La Petite-Ville ou le *Petit-côté* est situé à l'Occident, la vieille à l'Orient; & est environné de ce côté-là de la Ville neuve,

(1) Tom. XI. Voyez aussi *Dubravius* Liv. II. & Stranskius, *de Rep. Bohem.* Cap. 11.

ve, qui forme une espéce d'arc dont les deux côtés aboutissent à la Moldau, qui sépare la vieille Ville de la *Malastrana*, ou Petit-côté. Un vieux mur bâti à l'antique, avec quelques mauvaises tours, sépare la vieille Ville de la neuve.

Chacun de ces trois quartiers a ses Magistrats particuliers. On va de la vieille Ville au Petit-côté, par un pont qui passe pour le plus beau de l'Allemagne. Il est posé sur dix-sept arcades, & a dix-sept cens pieds de longueur sur trente-cinq de largeuer. Il fut d'abord bâti par les soins de la Princesse Gytha Sœur d'Uladislas; mais ayant été à demi ruiné par le débordement des eaux, Charles IV. le fit rebâtir de fond en comble. On prétend que quatre carosses y peuvent aisément passer de front. L'Arcenal de Prague est une chose à voir. Les Curieux admirent l'Horloge que est sur la tour de l'Hôtel de Ville. La Maison des Révérends Péres Jésuites est une des plus belles que ces Religieux ayant en Europe. Le Petite-côté a commencé sous le régne de Charles-Quint. Le Duc Rodolphe de Saxe ayant fait bâtir un magnifique Palais près du pont, inspira à quelques Particuliers l'envie de s'établir de ce côté-là, desorte que peu à peu il s'y forma une troisiéme Ville, qui fut environnée d'un bon rempart, défendu par quelques demi-lunes avec un fossé. La Ville neuve a été bâtie par Charles IV. qui la fit séparer de la vieille par un fossé qui est à-présent tout comblé, & où l'on fait des jardins & des prairies. Ce quartier est le plus considérable de Prague. Il renferme plu-

plusieurs Couvens, diverses Places, & quantité de Collines, car à Prague il faut toujours monter & descendre, excepté dans la vieille Ville, qui est située dans une plaine assez unie. Il y a dans Prague deux Palais Royaux, Ratschin & Wischerad. Le premier fut brulé en 1541. mais Ferdinand I. le fit rebâtir en 1555. C'est dans une Salle de ce Château que s'assembloient les Diétes qui régloient les affaires intérieures du Royaume, & c'est des fenêtres de cette Salle que les Députés firent jetter en 1618. quelques Conseillers Auliques qui soutenoient un peu trop chaudement les intérêts de l'Empereur. En mémoire dequoi ce Monarque fit ériger deux Pyramides au même lieu, avec des inscriptions rélatives à ce sujet. C'est enfin dans ce Château qu'est l'Eglise Métropolitaine que Saint Wencestas fit bâtir en 932. On y voit une Chapelle où plusieurs Rois de Bohême ont été enterrés. A côté de cette Eglise en tirant vers l'Orient est un Couvent de Filles, le plus ancien de tout le Royaume. L'Abbesse est toujours une Princesse de l'Empire, & doit assister au Couronnement des Reines de Bohême. Du côté opposé est une Abbaïe de l'Ordre de *Prémontré* nommée *Straboff*, bâtie par Uladislas I. sur une colline que ce Prince appella le *Mont de Sion*, sur ce que l'Evêque d'Olmutz lui fit accroire qu'elle ressembloit beaucoup à celle qui porte ce nom à Jérusalem. A une demi-lieue du Château est le Parc de la Vénérie, au milieu duquel est un beau Palais appellé l'*Etoile*, à cause de sa figure. Et tout près du Parc, sur la gauche est la *Montagne-blanche* ou le *Weis-*

 sen-

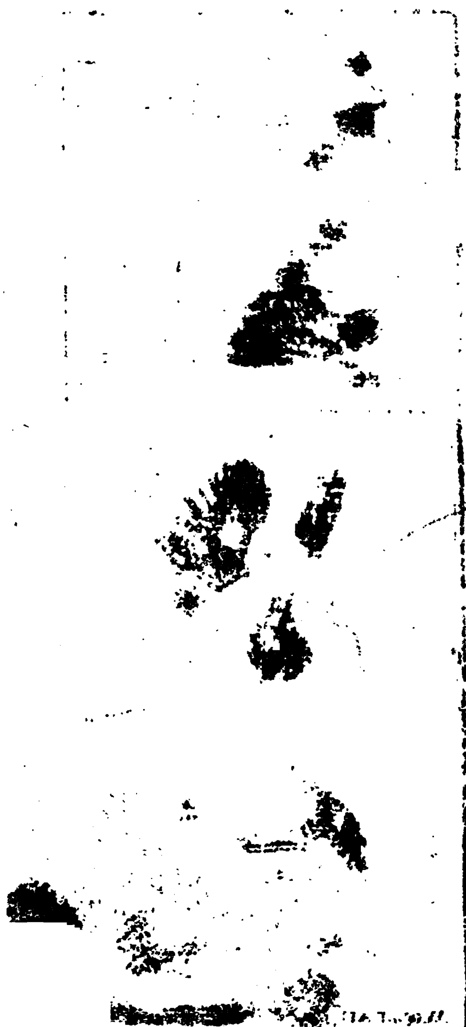
ſen-Berg, fameuſe par le ſanglant combat qui s'y donna, & dont j'ai parlé ailleurs. L'Empereur Ferdinand fit bâtir ſur le champ de bataille un Couvent qu'il nomma *l'Egliſe de la Victoire*, en mémorie de l'avantage remporté par ſes Troupes ſur celles de ſon Concurrent.

Le Château de Wiſcherad eſt célébre dans l'Hiſtoire de Bohême. On comptoit juſqu'à treize Egliſes dans ſon enceinte. C'étoit une eſpéce de Fortereſſe redoutable aux Habitans de Prague lorſqu'ils étoient brouillés avec leurs Souverains, qui y réſidoient ordinairement. Il fut pris & repris par les Huſſites, qui le déſolérent & le ruinérent perſqu'entiérement. Ce n'eſt aujourd'hui qu'une Citadelle très-médiocre, environnée d'un ſimple rempart, & commandée de tous côtés par des collines qui en rendent l'attaque très-facile, l'Ennemi pouvant être à couvert par les hauteurs qui l'entourent, ſans avoir beſoin d'autres épaulemens pour ſe garantir du feu de la Place. Les François y ont fait à-la-vérité quelques ouvrages pour rémédier à ces inconvéniens; mais ce n'eſt encore rien moins qu'une Place réguliére & d'une défenſe raiſonnable.

Prague eſt en général une Place de peu de défenſe; ſes fortifications ne valent rien, & elle eſt commandée de tous côtés, ſurtout vers la Moldau, dont le rivage eſt bordé d'une chaîne de montagnes, ou plutôt de collines, qui forment un aſpect fort agréable à cauſe des vignobles dont ils ſont couverts; mais qui empêchent entiérement

la


& d S
Tom. I. Pag. 262.
MOLD
LIEBEN
LEUTSCHI-
RA
Attaque des Saxo
Chemin de Silesie



la défense de la Ville, qu'on peut foudroyer de ces hauteurs.

On ne souffre dans Prague & dans toute la Bohême que la Religion Catholique-Romaine. Les Juifs y sont tolérés & y jouïssent de plusieurs libertés & privilégés; mais pour les Protestans, ils en sont entiérement bannis, & la Maison d'Autriche a mieux réussi que la France à détruire le Protestantisme dans ses Etats. La Bohême, où l'on peut dire que prit naissance ce qu'on appelle *Réformation*, n'en a pas même conservé le moindre vestige.

L'Université de Prague est célébre. C'est la seule qu'il y ait en Bohême. Elle doit sa naissance à l'Empereur Charles IV. Elle étoit autrefois remplie de Professeurs Protestans; mais les Jésuites les en ont chassés, & se sont emparés des Chaires Professorales, aussi bien que des Revenus. L'Evêché de Prague fut fondé par Boleslas le Bon, érigé ensuite en Archevêché par Charles IV. Il n'a que deux Suffragans, les Evêques de Bresláu & d'Olmutz.

Telle est en abrégé la Ville dont les Alliés avoient résolu de se rendre maîtres.

Cependant le Général Ogilvi, qui en étoit Gouverneur, avoit dépêché plusieurs Exprès au Grand-Duc, pour lui donner avis du dessein des Ennemis, & du pressant besoin qu'il avoit d'être secouru. Mais tout cela ne servit de rien, le Grand-Duc ne fit pas assez de diligence, ou les Alliés en firent trop pour le malheur de la Garnison & du Commandant.

Son Altesse Royale se mit néanmoins en marche, & partit le 18. de Neuhaus, d'où toute l'Armée vint camper à Kartas-Rzeschitz, sur la grande route de Prague. On y tint un grand Conseil de guerre, où l'on délibéra sur des Dépêches nouvellement arrivées de Prague.

Le 21. & le 22. on séjourna. Le 23. on se remit en marche, & l'on vint camper à Tabor, Ville autrefois célébre & le Magazin général des Hussites, qui lui donnérent le nom de Tabor, à cause des tentes qu'ils y dressérent avant que de bâtir; car *Tabor* en Esclavon signifie une *tente*. Ce n'est plus aujourd'hui qu'un Bourg ruiné, avec un Château au haut de la colline où la Ville étoit bâtie.

L'Armée décampa de Tabor le 25. & sans s'arrêter elle marcha jusqu'à Beneschouw, à cinq lieues de Prague; elle y arriva le 27. mais il étoit trop tard, l'Ennemi étoit déjà maître de la Capitale. En effet, l'Electeur de Baviére étant arrivé à l'Armée, pressa l'attaque de Prague; on convint avec ce Prince qu'il faloit tenter de l'emporter d'emblée. Dans cette vue on en reconnut exactement le fort & le foible, & l'on résolut de former quatre attaques, l'une fausse & les trois autres véritables.

Les Saxons passérent la Moldau dans des bacs, & vinrent se poster près du Cours, qui commence à la Porte Caroline, *Carlstbor*, & s'étend jusqu'au Parc de la Vénérie.

Une partie des Troupes Françoises vint se

se poster derriére un vieux retranchement vis-à-vis la porte de Strahof, pour faire la fausse attaque. L'autre partie passa la Moldau sous les ordres du Comte de Saxe, & vint former la véritable attaque du côté de la Ville neuve. Toute cette disposition se fit à minuit, dans un grand silence & par le plus beau clair de Lune du monde, qui favorisa beaucoup les Assiégeans, & ne servit de rien aux Assiégés, à cause des hauteurs dont Prague est environnée, & qui leur déroboient la vue de tout ce qui se passoit.

L'attaque commença par un grand feu d'artillerie que les François firent à leur fausse attaque. Le Commandant prit le change, & dégarnit toute la Ville neuve, pour renforcer les postes du *Petit côté*; & ce fut la raison pourquoi les Saxons trouvérent plus de résistance à leur attaque du Petit côté, que les François n'en trouvérent à celle qu'ils faisoient du coté de la Ville neuve.

Les Assiégés répondirent vigoureusement au feu du canon des François, & commencérent à faire jouer leur mousquetterie sur les Saxons, qui ayant passé le fossé, escaladoit le rempart avec beaucoup de résolution; & dès la premiére décharge ils tuérent ou blessérent plus de cinquante hommes. Le Général Weisbach reçut, comme il mettoit le pied sur l'échelle, un coup de mousquet dans la tête, qui le tua tout roide à côté du Comte de Cosel, qui se distingua beau-

coup dans cette affaire, & fut un des premiers à gagner le rempart. Les Saxons parurent d'abord un peu étonnés de cette salve, & commencérent à plier; mais les Officiers les ayant encouragés, ils revinrent à l'attaque avec plus de valeur qu'auparavant.

Sur ces entrefaites, les François, qui faisoient la véritable attaque sur la Ville neuve, n'ayant trouvé aucune résistance, escaladérent le rempart, sans perdre un seul homme. Ils poussérent cinq à six cens Etudians qui étoient en bataille sur un Place, & qui mirent aussitôt bas les armes, & se retirérent chez eux par diverses rues. De là les François marchérent à la Porte Caroline au travers de la Vieille ville & du Pont de pierre, dans le dessein de prendre l'Ennemi par derriére, & de l'obliger à ouvrir la Porte aux Saxons; mais ils trouvérent que ceux-ci étoient déjà maîtres du rempart, & que la Garde de la Porte mettoit les armes bas. La Porte fut ouverte dans l'instant, & les Troupes de Saxe entrérent suivies de la Cavalerie Françoise qui étoit restée en bataille à la portée du canon, pendant toute l'action.

Ce fut ainsi que Prague fut pris, la nuit du 25. au 26. Novembre à quatre heures & demie du matin; après un feu très-vif de mousquetterie & d'artillerie, qui couta la vie à une centaine d'hommes de part & d'autre. Mais pour bien comprendre la disposition des Assiégeans, on n'a qu'à jetter les yeux sur le Plan de cette attaque que je donne ici, d'après le dessein d'un Ingénieur

Saxon

Saxon. Et pour plus grand éclairciffement, j'ajoûterai encore ici la Rélation que le Lieutenant-Colonel Schmielinski Aide-de-camp du Comte Roudowski, apporta le 28. au Roi de Pologne de la part de ce Général.

*,, Comme on avoit reçu plufieurs avis que ,, l'Armée Autrichienne, commandée par le ,, Grand-Duc de Tofcane, étoit en marche ,, vers Prague, on réfolut de ne plus diffé- ,, rer à attaquer la Ville d'affaut. La nuit ,, du 25. au 26. de ce mois fut fixée pour ,, cette expédition. On avoit d'abord eu def- ,, fein de commencer l'attaque du côté de ,, la Riviére, près du Couvent des Jéfuites; ,, mais fur le rapport d'un Déferteur on fe ,, détermina à l'entreprendre du côté de la ,, Porte Caroline. Il avoit été convenu avec ,, l'Electeur de Baviére, qu'une partie des ,, Troupes Françoifes fortiroit de fes tran- ,, chées à une heure après minuit, pour for- ,, mer une fauffe attaque du petit côté de la ,, Ville, pendant que le Comte Maurice de ,, Saxe attaqueroit la Ville neuve, & que les ,, Troupes Saxonnes, de leur côté, forme- ,, roient deux véritables attaques, l'une fur ,, les deux Iles qui font fur la Riviére, du cô- ,, té de la Ville neuve, & l'autre, du petit ,, côté de la Ville, près de la Porte Caroline.

,, Nous commençâmes notre attaque à qua- ,, tre heures du matin. Elle fut exécutée par ,, tou-

* Rélation du Comte Roudowski au Roi de Pologne.

„ toutes les Compagnies de Grenadiers, qui
„ formoient quatre Bataillons, & qui étoient
„ commandées par les Lieutenans-Colonels
„ Sehdens, Schlegel, Gersdorff & Carlo-
„ witz. Ils étoient suivis de huit cens Tra-
„ vailleurs, couverts par un Détachement de
„ dix-huit cens Hommes d'Infanterie, divisés
„ aussi en quatre Bataillons, sous le Com-
„ mandement des Colonels Natzmar &
„ Franckenberg, & des Lieutenans-Co-
„ lonels Crousaz & Watzdorff. Le Colonel
„ Comte de Cosel, qui conduisoit cette at-
„ taque, descendit dans le fossé à la tête
„ du premier Bataillon des Grenadiers, le
„ passa, & fit placer les échelles à l'autre
„ côté. Il fut d'abord repoussé par un feu
„ très-vif des Assiégés. Il ramena son mon-
„ de, & attaqua une seconde fois avec tant
„ de vigueur, qu'il parvint enfin, avec son
„ Bataillon, jusqu'au haut du rempart. Les
„ trois autres Bataillons suivirent son exem-
„ ple. Ce fut pendant que les Saxons essu-
„ yoient le feu de la Ville au passage du fossé,
„ que le Major-Général Weisbach fut tué.
„ Le Lieutenant Général Renard, qui avoit
„ pénétré jusqu'à la Porte de la Ville, l'ayant
„ fait ouvrir, la Garnison mit bas les ar-
„ mes, & les Troupes entrérent sans aucune
„ résistance. Elle occupérent aussitôt le grand
„ Marché, ainsi que les autres Portes & le
„ reste de la Ville.

„ Les Généraux Jasmund & Rockau, qui,
„ avec neuf Bataillons, commandoient la se-
„ conde attaque à l'autre côté de la Rivié-
„ re,

„ re, rencontrérent d'abord beaucoup de „ difficultés à passer deux fossés, ou ca- „ naux, que les arrêtérent quelque tems. Cet „ obstacle fut cause qu'ils pénétrérent plus „ tard dans la Ville, & particuliérement „ celles de Franco, commandées par le Com- „ te Maurice de Saxe. On n'éprouva point „ de résistance à ces deux derniéres attaques. „ Vers le point du jour on porta au Comte „ Roudowski les clés de la partie appellée „ le Petit côté de la Ville.

„ Le nombre des prisonniers qu'on a faits „ en s'emparant de Prague, monte à trois „ mille. Le Commandant avoit partagé la „ Garnison sur les remparts. La plus gran- „ de partie des Troupes réglées se trouvoit „ à l'endroit où les Saxons firent leur atta- „ que. On a fait entrer cinq Bataillons dans „ le petit côté de la Ville. Les Régimens „ de Weissenfels & de Franckenberg ont été „ mis dans la vieille Ville. On a renvoyé „ le reste des Troupes à l'Armée. On ne „ peut donner de trop justes éloges à la con- „ duite que le Comte Maurice de Saxe & „ le Lieutenant-Général Renard ont tenue „ dans cette expédition, aussi-bien que le feu „ Général Wiesbach, le Colonel Neubauer, „ les Lieutenans-Colonels Schmielinski, „ Nostitz, Poniatowski, Gersdorff, Carlo- „ witz & Diber, & plusieurs autres Officiers „ de moindre rang.

Le Château de Wischerad se rendit avec la Ville. On y fit cent quarante hommes pri- son-

sonniers; c'étoit toute la Garnison. Plusieurs Drapeaux & Etendards furent envoyés à Dresde, pour servir de trophée à la valeur des Troupes Saxonnes.

Fin du Premier Tome.



HISTOIRE
DE LA
DERNIERE GUERRE
DE BOHEME.
TOME SECOND.

HISTOIRE
DE LA
DERNIERE GUERRE
DE BOHEME.

ENRICHIE DES CARTES, DES PLANS DE BATAILLES ET DES SIEGES

PAR MR. D. M. V. L. N.

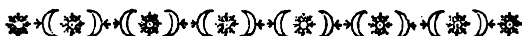
NOUVELLE EDITION.

TOME SECOND.



A AMSTERDAM,
Chez *DAVID MORTIER*,
MDCCLVI.

HISTOIRE
DE LA
DERNIERE GUERRE
DE BOHEME.



LIVRE CINQIEME.

ARGUMENT.

L'Electeur de Baviére est proclamé Roi de Bohême. Entrée des Prussiens dans ce Royaume. Prise d'Olmutz par les mêmes. Affaires de de Baviére. Le Roi de Prusse pénétre jusqu'en Hongrie. Il revient sur ses pas.

TOUTE l'Europe apprit avec étonnement la conquête de Prague, & prévit dès-lors celle de toute la Bohême. On ne pouvoit concevoir comment le Grand-Duc, à la tête d'une si formidable Armée, n'avoit pas prévenu ce fâcheux événement. En général on peut dire qu'à la guerre tout dépend de la diligence. Il ne sert de rien de former de beaux projets, si on est lent à les exécuter. Si le Grand-Duc ne se fût pas tant amusé à chasser dans les Forêts de la Bohême, ou qu'il eût détaché un bon Corps de Cavalerie

avec de l'Infanterie en croupe pour se jetter en toute diligence dans la Place, il ne paroît pas que les Alliés eussent pu réussir. Il semble même qu'il auroit dû marcher sans s'arrêter avec toute son Armée. Mais peut être ne croyoit-il pas que la Place pût être emportée d'emblée. Il espéroit que pour peu de résistance qu'elle fît, il arriveroit assez à tems pour la délivrer. Dans cette idée il ne crut point devoir se trop hâter, ni fatiguer ses troupes par des marches forcées. Il leur fit prendre des séjours, & ne leur fit faire que des marches ordinaires de quatre à cinq lieues par jour.

Ce Prince n'est pas le premier Général qui ait été trompé par de pareilles suppositions; l'Histoire en fournit des exemples, même des plus grands Capitaines: mais tout cela ne prouve autre chose, sinon que la diligence a une influence extrême sur les succès militaires, & qu'il est aussi nécessaire d'exécuter promtement, que de projetter habilement.

La prise de Prague changea le plan de guerre que le Grane-Duc s'étoit fait. Il tint conseil. Les plus habiles Généraux lui firent remarquer qu'il ne pouvoit plus rester dans le poste qu'il occupoit, sans donner lieu à une bataille décisive; qu'en la gagnant il gagnoit peu de chose, parce que l'Ennemi étant maître de Prague avoit toujours le dos libre, & pouvoit se réfugier sous le canon de cette Place, en attendant les renforts que le Roi de Prusse ne manqueroit pas de leur envoyer, ou une diversion favorable qui les dégageât.

Qu'en

Qu'en la perdant, on perdoit tout; puiſque l'Armée d'Autriche n'avoit point de Place à portée qu'elle pût mettre entre elle & l'Ennemi, & qu'elle pouvoit être diſſipée avant qu'elle atteignît un poſte où elle pût ſe raſſembler. Qu'il valoit mieux ne rien hazarder dans des circonſtances ſi délicates, & ſe borner à harceler les Ennemis pendant tout l'hiver. Que les François déjà fatigués par de très-longues & pénibles marches, d'ailleurs peu faits au Climat de Bohême, ſe fondroient immanquablement. Que la difficulté de ſe recruter les mettroit bientôt hors d'état de rien entreprendre de conſidérable. Que la diſette feroit le même effet chez les Saxons; & que le Roi de Pologne occupé à défendre l'entrée de ſon Electorat aux Troupes légéres de Hongrie, ne pourroit envoyer aucun renfort en Bohême.

Ces conſidérations déterminérent le Grand-Duc à s'éloigner pour couvrir le reſte de la Bohême.

Quelque ſage que fût ce parti, il ne paroiſſoit pourtant pas que la Reine de Hongrie pût conſerver ce Royaume, ni ſauver une partie de ſes autres Etats. Perſonne ne doutoit qu'Elle ne fût bientôt obligée de ſe ſoumettre aux conditions que lui preſcriroient ſes Ennemis, d'autant plus que les Savoyards, les Eſpagnols & les Napolitains menaçoient la Lombardie. Mais cette Princeſſe, bien aſſurée que lorſque les affaires paroiſſent le plus déſeſpérées, elles ſont ſouvent à la veille de prendre un meilleur tour, continuoit à rejet-

ter toutes les propositions qu'on lui faisoit d'un accommodement. Ces Personnes sensées commençoient à prévoir que les Prétendans gâteroient leurs affaires, pour ne savoir pas mettre des bornes à leurs prospérités. Les Conquérans ne devroient jamais oublier les sages avis que ce vieux Scythe donnoit à Alexandre : *Fortunam tuam pressis manibus tene*, lui disoit-il ; *lubrica est, nec invita teneri potest. Impone felicitati tuæ frænos, facilius illam reges. Nostri sine pedibus dicunt esse fortunam, quæ manus & pennas tantùm habet ; quum manus porrigit, pennas quoque comprehendere non sinit.*

C'est ainsi que dans la guerre pour la Succession d'Espagne, les Alliés pour vouloir trop n'eurent presque rien, & que la fermeté de Louis XIV. triompha d'une Ligue formidable, qui se partageoit déjà en idée les plus belles Provinces de son Royaume. La Reine de Hongrie avoit sur ce Monarque un avantage très-remarquable ; c'est que pendant douze ans les Puissances liguées contre Louis agirent avec un concert & une harmonie admirable : c'étoit le même zéle, la même ardeur dans les Anglois, dans les Hollandois, les Portugais & les Piémontois. Aucune de ces Nations ne le cédoit de ce côté-là aux Impériaux, qui néanmoins étoient les principaux intéressés ; il sembloit qu'ils eussent tous les mêmes prétentions, les mêmes espérances. Les défiances & les soupçons, si ordinaires dans les Ligues, sembloient être étouffés ; on eût dit qu'un seul & même ressort faisoit mouvoir ce vaste Corps composé de tant de parties différentes, & qui

avoient naturellement des intérêts si opposés. La Reine de Hongrie au-contraire étoit attaquée par un beaucoup plus petit nombre d'Ennemis, & néanmoins beaucoup moins unis. Dès les premiers jours de leur Alliance ils parurent divisés. Leurs défiances & leurs soupçons mutuels éclatérent en mille occasions. Elle étoit à-la-vérité attaquée par cette même Puissance qui avoit tant de fois résiste à tant d'Ennemis qui conspiroient sa perte, & qui sans exagération avoit triomphé des efforts de l'Europe entiére. Mais cette Puissance ne l'attaquoit qu'indirectement, & sous l'ombre de troupes auxiliaires. Elle épargnoit les Provinces de la Reine, où elle auroit pu frapper les plus rudes coups, pour envoyer les plus belles troupes se morfondre au fond du Nord, à la conquête d'un Royaume qu'une distance de deux ou trois cens lieues ne lui permettoit pas de pouvoir conserver après l'avoir conquis. Non seulement la France se défioit de ses Alliés & ceux-ci d'elle, mais même ses propres Généraux n'étoient point d'accord entre eux. Ils tâchoient de se nuire mutuellement aux dépens de leur Maître & de la gloire de ses Armes. Belisle avoit choisi les Lieutenans-Généraux de l'Armée de Bohême; Broglio, pour rendre suspect le discernement de Bellisle, a laissé battre ces Lieutenans-Généraux, toutes les fois qu'il en a trouvé l'occasion.

Enfin, le seul Allié sur qui la France pût compter, étoit l'Electeur de Baviére: mais ce Prince n'étoit pas dans une situation avanta-

tageuse: sans troupes, sans finances & sans munitions, avec un Pays épuisé par les guerres précédentes, & des Forteresses à demi ruinées; bien loin d'augmenter les forces de la France, il ne pouvoit que contribuer à les affoiblir, tant pour la garde de son Pays que pour la défense de celui qu'il venoit d'occuper.

Toutes ces choses faisoient espérer un changement à la Reine & à ses Ministres, & les clairvoyans ne trouvoient pas étrange que cette Princesse rejettât les conditions dures qu'on lui offroit. On savoit bien qu'elle seroit toujours à tems de rompre une partie si mal liée, & qu'en sacrifiant quelque chose à l'un elle auroit raison de l'autre. Mais le plus tard qu'on a recours à ces sortes de moyens est toujours le meilleur. Souvent le hazard offre l'occasion d'en sortir à meilleur marché.

Le jour même que Prague fut prise, l'Electeur de Baviére y fit son entrée, & Mr. de Bellisle y arriva le lendemain. Ce Maréchal écrivit au Roi de Prusse, pour le prier de faire cesser les bruits qui couroient, comme s'il s'étoit accommodé avec la Reine de Hongrie, & qu'il eût abandonné les Alliés: Que pour cet effet il eût la bonté de faire agir une partie de ses troupes conjointement avec celles de France, de Baviére & de Saxe. Le Roi de Prusse lui fit réponse, qu'il étoit bien éloigné de manquer à ses Alliés; que le Public lui faisoit tort, & que, pour l'en convaincre, il avoit envoyé ordre à ses Généraux de rassembler les troupes qui cantonnoient dans le Comté de Glatz, & de recommencer les hosti-

tili-

tilités. Cependant le Grand-Duc s'éloignoit de Prague avec plus de diligence qu'il ne s'en étoit approché ; & le 28. de Novembre, les Alliés s'étant rassemblés, se mirent en devoir de tomber sur l'arriére-garde des Autrichiens. Ils firent plusieurs détachemens, dont le plus considérable étoit commandé par le Comte de Saxe. Il y eut quelques escarmouches entre les Hussars & les Oulans, sans grand avantage de part ni d'autre. La retraite se fit en bon ordre ; & l'Ennemi, soit qu'il voulût faire un pont d'or, soit qu'il trouvât les dispositions trop bonnes, ne crut pas devoir s'opposer à la marche de notre Armée ; il se contenta de chasser nos partis d'Hussars répandus en-deçà & en-delà de la Moldau & de l'Elbe.

La gauche de l'Armée Autrichienne prit sa route vers Budweis, pour défendre le reste de la Bohême, & l'entrée de l'Autriche contre les François & les Saxons. La droite marcha vers Chrudim pour couvrir la Moravie, & empêcher les Prussiens de pénétrer en Bohême par le Comté de Glatz.

Sur ces entrefaites l'Electeur de Baviére se faisoit reconnoître Roi de Bohême. D'abord ce Prince reçut l'hommage de la Ville de Prague, après quoi il fit publier des Lettres de convocation aux Etats du Royaume.

Les Députés du Clergé, de la Noblesse & du Tiers-état des Cercles que les Autrichiens avoient abandonnés, se rendirent à Prague vers le milieu de Décembre, au nombre de plus de quatre cens ; & si le nouveau Roi avoit moins hâté la cérémonie, les Etats au-

roient été encore plus nombreux. Mais ce Prince se pressoit de finir en Bohême pour se rendre à Francfort.

Le jour fixé pour la solennité de l'hommage, & le signal étant donné, tous les Députés se rendirent dans la Salle nommée *des Chevaliers*; & après qu'ils eurent donné chacun leur nom par écrit le nouveau Roi parut au milieu d'eux, & se rendit à l'Eglise du Château à pied, précédé du Fourier de sa Cour, des Députés des Etats, Princes, Comtes, Barons, du Clergé, des Conseillers Privés, du Maréchal de la Diéte portant l'Epée de St. Wencesslas nue, & suivi de tous ses Officiers.

On chanta une Messe solennelle où l'Archevêque officia, après laquelle le nouveau Roi se rendit dans le même ordre à la Salle des Etats, & se plaça sur le Trône qu'on y avoit dressé. Le Maréchal de la Diéte se tint debout sur le second degré du Trône, avec l'Epée de St. Wencesslas: derriére le Trône à la droite étoit le Capitaine des Gardes du Roi, & sur la même ligne à la gauche le Lieutenant. Le Grand-Chambellan étoit dans le Parquet à la droite de Sa Majesté, & à côté étoit l'Archevêque : à gauche on voyoit le Gouverneur-Général du Royaume & le Grand-Chancelier. Le Grand-Bourgrave étoit vis-à-vis du Roi. Au-dessous du premier degré du Trône, à la droite, étoient le Clergé & les Princes; les Comtes & les Barons étoient à la gauche, & au-dessous d'eux on voyoit la Noblesse non titrée, avec les Députés du Tiers-état.

Le Gouverneur-Général fit une courte haran-

rangue au nom du Roi, à laquelle le Grand-Bourgrave répondit plus au long de la part des Etats. Là-dessus le Grand-Chancelier s'approcha & se mit à genoux sur le plus bas degré du Trône, priant Sa Majesté de vouloir bien l'honorer de ses ordres.

Le Roi lui expliqua ses intentions de sa propre bouche, & ajoûta plusieurs choses rélatives aux circonstances, assurant les Etats de sa Protection Royale, & tous les Peuples de Bohême en général de les faire jouïr de tous les avantages qu'ils pouvoient se promettre d'un Souverain & d'un Pére. Dès que Sa Majesté eut cessé de parler, deux Sécretaires s'avancérent, & lurent à haute voix la formule de l'hommage, l'un en Allemand, l'autre en Esclavon, laquelle fut répétée mot pour mot par les Etats. Après quoi ils vinrent tous baiser la main à Sa Majesté.

Cette cérémonie fut suivie d'un grand festin, & de diverses réjouïssances.

Cependant les deux Partis se battoient parmi les neiges & les glaces. Le Comte de Polastron ayant appris que le Comte de Kaiserstein, Commissaire-Général des Guerres pour la Reine de Hongrie, étoit venu à Bénishcow avec deux cens Hussars pour amener un convoi qu'il y avoit fait préparer, le vint attaquer à l'improviste, le fit prisonnier avec sa troupe, & s'empara de plus de trente chariots chargés de munitions de bouche. Le Comte de Piosasque, à la tête des Dragons Bavarois, poussa jusqu'à Frauenberg, s'empara de la Ville & du Château, après avoir taillé en piéces trois cens Hussars que le Grand-Duc y avoit

voit mis en garnifon. Les Autrichiens vinrent en nombre pour reprendre ce poſte, mais les bonnes diſpoſitions du Comte de Pioſasque les obligérent à ſe retirer. Ils ne furent pas plus heureux dans quelques autres entrepriſes de cette eſpéce. Le Genéral Birckholtz, des troupes de Saxe, avoit poſté cent quarante hommes ſous les ordres du Capitaine Merlin du Régiment du Prince Xavier, dans un Village nommé *Nejepin* pas loin de *Przibram*. Les Généraux d'Olonne & Baronai furent commandés pour chaſſer les Saxons de ce poſte. On leur donna trois mille tant Dragons que Huſſars pour cette expédition. Il ne paroiſſoit pas difficile qu'un Corps de cette force enlevât un peu plus de cent hommes. Les Généraux Autrichiens en doutoient d'autant moins, qu'ils envoyérent un Trompette aſſurer le Capitaine Merlin qu'il y avoit bon quartier, pourvu qu'il ſe rendît ſur le champ. Celui-ci témoigna qu'il vouloit ſe défendre, & ayant remarqué les mêmes diſpoſitions dans ſa petite troupe, il renvoya le Trompette, le chargeant de dire aux Généraux Autrichiens qu'il ne demandoit point de quartier, & que ſi on l'attaquoit il ſe défendroit juſqu'au dernier ſoupir.

Les Généraux Autrichiens ne pouvant concevoir que cet Officier prît une réſolution qui ſembloit ſi déplacée, le firent ſommer de-nouveau; mais le Capitaine Merlin déclara au Trompette, que s'il revenoit il le feroit paſſer par les armes. Sur cela l'attaque commença, & le feu fut mis au Village par les Huſſars.

Le Capitaine Saxon se retira dans une espéce d'enclos, où il se défendit pendant deux heures avec toute la valeur possible. Heureusement pour lui, les Généraux Birkholtz & Rochau, qui n'étoient pas loin, ayant eu avis de ce qui se passoit, accoururent au secours de ce brave Officier avec le Régiment de Schlichting Dragons, les Oulans, & un Bataillon de la Reine. Les Autrichiens voyant approcher ce renfort, se retirérent à la faveur des bois qu'ils avoient derriére-eux.

Le Maréchal de Bellisle, qui pendant ce tems-là étoit à Prague auprès du nouveau Roi de Bohême, reçut ordre de la Cour de se tenir prêt à partir pour retourner à Francfort. Le Maréchal de Broglio fut choisi pour venir commander en chef les Troupes Françoises en Bohême.

Avant que de quiter Prague Mr. de Bellisle donna un réglement pour les quartiers des Troupes Françoises, & pour prévenir les desordres trop ordinaires à la guerre, & qui pouvoient aliéner l'esprit d'un Peuple nouvellement soumis. En voici le contenu.

REGLEMENT *pour la Cavalerie, Hussars, Dragons & Infanterie en Bohême.*

„ Chaque Régiment de Cavalerie & de Hussars remettra au Maréchal-Général des Logis de la Cavalerie, & chaque Régiment de Dragons au Major-Général des Dragons, un état des hommes & des chevaux effectifs, signé par les Commandes des Corps. Il sera remis à chacun desdits Comman-

„ dans

„ dans un état des quartiers qui leur ſont deſtinés, & des villages qui devront contribuer à la ſubſiſtance de leur Régiment.

„ L'Etat-Major choiſira l'endroit le plus „ convenable des quartiers, &, autant que „ faire ſe pourra, le plus à portée de tous, „ pour ſa réſidence.

„ Les Brigades n'étant point rompues, & „ Mr. le Maréchal les ayant placées dans l'en- „ droit où elles doivent marcher, les Eſca- „ drons obſerveront le même ordre autant que „ faire ſe pourra, en s'arrangeant de façon „ que les Compagnies qui forment un Eſca- „ dron, ayent leurs quartiers près les unes „ des autres.

„ La Compagnie Meſtre-de-camp choiſira „ ſuivant l'uſage, & entraînera les trois au- „ tres Compagnies qui forment ſon Eſcadron, „ ou dans le même quartier, s'il y a place, „ pour tout l'Eſcadron, ou dans les quartiers „ les plus prochains.

„ Le Lieutenant-Colonel tirera au ſort pour „ l'emplacement de ſa Compagnie, & de ſon „ Eſcadron par conſéquent, avec celui que „ commande le troiſiéme, dans les Régimens „ où il y en aura trois.

„ Les Colonels & Lieutenans-Colonels fe- „ ront tous les quinze jours la viſite des quar- „ tiers du Régiment, c'eſt-à dire tour à tour, „ & en rendront compte aux Brigadiers à „ leur retour, obſervant de s'informer de l'é- „ tat des hommes & des chevaux, & de la „ diſcipline & conduite par rapport au Pays.

„ Les Brigadiers rendront le compte qu'ils „ auront reçu des Colonels & Lieutenans-

„ Co-

„ Colonels, à l'Officier-Général qui commandera dans le diſtrict où leurs Brigades ſeront placées.

„ S'il arrivoit que les Compagnies fuſſent „ trop ſerrées dans les quartiers qu'on leur a „ donnés, ou qu'il y eût dans le nombre des „ villages affectés à leur ſubſiſtance, des lieux „ où elles trouvèroient plus de commodité, „ elles en informeront l'Officier Général, & „ ſur ſa permiſſion elles s'y établiront.

„ L'Officier-Général Commandant dans un „ diſtrict, aura un état des quartiers de tout „ ce qui ſera ſous ſes ordres; les Brigadiers „ de-même de leurs Brigades.

„ Il y aura un Commiſſaire des Guerres „ chargé du diſtrict d'un certain nombre d'Eſ„ cadrons, lequel fera fournir à chaque Com„ pagnie la quantité de rations proportion„ nées aux effectifs: il remettra à chaque Co„ lonel l'état des villages qui doivent fournir „ à ſon Régiment, afin qu'il puiſſe avoir l'œil „ de ſon côté à ce qu'il ne ſoit rien employé „ que par l'ordre du Commiſſaire.

„ Il en ſera uſé de-même pour les rations „ de fourrage de Mrs. les Officiers-Généraux, „ ne devant être donné aucun ordre dans le „ Pays pour la fourniture des fourrages, ni „ de quoi que ce ſoit, que ſur ceux des Com„ miſſaires des Guerres, qui les recevront „ de Mr. de Sechelles.

„ Les ſubſiſtances pour le Cavalier, Huſ„ ſar & Dragon, conſiſteront en pain: dans „ le cas où il ſera fourni des Magazins, la „ ration ordinaire ſera d'une livre & demie; „ & lorſqu'il ſera fourni par le Pays, la por„ tion

„ tion ordinaire étant de deux livres, elle „ fera livrée fur ce pied.

„ La viande fera livrée fur le pied de deux „ livres par femaine à chaque Cavalier, Huf- „ far & Dragon, & fera délivrée le Diman- „ che pour toute la femaine.

„ Les fourrages pour les chevaux feront li- „ vrés fur le pied de dix livres de foin, & „ de douze livres de paille, la litiére y com- „ prife; & dans les endroits où l'efpéce du „ foin ne fera pas abondante, on fupprimera „ quelques livres de foin, qui feront rempla- „ cées en paille.

„ Il fera ordonné à tous les Régimens de „ hacher la paille, & aux Officiers de faire „ apprendre les Cavaliers à la hacher. Cet „ article eft d'autant plus indifpenfable, que „ dès à préfent Mr. le Maréchal ordonne à „ tous Mrs. les Meftres-de-camp de Cavale- „ rie d'avoir des hachoirs pour la campagne „ prochaine: il s'en fera rendre compte quand „ l'Armée s'affemblera, & en rendra les Mef- „ tres-de-camp refponfables.

„ En cas d'infuffifance d'avoine, qui fera „ délivrée fur le pied de deux tiers de boif- „ feau, les autres menus grains pourront être „ employés à la nourriture des chevaux, l'or- „ ge avec la réduction d'un tiers, & le fégle „ avec la réduction de moitié.

„ Il fera fait dans chaque lieu où il y aura „ des troupes, un Magazin, qui fera fourni „ par tous les lieux d'arrondiffement à pro- „ portion de leur force. Il y fera établi un „ Commis par le principal Bourguemaître ou

„ Bail-

„ Bailly du Canton, qui ſera chargé de la „ recette & de la dépenſe des fourrages.

„ Il ſera défendu aux Cavaliers de battre le „ grain, ou de toucher à quoi que ce puiſſe „ être qu'à ce qui leur ſera fourni : les Com- „ mandans des Compagnies en feront reſpon- „ ſables, & la retenue en ſera faite ſur leur „ quartier d'hiver.

„ Les Officiers des Compagnies donneront „ tous les jours aux Bourguemaîtres des lieux „ où ils ſeront établis, un reçu ſigné de „ chaque livraiſon qui leur ſera faite, de quel- „ que eſpéce qu'elle puiſſe être. Ils auront la „ même attention à ſe faire donner un billet „ des mêmes Bourguemaîtres, ſigné d'eux, „ comme quoi ils n'en ont reçu que tant.

„ Ces contrebillets ſeront envoyés toutes „ les ſemaines au Major de leur Régiment, „ & le Major les adreſſera à Mr. de Sechelles „ Intendant de l'Armée, par la voie du „ Commiſſaire des Guerres.

„ Les Cavaliers, Huſſarts & Dragons, ſe- „ ront logés au feu & à la chandelle de leurs „ Hôtes, ſans pouvoir en exiger autre choſe „ que la ſubſiſtance ci-deſſus réglée.

„ Le ſel ſera fourni comme le pain & la „ viande, ſur le pied d'un tiers de livre par „ Cavalier, Huſſar & Dragon, par mois.

„ Il ſera libre aux Payſans, qui auront des „ Cavaliers, Huſſars & Dragons logés chez „ eux, de garder la chambre qu'ils habitent, „ pourvu qu'il y en ait une autre qui ſoit ha- „ bitable, & qu'on puiſſe s'y chauffer.

„ Les Communautés fourniront aux Cava- „ liers,

„ liers, Huſſars & Dragons, les draps & les
„ lits qui ſeront en uſage dans le Pays.

„ Il eſt défendu très-expreſſément à tout
„ Officier, de quelque grade & caractére qu'il
„ ſoit, de rien exiger ſous quelque prétexte
„ que ce puiſſe être, même en gibier, &
„ d'aller à la chaſſe.

„ Il leur eſt pareillement défendu de com-
„ mander aucune voiture du Pays pour leur
„ uſage particulier; & s'il arrivoit des cas
„ forcés où ils fuſſent obligés d'en comman-
„ der pour le ſervice du Roi, ils donneront
„ leurs ordres par écrit aux Bourguemaîtres,
„ & ſe feront donner réciproquement un bil-
„ let par leſdits Bourguemaîtres, comme quoi
„ ils n'ont commandé que tant de voitures,
„ & pour tant de tems, & pour tel uſage qui
„ ſera expliqué; & les Majors enverront auſſi
„ les contrebillets au Commiſſaire, comme
„ il a été ordonné ci-deſſus, pour ceux de
„ toutes les autres délivrances qui leur ſe-
„ ront faites.

„ Les logemens dans les quartiers, tant
„ pour les Officiers que pour les Cavaliers, ſe-
„ ront faits par les Commiſſaires des Guerres.

„ Il ne ſera rien innové à la Police particu-
„ liére des lieux où les troupes ſeront éta-
„ blies, & Mrs. les Officiers ne pourront y
„ rien changer qu'en ce qui aura rapport à
„ la diſcipline de la troupe.

„ Le bois pour le chauffage des Officiers
„ leur ſera fourni dans les quartiers, ſans
„ qu'ils puiſſent de leur autorité privée en
„ envoyer couper dans les Forêts.

„ Il

„ Il sera fourni aux Mestres-de-camp, par
„ mois, cinq cordes de bois.
„ Aux Lieutenans-Colonels, trois cordes.
„ Aux Majors, deux cordes.
„ Aux Aides-Majors, deux cordes.
„ A chaque Capitaine, deux cordes.
„ A chaque Lieutenant, Cornette & Ma-
„ réchal-des-logis, un corde & demie.
„ A chaque Corps-de-garde qui sera établi
„ dans les endroits où il y aura quatre Compa-
„ gnies en quartier, un tiers de corde de bois,
„ & un tiers de livre de chandelle pour vingt-
„ quatre heures.
„ Les Communautés fourniront aussi les
„ lanternes & les chandelles pour les écuries,
„ de-même que les pêles, les fourches de bois
„ & les balais.
„ Il sera indiqué à chaque Régiment l'Hô-
„ pital le plus à portée, où ils devront envo-
„ yer les Cavaliers malades: on pourra pren-
„ dre les voitures nécessaires pour les trans-
„ porter, en rendant compte au Commissaire,
„ comme il a été dit, pour tous les usages qui
„ se feront des voitures du Pays.
„ Le même réglement s'exécutera pour l'In-
„ fanterie qui sera dans les différens quar-
„ tiers, & dont les Régimens remettront un
„ état des hommes & des chevaux effectifs,
„ qui ne pourront excéder les places de four-
„ rage qui sont réglées par les Etats du
„ Roi.
„ Les fourrages pour les chevaux des Offi-
„ ciers seront fournis sur le pied de huit
„ ou de dix livres de paille, la litiére y

„ comprise, & d'un demi boisseau d'avoine, „ mesure de Paris.

„ Si l'on donne de l'orge au-lieu d'avoi- „ ne, il n'en sera fourni qu'un quart de „ boisseau.

„ Si l'on donne du ségle, il n'en sera four- „ ni qu'un sixiéme de boisseau ; le tout par „ jour.

Fait à Prague le 14. *Décembre* 1741.

Les Alliés faisoient tout leur possible pour étendre leurs quartiers, & pour resserrer ceux des Autrichiens, afin de les obliger à évacuer la Bohême ; & ceux-ci, de leur côté, mettoient tout en usage pour s'y maintenir. On tâchoit de part & d'autre de s'enlever des quartiers, & de gagner du terrain. Les Hussars, les Pandoures, les Croates & autres pareilles gens étoient sans-cesse alertes pour piller & faire des prisonniers.

Toute l'Armée Saxonne, à la réserve d'un millier d'hommes laissés en garnison dans Prague, se mit en marche le 16 de Décembre, & tirant vers l'Orient, elle prit sa route par Smoretz, Chaurizin, Kuttemberg & Czaslau, pour s'emparer du poste de Teutschbrod, où les Autrichiens avoient un magazin que les Saxons souhaitoient fort de leur enlever ; car ils commençoient à se ressentir de la disette. Ils n'eurent pas de peine à réussir dans leur dessein ; le poste & le magazin n'étant gardés que par deux cens hommes sous le Capitaine Himmelberg, qui furent tous tués ou pris. Malheureusement le magazin ne consi-

ltoit qu'en une très-petite quantité de farine, l'Ennemi ayant eu la précaution de retirer de cette Place la plus grande partie des provisions, & de les transporter ailleurs.

Les Saxons s'établirent dans les Villages aux environs de Teutschbrod, où les Hussars les incommodoient par des courses continuelles. Ils en venoient presque tous les jours aux mains ensemble. Les Hussars étoient presque toujours honteusement repoussés ; mais ils avoient l'avantage de troubler le repos de leurs Ennemis, & de les tenir dans une allarme continuelle. Ainsi, soit fatigue, soit disette, les maladies commencérent à ravager les Troupes Saxonnes pour le moins autant que celles de France : ce qui prouve que ce n'est pas la rigueur du climat qui fit périr celles-ci, puisque leurs Alliés n'en étoient pas mieux pour être nés sous un climat encore plus froid que celui de Bohême. Mais quels hommes pourroient résister à de si longues marches que celles que firent les François, & qui furent suivies immédiatement d'une campagne qui dura toute l'automne & tout l'hiver ?

Pendant que les Saxons s'établissoient du côté de Teutschbrod, les François s'étendoient sur la droite du côté de Pisek au midi de Prague. Dès le 18. de Décembre, le Maréchal de Bellisle détacha Mr. d'Aubigné Lieutenant-Général, avec vingt & un Bataillons & trente-cinq Escadrons, pour s'aller établir du côté de Pisek, petite Ville près de Strakonitz entre l'Ottava & la Moldau.

A son approche, les Autrichiens abandonnérent les quartiers qu'ils occupoient de ce cô-

té-là, & même celui de Pisek; & à la faveur des ténébres ils repasserent la Moldau pour gagner Budweis, où étoit le gros de l'Armée.

Mr. d'Aubigné dépêcha aussitôt un Exprès à Prague, avec la nouvelle qu'il s'étoit rendu maître de Pisek le 22. & qu'après avoir chassé l'Ennemi de divers autres postes, fait quelques prisonniers, & tué quelques soldats de leur arriére-garde, il avoit disposé ses troupes de façon à pouvoir s'entresecourir mutuellement, & s'assembler en très-peu de tems.

Sur cet avis le Maréchal de Broglio, qui étoit arrivé à Prague, partit avec le Maréchal de Thöring, pour aller voir de quelle maniére Mr. d'Aubigné avoit disposé ses quartiers.

Ils trouvérent qu'il avoit fort judicieusement fait, & là-dessus Thöring retourna à Prague pour aller rendre compte de tout au Roi-Electeur, & Broglio resta à Pisek.

Le Grand-Duc, fâché de ne pouvoir reprendre Frauenberg, qui, n'étant qu'à deux petites lieues de Budweis, resserroit extrêmement son Armée du côté de la Bohême, & ne lui laissoit pour ainsi dire qu'un pied dans ce Royaume, pensa à s'en venger sur Pisek. Ce n'est pas que Frauenberg soit une Ville de Guerre, rien moins que cela, mais elle a un château qui est de quelque défense. La saison ne permettoit pas de faire un siége régulier, quelque court qu'il pût être; & en s'attachant à Frauenberg, on donnoit le tems aux Saxons de venir au secours d'un côté, pendant que les François viendroient de l'autre, desorte qu'on se mettoit entre deux feux.

Pi-

Pisek, au-contraire, est un endroit qui n'a pas même de fossé. Une muraille simple & fort mince l'environne; desorte qu'on peut venir droit aux portes, les enfoncer, & l'on est dans la Ville.

Tout cela bien considéré, le Grand-Duc résolut d'enlever les Troupes Françoises qui étoient dans Pisek, & le Maréchal de Broglio lui-même. Il prit un gros de Milice Hongroise, qu'il crut plus propre à cette expédition que les troupes réglées; & ayant côtoyé la Moldau sur la gauche, il arriva le 28. de Décembre devant Pisek.

Comme il vit que les François étoient sur leurs gardes, il crut qu'il devoit attendre la nuit pour commencer l'attaque; cependant il posta des gardes de Hussars pour empêcher que rien ne sortît, & qu'on ne pût donner avis de son approche aux autres postes des environs. Et ne croyant pas que l'Ennemi pût résister un moment dans un si méchant poste, il le fit sommer. On lui répondit qu'on étoit prêt à le recevoir, qu'il n'avoit qu'à commencer. Le Grand-Duc ne se rebuta point; il fit faire une nouvelle sommation accompagnée de grandes menaces, déclarant que si on ne se rendoit il feroit tout passer au fil de l'épée. On lui fit encore la même réponse.

Il étoit environ neuf heures du soir, lorsque Son Altesse Royale commanda à quatre cens tant Croates que Pandoures, soutenus de tout le reste du Détachement, & précédés d'un nombre suffisant de Charpentiers pour enfoncer la porte, de commencer l'attaque.

Le Maréchal de Broglio qui s'attendoit à cela, avoit diſpoſé un bon nombre de Grenadiers & de Fuſiliers à l'entrée de la rue; & pour marque qu'il ne craignoit pas d'être forcé, il avoit ordonné qu'on tînt ouverte la porte par où l'Ennemi paroiſſoit vouloir pénétrer. Ce Général ſavoit bien qu'en moins de deux heures il recevroit des renforts qui le mettroient en état d'attaquer à ſon tour le Grand-Duc; car au premier avis qu'il avoit eu de l'approche de ce Prince, il avoit envoyé ordre aux troupes qui cantonnoient aux environs, de s'aſſembler pour marcher à ſon ſecours.

Les Croates ſe préſentérent d'abord de fort bonne grace, & ſans s'étonner de trouver la porte ouverte, ils enfilérent la rue, peut-être dans la fauſſe opinion que l'Ennemi avoit abandonné la Ville. En tout cas ils ne furent pas longtems à ſe desabuſer; car à peine ſe furent-ils un peu avancés, qu'ils ſe virent accueillis d'un feu de mouſquetterie & de grenades qui les prenoit en front, tandis que les Fuſiliers, s'étant gliſſés à droite & à gauche, les chargeoient en flanc à coups de bayonnettes.

Cette attaque bruſque & imprévue les déconcerta, ils ſe renverſérent les uns ſur les autres, chacun ſe hâtant de regagner la porte par où ils étoient entrés. Ceux qui s'étoient avancés pour les ſoutenir, furent rompus par les fuyards. Ce fut moins un combat qu'un carnage. Il y en eut qui fuyant des premiers, & ayant eu le malheur de tomber, furent foulés aux pieds par les derniers.

Le Grand-Duc, apprenant ce deſordre, fit ſonner

sonner la retraite, après avoir dégagé ses Croates, dont il ne seroit échappé que très-peu, s'ils avoient été moins promts à fuir, & que la nuit n'eût pas favorisé leur fuite. Ils perdirent pourtant un Lieutenant-Colonel, deux Capitaines, quelques Officiers subalternes, & des Soldats à proportion, environ une centaine en tout. Du côté des Ennemis il n'y eut qu'un Grenadier de tué, & quatre de blessés.

Le Grand-Duc repassa la Moldau à la faveur d'un brouillard épais, qui augmentant l'obscurité de la nuit, le déroba aux Ennemis, qui n'auroient pas manqué de le pousser, & peut-être de lui couper le retour, d'autant plus qu'il étoit à peine en marche qu'ils reçurent un renfort de plusieurs Escadrons & Bataillons. Mais soit qu'ils s'attendissent à une nouvelle attaque, ou qu'ils craignissent de donner dans quelque embuscade, ils se tinrent tranquilles durant le reste de la nuit. Vers le matin, le brouillard étant tombé, leur Cavalerie s'avança jusques sur la Moldau, d'où elle découvrit encore l'arriére-garde du Grand-Duc, dont il se détacha quelques pelotons pour la venir reconnoître. Il y eut quelques coups de mousqueton de tirés de part & d'autre au travers de la riviére, mais aucun des deux partis ne jugea à propos de passer de l'autre côté.

Le Maréchal de Broglio craignant une seconde attaque, & que l'Ennemi ne revînt avec plus de forces, ordonna qu'il y auroit tous les soirs dix Escadrons au Bivouac, qui seroient relevés par dix autres. C'est ce Bivouac de Pisek, si fameux dans la Cavalerie

Françoise, & dont apparemment elle ne perdra pas sitôt le souvenir. Obligés durant plus d'un mois de passer la nuit tantôt à cheval, tantôt à pied, au milieu d'un champ, par un froid des plus aigus, les Cavaliers & les Dragons François y ont souffert tour à tour tout ce qu'on peut souffrir de plus rude à la guerre.

Le Grand-Duc, après la malheureuse expédition de Pisek, remit le commandement de l'Armée au Prince Charles son Frére, & se rendit à Vienne.

Le Lecteur ne sera pas fâché que je lui fasse connoître ce nouveau Général, dont la valeur a tant contribué au succès des armes de la Reine de Hongrie.

Le Prince Charles est le second Fils de Léopold-Joseph-Charles Duc de Lorraine & de Bar, né en 1679. & mort le 27. de Mars 1729. Il est Petit-fils de ce Duc de Lorraine si célébre par ses victoires sur les Turcs. Sa Mére est Elisabeth-Charlotte d'Orléans, Fille de Philippe de France Frére unique de Louis XIV. Le Prince Charles est né le 12 Décembre 1713. Ses premiers exploits ont fait croire avec raison qu'il parviendroit un jour à la réputation de son Ayeul.

Il est d'une taille un peu au-dessus de la médiocre. Il est bien fait & d'une figure dégagée, cependant plutôt gras que maigre. Il porte ses cheveux, qui sont d'un brun clair. Il a le front large, les yeux noirs, pleins de feu & à fleur de tête, le nez petit mais bien fait, le visage long & un peu creusé de petite-vérole. Son teint est celui d'un homme de guer

re,

re, c'est-à-dire fort brun & fort hâlé. Il a la physionomie spirituelle, parle beaucoup & parle bien, desorte qu'on lui sait bon gré d'un défaut qui rend les autres hommes insupportables. Comme il a beaucoup vu & beaucoup lu, il lui arrive rarement de tomber dans des redites. Lorsqu'il parle de guerre, c'est un plaisir de l'entendre; & comme j'ai souvent eu cet honneur-là, je puis dire que les heures ne m'ont paru que des instans, & que j'ai toujours trouvé ses conversation trop courtes. Il est d'une humeur fort gaye, & il sait donner un tour enjoué aux choses les plus sérieuses. Il s'énonce noblement, & tous ses discours sont remplis d'une éloquence mâle & guerriére.

Quant aux qualités de son ame, elles répondent à celles du corps. Il est brave, généreux, & poli envers tout le monde. Elevé auprès de la Duchesse sa Mére, il n'a rien de cette fierté rebutante qu'on respire à la Cour de Vienne; au-contraire il est extrêmement gracieux. Il sait se familiariser sans s'abaisser, & se concilier le respect & l'amour de ceux qui l'approchent. Il aime le Soldat, & en est aimé; il lui fait tout le bien qu'il peut, & lui épargne tout le mal que l'intérêt du Service & de la Discipline lui permet de lui épargner.

Tel est le Prince Charles, qui a paru plus formidable après la perte d'une bataille qu'avant de l'avoir perdue; qui a conquis la Baviére, chassé les François de l'Allemagne, après les avoir poussés hors de la Bohême; & qui semble n'avoir échoué sur le Rhin, que

pour être une nouvelle preuve de l'inconstance de la Fortune.

Ce jeune Héros n'avoit jamais eu beaucoup d'estime pour le Feld-Maréchal Neiperg, & avoit souvent desapprouvé celle que le Grand-Duc lui témoignoit. Il savoit que toute l'Armée étoit mécontente de la conduite de ce Général, & il n'ignoroit pas les discours desavantageux que l'on tenoit sur son compte. Il est aisé de juger combien il fut mécontent lui-même de se le voir associé au commandement. Il avoit déjà fait ses représentations à la Reine sur ce sujet, & cette Princesse y avoit fait attention. Mais pour ne pas chagriner le Grand-Duc, elle avoit différé de le rappeller. Le Prince Charles en arrivant à l'Armée, comprit que c'étoit une nécessité absolue. Il écrivit pour solliciter le rappel de ce Feld-Maréchal, & il représenta les choses de façon que la Reine, de l'avis de son Conseil, s'y résolut pour le bien de son service ; en quoi elle fit fort sagement.

En effet, la présence d'un Général à qui il est arrivé un malheur, par le seul caprice de la Fortune, ne fait point de peine aux troupes : au-contraire elles se joignent d'intérêt à leur Général, & concourent avec émulation & plaisir au recouvrement de sa gloire, parce qu'elle leur est commune.

Mais pour celui à qui on peut imputer la perte d'une Bataille, soit pour s'être mal posté, soit pour avoir fait une mauvaise disposition, soit pour s'être mal conduit pendant l'action, soit pour avoir donné des marques de peu

de

de courage dans l'action, il ne doit en aucune maniére être ménagé personnellement de son Prince, qui ne doit point exiger de ses troupes de souffrir à leur tête un homme qui a perdu leur confiance. Les conséquences en seroient trop dangereuses.

Il faut donc faire choix d'un nouveau Général lorsque pareille chose arrive, & jetter les yeux sur quelque sujet capable, & de qui les troupes ayent bonne opinion. Le plutôt qu'on a recours à ce reméde est toujours le meilleur, de peur que les affaires ne deviennent si mauvaises que le nouveau Général ne puisse les rétablir avec toute son habileté.

La Reine de Hongrie ne fut pas longtems à sentir la vérité de ces maximes, & elle se trouva bien de les avoir suivies.

Le Général Neiperg, posté assez près de Chrudim avec l'aile droite de l'Armée Autrichienne, ne put empêcher que douze mille Prussiens sortis du Comté de Glatz, ne pénétrassent en Bohême, & ne vinssent se poster à Pardubitz, petite Ville située près du lieu où la Chrudinka se jette dans l'Elbe; ce qui l'obligea à se replier sur Iglau, d'où il marcha à Neuhaus, & se rapprocha de Budweis où étoit le quartier-général. Il fut rappellé peu de jours après, & envoyé honorablement dans les Pays-Bas, pour commander dans l'importante Place de Luxembourg, dont on lui avoit confié le Gouvernement.

Quant aux douze mille Prussiens qui étoient entrés en Bohême, ils ne pouvoient guére choisir un poste plus avantageux que celui

Pardubitz; car outre qu'ils étoient entre deux riviéres considérables, ils conservoient la communication avec le Comté de Glatz, qui étoit tout à eux, à la réserve du château de Glatz bâti sur une hauteur de très-difficile accès, lequel ne se rendit que quelques mois après, n'ayant plus aucune espérance de secours, & manquant de tout. Outre cet avantage, ils avoient encore celui de pouvoir se joindre en très-peu de tems aux Saxons, qui avoient leur quartier sur la gauche, près de Teutschbrod.

Pendant que ce Corps de Troupes Prussiennes entroit en Bohême, un autre, à peu près aussi fort, s'étoit assemblé dans la Haute Silésie, & côtoyant l'Oder à gauche, étoit descendu jusqu'à Tropau qu'il avoit pris sans resistance, & avoit paru tout d'un coup devant Olmutz sous les ordres du Maréchal de Schwerin.

La Moravie est située entre la Bohême qu'elle a à l'Occident, l'Autriche qu'elle a au Midi, la Silésie qui est au Nord, & la Hongrie qui est à l'Orient. Elle est divisée en cinq Cercles; celui d'Olmutz, de Gradisch, de Znaïm, de Brinn, & d'Iglau. Elle abonde particuliérement en grains. Elle a porté le titre de Royaume, jusqu'à ce que l'Empereur Henri IV. ordonna en 1087. qu'elle ne fût plus regardée que comme un Marquisat de l'Empire. Depuis ce tems-là elle fut incorporée à la Bohême, & fut l'appanage des Fils aînés des Rois de Bohême, qui prenoient le titre de Marquis ou Margrave de Moravie.

Ol-

Olmutz, Capitale de ce beau Marquisat, est une Ville belle & bien bâtie. Ses fortifications ne sont pas présentement fort considérables; elles le sont néanmoins assez pour qu'on s'étonne qu'elle ait pu être prise sans coup férir au milieu de l'hiver. Elle est située sur la Morawa, qui donne son nom à tout le Marquisat. Elle est le Siége d'un Evêque qui reléve immédiatement du Pape, & qui ne reconnoît point d'autre Métropolitain. Ce Prélat prend les titres de Duc du St. Empire, & de Comte de la Chapelle Royale de Bohême.

Le Maréchal de Schwerin en arrivant devant cette Place, en fit sommer le Commandant, qui demanda aussitôt à capituler, quoiqu'il eût une garnison de mille à douze cens hommes, & qu'on lui eût à peine tiré un coup de canon.

Le Général Prussien n'eut garde de refuser de bonnes conditions à ce Commandant, qui l'auroit fort embarassé s'il eût voulu se défendre, vu la rigueur de la saison; sans compter que ce Corps d'armée n'étoit pas assez fort pour investir une Place comme Olmutz. Voici les demandes du Commandant, & ce qui lui fut accordé.

I. La Ville & Forteresse d'Olmutz sera remise aux Troupes de Sa Majesté Prussienne, cependant sans l'Artillere, les Munitions, & les Fourrages qui s'y trouvent. *Toute l'Artillerie, les Munitions & les Fourrages qui se trouveront dans la Ville, demeureront à la disposition de Sa Majesté le Roi de Prusse, & il ne sera pas*

accor-

accordé à la Garnison d'en emporter la moindre chose.

II. Toute la Garnison, & les personnes qui en dépendent, soit de l'Artillerie, du Corps des Ingénieurs ou des Invalides, sortiront avec tous les honneurs militaires, tambour battant, mêche allumée, avec armes & bagages, & trente-six coups à tirer pour chaque homme. *Accordé avec vingt-quatre coups à tirer, quatre canons, & cinquante charges pour chaque canon.*

III. Tout ce qui se trouve appartenir, tant à la Garnison qu'à l'Armée de la Reine de Hongrie & de Bohême, soit bagages, femmes, domestiques, valets ou chevaux, pourra sortir en sûreté & librement en même tems que la Garnison. *Accordé.*

IV. Les chevaux & voitures nécessaires pour le transport des susdits bagages & du reste, comme aussi pour celui des malades & blessés, seront fournis gratis. *Accordé soixante chariots attelés, & des chevaux pour en atteler quarante autres.*

V. Il sera permis au Commandant & à la Garnison d'emmener toute leur Artillerie & leurs Munitions qui se trouvent ici, & seront livrés gratis les chevaux nécessaires pour les transporter. *Cela ne peut être accordé.*

VI. Les Provisions & les Fourrages qui se trouvent ici, demeureront en propre à l'Armée de Hongrie & de Bohême, & il lui sera libre de les emporter aussitôt qu'il se pourra. *Déjà refusé.*

VII. La Garnison, & tout ce qui en dépend, avec Artillerie, Munitions & Bagages, aura

aura la liberté de se retirer à Brinn, & pour plus de sûreté elle y sera escortée par un Officier. *Accordé, à l'exception de ce qui a déjà été déterminé par rapport à l'Artillerie & aux Munitions.*

VIII. Il sera libre à toute la Garnison, & aux personnes qui en dépendent, de prendre avec eux du pain pour huit jours, comme aussi du foin & de l'avoine pour leurs propres chevaux; & les chevaux nécessaires pour ce transport leur seront fournis. *Accordé autant que les chevaux ci-dessus pourront y suffire.*

IX. Aucune personne, soit soldat, domestique, ou valet, ne sera admis ou forcé à prendre le service militaire du Roi de Prusse; au-contraire, si cela arrivoit d'une façon ou d'autre, l'homme ainsi pris sera d'abord rendu par l'autorité des Généraux. *Accordé.*

X. Aucun homme qui depuis quelque tems auroit quité le service militaire de Prusse, & qui par hazard se trouveroit parmi cette Garnison, ne sera repris; au-contraire il passera en toute liberté & sans empêchement avec le reste de la Garnison. *Les Déserteurs seront livrés, cependant le pardon sera accordé à ceux qui se déclareront volontairement.*

XI. Si quelque personne dépendante du service militaire de la Reine de Hongrie & de Bohême étoit obligée de rester ici par des raisons pressantes, soit pour cause de maladie ou autres circonstances, il lui sera accordé six semaines de tems pour demeurer ici en liberté, avec sûreté, & sans empêchement; & pendant ce tems-là, ou lorsqu'il sera écoulé, il lui sera permis de se retirer où

bor

bon lui semblera. *Accordé ; mais à condition que ces personnes se déclareront d'abord, & diront qui elles sont ; & que les malades qui resteront en arriére, seront pansés* ET SOIGNE'S *aux dépens de la Garnison qui sort, par un Chirurgien qu'elle laissera pour cet effet.*

XII. Il sera accordé à tous les Sujets de Sa Majesté la Reine de Hongrie & de Bohême, qui sont d'autres Pays, & qui se trouvent ici par hazard, l'espace de trois mois, pour vendre ou emporter librement leurs marchandises, vins, & autres effets. *Accordé.*

XIII. Après la signature de cette Capitulation de part & d'autre la porte du Bourg sera livrée & cédée aux troupes du Roi de Prusse pour l'occuper. *Accordé, & la porte de Brinn sera cédée aujourd'hui à midi, d'autant plus que le pont pour aller à la porte du Bourg est brulé de ce côté-ci.*

XIV. Il ne sera ni accordé ni permis à personne des Troupes Royales de Prusse d'entrer dans la Ville, jusqu'à ce que la Garnison de la Reine de Hongrie en soit entiérement sortie : c'est pourquoi le reste des portes & le rempart entier demeureront occupés par les troupes de la Reine de Hongrie & de Bohême, & en dedans de la porte du Bourg, proche des maisons, il y aura un piquet des mêmes troupes. *Accordé.*

XV. Pendant l'ajustement des points de la Capitulation jusqu'à la signature, les hostilités & les travaux cesseront de part & d'autre. *Accordé.*

XVI. Le jour de la sortie de la Garnison, les chevaux de charroi, lesquels seront livrés

vrés aussitôt qu'il sera possible, se trouveront à des postes marqués, pour être plus à portée, & pouvoir aussitôt sortir. *Les chevaux de charroi seront livrés aujourd'hui au soir, & la Garnison sortira demain* 28. *après midi.*

XVII. Après la conclusion & avant la signature de la Capitulation, il sera permis au Commandant d'envoyer au Général Feld-Maréchal Baron de Seher un Officier, auquel on fournira la commodité d'aller par la poste ou par quelque autre voiture. *Accordé.*

XVIII. La Religion Catholique-Romaine sera entiérement laissée sans trouble ni empêchement dans ses exercices & cérémonies qu'elle a partiquées jusqu'ici; & pour cette raison non seulement aucun que celui qui fait profession de ladite Religion Catholique-Romaine ne pourra être admis dans la Bourgeoisie, dans le Conseil ou autre Service de la Ville, mais même dans l'Université, & ne pourra à l'avenir posséder ou desservir des Ecoles ou des Eglises. *Accordé.*

XIX. Le Prince-Evêque, comme aussi le Chapitre de la Cathédrale, & tout le resté du Clergé, les Cloîtres, les Fondations pour hommes & pour femmes, Eglises, Paroisses, Hôpitaux, & toutes autres Etablissemens pieux, seront confirmés & maintenus dans les Priviléges, Immunités, Libertés, Possessions & Biens qu'ils ont eus jusqu'ici. *Accordé.*

XX. De-même toute cette Ville d'Olmutz, avec toutes les Communes, Bourgeois & Habitans, sera conservée comme par le passé dans ses Usages, Priviléges, Libertés, Immunités, comme aussi dans ses Offices, Charges, Reve-

nus, Biens, & dans l'exercice de la Jurisdiction Civile & Criminelle: en conséquence le Magistrat sera laissé dans la libre élection du Conseil, selon qu'il est établi jusqu'à-présent dans l'usage & la possession de ce faire: personne non plus ne sera en la moindre chose lézé dans ses Possessions & Biens, soit par contribution, pour rachat du feu, ou autres exactions de semblable dénomination, soit à force ouverte, ou autrement. *Accordé.*

XXI. Il sera aussi permis au Baron de Schubirtz, Capitaine du Cercle d'Olmutz, de sortir en liberté avec son Sécretaire, les Commissaires, & le reste des Officiers de la Chancellerie & de sa Maison, pour se rendre où bon lui semblera, soit à Brinn avec la Garnison, soit ailleurs; & il lui sera donné pour sa sûreté une escorte, & fourni cinq chariots pour ses bagages & ceux de sa suite. *Comme on ne peut se passer dans la présente conjoncture de la présence de Mr. le Capitaine du Cercle, pour avoir soin des affaires, comme pour le passé, cet article n'aura pas lieu.*

XXII. Il sera accordé aux Habitans qui voudront se retirer, de sortir en toute sûreté avec leurs Effets & leurs Biens. *Accordé: mais il faut qu'ils se déclarent dans l'espace de quatre semaines.*

XXIII. Comme il se trouve dans Olmutz quelques effets, meubles & de l'argent comptant, appartenant au Baron de Trach, qui y ont été transportés de Silésie, le tout sera remis à la garde d'une personne de confiance, jusqu'à ce qu'il soit délivré au Propriétaire. *Cela peut être remis à une personne de la Ma-*

gistra-

giſtrature au moyen d'une exacte déſignation. La Garniſon ſera tenue de payer ce qu'elle doit à la Bourgeoiſie, & faute de ce faire, ou de l'argent comptant néceſſaire, la même Garniſon donnera une caution ſuffiſante, ou laiſſera un Officier pour ôtage. A Olmutz le 26. Décembre 1741.

Le Comte SCHWERIN.

Le Baron de TERZI
Général-Major.

Sur ces entrefaites, le Roi de Pruſſe ſe diſpoſoit à venir en Bohême pour y prendre le commandement de ſes Troupes & de celles des Alliés, afin de forcer la Reine de Hongrie à quelque accommodement. Ce Monarque partit de Berlin le 18. Janvier, & ſe rendit à Dresde, d'où, après s'être abouché avec le Roi de Pologne, il continua ſa route vers Prague. De-là il ſe rendit à Glatz, où il fit quelques actes de Souveraineté, après quoi il vint à Olmutz, pour régler les affaires de la campagne qu'il vouloit commencer en Moravie. Les Troupes qu'il avoit déjà dans ce Marquiſat, ſe renforçoient tous les jours par des Régimens qui arrivoient de Siléſie; & celles qui étoient entrées en Bohême ayant été renforcées par les Saxons, & par trois à quatre mille François, étoient en marche pour les venir joindre. Le deſſein du Roi de Pruſſe, en tournant ſes armes vers la Moravie, étoit apparemment d'aider les Saxons à conquérir ce Marquiſat, qui étoit deſtiné à dédommager le Roi

de Pologne Electeur de Saxe des fraix d'une guerre à laquelle il se seroit peut-être volontiers dispensé de prendre part, sans un concours de circonstances, dont une seule entraîne souvent les Princes les plus pacifiques dans la nécessité de prendre des mesures contraires à leur inclination. Il paroît aussi que Sa Majesté Prussienne vouloit obliger le Prince Charles à s'éloigner de la Bohême pour courir au secours de l'Autriche, qu'elle menaçoit. Mais le succès ne répondit pas aux apparences. La Moravie fut abandonnée aussitôt que conquise, & le Prince Charles en courant au secours de l'Autriche, ne s'éloigna pas entiérement de la Bohême. Mais avant que d'entrer dans le détail des mouvemens de toutes ces Armées en Moravie, & des actions qui en furent les suites, il est à propos de voir ce qui se passoit en Baviére.

L'Electeur de ce nom en s'emparant de Passau, de la Haute-Autriche & de la Bohême, avoit cru sans-doute que la Reine n'étoit point en état de reprendre aucun de ces Pays, & il n'avoit pas prévu qu'il sortiroit tout d'un coup de la Hongrie une nuée de Soldats qui inonderoient ses propres Etats, & qu'il s'affoibliroit à mesure que son Ennemie se renforceroit. En effet l'Armée Bavaroise réduite à environ quinze mille hommes, dont cinq à six mille étoient en Bohême, devoit avec huit mille François défendre la Haute-Autriche, la Baviére & le Haut-Palatinat. Un terrain de cette étendue ne pouvoit être garanti d'une invasion par un si petit nombre de troupes éparpillées en tant d'endroits différens.

Le

Le Comte de Kévenhuller, Général qui joignoit la ruse à l'expérience, comprit bientôt la facilité qu'il y auroit de reconquérir la Haute-Autriche, & de pousser même jusqu'en Baviére. Il étoit bien persuadé qu'il auroit le tems de s'y fortifier, avant que la France pût envoyer des secours suffisans à l'Electeur pour le tirer de ce mauvais pas. Occupé de ce dessein, il s'apliqua à assembler une Armée assez forte pour l'exécuter, & se servit habilement de la confiance que la Reine avoit en sa capacité.

Sous prétexte de défendre Vienne & de la mettre en état de soutenir un long siége, il tira toutes les Garnisons des Places de Hongrie, & de diverses autres Provinces qui n'avoient rien à craindre. Il y joignit quantité de Hussars, & d'autre Milice Hongroise, le tout jusqu'au nombre de vingt mille hommes, qui se rendirent par diverses routes aux environs d'Amstetten.

Le 28. de Décembre il se mit à leur tête, & s'avança jusques sur les bords de l'Ems. Il détacha deux mille hommes sous le Comte de Mercy d'Argenteau, qui ayant passé cette Riviére chassérent les Bavarois de quelques postes retranchés, tels que Lembach & Trenberg, & les poussérent jusqu'à Steyr, qu'ils abandonnérent aussitôt.

D'un autre côté, le Général Palfi s'étant approché de la Ville d'Ems, la trouva abandonnée, & s'en assura; après quoi toute l'Armée passa la Riviére.

Le Comte de Segur qui commandoit les Troupes Françoises répandues dans la Haute-

Autriche, ne crut pas pouvoir avec sept ou huit mille hommes harassés de fatigue en arrêter vingt mille tout frais, & qui n'avoient encore rien souffert. Il jugea que le seul parti qu'il y eût à prendre, étoit de se jetter dans une Place où il pût faire assez de résistance pour obliger l'Ennemi à lui accorder des conditions honorables. Il n'appréhendoit pas un siége dans cette Saison, mais un blocus; & il savoit que les Places étoient mal pourvues, & qu'il faloit de bons magazins pour faire subsister huit mille hommes dans un même lieu.

Cependant l'affaire pressoit, l'Ennemi s'avançoit, & les Troupes Françoises, dispersées dans les Villages, pouvoient être enlevées peloton par peloton. Il les rassemble donc, & sans différer il va se jetter dans Lintz.

J'ai déjà dit que l'Electeur de Baviére s'étoit emparé de cette Ville, qui est la Capitale de l'Autriche Supérieure. Le Commandant que ce Prince y avoit mis, avoit pris quelques précautions pour n'être pas emporté d'emblée. Il avoit fait aprofondir le fossé, & l'avoit environné de palissades. Mais si cela suffisoit pour mettre sa Garnison à l'abri d'une insulte, il ne suffisoit pas pour faire de Lintz une Place tenable. Ce n'est pas tout, les munitions & les fourrages y étoient en petite quantité, & ne pouvoient durer longtems.

Tel étoit l'état de cette Ville, lorsque Mr. de Ségur y entra avec ses huit mille François. Ceux-ci commencérent d'abord après

leur arrivée à barricader les rues; & à se retrancher avec de grosses poutres, & autres choses semblables. Il est bien sûr que si cette Garnison avoit pu conserver une communication libre avec la Baviére par le moyen du Danube & de l'Inn qui se jette dans ce Fleuve, & qu'elle eût pu par-là supléer à la disette des magazins de la Place, elle auroit pu donner bien de la tablature au Maréchal de Kévenhuller. Mais ce Maréchal travailla d'abord à lui ôter cette ressource.

Pour cet effet il détacha le Lieutenant-Colonel Menzel avec un gros de Hussars, pour s'assurer de Scharding, Ville assez considérable sur la Riviére d'Inn, & défendue par un château fortifié.

Menzel s'est rendu si fameux par la hardiesse de ses entreprises, & encore plus par ses pilleries, qu'il est juste de faire une petite digression en sa faveur. Les grands-hommes comme lui gagnent toujours à être connus. Menzel donc est natif de Leipzig, Ville célébre de l'Electorat de Saxe. Son Pére étoit Barbier, & sa Mére gagne actuellement sa vie à vendre de l'amidon. Sa Sœur est Blanchisseuse. La naissance est un effet du hazard. On ne se la donne point, & ce n'est pas aussi sur cela qu'un homme raisonnable fera procès à un autre. Un Roturier ayant plus d'obstacles à se distinguer qu'un Noble, doit nécessairement avoir plus de vertu. Sur ce pied-là on peut juger de celle de Mr. Menzel. Dans sa jeunesse il a servi en Russie. Une petite affaire de rien l'obligea à quiter ce Service pour passer dans celui de la Reine de Hongrie. Il

y a acquis la réputation d'un des plus déterminés Partifans qu'on eût encore vus. Il a fait quelques bons coups; s'eſt enrichi aux dépens des François & des Bavarois; & a épouſé la fille d'un des Ecuyers du Manége de Vienne, dont il étoit devenu amoureux à Olmutz. C'étoit une pauvre orpheline, qui n'avoit rien. Mr. Menzel, plus ſenſible à l'éclat du mérite qu'à celui des richeſſes, & ayant déjà aſſez de bien, a eu la générosité de l'épouſer, aimant mieux faire la fortune d'une perſonne de mérite, que d'augmenter ſes biens par une alliance plus avantageuſe.

Mr. Menzel eſt d'une taille médiocre. Il a les yeux hagards, le teint un peu blême, le viſage gravé de petite-vérole, le nez aquilin, la bouche grande, & tout ſon air eſt auſſi cruel que ſa démarche eſt comique. Il aime à boire, & il boit ſi bien, qu'il paſſe rarement un jour ſans faire à Bacchus le ſacrifice de ſa raiſon. Je lui ai ouï dire cent fois à lui-même, en ſtile militaire, qu'il ne réuſſiſſoit jamais mieux dans ſes entrepriſes que quand il étoit ſoul. Il reſſemble en cela au fameux Maréchal de Rantzau, & quoique ce ſoit-là tout ce qu'il a de commun avec lui, il eſt néanmoins toujours glorieux de reſſembler par quelque endroit à un ſi grand-homme.

La Garniſon de Scharding ayant été ſommée par ce Partiſan, offrit de ſe rendre pourvu qu'on lui permît de ſe retirer. Mais Mr. Menzel avoit ordre de ne la recevoir que priſonniére de guerre, & ce fut tout ce qu'il voulut accorder. Sur cela le Comman-

dant Bavarois abandonna la Ville & le château, & tâcha de s'évader. Les Bourgeois portérent aussitôt les clés de l'un & de l'autre au Partisan Autrichien, qui se détacha avec une partie de ses Hussars pour aller à la poursuite de la Garnison fugitive, mais il étoit trop tard. Il ne rencontra que quelques traineurs, qu'il eut soin de faire massacrer pour épargner à ses gens la peine de les emmener. Après quoi il dépêcha un Exprès au Comte de Kévenhuller, pour l'informer de la prise de Scharding. Ce Général y envoya le Baron de Bérenklau, Major-Général, avec deux Régimens d'Infanterie & seize cens Warasdins; car connoissant combien ce poste étoit important à ses desseins, il voulut le mettre hors d'insulte.

Cependant Menzel profitant de sa bonne fortune, se porta à Wilshoffen, poste important sur le Danube, & dont la perte ne pouvoit qu'incommoder extrêmement la Garnison de Lintz, à cause du pont qui est sur ce Fleuve, & que Menzel fit attaquer en même tems que la Ville. Il n'y trouva pas plus de résistance qu'à Scharding. Les Bavarois, soit qu'ils fussent trop foibles, ou qu'ils fussent troublés d'une irruption si subite, ne firent pas tout ce qu'on attendoit d'eux. Quelques-uns même de leurs Commandans furent convaincus de trahison ou de lâcheté, & exécutés publiquement.

Le Comte de Kévenhuller reçut encore un renfort de trois Régimens de Cavalerie que le Prince Charles lui envoyoit de Bohême, &

un train considérable d'Artillerie tiré de l'Arcenal de Vienne.

Les choses se trouvant si favorablement disposées, Mr. de Kévenhuller s'approcha de Lintz, & fit sommer le Commandant. On lui fit dire qu'on feroit pendre à sa vue celui qu'il renverroit porter un semblable compliment. Là-dessus il fit attaquer les Fauxbourgs par le Régiment de Dragons du Prince Eugéne, qui fut un peu maltraité par les Grenadiers François. On le fit soutenir, & le combat recommença: mais au bout de trois quarts-d'heure les Autrichiens furent repoussés; & le Comte de Kévenhuller comprit qu'il y avoit-là de bonnes troupes, qui lui feroient payer cher la gloire de les forcer. Il se contenta de les resserrer davantage, & de les affamer.

Le Feld-Maréchal Thöring, qui commandoit alors en Baviére les troupes de cet Electorat, voyant de quelle importance il étoit de rétablir la communication avec Lintz, résolut de tout tenter pour reprendre Scharding. Il apprit fort à propos qu'un convoi de foin parti de Furstenféele, & escorté par quinze Hussars, devoit entrer dans la Place, & qu'il n'y pourroit arriver que dans la nuit. Sur cela il prit les Régimens de Minuzzi, de Moraviski, de Hohenzollern, & manda les Dragons du Comte de Piosasque, avec huit cens Travailleurs, après quoi il se mit en marche, faisant mener deux piéces de canon à la queue de son détachement. Il découvrir le Convoi assez près de la Ville, environ sur les neuf heures du soir.

Ses Grenadiers n'eurent pas plutôt apperçu la petite escorte de Hussars, qu'ils firent feu dessus fort imprudemment ; car le bruit ayant donné de justes soupçons à Bérenklau, il défendit d'ouvrir les portes, aimant mieux perdre le convoi que le poste qu'il avoit en garde.

Thöring ne voyant pas jour à entrer dans la Ville par finesse, voulut en venir à la force. Il fit attaquer la redoute qui couvroit le pont, & l'emporta après une vigoureuse résistance de la part des Autrichiens. Le Général Bavarois fit alors avancer ses deux canons pour rompre la porte de la Tour ; à quoi il ne put réussir, ou par l'ignorance de ses Cannoniers, ou faute de munition suffisante. Pour comble de malheur, les Travailleurs ni les Dragons de Piosasque n'arrivoient point. Enfin il fit un nouvel effort, & ordonna aux Grenadiers d'aller enfoncer la porte à coups de hache. Mais à peine s'étoient-ils montrés, que les Autrichiens les saluérent d'un feu de mousquetterie qui les écarta bien vite. Ils se jettérent dans quelques granges qu'ils avoient à portée, & il n'y eut plus moyen de les faire avancer.

Le jour étant venu les Autrichiens firent une sortie, que le Général Bérenklau conduisoit en personne. Il reprit la tête du pont l'épée à la main, & plusieurs Bavarois furent tués, le reste regagna le gros du Détachement qui étoit à quelque distance de-là.

Le Maréchal de Thöring crut qu'il étoit tems de se retirer, & défila vers la Roth

petite

petite Riviére qui se jette dans l'Inn au dessous de Scharding, dans le dessein de la passer, & de rompre le pont après, pour se retirer plus tranquillement sous Braunau. Mais il trouva que Menzel avec ses Hussars l'avoit prévenu, & qu'il avoit lui-même rompu le pont de la Roth.

Il falut le racommoder, & à peine en étoit-on venu à bout, qu'un Corps d'Infanterie Autrichienne & un gros de Hussars se firent voir. C'étoit la meilleure partie de la Garnison de Scharding, qui sur l'avis que Menzel avoit rompu le pont, & qu'il observoit les Bavarois avec ses Hussars; se mit aux trousses des premiers, pour achever de les défaire au passage de la Roth. Les Bavarois passérent néanmoins cette Riviére, mais ils étoient à peine de l'autre côté, qu'ils eurent l'Ennemi sur les bras.

Ce Corps d'Infanterie, à la tête duquel étoit Bérenklau lui-même, se divisa en trois gros pelotons, pour mieux enfermer les Bavarois, & les Hussars s'ébranlérent pour commencer l'attaque.

Les Bavarois firent une décharge hors de portée, & frappés soudain d'une terreur panique, ils jettent leurs armes & se débandent qui d'un côté qui de l'autre. Heureusement pour eux, l'Infanterie Autrichienne étoit trop fatiguée pour pouvoir les poursuivre, & la nuit, qui survint bientôt après, les déroba en partie au fer des Hussars. Il faut aussi avouer que la peur leur donnoit une telle légéreté, qu'il étoit difficile de les atteindre. Sans cela il n'en seroit pas échappé peut-être un seul.

On

On leur tua environ cent cinquante hommes, & on leur en prit un peu davantage. Ils laissérent sur la place leurs deux piéces de canon, un mortier, & environ un millier de mousquets, dont la plupart étoient encore chargés. On leur enleva neuf drapeaux.

Après cette déroute, le Maréchal de Thöring ne fit plus que des efforts inutiles pour secourir Lintz.

La Garnison se défendoit néanmoins toujours avec valeur. Elle faisoit de fréquentes sorties, où il périssoit beaucoup de gens de part & d'autre; & il y a apparence que si Thöring eût réussi à reprendre Scharding, & qu'avec un Corps tant soit peu considérable il eût pu s'approcher des postes des Assiégeans, les inquiéter, favoriser les sorties des Assiégés, leur faire parvenir des vivres; il y a apparence, dis-je, qu'on auroit été obligé d'abandonner cette entreprise. Mais le Général Bavarois n'ayant pu rassembler seulement six mille hommes, & la Garnison étant déjà réduite à manger de la chair de cheval, tous les Généraux furent d'avis de capituler. On députa deux Officiers de rang au Grand Duc, qui ne voulut d'abord accorder d'autre condition que la vie & bagues sauves; mais du reste il prétendoit que toute la Garnison restât prisonniére de guerre. Toutefois ayant consulté le Maréchal de Kévenhuller avant que de rien résoudre, ce Général lui fit remarquer que la Garnison étoit si nombreuse, que si on la réduisoit au désespoir, elle pouvoit seule changer la fortune de la guerre. Que le Maréchal de Thöring se remuoit beaucoup pour

pour assembler un Corps capable de tenir la campagne. Qu'il pouvoit recevoir des troupes de Bohême ou de quelqu'autre endroit, & que pour peu que le siége durât encore l'Armée de la Reine se fondroit, & se dissiperoit rebutée par la rigueur du froid & la crainte du mauvais succès. Qu'il s'agissoit de redonner de la confiance aux Troupes, & qu'on ne pouvoit y réussir qu'en les menant en avant, & non en les arrêtant longtems devant une bicoque. Qu'enfin on étoit venu pour prendre Lintz & non pour le détruire, ce qui ne manqueroit pas d'arriver, si l'on réduisoit l'Ennemi à la nécessité d'une plus longue résistance; & qu'il n'étoit pas encore tems d'affecter de la hauteur & de la fierté, qu'il faloit attendre des avantages plus marqués.

Telles furent les raisons du Comte de Kévenhuller. Le Grand-Duc ne s'amusa pas à les contredire, il étoit trop persuadé de la prudence & de la fidélité de ce Général pour ne pas déférer à ses sentimens. Voici quelle fut cette Capitulation.

I. La Garnison livrera la porte des Etats dès que la Capitulation aura été signée.

II. Elle sortira le 24. avec tous les honneurs militaires, armes & bagages, & autant de canons qu'elle en a amenés avec elle de France.

III. On donnera une Liste exacte des Généraux, Officiers & Régimens de la Garnison, lesquels s'obligent à ne point prendre les armes contre la Reine de Hongrie directement, ni indirectement, durant l'espace d'une année.

IV. Les Troupes Françoises iront de l'autre côté du Danube, à Donawerth, & y resteront jusqu'à la mi-Avril; après quoi elles retourneront en France. Au cas que l'Armée de la Reine s'approche de Donawerth pendant que ces troupes y seront, Mr. de Segur s'oblige de se retirer dans tel endroit qui lui sera indiqué par celui qui commandera ladite Armée.

V. Les Troupes Bavaroises iront par le même côté dans le Haut-Palatinat, où elles seront reparties dans le plat-pays pendant une année.

VI. Le Comte Minuzzi fera rendre les ôtages qui ont été amenés de la Basse-Autriche.

VII. En cas qu'il se trouve des Déserteurs dans la Garnison, on sera obligé de les rendre tant de la part des François que de celle des Bavarois.

VIII. Il ne sera détourné aucun Ecrit des Archives, & ceux qui pourroient en avoir été pris seront rendus.

IX. On accorde à Mrs. les Officiers François qui sont prisonniers de guerre, la liberté d'aller chez eux, jusqu'à ce qu'ils soient échangés. *Signé*: Le Comte de SEGUR, le Comte MINUZZI, le Prince de ZOLLERN.

Il y avoit dans la Place 17. Bataillons, 2. Régimens de Dragons, & 2. de Cuirassiers. Savoir, Infanterie: Royal-Vaisseau, Turenne, Rohan, Prince-Clément, chacun de 3. Bataillons: Souvrai, Prince Electoral, de 2. Bataillons, & un Bataillon de Royal-Artillerie. Dragons, Beaufremont & l'Hôpital ou Vitri.

tri. Cuirassiers : Régimens d'Urmée & Costa.

Ces Troupes étoient commandées par le Comte de Ségur Lieutenant-Général, par les Princes de Rohan, de Tingri & de Zollern; les Marquis de Marcieux, de Chatelet & de Souvrai, Mylord Clare, le Comte Minuzzi, Mrs. de Beaufremont, de l'Hôpital, Turmeni & Frédérico. Elles étoient à peine à deux lieues de Lintz, qu'elles rencontrérent un gros de Hussars qui les guettoit, & qui les laissa passer tranquillement. Mais pour les équipages qui suivoient à quelque distance, les Hussars les arrêtérent, & quelque chose qu'on pût leur dire de Lintz, de Garnison, de Capitulation, ils ne voulurent rien entendre, & se mirent à piller. Quand ils se virent chargés de butin, ils s'en allérent, après avoir massacré quelques valets d'equipage.

On sera peut-être surpris d'une pareille violence, si contraire aux Loix de la Guerre : mais quand on connoît les Hongrois, il n'y a plus lieu de s'étonner. C'est une Nation aussi pauvre & aussi misérable qu'il est possible de se l'imaginer. Les vivres ne sont pas chers en Hongrie, mais l'argent y est extraordinairement rare ; de-là vient que les habitans sont tous adonnés au vol, & ils tuent ordinairement ceux qu'ils volent, desorte qu'il ne fait pas sûr de voyager seul chez eux. Avec de telles inclinations, on juge bien qu'ils ne sont pas gens à respecter beaucoup ni Passeports, ni Capitulations, ni rien de tout ce qui peut les empêcher de butiner. La Hongrie est un Pays gras & fertile ; mais n'y ayant ni commerce, ni industrie, il ne peut y avoir de richesse. Les

plus

plus belles Villes de Hongrie ne contiennent qu'un tas de chaumiéres enfumées, auxquelles on ne peut que très-improprement donner le nom de maison. Qu'on juge par-là des Villages.

Les Hongrois ne connoissent d'autre voie pour s'enrichir que la guerre ; toute leur industrie est dans la lame de leurs sabres.

Il suffit de leur montrer quelque joyau d'or ou d'argent, & de leur dire qu'on l'a gagné à la guerre ; que s'ils veulent venir on les ménera dans un Pays riche, où une seule course suffira pour les enrichir, on est sûr d'avoir des recrues plus qu'on n'en voudra. Ces Paysans montent à cheval avec leur sabre au côté, & portent dans les Armées une férocité, & une avidité de butin qui leur tient lieu de valeur.

Le Comte de Ségur, instruit de la violence des Hussars, s'en plaignit au Comte de Kévenhuller par une Lettre qu'il lui écrivit. Le Général Autrichien, craignant que les François ne prissent occasion de cette infraction à la Capitulation, pour ne la pas observer, & pour employer ces troupes contre la Reine, répondit avec beaucoup de douceur, desapprouvant hautement la conduite des Hussars, & l'excusant du mieux qu'il pouvoit, offrant au surplus de réparer tout le dommage qui s'étoit fait. Il prioit le Comte de Ségur de le faire estimer, & ayant su qu'on le faisoit monter à six mille florins, il fit payer cette somme aux Commissaires des Troupes Françoises, & défendit sous des peines rigoureuses, aux Chefs des Pandoures & des Hussars, de s'émanciper à l'avenir à des actions de cette nature.

Après le succès du Siége de Lintz, les Autrichiens profitant de leur avantage, vinrent assiéger Passau. Ils y trouvérent aussi peu de résistance qu'à Scharding. Le château d'Oberhaus, qui pouvoit tenir plusieurs jours, se rendit dès la premiére sommation. Il sembloit que les Commandans Bavarois se fussent donné le mot pour ne rien faire qui vaille. Braunau ne tint pas vingt-quatre heures; & ce qu'il y a d'extraordinaire, c'est que les Autrichiens ne faisoient pas l'honneur à ces Places de les venir attaquer en forces: ils envoyoient seulement des Détachemens, qui s'en emparoient chemin-faisant.

L'Armée du Comte de Kévenhuller s'approcha de Straubingen; mais jugeant que cette Place, l'une des meilleures de la Baviére, pouvoit l'arrêter longtems; que son Infanterie étoit trop fatiguée, & ne pouvoit plus camper à cause de la rigueur du froid, il la mit dans des quartiers de cantonnement, pendant que ses Hongrois battoient l'estrade, & mettoient tout à feu & à sang.

Mr. Menzel se distingua sur-tout par le stile d'un Manifeste qu'il répandit dans toute la Baviére. Il y menaçoit les Bavarois qui seroient trouvés les armes à la main, à la réserve des Soldats des vieux Corps, de leur faire couper le nez & les oreilles.

A la lecture de cet étrange Manifeste, la Régence de Munich envoya des Députés au Général Bérenklau, pour lui représenter que si on exécutoit les menaces en question, on agiroit contre les loix de la Guerre; que les Milices du Pays, pour n'être pas de vieux

Corps,

Corps, n'en étoient pas moins des troupes; que d'ailleurs de telles cruautés n'étoient jamais pratiquées parmi des Chrétiens.

Bérenklau ne leur répondit que par cet axiôme d'un ancien Roi Gaulois, *malheur aux vaincus.* Ajoûtant que Mr. Menzel * avoit ordre de traiter avec la derniére rigueur, ceux qui s'opposeroient aux progrès des Armes de la Reine, à moins que ce ne fussent des troupes réglées.

Sur ce pied-là les Alliés auroient pu mutiler tous les Talpaches, Croates, Pandoures &c. qui tomboient entre leurs mains, & qui certainement ne sont pas plus troupes réglées que les Miliciens Bavarois.

Non contens de pénétrer en Baviére par la Haute-Autriche, les Autrichiens tentérent d'y entrer par le Tyrol, & y réussirent, ayant pris des routes inconnues, & évité par ce moyen les postes que les Bavarois occupoient de ce côté-là, & qui auroient pu les arrêter trop longtems. Je ne ferai que copier ici la relation qu'ils publiérent eux-mêmes de cette entreprise.

En conformité des dispositions faites par le Général Comte de Lanoi, le 10 de Février, le Comte de Portugal & Puéhla, Colonel du Régiment du vieux Comte de Königseg, à la tête du Bataillon du Corps de ce Régiment, de deux Compagnies de Grenadiers, & de deux

* Il m'est tombé entre les mains un Livre Allemand qui contient l'Histoire de ce Partisan. L'Auteur lui donne le titre d'Excellence, & le met fort au-dessus des Héros anciens & modernes. Sa femme y est appellée Comtesse.

deux cens Croates, ſe mit en marche de Kutzbuchel vers Köſſen, & ſur les huit heures du ſoir le Marquis de *Campo* Major du même Régiment marcha avec le Bataillon du Colonel de Reitkirchdorf à Reiterwinkel en Baviére, dont les habitans ſe ſoumirent d'abord.

A dix heures du ſoir, 400. Payſans commencérent à frayer un chemin, qu'on avoit tracé la veille de Kutzbuchel du Lac de Tauppen, & de ce Lac à Oberwuſſen, à Unterwuſſen, & à Graſſau en Baviére par des montagnes impraticables, où de l'aveu de tous les habitans du Pays perſonne n'avoit paſſé de mémoire d'homme. Cet ouvrage fut fini le lendemain, & par-là, au-lieu qu'il auroit falu en prenant le chemin ordinaire, attaquer les retranchemens & les forts dont les Bavarois avoient garni les débouchés, on ſe trouva en état de les prendre par derriére. Le 11. Mr. le Major-Général ſe mit en marche avec le Corps qui avoit paſſé la nuit à Köſſen, & à cinq heures de l'après-midi il entra dans le Territoire de Baviére par ce nouveau chemin, ſans avoir laiſſé un ſeul homme en arriére.

Le ſecond Bataillon qui étoit reſté à Reiterwinckel, le ſuivit ſous les ordres du Major, après avoir été relevé par un Bataillon commandé par le Lieutenant-Colonel Baron de Schenzel; pendant ce tems-là le premier Corps fut renforcé par 400. Croates. On marcha cinq heures dans cet ordre avant de gagner le ſommet de la montagne, dont tous les environs étoient occupés & parcourus par les Tireurs du Pays que l'on avoit envoyés pluſieurs

lieues

lieues à la ronde pour reconnoître le terrain. Lorsqu'on se trouva sur la cime de la montagne, on descendit un peu pour aller occuper une éminence avantageuse, d'où l'on découvrit tant sur la hauteur opposée que sur toutes les autres des Milices Bavaroises, qui tirérent quantité de coups de fusil & de boëtes. On leur fit signe d'approcher, & on leur envoya même des gens avec des Lettres de sommation, mais ils se retirérent par pure crainte, comme on l'apprit peu après. De cet endroit on détacha une Compagnie de Grenadiers, & une de Fuseliers avec 100. Croates, pour aller reconnoître Oberwussen, qu'on trouva abandonné par les Habitans.

Là-dessus, la seconde Compagnie des Grenadiers marcha à Unterwussen avec 240. Croates. Le Major prit dans le même tems poste à Grassau avec le Bataillon qu'il commandoit; & non content d'avoir laissé par précaution des piquets sur toutes les hauteurs, les 200. Croates qui étoient restés en arriére, reçurent ordre de suivre, & arrivérent à dix heures du soir, les Compagnies de Grenadiers étant arrivées dans les deux premiers endroits à quatre heures, & les autres troupes à cinq.

A sept heures, Mr. de Winser Colonel des Tireurs, & le Lieutenant-Ingénieur Ranker, reçurent ordre du Général Lanoi de se détacher avec une Compagnie de Grenadiers & une de Fuseliers, pour aller sommer & attaquer, en cas de refus, le fort que les Bavarois avoient à l'endroit nommé Wasserfal; mais y étant arrivés, ils trouvérent que le Capitaine Bavarois qui y commandoit 300. Miliciens

l'avoit abandonné, & s'étoit ſauvé avec tout ſon monde dans les montagnes. Comme ce fort bouchoit abſolument la ſortie du Tyrol de ce côté-là, il fut démoli & brulé par ordre du Général.

Le 12. quatre cens Croates s'avancérent à Graſſau, d'où le Major de Campo marcha avec ſon Bataillon à Scheltingen. Ces quatre cens Croates ayant enſuite été joints par quatre cens autres, pouſſérent juſqu'à Nieder-Wuſſen. Le château de Marquaſtein, qui eſt aux environs, fut ſommé de ſe rendre, ce qu'il fit & reçut une Compagnie de Grenadiers. Il y avoit encore quelques forts & quelques retranchemens dans ces quartiers. Le Major Campo fut chargé de s'en emparer. Il n'eut pas de peine à y réuſſir, l'Officier Bavarois qui y commandoit, les ayant abandonnés avec précipitation la nuit du 13. au 14. La même nuit il arriva chez le Général Lanoi un Commiſſaire Bavarois avec les Officiers & Jurés du Ban de Trauſtein pour faire leurs ſoumiſſions.

Le 14. on entra dans ce Ban, & l'on y joignit le Lieutenant Feld-Maréchal de Stentz, qui étoit entré en Baviére par un autre chemin avec un Corps plus conſidérable, & presque dans le même tems il y arriva 500. Huſſars de l'Armée du Feld-Maréchal Kévenhuller.

Ce fut ainſi que la Baviére ſe vit tout d'un coup inondée de Troupes Autrichiennes & Hongroiſes du côté du Midi & de l'Orient; & qu'elle fut livrée en proie aux Payſans de Hongrie & à ceux du Tyrol, qui couroient le fer & la flamme à la main lever des contributions

butions sur un peuple naturellement peu riche, & déjà épuisé par les guerres précédentes, pendant que les Troupes réglées se tenoient dans leurs quartiers de cantonnement, pour couvrir les conquêtes qu'on venoit de faire & pour se préparer à de nouvelles.

En attendant le Colonel Mentzel fut détaché avec un Corps de quatre à cinq mille hommes pour marcher du côté de Munich, & tâcher de s'emparer de cette Capitale. La chose n'étoit pas difficile. Munich est une grande & belle Ville, mais n'est nullement fortifiée. Elle est le lieu de la résidence des Electeurs de Baviére. Sa situation près de l'Iser la rend fort agréable. Elle contient beaucoup d'Eglises & de Monastéres. Le Palais des Electeurs est très-magnifique. On dit que Gustave-Adolphe ayant pris Munich, & ayant vu le Cabinet & la Bibliothéque Electorale, s'écria que le plus puissant Prince du Monde ne se trouveroit pas déplacé dans cette Ville.

Elle tomba entre les mains des Autrichiens après la bataille d'Hochstet. Ils la traitérent comme tout le reste de la Baviére, c'est-à-dire avec une dureté qui révolta les Peuples.

Les Officiers que l'Empereur Joseph y avoit établis y commirent de si terribles exactions, que le Pays se trouva bientôt dans la derniére misére. Le désespoir mit les armes à la main des Habitans. Plus de vingt-mille Paysans se soulevérent. Ils avoient plusieurs Gentils-hommes à leur tête. Après avoir défait quelques petits détachemens d'Impériaux, ils se présentérent devant Munich, espérant que les

habitans les favoriseroient & prendroient les armes contre la Garnison: mais personne ne branla; soit que la crainte d'être pillé par les uns & les autres retînt les habitans, soit que le Gouverneur eût pris de bonnes mesures pour les empêcher de remuer. Comme les Paysans n'avoient ni munitions, ni artillerie, ils furent bientôt obligés de se retirer. La plus grande partie de la Garnison les suivit la veille de Noël 1705. & les atteignit à Seulingen, Village à une lieue de Munich. Il se donna là un grand combat, où les Paysans furent défaits malgré leur nombre. Trois mille d'entre eux furent tués, le reste fut dissipé, ou faits prisonniers. Les Impériaux prirent aussi plusieurs Gentilshommes Bavarois à qui ils firent trancher la tête sans miséricorde, & les impôts furent augmentés chez le Peuple, desorte que son sort ne fit qu'empirer.

Aussitôt que la Régence eut avis de l'approche de Mr. Menzel, elle lui envoya des Députés pour convenir avec lui d'une Capitulation raisonnable. Voici les Articles qui lui furent proposés avec les réponses qu'il y fit.

Capitulation de Munich.

I. Aussitôt que le Feld-Maréchal Comte de Kévenhuller aura ratifié ces Articles, la Ville de Munich sera livrée au Colonel Menzel, & il sera permis à la Garnison, Officiers, Gens d'Artillerie, & tout ce qui dépend du militaire, de se retirer à Ingolstadt, avec tout ce qui leur appartient; & pour en faciliter le transf-

transſport, on leur fournira gratis les voitures & chevaux d'attelage néceſſaires.

Accordé, mais ils ſortiront ſans armes & ſans munitions, conformément au ſecond Article de mes propoſitions.

II. Il ſera permis aux deux Commandans de dreſſer un Inventaire de l'Artillerie, Munitions, & autres Attirails de guerre qui ſont dans les Arcenaux & ailleurs; mais le tout reſtera ici ſans qu'on puiſſe y toucher.

Cela dépend de Mr. le Feld-Maréchal Kévenhuller, qui ſans-doute l'accordera.

III. On ne forcera ni Soldats, ni Bourgeois, ni Habitans à prendre parti dans les troupes de la Reine de Hongrie, & l'on accordera le pardon aux Déſerteurs qui pourront ſe trouver ici.

Accordé.

IV. En cas que quelque Officier ou Soldat ſoit obligé de s'arrêter ici, ſoit pour ſes affaires particuliéres, ſoit à cauſe de maladie, il lui ſera accordé un certain tems, après lequel il lui ſera libre de ſe retirer.

Accordé.

V. Afin que les Articles de la Capitulation ſoient obſervés religieuſement, Mr. le Général Comte de Kévenhuller les ſignera & les ratifiera. Juſques-là tout demeurera *in ſtatu quo*, excepté la Porte de Neuhaus, comme on verra plus bas.

Accordé, d'autant qu'il eſt juſte qu'on ait quelques égards poar une Ville Capitale.

VI. Tout le Territoire & les Etats, auſſibien que la Ville Capitale, ſeront maintenus & conſervés dans leurs anciens Priviléges,

 &

& Libertés, sans les y troubler le moins du monde.

On ne doit pas douter que la Reine de Hongrie n'accorde cette demande.

VII. La Résidence Impériale de cette Ville & les Maisons de plaisance des environs, avec leurs meubles, peintures & tout ce qui leur appartient, Cabinet de Curiosités, le Magazin des Harnois, les Ecuries, les Haras, & tout ce qui est destiné pour leur entretien, de-même que les Archives, Bibliothéque, Attirails de chasse, & tout ce qui appartient à Sa Majesté Impériale, avec les Salines de Reichenthall & de Traustein, seront conservés dans leur entier sans y toucher, & pour leur sûreté on mettra des Sauve-gardes dans les lieux convenables.

Quoique cela dépende d'une disposition supérieure, on ne doute point qu'il ne soit accordé.

VIII. On agira de-même à l'égard des Ministres Impériaux absens & présens, de l'Hôtel des Etats, de l'Arcenal, des Maisons de la Noblesse & des Etats.

Accordé.

IX. On ne permettra le pillage ni dans les Villes, ni dans les Bourgs, ni dans aucun lieu du Pays en aucun tems, ni sous quelque prétexte que ce puisse être. On ne touchera aux possessions de personne, ni à rieu de tout ce qu'on a sauvé de la campagne dans cette Ville; & il sera permis à tout propriétaire d'emporter chez soi ce qui lui appartient sans aucun empêchement & sans rien payer. De-

même

même l'entrée des vivres dans cette Capitale sera entiérement libre.

Accordé.

X. Les Tribunaux Impériaux, Officiers Civils, & les Domestiques seront conservés dans leurs postes & appointemens: les Invalides & les Veuves continueront à jouïr de leurs pensions.

Cela dépend d'une disposition supérieure.

XI. On accordera des passeports pour faire de tout ceci le rapport où il conviendra.

Accordé.

XII. Si l'on met dans cette Capitale une Garnison, elle ne pourra être que de troupes réglées, & Mr. le Feld-Maréchal conviendra sans-doute que les troupes ne sauroient être mieux que dans les Cazernes.

Mr. le Feld-Maréchal ne sera pas contraire à cela.

XIII. L'Arcenal qui appartient à cette Ville, sera conservé en son entier, & il n'y sera point touché.

De-même que ci-dessus.

XIV. Après que l'on aura duement signé ces Articles, on livrera à Mr. le Colonel Menzel la Porte de Neuhauss.

Le tout sera observé fidélement.

Fait dans cette Capitale de Munich le 13. Février. 1742. Signé &c.

Après que le Feld-Maréchal Autrichien eut signé cette Capitulation, moyennant quelques modifications auxquelles il falut se soumettre, les troupes de la Reine furent mises en posses-

sio

ſion de Munich, & y exigérent des contributions exorbitantes. L'Electeur de Baviére apprit cette fâcheuſe nouvelle le jour même qu'il fut ſacré Empereur.

Ce Prince étoit parti de Prague, peu de jours après avoir été reconnu Roi de Bohême. Il ſe rendit à Fracfort, & y fut élu Roi des Romains, nonobſtant toutes les proteſtations des Miniſtres de la Reine de Hongrie. La voix de Bohême demeura ſuſpendue, & Mr. de Brandau, Miniſtre de Sa Majeſté Hongroiſe, fut obligé de ſortir de Francfort, ne pouvant concourir à l'élection. Quelque haute & élevée que ſoit la Dignité Impériale, je ne ſai ſi elle pourra dédommager Charles VII. des maux que ſa Baviére a ſoufferts. Ils ſont tels que de trente ans ce beau Pays ne pourra s'en relèver Nous verrons en ſon lieu de quelle maniére il a été traité. Revenons en Bohême & en Moravie.

Depuis les mouvemens des Pruſſiens & des Saxons pour entrer dans ce Marquiſat, on ne ſe battoit plus en Bohême avec la même chaleur. Les Autrichiens, attentifs à garantir l'Autriche, ſe tenoient toujours à portée d'y pouvoir rentrer dès que la néceſſité le requerroit. Ils continuoient à cantonner entre Budweis & Neuhauſs, envoyant de tems en tems des Partis en Bohême pour inquiéter les François & enlever leurs convois.

Au commencement de Février 1742. les Généraux Autrichiens ayant eu avis que le Marquis de Ximenès, Lieutenant-Général dans l'Armée de France, envoyoit de Wollin un convoi de vivres à Wimberg, lieu ſitué dans les mon-

montagnes qui féparent la Bohême de la Baviére, détachérent 200. Cuiraffiers, avec autant de Dragons, & un nombre pareil de Huffars. L'efcorte du Convoi n'étoit que de 60. Grenadiers, & de 150. Maîtres. Le Détachement Autrichien marcha en diligence à un Village nommé Chim, où le Convoi s'étoit arrêté. Ils y arrivérent dans le moment que les François fe difpofoient à continuer leur route.

L'Officier qui commandoit ces derniers n'eut pas plutôt apperçu l'Ennemi, que fans s'effrayer de leur nombre, il penfa à mettre le convoi en fûreté, & à faire la plus longue réfiftance qu'il lui feroit poffible. Pour cet effet il fit paffer les chariots chargés de vivres derriére le Cimetiére de l'Eglife de Chim, fa Cavalerie fe pofta fur les ailes des chariots, & avec fes foixante Grenadiers il entra dans le Cimetiére. En même tems il dépêcha un Cavalier à Mr. le Marquis de Ximenès, pour lui donner avis qu'il venoit d'être attaqué par un Parti ennemi de fix cens chevaux, & le prier de lui envoyer du fecours. L'Officier Autrichien fit fommer le Commandant François de fe rendre prifonnier de guerre avec tout fon monde, le menaçant, en cas de refus, de le faire paffer au fil de l'épée. On lui répondit qu'on ne le craignoit pas, & là-deffus il fit mettre pied à terre à fes Dragons pour forcer le Cimetiére, pendant que fes Huffards & fes Cuiraffiers en faifoient le tour, pour venir attaquer l'Efcadron François qui gardoit le Convoi.

Les Grenadiers François firent, à bout

ttou

touchant, une décharge sur les Dragons Autrichiens, qui en tua dix à douze & en blessa autant. Les Hussards & les Cuirassiers n'en purent jamais venir à l'arme blanche avec les Cavaliers François, parce que de ce côté-là le Cimetiére étoit couvert de haies & de hauteurs, qui les empêchoient de s'approcher de plus près que de la portée du pistolet. Le combat se passa à coups d'armes à feu. Les Dragons tentérent plus d'une fois d'escalader la muraille du Cimetiére, mais ils furent toujours repoussés. Trois heures s'écoulérent de cette maniére, sans qu'on pût dire qui l'emporteroit; les deux Partis montrant une égale bravoure, l'un à attaquer, l'autre à se défendre, lorsqu'enfin un renfort de cent cinquante Cavaliers, ayant chacun un Fantassin en croupe, arriva de Wollin. Le Marquis de Ximenès en avoit donné le Commandement à Mr. de Montauban, Lieutenant-Colonel du Régiment d'Orléans. Cet Officier entendant tirer, jugea que l'affaire n'étoit pas finie. Il fit mettre ses Fantassins à terre, les divisa en petits pelotons, & les fit marcher droit au Cimetiére du côté où l'attaque se faisoit, & avec sa Cavalerie il alla tomber dans le flanc des Cuirassiers & des Hussards Autrichiens, qui prirent aussitôt la fuite, aussi-bien que les Dragons. On ne s'amusa pas à les poursuivre, on ne pensa qu'à faire avancer le Convoi, qui arriva heureusement au lieu de sa destination. Les Autrichiens perdirent plus de cinquante hommes dans cette rencontre, & en eurent environ cent de blessés. Du côté des François, un

Lieu-

Lieutenant & douze tant Grenadiers que Cavaliers furent tués, & une vingtaine furent bleſſés.

Cependant le Roi de Pruſſe s'avançoit dans la Moravie, faiſant le dégât par-tout où il paſſoit, afin d'ôter aux Ennemis l'eſpérance d'y pouvoir ſubſiſter, au cas que l'envie leur prît de le ſuivre dans cette Province. Mais cette précaution, que la raiſon de guerre peut juſtifier, fut funeſte aux Saxons; car comme ils venoient après les Pruſſiens, ils avoient le deſagrément de ne trouver que des quartiers ruinés & dépourvus de tout; deſorte qu'ils ſouffroient la diſette, ni plus ni moins que ſi l'Ennemi en ſe retirant, avoit tout ravagé pour les incommoder. Les Pruſſiens qui faiſoient l'Avant-garde de tout, ne manquoient jamais de bons gites; mais comme ils avoient ordre de détruire toutes les proviſions, & les meubles qu'ils ne pourroient pas emporter, ceux qui venoient après eux, ne trouvoient que des endroits déſolés, où ils manquoient de tout. On dit que le Comte Rutowski, qui commandoit en chef les Saxons, ne pouvant plus être témoin de la miſére de ſes troupes, demanda ſon rappel. Ce qu'il y a de ſûr, c'eſt que ce Seigneur quita tout d'un coup l'Armée, dont il laiſſa le commandement au Chevalier de Saxe, & revint à Dreſde, d'où il ne ſortit plus pour retourner en Bohême.

Les Saxons achevoient de conſumer ou de détruire le peu que les Pruſſiens avoient laiſſé après eux, deſorte qu'en fort peu de tems tout ce beau Pays ſe trouva réduit à la dernier

niére pauvreté. Les Payſans fuyoient de tous côtés, emportant ce qu'ils avoient de meilleur. L'Ennemi obligeoit ceux qui tomboient entre ſes mains à lui découvrir le grain, & autres denrées qu'ils avoient cachées. Tout ce qui ne pouvoit être conſumé étoit détruit ſur le champ. On entroit violemment dans les châteaux & dans les meilleures maiſons. On enlevoit l'argent & les meubles les plus précieux; on ruinoit ce qui ne valoit pas la peine d'être emporté, ou qui paroiſſoit trop embarraſſant. En un mot ce Marquiſat, qui naguéres étoit regardé comme le plus beau & le plus riche de l'Allemagne, n'étoit plus qu'un Pays déſolé & un ſujet de compaſſion: effet ordinaire & triſte du plus redoutable de tous les fléaux.

Le 14 de Février l'Armée Pruſſienne & Saxonne ſe mit en marche au-travers du Cercle de Czaſlau, pour s'approcher d'Iglau, petite Ville de Moravie qui tire ſon nom de la Riviére d'Iglau ſur laquelle elle eſt bâtie. Ce poſte étoit important pour favoriſer la communication avec la Bohême, étant ſituée ſur les Frontiéres de ce Royaume. Le Roi de Pruſſe détacha le Prince Diderich d'Anhalt-Deſſau, Lieutenant-Général de ſes Armées, pour s'aſſurer de ce poſte, pendant que l'Armée s'avançoit plus lentement de côté-là. Les troupes que le Prince d'Anhalt commandoit pour cette expédition, étoient compoſées de Pruſſiens & de Saxons, auxquels s'étoient joints quatre cens Grenadiers François, & un Eſcadron de Dragons du Corps de Mr. de Polaſtron.

Ce Détachement arriva le 15 à la pointe du

du jour au Village de Heradisch, où il s'arrêta pour se rassembler. De-là il marcha jusqu'à l'entrée d'un Bois, à une lieue d'Iglau. Quatrevingts Hussars parurent sur une hauteur du côté de Pirnitz. Le Général Rochau y marcha avec les Oulans & les Hussars Prussiens. Il les poursuivit jusqu'au bout d'un Bois taillis, où il les vit se joindre à quatre Escadrons de leurs troupes. Le Prince Charles de Lorraine avoit envoyé le Prince de Lobkowitz pour observer les mouvemens des Ennemis, & celui-ci avoit détaché ces Escadrons pour apprendre de leurs nouvelles. Les Oulans ne balancérent pas à les aller attaquer soutenus des Hussars Prussiens, & après un combat assez vif, où il y eut du monde tué de part & d'autre, les Autrichiens se retirérent en bon ordre vers Iglau.

Sur l'avis de l'approche des Ennemis, le Prince de Lobkowitz retira les troupes & les munitions qui étoient dans cette Ville, & l'abandonna entiérement: desorte que sur le soir les Alliés s'en étant approchés, s'en emparérent sans résistance.

Toute l'Armée entra peu de tems après en Moravie, & marcha droit vers Brinn, la meilleure, ou plutôt la seule forteresse de la Moravie. Elle est défendue par une citadelle appellée *Spielberg*, & située sur une hauteur qui en rend l'approche très-difficile. L'Avant-garde fut continuellement aux mains avec les Hussars, pendant cette marche. On vint se poster à Wischau, où le Roi de Prusse établit son quartier. On y séjourna jusqu'au 7. de Mars, jour auquel l'Armée se remit en mar-

 che,

che, & vint s'établir aux environs de Briffn, le quartier-général à Chornim, à une lieue de cette Ville, qui par la position des troupes ennemies se trouva comme bloquée.

La Garnison qui s'y trouvoit étoit nombreuse, on la faisoit monter à plus de sept mille hommes. Avec de pareilles forces le Commandant de la Place crut pouvoir inquieter les quartiers des Ennemis, & même en enlever quelques-uns qu'il espéroit surprendre. Il sut que le Comte de Truhses-Walbourg, Major-Général des Troupes Prussiennes, étoit posté avec un seul Bataillon de son Régiment dans un Bourg nommé Lesch. Il forma aussitôt le dessein de l'enlever. Pour cet effet il fit sortir, la nuit du 14. au 15. de Mai, deux mille hommes de sa Garnison, sous les ordres du Colonel Terzi, avec ordre d'aller attaquer le poste du Comte de Truchses. Celui-ci étoit sur ses gardes. Le Colonel Autrichien vit bien qu'il ne faloit pas songer à le surprendre, mais à le forcer. Cependant il fit avancer un Trompette, qui sonna l'appel, & demanda à parler au Comte lui-même. On le fit entrer. Il dit que le Colonel Terzi ayant investi le Bourg avec deux mille hommes, il faisoit savoir aux Prussiens qui y étoient, & en particulier à lui Comte de Truchses, qu'ils ne pouvoient lui échapper; que néanmoins, pour épargner l'effusion du sang humain, il offroit de les recevoir prisonniers de guerre, promettant qu'on ne toucheroit point à leurs effets; que s'ils n'acceptoient pas au plutôt ce parti, il ne répondoit pas des suites. Le Comte de Truchses renvoya le Trompette,

le chargeant de dire au Colonel Terzi qu'il étoit résolu de se défendre jusqu'à la derniére extrémité. L'attaque commença par un feu terrible de part & d'autre; mais celui des Prussiens étoit supérieur, quoiqu'ils fussent en beaucoup plus petit nombre. Le Commandant Autrichien, déconcerté par cette résistance à laquelle il ne s'attendoit pas, fit de nouveau sommer le Comte de Truchses, avec menace de faire mettre le feu au Bourg, & de ne point donner de quartier; mais il reçut la même réponse. Sur quoi il fut en effet mettre le feu aux maisons voisines. Deux petites piéces de canon que les Prussiens avoient avec eux, commençoient déjà à jouer & à incommoder fort les Autrichiens, lorsque l'Ennemi s'apperçut que le feu se communiquoit d'une maison à l'autre.

Le Général Prussien ne voyant point d'autre moyen d'échapper, que par un de ces coups hardis que quelquefois la fortune favorise, résolut de se mettre à la tête de sa troupe, & de se faire jour l'épée à la main au-travers de l'Ennemi. Il avoit remarqué que depuis que les deux canons tiroient, le feu des Autrichiens avoit beaucoup diminué; il jugeoit de-là qu'ils ne devoient pas être en fort bon ordre. Enfin les ténébres de la nuit le favorisoient, & il valoit mieux mourir en combattant que dans les flammes d'un incendie.

Il fit connoître son dessein aux principaux de ses Officiers. Il les trouva bien disposés. Les Soldats sortent la bayonette au bout du fusil, & chargeant les Autrichiens, les font

reculer, & les obligent à se retirer, laissant plus de cent hommes morts, & pour le moins autant de blessés. Du côté des Prussiens quarante hommes furent tués, & plusieurs blessés, entre autres huit Officiers, parmi lesquels on comptoit le Général Truchses, blessé légérement au bras: le Marquis de Varennes, Lieutenant-Colonel du Régiment de ce Général, reçut une blessure à la cuisse, outre une contusion au bas-ventre.

Il se passoit peu de jours qu'il n'y eût de pareilles rencontres, soit avec la Garnison de Brinn, soit avec les Partis de Hussars qui battoient sans-cesse l'estrade.

Le Roi de Prusse, ayant laissé quelques troupes aux environs de Brinn, marcha jusqu'à Znaïm à huit lieues de Vienne, menaçant cette Capitale d'un siége. Il prit son quartier à Nicolsbourg, château situé sur les frontiéres de l'Autriche, d'où il détacha des Partis qui firent des courses jusqu'aux portes de Vienne, & jusqu'en Hongrie. En effet, ayant eu avis qu'un Corps de Milice Hongroise dévoit s'assembler à Scalitz, Place peu considérable de Hongrie sur les confins de l'Autriche, il détacha le Prince Diedrich d'Anhalt avec quatre Bataillons & vingt Escadrons, pour les dissiper. Le Prince ne trouva que quatre cens hommes de cette milice dans le château de Scalitz, le reste au nombre de cinq mille hommes, ayant eu vent de sa marche, s'étoit sauvé qui d'un côté qui de l'autre, sans qu'il y eût moyen de les atteindre. Les quatre cens hommes du château de Scalitz se rendi-

rendirent dès la premiére sommation. Ils furent faits prisonniers de guerre.

Dans toutes ces petites rencontres qui ne décidoient de rien, il se faisoit quelquefois des actions de valeur, qui ne sont pas indignes de l'Histoire. Un Caporal du Régiment du Colonel Franckenberg des Troupes Saxonnes, se défendit un jour avec huit hommes contre plus de cent Hussards, & se battit avec eux assez longtems, pour que son Colonel vînt à son secours & le dégageât. Je suis fâché de ne pas savoir le nom de ce brave homme, qui fut fait Officier après la Campagne, je l'aurois volontiers mis dans cet Ouvrage.

Le Prince Charles ayant eu des avis certains de la marche du Roi de Prusse dans la Moravie, rappella le Prince de Lobkowitz, & lui laissant un Corps d'environ huit mille hommes, il le chargea du poste de Budweis, & l'exhorta à employer toute son expérience & son habileté à le conserver, puisque de-là dépendoit en quelque sorte l'espérance de reconquérir bientôt la Bohême. Ensuite ce Prince quita Neuhauss avec le reste de son Armée encore forte de près de quarante mille hommes, & s'approcha du Danube, marchant de maniére qu'il avoit le dos tourné vers l'Autriche Supérieure & vers la Baviére, qu'il couvroit, sa droite le long du Danube pour défendre la Hongrie & l'Autriche inférieure, & sa gauche côtoyant la Moravie, où il pouvoit entrer quand il lui plaîroit, soit pour y attaquer les Prussiens, soit pour leur couper la retraite.

Le Roi de Prusse sentit bientôt toute la sa-

gesse de cette conduite, & il ne fut pas longtems à s'appercevoir que pour peu qu'il tardât à se rapprocher de la Bohême, le Prince Charles pouvoit lui en intercepter la communication. Que d'ailleurs ce Prince n'avoit qu'à entrer en Moravie, pour lui couper la subsistance, & faire périr son Armée. Ce fut sur cela que le Roi de Prusse prit la résolution d'abandonner le projet du siége de Brinn, & de retirer toutes ses troupes de la Moravie, pour se rapprocher de la Bohême, soit pour la commodité des vivres, soit pour se joindre en cas de malheur aux Troupes Françoises.

Nous verrons tantôt comment il exécuta ce dessein, & ce qui s'en ensuivit. Cependant avant que de retourner, il voulut se servir d'un moyen usé, & fort ordinaire pour susciter de nouveaux embarras à son Ennemi. Il fit répandre des Manifestes dans l'Autriche & dans la Hongrie, offrant aux Peuples de ce dernier Pays de leur faire donner satisfaction sur leurs anciens griefs, & les assurant qu'il étoit venu en partie pour protéger la Religion Protestante persécutée par les Princes de la Maison d'Autriche. Mais tout cela fut inutile, les Protestans Hongrois ne branlérent pas plus que les Catholiques. Ils avoient oublié leurs maux passés. Satisfaits de ce que la Reine leur accordoit pour le présent, ils s'embarrassoient peu de l'avenir. Le tems change les mœurs des Peuples. Cet amour de la Liberté s'éteint à la longue, on s'accoutume au joug, & une ombre de privilége paroît un état libre à ceux qui sont nés & élevés dans une

une sujettion d'autant plus rude, qu'elle a paru nécessaire pour déraciner en eux toute idée de Liberté. La Reine de Hongrie n'a point suivi la politique de ses Prédécesseurs, qui avoient toujours affecté d'humilier la Nation Hongroise en général & la Noblesse en particulier, traitant les uns & les autres comme des rebelles qu'il faloit éloigner des Charges, & les tenir bas pour prévenir leurs révoltes. Elle a tâché au-contraire de gagner les Grands, en leur témoignant une entiére confiance, en les élevant aux plus éminentes Charges sans distinction de ses autres Sujets; & elle y a réussi. Le Peuple qui suit les mouvemens de ceux qu'il est accoutumé de respecter, n'a pas manqué d'imiter le zéle des Grands. On lui en a même fourni des motifs suffisans, en lui permettant de rétablir quelques Eglises, & de servir Dieu chacun à sa maniére. Par-là, on a gagné le cœur des Grecs, des Luthériens, des Calvinistes, & des Catholiques mêmes, qui ont cru entrevoir dans cette tolérance le rétablissement de l'ancienne Liberté Hongroise. Ils ont bien un peu murmuré des levées qu'on a faites moitié de gré, moitié de force; mais tout s'est appaisé.

La France donnoit toute son application à délivrer la Baviére. Une nouvelle Armée se mit en marche dès le 23. de Février pour venir dans cet Electorat. Elle étoit composée des Régimens d'Infanterie de *Picardie* 4. Bataillons de *Normandie* 4. Bat. d'*Auvergne* 2. de *Royal* 3. de *Noailles* 3. d'*Orléans* 3. de *Bretagne* 1. d'*Appelgrün* 2. d'*Avrei* 1. de *la Fére* 1.

de *Bourbon* 2. de *Languedoc* 1. de *Duras* 1. de *la Marck* 2. de *Boulonnois* 1. de *Xaintonge* 1. de *Tournaisis* 1. de *Forest* 1. de *Bresse* 1. de la *Marche* 1. de *Brie* 1. de *Vivarez* 1. de *Beauce* 1. de *Nice* 1. En tout quarante Bataillons, dont quinze passérent en Bohême, le reste, faisant environ quatorze à quinze mille hommes, resta en Baviére sous les ordres du Duc d'Harcourt, avec trente Escadrons des Régimens de *Cuirassiers*, de *Royal-Pologne*, de *Clermont*, de *Rohan*, de *Royal Cravattes*, d'*Anjou*, de *St. Simon*, de *Noailles*, Cavalerie, & des Régimens d'*Harcourt* & de *Languedoc*, Dragons. A toutes ces troupes se joignit un Corps de deux mille Palatins, & dans la suite un autre de trois à quatre mille Hessois.

Mais pendant que cette Armée Françoise étoit en marche pour venir au secours de la Baviére, les Autrichiens tâchoient de s'y établir de maniére à n'en pouvoir pas être aisément chassés.

L'Armée Bavaroise, forte de quatre à cinq mille hommes, étoit postée aux environs de Kelheim, petite Ville du Bailliage de Straubingen située sur le Danube près de l'endroit où l'Altmul se jette dans ce fleuve. Le Général Bérenklau forma le dessein de la déloger de ce poste, & de s'emparer de la Ville de Kelheim, que les Bavarois avoient fortifiée autant qu'ils avoient pu.

Il passa le Danube à Deggendorff avec les troupes qu'il commandoit, & n'ayant point trouvé d'obstacle à sa marche, il passa avec la même facilité les Riviéres de Naab, de La-

ber,

ber, d'Altmul, & arriva à Stadt-am-Hof, Fauxbourg de Ratisbonne appartenant à l'Electorat de Baviére. Là il commença à lever des contributions jusques sur les Hôpitaux, & après avoir jetté la terreur dans Ratisbonne à la faveur de ses Pandoures & Talpaches, & avoir ramassé quelque vingt mille florins, il continua sa marche. A son approche le Feld-Maréchal de Thöring se retira sous le canon d'Ingolstad, quoiqu'il eût deux fois plus de monde que Bérenklau; & la Garnison de Kelheim n'attendit pas d'être sommée pour évacuer la Place, elle l'abandonna avec précipitation, & se sauva comme elle put à l'Armée de Thöring. Telle étoit la conduite des Bavarois, autrefois si vaillans & si braves. Ils ne faisoient pas la moindre résistance pour défendre leur Pays, & sembloient s'entendre avec l'Ennemi pour lui livrer toutes les Places, tant la terreur panique les avoit saisis.

Bérenklau s'étant rendu maître de Kelheim, poussa jusqu'à Ingolstadt, pour voir s'il ne pourroit point attirer le Feld-Maréchal Bavarois à un combat. Il y eut une assez vive escarmouche à la vue de cette Place, sans aucun avantage marqué de part ni d'autre. Mr. de Thöring ne jugea pas à propos d'engager une action générale, & ne se croyant pas en sûreté sous Ingolstadt, il profita de la nuit pour se retirer du côté de Donawert, en attendant l'arrivée des François & des Palatins.

Le Comte de Kévenhuller apprenant que ces derniers venoient aussi renforcer les Bavarois, voulut en punir leur Souverain: pour

 cet

cet effet il demanda des contributions au Haut-Palatinat d'une maniére très-précise. Voici la Lettre qu'il écrivit à la Régence de Neubourg.

LETTRE DU COMTE DE KEVENHULLER A LA REGENCE DU HAUT-PALATINAT.

„ NOUS *Louïs André* de *Kevenhuller*, Com„ te du St. Empire Romain, &c. De par Sa „ Majesté la Reine de Hongrie & de Bo„ hême, &c. Savoir faisons aux Etats du Du„ ché de Neubourg, que comme ils n'obser„ vent pas une exacte neutralité dans la guer„ re présente à laquelle Sa Majesté Hongroi„ se a été forcée, qu'au-contraire on donne „ toute assistance aux Ennemis de Sa Majesté, „ & qu'on leur permet de faire de ce Duché un „ rendez-vous pour y rassembler leurs trou„ pes, on sera par-là dispensé d'avoir à l'a„ venir aucun égard ni ménagement pour ce „ Pays. Si leur mandons que dans huit jours „ de la date de cette sommation, ils ayent „ à payer sans faute & sans délai la somme „ de 200000 florins du Rhin à la Caisse „ Royale de mon Armée; faute dequoi on „ agira contre le Duché de Neubourg & tout „ ce qui en dépend, par le fer & le feu, „ & par toutes sortes d'exécutions militaires „ dans la derniére rigueur, les ordres con„ venables à ce sujet étant déjà donnés. Sur „ quoi les Etats de ce Pays auroient à se ré„ gler pour se garantir des suites fâcheuses „ à quoi ils doivent s'attendre infailliblement.

„ Donné

„ Donné au quartier de Landshut le 5. Mars
„ 1742. L. A. Kévenhuller.

La Régence de Neubourg surprise de ces menaces, répondit en ces termes.

REPONSE DE LA REGENCE AU COMTE DE KEVENHULLER.

MONSIEUR,

„ Nous avons appris avec étonnement par
„ les Lettres patentes que Votre Excellence
„ a adressées aux Etats de Neubourg, & qui
„ nous ont été rendues aujourd'hui à six heu-
„ res du soir par Mr. Antoine Rukhetz, Ca-
„ pitaine de Cavalerie de la Généralité Wa-
„ rasdine, que, parce que dans la guerre qui
„ s'est allumée entre l'Electeur de Baviére &
„ la Reine de Hongrie on *n'observe pas de la*
„ *part de ce Duché une exacte neutralité*, &
„ qu'au-contraire *on prête toute sorte d'aide*
„ *& d'assistance aux Ennemis*, & qu'on leur
„ a accordé d'*y établir leur rendez-vous &*
„ *de s'y assembler*, & que par-là tous les é-
„ gards & les ménagemens venant à cesser,
„ on auroit à payer dans huit jours de la date
„ de ces Lettres patentes la somme de 200000
„ florins de contribution, ou à s'attendre à
„ voir le Pays brûlé & saccagé.

„ Mais nous ignorons absolument en quoi
„ on a accordé volontairement tout secours à
„ l'Ennemi, & qu'il leur ait été permis d'éta-
„ blir dans ce Pays leur rendez-vous & de s'y
„ assembler: nous nous flattions au-contraire,
„ ensuite

„ ensuite du Rescrit que S. A. E. Palatine
„ nous a adressé en date du premier Février,
„ dont nous joignons ici un extrait, que l'E-
„ lecteur n'étant entré en aucune hostilité avec
„ la Cour de Vienne, il n'étoit pas à présumer
„ que cette Cour feroit aucune entreprise
„ contraire à la tranquillité de ce Duché; vu
„ qu'on doit d'autant moins regarder comme
„ troupes ennemies celles qui composent la
„ Garnison de cette Ville, & qui sont encore
„ à la solde de l'Electeur, qu'il est permis à cha-
„ que Souverain de faire garder son Pays par
„ ses propres troupes; & que quand même el-
„ les devroient passer au service d'une autre
„ Puissance, on ne sauroit regarder cela com-
„ me un acte d'hostilité, puisque tout le mon-
„ de sait qu'un Souverain peut accorder à un
„ autre des troupes auxiliaires, sans prendre
„ part à la guerre où celui-ci est engagé avec
„ une autre Puissance. Rien n'étant plus vrai
„ que ce que nous avons l'honneur d'exposer
„ à Votre Excellence, nous avons une con-
„ fiance dans son équité, qu'elle voudra bien
„ nous remettre la contribution imposée, &
„ nous en exemter à l'avenir, ou tout au
„ moins suspendre sa résolution jusqu'au re-
„ tour d'un Courier que nous avons dépêché
„ aujourd'hui à Son Altesse, pour savoir ses
„ intentions; car nous ne pouvons croire que
„ la Reine votre Souveraine soit indisposée
„ contre Son A. S. E. Palatine au point de
„ vouloir accabler de contributions les Etats
„ & les pauvres Sujets de Neubourg, & les
„ ruiner de fond en comble, sans qu'ils lui
„ en ayent donné le moindre sujet.

Tou-

Toutes ces représentations ne servirent de rien, le Haut-Palatinat ne fut pas traité plus favorablement que la Baviére.

Cependant l'Empereur, qui se voyoit maître de la Bohême à la réserve d'Egra, avoit envoyé ordre d'en faire le siége dès que la Saison le permettroit. Le Maréchal de Broglio lui avoit fait représenter, que les Troupes Françoises étoient trop affoiblies, & avoient trop de postes à garder pour pouvoir former une pareille entreprise. Mais l'éloignement de l'Armée Autrichienne paroissant à l'Empereur une occasion favorable pour s'emparer de cette Place, il donna des ordres si précis qu'il falut enfin s'y conformer. On rassembla au commencement d'Avril les Régimens de Rochechouart, de Berry & de Luxembourg, Infanterie, auxquels on joignit le quatriéme Bataillon de Navarre, & le troisiéme d'Alsace. Les Régimens de Royal, de Fouquet & d'Andelau, Cavalerie. La Mestre de camp générale, & Armenonville, Dragons, avec la Compagnie Franche de Galleau & 160. Bavarois. Le tout faisant un peu plus de quatre mille hommes, nombre bien petit pour assiéger une Place comme Egra, défendue par une Garnison de près de quinze cens hommes. L'Artillerie répondoit à la foiblesse de ce Corps, elle ne consistoit qu'en quatre piéces de batterie. Il est vrai qu'elle fut augmentée dans la suite, & que rien ne manqua des choses nécessaires à un Siége. Mr. de Leuville, Lieutenant-Géneral, devoit commander à ce Siége; mais étant mort le 5. d'Avril, avant qu'on eût fait tous les préparatifs,

le Comte de Saxe eut le commandement, & sous lui le Marquis de Mirepoix, les Ducs de Chevreuse & de Bouflers.

La Ville d'Egra, qui donne son nom à un des Cercles de Bohême, est située à l'extrémité de ce Royaume, sur les frontiéres du Haut-Palatinat. Elle fut érigée en Ville Impériale & Indépendante par l'Empereur Fridéric I. en 1179. Elle se maintint dans cet état jusqu'en 1315. que l'Empereur Louis IV. l'incorpora au Royaume de Bohême en faveur du Roi Jean, pour la somme de 40000 marcs d'argent, & depuis ce tems-là elle a toujours fait partie de la Bohême. Elle est située d'un côté dans un vallon, & de l'autre sur une roche & sur une colline. La Riviére d'*Eger*, dont elle tire son nom, baigne ses murs du côté du Septentrion. Elle est défendue par de bons bastions, & par un chemin couvert fraisé & palissadé. Elle a un bon fossé sec, & au-delà une triple muraille avec des tours à l'antique. Ces dehors étoient tous minés, mais la Nature a encore plus contribué que l'Art à la rendre forte. On ne peut guére l'aborder que du côté de l'eau, où elle n'a qu'un mur double à l'antique, & un méchant ravelin qui défend la tête du pont. Enfin c'est tout dire, que dans la *Guerre de trente ans* les Suédois l'assiégérent, & ne purent jamais la prendre, quelques efforts qu'ils fissent; soit à-cause de la résistance des Assiégés, soit que la Riviére fût alors plus resserrée dans son lit, & par conséquent plus profonde. On entre dans Egra par trois grandes portes, & par trois petites. Le Marché ou

la Grande-Place est environnée de belles maisons, au bout desquelles on découvre l'Hôtel-de-ville, sur la porte duquel est un Aigle, que la Ville a retenu pour ses armes depuis qu'elle étoit Ville Impériale. Plus bas on montre encore la maison où fut assassiné le fameux Comte de Wallenstein, qui s'étoit rendu assez redoutable à son Maître, pour que ce Prince eût recours à la ruse pour se défaire de lui. On montre encore le lit où ce Général couchoit. A une petite demi-lieue d'Egra, est la Fontaine minérale dont les eaux sont si connues en Allemagne. Au-reste la Ville conserve encore le Droit de faire battre monnoie, mais elle n'en use guére.

Le Comte de Saxe ayant reconnu la Place, & voulant l'attaquer du côté de l'eau, fit construire une redoute vis-à-vis du ravelin qui défend la tête du pont. La tranchée fut ouverte du même côté, la nuit du 7. au 8. d'Avril, & en cinq nuits de travail on se trouva près du glacis du ravelin. Son canon démonta celui du ravelin & d'un demi-bastion. Le travail de la nuit du 11. alla un peu moins vite que celui des jours précédens, à-cause de l'eau qui entroit dans la sape. Les Assiégés firent un retranchement d'arbres sur le bord de la Riviére, pour empêcher qu'on ne pénétrât dans le ravelin, par la gorge de cet ouvrage. Le 12. quoiqu'ils eussent démasqué une batterie de trois canons qui étoit dans le vieux château, on s'avança pendant la nuit sur l'angle saillant du chemin couvert. Dès le 13. au matin on se logea sur le chemin couvert, & l'on commença à tirer contre la

 bat-

batterie du château. Cette batterie ayant été entiérement démontée le 14. on commença à battre en brêche le corps de la Place. Non seulement on abattit le chemin de ronde, mais on perça même la premiére muraille. On éleva en même tems deux Cavaliers pour plonger dans le chemin couvert.

La Garnison fit ce jour-là une petite sortie & attaqua les Travailleurs, mais elle fut repoussée par la Garde de la tranchée.

Le 15. on allongea le logement sur la gauche, & l'on y fit un réduit pour trois mortiers destinés à tirer dans le ravelin. On ouvrit un boyau à la droite pour s'emparer d'un fortin dont le feu pouvoit incommoder, & l'on poussa la sape couverte jusqu'à la palissade; desorte que le logement embrassoit le chemin couvert.

Le 16. ce logement ayant été allongé dans le chemin couvert, & une batterie ayant été établie pour faire brêche au ravelin, les jours suivans furent employés à établir une nouvelle batterie, & à faire la descente du fossé, dont la contrescarpe fut percée la nuit du 18. au 19. Pendant tout ce tems, les Assiégés firent un feu prodigieux de canon & de mousquetterie. Le Commandant voyant que l'Ennemi étoit si près du corps de la Place, ne jugea pas à propos de tenir plus longtems, pour se ménager de meilleures conditions.

Le 19. à huit heures du matin il fit arborer le Drapeau blanc & battre la chamade, & le 20. la Capitulation fut signée.

Cette conquête ne couta pas au-delà de cent

tènt hommes aux François, mais ils y perdirent quelques braves Officiers. Mr. Desmarets Commiſſaire Provincial d'Artillerie fut du nombre des morts, de-même que Mrs. Leduc Capitaine au Régiment de Piémont, de Puigaillard Lieutenant dans le Régiment de la Rochehouart, de Lorençon Lieutenant dans le Régiment de Dragons d'Armenonville Mr. Vendin, Capitaine au Régiment de Luxembourg, eut l'épaule emportée d'un coup de canon, dont il mourut quelques heures après. Mrs. de Biſcourt Ingénieur, de Sorival & de Savoniére Officiers d'Artillerie, & Mr. Mirof Lieutenant au Régiment de Penthiévre furent du nombre des bleſſés.

Le Lecteur ſera peut-être bien aiſe de voir ici les Articles de la Capitulation d'Egra.

Capitulation d'Egra.

I. La Ville & Fortereſſe d'Egra ſera livrée à Sa Majeſté Impériale.

II Mais il ſera accordé à la Garniſon de Sa Majeſté la Reine de Hongrie la liberté d'en ſortir avec les honneurs ordinaires de la Guerre, ayant ſes armes, drapeaux déployés, tambour battant, mêche allumée, ſix piéces de canon de fonte & douze chargés, trente-ſix cartouches pour chaque Homme, & trois grenades pour chaque Grenadier.

On répond à l'Article II. J'ai ordre de faire la Garniſon priſonniére de guerre, ce que je n'aurois pu me diſpenſer d'exécuter, ſi l'accord avoit été différé de deux jours ſeulement. Cependant je prens ſur moi de la laiſſer ſortir

avec les honneurs militaires spécifiés, sous la restriction qu'elle ne servira point contre Sa Majesté Impériale & ses Alliés, jusqu'à ce qu'elle soit, ou échangée, ou rançonnée selon le cartel. Pour ce qui est des six canons, on ne les laissera point emmener, mais bien deux de trois livres de balles.

III. Non seulement la Garnison en sortant emménera librement avec elle tous ses équipages, chevaux, & chariots; mais à sa requisition il lui en sera fourni cent cinquante & leur attelage, & donné une escorte avec un Commissaire des marches. *Accordé.*

IV. Pour ce qui concerne la marche de la Garnison, il sera permis au Commandant, immédiatement après la conclusion de l'Accord, de dépêcher sans délai un Officier au Sérénissime Feld-Maréchal Prince de Lorraine, Commandant dans le Royaume de Bohême, & il lui sera permis à lui Commandant d'Egra de marcher avec sa Garnison droit à l'Armée de Hongrie en Bohême, & par rapport à la longueur de chaque station, il la fera de deux ou trois milles selon son bon-plaisir. *Cet Article sera accordé, mais la marche ne se fera point en Bohême, mais en droiture à Passau.*

V. Il sera accordé à la Garnison cinq chariots couverts. *On en accordera deux, mais à condition qu'on n'y cachera point de Déserteur.*

VI. Il sera fourni aux Officiers pendant la marche le fourrage pour les chevaux qu'ils se trouveront avoir. *Accordé.*

VII. Il sera outre cela fourni au Soldat pour sa subsistance, deux livres de viande par jour tant ici que pendant la marche, jusqu'à

qu'à son arrivée à l'Armée de la Reine de Hongrie. *Accordé.*

VIII. Lors de la sortie de la Garnison on ne débauchera point le Soldat à abandonner le service où il est présentement engagé. *Accordé.*

IX. Tous les malades & les blessés de la Garnison, qu'on ne pourra transporter, auront la liberté de rester dans la Place jusqu'à leur reconvalescence, & alors on les pourvoira de passeports, pour se conduire sûrement à leur Corps. *Accordé.*

X. Les Prisonniers de la Compagnie franche du Colonel Galleau, qui se trouvent ici, seront échangés contre d'autres Prisonniers de guerre des Régimens d'Ogilvi & de Bathiani qui sont dans la Ville de Prague; & il sera donné sur cela des sûretés suffisantes par écrit. *On écrira là-dessus à Mr. le Maréchal de Broglio, mais les chevaux seront rendus, & l'on remboursera aux Officiers les frais de leur entretien.*

XI. La liberté de sortir ne doit pas seulement s'entendre de la Garnison déjà mentionnée & du Commissaire des Vivres, des Ingénieurs, & des Personnes pour le Service de l'Artillerie, qui en dépendent; mais aussi de tous ceux qui jusqu'ici ont été dans le Service de la Chambre des Finances de Sa Majesté la Reine de Hongrie, & sur-tout du Concierge du Château de Hacker, qui pourra emmener avec lui ses équipages & meubles, avec les Archives de la Reine qui sont entre ses mains. *Accordé, à l'exception du transport des Archives.*

 XII. Cette

XII. Cette Ville-ci & toute la Bourgeoisie, malgré le changement survenu, seront conservés sans trouble ni empêchement dans leurs Possessions & Biens, Immunités, Priviléges, Coutumes établies, & conséquemment dans le Gouvernement de la Ville, tel qu'il est établi de tems immémorial, & dans tout Etat politique IN STATU QUO. *Toutes leurs Possessions & leurs Biens leur demeureront. Pour ce qui est de leurs Priviléges, Sa Majesté Impériale en disposera selon son bon-plaisir. Il est à présumer qu'Elle ne manquera pas de leur faire sentir les effets de sa clémence.*

XIII. L'Artillerie & les Munitions qui appartiennent à la Ville, lui seront laissées. *A l'égard de la Ville, on s'en tient à la réponse donnée à l'article précédent. Tout ce qu'on peut promettre, c'est qu'on observera une bonne discipline & un bon ordre.*

XIV. Si quelque Habitant juge à propos de se retirer, il en aura la liberté, & il pourra emporter ses effets. *Accordé.*

XV. Toutes les Eglises, les Cloîtres, les Ecoles demeureront sans empêchement dans l'état où ils sont présentement. *Accordé.*

XVI. Aussitôt après la conclusion & la signature de cet Accord, le Ravelin du pont sera occupé par cent cinquante hommes des Troupes Royales de France, & jusqu'au vingt-deux du courant, terme fixé pour la sortie de la Garnison, les Portes & les Postes demeureront occupés par les Troupes Royales de Hongrie. *Le Ravelin de la Ville du côté de la porte du pont sera occupé par deux cens hommes.*

XVII. Et

XVII. Et afin que cette Capitulation soit tenue fermement & sous la Foi Royale, sans fraude ni malice, nous en avons dressé deux Instrumens de la même teneur, & les avons expédiés de part & d'autre. Ainsi respectivement arrêté au quartier-général de Liechstein & dans la forteresse d'Egra le 19. Avril 1742. (L. S.) DE DOFFING. *Commandant d'Egra & Colonel du Régiment de Botta.*

Pour bien entendre le sens de l'Article X. de cette Capitulation, il faut savoir que quelque tems avant le siége d'Egra, vingt-cinq Dragons & quelques Officiers de la Compagnie franche du Colonel Galleau ayant été chercher des chevaux dans un Village tout près d'Egra, s'arrêtérent à boire dans un cabaret. L'Hôte profitant de ce tems-là, fit avertir le Commandant de la Place qu'il y avoit des François chez lui, & que si l'on se hâtoit tant soit peu on pourroit les enlever. Sur quoi Mr. de Doffing fit partir un détachement de cent hommes de sa Garnison, qui entrérent dans le Village sans que les François en eussent le moindre avis, desorte que la maison fut investie avant qu'ils pussent se mettre en état de défense. Il falut se rendre, & souffrir d'être menés dans la Place prisonniers de guerre.

Ce n'est pas-là la seule occasion où les Troupes Françoises ont été vendues & livrées par les habitans de la Bohême. Il faudroit un volume entier pour raconter toutes les petites occasions où les François ont senti

les effets de la haine que les Allemands ont contre eux. Les Bavarois eux-mêmes, tout alliés qu'ils étoient des François, les ont vendus dans l'occasion. On a vu des Guides Bavarois trahir des Généraux François, & les mener eux, leur escorte, & leurs bagages au milieu des Hussars, qui inondoient la Baviére après que le Prince Charles eut passé le Danube, comme je le dirai tantôt. Le Lecteur me dispensera d'entrer dans le détail de toutes ces petites rencontres, qui n'ont décidé de rien. Je me suis contenté de toucher les principales. Je ne parlerai pas d'une assez rude escarmouche qu'il y eut entre Pisek & Frauenberg, à l'occasion d'un Convoi que le Maréchal de Broglio envoyoit dans cette derniére Place, & dont l'escorte fut attaquée inutilement par un Parti de Hussars soutenus de quelque deux cens Cuirassiers. Je me contenterai de dire que toutes ces différentes rencontres affoiblissoient extrêmement les François, d'autant plus qu'ils en revenoient rarement victorieux, les Partis ennemis étant ordinairement plus forts de la moitié & plus, qu'eux; & parce qu'étant trahis par les gens du Pays, & n'entendant pas la Langue, les François donnoient dans des embuscades, où ils n'avoient d'autre consolation que de vendre leurs vies aussi chérement qu'il leur seroit possible. Tout cela joint aux maladies qui se mirent parmi eux, les diminua extrêmement. Leur Armée, qui en entrant en Bohême étoit de 28. à 30000 hommes, se trouvoit alors réduite à 15000. Mais ce qu'il y a d'étrange, c'est que les Saxons, quoiqu'exemts

des

des inconvéniens que je viens de marquer, vu que les Peuples de Bohême étoient extrêmement portés pour eux ; & quoique plus accoutumés aux alimens & au climat de ce Pays-là, ils n'ont pas laiſſé de ſouffrir une diminution encore plus conſidérable à proportion, puiſqu'étant entrés en Bohême au nombre de vingt & un mille hommes, ils ſe ſont trouvés réduits à huit mille, lorſqu'ils ſe ſont rapprochés des frontiéres de leur propre Pays.

Cependant le Prince Charles ayant reçu quelques renforts de Hongrois, ceſſa de côtoyer la Moravie, & fit tout d'un coup un mouvement à droite qui le porta dans cette Province. Le Roi de Pruſſe, qui juſqu'alors avoit fait mine de vouloir aſſiéger Brinn, ne jugea pas à propos de l'attendre. Deux raiſons l'en empêchérent ; la premiére, c'eſt qu'il eut avis qu'un gros de Milice Hongroiſe, joint à cinq ou ſix mille hommes de troupes réglées, étoit en marche pour entrer en Siléſie, & qu'il étoit déjà arrivé près de Teſchen, ce qui l'obligea à faire un détachement de huit mille hommes de ſon Armée ſous les ordres du Prince Diederich d'Anhalt pour marcher vers Tropau, & s'oppoſer à l'Ennemi de ce côté-là. L'autre raiſon, c'eſt que les Saxons étoient diminués de plus de la moitié, & que le reſte étoit las & recru ; qu'enfin toute ſon Armée ſoupiroit après le repos, ayant fatigué tout l'hiver & ſouffert beaucoup de la rigueur de la ſaiſon. Il prit donc la réſolution de revenir en Bohême, & d'y mettre ſes troupes dans des quartiers diſ-

ſures d'une ſi puiſſante Rivale. Le Soutien de la Maiſon d'Autriche fait une partie eſſentielle du Syſtême de la Cour Britannique. Autrefois, lorſque l'ambition de cette Maiſon égaloit ſa puiſſance, & qu'elle paroiſſoit en vouloir à la Liberté de l'Empire & à celle de toute l'Europe, l'Angleterre faiſoit cauſe commune avec la France; mais celle-ci ayant gagné le deſſus, ou du-moins étant parvenue à pouvoir balancer la Puiſſance Autrichienne, l'Angleterre a changé de conduite, & s'eſt déclarée depuis longtems ennemie de la Maiſon de Bourbon. Ce n'eſt pas que la Puiſſance Autrichienne ait été moins formidable ſous les trois derniers Empereurs; *mais c'eſt* que celle de la France s'étoit accrue, & que la ſituation de cette Monarchie donne plus d'ombrage à l'Angleterre que celle des Etats Autrichiens, quoique plus vaſtes, & peut-être beaucoup plus puiſſans. L'Angleterre n'a ceſſé de former des Alliances contre la France, non pas peut-être pour l'envahir, & la démembrer comme autrefois, mais pour la mettre dans un état d'impuiſſance, qui ne lui permît pas de s'oppoſer à cet empire abſolu que les Anglois s'arrogent ſur Mer, & à ce Commerce qui embraſſe tout, & qui dans peu engloutira celui des autres Nations. Plus flatés de figurer & de donner la Loi par l'étendue de leur Commerce, par leurs richeſſes, par leurs nombreuſes Flottes, que de poſſéder de vaſtes Etats & une vaine étendue de Pays, ils ſe renferment dans leur Ile, affectent un grand deſintéreſſement, proteſtent

qu'ils

qu'ils ne veulent point faire de conquêtes, & ne prétendent autre chose que de maintenir l'Equilibre du Pouvoir & la Liberté de l'Europe. Ces beaux mots trouvent aisément créance chez des Esprits déjà saisis de jalousie & de haine contre la France. On se lique, on s'unit, on sacrifie tout pour s'opposer à cette Puissance, que l'on hait sans op savoir pourquoi; & sans y penser on se crifie pour les Anglois, qui vont toujours à r but. C'est de cette maniére qu'ils ont profiter de cette formidable Ligue qu'ils oient formée dans la Guerre pour la Sucssion d'Espagne. Leur Paix particuliére, ite à propos, leur valut un très-beau Pays Amérique, & en Europe Gibraltar & l'Ile Minorque. Ces deux derniéres acquins les rendent, pour ainsi dire, maîtres Océan & de la Méditerranée. S'ils n'eus- point eu Port-Mahon, ils n'auroient pu e subsister si longtems leur Escardre sur côtes de Provence, ni y reparoître sitôt s l'échec reçu en dernier lieu près du Cap t. Quelle incommodité d'aller se radouen Angleterre, & quelle longueur de rer bloquer le Port de Toulon! Quelle modité au-contraire d'avoir un asyle & magasins à portée, & de pouvoir reparoître moins de rien sur les côtes de l'Ennemi! ne pense pas qu'il y ait un homme de -sens & non prévenu dans le monde, qui se refuser à la justesse de ces idées. En éral il faudroit être injuste pour attribuer ns d'ambition & plus de desintéressement n Prince, à un Etat qu'à un autre. Ror

& Carthage, Pompée & César, visoient à l'accroissement de leur pouvoir avec une ardeur égale; il n'y avoit de différence que dans la maniére de s'y prendre. Rome ne parloit contre Carthage, que de délivrer les Peuples opprimés; & Pompée se couvroit contre César du prétexte spécieux de la Liberté publique. Au fond les uns & les autres n'avoient d'autre motif que leur agrandissement particulier; & jamais les Princes, les Peuples, & les Hommes mêmes dans la vie privée, n'en ont connu d'autres, depuis que la prospérité de l'un a réveillé la jalousie de l'autre. L'Envie & l'Ambition sont deux monstres aussi anciens que le Monde. Ils sont de tout tems, de tout âge, de tout Pays. Ils habitent dans les Palais & dans les Cabanes: & pour penser le contraire, il faudroit avoir l'imagination des Poétes, ou pouvoir réaliser la Fable du Siécle d'or.

Le Lecteur n'aura pas de peine à comprendre, que tout ce raisonnement ne tend qu'à le prévenir sur mon impartialité. Je ne prends d'autre intérêt à tout ce que j'écris, que celui de paroître exact & impartial. C'est le seul devoir que je tâche de remplir. Si quelqu'un trouve que je m'en sois écarté en quelque endroit de cet Ouvrage, je le prie, avant que de décider, de se bien sonder lui-même, & de voir si la prévention dont il m'accuse, n'est pas plutôt toute entiére dans son esprit que dans mon Livre.

Le Roi d'Angleterre voyoit bien que la Ligue qui s'étoit formée contre la Reine de Hongrie, étoit trop forte & avoit déjà remporté de trop grands avantages, pour espérer de

rompre

rompre ses efforts & de regagner les Pays dont elle s'étoit saisie. Il ne pensoit qu'à l'affoiblir en détachant quelqu'une de ses parties, & sur-tout celle qui l'empêchoit le plus d'agir efficacement en faveur de Sa Majesté Hongroise. Le Roi de Prusse étoit dans ce cas. Il avoit encore assez de troupes pour envahir les Etats d'Hanovre, & il étoit merveilleusement à portée de le faire. Il en devoit couter à la Reine de Hongrie; mais il valoit mieux faire ce sacrifice au Roi de Prusse qu'à l'Empereur, tant parce que ce dernier n'étoit pas un Ennemi si redoutable, que parce qu'il devoit trop à la France, pour qu'on ne lui supposât pas & de la reconnoissance & de l'attachement pour cette Couronne. Il y avoit sans-doute de l'inconvénient pour l'Electeur d'Hannovre de travailler à l'accroissement de la Puissance Prussienne; mais de deux maux il falut toujours éviter le pire. Le nouveau Ministre de Londres raisonna vraisemblablement ainsi. En agrandissant l'Empereur, nous augmentons l'influence de la France, & nous diminuons la nôtre. En cédant quelque chose au Roi de Prusse, nous sauvons la Maison d'Autriche, & la mettons en état de s'opposer aux entreprises que celle de Brandebourg pourroit former sur l'Electorat d'Hannovre. Le Roi de Pologne ne tardera pas de faire sa paix aussitôt après celle du Roi de Prusse, de se joindre à la Reine de Hongrie, ou du-moins d'embrasser le parti de la Neutralité, pour sauver son Electorat du pillage. Les François & les Bavarois sont trop foibles pour pouvoir défendre la Bohême & reconquérir la

Baviére.

Baviére. Les Etats-Généraux se déclareront. Nous attaquerons les Pays-Bas ou la Lorraine, & prendrons quelque Province sur la France, pour réparer la diminution que la cession qu'on fera au Roi de Prusse, apportera à la puissance de Sa Majesté Hongroise.

Ce Plan, comme on voit, étoit assez beau; c'est dommage qu'il ait eu le sort de celui de la Laitiére & du Pot au lait.

Cependant le Ministére Britannique avoit envoyé de nouvelles Instructions à Mylord Hindfort, qui tâchoit d'ajuster à Breslau & les prétentions du Roi de Prusse & les intérêts de la Reine de Hongrie.

Le Comte de Podewils se rendit en Moravie auprès de Sa Majesté Prussienne, lorsqu'elle revenoit en Bohême, & lui communiqua les derniéres propositions de la Cour d'Autriche, par lesquelles cette Cour offroit la cession des trois Districts sur lesquels ce Monarque avoit d'abord formé des prétentions, ou une partie des Pays-Bas. Le Roi répondit que les délais de la Cour d'Autriche l'avoient constitué dans de nouveaux fraix, & qu'il prétendoit, pour dédommagement, la cession de tout ce qu'il avoit acquis par la voie des armes, sans en excepter le Comté de Glatz. Que quant aux Pays-Bas il n'y prétendoit rien, & que la Reine pouvoit les garder pour elle. Que pour lui il ne vouloit point d'un Pays qui lui seroit disputé en toute occasion, & qui lui apporteroit plus de préjudice que d'avantage.

Le Comte s'en retourna avec cette réponse à Breslau. Les négociations recommencérent.

La

La Reine de Hongrie, instruite des nouvelles prétentions du Roi de Prusse, les rejetta. Elle trouva que les choses n'étoient pas encore si désespérées; & allégua aux Ministres Anglois que le Prince Charles étoit à la tête d'une belle & nombreuse Armée, qu'il étoit aidé des conseils & de l'expérience du vieux Comte de Königseg; qu'il faloit lui laisser suivre l'Armée Prussienne; qu'il tâcheroit de l'engager à une action décisive, & qu'alors on pourroit se régler selon l'événement; que si le Roi de Prusse perdoit la bataille, il rabattroit apparemment beaucoup de ses prétentions; & que s'il la gagnoit, il n'étoit pas possible qu'il ajoûtât rien à celles qu'il venoit de former.

Les négociations ne firent plus que traîner, & l'on attendit de part & d'autre la décision du combat futur.

Le Prince Charles continua à suivre l'Armée Prussienne; mais comme celle-ci avoit plusieurs marches sur lui, elle arriva aux environs de Czaslau, qu'il étoit encore au milieu de la Moravie.

En arrivant de Bohême, le Roi de Prusse divisa son Armée en trois Corps. L'un fut posté à Leutomissel sur les frontiéres de la Moravie, l'autre à Chrudim plus près de l'Elbe, & le troisiéme entre Czaslau & Kuttemberg près d'un Village nommé Chotusitz, où toute l'Armée devoit se rassembler en cas de besoin, le Roi ayant trouvé le terrain de ce côté-là plus avantageux pour un combat, supposé que l'Ennemi vînt l'attaquer. Le premier de ces trois Corps formoit l'aile gauche,

le

le second le corps de bataille, & le troisiéme l'aile droite. De cette maniére l'Armée avoit à dos la Riviére d'Orlitz, & faisoit face à la Sazava, vers laquelle on jugeoit que le Prince Charles dirigeroit sa marche pour se conserver la communication avec l'Autriche, & avec l'Armée du Prince de Lobkowitz qui campoit toujours à Budweis.

Le Prince Charles arriva enfin en Bohême, & se porta vers la Sazava, comme le Roi de Prusse l'avoit bien prévu. Il passa d'abord cette Riviére, & détacha quelques troupes qui s'assurérent de la Ville de Czaslau. A cette nouvelle, le Roi de Prusse qui avoit reçu le secours qu'il attendoit, rassembla toutes ses forces près de Chotusitz. Il appuya sa gauche à la Crudinka, qui prend sa source derriére Czaslau. Sa droite s'étendoit jusqu'à quelque distance de Kuttemberg, & il avoit au centre le Village de Chotusitz, qu'il avoit garni d'un bon Corps de Mousquetaires, dont le feu incommoda beaucoup l'Infanterie Autrichienne.

La diligence du Prince Charles le rendit maître de Czaslau, il marcha avec toute son Armée de ce côté-là. Le 16 de Mai au soir, les deux Armées se trouvérent à peu de distance l'une de l'autre, & le 17 au matin elles se trouvérent en présence. Le Prince Charles avoit rangé son Infanterie au centre & sa Cavalerie sur les ailes. Un gros Corps de Hussars marchoit en avant comme des Enfans perdus, & devoit tâcher de percer les Escadrons ennemis le sabre à la main, observant de se retirer dès qu'ils se verroient pressés. Les Croates & les Pandoures devoient prendre un dé-

les Prussiens.

Tom. II. Pag. 96.

33°

Le Roi.

Pr. Leopold d'Anhalt. F. M. de Schmettau.

Jeetz. Kalkstein. Lt. Gl. de Bodenbruck.

Pr. Charl. Bork. Lewald. Geßler.

2. Swerin 2. Bat. Gren.

2. Leopold.

2. Bevern.

2. La Motte.

2. Regt. du Roy.

2. Jeetz.

2. Dietrich.

2. Bat. Gren. 2. Bat. Gr.

3. Jung Waldau.

5. Geßler.

5. Rotenburg.

5. Bodenbruck. Wollendorf.

Lt. Gen. Flantz.

KUTTENBERG

Grund

Scala Milliarium

Leuca Gall: 25 in gradu.

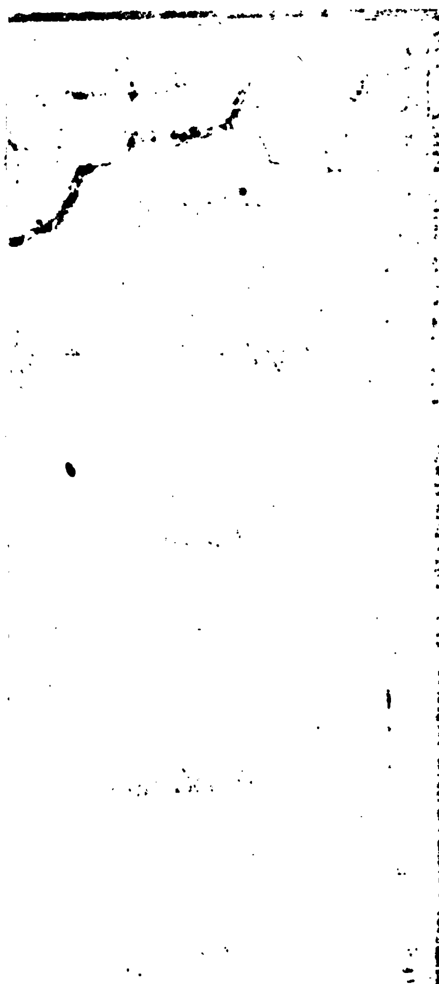
Milliare Geographicum.

48'

55'

56'

33°



détour pour tomber ſur la ſeconde ligne des Pruſſiens, & tâcher d'y jetter la confuſion par leurs cris & par tous les autres moyens poſſibles. A cela près l'ordre de bataille du Prince Charles n'étoit pas différent de celui du Roi de Pruſſe.

Dès qu'on fut à portée de ſe canonner, l'Artillerie Pruſſienne ſe fit entendre. Elle étoit avantageuſement poſtée ſur une hauteur; & dès la premiére volée de canon le Comte de Four, Colonel du Régiment de Lichtenſtein, Dragons, fut tué. Sur cela les Huſſars s'ébranlérent & fondirent avec rapidité ſur la Cavalerie Pruſſienne, qui les repouſſa vertement. Au-lieu de ſe rallier, ils ſe jettérent en déſordre dans les intervalles de l'Infanterie qui étoit au centre, & penſérent la déranger entiérement. Cet accident fut bientôt réparé, & l'Armée Autrichienne continua à s'avancer avec beaucoup de gravité & de fierté. Le feu de la mouſquetterie commença de part & d'autre, & il faut convenir que celui des Pruſſiens ſurpaſſoit de beaucoup le nôtre. Mais s'ils avoient de l'avantage de ce côté-là, nous en avions du côté de notre Cavalerie, qui parut ce jour-là meilleure que la leur, comme elle l'avoit déjà paru à Molwitz. En effet, la Cavalerie de l'aile droite des Pruſſiens, quoique poſtée ſur une hauteur, & quoiqu'elle débordât celle d'Autriche & la prit en flanc, fut repouſſée juſqu'à trois fois dans les différentes charges qu'elle fit, & à la quatriéme elle fut miſe dans une telle déroute, qu'elle fut pouſſée juſques près de Kuttemberg. Cet avantage fut funeſte à l'Armée Autri-

chienne; car au-lieu de s'arrêter & de se remettre en ordre, afin de conserver le terrain qu'elle avoit gagné, & d'attaquer même l'Infanterie ennemie en flanc, elle se débanda pour courir après les fuyards, qu'elle abandonna bientôt pour se jetter dans le camp des Ennemis & pour piller.

Le Prince Charles avoit tout lieu de se flatter d'une victoire complette. Son aile droite avoit mis en désordre la gauche des Prussiens, & son Infanterie ayant fait reculer celle de Prusse, prit le Village de Chotusitz à revers & y mit le feu, ce qui obligea les troupes qui y étoient d'en sortir au plus vite, pour s'aller poster sur les flancs de la ligne d'Infanterie de leur Armée.

Pendant qu'une partie de la Cavalerie Autrichienne étoit occupée à piller le Camp ennemi, celle de Prusse se rallioit, & revenoit à son poste. L'Infanterie redoubloit son feu, & se rallioit avec tant de facilité, qu'enfin le Prince Charles s'apperçut que la sienne étoit rebutée de tant de charges inutiles; & voyant d'ailleurs le désordre où la soif du pillage avoit jetté sa Cavalerie, il fit sonner la retraite, abandonnant le champ de bataille au Roi de Prusse, mais sans aucune autre marque de victoire que deux ou trois piéces de canon embourbés dont les affuts étoient cassés. Ses troupes au-contraire emportoient quatorze étendars & deux drapeaux pris sur le Prussiens, & emmenoient deux mille prisonniers, beaucoup de bagage, & une infinité de chevaux de toute espéce. La bataille avoit commencé sur tout le front des deux Armées à

huit

huit heures du matin; elle ne finit qu'à midi. Il y eût du côté des Pruſſiens environ quatre mille hommes de tués ou mis hors de combat, & les Autrichiens y perdirent deux mille cinq cens hommes. Ceux qui ſe diſtinguérent le plus du côté des premiers furent, après le Roi & le Prince Léopold d'Anhalt, les Généraux Kleiſt, Bodenbroeck, Waldau & Wédel. Le Comte de Rottembourg eut le bras caſſé, & ſe ſignala beaucoup.

Le Prince Charles donna de grandes marques de valeur & de conduite du côté des Autrichiens: mais je laiſſe aux Hiſtoriens de ce Prince & du Roi de Pruſſe à marquer en détail tout ce que ces deux Héros firent de grand & de vaillant dans cette journée. Le Général Pallandt fut bleſſé à mort & fait priſonnier, les Comtes de Frankenberg & de Wels Majors-Généraux furent tués.

Les Autrichiens ne perdirent ni drapeau ni étendard; non pas qu'ils n'en euſſent point, comme l'ont publié les Gazettes; mais parce que l'Infanterie Pruſſienne, qui ſeule réſiſta juſqu'au bout, ne ſe mêla point, & ne combattit qu'à coups de feu.

Le Prince Charles fit ſa retraite en bon ordre. Il retira les troupes qu'il avoit miſes dans Czaſlau, repaſſa le ruiſſeau de Crudinka, & ſe retira à Vilimow, où ſon avant-garde avoit campé l'avant-veille du combat. Les Pruſſiens firent mine de le pourſuivre, mais ils n'oſérent l'entamer, & furent contraints de ſe contenter d'être ſpectateurs du bon ordre de cette retraite.

C'eſt ici le lieu d'examiner quelles furent

les causes qui contribuérent le plus à faire gagner aux uns & perdre aux autres cette bataille ; car les forces ayant été à peu près égales, on ne peut pas dire que le nombre ait prévalu.

Quoiqu'en général le gain d'une bataille dépende du hazard, & que le moindre petit incident puisse arracher la victoire aux plus braves soldats, il est néanmoins certain, que la valeur des troupes, la capacité des Généraux, la bonne ordonnance & la justesse des mesures y contribuent beaucoup ; sans cela il n'y auroit point de distinction à faire entre un César & un Varron, un Eugéne & un Tallard. Mais toutes ces choses se trouvoient à un degré à peu près égal dans les deux partis à la bataille de Czaslau. D'où vient donc que le Prince Charles a perdu la bataille? Le vulgaire croit que c'est au feu des Prussiens qu'il faut attribuer la décision de cette affaire. Mais c'est l'opinion du vulgaire,& un homme d'esprit ne doit pas y souscrire légérement. Il est certain que ce feu ne put qu'être très-vif, puisque c'est une expérience faite, qu'un Soldat Prussien tire six coups de fusil en une minute. Mais je soutiens qu'il est impossible de charger & de tirer avec la vitesse des Prussiens, sans perdre beaucoup plus de coups que n'en perdent ceux qui ne tirent pas si vite, mais qui ajustent mieux, parce qu'ils se donnent plus de loisir. Selon le calcul que j'ai fait, les Prussiens ont tiré six cens cinquante mille coups de fusil dans l'action de Czaslau, & il y eu à peine deux mille cinq cens morts du côté de l'Ennemi,& environ autant de blessés

Si

Si vous en rabattez ceux que le ſabre a tués ou bleſſés, que de coups de fuſil perdus! J'approuve fort l'uſage des Suiſſes: ils s'exercent chez eux, non pas à tirer vite, mais à tirer droit.

L'avantage a donc été égal par rapport au feu de la mouſquetterie. Quant à celui de l'artillerie, quoique les Canonniers Pruſſiens tirent avec autant de viteſſe que les Mouſquetaires, on ſait que le feu du canon ne fait pas grand mal dans une bataille, & que c'eſt un proverbe parmi les gens de guerre, qu'il faut être prédeſtiné pour mourir d'un coup de canon dans un combat général. Si le feu des Pruſſiens leur donnoit quelque avantage, pourquoi auroient-ils plus perdu de monde que leurs Ennemis? Pour ce qui eſt de l'arme blanche, l'avantage étoit tout du côté des Autrichiens. Leur Cavalerie eſt beaucoup meilleure que celle de Pruſſe, peut-être parce que celle-ci trop exercée au feu, ne l'eſt pas aſſez à l'arme blanche. Cela étant ainſi, d'où vient que les Autrichiens ont perdu la bataille? C'eſt premiérement qu'ils ſe ſont amuſés à piller avant que de s'être aſſurés de la victoire, & c'eſt en général le défaut des Troupes Autrichiennes. Soit que l'exemple des Hongrois leur ait été contagieux, ſoit que l'irrégularité de leur paye ait produit parmi eux cette ardeur du pillage, il eſt toujours certain qu'ils y ſont très-enclins; témoin la Lettre que le Prince Charles écrivit à la Reine de Hongrie, où il ſe plaint amérement que cette ſoif du pillage lui avoit arraché la victoire au moment qu'il la ſaiſiſſoit; témoin encore tous les Pays

où ces troupes ont été en quartier ou en garnison. C'est, en second lieu, que si la vitesse des Prussiens à tirer ne leur donne qu'un avantage imaginaire sur les autres troupes, ils en ont un très-réel dans la facilité qu'ils ont à se rallier. On romt un Bataillon Prussien, mais on ne le met pas en déroute; un instant de relâche suffit pour le remettre en ordre. Cette sévérité avec laquelle on les exerce continuellement depuis trente ans, les a accoutumés à faire leurs évolutions & leurs mouvemens avec un concert admirable. Un Corps d'Infanterie Prussienne est comme une machine dont les Officiers dirigent les ressorts. Ils savent au moindre mot, au plus petit signal tout ce qu'ils doivent faire. Voilà à mon avis ce qui a le plus contribué à leur faire gagner la bataille. En effet, tous les efforts des Hussars & des Croates, gens très-propres à jetter des troupes dans la confusion, n'ont servi de rien dans cette occasion, pendant qu'en 1632. à la fameuse bataille de Lutzen, un Corps de ces derniers pensa arracher la victoire des mains des Suédois par une attaque imprévue qu'ils firent à leurs bagages.

Le Roi de Prusse resta aux environs de Czaslau après la bataille : ce Pays lui parut très-propre à rétablir son Armée, en attendant que la nouvelle des avantages qu'il venoit de remporter, déterminât la Reine de Hongrie à accepter les conditions de la Paix telles qu'il les proposoit, ou que le refus de cette Princesse l'obligeât à prendre de nouvelles mesures avec les Alliés pour lui porter de plus rudes coups.

On

On voit par-là combien faux ont été les bruits qui ont couru dans le monde, que ce Monarque ne s'étoit déterminé à la Paix, qu'ensuite du refus que le Maréchal de Broglio avoit fait de marcher à son secours. Les Gazettes & leurs échos, qui ont avancé cela comme un fait certain, n'ont pas fait beaucoup d'honneur au Roi de Prusse, en supposant qu'il étoit disposé à partager avec les François l'honneur de la victoire, & qu'il avoit besoin d'eux pour vaincre, pendant qu'il est de fait qu'il étoit aussi fort que le Prince Charles. D'ailleurs, comment peut-on se figurer qu'un Prince aussi éclairé que le Roi de Prusse se déterminera à faire la Paix par le seul motif de se venger d'un tel refus? Cela ne seroit-il pas bien digne d'un si grand Prince, & d'un Génie si supérieur? Je ne puis m'empêcher de me rappeller à ce propos les paroles du grand Condé au Coadjuteur (a), qui avoit *trouvé un jour sur la table du cabinet de ce Prince deux ou trois Ouvrages de ces Ames serviles & vénales, & y avoit jetté les yeux.* Sur quoi ce Héros lui dit: *Ces misérables nous ont fait vous & moi tels qu'ils auroient été, s'ils s'étoient trouvés dans nos places.*

Enfin, pour derniére raison, ces Ecrivains n'ont pas fait attention à la position du Prince de Lobkowitz, qui occupant encore le poste de Budweis, tenoit le Maréchal de Broglio

(a) *Voy. les Mém. du Card. de Retz. T. 2. Liv. 3. p. 246, 247, 248 & 262. Ed. d'Amst. 1731. où il se plaint de l'impertinence des Journalistes & des Faiseurs de Libelles de son tems.*

glio en échec, & ne lui permettoit pas de marcher vers le Cercle de Czaslau, à moins qu'il n'eût voulu abandonner Prague & le reste de la Bohême, qu'il devoit couvrir de ce côté-là. Mais on auroit beaucoup à faire, si l'on vouloit répondre à toutes les visions & aux faux préjugés des ames vulgaires.

Il est têms que j'instruise le Lecteur du sort des Saxons. Affoiblis de plus de la moitié ils avoient quité la Moravie en même tems que les Prussiens, & traversant les Cercles de Chrudim, de Konigsgratz & de Bunzlau, ils s'étoient retirés dans celui de Leuthomeritz sur les frontiéres de Saxe, pour se remettre un peu de leurs fatigues, & pour être à portée de se recruter. Au-reste ils n'avoient pas fait ce trajet sans être harcelés par les Hussars Autrichiens: & dans un Village nommé Astrup près de Bistra en Moravie, quatre Compagnies du Régiment de Cosel furent surprises par le Général Philibert à la tête de son Régiment de Cuirassiers & d'un gros de Hussars, & taillées en piéces. Le Colonel Sédentz qui les commandoit y fut tué, quatre piéces de canon & les drapeaux pris. Le Général Jasmund ayant eu avis de cette attaque, y courut avec le Régiment de Frankenberg; mais il arriva trop tard, & ne trouva que des morts & des mourans. L'Ennemi s'étoit retiré après avoir fait son coup.

Cependant le Maréchal de Bellile, jugeant sa présence nécessaire en Baviére, avoit pris congé de l'Empereur, & étoit parti de Francfort le 15. de Mai. Le hazard voulut qu'il rencontrât à quelques journées de-là le Géné-

néral Schmettau, que le Roi de Prusse envoyoit porter à l'Empereur la nouvelle de sa victoire. Après une courte entrevue, Mr. de Bellile changea le dessein de son voyage, & résolut d'aller droit en Bohême pour aider le Maréchal de Broglio à profiter de la disposition où le gain de la bataille de Chotusitz avoit mis les affaires des Alliés. Je dis le gain de la bataille, pour suivre les idées communes, quoiqu'au fond il n'y ait eu d'autre avantage que d'être resté maître du champ de bataille.

Pendant que Mr. de Bellile étoit en chemin, le Prince de Lobkowitz, dont l'Armée s'étoit accrue jusqu'à douze mille hommes, forma le dessein de s'emparer de Frauenberg. C'est une petite Ville du Cercle de Pilsen à demi ruinée, & avec de vieilles fortifications auxquelles les François avoient ajoûté quelques ouvrages de terre. Le château est situé sur une des plus hautes montagnes de Bohême, escarpée de tous côtés, au bas de laquelle on voit encore de vieux retranchemens; & près du château, qui n'est plus qu'une masure, une tranchée, reste des guerres des Hussites. Je raconterai ici l'origine de Frauenberg, pour divertir l'esprit du Lecteur des idées tristes & lugubres que le récit de tant de combats peut avoir fait naître.

On trouve dans les *Annales d'Allemagne* que Henri I. surnommé *l'Oiseleur*, avoit une Fille d'une grande beauté, nommée Héléne. Le Comte Albert d'Altenbourg en devint amoureux, & s'en fit aimer. Comme il n'y avoit aucune apparence qu'ils obtinssent de l'Em-

pereur la permission de se marier, ils prirent la résolution de se retirer ensemble dans quelques forêts inaccessibles. Pour y réussir, le Comte se mit d'abord au service de l'Empereur, pour avoir le tems de vendre ses biens. Quand il eut amassé une assez grande somme pour se mettre en état de subsister avec sa Maîtresse dont il vouloit faire sa femme, il demanda congé pour un certain tems sous prétexte de quelque voyage pour ses affaires. Il jetta les yeux sur la Bohême, pays de montagnes & de bois où il est aisé de se retrancher. Ayant trouvé un endroit favorable à son dessein, il s'y arrêta, & y fit bâtir le château de Frauenberg. Il fit en même tems provision pour plusieurs années de toutes les choses nécessaires à la vie. Il n'oublia pas non plus celles qui l'étoient à sa défense en cas d'attaque. Le fort achevé, il assembla tous ses ouvriers & leurs familles, sous prétexte de leur faire bâtir une Ville au pied de la montagne où étoit le château. Ils mirent en effet la main à l'œuvre; mais l'ouvrage fut bientôt interrompu, parce qu'Albert craignoit avec raison que les Ouvriers s'en retournant chez eux ne révélassent son secret. Il prit donc le cruel parti de les faire tous bruler après les avoir enivrés. Cette horrible exécution faite, il retourna plus passionné que jamais à la Cour, où il avoit laissé la belle Héléne. Quel moyen de l'obtenir? Il n'y en avoit point d'autre que de l'enlever, comme ils en étoient convenus. Il lui proposa donc un jour de faire avec des Dames une partie de promenade à la campagne, dans un certain endroit qu'il lui avoit

mar-

marqué. La compagnie étant arrivée au rendez-vous secret, le Cavalier prit la Dame, & l'enleva à la vue des autres fuyant au grand galop. Après une assez longue course, ils arrivérent à leur château, où Héléne fut ravie en admiration de se voir reçue si splendidement. Beaux jardins, appartemens commodes & magnifiques, charmante vue, munitions de guerre & de bouche, & sur-tout une entiére liberté à leur passion mutuelle. Pendant ce tems-là l'Empereur avoit été occupé à la guerre de Hongrie. En étant revenu victorieux, il établit sa résidence à Ratisbonne, qui n'est pas éloignée de la Bohême. Comme il étoit fort passionné pour la chasse, son ardeur l'emportoit souvent dans les forêts de Bohême. Il s'y engagea un jour si avant qu'il s'égara, & fut longtems sans savoir où il étoit. Enfin, découvrant de la fumée, il poussa son cheval de ce côté-là. Il n'y put arriver que la nuit, tant les chemins étoient impraticables. Il eut encore beaucoup de peine à se faire ouvrir, tout étant déjà clos & bien fermé. Albert ayant demandé *qui va-là? Ayez pitié*, dit Henri, *d'un Voyageur qui s'étant égaré n'a ni bu ni mangé depuis trois jours*. Il y avoit longtems que nos Amans ou nos Epoux n'avoient vu l'Empereur, & apparemment il avoit beaucoup changé depuis ce tems-là, desorte qu'ils ne le reconnurent pas pour son bonheur, comme on va le voir. Héléne, curieuse de voir un homme, ce qui ne lui étoit pas arrivé depuis cinq ans à la réserve de son mari, pria instamment ce dernier de recueillir cet Etranger. On le reçoit amiablement, on lui allume du feu, &

on

on lui donne les rafraîchissemens nécessaires. L'Empereur reconnut d'abord son Gendre & sa Fille, mais il n'eut garde d'en faire semblant. Il leur fit accroire qu'il étoit un Gentilhomme, qui après avoir beaucoup dépensé à visiter plusieurs Cours de l'Europe, s'en retournoit chez lui fort court d'argent. Sur cela Héléne lui demanda des nouvelles de l'Empereur Henri. *Il est mort*, lui répondit le faux Voyageur. *Quoi vous ne savez pas cela? & il y a déjà un an! Ha*, s'écria-t-elle, *l'agréable nouvelle que vous m'apprenez! En récompense je veux faire votre lit de ma propre main, & vous coucher mollement. Je voudrois que tout le reste de ma Famille fût éteinte, pour recouvrer ma liberté & celle de mon cher Ami que voilà. Mais dites-moi, je vous prie,* Madame, *si vous aviez à-présent l'Empereur entre vos mains, comme vous m'avez, que lui feriez-vous? Nous ferions ensorte qu'il ne passeroit pas le jour.* Après de semblables entretiens, on accompagna l'Empereur dans sa chambre, & le lendemain il retourna à Ratisbonne au grand étonnement de sa Cour qui étoit fort en peine de lui. Comme tout le monde le félicitoit, *Tréve de complimens*, dit-il aux Seigneurs qui l'entouroient, *j'ai une priére à vous faire, c'est de vous armer incessamment pour me venger d'un ennemi que j'ai découvert.* Aussitôt dit, aussitôt fait. On se met en marche en bon ordre, on commande des ouvriers pour abattre les arbres & élargir le chemin jusqu'à la forteresse. Cependant ces Seigneurs voulurent savoir qui étoient donc ces ennemis qu'ils alloient combattre.

C'est

C'est mon scélérat de Gendre, dit-il, *& mon indigne Fille, qui sont dans ce château que vous voyez. Allez l'envahir, & me les amenez prisonniers.* A l'instant on marche droit à la forteresse, & on en demande l'entrée. Albert allarmé de ce tumulte inopiné demande ce que c'est. *C'est*, lui cria-t-on, *l'Empereur Henri qui a été chez vous ces jours passés, & qui nous commande de vous amener à lui morts ou vifs.* Aussitôt il se mit en défense, mais les cordes de son arc étant pourries il falut se servir de pierres. Héléne cependant poussoit des cris effroyables. *Je ne survivrai pas*, disoit-elle, *une heure à mon Epoux, tuez-moi, ou je me tuerai moi-même.* Les Chefs d' l'Armée touchés de compassion, priérent Henri de leur faire grace. Il le fit, non sans quelque répugnance. Le Traité ayant été conclu, la forteresse fut ouverte à l'Armée, les coupables demandérent pardon à genoux, & l'obtinrent. Ils ouvrirent les trésors cachés en terre sous la porte de la chambre où l'on mangeoit, après quoi ils suivirent l'Empereur à Ratisbonne.

C'est ainsi, selon les Annales, que commença la Ville & Forteresse de Frauenberg en 930.

Il y avoit longtems que le Prince de Lobkowitz avoit compris la nécessité de s'emparer de ce poste pour s'ouvrir la campagne jusqu'à Prague, & favoriser les courses des partis, que cette petite Place tenoit en quelque sorte en crainte de ce côté-là. Il n'attendit que le retour de la belle Saison pour exécuter son dessein, & dès le 16. Mai il se trouva

trouva en état d'agir. Trois cens Croates prirent les devans soutenus de quelque Cavalerie & Hussars, & se présentérent devant la Ville. Après une courte résistance l'Ennemi l'abandonna & se retira dans le château. J'ai dit que ce n'étoit qu'une masure; cependant sa situation & l'épaisseur des murailles qui sont encore sur pied, jointe à quelques ouvrages que les François y avoient fait, le mettoient en état de pouvoir être défendu pendant quelques jours.

Le 18. le Prince de Lobkowitz arriva avec le reste de ses troupes faisant environ dix mille hommes, douze piéces de canon, & quelques mortiers, dont on commença à faire un feu terrible. Il établit son quartier-général à Sahai, Village à une lieue au-dessus de Frauenberg. Tous ces lieux au-reste sont situés sur la Moldau, & Budweis est à deux lieues & demi au-dessous de Frauenberg de l'autre côte de la Riviére.

Le 19. on tira quantité de bombes pour incommoder les Assiégés & ruiner leurs batteries. Sur le soir Mr. de Lobkowitz fit sommer le Commandant, qui répondit en stile militaire que la poire n'étoit pas encore mûre, & qu'il y auroit encore bien des têtes cassées avant qu'il parlementât.

Il avoit trouvé moyen de faire avertir le Maréchal de Broglio de l'entreprise des Autrichiens, assez à tems pour que ce Général pût faire les dispositions nécessaires pour marcher à son secours.

Le 23. le château de Frauenberg tenoit en-

encore, & ce même jour le Maréchal de Bellisle arriva à l'Armée près de Pisek.

Après avoir consulté quelque tems ensemble, les deux Généraux François se mirent en marche vers Frauenberg. A cette nouvelle le Prince de Lobkowitz ne laisse que peu de monde dans les approches, & range son Armée en bataille de maniére que sa droite étoit appuyée au Village de Sahai, où il avoit jetté trois cens Pandoures ou Lycaniens; sa gauche étoit couverte d'un marais fort long, & il avoit à dos un bois-taillis. Dans cette situation il étoit presqu'inabordable. Les Généraux François ayant reconnu eux-mêmes sa disposition, formérent la leur de cette maniére. Comme ils étoient supérieurs en force, ils détachérent une partie de leurs troupes, avec ordre de tourner le marais qu'on avoit reconnu n'être pas guéable, & avec l'autre partie ils firent attaquer le Village de Sahai. Les Régimens commandés pour cette attaque, essuyérent en y allant tout le feu du canon des Autrichiens, qui leur tua & blessa beaucoup de monde. Le Village fût attaqué, les Pandoures en furent chassés, & en se retirant ils mirent le feu au Village, soit pour favoriser leur retraite, soit pour nuire à l'Ennemi qui les poursuivoit la bayonette dans les reins. Après cet avantage, les ennemis attaquérent la droite de Mr. de Lobkowitz. Mais ce Prince, plus attentif à la manœuvre que les François faisoient à sa gauche, comprit qu'ils avoient dessein de lui couper la retraite vers Budweis. Sur cela il jugea à propos d'abandonner le terrain avantageux où il étoit

posté

posté, afin de se replier vers le bois qui étoit derriére lui. Ce mouvement se fit avec tout l'ordre possible.

Là il délibéra s'il abandonneroit le siége de F[illegible]uenberg, pour retourner à Budweis avant que l'Ennemi l'eût prévenu. Mais connoissant le pays à fond, il comprit que ce Corps détaché ayant des défilés très-difficiles à passer dans la route qu'il prenoit, & un grand détour à faire, il ne pouvoit arriver sitôt, & qu'il auroit lui-même tout le loisir de combattre les troupes qu'il avoit en face; & que s'il venoit à bout de les défaire, Frauenberg étoit à lui, & le Corps qui marchoit pour le couper auroit bien de la peine à se mettre en sûreté. Résolu de tenter fortune, il repar[illegible] en bataille hors de ce bois avec son Artillerie, & marche lui-même aux François. Le combat commença entre la Cavalerie. Trois Régimens de Cuirassiers fondirent sur les Carabiniers François, qui étoit soutenus de deux Régimens de Dragons. Ils furent bravem[illegible] reçus, & se virent obligés de plier, après a[illegible]voir fait tout ce qu'on peut attendre de bo[illegible]nes & braves troupes. L'Infanterie Fra[illegible]çoise chargea en même tems celle d'Autriche & la poussa jusqu'à l'entrée du bois, où les Cuirassiers s'étoient venus rallier. Les tro[illegible]pes de la Reine revinrent à la charge, ma[illegible] avec aussi peu de succès qu'auparavant. Que[illegible]ques efforts que fît le Prince de Lobkowit[illegible] il lui fut impossible de rompre les Enne[illegible] Aussi faut-il avouer qu'ils avoient-là l'é[illegible] de leurs troupes. Leurs Carabiniers y [illegible]rent parfaitement bien, & y perdirent [illegible]

ce gens. Une de leurs Brigades d'Infanterie (on m'a dit que c'étoit celle de Navarre) chargea trois fois la bayonette au bout du fusil avec une impétuosité à peine concevable.

Comme j'étois témoin oculaire, je n'avance que ce que j'ai vu ; & il faut avouer que ce Régiment de Navarre a bien brillé dans cette guerre, comme nous le verrons dans la relation du siége de Prague. De notre côté le Régiment de Hohenzollern, Cuirassiers, se distingua beaucoup, & fut presqu'entiérement ruiné.

Le combat avoit commencé le 25 à cinq heures de l'après-midi, & ne finit qu'avec le jour.

Le Prince de Lobkowitz profita de ce tems-là pour lever entiérement le siége de Frauenberg. Il avoit déjà, dès la premiére attaque, ordonné de ramener la grosse Artillerie à Budweis.

Après avoir fait prendre les devans aux bagages, il reprit la même route, & par précaution il fit rompre les ponts sur lesquels il repassa la Moldau, abandonnant le champ de bataille à l'Ennemi avec cinq à six cens morts & quelques étendars. La perte des Ennemis montoit à deux cens cinquante hommes. Mais avec cette différence que nous n'eûmes pas un homme de marque blessé, au-lieu qu'il y eut de leur côté un Duc qui le fut dangereusement, ce fut le Duc de Chevreuse ; & un des fils du Maréchal de Broglio reçut une blessure assez légére.

Voilà quelle fut l'issue du combat de Sahai, dont les deux Partis ont parlé d'une maniére

si contradictoire, que si l'on en croit leurs relations, les Autrichiens ont été les François, (1) & les François les Autrichiens. On ne sauroit disconvenir que ces derniers n'ayent eu du desavantage dans cette action, mais il faut avouer en même tems que l'avantage des François se réduisit à peu de chose. Ils firent lever le siége de Frauenberg, obligérent le Général Autrichien à regagner Budweis, & ravitaillérent la Garnison de Frauenberg: mais ce n'étoit pas la peine d'envoyer le Marquis de Mirepoix à l'Empereur pour lui porter cette nouvelle, ni de faire tirer le canon de Francfort.

Les deux Maréchaux de France résolurent cependant de n'en pas demeurer-là, & formérent le dessein d'aller attaquer le Prince de Lobkowitz dans son Fort, après avoir manqué de lui en couper le retour.

Un incident dérangea néanmoins ce projet. Ils avoient laissé un Corps de Cavalerie à Tein, petite Ville du Comté de Bechin en-delà de la Moldau; ce Corps étoit aux ordres de Mr. d'Aubigné. Un autre de Dragons avoit été posté à Crumau, du même côté de la Moldau, sous les ordres du Duc de Bouflers. Par cette position, le Prince de Lobkowitz se trouvoit enfermé au Nord & au Midi de Budweis; & si le Roi de Prusse avoit seulement continué à faire tête au Prince Charles, il y a apparence que, malgré l'avantage du poste de Budweis, le Prince de Lobkowitz y auroit été forcé, ou qu'il au-

roi

(1) Voy. le Merc. Hist. Juin p. 654.

roit falu qu'il l'abandonnât, vu la supériorité des forces des Ennemis. Le gros de leurs troupes étoit retourné à Pisseck pour se reposer, tandis que pour mieux assurer leur coup, les deux Maréchaux faisoient venir quelques Régimens de la Garnison de Prague.

Mais le hazard voulut qu'un Courier Anglois qui venoit de Vienne, & qui étoit chargé de dépêches, étant venu à passer par Prague, fut arrêté par ordre du Gouverneur de cette Ville & mené à Pisseck, pour être présenté aux deux Maréchaux. Il raconta qu'il avoit été volé par les Pandoures, & cela étoit vrai; mais il protesta qu'il ne savoit rien du sujet de son voyage, & qu'il n'avoit que des lettres à remettre au Roi de Prusse. Comme la route qu'il tenoit n'étoit guére celle du Camp Prussien, on le soupçonna de vouloir plutôt aller à Breslau; il détourna toujours soigneusement ce soupçon. On fit semblant de le croire, mais on n'en pensa pas moins. Et pourquoi les François n'auroient-ils pas eu des soupçons de ce qui se tramoit, puisque toute la Terre en avoit? La Cour de France pouvoit-elle faire fond sur l'alliance des Prussiens, & ne pas avoir prévu ce que les plus simples Raisonneurs d'affaires politiques avoient prévu? Il n'y a pas d'apparence.

Cependant le Courier fut conduit au camp du Roi de Prusse avec une escorte, sous prétexte de sa sûreté, mais en effet pour voir si on ne pourroit pas tirer de lui quelque aveu certain de ce qu'on soupçonnoit. L'Officier qui étoit chargé de le conduire fine-

ment au Camp Prussien, avoit ordre en même tems de tâcher de le faire parler, & d'observer ce qui se diroit dans le camp des Prussiens.

On apprit enfin qu'on ne parloit que de paix, & sur cela le Maréchal de Bellile jugea à propos de se rendre lui-même auprès du Roi de Prusse, pour savoir si ce bruit étoit vrai. De cette maniére le dessein d'attaquer Budweis fut différé, & il falut même dans la suite y renoncer, pour penser à se défendre soi-même contre ceux qu'on avoit voulu attaquer.

Arrivé auprès du Roi de Prusse, le Maréchal de Bellile ne lui dissimula pas les soupçons qu'on avoit; & ce Monarque lui dit avec la même franchise, qu'il croyoit que le Traité étoit à peu près conclu. Que personne ne pouvoit trouver mauvais qu'il fît une paix aux conditions qu'il avoit prescrites, & que qui que ce soit en feroit autant. Qu'en abandonnant l'alliance de l'Empereur, il n'abandonnoit pas ses intérêts; mais que la Reine de Hongrie lui accordant tout ce qu'il demandoit, il n'avoit plus aucun prétexte de lui faire la guerre.

Après une réponse si précise, le Maréchal de Bellile vit bien que c'étoit une affaire faite, & qu'il n'y avoit plus rien à espérer de ce côté-là. Il résolut d'aller faire une tentative à la Cour de Dresde, pour l'engager à faire sortir les Troupes Saxonnes de leurs quartiers, & à les employer à la défense de la Bohême, ou à quelque diversion qui partageât les nombreuses forces qu'il prévo-

voit bien que les François auroient dans peu sur les bras. Cependant il dépêcha un Courier au Maréchal de Broglio pour l'avertir de ce qui se passoit; & que le Prince Charles avoit reçu de nouveaux renforts; qu'il étoit en marche pour joindre le Prince de Lobkowitz, & qu'il ne doutoit pas que ce ne fût pour l'aller attaquer.

Mr. de Broglio étoit à Frauenberg lorsqu'il reçut cet avis. Il en partit au plus vite pour Piseck, où il manda toutes les troupes répandues en divers quartiers. Il y assembla une Armée d'environ vingt mille hommes, y compris les Corps du Duc de Bouflers & de Mr. d'Aubigné. Il laissa le premier à Crumau, & l'autre à Tein, qui n'est qu'à quatre lieues de Piseck, & à deux de Frauenberg. Il donna ordre cependant à l'un & à l'autre de se préparer à une vigoureuse résistance. Il espéroit moyennant cela de pouvoir attendre tranquillement le secours des Saxons, & les recrues qu'on lui envoyoit de France.

Cependant le Maréchal de Bellile étoit allé, comme je viens de le dire, solliciter du secours à la Cour de Saxe. Mais on lui fit entendre que les débris des Troupes Saxonnes étoient trop foibles pour se remettre en campagne; qu'il faloit du tems pour les recruter, & qu'en attendant on en avoit un besoin extrême pour couvrir le Pays. Que sept ou huit mille hommes de plus ou de moins ne changeroient pas la face des affaires. Que la défense de la Saxe touchoit Sa Majesté Polonoise de plus près que celle de la Bo-

hême; & que le Roi de Prusse ayant fait sa paix, l'Electorat de Saxe étoit trop exposé, pour que les Troupes, naturellement destinées à le défendre, pussent s'en éloigner. Après avoir inutilement négocié, Mr. de Bellisle s'en retourna à Prague.

Sur ces entrefaites le Maréchal de Broglio eut avis que douze mille hommes de milice destinés à recruter son Armée, étoient arrivés aux environs d'Egra. Sur quoi il résolut de marcher en avant & de se poster à Frauenberg, pour être à portée de soutenir les troupes qu'il avoit en-delà de la Moldau à Tein & à Crumau, & pour y attendre ce renfort. Il envoya quelques Bataillons d'Infanterie à Mrs. d'Aubigné & de Boufflers, avec ordre de défendre leurs postes aussi longtems qu'ils pourroient; & s'il n'y avoit pas moyen de repasser la Moldau, de rompre les ponts, & de retarder le passage de l'Ennemi. Il paroissoit avoir dessein de hazarder une bataille, au cas qu'il pût recevoir assez à tems le renfort en question; & en effet c'eût été le meilleur parti. Le pis qui pût lui arriver, c'étoit de la perdre, & il n'y avoit pas plus de risque à cela qu'à se retirer en ne la donnant pas. J'en appelle aux gens du métier. Mr. de Broglio auroit eu une Armée de trente-cinq mille hommes s'il eût pu être joint par ces douze mille. Celle du Prince Charles, y compris le Corps de Lobkowitz, n'alloit qu'à quarante mille hommes; le surplus étoit de Pandoures & de Croates, dont le Général François ne faisoit peut-être pas grand cas pour une

tion générale; & peut-être ne regardoit-il pas comme une grande disproportion, de n'avoir pas avec lui un essaim de Barbares, qui cherchent plus le pillage que le combat, & qui sont plus propres à tuer ceux qui fuyent qu'à vaincre ceux qui font ferme. Malheureusement le Prince Charles fit tant de diligence, que son Avant-garde parut sur la Moldau lorsqu'on s'y attendoit le moins; & Mr. d'Aubigné, bien loin de faire la moindre résistance, ne pensa qu'à abandonner son poste & à repasser la Riviére. Ce qu'il fit dans un très-grand desordre, & les Hussars le suivirent de si près qu'ils ne lui donnérent pas le tems de rompre le pont.

Le Prince Charles, bien informé par les gens du Pays, de la situation des troupes de France, & des renforts qu'elle attendoit, jugea qu'il faloit les attaquer, pendant qu'elles étoient encore si foibles, & que le succès dépendoit de la diligence. Sur cela il quita Sobiellau où il avoit été joint par le Prince de Lobkowits, & sans laisser reposer ses troupes il marcha droit à Tein. Il se plaça sur une hauteur pour voir l'attaque de ce poste, mais il ne vit que le desordre de la retraite de Mr. d'Aubigné. Dès qu'il l'eût vu fuir, il ordonna au Prince de Birckenfeld, qui commandoit l'Avant-garde, de faire garder le pont par les Hussars, le Carabiniers & les Grenadiers à cheval, pour poursuivre l'Ennemi, & couper les troupes qui étoient à Cromau sous les ordres du Duc de Boufflers.

Cela fut exécuté avec toute la promtitude

possible ; & Mr. de Boufflers, qui sur l'avis de la marche du Prince Charles avoit aussi abandonné Crumau & repassé la Moldau, tâchant de se retirer à Prachatitz, pour de-là gagner Frauenberg où étoit le gros de l'Armée, eut beaucoup de peine à se tirer d'affaire. Ses troupes furent hachées en piéces, il n'en ramena que très-peu au gros de l'Armée, qu'il ne rejoignit qu'à Piseck. Il perdit son canon, son bagage, & divers étendars & drapeaux : triste coup d'essai pour un jeune Général, chargé de soutenir un nom assez fameux dans l'Histoire de ce Siécle.

Le Prince Charles fit passer la Moldau à toute son Armée, & marcha sur deux colonnes jusqu'à demi-lieue de la Riviére. Il campa dans un terrain avantageux, & après avoir donné quelque repos à ses troupes, il se remit en marche, espérant d'atteindre bientôt le gros des troupes de France.

Cependant le Maréchal de Broglio, instruit par quelques fuyards de la déroute de d'Aubigné & de Boufflers, & du passage de la Moldau, ne perdit point la tramontane. Il seroit à souhaiter pour les François, qu'il eût montré en toute occasion autant de capacité, de sang-froid, & de zéle pour la gloire des armes de son Maître, qui venoit de le combler d'honneurs & de biens, qu'il en montra dans celle-ci. On ne sauroit nier que sa retraite de Frauenberg à Piseck, & de Piseck à Prague, n'ait été un chef-d'œuvre de conduite militaire. Je parle aux gens d'esprit qui ne se préviennent jamais ni contre un homme en particulier, ni contre une

Nation

Nation en général, & qui rendent justice à la vertu. Ceux pour qui les Gazettes sont des oracles, & les fades plaisanteries des vérités joliment dites, ceux-là, dis-je, seront peut-être fâchés de me voir heurter de front leurs préjugés: mais peu m'importe: ce n'est pas ma faute après tout s'ils décident sur des choses qu'ils n'entendent pas, & d'après des relations partiales copiées par des Ecrivans aveugles & passionnés.

Toutes les troupes du Maréchal de Broglio ne faisoient que douze mille hommes, car il n'avoit pas encore été joint par les débris de celles du Duc de Boufflers. Celles du Prince Charles, y compris les irréguliéres, montoient à plus de cinquante mille hommes. La partie étoit, comme on voit, très-inégale. Il y avoit encore une différence, qui n'étoit peut-être pas moins avantageuse aux Autrichiens, que l'extrême supériorité de leurs forces: C'est qu'ils marchoient avec la confiance qu'on a quand on va à une victoire assurée, au-lieu que les François devoient naturellement être épouvantés du nombre de leurs Ennemis, & plus encore de la manœuvre de leurs Alliés. Aussi les Soldats se demandoient-ils les uns aux autres où étoient les Prussiens, les Saxons & les Oulans. Des Espions déguisés en Vivandiers, & apostés par le Prince Charles, répandoient parmi eux un bruit sourd que le Roi de Prusse les avoit livrés aux Autrichiens, & qu'il marchoit lui-même d'un autre côté, pour les enfermer & les tailler en piéces. Ce bruit, tout peu fondé qu'il étoit, leur paroissoit vraisemblable; & la peur grossissant les ob-

 jets,

jets, leur multiplioit le nombre de leurs Ennemis, & celui des Puissances qui avoient conspiré leur perte. Cependant la fermeté de leurs Officiers, le visage serein de leur Général, & les cris répétés de *Vive le Roi, & de l'honneur de la France*, les rassuroient. Ils s'encourageoient les uns les autres, & s'exhortoient mutuellement à périr plutôt tous, que de commettre une lâcheté.

Le Prince Charles avoit divisé son Armée en trois Corps, qui marchoient sur un front égal à peu de distance les uns des autres, & cela dans la vue d'envelopper les François en les rencontrant. Le Maréchal de Broglio en ayant été informé, divisa aussi la sienne, non pas en trois corps, mais en trois pelottons de quatre mille hommes chacun. Il avoit décampé de Frauenberg, après en avoir retiré la Garnison, & avoir fait faire demi-tour à droite pour gagner Wodnian & passer le Blanitz, ruisseau qui se perd dans l'Ottava à deux lieues de-là. A peine avoit-il fait ce mouvement, que le Prince Charles parut. Son Altesse avoit pris possession de Frauenberg, & y avoit mis trois cens Hongrois & quelques troupes réglées en garnison. Le Général François vit le moment où il alloit avoir toute l'Armée ennemie sur les bras. Il se hâte de passer le ruisseau avec la plus grande partie de ses troupes, pendant que la Brigade de Navarre & celle d'Anjou, formant un Bataillon quarré, se battoient vaillamment contre une nuée de Hussars & de Croates, pour donner le tems du bagage de passer. Mais ce bagage fut peut-être ce qui sauva cette brave

Infan-

Infanterie ; car les Hussars & les Croates laissant des gens avec qui il n'y avoit que des coups à gagner, se ruérent brusquement sur les équipages. La peur saisit les valets qui les conduisoient. Ils coupérent les traits des chariots, & se jettant sur les chevaux ils s'enfuirent à toutes jambes. Les Hussars se mirent à piller, & se gorgérent de butin, jusques-là qu'ils vendoient des habits tout chamarrés pour quatre ducats. L'Infanterie Françoise profita de ce moment-là, & acheva de passer le ruisseau.

Le Maréchal rangea cette poignée de Soldats en bataille au-delà du ruisseau, & attendit l'Ennemi de pied ferme. Une manœuvre si fiére en présence d'un Ennemi si formidable, acheva de rassurer ses troupes. Le Prince Charles parut d'abord sur le bord opposé, & fit mine de vouloir passer le ruisseau. Ce n'étoit que pour tâter les François, qui firent ferme par-tout. Desorte qu'il ne jugea pas à propos d'engager une action, prévoyant sans-doute qu'elle pourroit ne lui être pas favorable : tant le Général François avoit su profiter avec habileté de l'avantage du terrain, & tant la contenance de ses troupes paroissoit assurée.

La journée se passa à se cannoner, & à escarmoucher. Il me semble que depuis bien des années on n'avoit pas vu douze mille hommes en arrêter cinquante mille, & passer plus d'une demi-journée en leur présence sans recevoir le moindre échec. Si Mr. de Broglio a jamais mérité le surnom de TURENNE, qu'on dit que Louis XV. lui a donné, c'est sans-dou-

te

te dans cette occasion. Je ne sai même si la fameuse Journée de Gien, où ce grand Capitaine arrêta l'Armée victorieuse du Prince de Condé, n'a pas quelque chose de moins brillant que celle de Blanitz; car quoique les deux actions soient semblables par rapport à la manœuvre, il y a neanmoins beaucoup de différence à l'égard du nombre des Ennemis. Il en est des Généraux d'Armée comme des Peintres. Parmi ceux-ci, celui qui excelle dans la perspective, ignore la teinte des couleurs; & celui qui posséde le coloris en perfection, est très-médiocre dans le dessein. Chez les Généraux, l'un excelle dans les marches, & n'a point ce qu'on appelle le *coup d'œil*: l'autre n'a point son pareil pour le choix du terrain, & ignore l'art de profiter des fautes de son Ennemi, de l'engager à prendre de fausses mesures en lui cachant habilement les vues qu'il a, & de saisir ces heureux momens qui décident de la victoire. Les plus grands Généraux sont ceux qui ont le plus de ces talens. Turenne les réunissoit presque tous. Il possédoit au plus haut degré toutes les parties dont une suffiroit pour faire un bon Général dans ce tems-ci, où la Nature avare ne nous en a montré que de médiocres. J'ai souvent réfléchi sur la conduite du Maréchal de Broglio, & ai pensé comment un Général qui a fait tant de mauvaises manœuvres en sa vie, a pu en faire une le 6. de Juin, digne du plus grand Capitaine. J'ai enfin cru avoir remarqué, que ce Général excelloit dans le choix du terrain; c'est précisément ce qu'on appelle le *coup d'œil*; mais qu'il manquoit absolument

de

de vigilance & d'activité. Qu'il étoit lent à prendre ses résolutions ; &, ce qui met une différence totale entre lui & Turenne, c'est que celui-ci n'avoit aucun intérêt particulier, dès qu'il s'agissoit du bien général de l'Etat & de la gloire de son Maître. Au-lieu que Broglio a toujours sacrifié ces motifs nobles & généreux à ses querelles particuliéres & à sa vengeance, comme nous le verrons en Baviére, & comme nous l'avons vu à l'égard de Mr. d'Aubigné, créature de Mr. de Bellile son rival dans le commandement, qu'il a laissé mal à propos avec trois mille hommes dans un poste où il n'y avoit pas moyen de se défendre, quoique d'Aubigné lui eût représenté le danger où il étoit d'être enlevé par les Ennemis qui s'avançoient vers lui. J'ai vu des gens qui blâmoient encore ce Maréchal, de ce qu'il étoit resté si longtems aux environs de Piseck depuis le retour de la belle Saison, & qu'il n'étoit pas allé attaquer Budweis. Mais on peut répondre à cela, que ses troupes étoient trop foibles pour une pareille entreprise. Il est vrai qu'après avoir reçu les quinze Bataillons de vieilles troupes que le Duc d'Harcourt lui avoit envoyés de Baviére, il semble qu'il auroit dû marcher en diligence contre Mr. de Lobkowitz ; mais peut-être qu'il ne trouva pas bon de faire agir d'abord des troupes fatiguées par de si longues marches, & qu'il crut devoir leur laisser le tems de se reposer. Il est dumoins certain qu'il ne se remua que lorsqu'il apprit la nouvelle du siége de Frauenberg ; & qu'après l'avoir fait lever, il s'opposa à Mr. de Bellile, qui étoit d'avis de marcher tout de

suite

fuite à Budweis pour y forcer l'Ennemi, sans qu'il eût d'autres raisons de son opposition que sa lenteur naturelle, & cet esprit d'envie qui lui faisoit rejetter tout ce qui ne venoit pas de lui.

La journée se passa sans que le Prince Charles osât hazarder de traverser le ruisseau. Il feignit cependant plusieurs fois de le vouloir passer, tantôt d'un côté, tantôt de l'autre; mais le Maréchal ne prit point le change, & ne dégarnit aucune portion de son ordre de bataille. Il le laissa se remuer tant qu'il voulut, sans sortir de sa tranquilité. Ses troupes sembloient participer à sa fermeté & à son courage. Elles attendoient l'Ennemi sans branler. On ne voyoit sur leurs visages aucune marque de découragement, & le fond qu'elles faisoient sur l'habileté de leur Général, & sur leur propre valeur, les consoloit de l'abandonnement de leurs Alliés. Elle se portoient par-tout avec une intrépidité étonnante, eu égard aux circonstances où elles se trouvoient.

Ceci paroîtra peut-être éloge à certains petits génies, qui ne jugent des choses que par l'événement, & qui ignorent qu'il y ait de la gloire à acquérir même dans les disgraces de la guerre; qui dépriment la valeur des Troupes Françoises, sans faire attention qu'ils diminuent à proportion celle des Autrichiens: car enfin, s'il n'y a pas beaucoup de gloire à vaincre un Ennemi qui ne résiste pas, il y en a encore moins à ne pas le vaincre.

Cependant la nuit survint. Le Généra

Fran

François en profita avec beaucoup d'habileté, pour dérober une marche à son Ennemi. Il partit à la sourdine, & marchant avec beaucoup de diligence, il arriva le septiéme à la petite pointe du jour sous Piseck. Il ne s'y arrêta pas longtems, & dès l'après-midi il se remit en marche du côté de la Watta, après avoir recueilli à Piseck les débris des troupes de d'Aubigné & de Bouflers, & laissé dans Piseck une Garnison de douze cens hommes.

Le Prince Charles le suivit dès le 7. Il vit sur le chemin un spectacle assez triste, des blessés & des traîneurs François que les Hongrois avoient massacrés chemin faisant. Leurs corps étoient dispersés çà & là. Le 8. il arriva à Piseck, & fit sommer le Commandant, qui ne fit aucune résistance, & qui joignit l'imprudence à la foiblesse. Il dit qu'il vouloit se rendre, pourvu que ce ne fût point à des Hussars ou à des Croates. Ceux-ci en étant informés, forcérent les portes, & se ruérent brusquement sur la Garnison qui avoit mis bas les armes, & hachérent en piéces tout ce qui se présenta d'abord à eux. On eut assez de peine à les empêcher de massacrer le reste.

Le Prince Charles, désespérant de pouvoir joindre les François, détacha après eux toute sa Cavalerie légére. Elle atteignit leur Arriére-garde composée de l'élite de leurs troupes, leurs Carabiniers & leurs Grenadiers. Les Hussars les attaquérent, ils furent repoussés, & revinrent à la charge. Ce manége dura pendant toute la marche, durant laquelle les Hussars achevérent de piller le peu qui restoit

de bagage à l'Ennemi, qui leur fut abandonné par les conducteurs. Les Paysans se mirent de la partie, heureux s'ils s'étoient contentés de piller; mais ils massacroient ceux des François qui ne pouvant suivre le gros de l'Armée, s'écartoient dans le Bois après avoir jetté leurs armes, espérant que l'Ennemi les épargneroit les trouvant sans défense.

Pendant que le Maréchal de Broglio continuoit sa marche, le Prince Charles, n'espérant plus le joindre, faisoit un mouvement à gauche, pour venir passer l'Ottava près de Strakonitz, au-dessous de Piseck, pour marcher de-là à Pilsen, afin de couper le secours qui venoit d'arriver de France. Mr. de Broglio étant informé de ce mouvement en pénétra aisément le but, mais il n'étoit pas en état de s'y opposer. Son principal soin étoit de sauver l'Armée qu'il commandoit; & pour cet effet il jugea à propos de prendre plus sur la droite, s'éloignant toujours davantage de Pilsen, qu'il avoit à gauche.

Pilsen est située au confluent de la Myza & de l'Ottava, à neuf lieues de Prague, sur le grand-chemin d'Egra, dans un terrain fort pierreux. Elle a passé autrefois pour une forte place, ce n'est à présent qu'une bicoque. Les François y avoient cinq cens hommes en garnison, qui furent tous faits prisonniers de guerre. Les Autrichiens s'emparérent en même tems d'un grand magazin que les François y avoient assemblé. On croit à vue de pays que l'Ennemi perdit six mille hommes dans sa retraite, tant tués que prisonniers ou déserteurs.

La prise de Pilsen n'empêcha pas la meilleure partie du secours qu'on vouloit couper, de se rendre à Prague, malgré toute la diligence du Prince Charles; mais elle coupa entiérement la communication avec la Baviére.

J'ai entendu des gens qui prétendoient que le Maréchal de Broglio auroit dû se retirer du côté d'Egra, & non pas vers Prague; parce qu'il auroit, disoient-ils, toujours eu un chemin ouvert pour retourner en France par la Baviére, la Suabe & la Franconie. Mais ces gens n'y pensoient pas bien. Mr. de Broglio avoit ses ordres, & il étoit chargé de défendre la Bohême & non pas de l'abandonner. D'ailleurs le chemin de Frauenberg à Egra est bien autrement long, que de Frauenberg à Prague; & pressé comme il étoit, il convenoit qu'il cherchât l'asyle le plus proche. Sans compter que par cette manœuvre il perdoit toute la Bohême, & attiroit en Baviére toute l'Armée du Prince Charles.

Le Maréchal de Broglio avoit gagné Beraun, où il faisoit reposer son Armée, pendant que celle du Prince Charles se rétablissoit de ses fatigues dans son camp de Pilsen. Ce fut-là que ce Prince reçut la nouvelle que le Roi de Prusse avoit fait publier la Paix dans son camp.

Voici quels étoient les Articles Préliminaires de cette fameuse Paix.

TRAITE' PRELIMINAIRE *entre Sa Majesté la Reine de* HONGRIE *& de* BOHEME *& de Sa Majesté le Roi de* PRUSSE.

„ Une funeste guerre s'étant élevée ent-

„ Sa Majesté le Roi de Prusse & Sa Majesté
„ la Reine de Hongrie & de Bohême, on a sorigé de part & d'autre à la terminer par l'entremise des bons offices de Sa Majesté Britannique, pour lequel effet Sa Majesté le
„ Roi de Prusse a muni de son Plein-pouvoir le
„ Sr. Henri Comte de Podewils, son Ministre
„ d'Etat & de Cabinet, Chevalier de son Ordre Royal de l'Aigle Noir; & Sa Majesté la
„ Reine de Hongrie & de Bohême a muni du
„ sien, le Sr. Jean Comte de Hindford, Vicomte d'Inglesburg & de Nemphler, Lord
„ Carmichaell de Carmichaell, Pair de la Grande-Bretagne, Ministre Plénipotentaire de
„ Sadite Majesté Britannique auprès de Sa Majesté le Roi de Prusse; lesquels, après l'échange desdits Pleins-pouvoirs, & après
„ plusieurs Conférences, sont convenus des
„ Articles Préliminaires suivans, à Breslau ce
„ 11. de Juin N. S. de l'Année 1742.

„ ARTICLE PREMIER. Il y aura désormais, & à perpétuïté, une Paix inviolable, de-même qu'une sincére union & parfaite amitié entre Sa Majesté le Roi de Prusse d'une part, & Sa Majesté la Reine de
„ Hongrie & de Bohême, leurs Héritiers &
„ Successeurs & tous leurs Etats d'autre part;
„ desorte qu'à l'avenir les deux Parties Contractantes ne commettront, ni ne permettront qu'il se commette aucune hostilité secrettement ou publiquement, directement
„ ou indirectement.

„ II. Les deux Hautes Parties Contractantes ne donneront aucun secours aux Ennemis de l'un & de l'autre, & ne feront avec

eux

„ eux aucune Alliance qui puiſſe être contraire à ces Préliminaires de Paix, dérogeant même à celles qui pourroient avoir été faites par le paſſé, entant qu'elles ſeroient oppoſées aux préſens engagemens; & tâcheront de détourner, autant qu'il ſera poſſible, la ſeule voie des armes exceptée, les dommages dont l'une & l'autre Partie eſt ou pourroit être menacée par quelqu'autre Puiſſance.

„ III. Il y aura de part & d'autre une Amniſtie générale de tout le paſſé, & les Sujets des deux Puiſſances Contractantes qui ont été avant la guerre dans le Service de l'une des deux Parties, ou qui y ſont entrés depuis qu'elle a été commencée, jouïront de tous les effets d'une pleine & entiére Amniſtie, ne pouvant à cauſe des Avocatoires publiés de part & d'autre, ou ſous quelque autre prétexte imaginable, être inquiétés dans leurs perſonnes ou leurs biens, & devant au-contraire y être rétablis s'ils en avoient été dépoſſédés pendant la guerre.

„ IV. Toutes les hoſtilités cefferont de part & d'autre dès le jour de la Signature des préſens Préliminaires, & les ordres en feront d'abord donnés aux Armées & aux Troupes des Hautes Puiſſances Contractantes.

„ Sa Majeſté le Roi de Pruſſe retirera, ſeize jours après la ſignature des préſens Préliminaires, ſes troupes dans les Pays de ſa domination; & au cas que par ignorance de ces Préliminaires de la Paix conclue on commette quelque hoſtilité, cela ne por-

 „ tera

„ tera aucun préjudice à la conclusion de ces
„ Préliminaires ; mais on se restituera les Hommes
„ mes & Effets qui pourroient être pris & en-
„ levés à l'avenir. Comme aussi il sera libre à
„ tous ceux qui voudront rendre leurs Biens
„ situés dans les Pays cédés à Sa Majesté le Roi
„ de Prusse, ou de transférer leur domicile
„ ailleurs, de pouvoir le faire pendant l'es-
„ pace de cinq ans sans payer aucun Droit.

„ V. Pour obvier à toutes les disputes sur
„ les confins, & abolir toutes les prétentions
„ de quelque nature qu'elles puissent être, Sa
„ Majesté la Reine de Hongrie & de Bohême
„ céde par les présens Préliminaires, tant pour
„ Elle-même que pour ses Héritiers & Succes-
„ seurs à perpétuïté, & avec toute la Souve
„ raineté & Indépendance de la Couronne de
„ Bohême, à Sa Majesté le Roi de Prusse, ses
„ Successeurs & Héritiers de l'un & de l'au-
„ tre Sexe à perpétuïté, tant la Basse que la
„ Haute-Silésie, à l'exception de la Princi-
„ pauté de Teschen, de la Ville de Troppau,
„ & de ce qui est au-delà de la Riviére d'Op-
„ pau & des hautes Montagnes ailleurs dans
„ la Haute-Silésie, aussi-bien que de la Sei-
„ gneurie de Hennersdorff & des autres Dis-
„ tricts qui font partie de la Moravie, quoi-
„ qu'enclavés dans la Haute-Silésie.

„ Pareillement Sa Majesté la Reine de Hon-
„ grie & de Bohême, tant pour Elle que pour
„ ses Successeurs & Héritiers, céde à Sa Ma-
„ jesté le Roi de Prusse, ses Successeurs &
„ Héritiers de l'un & de l'autre Sexe, à per-
„ pétuïté, la Ville & le château de Glatz &
„ tout le Comté de ce nom, avec toute l

„ Sou

„ Souveraineté & Indépendance du Royaume
„ de Bohême.

„ En échange Sa Majesté le Roi de Prusse
„ renonce dans la meilleure forme, tant en
„ son nom qu'en celui de ses Successeurs &
„ Héritiers de l'un & de l'autre Sexe, à per-
„ pétuïté, à toutes les prétentions, telles
„ qu'elles puissent être, qu'Elle pourroit avoir
„ ou avoir eues contre Sa Majesté la Reine de
„ Hongrie & de Bohême.

„ VI. Sa Majesté le Roi de Prusse conser-
„ vera la Religion Catholique en Silésie *in*
„ *statu quo*, ainsi que chacun des Habitans
„ de ce Pays-là, dans les possessions, libertés
„ & priviléges qui lui appartiennent légiti-
„ mement, ainsi qu'Elle a déclaré à son en-
„ trée dans la Silésie, sans déroger toutefois
„ à la Liberté entiére de conscience, à la Reli-
„ gion Protestante, & aux Droits de Souve-
„ rain.

„ VII. Sa Majesté le Roi de Prusse se charge
„ du seul payement de la somme hypothéquée
„ sur la Silésie aux Marchands Anglois, selon
„ le Contract signé à Londres le 10 Janvier
„ 1734-35.

„ VIII. Tous les Prisonniers de part & d'au-
„ tre seront élargis sans payer aucune rançon,
„ immédiatement après la Signature des pré-
„ sens Préliminaires, & toutes les contribu-
„ tions cesseront en même tems, & tout ce
„ qui pourroit avoir été exigé après la Signa-
„ ture de ces Préliminaires sera rendu.

„ IX. Tout ce qui regarde le Commerce en-
„ tre les Sujets réciproques des Etats sera ré-
„ glé dans le futur Traité de Paix, ou par

„ une Commission à établir de part & d'au-
„ tre, les choses restant sur le pied où elles
„ avoient été avant la présente guerre, jus-
„ qu'à ce qu'on en soit convenu autrement.

„ X. On dressera & signera sur le pied de
„ ces Préliminaires, en trois ou quatre semai-
„ nes au plus tard, un Traité de Paix formel
„ entre Sa Majesté le Roi de Prusse & Sa Ma-
„ jesté la Reine de Hongrie & de Bohême, dans
„ lequel on conviendra de tout ce qui n'a pu
„ être réglé par les présens Préliminaires, qui
„ auront en attendant la même force & le mê-
„ me effet, que si un Traité formel de Paix
„ avoit été conclu & signé d'abord.

„ XI. Les deux Hautes Parties Contractan-
„ tes sont convenues de comprendre dans ces
„ présens Préliminaires de Paix Sa Majesté le
„ Roi de la Grande-Bretagne, tant en cette
„ qualité qu'en qualité d'Electeur d'Hanno-
„ vre, Sa Majesté de toutes les Russies, Sa
„ Majesté le Roi de Dannemarc, les Etats-
„ Généraux des Provinces-Unies des Pays-
„ Bas, la Sérénissime Maison de Wolffenbuttel,
„ & Sa Majesté le Roi de Pologne en qualité
„ d'Electeur de Saxe, à condition que dans
„ l'espace de seize jours après que la Signa-
„ ture de ces Préliminaires de Paix lui aura été
„ annoncée en dûe forme, il retirera ses Trou-
„ pes de l'Armée Françoise & de la Bohême,
„ & des autres Pays appartenans à Sa Majesté
„ la Reine de Hongrie & de Bohême.

„ XII. L'échange des Ratifications des pré-
„ sens Articles Préliminaires se fera à Breslau
„ dans huit ou dix jours, à compter du jour
„ de la Signature de ces Préliminaires.

„ E:

» En foi dequoi nous soussignés Ministres
» Plénipotentiaires de Sa Majesté le Roi de
» Prusse & de Sa Majesté la Reine de Hongrie
» & de Bôhême, en vertu de nos Pleins-pou-
» voirs qui ont été échangés de part & d'au-
» tre, avons signé les présens Articles Préli-
» minaires, & y avons fait apposer les Cachets
» de nos Armes. A Breslau ce 11. jour du Mois
» de Juin N. S. de l'Année mille sept cens qua-
» rante-deux.

(L. S.) HENRI, *Comte de* PODEWILS.
(L. S.) HYNDFORD.

Voilà quel fut le Traité de Breslau, qui mettoit le Roi de Prusse en possession d'une des meilleures Provinces de l'Allemagne. Ce Prince est trop habile pour avoir refusé de faire la paix à des conditions si avantageuses. Il n'ignoroit pas que la fortune des armes est inconstante, & il ne voyoit pas que la continuation de la guerre pût lui apporter de plus grands avantages, même en la supposant toujours heureuse pour lui. Pourquoi donc n'auroit-il pas fait la paix? puisqu'en la faisant il ne renonçoit pas au droit de reprendre les armes dès que l'intérêt de ses Etats, & la sûreté de ses Acquisitions le demanderoient.

J'admire ici la hardiesse de quelques Gazetiers, qui disent qu'à la nouvelle de cet Accommodement la Cour de France se trouva dans une agitation extrême, & qui font dire au Roi, parlant au Cardinal de Fleuri, *mes Armées sont donc perdues*? Ne diroit-on pas qu'ils

qu'ils étoient cachés derriére une tapisserie pendant ce prétendu dialogue, dont le ridicule est tout du côté de ces impertinens Ecrivains. Encore un coup, y a-t-il apparence que la Cour de France fût surprise d'un événement qui ne surprit personne, & que toute la Terre avoit prévu? Il faudroit supposer la Cour de l'Europe la plus éclairée, aussi stupide que ces Ecrivains. Le Conseil du Roi s'assembla, non pas pour faire des lamentations, comme l'insinuent ces habiles gens; mais pour aviser aux moyens de prévenir les inconvéniens que l'Accommodement du Roi de Prusse pouvoit attirer aux Affaires de l'Empereur, & aux Armes de France en Bohême.

Avant que de parler des mesures qui furent prises pour cela, la liaison des faits demande que je rapporte quel étoit l'état des choses en Baviére.

Le Maréchal de Thöring avoit été joint par une partie des Troupes Palatines, & il venoit d'apprendre que le secours qui lui arrivoit de France sous le Duc d'Harcourt s'approchoit de Donawert. Sur cet avis, il résolut d'attaquer Kelheim, supposant que le Comte de Kevenhuller n'oseroit envoyer aucun secours à cette Place, à cause de l'approche du Duc d'Harcourt. Il se trompa. Cependant il se mit en marche le 10 d'Avril à sept heures du matin, avec vingt Bataillons & quelque dix Escadrons. En arrivant devant la Place, il la fit insulter par ses Grenadiers qui furent d'abord repoussés. Cette tentative ayant manqué, il se posta sur la hauteur des *Franciscains*, & commença à canonner

Kelheim

Kelheim ſans beaucoup d'effet. A onze heures il envoya un Officier & un Trompette pour ſommer le Baron Tribbe, Lieutenant-Colonel du Régiment de Pallavicini, à qui le Comte de Kevenhuller avoit confié le commandement de ce Poſte. Le Baron Tribbe fit répondre qu'il ſe défendroit juſqu'à la derniére extrémité, & qu'il eſpéroit d'être ſecouru. Sur cela les Bavarois recommencérent à canonner, & le Maréchal de Thöring fit paſſer le Danube dans des bateaux à un Détachement de trois mille hommes, qui devoient s'emparer du pont de Kelheim, pour inveſtir la Place de tous côtés.

A peine toutes ces diſpoſitions étoient faites, que le Général Berenklau parut en face du Comte de Thöring. On en vint aux mains. Les Bavarois eurent du deſſous, & prirent le parti de ſe ſervir des bateaux qu'ils avoient ſur le Danube, pour paſſer de l'autre côté de ce fleuve avec leur artillerie: ce qu'ils exécutérent pendant que leur Arriére-garde ſoutenoit le combat. Mais celle-ci n'ayant pas eu le tems de s'embarquer, elle auroit été faite priſonniére de guerre, ſi elle n'eût gagné des montagnes & des défilés inacceſſibles. Berenklau, content d'avoir délivré Kelheim, s'en retourna, & le Maréchal de Thöring ſe retira à Rüdenbourg. Il y eut dans cette affaire quelque cent Soldats Bavarois tués ou bleſſés. Le Comte de Beaujeu, Aide-de-camp-Général de Sa Majeſté Impériale, y fut fait priſonnier avec ſon frére cadet. Du côté des Autrichiens il y eut peu de tués & de bleſſés; Berenklau fut du nombre de ces derniers,

 ayant

ayant reçu un coup de feu au pied gauche.

Les Autrichiens n'avoient pas mieux réussi dans leur entreprise sur Straubingen, que les Impériaux dans celle qu'ils avoient formée sur Kelheim. Les premiers s'étoient présentés dès le 4. d'Avril devant Straubingen, & s'étoient d'abord emparés de la basse Ville, presque sans coup férir. Leurs Croates & leurs Pandoures avoient d'abord tout pillé, après quoi on avoit commencé à jetter des bombes dans la Ville neuve. Mais les Assiégés faisoient bonne contenance, & ils commencérent à faire de vigoureuses sorties; desorte que les Autrichiens furent obligés de lever le siége, & de se retirer.

Cependant le Maréchal de Thöring se disposoit à faire une nouvelle tentative sur Kelheim, lorsqu'il apprit que les Troupes de la Reine l'avoient abandonné. En effet, le Comte de Kevenhuller ayant des avis certains de l'approche des Troupes Françoises, & ne se sentant pas assez fort, avoit jugé à propos d'abandonner les postes les moins importans, afin de grossir son Armée des Garnisons qu'il y avoit mises. En conséquence il avoit envoyé ordre au Baron Tribbe de sortir de Kelheim, après en avoir brulé le magazin & le pont.

Un pareil ordre avoit été donné quelques jours auparavant au Général Stentz, qui commandoit dans Munich; & sur un faux avis ce Général se hâta d'en sortir, & le fit avec plus de précipitation qu'il n'étoit nécessaire.

On croira facilement que son départ ne fut pas desagréable aux habitans de Munich. Ils étoient depuis plusieurs mois exposés aux

insultes

insultes de la Soldatesque Hongroise, insultes d'autant plus violentes qu'elle est moins disciplinée qu'aucune autre troupe. Quatre mille tant Croates que Pandoures avoient vécu dans cette Capitale presqu'à discrétion. Toute la Campagne fumoit encore des Villages qu'ils avoient brulés, & on ne voyoit de tous côtés que des familles ruinées par la perte de leurs biens & de leurs troupeaux. Tous ces objets avoient irrité les habitans de Munich, & sans s'embarasser des suites ils écoutérent un peu trop les sentimens de leur haine. Ils supposérent qu'une précipitation si marquée de la part du Général Autrichien ne pouvoit être que l'effet de quelque avantage remporté par les Troupes Bavaroises; & d'ailleurs, confusément informés de la marche des troupes auxiliaires de France, ils crurent que les affaires de l'Empereur alloient prendre une face nouvelle; & sur ce principe faux, quoique plausible, ils s'imaginérent qu'ils pouvoient se venger, & dans cette idée ils massacrérent quelques Hongrois qui étoient restés derriére, n'ayant pu d'abord suivre le gros de la Garnison.

Le Comte de Kevenhuller ayant eu avis de cet emportement, envoya ordre à Berenklau qui étoit à Braunau de marcher contre Munich, & de le reprendre pour en châtier la Bourgeoisie, qui avoit, disoit-il, insulté les troupes de la Reine. Sur cela Berenklau vint à Wasserbourg, où il fit transporter six piéces de canon que la Garnison de Munich avoit laissées à Bourghausen.

Le 5. de Mai au matin il partit de Has-

serbour

ſerbourg, & à une heure après midi il arriva à Ebersberg, où il tint Conſeil de guerre, à l'iſſue duquel il détacha le Colonel Puébla avec trois cens hommes de troupes réglées ſoutenus d'un gros de Huſſars, de Croates & de Pandoures. Il ſuivit lui-même ce Détachement avec le reſte des troupes. Comme il étoit en chemin, il apprit que Mentzel, qui étoit à Landshut, avoit pris poſte à Bogenhauſen.

Le Général Berenklau ſe rendit auprès de ce Partiſan pour concerter avec lui certaines meſures. Sur le ſoir il rejoignit ces troupes à Harthauſen. Là il apprit que les Habitans de Munich ſe préparoient à une vigoureuſe réſiſtance. Qu'ils avoient muni les tours de leurs murs d'un bon nombre d'excellens Tireurs & de quelques petites piéces d'artillerie, qu'on leur avoit laiſſées pour célébrer la Fête-Dieu, & qu'ils avoient chargées à cartouches. Qu'ils avoient mis des gardes aux deux ponts de l'Iſer, & quatre piéces de canon ſur une tour à côté d'un des ponts, lesquelles étoient ſi bien ſervies, qu'aucun Huſſar n'oſoit en approcher, de peur d'être à l'inſtant criblé de coups.

Tout cela n'empêcha pas le Général Berenklau de ſuivre ſa pointe, & de s'approcher de l'Iſer. Dès que ſon Avant garde parut, les Bavarois abandonnérent leurs ponts après les avoir ruinés. En même tems leurs Tireurs commencérent à faire feu ſur tout ce qui paroiſſoit de l'autre côté de la Riviére, & le canon de leurs tours ſe fit entendre. Il y eut quelques hommes de tués du côté des Autrichiens. Toutefois ils ne laiſſérent pas de faire agir leurs Grenadiers & leurs Charpentiers

pour

pour rétablir les ponts, ce qu'ils exécutérent nonobstant le feu des Bourgeois & des Tireurs. Dès que cela fut fait, les troupes de la Reine passérent la Riviére, & se postérent sur l'autre bord de l'Iser. On commença à cannoner une des portes de la Ville, pendant que d'un autre côté les Hongrois escaladoient les murailles du jardin de l'Electeur.

Les Bourgeois se voyant sur le point d'être pris d'assaut s'adoucirent, & firent bien; mais ils eussent encore mieux fait de ne pas s'attirer cette fâcheuse affaire. Quoi qu'il en soit, ils arborérent le Drapeau blanc, & demandérent à capituler. On leur pardonna aux conditions suivantes.

CAPITULATION *de la Ville de* MUNICH, *conclue le* 6. *Mai* 1742.

„ I. On remettra à Mr. le Lieutenant Feld-„ Maréchal Baron de Berenklau cette Capi-„ tale & Résidence de Munich, & on livre-„ ra entre les mains de Son Excellence toutes „ les armes, ainsi que les canons, poudre & „ plomb, qui se trouveront dans la Ville, à „ l'exception que les armes appartenantes à „ la Noblesse seront simplement consignées à „ Son Excellence, pour être déposées en un „ lieu tiers; & que les cuirasses antiques & „ autres attirails de guerre de même nature „ qui se trouvent dans l'Arsenal de la Ville & „ servent plutôt d'ornement qu'à l'usage de „ la guerre du tems présent, seront exceptés „ de cette extradition.

„ II. La Ville & tous les endroits situés

„ dans

„ dans la Banlieue, de-même que la Résidence du Souverain & les Maisons de plaisance, quelque nom qu'elles ayent, seront conservés en leur entier & préservés du pillage. Il ne sera fait aucun tort ni violence à qui que ce soit dans cette Ville, ni dans les lieux en dépendans, & il ne sera mis aucun empêchement à l'entrée des vivres en cette Capitale.

„ III. On conservera à cette Ville, aux Etats, aux Cloîtres, Eglises & Fondations leurs anciens priviléges & immunités, sans les y troubler ou molester directement ni indirectement.

„ IV. D'autant qu'il est de notoriété publique, que cette Ville & Communauté sont entiérement épuisées, Mrs. les Généraux voudront bien les exemter à l'avenir de Contributions de toute espéce & autres telles impositions ultérieures; ne rien exiger des Eglises, ni assujettir les Maisons des Particuliers à aucune visite.

„ V. La Résidence Electorale, l'Hôtel des Etats & la Chambre des Finances, les Brasseries, les Salines, tout ce qui en dépend & qui concerne le Commerce, comme aussi l'Hôtel-de-Ville & du Conseil, & Brasseries banales, les Ecuries de la Cour & les Chevaux qui se trouvent avec toutes leurs appartenances, seront conservés *in statu quo*, sans qu'il y soit touché.

„ VI. Mr. le Lieutenant Feld-Marechal fera son possible par ses remontrances auprès de ses Principaux, pour que les chevaux d'attelage, les chariots & les valets, que

„ l'on

„ l'on a donnés pour transporter les bagages
„ de la Garnison à Wasserbourg, retournent
„ sans aucun empêchement.

„ VII. On ne donnera aucune assistance
„ aux Déserteurs, au contraire on livrera
„ sans délai tous ceux qui seront dans cette
„ Ville.

„ VIII. Les Tireurs & les Chasseurs qui
„ se sont attroupés dans cette émeute, pren-
„ dront les armes, & s'obligeront par ser-
„ ment à ne servir en aucune maniére contre
„ la Reine ni contre ses Troupes; & s'il s'est
„ trouvé parmi eux quelques Chasseurs du
„ Souverain ou de la Noblesse, ils seront pa-
„ reillement tenus de livrer leurs armes,
„ mais on les leur rendra pour les usages
„ nécessaires.

„ IX. Pour ce qui regarde la Chasse du
„ Souverain, on se conformera à la précéden-
„ te Capitulation.

„ X. Sous quelque prétexte que ce soit il
„ ne sera fait aucune recherche par rapport
„ à la résolution où la Bourgeoisie s'est por-
„ tée de défendre la Ville, & personne ne se-
„ ra molesté à cet égard; mais on sera tenu
„ de demander pardon de tout ce qui s'est
„ passé à Son Excellence Mr. le Feld-Maré-
„ chal.

„ XI. On fournira les quartiers & les lo-
„ gemens aux Généraux & aux hauts Offi-
„ ciers comme ci-devant, & on prendra
„ des mesures pour que les Maisons des Gen-
„ tilshommes soient exemtes, à-moins que
„ ce ne fût dans la derniére nécessité.

„ XII. Les simples Soldats auront leurs
„ quar-

„ quartiers & leurs logemens dans les Casernes de la Ville.

„ XIII. Mr. le Lieutenant Feld-Maréchal „ ne trouvera pas mauvais que l'on donne „ avis de tout ceci à qui il appartiendra, „ soit par Estaféte ou par Courier, pourvu „ qu'on le lui ait d'abord préalablement com- „ muniqué, & les passeports requis pour cet „ effet seront aussitôt expédiés.

„ XIV. On s'engage à se conformer de part „ & d'autre à la précédente Capitulation, pour „ autant que les Articles en seront avanta- „ geux à l'une & à l'autre des Parties Contrac- „ tantes, & pour plus grande confirmation de „ la présente Capitulation nous l'avons si- „ gnée, &c.

Cette reprise de Munich ne couta qu'environ quarante hommes aux Autrichiens. Ils n'en auroient pas été quites à si bon marché, s'ils eussent eu affaire à des troupes réglées. Mais que peut-on espérer d'une vaine populace, que beaucoup de paroles & peu de besogne? Ces Bourgeois & ces Chasseurs qui avoient témoigné tant de résolution, lorsque l'Ennemi abandonnoit la Ville & fuyoit en quelque sorte, manquérent de cœur dès qu'ils le virent revenir, ou du-moins ne soutinrent que très-foiblement une entreprise qu'ils avoient formée un peu trop vite, & apparemment sans réflexion.

Berenklau laissa de l'Infanterie & de la Cavalerie dans Munich. La premiére fut logée dans les Casernes, l'autre chez le Bourgeois. On n'imposa point de nouvelle contribution à la

la Ville; mais en revanche, on obligea le Peuple à se cottiser pour fournir quinze soux par jour à chaque Soldat de la Garnison, moyennant quoi on fut exemt de toute autre exaction dans Munich; mais les habitans de la Campagne ne cessérent pas pour cela d'être pillés & saccagés par les Pandoures, Croates, &c.

Le Comte de Kevenhuller ne jugea pas à propos de conserver Kelheim. Cette Place étoit trop exposée, étant située du côté par où les François venoient le long du Danube, tandis que le Général Autrichien étoit à l'autre côté de ce fleuve. Il l'abandonna donc avec quelques autres moindres postes de ce côté-là, & se fixa à se maintenir dans l'autre partie de la Baviére séparée par le Danube de celle par où les François venoient & où les Impériaux étoient déjà; & en même tems il donna son attention à couvrir la Haute-Autriche. Dans cette vue il s'éloigna un peu plus de l'Iser qu'il avoit devant lui, & se raprocha de Passau. Il posta sa droite à Pleinting près du Danube, & étendit sa gauche jusqu'à Osterhoffen, faisant de tous côtés face à ce fleuve, couvrant en même tems Munich qu'il avoit à seize ou dix-huit lieues derriére lui, & conservant la communication avec le Tirol & toute la partie méridionale de la Baviére, où il continuoit à lever des contributions. Pour mieux mettre Passau à couvert de toute insulte, il avoit laissé un Corps de *Barbares* (je me sers de ce nom pour abréger, n'y ayant rien de si ennuyeux que cette longue litanie de Troupes Hongroises, dont les noms n'ont point de fin,

& font fi difficiles à prononcer) il avoit laiffé, dis-je, un Corps de Barbares fous le Général Helffreich de l'autre côté du Danube, & un pont qu'il avoit fur ce fleuve favorifoit la communication de ce Corps avec fon Armée. Pour plus grande fûreté, il avoit laiffé une petite Garnifon à Deckendorff, & une autre dans le château de Hilgersberg ou Hilkersberg.

L'Armée Impériale fous le Comte de Thöring étoit campée à Platling, & le Duc d'Harcourt étoit arrivé avec fix mille François à Nieder-Altach, où le refte de fes troupes ne tarda pas à fe joindre. Thöring s'empara de Deckendorff fans beaucoup de peine; c'eft une petite Ville fans défenfe. Les François vinrent s'y pofter & fe retranchérent fous le château de Graffenau, en attendant le refte de leurs troupes, qui marchoient à grandes journées de Donawerth, où elles s'étoient un peu repofées.

Ceux qui favent les affreux démêlés qu'il y eut autrefois entre la Maifon de Lorraine & celle de Bourbon, trouveront peut-être étrange que la Cour de France eût donné à un Prince Lorrain le commandement d'une Armée deftinée à agir contre l'augufte Epoufe du Chef de cette Maifon; & cet étonnement ne feroit peut-être pas mal fondé, car enfin le Duc d'Harcourt defcend de ces Princes Lorrains, qui étant venus chercher fortune en France, dépouillérent Henri III. & voulurent donner l'exclufion à Henri IV. pour fe faire Rois eux-mêmes. Mais la conduite des Ancêtres n'influe point fur leurs Descendans, qui font d'autant plus obligés à bien faire, qu'ils ont,

ont, outre le devoir de leur Charge, d'anciens préjugés & des impressions peu favorables à détruire.

Le 27. de Mai, le Comte de Thöring se rendit au quartier du Duc d'Harcourt, pour s'aboucher avec ce Prince. Après une conférence assez longue, il fut résolu qu'on tâcheroit de surprendre Passau, pour couper au Comte de Kevenhuller la communication avec la Haute-Autriche: mais auparavant on jugea à propos d'aller reconnoître le château d'Hilgersberg, & le Corps que commandoit le Général Helssreich.

Quinze Compagnies de Grenadiers, trois cens Dragons, tous les Piquets des Troupes Françoises, & environ deux cens Cuirassiers Bavarois, furent commandés pour le lendemain. Les deux Généraux se mirent à la tête de ce Détachement, & partirent le 28. à la petite pointe du jour. On marcha jusqu'à une heure après midi, & l'on fit trois lieues d'Allemagne. Les troupes étoient fatiguées, elles n'avoient encore ni mangé ni bu.

Cependant on découvrit un petit corps de Pandoures d'environ mille hommes, qui ne se sentant pas assez forts mirent le feu à leur camp & se sauvérent. On continua à avancer par des défilés & des bois remplis de ravines. On découvroit déjà le château d'Hilgersberg bâti sur une hauteur, lorsqu'on vit paroître les Pandoures, soutenus d'un gros de Hussars, de Croates, de Waradins, de Maroches, & de Carlstadtiens, qui commencérent à venir escarmoucher dans ces lieux fourrés où les troupes ennemies n'avoient pas beau jéu. Accoutu-

mées à des mouvemens concertés & à suivre les régles de l'Art, elles ne pouvoient manœuvrer dans un terrain marécageux & plein d'arbres; pendant que les Barbares se portoient par-tout, tant ceux de cheval que de pied, & tomboient brusquement tantôt en tête, tantôt en flanc, faisant des décharges continuelles.

On tâchoit de leur répondre, mais ils étoient hors de portée avant qu'on se fût tourné pour faire feu sur eux.

Le Duc d'Harcourt vit bien que ses troupes alloient être écrasées, pour peu qu'on tardât à faire retraite. Le Général Impérial en jugea de-même; & l'on se retira avec perte d'une centaine d'hommes morts, blessés ou prisonniers. Du nombre de ces derniers se trouva le Prince de Lillebonne, Neveu du Duc d'Harcourt, qui fut renvoyé peu de jours après, & qui faillit à être assommé par les Croates qui se disputoient sa dépouille.

La retraite parut si nécessaire qu'on ne jugea pas à propos de s'arrêter pour sauver une petite piéce de canon, dont l'attelage s'étoit embourbé.

Les deux Généraux perdirent l'envie de rien tenter davantage. Le Duc d'Harcourt ne s'apliqua qu'à amasser des vivres, & à former des magazins pour la subsistance de ses troupes; & le Maréchal de Thöring à se maintenir dans les postes qu'il occupoit le long du Danube.

Pendant que ces choses se passoient en Baviére, le Maréchal de Broglio passoit la Watta & s'approchoit de Prague, tandis que les Prussiens s'en retournoient chez eux, & que les

Saxons

Saxons évacuoient entiérement tous les postes qu'ils avoient occupés en Bohême.

Le Prince Charles de son côté, après avoir donné quelque repos à son Armée, prenoit la route de Prague. Il arriva le 27. de Juin à Königsaal entre la Watta & la Moldau. Le Grand-Duc étoit parti de Vienne quelques jours auparavant, pour se rendre à l'Armée, où il arriva le même jour 27.

L'Armée Autrichienne n'avoit que peu d'Artillerie, il falut attendre celle qui venoit de Vienne, & qui ne tarda pas à arriver au Camp, du-moins en partie. Durant ce tems-là, l'Armée Françoise s'étoit postée sur le Weissemberg, lieu fameux par la défaite des troupes de l'Electeur Palatin élu Roi de Bohême. Dès qu'une partie de l'Artillerie fut arrivée, le Prince Charles & le Grand-Duc allérent reconnoître le camp des François sous une grosse escorte; & montérent sur les hauteurs pour reconnoître la Ville de Prague même, où les François travailloient nuit & jour à de nouvelles fortifications. Au retour des deux Princes, l'Armée se mit en marche, & ayant passé la Watta, elle vint se poster à la hauteur de Ginowitz à une petite lieue de Prague. Sur l'avis de ce mouvement le Maréchal de Broglio abandonna le Weissemberg, & se rapprocha de Prague, du côté de la Vénérie.

Il ne pouvoit choisir un poste plus avantageux. La Moldau, après avoir traversé Prague du Midi au Septentrion, se tourne vers l'Orient, puis vers l'Occident, desorte qu'elle fait un coude d'une petite lieue de long sur

un quart de lieue de large. Dans cet espace on voit la Vénérie, & trois ou quatre Villages. L'Armée Françoise occupoit tout l'intérieur de cet espace; & devant elle elle avoit un retranchement dont la gauche aboutissoit au petit côté de Prague, & la droite à une hauteur qui s'étendoit jusqu'au bord de la Riviére. On avoit élevé sur cette hauteur une batterie de deux piéces de canon, & tout le front du retranchement étoit défendu par une nombreuse Artillerie. Les trois principales Iles que la Moldau forme du côté de la nouvelle ville étoient occupées, la premiére par le Régiment d'Appelgrün, la seconde par ceux de Bresse & de la Rochechouart, & la troisiéme par les Hussars. Pour plus grande sûreté on avoit posté hors du retranchement les Carabiniers, les Dragons & les Brigades d'Infanterie d'Auvergne, de la Reine & d'Orléans, derriére une hauteur qui commandoit la plaine, & sur laquelle on avoit élevé une batterie de dix canons. Dans l'espace entre cette hauteur & le fossé de la Ville, on avoit fait encore un petit retranchement palissadé avec un fossé & un parapet. Toutes les hauteurs qui commandent le petit côté, étoient occupées par des détachemens des Troupes Françoises, retranchés & munis d'artillerie. Enfin la Ville de Prague elle-même avoit été environnée de bonnes palissades. On avoit miné les ouvrages, & fortifié le château de Wischerad. Tout cela étoit à merveilles, mais ne rémédioit pas aux grands inconvéniens qu'il y avoit à défendre une telle Place. Le premier & le plus grand étoit la famine, inévitable dans une Ville qui contient

tient près de cent milles ames. Comment faire subsister une si grande multitude? Il étoit visible que l'Armée qui campoit dehors, seroit dans peu obligée de se renfermer dans la Ville, ce qui ne pouvoit qu'y augmenter la disette. Toute communication étoit coupée. Il ne faloit pas songer de pouvoir tirer aucune provision du dehors, la chose étoit impossible. Le second inconvénient résultoit de la situation même de la Place. Commandée de tous côtés, il y avoit à parier qu'en quatre jours l'Artillerie des Autrichiens réduiroit en poudre toutes les défenses, démonteroit toutes les batteries des Assiégés, & qu'il ne seroit pas possible de se couvrir contre les bombes, quelques précautions qu'on eût prises, ou qu'on pût prendre pour cela. Enfin le troisiéme inconvénient étoit la difficulté de contenir la Populace & les Etudians. En effet presque tous les Habitans de Prague, à la réserve d'un fort petit nombre, avoient le cœur Autrichien, & étoient mécontens de l'Empereur. La nécessité avoit obligé ce Monarque à leur demander certaines sommes qu'ils eussent bien voulu se dispenser de fournir; & quelque satisfaits qu'ils fussent de la discipline des Troupes Françoises, ils ne laissoient pas de souhaiter d'en être délivrés pour voir la fin d'une guerre qui les ruinoit, sans qu'ils y eussent aucun intérêt. Toutes ces raisons ne laissoient aucun doute que la défense de Prague ne fût une chose impossible, & ne tournât à la honte des Troupes Françoises. Toute l'Europe en étoit persuadée; & dans l'idée que la France alloit être abattue, on vit paroître une infinité

 de

de Libelles, ſoit contre elle, ſoit contre ſes Généraux, ſoit contre ſes troupes. J'ai vu un Livre Allemand, où l'on donne aux François les épithétes de *Serpens*, d'*Inſectes*, &c. Certains Gazetiers payés par un certain Public pour le divertir par de plattes boufonneries, ſe donnoient carriére, & faiſoient briller leur eſprit aux dépens de la Nation Françoiſe. Ils annonçoient déjà d'avance de quelle maniére on traiteroit l'Armée Françoiſe qui étoit ſous Prague. Les Soldats devoient être renvoyés un bâton blanc à la main, les Officiers menés en Hongrie les fers aux pieds & aux mains. On publioit à La Haye un Libelle ſanglant contre Mr. de Bellile en particulier, pour préparer les eſprits au traitement qu'on lui réſervoit, & pour le diſpoſer à ne pas regretter un homme qu'on regardoit comme perdu, & qu'on accuſoit des crimes les plus atroces. On enveloppoit dans la même accuſation tout le Miniſtére de Verſailles, & toute la Nation Françoiſe en général, pour engager pluſieurs Puiſſances à s'unir avec l'Angleterre & la Reine de Hongrie, afin d'abîmer une Nation dont l'ambition ne reſpectoit aucun Traité, & ne connoiſſoit point de crime qu'elle ne commît pour ſatisfaire cette même ambition. On auroit peine à ſe perſuader que des Chrétiens ayent mis en uſage des moyens de cette nature, inconnus aux Payens, pour jetter de la défiance, de la haine & de la jalouſie, ſi ce n'étoit un fait connu de toute l'Europe, & ſi le Libelle n'étoit entre les mains d'une infinité de gens.

L'Angleterre triomphoit, elle ſe diſpoſoit

à

à envoyer des troupes en Flandres pour attaquer la France de ce côté-là. Et pour engager les Etats-Genéraux à joindre leurs forces aux siennes, elle les flattoit par des conquêtes imaginaires, mais dont elle leur faisoit voir la facilité. *La France*, disoit Mylord Stairs aux Etats, *ne sauroit faire aucune résistance capable de nous arrêter. Ses vieilles troupes sont perdues sans ressource. Le peu qui lui en reste, ne suffit pas pour garder une partie de ses Forteresses ; & tandis que ses vieux Régimens sont enfermés dans Prague, ses Milices pourront-elles nous arrêter ?* Ces raisons n'ayant fait que peu d'impression sur ces sages Républicains, le Ministre Anglois changea de batterie, & sans se soucier de tomber dans des contradictions qui sautoient aux yeux des plus simples, il voulut inspirer de la crainte aux Etats, & les animer par ce nouveau motif à attaquer une Puissance formidable qui les engloutiroit tôt ou tard, quoique quatre jours auparavant elle ne fût pas en état de faire une *résistance raisonnable.*

Les Etats n'eurent garde de donner dans des projets aussi peu liés que les motifs sur lesquels on les bâtissoit. Souvent on gâte tout par trop de zéle & trop de vivacité. On se rend suspect à ceux qu'on veut persuader. Si les Ministres Anglois s'en étoient tenus aux raisons plausibles qui pouvoient engager les Etats à secourir efficacement la Reine de Hongrie, ils n'auroient pas donné si beau jeu à l'Ambassadeur de France, qui les poussa d'une terrible maniére dans le Mémoire qu'il présenta sur ce sujet aux Etats. Mais ces Messieurs

ne croyoient pas que jamais la France pût se relever du coup qu'on lui préparoit en Bohême, & peut-être la joye de ces heureux succès leur faisoit moins mesurer leurs expressions. Quoi qu'il en soit, il est toujours certain qu'il n'y avoit pas d'apparence que l'Armée Françoise pût éviter la nécessité de passer par toutes les conditions qu'on voudroit lui imposer, & un grand Prince écrivant à un célébre Poëte, ne fait pas difficulté de dire, que *si le Maréchal de Broglio se tiroit de ce pas-là, il méritoit bien une Ode de sa façon.*

La France avoit à la vérité une Armée sous le Maréchal de Maillebois; mais elle étoit si éloignée de la Bohême, qu'il n'y avoit aucune apparence qu'elle pût arriver assez à tems pour délivrer les troupes enfermées dans Prague; sans compter qu'une pareille marche livroit les Bays-Bas François à la discrétion des Anglois & des Autrichiens, renforcés des Hessois & des Hannovriens. On verra dans la suite, que la Cour de France fut pourtant réduite à cette nécessité, sans pouvoir toutefois délivrer l'Armée renfermée dans Prague, laquelle ne dut son salut qu'à sa fermeté, à sa valeur, & à l'habileté de Mr. de Bellile.

Le Prince Charles avoit, comme on vient de le voir, toutes les facilités du monde pour réduire Prague. La faim, la disette des munitions de guerre, & mille autres incommodités combattoient pour lui. Il n'avoit à craindre aucune diversion en faveur des François. Ils se trouvoient seuls, dans un Pays dont ils n'entendoient pas le langage, à deux cens lieues de chez eux, abandonnés de leurs Al-

liés,

liés, environnés d'Ennemis de tous les côtés, & au milieu d'un Peuple qui naturellement leur devoit être suspect par l'attachement qu'on a pour la domination sous laquelle on est né. Ils manquoient, pour ainsi dire, de tout. Leurs équipages pris & pillés, les Officiers & les Soldats n'avoient ni linge, ni argent ; pendant que tout abondoit dans le camp des Autrichiens, & que leurs Soldats se paroient des dépouilles de l'Ennemi.

La Reine n'ayant plus à se défendre contre les Prussiens, avoit tiré de la Silésie toutes les troupes qu'elle y avoit, & les envoyoit grossir l'Armée du Prince Charles. Le Général Festititz s'avançoit avec seize à dix-huit mille hommes de Troupes Hongroises, parmi lesquels étoit un Corps tout composé de jeunes Gentilshommes volontaires qui ne respiroient que le combat. Qui auroit cru qu'avec des avantages si marqués, les Autrichiens n'eussent pas pu prendre Prague ; & que les Troupes qui défendoient cette bicoque, & contre qui tout sembloit conspirer, eussent trouvé dans leur courage des ressources capables de balancer les avantages qu'un concours de mille circonstances favorables donnoit à leurs Ennemis? En vérité je ne m'étonne plus qu'on se ligue contre une Puissance qui commande à de pareils hommes.

Ce ne sont point ici des avantures forgées à plaisir, & qui ayent besoin des graces de l'éloquence pour se soutenir. Ce sont des faits certains, dont toute l'Europe a été témoin. Un récit simple, joint au témoignage

de tous les Ecrivains de ce tems, suffit pour les rendre croyables.

Le Général Festitiz étant arrivé sur les bords de la Moldau, le Prince Charles s'avança près du *Weissemberg*, où il posta sa gauche, & étendit sa droite jusqu'à la riviére, enfermant ainsi tout le petit côté de Prague, tandis que Festitiz investissoit cette Place du côté de la nouvelle ville. On établit des ponts de communication entre le Corps de ce Général & l'Armée du Prince Charles.

La Cour de France ayant considéré les risques que couroient les troupes qui étoient dedans & sous Prague, avoit envoyé des pleins-pouvoirs aux deux Maréchaux pour traiter d'un racommodement à l'égard de la Bohême, & afin qu'ils pussent se retirer de ce Pays de la maniére la plus honorable & la plus avantageuse qu'il seroit possible. Le Maréchal de Bellile envoya un Trompette au Prince Charles, pour demander une conférence avec Son Altesse Sérénissime ou avec le Comte de Königseg.

Le Prince lui fit dire que Mr. de Königseg se rendroit le 2. de Juillet avec une escorte de deux Compagnies de Carabiniers & une de Grenadiers, au château de Kormorzan, à un petit mille de Prague, & qu'il pourroit de son côté y venir avec une pareille escorte; qu'on écouteroit ses propositions.

Le Comte de Königseg se rendit en effet au lieu marqué, accompagné du Prince Esterhasi, du jeune Comte de Königseg, & du Général Philibert. Mr. de Bellile y arriva aussitôt, suivi du Comte de Baviére Gouverneur

neur de Prague, & escorté par un pareil nombre de soldats.

Après les premiéres politesses, les deux Généraux entrérent en conférence. Le Maréchal déclara que quoique l'Armée Françoise fût dans une position à ne pouvoir être forcée, on vouloit néanmoins épargner à la Ville de Prague le risque d'être ruinée, ce qui ne manqueroit pas d'arriver, si elle étoit obligée de soutenir un siége. Qu'ainsi les Généraux François étoient prêts de la remettre aux troupes de Sa Majesté Hongroise, pourvu que l'Armée & la Garnison de Prague eût la liberté de se retirer où bon lui sembleroit avec ses armes, son artillerie, ses bagages, & tout ce qui pouvoit lui appartenir.

Le Comte de Königseg lui répondit que l'offre qu'il faisoit de remettre la Ville de Prague étoit sans-doute importante, mais qu'il étoit fâché de ne pouvoir pas l'accepter aux conditions proposées, vu que la Reine avoit ordonné expressément de ne recevoir les Troupes Françoises qui étoient en Bohême, que prisonniéres de guerre, & avoit défendu de leur accorder d'autre Capitulation. *Voilà Monsieur*, ajoûta le Général Autrichien, *tout ce que je puis vous accorder. Je croyois, Monsieur*, repliqua Mr. de Bellile, *rencontrer plus de facilité de votre part; mais puisque vous ne voulez traiter que sur ce pied-là, je vois bien qu'il faudra que le sort des armes en décide. Vous pourriez épargner beaucoup de sang, & d'ailleurs vous savez que les événemens sont incertains, & que souvent on trouve dans son cou-*

courage des ressources auxquèlles on ne s'étoit point attendu.

Le Comte de Königseg repartit qu'il savoit tout cela, mais qu'il ne dépendoit pas de lui de changer les ordres de la Reine. Que cependant il ne manqueroit pas de faire savoir à Sa Majesté les propositions qu'il venoit de faire, & que peut-être elle y auroit égard: Que d'abord que le Courier seroit de retour, il lui feroit savoir les intentions de la Reine, & qu'il pourroit ensuite prendre le parti qu'il jugeroit convenable. Après cette infructueuse conférence, on se prépara de part & d'autre à faire les derniers efforts. Les Troupes Françoises tant du Camp que de la Ville pouvoient monter à vingt-quatre ou vingt-cinq mille hommes, dont il faut décompter environ trois mille malades ou invalides. Malgré les recrues qu'on leur avoit envoyées, il s'en faloit bien que les Régimens ne fussent complets. Cependant une Armée de vingt-deux mille hommes assiégée étoit une chose presqu'inouïe, aussi jamais siége n'a peut-être fait autant de bruit que celui-là. L'Armée du Prince Charles étoit de près de quarante mille hommes de troupes réglées, & de vingt-cinq à vingt-six mille Barbares, y compris le Corps de Festititz. Il n'en faloit pas moins pour bloquer une Ville comme Prague, & pour réduire vingt-deux mille hommes des meilleures troupes du monde à accepter des conditions aussi dures que celles qu'on leur offroit.

Les vivres commencérent dès le 1. de Juillet à devenir d'une cherté extraordinaire

dans

dans Prague. La viande de boucherie y coûtoit déjà vingt-cinq à trente sous la livre. Une piéce de volaille assez maigre valoit dix-huit *Grosches*, c'est à-peu-près un écu de trois livres. Les soldats avoient du ris & un peu de beurre pour faire de la soupe, mais cela ne dura pas longtems. Ces deux alimens manquérent en peu de jours, & le soldat fut réduit au pain & à l'eau, n'ayant pas même le premier en fort grande quantité. Tout cela n'étoit pas fort propre à fortifier des hommes déjà harassés de fatigue, & qui outre la faim avoient encore à combattre le sommeil. Il faloit être nuit & jour sous les armes de peur de surprise, garder une infinité de postes, & être continuellement aux prises avec un Ennemi nombreux, frais, dispos, & à qui rien ne manquoit. D'une main il faloit travailler aux fortifications; & de l'autre combattre l'Ennemi. Nonobstant tout cela, le Prince Charles ne voulut jamais hazarder un combat pour forcer les retranchemens du Maréchal de Broglio, retranchemens au-reste qui n'avoient rien de formidable, que leur situation & la valeur de ceux qui les défendoient; car ils n'étoient au fond que l'ouvrage d'un ou deux jours.

Son Altesse Sérénissime se contenta d'empêcher l'entrée de toute sorte de vivres; & il faut avouer qu'elle y réussit si bien, qu'en peu de tems les malades & les blessés se trouvérent réduits au bouillon de vache avec la moitié de chair de cheval.

Le 18. de Juillet le reste de la grosse Artillerie qu'on attendoit de Vienne arriva au camp des Assiégeans, & deux jours après on

vit

vit arriver un nouveau Trompette de la part du Maréchal de Bellile, qui demandoit une nouvelle conférence. Le Feld-Maréchal de Königseg fit répondre qu'il avoit ordre de ne traiter que sur le même pied qu'auparavant; que cependant il alloit encore dépêcher un Courier à la Reine pour savoir sa derniére résolution. Ce Courier arriva en effet dès le 22. à Vienne avec les dépêches concernant la nouvelle conférence demandée par le Maréchal de Bellile. Quelques Ministres de la Reine étoient d'avis d'adoucir les Préliminaires de la Négociation, disant qu'il faloit faire un pont d'or à son Ennemi, & qu'il y avoit du risque à le pousser à bout. Mr. Vincent, Résident de France, sollicitoit fort la sortie libre des Troupes Françoises; & l'on prétend que la Reine étoit assez portée à l'accorder, contente de recouvrer à ce prix un Royaume dont la conquête ne pouvoit couter que beaucoup de tems, de monde & d'argent. Mais le Ministre d'Angleterre avoit des ordres tout contraires; & la Cour Britannique, fortement persuadée que l'Armée Françoise ne pouvoit échapper, l'avoit chargé de traverser de tout son pouvoir une négociation qui tendoit à accorder la retraite des François. La Reine, pour se délivrer de toutes ces sollicitations, déclara à Mr. Vincent que tout ce qui lui venoit de la part de sa Cour *lui étoit suspect*, & que si le Cardinal de Fleuri avoit quelque chose à proposer à l'égard des affaires de Bohême, il n'avoit qu'à s'adresser à ses fidéles Alliés; qu'elle ne vouloit rien faire que de concert avec eux.

Elle

Elle s'expliqua avec encore plus de mépris à l'égard de Mr. de Bellile, & dit en plein Conseil qu'il ne pouvoit rien lui proposer qui ne lui fût desagréable: que c'étoit un Homme qui avoit surpris la religion de plusieurs Princes d'Allemagne pour les armer contre elle, *& qui avoit voulu bruler la Ville de Luxembourg par le plus affreux de tous les complots; qu'ainsi tout ce qui lui venoit de sa part ne pouvoit que lui être odieux.*

Le Courier fut renvoyé au Comte de Königseg avec des ordres pareils aux premiers. Ce Général fit savoir au Maréchal de Bellile, que la Reine ne vouloit rien changer à sa premiére résolution; & qu'avant que d'entamer une nouvelle Conférence, il devoit se résoudre à poser pour préliminaire de se rendre lui, la Garnison de Prague, Mr. de Broglio & son Armée prisonniers de guerre. Mr. de Bellile lui répondit, qu'il connoissoit bien peu les Troupes Françoises, s'il les croyoit capables d'accepter de pareilles conditions; qu'elles périroient plutôt toutes que d'y souscrire, & qu'elles lui feroient voir qu'elles savoient se procurer la justice qu'on refusoit de leur rendre. Que ceux qui les soupçonnoient de penser à accepter de telles propositions, apprendroient peut-être à leurs dépens à juger favorablement de leur courage.

Le sort des Habitans de Prague étoit cependant bien à plaindre, puisque sans avoir aucun intérêt à ce Différend, ils en souffroient les plus grandes incommodités. Outre les contributions qu'ils étoient obligés de payer en argent, on venoit de leur ôter tout le vin

qu'ils avoient dans leur cave. Les Magiſtrats avoient aſſez de grain dans leurs magazins pour empêcher cette multitude de mourir de faim, mais ils n'en avoient pas ſuffiſamment pour la raſſaſier. Déjà les Bourgeois médiocres étoient réduits au pain & à l'eau; déjà les plus aiſés achetoient au poids de l'or quelque peu de mauvaiſe viande. Tout cela joint à leur panchant naturel pour la Reine de Hongrie, fit craindre aux Généraux François quelque rebellion. Pour la prévenir, ils firent deſarmer tous les Habitans, & publier la Déclaration ſuivante.

„ 1. On fait défenſe à tous les Habitans de „ Prague, de quelque condition & qualité „ qu'ils puiſſent être, de cacher chez eux des „ armes de quelque eſpéce, & ſous quelque „ prétexte que ce puiſſe être, particuliérement „ celles qui pourroient appartenir à l'Enne„ mi; & s'il ſe trouve quelqu'un qui en ait, „ il viendra les déclarer inceſſamment, s'il „ ne veut encourir la peine portée ci-deſſus.

„ 2. Il eſt ordonné à tous Propriétaires ou „ Locataires de maiſons, & généralement à „ tous les Habitans, de mettre une lampe ou „ une chandelle à une des fenêtres de leur lo„ gis, dès qu'ils entendront battre la Généra„ le: & auſſitôt que cette lumiére aura été „ miſe ſur la fenêtre, perſonne ne pourra ſor„ tir de chez ſoi, ni regarder dans la rue, ſur „ peine d'être fuſillé ſur le champ. Il ſera „ encore moins permis de crier, ni de donner „ aucun ſignal ſoit avec des cloches, ou de „ quelqu'autre maniére que ce puiſſe être, „ ſous la même peine portée ci-deſſus. Ceux

„ qui, après la Générale, seront trouvés dans „ les rues ou regardant par les fenêtres seront „ tués sur la place, & les Soldats feront feu „ sur eux, sans avoir égard, ni au sexe, ni à „ l'âge, ni à la qualité.

„ 3. Le soir, dès que la Retraite battra, „ tous les Habitans se retireront chez eux, & „ n'en sortiront que le lendemain lorsqu'ils „ entendront battre la Diane.

„ 4. Chaque Bourgeois fournira sans délai „ tout ce qui lui sera demandé pour le Servi- „ ce de l'Empereur. Ceux qui différeront de „ le faire, seront punis selon l'exigence du cas.

„ 5. Ceux des Habitans qui seront com- „ mandés pour le travail des fortifications, y „ marcheront de gré ou de force, moyennant „ le prix qui sera réglé ci-après.

„ 6. Il est défendu, sur peine de la vie, de „ cacher dans les maisons, des Soldats, Cava- „ liers, ou Dragons François ou Impériaux, „ & de les recevoir chez soi, excepté ceux „ qui ne devant pas camper auront des billets „ de logement.

„ 7. Les Cabaretiers, Brandeviniers, Ven- „ deurs de biére, & généralement tous ceux „ qui donnent à boire ou à manger, ne pour- „ ront rien vendre aux Soldats dès que la Re- „ traite aura battu, sous peine de punition „ corporelle; & ceux qui seront convaincus „ d'avoir contrevenu à cette défense, seront „ punis sans avoir égard aux prétextes qu'ils „ pourroient alléguer. Que s'il se trouvoit „ quelque Soldat mutin, qui voulût, après la „ Retraite, forcer le Cabaretier à lui vendre „ du brandevin ou autre chose, celui-ci ira

„ appeller la Garde la plus proche, qui se saisira
„ du Soldat, & l'arrêtera jusqu'à nouvel ordre.

„ 8. Il est pareillement défendu aux Habi-
„ tans, sur peine de la vie, de loger ou de
„ retirer aucun Etranger chez eux sous quel-
„ que prétexte que ce soit, à-moins qu'ils n'en
„ ayent une permission signée de Mr. de Che-
„ vert Lieutenant-de-Roi de la Place.

„ 9. On fait encore très-expresses inhibi-
„ tions & défenses, sur peine de la vie, de s'as-
„ sembler pour quoi que ce puisse être, sans
„ en avoir préalablement une permission si-
„ gnée de la main dudit Lieutenant-de-Roi.

„ En revanche, & moyennant une exacte
„ observation des points ci-dessus, Messieurs
„ les Généraux promettent aux Bourgeois de
„ les maintenir dans la possession libre de leurs
„ maisons, meubles, biens, & généralement
„ de tout ce qui peut leur appartenir; de ne
„ rien négliger pour la sûreté de leur person-
„ ne: de les défendre & protéger en tout ce
„ qui sera de leur pouvoir, & selon le droit
„ & l'équité.

Il étoit à propos de donner de pareils ordres pour contenir le Peuple de Prague, naturellement belliqueux & porté à la révolte: mais si l'on prévint par-là les émeutes & les rebellions intérieures, on ne put empêcher la correspondance que plusieurs Habitans avoient avec l'Ennemi, à qui ils donnoient avis de tous les mouvemens que les François faisoient, & de tout ce qu'ils pouvoient pénétrer de leurs desseins, ce qui rompoit souvent les mesures des Assiégés, & qui auroit dû les faire périr s'ils

s'ils avoient été capables de se décourager à la vue de tant d'obstacles & de contretems. Dès que les François se remuoient, il s'échappoit quelqu'un de la Ville pour en donner avis aux Assiégeans. Plusieurs leur avoient porté des plans & des descriptions exactes de tous leurs postes, & de la situation des lieux qu'ils occupoient : l'état des troupes qu'ils y avoient ; & mille autres rélations très-propres à faciliter le succès d'un Siége & à faire avorter les plus beaux projets de défense.

Ce ne fut que le 27. & le 28. de Juillet que l'Armée Autrichienne changea de situation, & se porta le plus près de Prague qu'il fut possible. Cette Ville fut investie de tous les côtés, de-même que le camp des François, par les troupes qu'on posta à Troja, Libben, &c. Desorte que l'Armée d'Autriche formoit un cercle coupé par la Moldau, & au milieu duquel étoit Prague & le camp des François. La Cavalerie de ceux-ci ne recevant que peu de subsistance des magazins de la Ville, le Maréchal de Broglio ordonna le 27. un fourage en-delà de la Moldau ; ou plutôt il l'accorda aux instances des Officiers qui le lui avoient demandé. Les Autrichiens, bien informés du dessein des François, les attendirent derriére des bois & des rideaux qui les couvroient, dans un endroit nommé Bruka, pas loin de Roitok. A peine les Cavaliers François avoient mis pied à terre, que les Autrichiens parurent. Ils tuérent d'abord les plus avancés ; le reste remonta au plus vite à cheval & s'enfuit à toutes jambes, fort heureux de n'avoir pas été entiérement défaits, vu

l'inégalité du nombre, & le desordre où ils étoient lorsqu'ils furent attaqués. Les Autrichiens ne les poursuivirent pas bien loin; le canon de la Place ayant commencé à gronder sur eux, favorisa la retraite de la Cavalerie Françoise.

Le Maréchal de Broglio piqué de cet échec, qui au fond n'étoit pas grand' chose, résolut d'avoir sa revanche. Le Général Festititz resserroit Prague du côté de la nouvelle Ville, & ce fut lui que Mr. de Broglio fit dessein d'attaquer. Dès le 28. au matin, il fit défiler de ce côté-là quatre mille hommes, savoir sept Régimens de Cavalerie & deux Bataillons d'Infanterie fort incomplets. Le Général Festititz l'attendoit avec plus de douze mille Hongrois. Les François furent un peu étonnés de le trouver en bataille; néanmoins ils l'attaquérent avec tant d'impétuosité, que la Cavalerie de leur gauche rompit la droite des Hongrois, où étoient les Nobles dont j'ai parlé. Ceux-ci ayant reçu aussitôt un renfort de leur gauche revinrent à la charge, & regagnérent le terrain qu'ils avoient perdu. Le combat s'opiniâtra & dura près de cinq heures, sans qu'on pût décider de quel côté seroit l'avantage. Les François avoient avec eux quelques piéces de campagne, dont le feu joint à celui des deux Bataillons incommodoit beaucoup les Hongrois; mais ceux-ci étoient si supérieurs en nombre, ayant même été renforcés pendant le combat par des troupes réglées que commandoit le Général Bathiani, qu'ils ne purent être forcés; & l'Ennemi fut obligé de se retirer par la nécessité qu'il y a

de rentrer dans des Lignes ou dans une Place d'où l'on a fait une sortie, dès qu'on a exécuté ce qu'on a eu dessein de faire, ou que l'on voit de l'impossibilité à l'exécuter. La retraite se fit dans le meilleur ordre du monde, après cinq heures d'un combat opiniâtre. La perte fut à peu près égale, à la reserve qu'il y eut plus de blessés du côté des Autrichiens, & que le Général Cziracky qui commandoit les *Insurgens*, fut tué avec quelques autres Officiers de rang. Du côté des François le Comte de Clermont-Tonnerre, Mestre-de-Camp-Général de la Cavalerie, fut blessé dangereusement. Le Comte de Grammont Colonel d'un Régiment de Cavalerie ayant eu son cheval tué sous lui, un Hussar lui porta un coup de sabre à la tête, que le Comte para avec la main, dont il eut trois doigts coupés. Il fut fait prisonnier & mené dans cet état au camp du Prince Charles, qui l'envoya à Prague sur sa parole, pour s'y faire panser.

Ces escarmouches continuérent jusqu'au 9. du mois d'Août, jour auquel les batteries des Autrichiens se trouvérent prêtes à tirer. Ils avoient pointé une de dix piéces, & de quatre mortiers contre la hauteur avancée hors du camp où étoient les Brigades dont j'ai parlé, qui ne pouvant soutenir un feu si vif furent obligées d'abandonner leur poste & de se retirer dans le chemin couvert. Soit que le Prince Charles ménageât son Infanterie, dont à-la-vérité il n'avoit pas de reste pour une entreprise telle que le Siége de Prague, soit qu'il crût qu'il n'avoit pas besoin de tant presser des gens qui se rendroient bientôt

d'eux-mêmes, il eſt certain qu'il ne fit point attaquer les poſtes avancés que les François avoient ſur les hauteurs qui commandoient leur camp & la Ville, & qu'il ne ſe ſervit que de ſes bombes & de ſes canons pour les leur faire abandonner. En quoi il réuſſit, quoiqu'un peu plus lentement. Il eſt même à propos de remarquer un fait très-certain, & dont tous ceux qui ont vu le Siége de Prague ont été témoins, c'eſt que les Autrichiens ne ſont jamais allé chercher les François pour ſe battre avec eux; mais que ceux-ci ſont toujours venus les attaquer, pendant que ceux-là ſe bornoient à les affamer & à les déſoler par le feu de leurs batteries.

Les Autrichiens s'étant rendus maîtres de toutes les hauteurs qui faiſoient le pourtour du camp des François & qui le dominoient, y élevérent des batteries de mortiers & de canons, qui ruinérent les retranchemens, & qui plongeant au milieu du camp obligérent toute l'Armée Françoiſe à entrer dans Prague. Ce fut alors que Mr. de Broglio fit ſignifier aux Généraux des Troupes Françoiſes que le Roi l'avoit nommé Général en Chef de toutes ſes Armées d'Allemagne. Sur quoi tous les Officiers en corps vinrent lui faire compliment, & l'aſſurer qu'ils étoient prêts à répandre tout leur ſang pour le ſervice du Roi & la gloire de ſes Armes.

Les François en abandonnant leurs retranchemens, rompirent les ponts qu'ils avoient ſur la Moldau, à la faveur deſquels ils ſe portoient de l'autre côté de ce Fleuve. Ils avoient encore un détachement & une batterie dans le

Jardin de Mansfeld, laquelle tiroit ſur l'Ennemi, pour couvrir leurs travailleurs. Le Prince Charles réſolut de les chaſſer de ce poſte. Il envoya un gros de Barbares qui ſe poſtérent ſur une hauteur qui commandoit le Jardin, & ſur laquelle on éleva une batterie pour ruiner celle de l'Ennemi. Le Détachement François fit une ſortie ſur les Barbares, & les fit plier; mais ayant été ſoutenus, les François furent à leur tour obligés de rentrer dans le Jardin. Les Aſſiégés, voulant ſe maintenir dans ce poſte, dreſſérent une batterie dans le Jardin de Schelhorn, pour défendre celle du Jardin de Mansfeld, qui fut néanmoins démontée & rendue inutile. On les chaſſa de ce poſte, & ils abandonnérent d'eux-mêmes celui de Schelhorn, après avoir fait ſauter les bâtimens qui y étoient, pour que l'Ennemi n'en pût tirer avantage.

Les Aſſiégeans étendirent leur contrevallation, & commencérent à travailler à une paralléle pour communiquer aux deux attaques qu'ils avoient formées contre le Petit-côté. C'étoit par-là qu'ils prétendoient prendre Prague. L'attaque de la droite étoit celle du Grand-Duc, & l'autre celle du Prince Charles.

Le Prince Lobkowitz étoit poſté vis-à-vis de Viſcherad, & étoit ſéparé de Bathiani & de Feſtititz par le Ruiſſeau de Podanka qui coule entre Viſcherad & Prague. Ces trois Généraux bloquoient le côté appellé la nouvelle & la vieille Ville, qui ſont en quelque ſorte l'une dans l'autre, n'ayant qu'un ſimple mur de ſéparation. Il n'y avoit point d'atta-

que de ce côté-là, mais seulement quelques batteries contre le château de Vischerad. Il faut avouer néanmoins que c'étoit l'endroit le plus foible de Prague; & que le Petit-côté est défendu par d'assez bons bastions, excepté à l'attaque de la gauche, où il n'y avoit qu'un bastion non revêtu, à quoi les François tâchérent de rémédier, en faisant un retranchement qu'ils prolongérent sur la droite, pour appuyer cette partie du front attaqué.

Les Autrichiens poussérent leur ligne paralléle sur la droite jusqu'à un vieux retranchement, reste des lignes que les Suédois avoient faites devant Prague pendant la guerre de trente ans. Ils y élevérent une batterie de dix piéces de canon.

Le 17. d'Août l'Artillerie des Autrichiens consistant en plus de cent piéces de gros canon & trente-six mortiers, divisés en plusieurs batteries, commença à jouer tout à la fois contre les ouvrages de la Place, tant contre le bastion du Mont Saint Laurent, que contre la redoute & la place d'armes que les François avoient faite sur la contrescarpe du front de l'attaque. Chemin couvert traversé, caponiére réparée, fausse braye coupée, tout fut canonné & bombardé, avec une vivacité que les Assiégés furent obligés d'avouer qu'ils n'avoient jamais vu un pareil feu. On ne vit bientôt dans ces ouvrages que bras cassés, jambes emportées, en un mot tous les accidens qui peuvent arriver en pareille occasion. Tout cela néanmoins ne rallentissoit pas l'ardeur des Assiégés. Persuadés que l'Ennemi auroit bientôt ruiné les défenses de la Place au moyen d'un

pareil

pareil feu, & fur-tout le baftion de Strohoff, ils avoient tâché d'y pourvoir, en fortifiant le Mont Saint Laurent. C'eft une Colline entre la Porte de Strohoff & la Porte de l'Empire ou *Reichs-Thor*. Ils y avoient fait divers ouvrages, qu'ils perfectionnérent malgré le feu des Affiégeans; & déterminés à ne céder qu'après avoir fait tout ce qui étoit humainement poffible, ils avoient tiré un retranchement le long des maifons, derriére le rempart depuis le pied de la Colline ou Mont Saint Laurent, jufqu'à l'autre bout du Petit-côté, auffi loin que s'étendoit l'attaque.

La faim étoit fans-contredit le plus cruel ennemi que les Affiégés euffent à craindre; mais par les bons ordres des Généraux, & par la fageffe de Mr. de Sechelles Intendant de leur Armée, ils ne manquérent ni de pain ni de vin. Cet Intendant, par une efpéce de preffentiment de ce qui devoit arriver, avoit formé un grand magazin de grain & de farine. La viande étoit la feule nourriture qui leur manquât. Pour y fupléer, le Maréchal de Broglio ordonna de tuer cent cinquante chevaux par femaine, & d'en diftribuer la viande aux Soldats. Il fut réglé que la Cavalerie ne conferveroit que quatre chevaux par Compagnie, & que le refte feroit tué tant pour la nourriture du Soldat, que faute de fourrage.

Il faifoit beau voir deux Maréchaux de France donner eux-mêmes l'exemple de la plus févére frugalité, ne mangeant que du pain & de la chair de cheval. Il y avoit chez le Maréchal de Broglio des tables où l'o

ſervoit *gratis* à tous les Officiers, ces deux ſortes d'alimens, avec une petite bouteille de vin à chacun. Les repas étoient courts; la plupart des convives mangeoient ſans s'aſſeoir un morceau de pain, avaloient un verre de vin, & couroient ſe faire eſtropier ou tuer avec autant de gayeté que s'il eût été queſtion d'aller au Bal. En effet depuis le 19. au ſoir juſqu'à la fin du Siége, ce ne furent que ſorties continuelles.

Les Autrichiens avoient élevé une batterie pour ruiner les ouvrages que les François avoient fait ſur le Mont St. Laurent. Ceux-ci, connoiſſant l'importance de ces ouvrages depuis que la bréche étoit faite aux baſtions, réſolurent de faire une ſortie pour s'emparer de cette batterie. Le matin du 19. à la petite pointe du jour quatre mille hommes d'Infanterie ſoutenus de huit cens chevaux, ſe trouvérent dans les endroits qui leur avoient été aſſignés, & prêts à agir. Après le ſignal donné, ils fondirent ſur les Travailleurs de la droite où étoit la batterie, pendant qu'il ſe faiſoit une fauſſe attaque à la gauche, pour couvrir le but de celle-ci. Les Travailleurs furent tués ou mis en fuite, de-même que les Troupes qui devoient les ſoutenir. La batterie fut priſe, & on l'auroit toute ramenée dans la Place, ſi les Soldats ne ſe fuſſent trop hâtés de caſſer les affûts. Il y eut douze tant canons que mortiers d'encloués; trois piéces furent enlevées & traînées dans la Ville, avec un Drapeau pris ſur les troupes de la tranchée.

Les Aſſiégés étoient occupés à combler & à ruiner

ruiner les approches des Assiégeans, lorsque ceux-ci parurent en grand nombre pour les charger. Les Assiégés se rassemblérent, & commencérent à faire retraite. On les atteignit. Sur quoi ils firent volte-face, & repoussérent la bayonnette au bout du fusil tout ce qui se présenta devant eux; & après avoir fait trois cens prisonniers, du nombre desquels étoit le Baron de Cosa Colonel du Régiment de Braun, ils se retirérent sous le feu de leur canon, n'ayant eu que cent cinquante hommes tant tués que blessés, tandis que plus de trois cens Autrichiens étoient restés sur la place.

Une action de cette vigueur fit penser au Grand-Duc à prendre de plus grandes précautions contre un Ennemi si audacieux. Il redoubla les postes, & se tint si bien sur ses gardes, que le 20. l'Ennemi ayant voulu tenter une nouvelle sortie, il fut presqu'aussi-tôt repoussé. Le 21. il en fit une troisiéme qui fut plus heureuse, ayant emporté une redoute & un moulin retranché où il se maintint assez longtems, & qu'il n'abandonna qu'après une opiniâtre résistance qui couta la vie à plus de deux cens Autrichiens.

Le 22. à trois heures après midi, dans le moment que le Grand-Duc se levoit de table, on vint lui dire qu'on voyoit un grand nombre de troupes sous les murailles de Prague. Son Altesse Royale monta sur une hauteur, & avec une lunette d'approche elle découvrit distinctement un Corps d'Armée d'environ douze mille hommes, qui se disposoit à quelque entreprise considérable. Elle vit aussi le

Dra-

Drapeau rouge que les Assiégés avoient arboré, comme un présage assuré d'une sanglante sortie. Le Grand-Duc ordonna qu'on fit avancer du camp quelques Régimens d'Infanterie, pour soutenir les troupes qui étoient dans les approches & qui gardoient les batteries.

Vers les quatre heures, les François commandés par le Duc de Biron s'étendirent sur la droite & sur la gauche, & fondirent en pleine course dans les approches, en criant *tue, tue*. Ils culbutérent & renversérent les Travailleurs & les Troupes de la tranchée, massacrant sans quartier tout ce qui s'offroit à eux. Leur attaque fut si brusque & si impétueuse, qu'ils pénétrérent jusqu'à la premiére paralléle du côté du retranchement Suédois, renversérent les gabions, comblérent quelques toises de travail, s'emparérent d'une batterie de canon, dont ils enclouérent une partie & emmenérent l'autre, prirent trois Drapeaux, & firent plus de deux cens prisonniers, entre autres le vieux Genéral *Monti*, qui commandoit l'Artillerie & les Ingénieurs. Après un avantage si marqué, ils auroient sans-doute dû se retirer; mais emportés par leur ardeur, ils s'engagérent plus avant qu'ils ne devoient, desorte qu'ils rencontrérent les troupes que le Grand-Duc faisoit avancer du camp. On en vint de-nouveau aux mains. Le Régiment de Navarre chargea la bayonnette au bout du fusil deux Régimens de Dragon Autrichiens qui avoient mis pied à terre, & les culbuta. Il se mêla trois fois, & fit un grand carnage sans tirer un coup. Le Régiment Hongrois de

Szir

Szirmay se distingua beaucoup du côté des Autrichiens, ayant chargé l'Ennemi en flanc le sabre à la main, & fait plier le Régiment du Roi. Enfin, après environ deux heures d'un combat très-sanglant, pendant lequel le canon de la Place ne cessoit de tonner sur les Assiégeans, les François se retirérent, ne pouvant plus soutenir l'effort des Autrichiens, dont le nombre grossissoit à tout moment, & qui recevoient continuellement des troupes fraîches du camp.

Quand une Garnison fait une sortie, il faut à la fin qu'elle rentre dans la Place; c'est ce que des Assiégeans appellent d'ordinaire avoir repoussé l'Ennemi, comme si on faisoit des sorties pour s'établir dans les ouvrages des Assiégeans. Il est pourtant sûr qu'on n'a d'autre but que de les ruiner, pour retarder la prise de la Place: & dès qu'on a exécuté ce dessein, on a eu tout le succès qu'on s'étoit promis, après quoi on se retire. Rien n'est plus simple. Mais les Assiégeans, pour couvrir la perte qu'ils ont faite, & l'avantage des Assiégés, ne manquent jamais de dire qu'ils les ont repoussés. C'est ainsi qu'on trompe les ignorans, & qu'on s'étourdit soi-même sur la perte réelle qu'on a soufferte.

Cette sortie du 22. d'Août sera sans-doute mémorable dans tous les siécles. Non seulement les Assiégés ruinérent les travaux des Assiégeans, mais ils leur livrérent un combat de près de deux heures, qui pourroit passer pour une bataille, & dans lequel il firent des prodiges de valeur. Enfin, cédant au nombre, & à la nécessité de rentrer dans la Place, ils se bat-

battirent en retraite jusqu'aux portes de la Ville, emmenant du canon, des drapeaux & des prisonniers, ce qui est, selon les gens du métier, le plus grand avantage qu'on puisse remporter dans ces sortes d'occasions.

Pendant cette furieuse sortie, les Maréchaux de Broglio & de Bellile étoient au haut du rempart, à découvert, dans un endroit où les balles pleuvoient de tous côtés. Ils ne se retirérent qu'après avoir vu rentrer les troupes. Ils comblérent d'éloges les Généraux & les Officiers, donnérent une attention particuliére aux blessés, & firent beaucoup de politesses aux Prisonniers Autrichiens, sur-tout au vieux Général Monti.

On comprend aisément qu'une action aussi vigoureuse ne put se faire sans perdre du monde. On juge à vue de pays que les François eurent six cens hommes tués ou mis hors de combat, & trois cens légérement blessés. Le Comte de Tessé, Ecuyer de la Reine, fut du nombre des morts. Les Ducs de Biron & d'Etrées furent blessés, de-même que le Prince de Deux-Ponts, jeune Seigneur de dix-sept à dix-huit ans, qui fit des merveilles à la tête de son Régiment d'Alsace. Du côté des Autrichiens cinq cens hommes furent tués, six ou sept cens blessés outre les prisonniers. Le Baron de Lindenfels Colonel Commandant du Régiment de Wolfenbuttel fut tué, de-même que le Marquis de Botta Major du Régiment de Botta. Le premier étoit un Officier de mérite, qui fut fort regretté. Parmi les blessés, les principaux étoient le Comte de Wiedt, Colonel en second du Régiment de Marschull, &

le Colonel Benedá. Les François ne perdirent ni drapeaux, ni étendart.

Le lendemain il y eut une suspension d'armes pour enterrer les morts.

Les Assiégeans continuérent à faire un feu terrible de leurs batteries pour ruiner celles des Assiégés. Ils y réussirent; mais pendant la nuit, les Assiéges travailloient avec une ardeur incroyable à les rétablir, & le lendemain c'étoit à recommencer. Ils avoient percé l'Hôtel de Czernin & celui du Comte de Schlick, & y avoient construit des batteries, pour répondre à celles des Assiégeans, qui tiroient contre le Mont St. Laurent, dont les retranchemens avoient été bouleversés par les bombes & les boulets. Les Autrichiens titérent de ce côté-là pour démonter les nouvelles batteries que les Assiéges venoient d'y établir, & ils achevérent de ruiner ces deux Palais les plus beaux de Prague. Le Comte de Feuerstein Colonel d'Artillerie fut blessé ce jour-là dangereusement au cou, & Mr. de Paris Capitaine au Régiment d'Infanterie du Grand-Duc fut tué d'un coup de canon qui lui emporta la tête. Les deux Capitaines d'Artillerie *Telscher* & *Schneek* furent, l'un blessé, & l'autre tué près des batteries.

Je crois qu'il est à propos de détromper ici le Public sur certains contes faits à plaisir qu'on a mis dans les Gazettes. Savoir, que les François obligeoient les Juifs & les habitans à les accompagner dans leurs sorties, & à combattre; & qu'ils en avoient fait pendre, je ne sai combien, pour avoir refusé de marcher. Ce sont deux faussetés insignes. La premiére

ſe détruit d'elle-même. Les Bourgeois de Prague étoient trop ſuſpects, pour qu'on leur donnât des armes dont ils auroient pu faire un uſage bien funeſte aux Aſſiégés, & les Juifs ſont de trop mauvais ſoldats pour être employés à des combats auſſi chauds. D'ailleurs une Armée de vingt-deux mille hommes eſt plus que ſuffiſante pour défendre une Place, & ce n'étoit pas de ſoldats que les Aſſiégés manquoient. L'autre fauſſeté eſt un peu moins groſſiére. J'ai été dans Prague après qu'elle eut été évacuée, & j'y ai appris par des gens dignes de foi, qu'on n'y avoit pendu qu'un voleur pendant tout le tems du ſiége. Ils avouoient même que bien des fois les Soldats François s'étoient privés de la moitié de leur pain, pour en faire part à des femmes ou à des enfans qui ſouffroient la faim, & qu'ils voyoient languir faute de nourriture. Il eſt vrai qu'ils ſe plaignoient des groſſes contributions qu'on avoit exigées d'eux; mais c'étoit un mal néceſſaire dans les circonſtances où étoit cette Armée, n'ayant plus aucune communication au dehors, & ne pouvant recevoir ni ſecours ni argent. D'ailleurs les contributions n'ont pas dû être fort grandes, vu que la quantité d'argent qu'on a exigé n'a pas empêché la Reine de Hongrie de lever encore des ſommes immenſes. Du reſte ils convenoient que par les bons ordres des Généraux, & par la vigilance du Comte de Baviére, on avoit prévenu bien des malheurs qui auroient pu arriver dans le déſeſpoir où étoient réduits tous les habitans.

De

Depuis l'action du 22. les François ne firent plus que de petites sorties, où il ne se passa rien de remarquable. Il y avoit une bréche au Bastion de Strohoff, peu considérable à-la-vérité; mais on espéroit de l'élargir en peu de tems, au moyen de l'artillerie qui le battoit en ruine. Les Assiégés commençoient à manquer de poudre, ils la ménageoient autant qu'il leur étoit possible. Il y avoit trois mois qu'ils étoient enfermés dans la Place, & depuis trois semaines ils n'avoient plus un grain de sel. Ils achetoient une poule un ducat, & payoient cent sous d'une livre de beurre. Enfin la cherté étoit montée à un si haut point, & la disette étoit si grande, que les Soldats exténués de faim & de fatigue n'étoient plus soutenus que par leur courage. C'est une chose admirable, que plus de vingt mille hommes ayent mieux aimé périr, que de faire une démarche qui eût pu rendre leur courage douteux, quoiqu'elle pût être excusée par les circonstances où ils se trouvoient, & qu'elle fût autorisée par les Loix de la Guerre; & c'est une justice que tout honnête-homme doit à cette brave Garnison, qu'elle a fait tout ce qui se peut humainement, soit par rapport à la valeur, soit à l'égard de la constance dans les travaux d'un long & pénible Siége, soit par rapport à la patience à supporter les plus affreuses calamités. On voit quelquefois le même courage, la même résolution, dans trois ou quatre hommes; mais que cela se trouve dans toute une Armée, c'est une chose dont l'Histoire ne nous fournit aucun exemple que je sache. Bien loin qu'aucun d'eux murmurât, ils concouroient

tous avec le même zéle à leur défenſe commune. Il ſembloit que leur courage s'acrût à proportion de leur miſére, & à meſure que leur état empiroit.

Dès le commencement de Septembre, le Grand-Duc & le Prince Charles commencérent à ſe défier du ſuccès de leur entrepriſe. Ce fut bien autre choſe quand ils apprirent que Mr. de Maillebois étoit en marche, pour venir au ſecours des Aſſiégés. Ils renouérent alors les Conférences avec Mr. de Bellile, mais celui-ci parla d'un tout autre ton. Il déclara que les choſes n'étoient plus dans le même état qu'auparavant; que la marche de Mr. de Maillebois changeoit beaucoup la face des affaires, & qu'il n'étoit plus queſtion d'évacuer la Bohême, mais de la défendre; que les troupes du Roi étoient encore les mêmes; qu'elles avoient encore le même cœur & la même fermeté; qu'elles ne vouloient devoir qu'à leur valeur le bénéfice de leur liberté; & qu'elles étoient trop aigries des conditions qu'on leur avoit voulu preſcrire, pour entendre à une Capitulation qui auroit l'air d'une grace mendiée; qu'enfin il n'avoit plus lui-même aucun pouvoir de traiter ſur les points propoſés auparavant. Sur cela les attaques redoublérent. On acheva une ſeconde paralléle, & on continua à battre en brêche, mais ſans beaucoup d'effet; & ce qu'il y a d'étonnant, c'eſt qu'une Place qui n'a aucun ouvrage avancé, ait été canonnée avec tant de force & de vigueur, ſans voir ni brêche, ni aſſaut. Le ſeul baſtion de Strohoff fut un peu écorné. L'étonnement ceſſe cependant, quand on fait réflexion à ces fré-

quentes & sanglantes sorties qui ruinoient les approches & les batteries des Assiégeans, & retardoient l'éffet de leur canon; & enfin à ce soin infatigable qu'avoient les Assiégés, de réparer incessamment les ravages que l'Artillerie ennemie avoit faits dans les ouvrages qui les couvroient.

Le Maréchal de Bellisle, à son retour de la Conférence, fit savoir à tous les Officiers qui le vinrent voir, que le Grand-Duc lui avoit fait offrir les conditions qu'il avoit demandées environ deux mois auparavant pour l'évacuation de Prague & de la Bohême; mais qu'il les avoit rejettées, sachant bien que Mr. de Maillebois marchoit à leur secours. Le bruit de cette marche se répandit le même jour dans Prague. Les Soldats pleins de joie & d'espérance couroient par les rues en criant, *Vive le Roi, vive Mr. de Maillebois, & périssent ceux qui vouloient nous mener prisonniers en Hongrie!*

La résolution qui fut prise peu après de lever le siége, étoit un effet des conseils du Comte de Kevenhuller qui commandoit en Baviére, & qui avoit écrit plus d'une fois à la Reine & au Grand-Duc, que la marche de Mr. de Maillebois n'étant point une chose douteuse, il n'étoit plus question de perdre le tems devant Prague, mais de marcher sur les frontiéres de la Baviére, pour être à portée de secourir l'Armée qui étoit dans cet Electorat, & de disputer en même tems le passage des gorges par où l'Armée ennemie devoit passer pour pénétrer jusqu'à Prague. Et que supposé que l'Ennemi eût quelque dessein sur

l'Autriche, on feroit par-là dans une position à pouvoir rompre fes mefures, & à profiter des fautes qu'il pourroit faire; & que s'il prenoit le parti d'aller en Bohême, on pouvoit par-là l'embaraffer beaucoup.

Le 8. de Septembre Mr. de Koch, Sécretaire du Cabinet de Sa Majefté Hongroife, arriva à l'Armée avec des dépêches qui donnérent lieu à la tenue d'un Confeil de guerre, où il fut réfolu de fuivre le plan du Comte de Kevenhuller.

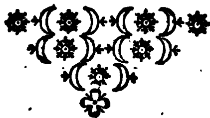
Le même jour on fit de petits détachemens de Cavalerie pour aller dans tous les Villages aux environs de Prague, fignifier aux Païfans de fe retirer en deux fois vingt-quatre heures à trois lieues de cette capitale, & d'emporter avec eux tout ce qu'ils auroient de denrées & de meubles, parce qu'on avoit réfolu de bruler ce qu'ils laifferoient, pour que l'Ennemi n'en pût profiter. Quelque durs que fuffent ces ordres, il falut pourtant y obéir; & ce fut un affez trifte fpectacle, de voir ces pauvres gens abandonner leurs maifons & errer d'un côté & d'autre fans favoir où fe fixer. Le lendemain le Duc de Boufiers fortit de la Place, & fut mené au Grand-Duc, à qui il démanda la permiffion d'aller à Paris pour y rétablir fa fanté, promettant de fe foumettre aux conditions que la Garnifon de Prague fubiroit.

On commença à tranfporter l'Artillerie à Pifeck, & à mefure que le canon diminuoit, on redoubloit de viteffe pour tirer avec ceux qui étoient encore en batterie; mais l'Ennemi, bien informé de nos deffeins, ne fe mit pas beau-

beaucoup en peine de ce feu, quoiqu'il fût très-violent. Il diminua visiblement le 12. & le 13, & le 14. il n'y avoit plus une batterie devant Prague. Toute l'Armée se mit le même jour à cinq heures du matin en marche vers Béraun & Pilsen. Comme le Prince Charles & le Grand-Duc comptoient de pouvoir bientôt revenir devant Prague, ils avoient en attendant laissé le Général Festititz pour la bloquer avec une partie de ses Hongrois, le reste ayant été jugé nécessaire pour grossir l'Armée. Les Régimens de Festititz, de Bellesnai, de Slua, & le Corps des Pandoures furent postés sur le Weissemberg; le Quartier-général à Hastowitz; le Général Forgatsch fut posté avec deux mille Croates & autres Barbares en delà de la Moldau.

Les portes de Prague furent ouvertes. Les Partis François commencérent à battre l'estrade. Il y eut plusieurs petites rencontres entre eux & les Hussars: l'avantage fut tantôt d'un côté, tantôt de l'autre.

Fin du Livre VI.



HISTOIRE DE LA DERNIERE GUERRE DE BOHEME.



LIVRE SEPTIEME.

ARGUMENT.

Marche de Maillebois. Son retour. Belle retraite de Mr. de Bellile. Capitulation de Prague. Affaires de Baviére. Bataille de Dettingen. Reddition d'Egra.

DAns le tems que les François faisoient une si belle défense dans Prague, ceux qui étoient en Baviére ne faisoient pas de fort grands exploits. Soit que le Duc d'Harcourt eût ordre de ne rien hazarder, soit que le Comte de Kevenhuller lui parût trop avantageusement posté, il ne fit aucun usage de la supériorité de ses forces. Les Armées restérent longtems en présence sans faire de mouvement considérable, les Autrichiens occupant toujours la partie de la Baviére qui est en-delà du Danube, les François & les Impériaux

périaux restant maîtres de celle qui est en-deçà. Les choses étoient en cet état, lorsque l'Empereur jugea à propos de rappeller le Feld-Maréchal de Thöring, & d'envoyer le Comte de Seckendorff en Baviére pour y commander les Troupes Impériales. Ce nouveau Général est un Gentilhomme Saxon, qui par son mérite & sa capacité militaire s'est élevé aux premiers emplois. Il est d'autant plus glorieux pour lui d'être parvenu à ce degré d'honneur, qu'étant né sans bien, on ne peut le soupçonner d'avoir acheté les emplois qui se vendent dans les Régimens Autrichiens, & dont les Chefs retirent tout le profit. Par où il est aisé de juger de la difficulté que doit avoir eu un Etranger de monter à des postes par lesquels les autres débutent. Le Feld-Maréchal de Seckendorff est un éléve du Prince Eugéne, qui en faisoit beaucoup de cas & qui le désigna au feu Empereur comme le seul homme capable de commander ses Armées avec succès.

La recommandation d'un si grand Capitaine, qui se connoissoit si bien en mérite, valut la Dignité de Feld-Maréchal à Mr. de Seckendorff. On lui donna le commandement en chef de l'Armée de Hongrie, dans la guerre qui s'alluma entre l'Empereur & les Turcs en 1737. Une cabale qui se forma à la Cour contre le Feld-Maréchal, ne lui permit pas de répondre à l'attente publique. On le laissa manquer des choses les plus nécessaires à l'entretien de son Armée. Il en périt une partie de misére & par les maladies. On réussit à lui

 faire

faire ôter le commandement de l'Armée, & on alla même jusqu'à engager l'Empereur à le faire arrêter. On anima la populace contre lui. Mais quoi qu'on pût faire, on ne détruisit pas dans le public l'idée de son mérite. Ayant recouvré sa liberté, il se retira sur ses Terres, & entra enfin au service du Successeur de Charles VI. Dès que ce Général parut à la tête des Troupes Bavaroises, la fortune commença à changer. Il profita admirablement de l'attention que le Feld-Maréchal de Kevenhuller étoit obligé d'avoir du côté de la Bohême, de peur que l'Armée Françoise ne se postât de maniére à l'empêcher de se joindre au Prince Charles. D'abord il marcha à Retzembourg, d'où il détacha le Baron de Heggenbourg, Colonel du Régiment de Preysing, avec 800. hommes d'Infanterie, & quatre-vingt Maîtres. Il fit divers autres détachemens, & s'approcha lui-même de l'Iser pour les soutenir. Enfin il prit de si justes mesures qu'il chassa les Autrichiens de Landshut Delà il fit les dispositions nécessaires pour les chasser encore de Munich; mais ceux-ci ne jugérent pas à propos de l'attendre, & abandonnérent cette capitale, où ils avoient fait quelques fortifications, dans la vue sans-doute d'y soutenir un siége. La crainte d'être faits prisonniers de guerre leur fit changer de dessein.

Cependant l'Armée que Mr. de Maillebois commandoit en Westphalie étoit sortie de ses quartiers, & étoit en marche pour retourner en France, lorsque la Cour, ne voyant pas d'autre moyen de sauver les troupes qui étoient

dans

dans Prague, envoya ordre à ce Maréchal d'aller à leur secours.

A cette nouvelle, les Ministres Anglois exagérérent aux Etats-Généraux le danger où étoit la Reine de Hongrie, si cette Armée mettoit le pied en Bohême. La vérité est que cela dérangeoit leurs projets, & que comptant de faire prisonniers plus de vingt mille François d'un seul coup de filet, ils se flattoient de conquérir sur la France, avant qu'elle fût en état de réparer la perte de tant de soldats braves & aguerris. Mais au fond les Etats jugérent fort bien que les exploits de Mr. de Maillebois se borneroient à délivrer cette Armée, sans empêcher les Généraux de la Reine de Hongrie de prendre Prague dans l'état où les choses étoient. Ils ne crurent donc pas devoir entrer dans une guerre ouverte avec les François, pour quelque dérangement qui pouvoit arriver aux desseins des Anglois.

La Cour de Londres n'ayant pas réussi de ce côté-là, essaya d'empêcher elle-même cette marche, & d'en prévenir les effets. Dans cette vue, les Généraux Anglois rassemblérent leurs troupes dans les Pays-Bas, conjointement avec les Hessois, les Hannovriens, & celles que la Reine de Hongrie avoit dans ces Provinces. Ils menacérent tantôt l'Alsace, tantôt la Lorraine, espérant toujours que la crainte d'une invasion engageroit la Cour de France à changer le plan de la marche du Maréchal de Maillebois, & à retenir son Armée sur ses frontiéres pour leur en disputer l'entrée. Mais la Cour de France ne fut point la dupe de ce stratagême. Elle tâcha de

pour-

pourvoir à la défense de ses frontiéres, indépendamment de l'Armée de Maillebois, qui continua sa route vers la Bohême. Cette Armée avoit plus de cent milles d'Allemagne à faire, avant que d'arriver à Prague. Il lui faloit traverser toute la Westphalie, la Françonie, la Baviére & la Bohême, dans une saison froide & pluvieuse; & point de magazin sur la route. Le soldat fatigué & harassé ne pouvoit guéres combattre avantageusement contre un Ennemi qui avoit eu tout le tems de se reposer des fatigues du siége, qui d'ailleurs n'avoient pas été extraordinaires, puisqu'ils n'avoient eu d'autre peine que le travail ordinaire des tranchées, sans avoir livré ni assaut, ni fait aucune de ces manœuvres qui fatiguent des Assiégeans, si vous en exceptez les fréquentes sorties des Assiégés, qui les avoit tenus un peu allertes.

Le dessein de Mr. de Maillebois étoit de marcher en Autriche, Pays plus aisé à pénétrer que la Bohême, qui, comme je l'ai déjà dit, est environné de montagnes. Ce dessein paroissoit bon. L'Armée Autrichienne auroit été par-là obligée de s'éloigner de ce Royaume, pour aller secourir l'Autriche; & les François qui étoient dans Prague se seroient aisément démêlés de cette poignée de Barbares, qu'on avoit laissés aux environs de cette capitale. Mais soit que l'Empereur ne crût pas l'entrée de la Bohême aussi difficile, ou qu'il craignît que les Autrichiens ne revinssent devant Prague, après avoir fait un détachement pour défendre l'Autriche, où Mr. de Maillebois ne pouvoit entrer, sans prendre quel-

quelques postes, qui l'auroient pu arrêter assez longtems, pour donner au Grand-Duc le loisir de prendre par famine une Ville qui manquoit de tout, malgré l'éloignement de l'Armée qui l'avoit assiégée, soit enfin par d'autres raisons, il voulut que Mr. de Maillebois marchât directement au secours de Prague. Ce qu'il fit. Il fut joint sur sa route par les débris de trois mille Miliciens, qui étant campés près de Fürth, furent dispersés par cinq à six mille Hussars, favorisés en cela par les Habitans de la Franconie, qui les aidérent à piller les équipages de ces Miliciens.

Pendant que le Comte de Kevenhuller faisoit tête au Duc d'Harcourt avec la meilleure partie de son Armée, le Général Berenklau avec sept à huit mille hommes, la plupart troupes irréguliéres, se tenoit aux environs de Passau, pour couvrir l'Autriche. Ce Général détacha le Baron de la Trenk avec ses Pandoures pour aller lever des contibutions à Chamb, Ville du Haut-Palatinat. Il s'y rendit le 7. de Septembre, demanda une somme considérable, & qu'on lui remît la Place. Les Magistrats vinrent lui représenter que Chamb ayant été choisi par les Généraux Autrichiens mêmes pour le lieu où devoit rester une partie des Troupes Bavaroises sorties de Lintz, on ne pouvoit la regarder que comme une Ville neutre, n'ayant d'autre Garnison que le Bataillon du Prince Electoral de Baviére, qui, selon la Capitulation de Lintz, ne pouvoient servir contre la Reine de Hongrie; & que n'ayant point violé cette Capitulation, il n'étoit

toît pas juste de les venir provoquer, en les délogeant d'un endroit qui leur avoit été assigné pour demeure. Un jour se passa en négociations, sans qu'on pût convenir de rien. Enfin le Baron de la Trenk, ennuyé sans-doute de tous ces délais, fit, dans le tems qu'on s'y attendoit le moins, mettre le feu à la Ville. La Garnison fut passée au fil de l'épée, les Habitans impitoyablement massacrés sans distinction, & le peu qui échappa obligés de fuir pour sauver leur vie. Jamais on ne vit pareille désolation. Le butin que les Barbares firent au sac de cette malheureuse Ville étoit immense. La Trenk eut plus de trois cens mille florins pour sa part, & il y eut des Pandoures & des Talpatches qui s'enrichirent pour toute leur vie.

Le même jour que le Siége de Prague fut levé, l'Armée du Maréchal de Maillebois arriva à Amberg dans le Haut-Palatinat. Elle avoit été renforcée des troupes du Duc d'Harcourt, desorte qu'elle pouvoit alors monter à quarante-huit mille hommes. Celle du Prince Charles avoit aussi été jointe par la meilleure partie des troupes que le Comte de Kevenhuller avoit sous ses ordres. Le Feld-Maréchal de Seckendorff restoit en Baviére avec les Impériaux, & Berenklau étoit chargé de lui faire tête avec huit à dix mille hommes, & de l'empêcher de faire de nouveaux progrès & de pénétrer en Autriche.

Le Maréchal de Maillebois auroit bien voulu entrer en Bohême par sa droite, du côté de Waidhausen & d'Elsarn: par-là il abrégeoit de beaucoup sa route, & d'ailleurs les défilés ne

ne font pas si fréquens de ce côté-là; car après les premiéres montagnes, on trouve la plaine, qui sans être tout-à-fait unie, est beaucoup moins coupée qu'à la gauche. Mais les Autrichiens occupoient déjà tout ce côté : desorte qu'il ne restoit plus que la voie d'Egra; que les Autrichiens n'avoient pu fermer, n'étant pas maîtres de cette Forteresse.

L'Armée Françoise prit cette route, & pendant toute sa marche elle fut harcelée par les Hussars. Le Général François évitoit une action décisive, & les Généraux Autrichiens ne la cherchoient pas. Le premier avoit ordre de ne rien hazarder qu'à bonnes enseignes, & ceux-ci vouloient aussi être à peu près sûrs du gain de la bataille. Dans ces dispositions, il est très-aisé de se côtoyer dans un Pays comme la Bohême, sans être obligé d'en venir à une affaire générale.

Il n'étoit pas difficile à Mr. de Maillebois d'entrer dans le Cercle d'Egra; mais pour pénétrer de-là dans celui de Prague, il faloit traverser les montagnes du Cercle de Saatz & les défilés de Caaden, & faire plus de vingt-cinq milles d'Allemagne dans un Pays ruiné, où il n'y avoit ni pain ni fourrage. Il est vrai qu'on côtoyoit la Saxe à gauche, & que l'on avoit la communication libre avec cet Electorat: mais on n'en étoit pas mieux pour cela, vu que l'incertitude des affaires & le mauvais état de celles des François, obligeoient la Cour de Saxe à de grands ménagemens envers la Reine de Hongrie; desorte que les Milices de cet Electorat, jointes à divers Corps de Cavalerie, étoient postées

ſur les frontiéres, & le Général Diemar qui les commandoit, avoit ordre d'empêcher les transports des vivres hors des Terres de Saxe, & de s'oppoſer aux François au cas qu'ils s'aprochaſſent pour en acheter. On alléguoit pour raiſon la cherté inévitable que cela apporteroit dans le Pays; & véritablement la Saxe n'auroit pu, ſans s'incommoder beaucoup, fournir des vivres à cinquante mille hommes, & elle étoit abſolument hors d'état de donner des fourrages ſuffiſans pour tant de chevaux employés dans une Armée de cette force. Il eſt bien vrai qu'étant maître de la Fortereſſe d'Egra, on pouvoit tirer quelques ſecours de la Baviére; mais ce ne pouvoit être que peu de choſe, vu l'état où étoit ce pauvre Pays: d'ailleurs, à peine Mr. de Maillebois auroit été enfoncé dans le Cercle de Saatz, que le Prince Charles auroit envoyé un gros de Barbares, qui auroient pu ſe poſter entre Egra & ſon Armée, & par-là lui couper la communication avec cette Place & le Haut-Palatinat.

Il n'étoit donc pas poſſible de s'engager trop avant, ſans hazarder le ſalut d'une Armée déjà haraſſée de fatigue, & qui ne ſubſiſtoit depuis pluſieurs jours qu'avec beaucoup de peine & de difficulté. Cependant on a publié que Mr. de Maillebois n'avoit point marché à Prague, parce qu'il ne vouloit pas obéir à Mr. de Broglio. C'eſt dire en peu de mots que Mr. de Maillebois eſt un traître; qu'il a trompé le Roi & toute la France; qu'il a laiſſé vingt mille braves ſoldats dans le danger éminent dont il pouvoit les tirer; qu'il a ruiné de gayeté de cœur l'Armée qu'il commandoit par des marches inutiles. En un mot, qu'il a ſacrifié une

une solide gloire à une mauvaise honte, à un faux point d'honneur. Certainement la gloire d'avoir délivré une brave Armée, bloquée & assiégée depuis si longtems, auroit bien pu dédommager ce Général du petit desagrément d'obéir à son Collégue; & il faudroit qu'il n'eût pas eu le sens-commun pour ne pas voir que par une basse & puérile vanité, il perdoit l'occasion la plus favorable qu'il pût jamais trouver d'acquérir une gloire immortelle, & exposoit son nom à l'horreur de tous les siécles.

On me dira peut-être que sa disgrace est une preuve qu'il n'a pas fait ce qu'il a pu. Il y auroit bien des choses à répondre à cette raison, mais cela n'est pas de mon sujet. Ce n'est point à moi à pénétrer dans les motifs qui déterminent les Princes à une certaine conduite à l'égard d'un Particulier. Je dis ce qui me paroît juste & raisonnable, du reste chacun peut croire ce qu'il voudra. Je ne prétens point gêner les opinions, ni n'ai pas la vanité de préférer la mienne à celles des autres.

Il me paroît que tout le crime du Maréchal de Maillebois est de n'avoir pu lever les obstacles qui se rencontroient dans sa marche vers Prague. J'ai exposé ces obstacles. Le Lecteur peut juger lui-même s'ils étoient de nature à pouvoir être levés; mais quelque jugement qu'on en puisse faire, je demeure persuadé que l'on ne peut tout au plus reprocher à Mr. de Maillebois que de l'incapacité.

Cependant le Prince Charles n'oublioit rien pour augmenter les difficultés de la marche de l'Armée Françoise. Ses Hussars la harce-

loient continuellement, & il avoit envoyé quatre à cinq mille Barbares à Ellenbogen pour resserrer davantage les François sur leur droite.

Dans ces entrefaites, le Maréchal de Broglio étoit sorti de Prague avec près de douze mille hommes, & s'étoit porté aux environs de Töplitz, où la jonction devoit se faire, & par ce mouvement il abrégeoit le chemin à Mr. de Maillebois. Il paroît que les Généraux François n'avoient pas perdu l'espérance de pouvoir conserver la Bohême, puisqu'il auroit été assez aisé à Mr. de Broglio, en abandonnant tout-à-fait Prague, de venir joindre Mr. de Maillebois, pendant que celui-ci faisoit tête à l'Armée du Prince Charles. Rien n'eût pu l'en empêcher. Le Corps de Hussars qui occupoit les postes aux environs n'étoit pas d'une force à l'incommoder, & il avoit d'ailleurs moins de monde & moins d'attirail que Maillebois. Mais soit qu'il se flattât de pouvoir conserver Prague, & d'obliger les Autrichiens à en venir à une bataille, où il auroit été supérieur après la jonction projettée; soit qu'il crût les obstacles qui s'offroient à Mr. de Maillebois beaucoup moindres qu'ils n'étoient en effet, il attendit tranquillement à Töplitz un secours qui ne vint point.

Mr. de Maillebois essaya néanmoins de pénétrer plus avant. Il détacha le Comte de Saxe avec la réserve, pour chasser les Pandoures d'Ellenbogen. Ce Seigneur n'eut pas plutôt paru devant cette Ville, qui est sans défense, que les Barbares demandérent à capituler. Ils leur permit de se retirer où ils voudroient

avec tout ce qui leur appartenoit. Le Maréchal de Maillebois prétendit que le Comte s'étoit trop hâté, & qu'il devoit faire ces Pandoures prisonniers de guerre, qu'il lui envoyoit même un renfort pour les contraindre à se soumettre à cette condition. Ce qu'il y a de sûr, c'est que ces quatre mille Barbares furent se poster dans les défilés de Saatz, & augmentérent considérablement les troupes qui y étoient déjà, & par conséquent de forcer ces passages.

Après divers mouvemens qui n'aboutirent à rien, Mr. de Maillebois revint tout d'un coup sous Egra, d'où il reprit la route du Haut-Palatinat, sans avoir donné le moindre secours aux troupes qui avoient défendu Prague. Sur l'avis que Mr. de Broglio en eut, il laissa quelques troupes dans le Cercle de Léthomeritz pour assurer la communication avec la Saxe, & renvoya le reste à Prague, après quoi il partit avec tous ses domestiques & équipages, traversa l'Electorat de Saxe, & se rendit en Baviére, où Mr. de Maillebois marchoit avec son Armée, toujours observé par celle du Prince Charles, qui avoit fait un détachement considérable sous le Prince de Lobkowitz pour aller resserrer Prague, afin que les Troupes Françoises qui y étoient ne lui échappassent pas.

L'Armée du Maréchal de Maillebois étoit si fatiguée des mouvemens qu'elle avoit faits, & elle avoit tant souffert de la disette des vivres, que la plupart des Soldats se trouvoient ou fort foibles ou fort malades. Il en étoit mort quantité sur la route, desorte qu'en ar-

rivant sur le Danube cette Armée se trouva diminuée de plus de six mille hommes.

Le Prince Charles marchoit de son côté vers le Danube, côtoyant la gauche des François, & observant de mettre toujours l'Autriche derriére lui pour la couvrir, & sur-tout la Ville de Passau qui en est comme la clé.

L'Armée Françoise passa le Danube le 12. de Novembre, & le 18. du même mois le Maréchal de Broglio en prit le commandement. Mr. de Maillebois se disposa de son côté à retourner en France, où il fut reçu comme un homme qui s'étoit mal acquité de son devoir.

Les Autrichiens passérent aussi le Danube, & s'avancérent sur la droite de l'Iser. Les François soupiroient après des quartiers d'hiver. Leur Cavalerie étoit entiérement ruinée, & leur Infanterie étoit sur les dents. On les mit dans des cantonnemens entre l'Iser & le Danube.

Pendant qu'ils se reposoient, le Prince Charles ne restoit pas oisif. Tout d'un coup il s'empara de Deckendorff en-delà du Danube, & de Landau sur l'Iser, où il fit cinq cens François prisonniers de guerre. L'Ennemi reprit à-la-vérité ces deux postes, & obligea le Prince Charles à se raprocher de Scharding & de Passau. Ce Prince toujours actif fit un gros détachement qu'il donna à Mr. de Berenklau pour s'aller emparer de Braunau. Le Maréchal de Seckendorff avoit fait fortifier ce poste, & le couvroit avec les Bavarois; mais à l'approche du Général Autrichien, il

il jugea à propos de se retirer, ne se sentant pas assez fort pour s'opposer à Berenklau. Cependant il envoya demander du secours à Mr. de Broglio. Ce Maréchal fut quelques jours à rassembler un Corps de troupes suffisant pour cette expédition, & pendant ce tems-là les Autrichiens battoient la Place avec beaucoup de vigueur. Ils donnérent deux assauts au bastion de Simbach, mais il furent repoussés. Leur Artillerie jettoit force bombes & boulets rouges dans la Ville, qui en fut à demi ruinée. Le secours demandé par le Feld-Maréchal de Seckendorff parut enfin, & s'étant joint à la petite Armée des Bavarois on marcha vers Braunau. A peine l'Avantgarde des François parut, que les Autrichiens se disposérent à lever le siége, desorte qu'après avoir fait partir leur canon ils abandonnérent leurs postes, & se retirérent avec assez de hâte à Altheim. Les deux Maréchaux entrérent dans Braunau, & se rendirent de-là à Simbach, où l'Ennemi avoit eu son principal poste. Mr. de Seckendorff avoit grande envie d'attaquer Berenklau, & persuadé que l'occasion étoit favorable, il pressa Mr. de Broglio de concourir à ce projet. Mais ce Maréchal de France lui allégua la rigueur de la Saison, la fatigue des Troupes Françoises, & cent autres choses pareilles, dont Mr. de Seckendorff ne parut pas se contenter. Et ce furent-là les premiéres étincelles de cette mesintelligence qui éclata ensuite entre ces deux Généraux, & qui fut si funeste à la Baviére. Les François contens d'avoir fait lever le siége de Braunau, s'en retournérent dans

 leurs

leurs quartiers entre l'Iſer & l'Inn. Quelques autres Troupes de cette Nation, ſous les ordres du Comte de Saxe, cantonnoient en-delà du Danube.

Le reſte de l'Hiver les Autrichiens ſe tinrent aſſez tranquilles en Baviére, & les François ne les inquiérent pas beaucoup. Mais en revanche il ſe paſſa des choſes mémorables en Bohême.

Mr. de Broglio avoit laiſſé avant ſon départ de Bohême, comme je l'ai déjà dit, quelques troupes dans le Cercle de Léthomeritz, & environ huit cens hommes dans la Ville de ce nom, aux ordres de Mr. le Marquis d'Armentiéres, le tout pour favoriſer le paſſage du peu de vivres que Mr. le Comte Deſalleurs, Miniſtre de France en Saxe, envoyoit à la Garniſon de Prague. Mr. le Prince de Lobkowitz, détaché par le Prince Charles pour bloquer cette Capitale, envoya le Comte Wenceſlas Wallis avec cinq mille hommes & du canon pour chaſſer les François de Léthomeritz. La choſe n'étoit pas bien difficile. Léthomeritz n'a aucune fortification, & tout ce que les François y avoient pu faire pour ſe couvrir, c'étoit quelques traverſes dans un méchant foſſé ſec plus d'à-demi comblé; & pour ſurcroit de malheur ils n'avoient pour toutes armes que leurs fuſils & leurs bayonnettes, pas un ſeul canon ni mortier. Néanmoins quand le Comte de Wallis les fit ſommer de ſe rendre, ils répondirent qu'ils vouloient ſe défendre; & ils ſe défendirent en effet durant ſix jours, au bout deſquels ils furent contraints de céder à des forces ſi ſupé-

périeures, & de signer une Capitulation, qui portoit en substance:

1. Que la Garnison se rendroit prisonniére de guerre. 2. Qu'elle sortiroit par la Porte-neuve avec tous les honneurs militaires, & mettroit ensuite bas les armes. 3. Que les Officiers conserveroient leurs équipages. 4. Qu'on ne prendroit au Soldat, depuis le Sergent, que les armes. 5. Qu'on fourniroit la subsistance aux malades que la Garnison seroit obligée de laisser en arriére. 6. Que la Garnison seroit escortée par des Troupes réglées, & non par des Milices Hongroises, ni des Croates. 7. Que les Officiers des vivres, les Charretiers, ainsi que les Officiers de l'Hôpital, Chirurgiens, Apoticaires, suivroient la Garnison; mais qu'il seroit pourtant permis d'en laisser quelques-uns pour le service des Malades. 8. Que la Garnison ne seroit pas conduite en Hongrie. 9. Que le jour étant trop avancé pour évacuer la Ville le 25. de Novembre, on l'évacueroit le 26. à huit heures du matin. 10. Qu'on accordoit à la Garnison de prendre les provisions nécessaires pour quatre jours, savoir une livre de viande, une ration de pain, & deux livres de ris par hommes. 11. Qu'on permettroit aux Officiers de s'en aller sur leur parole (*Cet article étoit remis à l'approbation de Mr. de Lobkowitz.*) 12. Qu'on ordonneroit douze chariots pour le transport des équipages. 13. Que la Garnison remettroit les Magazins dans l'état où ils étoient, sans aucune exception. 14. Que la Garnison de Teschen ne dépendant point de celle de Léthomeritz,

 on

on ne pouvoit s'engager à rien par rapport à elle.

Les Hussars, que le Prince Charles avoit laissé aux environs de Prague pour tenir cette Ville bloquée, avoient été fort mal menés par les François, qui les avoient chassés de tous leurs postes avec perte, & obligés de s'éloigner à plus de six lieues de Prague. Ce succès avoit favorisé l'entrée de quelques provisions; mais le Prince de Lobkowitz, étant venu avec près de vingt mille hommes, les affaires changérent de face. Les Troupes Françoises postées dans le Cercle de Léthomeritz, furent faites prisonniéres de guerre: la communication avec la Saxe fut entiérement coupée, les postes abandonnés par les Hussars aux environs de Prague repris, & la Ville bloquée plus sévérement que jamais.

On y eut bientôt consumé le peu de vivres qu'on y avoit amassés. Il falut recommencer à faire sortir des détachemens, pour aller enlever tout ce qu'on pourroit trouver; mais que trouver au cœur de l'hiver dans un pays abandonné & ruiné? Il faloit se chamailler avec l'Ennemi, & revenir sans rien apporter que des blessures. Il faisoit un froid presqu'égal à celui de 1740. Le peu de bois qu'il y avoit à Prague avoit été bientôt consumé. Le Soldat transi de froid, & exténué de faim, avoit à peine la force de faire le service ordinaire.

La Cour de France, bien persuadée de l'impossibilité de conserver la Bohême depuis la retraite de Mr. de Maillebois, envoya enfin ordre à Mr. de Bellile d'évacuer Prague, & de fau-

ſauver l'Armée à quelque prix que ce fût. Ce Général cacha ſoigneuſement cet ordre, & fit au contraire toutes les démarches néceſſaires pour perſuader à l'Ennemi qu'il comptoit de paſſer l'Hiver à Prague, & qu'il vouloit attendre que le retour de la belle Saiſon amenât quelque changement favorable, moyennant quoi il pût ſortir ſans riſque avec l'Armée, ou reſter avec quelque eſpoir de défendre un Pays ſi glorieuſement acquis. L'Ennemi n'eut pas de peine à donner dans ce panneau. Il n'imaginoit pas que des Troupes ſi fatiguées d'un Siége long & meurtrier, & qui avoient ſouffert toute ſorte de miſéres, puſſent entreprendre de traverſer au cœur de l'Hiver, & par un froid des plus aigus, une ſi longue étendue de pays, dont les habitans ne leur étoient pas affectionnés, & qui d'ailleurs n'étoient point en état de la favoriſer en rien, vu leur pauvreté & leur épuiſement. A peine un Corps de Cavalerie frais, & bien étoffé avec de bons logemens ſur la route, auroit pu entreprendre une telle marche. Comment ſoupçonner que des Cavaliers démontés, des Fantaſſins nuds, des Officiers ſans équipages, & tous enſemble ſouffrant la plus rude diſette, puſſent ſeulement en concevoir le deſſein, bien moins encore l'exécuter?

Le Prince de Lobkowitz trompé par ces conſidérations, qui euſſent peut-être été infaillibles à l'égard d'une Nation moins ſenſible au point-d'honneur & à ſa gloire, & d'un Général moins ferme & moins réſolu que Mr. de Bellile, ne crut pas devoir faire périr ſes Troupes inutilement. Les environs de Prague

 avoient

avoient été ruinés d'une façon qu'on peut appeller barbare. Les Hussars n'avoient que trop bien exécuté les ordres du Grand-Duc, qui portoient qu'on feroit le dégat dans les Villages à deux lieues à la ronde, pour que l'Ennemi n'en pût tirer aucune espéce de secours. Le triste état où étoient ces Villages, joint au peu d'apparence que les Troupes Françoises pussent entreprendre une retraite dans une Saison aussi rigoureuse & sans aucunes provisions, engagea le Prince de Lobkowitz à établir ses quartiers un peu loin de Prague, & même en-delà de la Moldau vers l'Orient, qui étoit le côté le moins ruiné. Il ne laissa que les Hussars de Festititz postés dans des Villages à l'opposite & un peu éloignés. Une autre chose favorisa beaucoup Mr. de Bellile: c'est que les monceaux de glace que la Moldau rouloit, faisant appréhender à Mr. de Lobkowitz que les ponts de communication qu'il avoit sur cette Riviére, ne fussent brisés ou emportés, il fut obligé de les retirer, & on ne pût ensuite les rétablir, sans perdre des momens qui eussent pu être mieux employés à la poursuite de l'Ennemi. Mais d'un autre côte cinq à six mille Hussars pouvoient en moins de rien tomber sur les bras à Mr. de Bellille. Ils voltigeoient sans-cesse autour de Prague, & il étoit bien difficille de leur dérober la connoissance d'une telle entreprise. La nature elle-même sembloit s'y opposer. Le froid étoit excessif. La campagne étoit couverte de neige & de verglas. Enfin le chemin étoit long. On compte vingt mortelles lieues d'Allemagne de Prague à Egra par

le

le plus droit chemin. Il faloit, pour tromper l'Ennemi, prendre des détours & serpenter pour ainsi dire, ce qui allongeoit la route au moins d'un tiers. Il y a plus, il faloit traverser des montagnes & des vallons pleins de neige & de glace, passer des Riviéres dont l'Ennemi avoit détruit tous les ponts, & surmonter mille autres pareils obstacles, sans avoir qu'un peu de pain à manger & de l'eau gelée à boire.

Cependant tous ces obstacles n'arrêtérent point le Maréchal, & quoique malade il entreprit & exécuta cette retraite, qui sera peut-être un jour aussi célébre que celle de ces dix mille Grecs dont la plume de Xénophon a immortalisé le courage. Il y aura cette différence remarquable, que de ces dix mille le froid ne fit périr que deux hommes, & qu'ils n'eurent que quelques païsans à combattre; au-lieu que plusieurs centaines de François ont péri par le froid bien autrement aigu en Bohême que dans la partie la plus septentrionale de la Perse, & qu'ils ont été continuellement aux mains avec des troupes bien plus féroces que les Soldats d'Artaxerxe. Une autre différence fort remarquable, c'est que les dix mille Grecs furent cent fois prêts de se révolter contre leurs Chefs, & les François n'ont témoigné que de l'obéissance, de la fermeté, de la patience.

Le Maréchal de Bellisle, ayant tout disposé pour faire son coup, & fixé sa sortie de Prague à la nuit du 16. au 17. fit courir le bruit qu'il se disposoit à aller fourrager quelques Villages aux environs de Königsaal. Pour mieux cacher son jeu, il ordonna que les portes de la

Ville fussent ouvertes ; & qu'on laissât entrer tout le monde ; mais avec cette observation, qu'on ne laisseroit sortir qui que ce fût, sur peine de la vie. Cela n'empêcha pas que Mr. de Lobkowitz ne fût informé des dispositions qu'on faisoit, & les Bourgeois qui étoient tous autant d'espions, l'instruisirent de tout, excepté du véritable but de ces préparatifs, parce qu'ils l'ignoroient. Tout se trouvant prêt, le Maréchal ne fit qu'une Colonne de toutes ses troupes, qui montoient environ à quatorze mille hommes, & marcha fort serré pour protéger ses bagages & l'artillerie. On sortit par la Porte Caroline, & l'on marcha à gauche par des chemins détournés. Les Autrichiens ayant ruiné les grandes routes & détruit les ponts, il faloit chercher des sentiers moins ruinés, & éviter les Riviéres. On traversa d'assez grandes plaines, au bout desquelles on entra dans des défilés très-rudes & très-difficiles. On passa par Cauditz, Deissing, Petschau, Königswerth & Cauderbach. Les jours étoient courts, on les employoit à marcher, & on passoit la nuit sous les armes dans la neige & la glace. Depuis le premier Officier jusqu'au dernier Soldat, tous souffroient également de la rigueur du froid, qui encore un coup étoit excessif. Il auroit falu avoir des corps de fer pour y résister, ayant pour surcroit de maux, la faim, le sommeil, & les Hussars à combatre. Ceux-ci n'avoient pas tardé à paroître. Dès le premier jour ils avoient attaqué la queue & le flanc de la colonne, faisant tous leurs efforts ponr pénétrer jusqu'au bagage du Maréchal, espérant de trouver l'ar-

gent qu'il emportoit de Prague; mais ils ne purent ſe rendre maîtres que de quelques chariots de peu de conſéquence. Après avoir marché quelque tems ſur la gauche, on prit à droite. Le 25. on fit deux marches forcées, & le 26. on arriva à Egra. Pendant toute la route le Maréchal ſe faiſoit tenir un traîneau tout prêt, pour pouvoir s'en ſervir en cas de beſoin, & ſe porter plus facilement & à découvert dans les endroits où ſa préſence feroit néceſſaire. Les douleurs d'un rhumatiſme qu'il ſoufroit alors ne lui permettoient pas de ſe tenir à cheval, & il étoit obligé de ſe faire traîner en caroſſe.

Il feroit difficile d'imaginer un plus affreux ſpectacle, que celui qui s'offroit ſur la route où cette Armée Françoiſe avoit paſſé: on y voyoit en pluſieurs endroits des pelotons de cent, de deux cens tans Soldats qu'Officiers, les uns morts de froid, les autres engourdis ou perclus de leurs membres. Le Maréchal avoit laiſſé auprès de chaque peloton un Trompette pour engager les Ennemis à ne pas refuſer à ceux qui vivoient encore les ſecours que l'humanité inſpire. Une Lettre du Maréchal même achévera de mettre le Lecteur pleinement au fait de cette mémorable retraite.

„ Mr. de Broglio, dit-il, m'a remis le commandement de l'Armée de Bohême le 27. „ Octobre, n'ayant affaire alors qu'à trois ou „ quatre mille Huſſars ou Pandoures: mais je „ n'ai pas joui longtems de cette liberté; car „ le Prince de Lobkowitz eſt arrivé à portée „ de Prague le 9. Novembre avec treize Régimens d'Infanterie, huit de Cuiraſſiers ou de „ Dra-

„ Dragons, des Croates & des Huffars ; ce qui „ joint à ce qui m'environnoit déjà, a formé „ un Corps de plus de vingt mille hommes. „ J'ai été obligé d'abandonner ma communi„ cation avec la Saxe, & de replier tous mes „ quartiers. J'avois mis à profit les jours de „ liberté, ayant remonté près de deux mille „ Cavaliers, Dragons ou Huffars, dans ce „ petit espace de tems ; ce qui m'a mis en „ état de tenir la campagne, de faire des four„ rages, & d'amaffer des fubftances. Je me „ fuis formé des attelages d'Artillerie & des „ caiffons pour les vivres. L'ordre du Roi „ étoit que je profitaffe de la premiére di„ verfion que feroit en ma faveur Mr. de „ Broglio, dès qu'il auroit pris le comman„ dement de l'Armée du Danube, pour ra„ mener ici l'Armée de Prague. J'ai donc „ travaillé à me mettre en état de pouvoir „ marcher d'un moment à l'autre ; afin que, „ fi par des contretems cette retraite deve„ noit impoffible, je puffe faire fubfifter tou„ te l'Armée dans Prague jufques au Prin„ tems, afin de donner tout le loifir à la „ Cour par la négociation, & à nos Armées „ par des coups de vigueur de nous déga„ ger. Cependant tout le mois de Novem„ bre s'eft paffé. J'ai enfin reçû deux ordres „ confécutifs de ramener l'Armée du Roi. „ Imaginez-vous, Monfieur, ce que c'eft que „ de fortir une Armée par deux portes d'une „ Ville auffi immenfe que Prague avec cinq ou „ fix mille chevaux d'équipage, des caiffons, „ & du pain pour douze jours, trente piéces „ de canon, tout l'attirail, toute la poudre,

„ les

„ les bales & outils, &c. y ayant autant
„ d'Espions sur mes démarches que d'habi-
„ tans; le Prince de Lobkowitz n'ayant
„ d'autre objet que de m'affamer d'une part,
„ & de m'empêcher de rejoindre nos autres
„ Armées & Places de l'autre; & ce qu'il y
„ a de pis, me trouvant actuellement perclus
„ de mon rhumatisme, & dans l'impossibilité
„ absolue de monter à cheval. J'ai mis en
„ œuvre toutes les ruses, précautions & in-
„ dustrie dont j'ai pu être capable, & suis
„ parvenu à sortir de Prague comme si j'al-
„ lois faire une expédition. J'ai dérobé vingt-
„ quatre heures pleines au Prince de Lobko-
„ witz, qui n'étoit qu'à cinq lieues de moi.
„ J'ai percé ses quartiers, & j'ai traversé dix
„ lieues de plaines, ayant à traîner tout l'em-
„ barras dont je viens de vous parler, avec
„ onze mille hommes de pied, & trois mille
„ deux cens cinquante chevaux, Mr. de Lob-
„ kowitz ayant huit mille chevaux & douze
„ mille hommes d'Infanterie. J'ai d'abord fait
„ une telle diligence, que je suis arrivé aux
„ défilés avant qu'il ait pu m'atteindre; & ce
„ qui a achevé le succès de l'entreprise, est
„ que je lui ai caché le chemin que j'avois ré-
„ solu de prendre; car il avoit fait occuper tous
„ les défilés, & rompre les ponts des deux
„ chemins ordinaires les plus fréquentés, dont
„ l'un va passer la Riviére d'Egra à Carlesbath
„ & de-là à Ellenbogen, &c. & l'autre plus à
„ gauche par Rakonitz, & tomber à côté de
„ Pilsen, & de-là sur Egra. Mes deux premiéres
„ marches ont semblé prendre ce second che-
„ min; mais j'en ai pris un qui perce entre les

„ deux

„ deux autres, où je n'ai trouvé que les obsta-
„ cles de la Nature, & je suis enfin arrivé ici
„ le deuxiéme jour sans échec, quoique j'aye
„ été continuellement harcelé des Hussars en
„ queue & sur les flancs. Je n'ai perdu que
„ ce qui n'a pu supporter la fatigue & la ri-
„ gueur inexprimable du froid, qui ont été
„ l'un & l'autre au-delà de toute expression.
„ Je crois même qu'il y a peu d'exemples
„ qu'une Armée Françoise ait essuyé rien
„ de pareil.

„ Je compte, à vue de pays, qu'il a péri sept
„ ou huit mille hommes, morts dans les neiges
„ ou restés hors d'état de pouvoir suivre; &
„ depuis trois jours que je suis ici, en voilà plus
„ de cinq cens que l'on porte à l'Hôpital avec
„ des pieds & des membres gelés. Il a falu
„ marcher autant de nuit que de jour; & com-
„ me le froid & la fatigue ont été communs,
„ les Officiers-Généraux n'ont pas été plus é-
„ pargnés que les autres. Les plus heureux
„ sont ceux qui en sont quites pour de gros
„ rhumes. Je suis de ce nombre avec la fiévre,
„ qui ne m'a pas quité depuis six jours; ce qui
„ joint à mes autres infirmités & à l'état d'é-
„ puisement excessif où je suis de longue main,
„ m'a mis totalement à bout. Le courage de
„ l'esprit a poussé ma machine au-delà de ses
„ forces, & je me trouve bien récompensé par
„ le succès d'une entreprise la plus difficile &
„ la plus périlleuse, & vu toutes les circons-
„ tances la plus importante pour le service du
„ Roi & le bien de la Cause commune. Je n'ai
„ été entamé nulle part. Je n'ai laissé que ce
„ qui est mort ou qui n'a pu suivre. J'ai brulé
„ les

„ les voitures de vivres ou munitions à mesu-
„ re qu'elles se sont rompues, en faisant distri-
„ buer les charges; mais mes trente Piéces de
„ canon sont ici, ainsi que tous les Corps de
„ l'Armée. Je les laisse ici reposer quelques
„ jours, après quoi je vais m'allonger dans le
„ Palatinat, où j'attendrai les ordres du Roi,
„ en réponse du Courier que j'ai dépêché à la
„ Cour pour apprendre mon arrivée.
„ Je dois ajoûter que pour assûrer le secret
„ de mon départ, faciliter ma premiére mar-
„ che, & pourvoir en même-tems à la conser-
„ vation d'un fort grand nombre de malades
„ que j'ai laissé dans les Hôpitaux de Prague,
„ j'y ai laissé une Garnison de tout ce qu'il y
„ avoit de convalescens, de malingres & d'in-
„ firmes qui n'auroient pu supporter les fati-
„ gues de la marche, avec instruction à celui
„ que j'y ai laissé pour y commander de ce
„ qu'il avoit à faire pour obtenir la meilleure
„ Capitulation qu'il lui seroit possible huit ou
„ dix jours après mon départ. C'est ce qui a
„ été exécuté. J'apprens par un Officier qu'il
„ vient de me dépêcher, qu'il a capitulé le
„ 26. & obtenu tous les honneurs de la Guer-
„ re, & qu'il sera conduit ici avec tout ce qui
„ sera en état de marcher aux frais de la Rei-
„ ne de Hongrie jusqu'en cette Place.

C'est ainsi que le Maréchal de Bellisle parloit au Comte de Seckendorff dans la Lettre qu'il lui écrivit d'Egra, & dont on vient de lire l'extrait.

Les Autrichiens, & entre autres le Général Festititz, faisoient monter dans leurs Lettres la perte que les François avoient faite dans

cette retraite, jusqu'à cinq mille; mais ils exagéroient, & il est vrai que le nombre des Officiers ou Soldats laissés en chemin étoit un peu plus grand que ne le croyoit Mr. de Bellile, & qu'il montoit bien à douze cens hommes, dont quatre cens furent trouvés roide morts de froid, les autres seulement engourdis & perclus. Il en échappa peu de ces derniers; les uns furent massacrés par les Hussars, les autres dépouillés jusqu'à la chemise, jettés sur de mauvais chariots de Paysan, dont la lenteur leur laissoit tout le tems de sentir la rigueur du froid, nuds & dénués de tout, conduits par des gens impitoyables, ils expiroient sur ces malheureuses voitures avant que d'arriver à un Village. On perdit à peine cinquante hommes dans les escarmouches qu'on eut en route avec les Hussars; mais en revanche grand nombre de Soldats & d'Officiers épuisés & gelés tombérent malades, & moururent à Egra & à Amberg; desorte qu'à tout compter, l'on peut bien dire que de toute cette Armée il n'en revint guére plus de huit mille hommes en France. Mais ce n'est pas dequoi il s'agit, on ne nie point que vingt mille François, & plus si l'on veut, n'ait péri en Bohême, mais il s'agit de savoir s'ils ont péri en lâches ou en braves gens. Si la retraite de Frauenberg, la défense de Prague, & enfin la marche de-là à Egra, sont de ces traits qui illustrent ou deshonorent une Nation, j'en fais juge tout Lecteur raisonnable & impartial. Ce qu'il y a d'étonnant, c'est qu'en tant de différens combats qui se sont donnés durant cette guerre de Bohême, les François n'ont perdu

du ni Drapeau, ni Etendard, ni Timballe, ni Canon; j'en excepte ceux que l'on a pris sur les Garnisons qu'on a contraintes à se rendre prisonniéres de guerre.

Le Prince de Lobkowitz, piqué d'avoir été trompé par le Maréchal de Bellisle, voulut d'abord courir après lui; mais, convaincu qu'il n'y avoit plus moyen de l'atteindre, il tourna sur Prague, dont il somma le Commandant, nommé Mr. de Chevert. Celui-ci répondit qu'il rendroit la Place, mais que ce ne seroit qu'à des conditions honorables. Il avoit environ six mille hommes, dont les deux tiers étoient malades; mais il menaçoit de mettre le feu à la Ville, & de s'ensévelir sous les ruines de Ratschin plutôt que de souscrire à une Capitulation honteuse.

Il avoit tout à craindre du courage d'un si brave homme, d'ailleurs l'Armée & l'Artillerie Françoise, les deux grands objets des Anglois & de la Cour de Vienne, n'étoient plus dans Prague. A quoi bon risquer le salut d'une telle Ville pour rien? On convint enfin de la Capitulation suivante.

„ I. Aucun des habitans, qui sont actuellement dans les Villes de Prague, ne seront recherchés ni inquiétés sous quelque prétexte que ce soit, pour le serment qu'ils ont pu faire, ou pour avoir servi l'Empereur & ses Alliés, y ayant été obligés par force."

„ *Accordé.*

„ II. Tous les Officiers de l'Etat-Major, les Officiers des Troupes autres que ceux de la Garnison Françoise, ou Impériaux & la Garnison, en l'état où elle se trouve ainsi que

„ tout ce qui en dépend au service de l'Empereur & de Sa Majesté Très-Chrétienne, „ sortiront avec armes & bagages & tous les „ honneurs de la Guerre, & ne feront sujets „ à aucun acte de represailles, de quelque „ nature qu'il puisse être, & sous quelque „ prétexte que ce soit.

„ *Ce qui est en état de marcher pourra sortir. Cela s'entend pour ce qui est de la Garnison.*

„ III. La Garnison emménera avec elle „ tous les effets appartenans tant à Sa Majesté Très-Chrétienne consistant en quarante „ pontons de cuivre sur hacquets de rechange, en dieux piéces de canon de fonte sur „ leurs affuts armés, en deux piéces aux armes de Baviére & du Comte de Thöring, „ & en quatre chariots d'Artillerie composés „ pour l'Infanterie.

„ *Les effets de toute espéce, appartenans aux Souverains, resteront à Prague. Ils seront consignés à l'Officier-Royal qui en aura commission.*

„ IV. La Garnison emménera pareillement „ avec elle tous les grains, farines, pain, biscuit, ustenciles de four & de magazins, & „ généralement tout ce qui en dépend, outre fourrage, foin, paille, avoine, orge ou „ seigle qui se trouvetont dans les magazins.

„ *On pourvoira à la subsistance de la Garnison pendant la marche, ainsi elle ne pourra toucher ni aux grains ni aux farines, &c. du magazin de Prague, lequel sera consigné de bonne foi.*

„ V. Elle emménera tous les équipages des-

„ trou-

„ troupes des deux Nations alliées & des Of-
„ ficiers, tant absens que présens ; leurs meu-
„ bles & effets, de quelque nature qu'ils soient
„ à eux appartenans, les armes déposées aux
„ magazins, les habillemens faits ou en ba-
„ lots, les harnois & équipages de chevaux
„ de toute nature, tant de Troupes de Guerre,
„ que de l'Artillerie & des Vivres, soit uni-
„ formes ou autres, sans aucune distinction.

„ *On ne touchera point aux équipages des Of-*
„ *ficiers ; mais on se promet qu'il n'y aura rien*
„ *d'autre mêlé parmi, qui ne soit en propriété*
„ *auxdits Officiers.*

„ VI. Tous les Papiers de la Caisse Militai-
„ re, ceux de l'Intendance, ceux des Com-
„ missaires de Guerre, ceux des Vivres, ceux
„ des Hôpitaux, & les Papiers de fournisse-
„ ment de la viande, sortiront pareillement,
„ sous la conduite de ceux qui en sont expres-
„ sément chargés.

„ *Accordé, moyenant une visitation, & qu'il*
„ *n'y ait rien d'entremêlé parmi, qui soit au*
„ *préjudice de la Reine, ou des Etats du Royau-*
„ *me de Bohême.*

„ VII. Il sera fourni des chariots en nom-
„ bre suffisant, attelés chacun de quatre che-
„ vaux, qui ne pourront être chargés de plus
„ de 12. à 1500. livres pesant pour le trans-
„ port de tous les effets appartenans aux Al-
„ liés, soit en munitions ou en équipages,
„ lesquels chariots seront conduits jusqu'aux
„ lieux ci-après convenus, sur les frontiéres
„ du Palatinat. Il sera de même fourni des
„ chevaux pour monter les Officiers, outre
„ ceux d'attelage qui seront nécessaires pour

 „ les

„ les voitures à eux appartenantes, afin de
„ porter leurs équipages ou effets jusqu'aux
„ lieux convenus.

„ *On s'engage au transport de ces équipages*
„ *pour les Officiers qui sortent actuellement avec*
„ *la Garnison, & on permet aux Officiers de se*
„ *pourvoir de chevaux pour leur argent.*

„ VIII. Il reste sur les remparts de la Ville de
„ Prague 6. piéces de canon de 24. livres de
„ balle, avec leurs affûts & armement, des-
„ quelles il y en a une hors de service; 3. pié-
„ ces de 12. montées sur leurs affûts, avec
„ leurs armemens; un affût de rechange de
„ 24. avec son armement complet; 2. mortiers
„ de 12. pouces de diamétre, avec leurs af-
„ fûts & armemens complets; 3. mortiers de
„ 10. pouces & 6. lignes, lesquelles neuf pié-
„ ces de canon susdites sont de fonte; cinq
„ mortiers aussi de fonte, avec leurs affûts
„ & armemens, & un affût de rechange d'u-
„ ne piéce de 24. le tout appartenant à Sa
„ Majesté le Roi de Pologne, sans que sous
„ quelque prétexte que ce soit elles puissent
„ être retenues; devant au surplus être ga-
„ ranti qu'il n'en sera fait aucune répétition
„ envers Sa Majesté Impériale & Sa Majesté
„ Très-Chrétienne.

„ *Cet article n'est point accordé, parce que*
„ *nous n'avons rien à démêler avec Sa Majesté le*
„ *Roi de Pologne Electeur de Saxe.*

„ IX. Il sera libre à tous les Officiers Im-
„ périaux ou François qui sont prisonniers de
„ guerre & sur leur parole à Prague de sortir
„ avec la Garnison, sans que cela change rien
„ à leur condition.

Accordé.

„ X.

„ X. Tous les Malades ou Bleſſés, Em-
„ ployés, Domeſtiques, ou autres, Impériaux
„ ou François, qui ſe trouveront dans les Hô-
„ pitaux établis, ou dans des maiſons particu-
„ liéres, feront & demeureront libres après
„ leur convaleſcence, & ils feront conduits
„ en toute ſûreté au lieu convenu, par la
„ même route qu'aura tenu la Garniſon, &
„ avec des Officiers de leur Nation. Il leur
„ ſera fourni les chevaux, chariots, ou voitu-
„ res en nombre ſuffiſant pour leur tranſport &
„ celui de leurs effets. La ſubſiſtance qui
„ leur eſt néceſſaire, leur ſera préparée &
„ fournie dans les lieux de leur route en pa-
„ yant de gré à gré.

„ *Tous les malades & ceux qui ne ſont point en*
„ *état de marcher avec la Garniſon, ſeront pri-*
„ *ſonniers de guerre, tant Officiers que Sol-*
„ *dats.*

„ XI. Il ne ſera point touché aux vivres, mé-
„ dicamens & autres proviſions de toute natu-
„ re, faites pour l'aprovisionnement & pour
„ l'entretien des malades & bleſſés, non plus
„ qu'à tous les Officiers, Commis principaux,
„ Employés & Domeſtiques, actuellement
„ propoſés pour en avoir ſoin. Il leur ſera
„ fourni au contraire, en payant, toutes les
„ choſes dont ils pourroient manquer & avoir
„ beſoin, juſqu'au tems de leur parfaite gué-
„ riſon & de leur départ, & juſqu'à ce qu'ils
„ ſoient rendus au lieu où ils doivent être
„ conduits en toute ſûreté, lequel aura été
„ convenu ſur la police du Commiſſaire des
„ Guerres François & autres Employés, aux-
„ quels toute liberté & ſûreté ſeront accordées

„ pour exercer leurs fonctions. Il leur sera
„ fourni des logemens pour y établir les ma-
„ lades convalescens, à mesure qu'ils seront
„ en état d'évacuer les Hôpitaux de la Ville.
„ La maison des Invalides est très-convena-
„ ble pour un pareil dépôt.

„ *On aura tout le soin imaginable des malades.*
„ *Les Chirurgiens & les Commissaires qu'on laissera*
„ *ra avec eux, n'auront qu'à s'adresser au Com-*
„ *missaire de Sa Majesté la Reine, pour avoir*
„ *tout ce dont ils auront besoin; ce qui sera ce-*
„ *pendant pour leur compte.*

„ XII. Il sera libre aux Officiers employés,
„ & à tous autres étant à la suite des trou-
„ pes, de faire des dépôts dans la Ville de
„ Prague, de tous les effets, agrêts de tou-
„ te nature, équipages, bagages & voitures,
„ qu'ils ne pourront amener avec eux, & les-
„ quels seront retirés dans une saison conve-
„ nable.

„ *Accordé, à leurs dépens. On laissera des*
„ *Commissaires pour régler le payement de tou-*
„ *tes les dettes vérifiées contractées par les Offi-*
„ *ciers.*

„ XIII. Les Officiers de l'Etat-Major, ceux
„ de la Garnison & autres, employés à la suite,
„ domestiques & tous autres encore, Impéri-
„ aux ou François, sortiront de Prague le 15.
„ Janvier, attendu la difficulté d'assembler les
„ choses nécessaires pour leur marche & le
„ transport de tous les effets. On tiendra la
„ route ci-après sur Egra, pendant laquelle il
„ sera fourni le logement, la paille, le bois. De
„ Horselitz à Béraun, où il y aura séjour. De
„ Zébrack à Mouth, & de-là à Rockizan, pour

„ se

,, se rendre à Pilsen, où il y aura aussi séjour. ,, Ensuite par Orleun, Miede, Czerlin & Plaua, ,, où il doit encore y avoir séjour. La dernière ,, route par Sandau à Egra. Il sera donné un ,, Officier avec une escorte, qui assurera ladite ,, Garnison & sa suite, les effets & équipages, ,, contre toutes hostilités. Et du jour de l'Acte ,, d'évacuation convenu, il sera libre à tous les ,, gens de la campagne d'apporter leurs den- ,, rées dans la Ville de Prague, sans être in- ,, quiétés en façon quelconque. De-même, ,, tous actes d'hostilité cesseront de part & ,, d'autre jusqu'à ce que la Garnison ait joint ,, l'Armée du Maréchal de Bellisle.

,, *On pourvoira immédiatement à un nombre ,, suffisant de chariots pour emmener les équipa- ,, ges. La Garnison sortira dès le 2. Janvier 1743.* ,, *Mais pour sûreté de ce Traité*, on fera l'éva- ,, cuation *de la Citadelle, ou du nouveau château* ,, *nommé Wischerad le* 28. *Décembre, & il sera* ,, *occupé par le Général Prince Picolomini, avec* ,, *un Bataillon & quatre Compagnies de Grena-* ,, *diers, sans cependant qu'aucun de ceux-là pas-* ,, *sent les portes pour entrer dans la Ville. Au* ,, *reste la Garnison sortira par la Porte appellée* ,, *de Stroboff*.

,, XIV. Les Troupes de la Reine ne pour- ,, ront entrer & prendre poste dans la Ville de ,, Prague, que six heures après que la Garnison ,, l'aura évacuée. Il ne sera pas permis non plus ,, à des particuliers, quoique ne formant pas de ,, troupe, d'y entrer avant ce terme. Il sera ,, laissé des Commissaires des Guerres & d'Ar- ,, tillerie qui feront les vérifications des effets

„ compris dans les états de munitions de la „ Place. Mr. de Chevert a les pouvoirs les „ plus étendus pour procurer le retour des ôta- „ ges qui ont été emmenés de Prague, & lequel „ ne sera différé, après la signature de l'Acte „ d'évacuation, qu'autant de tems qu'il fau- „ dra pour les traduire en toute sûreté dans la- „ dite Ville de Prague, lorsque la Garnison „ sera rendue hors du Royaume de Bohême.

„ *Il est très-peu important qu'après que la Gar-* „ *nison sera sortie, les Troupes de la Reine en-* „ *trent une ou six heures après; mais il est néces-* „ *saire que les Officiers & Commissaires de Sa Ma-* „ *jesté commandées pour faire les inventaires &* „ *recevoir les effets dans les magazins de guerre* „ *& de vivres, où tout sera fidélement consigné,* „ *entrent dans Prague le 30. de ce Mois,* jusqu'au- „ quel tems *on s'attend que rien de ce qui regar-* „ *de lesdits effets, dépendans de l'Artillerie, pon-* „ *tons ou vivres, ne sera aliéné ni détourné. La* „ *route de la marche sera ainsi que Mr. de Che-* „ *vert le souhaite, horsque la Garnison ne touche-* „ *ra point la Ville de Pilsen mais elle fera séjour* „ *en quelque endroit des environs. Toutes les* „ *hostilités cesseront, mais il ne sera permis à qui* „ *que ce soit d'apporter des denrées dans la Pla-* „ *ce avant l'évacuation. Mr. de Chevert aura* „ *la bonté de donner sa parole d'honneur pour* „ *le retour des ôtages de la Ville de Prague. Il* „ *aura aussi celle d'en donner avis au Maréchal* „ *de Bellisle, aussitôt qu'il sera sorti de Prague,* „ *afin que ce Général fasse relâcher les Seigneurs* „ *qui sont au nombre de ces ôtages.*

„ Madame la Comtesse de Baviére reste à „ Prague avec un fils au berceau. Sa naissance,

„ son

„ son âge, son état l'exemtent d'être compris
„ dans un Traité. Mr. le Prince de Lobkowitz
„ est prié de trouver bon qu'elle demeure libre
„ de partir, quand bon lui semblera, avec tou-
„ te sa suite, & sans aucune difficulté, & qu'au
„ surplus il lui soit donné toute assistance pour
„ le transport de ses équipages, avec escorte.
„ *Madame la Comtesse de Bavière sera respectée*
„ *de nos Troupes comme de celles de France, &*
„ *cette Dame prendra ses commodités, comme elle*
„ *le jugera à propos.*

DE CHEVERT, *Brigadier des Armées du Roi.*

Le Prince de LOBKOWITZ, *Feld-Maréchal.*

Mr. le Maréchal de Bellisle avoit pris, en sortant de Prague, la sage précaution d'emmener quarante ôtages des plus distingués des trois Etats, & des plus attachés à la Reine de Hongrie. Les principaux étoient le Comte Retschinski Grand-Prévôt du Chapitre de l'Eglise Cathédrale, le Pére Péter Recteur du Collége des Jésuites de la vieille Ville, le Pére Schindler Recteur du Collége de la Ville neuve, le Comte Philippe de Collowrath, le Comte de Pachta, le Comte de Wratislau, Mr. Grafenstein Assesseur du Tribunal du Grand-Bourgrave, Mrs. Agricola, Neuperg, Nell & Bruckholtz, Conseillers de la Chambre des Appels; le Banquier Sich, le Jouaillier Harthmann, le Chirurgien Kohler, le nommé Kretschmer Aubergiste de l'Auberge appellée *le Tonneau d'or*, & plusieurs autres avec deux Rabins & deux Banquiers Juifs. De ces quarante ôtages

il y en eut un qui périt de froid, quelques autres en furent dangereusement malades.

En arrivant à Egra plusieurs Soldats & Officiers moururent pour s'être trop tôt approchés du feu; d'autres devinrent prodigieusement enflés. Il falut couper des bras & des jambes à quelques-uns En un mot, on n'a jamais rien vu de plus affreux que les différens effets que produisirent sur ces troupes tant de souffrances & de fatigues. Plusieurs de ceux qui étoient arrivés sains & saufs à Egra, moururent de la fiévre chaude à Amberg, après un long & cruel délire qui tenoit de la rage.

Telle fut la fin du fameux Siége de Prague, pendant lequel les Assiégeans tirérent six mille coups de canon, & jettérent trois mille six cens bombes; siége qui couta bien de l'argent à la Reine de Hongrie, & qui fit un honneur que je ne crois pas que personne ose contester aux Troupes Françoises. Elles y perdirent beaucoup de braves gens, & ces vieilles Légions qui avoient traversé l'Allemagne, y furent presqu'entiérement fondues. Du côté des Autrichiens la perte ne fut pas petite, & ce siége leur couta près de dix mille hommes, sans qu'ils pussent venir à bout de faire une brêche tant soit peu passable, ni de joindre leurs paralléles. Cependant il faut convenir qu'ils se comportérent avec beaucoup de bravoure dans les différentes sorties que la Garnison fit sur eux, & il n'en faloit pas peu pour arrêter l'impétuosité d'un Ennemi audacieux, dont l'ardeur naturelle étoit considérablement augmentée par le désir d'échapper à la honte d'être faits prisonniers de

guerre.

guerre. Il n'y eut que les Malades qui se trouvérent en assez grand nombre à Prague, lors de la Capitulation, qui subissent cette dure loi. Dans la suite le nombre des Prisonniers François, y compris ceux qu'on avoit pris dans le Cercle de Léthoméritz, s'est trouvé monter à plus de douze mille; & malgre le Cartel qui avoit été conclu en Bohême entre les deux Nations, ils ont été envoyés en Hongrie, d'où quelques-uns se sont sauvés en Turquie, quelques autres sont morts de miséres, & le plus grand nombre a pris parti dans le peu de Troupes que l'on a laissées en Hongrie pour la garde de ce Royaume. Ces Prisonniers ont été souvent exposés à d'étranges incartades de la part de Mrs. les Hussars. Je me souviens à ce propos qu'étant à Olmutz, lorsque Mentzel y étoit avec sa femme, il invita à diner quelques Officiers du Régiment de la Fére qui avoient été pris dans le Cercle de Léthoméritz. Il me fit l'honneur de m'inviter aussi, & comme Mr. le Colonel n'entendoit pas la Langue Françoise, je leur servois d'interpréte à tous. Sur la fin du repas, Mentzel s'avisa de faire apporter quelques Croix de St. Louis, parmi lesquelles il y en avoit deux qui paroissoient avoir appartenu à quelques Commandeurs ou Grands-Croix. Après qu'il eut étalé ces trophées de sa bravoure, il demanda à ces Officiers, s'ils ne croyoient pas qu'il pût faire un Chevalier de St. Louis, sans être Roi de France. Ils lui répondirent d'un air dédaigneux, qu'il pouvoit faire ce qu'il voudroit. Sur cela Mentzel se leva, mit une de ces

Croix

Croix à un laquais craſſeux qui ſervoit à table, & lui dit qu'il le faiſoit Chevalier de St. Louis. Les Officiers en queſtion me firent entendre qu'ils étoient bien étonnés qu'on les invitât pour leur donner une mortification auſſi groſſiére, & pour les rendre témoins d'une ſcéne auſſi impertinente qu'incivile. J'ai cru devoir ajoûter ce dernier coup de crayon, pour achever le portrait d'un homme qui a fait tant de bruit, & pour faire comprendre le deſagrément qu'il y a d'être priſonnier.

Après la retraite totale des Troupes Françoiſes, tout fut tranquille dans Prague, excepté ceux qui avoient paru attachés à l'Empereur. On établit un tribunal contre ceux de ce parti, qui fut bientôt diſſipé, les principaux ayant d'abord été enlevés & menés en Hongrie. On défendit d'avoir aucun commerce ni avec les François ni avec les Impériaux. Le jeune Prince de Mansfeld, pour être venu chez le Grand-Bourgrave avec une cocarde blanche, reçut les plus cruels traitemens de la part d'un Lieutenant de Huſſars, qui s'excuſa ſur ce qu'il l'avoit pris pour un Officier François, quoique le Prince lui eût dit ſon nom.

Il ne reſtoit plus aux François dans toute la Bohême que la Forterefſe d'Egra, & il ne me reſte plus pour finir l'Hiſtoire de cette guerre, qu'à raconter quel fut le ſort de cette Place, & par occaſion quelques événemens remarquables arrivés durant le blocus d'Egra.

Le Prince de Lobkowitz avoit reçu ordre de quiter la Bohême & de s'approcher du Haut-Platinat avec ſon Armée, pour reſſerrer les François de ce côté-là, & leur couper la com-

communication avec Egra & Amberg. Ce Général exécuta cet ordre, & posta ses troupes le long du Naab jusqu'à Kyrn, ce qui en effet empêchoit les François d'être informés de ce qui se passoit à Egra ; tout ce qu'ils en savoient, c'est que le Général Festititz s'étoit répandu avec ses Hussars autour de la Place, & la tenoit bloquée de façon qu'il n'y entroit presque rien. La Garnison étoit foible, & elle manquoit de tout. Le Maréchal de Broglio résolut de la ravitailler, & d'y jetter des Troupes fraîches. Il fit partir sous Mr. du Cayla dix Bataillons & trente Escadrons avec un Convoi considérable de munitions de bouche destiné pour Egra. Mr. du Cayla força quelques postes du Prince de Lobkowitz, & arriva heureusement près d'Egra, où il fit entrer son Convoi & quatre Bataillons ; & après avoir retiré l'ancienne Garnison, il revint sur ses pas sans le moindre accident, les Hussars & les Cuirassiers s'étant retirés à son approche des postes qu'ils occupoient sur sa route.

Cet avantage fut bientôt effacé par ceux que le Prince Charles remporta d'abord après. Pour bien comprendre la conduite de ce Prince, il faut se figurer une partie des Troupes Françoises sous Mr. de Broglo Genéral en Chef postées au Nord du Danube, le Comte de Saxe commandant celles qui étoient depuis Weichs jusqu'à Stadt-Am-Hoff : l'autre partie au Midi, le long de l'Iser : le Prince de Conti avec douze mille hommes à Landau, le Feld-Maréchal de Seckendorff avec le gros des Bavarois à Landshut, & le Général Minuzzi avec le reste à Erblach pour couvrir Braunau. Entre Brau-

nau

nau & Landau eſt le Château de Griesbach, & un peu plus bas un Bourg nommé Pfarre-kirch. Les Autrichiens étoient maîtres du premier poſte; les François les en chaſſérent & y mirent une petite Garniſon. Le Partiſan La Croix étoit à Pfarrekirch avec ſa Compagnie Franche, & celles de du Moulin & Dulimont. Quelqu'Infanterie Françoiſe occupoit Eggenfeld & Thann. Tous ces poſtes n'étoient que pour aſſurer la communication avec le Corps du Général Minuzzi poſté avantageuſement près de Braunau, & pour favoriſer les ſecours qu'on devoit lui envoyer en cas d'attaque. Le Comte de Seckendorff connoiſſant la foibleſſe des Troupes qui occupoient ces petits poſtes, ne ceſſoit d'écrire aux Généraux François de les renforcer, leur prédiſant que lorſqu'ils y penſeroient le moins ces quartiers ſeroient enlevés, & Mr. de Minuzzi accablé par les forces ſupérieures de l'Ennemi. Tout cela ne ſervit de rien: les poſtes ne furent point renforcés, & les prédictions du Feld-Maréchal Impérial furent vérifiées. Un détachement de l'Armée du Prince Charles reprit Griesbach. De-là on marcha à Pfarrekirch, & on enleva le Capitaine La Croix, qui quoique ſurpris ſe défendit en vaillant homme; mais il falut céder au nombre, il fut bleſſé & pris avec tout ſon monde.

A cette nouvelle, les François abandonnérent Eggenfeld, Thann, & vinrent joindre le Prince de Conti, qui craignant que le Prince Charles ne marchât à Landau, abandonna ce poſte & ſe retira de l'autre côté de l'Iſer. Mais le Prince Charles n'avoit

d'autre but que d'accabler le Général Minuzzi, & l'ayant mis hors d'état de pouvoir être secouru, il marcha à lui, le força dans son poste avantageux, tailla en piéces tout ce qui fit quelque résistance, prit Minuzzi même prisonnier de guerre avec plusieurs autres Généraux Bavarois; en un mot il remporta une victoire complette & aisée, grace à la mauvaise conduite de Mr. de Broglio, qui jaloux & ennemi secret de Mr. de Seckendorff, ne fut pas fâché de lui préparer la mortification de voir les Autrichiens rentrer dans un Pays d'où le Feld-Maréchal Impérial les avoit si glorieusement chassés. Pour peu qu'il eût voulu agir de bonne foi, il n'auroit pas négligé de faire renforcer les postes en question, & de secourir efficacement le Comte Minuzzi.

Il allégua divers prétextes pour colorer son procédé, & s'aboucha même avec Mr. de Seckendorff, pour concerter les mesures les plus propres à arrêter les progrès du Prince Charles. Ils convinrent de se joindre & d'agir ensemble. Mais Mr. de Broglio ne fit pas assez de diligence, & non seulement le Prince Charles eut le tems de faire investir Braunau, où s'étoient retirés les débris de l'Armée de Minuzzi, mais aussi de prendre Bourghausen au-dessous de Braunau.

L'attention de ce Prince étoit de se mettre entre Mrs. de Broglio & de Seckendorff, afin d'achever de battre en détail les François & les Bavarois, comme il avoit déjà commencé à le faire. Dans cette vue il vint se poster

à Thann avec une partie de l'Armée, pendant que l'autre faisoit le siége de Braunau. De Thann il fit un gros détachement pour venir s'emparer de Dingelfing, poste important qui le rendoit maître de l'Iser. Les François y avoient une forte Garnison, & des ponts de communication.

Le Comte de Daun chargé de cette expédition s'approcha de Dingelfing avec environ neuf mille hommes, la plupart Croates & Pandoures. Il fit d'abord sommer le Marquis du Châtelet, qui commandoit dans ce poste, & qui répondit qu'il vouloit mériter l'estime de Mr. le Comte. Mr. Phelippes, Lieutenant-Général qui étoit aux environs de Dingelfing avec quatorze Bataillons & douze Escadrons, ne jugea pas à propos de se mesurer avec le Comte de Daun, & dès qu'il eut avis de son approche il passa de l'autre côté de la Riviére, où il s'arrêta pour favoriser la retraite de la Garnison au cas qu'elle ne pût se soutenir. Après quelque résistance, les Troupes de la Reine plantérent leurs échelles & emportérent la Place d'assaut. Tout fut d'abord passé au fil de l'épée, Bourgeois & Soldats. Les bombes avoient déjà embrasé une partie de la Ville, & le feu avoit dejà fait périr bien des innocens. La Garnison se sauva par les ponts qu'elle avoit sur l'Iser, & joignit Mr. Phelippes après avoir brulé & détruit ses ponts. Mr. de Daun eut bien de la peine à faire cesser le pillage & à éteindre le feu. De-là ce Géneral marcha à Landau qu'il prit de la même maniére, & qui fut traité

de-

de-même. La Garnison Françoise, que le Prince de Conti y avoit laissée en se retirant, se sauva après quelque résistance. Le feu prit à la Ville, on ne sait comment: les Autrichiens disent que ce furent les François qui l'y mirent en voulant détruire leur magazin, & les François prétendent que ce furent les Croates. Il seroit malaisé de décider lequel des deux parties a raison, je crois même qu'il est très-difficile, même à ceux qui ont été le plus à portée, de décider par qui est venu cet accident. Ce qu'il y a de sûr, c'est que beaucoup d'habitans périrent dans les flammes, & que le reste fut réduit à la derniére misére. Il n'est pas moins vrai que les Autrichiens faisoient courir plusieurs bruits desavantageux aux François pour les rendre odieux aux Bavarois, & augmenter la mesintelligence qui étoit entre les deux Nations. Ils avoient leurs raisons pour en user ainsi, & moi j'en ai de fort bonnes pour laisser au Lecteur la liberté de croire tout ce qu'il voudra.

Pendant que le Prince Charles poussoit si vivement les François & les Bavarois, l'Empereur étoit à Munich, où il étoit venu de Francfort, pour relever par sa présence le courage abattu de ses Peuples. A la nouvelle des progrès de ses Ennemis, ce Monarque ne se crut pas en sûreté. Il quita sa Capitale & sortit entiérement de son Electorat pour se rendre à Augsbourg, d'où les nouveaux progrès du Prince Charles les chassérent ensuite.

D'un autre côté la Reine de Hongrie se faisoit couronner Reine de Bohême à Prague, où elle apprit toutes ces bonnes nouvelles avec les sentimens qu'on peut s'imaginer.

Le Prince Charles se vit en fort peu de tems, non seulement maître de l'Inn & de l'Iser, mais encore du Naab, le Prince de Lobkowitz ayant obligé le Comte de Saxe à abandonner Amberg, Bourglenfeld, Régenstauff, Sadt-am Hoff, & à se replier vers le Danube.

Le Maréchal de Broglio se doutant bien que le dessein du Prince Charles étoit de passer ce Fleuve, avoit rassemblé la plus grande partie de ses forces, pour empêcher ce passage; le reste de ses troupes étoit le long de l'Iser, & faisoient mine de vouloir aussi défendre le passage de cette Riviére. Mais ils n'y réussirent pas; les Troupes de la Reine passérent l'Iser & le Danube sans la moindre résistance de la part des François, qui se retiroient d'un côté, & les Impériaux de l'autre.

Pendant que cela se passoit, le Maréchal de Noailles s'étoit approché du Mein, pour observer les Autrichiens, Anglois, Hannovriens & Hessois qui s'étoient avancés aux environs de Francfort, menaçant la Lorraine & la Baviére. Le dessein de Mr. de Noailles étoit de couvrir la Lorraine, & de favoriser le retour de Mr. de Broglio, qui, ayant fait savoir à la Cour qu'il ne pouvoit plus se soutenir en Baviére, avoit reçu ordre de revenir en France. Mr. de Noailles fit un Détache-

ment de douze mille hommes, sous les ordres de Mr. de Ségur, le même qui avoit rendu Lintz. Ce détachement traversa la Franconie & la Suabe, & se posta sur le Schellemberg, lieu fameux près de Donawerth. Les François fuyoient de tous côtés en Baviére devant les Autrichiens, & l'on ne peut nier que la mauvaise manœuvre de Mr. de Broglio n'en fût la principale cause. Sa négligence alla si loin, que l'Empereur le soupçonna d'avoir voulu sacrifier ses Troupes Bavaroises & ses Etats héréditaires aux motifs de haine & de jalousie qui l'animoient contre Mr. de Seckendorff. Mr. de Broglio n'a jamais eu une fort grande réputation: l'affaire de la Secchia, où par négligence il laissa égorger quatre mille hommes des meilleures troupes de France, cette affaire, dis-je, le rendit fameux: auparavant il n'étoit presque pas connu. Il avoit assez bien effacé le souvenir de cette funeste époque, par sa conduite en Bohême; mais celle qu'il tint en Baviére renouvella les anciennes idées, & tout le monde raisonnable convint que jamais Général n'avoit moins mérite d'être appellé *le Turenne de ce Siécle.* Je me flatte de n'être pas de ceux qui ne jugent du mérite d'un Capitaine, que par les succès qui accompagnent ses entreprises. Je laisse à part les événemens; je n'examine que les mesures & la conduite. C'est-là ce qui détermine l'estime ou le mépris que j'ai pour un Chef d'Armée. Tout bien considéré, il me paroît qu'il y a eu, ou beaucoup d'incapacité, ou beaucoup de mau-

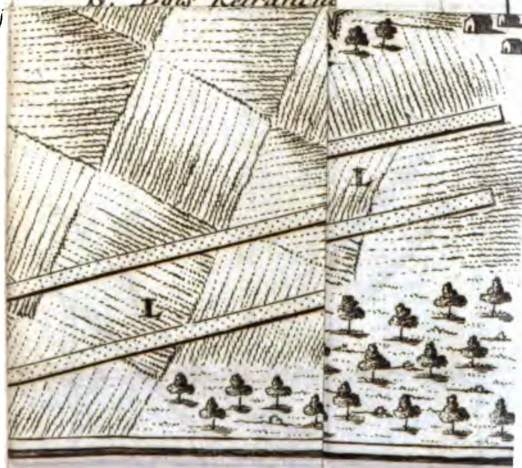
vaise-foi dans le fait de Mr. de Broglio pendant la campagne de 1743.

Ce Général se retiroit en hâte sous le canon d'Ingolstadt, d'où il se porta du côté de Donawerth, pendant que le Comte de Seckendorff alloit chercher chez les Cercles de l'Empire un asyle pour les tristes restes de l'Armée Impériale. Toute la Baviére retomba de-nouveau au pouvoir des Autrichiens. Ils prirent Deckendorff, Landshut, Braunau, Straubingen, Munich & Kelheim. Il ne restoit plus à l'Empereur qu'Ingolstadt & Donawerth avec le Château de Rothemberg. Ce Monarque ne se crut pas en sûreté à Augsbourg. Il en partit le 26. de Juin, & reprit la route de Francfort. Il apprit sur son chemin la nouvelle de la Bataille de Dettingen. Comme j'en sai des particularités que le Public ignore, & que j'en ai entendu faire des rélations très-différentes de celles qu'on a vues dans les Gazettes aux principaux Généraux Anglois, Autrichiens & Hannovriens, & qu'un des meilleurs Ingénieurs de l'Armée des Alliés m'en a fourni un plan exact, je m'arrêterai un moment pour en faire le récit, & donnerai en même tems une copie du plan.

L'Armée alliée étoit campée sur deux lignes sur la rive droite du Mein, & le Roi d'Angleterre qui y étoit arrivé depuis peu, avoit établi son quartier-général à Aschaffenbourg, Ville appartenant à l'Electeur de Mayence. Le terrain que l'Armée alliée occupoit, étoit resserré d'un côté par le Mein,

&

eg Courert d'une Redoute.
C. Camp des Hannorriens. D.s
F. Art. Hannorrienne. G.
L. Leur Arriere-garde. K lle.
M. Batteries des François
Environ de 30000 Homme les Ponts de
dans quel ordre ils Etoiembat.
is de quelque 1000. A. Caeur tomber
lliés.
chant de Prendre les Al
les Généraux François, de leur Armée.
lliée Campa aprés la B
S. Bois Retranche





& de l'autre par une chaîne de collines hautes & couvertes de bois. Cette Armée n'avoit point de magazin. Elle tiroit sa subsistance de la Franconie, & le Prince George de Hesse étoit près de Hanau avec un Corps de Troupes Hessoises & Hannovriennes pour favoriser le transport des vivres qui venoient de ce côté-là.

Le Maréchal de Noailles étoit de l'autre côté du Mein. Son Armée, pour le moins aussi forte & aussi belle que celle du Roi d'Angleterre, s'étendoit depuis Sélingestadt sur la gauche, jusqu'à un hameau au-dessous d'Aschaffenbourg sur la droite. Les deux Armées étoient séparées par le Mein. Les Anglois étoient maîtres du pont d'Aschaffenbourg couvert d'une redoute, & les François en avoient deux à Sélingestadt.

L'attention de Mr. de Noailles étoit d'affamer l'Armée Angloise. Pour cet effet il fit tirer un retranchement dans un Bois vis-à-vis d'Aschaffenbourg, ce qui rendit le pont de cette Ville inutile à l'Ennemi, & le masqua entiérement. Il posta un gros détachement à Miltenberg, Bourg situé à quelques lieues au-dessous d'Aschaffenbourg. Il mit quelques Compagnies dans le Village de Leider sur la gauche du Bois retranché, ses piquets étoient tout proche du Mein, & ses partis passant cette Riviére sur les ponts de Sélingestadt enlevoient tout ce qu'ils rencontroient. De cette maniére l'Armée Angloise ne tiroit presque plus de vivres de la Franconie, & ne pouvoit subsister dans la position où elle étoit.

Le Roi d'Angleterre, convaincu de la nécessité de chercher une situation plus favorable, assembla à Aschaffenbourg son Conseil de guerre. Tous les Généraux furent d'avis de décamper, & de s'approcher de Francfort. Là-dessus les ordres furent donnés pour marcher vers Hanau, où le Prince George étoit avec une partie des Hannovriens & les Hessois.

Mr. de Noailles avoit bien prévu que l'Ennemi prendroit ce parti, comme le seul propre à rémédier à la disette qui régnoit dans leur camp. Il forma là-dessus un des plus beaux plans dont on ait ouï parler depuis longtems, mais qui ne réussit pas par la présomtion & l'indocilité d'un de ses Généraux, qui gâta tout & sauva l'Armée Angloise du plus éminent danger où jamais Armée se soit trouvée; & si Mr. le Duc de Grammont eût exécuté les ordres qu'on lui avoit donnés, il est très-sûr que le Roi d'Angleterre étoit pris avec plus de douze mille hommes de ses Troupes. On en jugera par les choses que je vais raconter.

Mr. le Maréchal de Noailles, parfaitement instruit des mouvemens de l'Armée ennemie, avoit l'œil sur Aschaffenbourg; il ne vit pas plutôt que les Anglois l'abandonnoient, qu'il y envoya des troupes; en même tems il fit passer le Mein à cinq Brigades d'Infanterie sous les ordres du Duc de Grammont, à qui il ordonna de se poster dans le Village de Dettingen, & de n'en pas bouger jusqu'à ce qu'il l'en fît avertir. Il posta une Brigade d'Infanterie dans le Village de Groswelnitzheim. Six batteries de canon placés le long du Mein

ton-

tonnoient pendant ce tems-là sur l'Armée Angloise, qui n'avoit garde de pénétrer les mesures que le Général François prenoit contre elle, tant le terrain étoit propre à cacher tous ces mouvemens.

Le Village de Dettingen est partagé par un ruisseau qui coule des montagnes, & va se perdre dans le Mein. Ce ruisseau forme une espéce de ravin au-dessus du Village, & ses bords sont remplis d'arbres & de haies vives. On y arrive par un chemin creux, qui est un vrai coupe-gorge. L'Armée alliée défilant sur plusieurs colonnes ne pouvoit passer que par-là. Le Maréchal attentif à ses mouvemens, n'attendoit que le moment où l'avant-garde & la premiére colonne se trouveroient engagées dans ce chemin, & en-deçà du ruisseau, pour donner ordre à Mr. de Grammont de sortir de son poste, & de se placer entre la colonne & le ruisseau pour l'attaquer à dos, pendant que la Maison du Roi & toute la Cavalerie avec le gros de l'Infanterie, qui occupoient la plaine entre le Village de Dettingen & un Bois sur la gauche, la chargeroient en front; & pour que les autres colonnes ne pussent pas venir au secours de celle-là, il ne cessoit de les faire foudroyer par son canon, qui causoit beaucoup de desordre dans les troupes des Alliés; car jamais canon ne fut peut-être mieux servi que celui des François le fut cette fois-là; & plusieurs Officiers de distinction eurent les bras & les jambes emportées, sans compter des rangs entiers de Soldats qui furent écrasés. Outre cela, Mr. de Noailles faisoit marcher

cher quelques Brigades pour renforcer les troupes qu'il avoit mises dans Aschaffenbourg, & elles devoient s'avancer sur les derriéres de l'Ennemi pour escarmoucher & l'amuser, pendant qu'on frapperoit le grand coup que le Maréchal méditoit.

Il ne s'agissoit pas de moins que de prendre le Roi d'Angleterre, qui étoit à la tête de la premiére colonne, & de lui enlever dix à douze mille hommes d'un seul coup de filet. Les mesures étoient si justes, que le succès en paroissoit infaillible. Qui croiroit que l'imprudente vivacité, pour ne pas dire l'étourderie d'un seul homme, ait rendu inutiles des précautions si sages & si bien compassées? Cependant la chose est décidée, & j'ai vu des Généraux Anglois & Allemans boire à la santé de Mr. de Grammont pour avoir sauvé leur Armée par sa manœuvre. Ce Seigneur, qui commandoit les Gardes Françoises, ne fut pas plutôt arrivé à son poste, que sans se souvenir des ordres de son Général, il passa le ravin, & son exemple entraîna la Cavalerie de la Maison du Roi, & quelques Régimens de Cavalerie.

Le tems que ces troupes mirent à faire ce mouvement, les embarras qu'elles trouvérent dans leur passage, tout cela donna à l'Ennemi le loisir de se mettre en ordre. Il ne faut pas beaucoup de tems pour ranger sur plusieurs lignes une Armée qui marche en grosses colonnes serrées. On fut bientôt prêt à recevoir les François, qui venoient un peu en desordre à cause de la difficulté du terrain.

Le Maréchal de Noailles étoit de l'autre côté du Mein, où il alloit donner ses derniers ordres, pour faire renforcer le poste d'Aschaffenbourg, lorsqu'il apprit la manœuvre de Mr. de Grammont. Il en fut au désespoir, mais il n'y avoit plus moyen d'y remédier. Le dessein étoit éventé, le ravin passé, & il faloit vaincre ou périr. Il ne pensa plus qu'à faire soutenir Mr. de Grammont. Pour cet effet il se porta près de Dettingen, & ordonna au reste des troupes d'avancer. Le terrain qui, sans ce contre-tems, auroit dû être favorable aux François, leur devint desavantageux. Leur Artillerie même, si avantageusement postée, leur fut inutile dès le moment qu'on se mêla; car comme elle ne pouvoit tirer que sur les flancs de l'Ennemi, ces coups auroient pu porter aussi-bien sur les François que sur les Alliés. Ils ne tirérent guére pendant le combat qu'avec quatre petites piéces qui fermoient leur aile droite, comme on le peut voir sur le Plan. L'Artillerie des Alliés au-contraire fut placée avantageusement sur le front de la Bataille. Un vent de Sud-Est qui soufloit portoit la fumée dans les yeux des François, & une batterie, qui fut placée sur une hauteur à l'endroit marqué I sur le Plan, foudroya la gauche de l'Armée Françoise, & causa une perte effroyable.

Du premier choc, la Maison du Roi renversa la premiére & la seconde ligne de la Cavalerie Angloise, & l'auroit entiérement défaite, si l'Infanterie avoit eu le même succès: mais après avoir essuyé, sans tirer un coup

de

de fusil, trois décharges de canon & de mousquetterie dans un terrain serré & inégal, les Gardes Françoises lâchérent le pied, & gagnérent le bord du Mein. On les poussa sans leur donner le tems de se reconnoître. Ils se jettérent dans la Riviére & la passérent à la nâge, non sans perdre beaucoup de monde, les uns noyés, les autres canardés à coups de mousquet. Le reste de l'Infanterie fit ferme encore quelque tems. Mais les Alliés ayant percé par le vuide que la fuite du Régiment des Gardes venoient de faire, repoussérent quelques Régimens ennemis qui s'étoient coulés le long du Mein pour les prendre en flanc, & tombérent eux-mêmes sur le flanc droit de l'Ennemi. L'Infanterie Françoise & une partie de la Cavalerie, commença à reculer, & à se battre en retraite du côté du ravin, qu'elle repassa à la faveur des charges que faisoit la Maison du Roi. Cette vaillante Troupe n'a peut-être jamais paru avec plus d'éclat que dans cette funeste journée. Exposée à un feu violent d'artillerie & de mouquetterie, qui la prenoit en front & en flanc, & à la faveur duquel la Cavalerie Angloise s'étoit ralliée, elle ne cessa de combattre, quoiqu'abandonnée de l'Infanterie & d'une partie de la Cavalerie. Elle revint plus de six fois à la charge, avec une intrépidité digne de sa réputation. Mais tout cela ne servit qu'à augmenter le nombre des morts: Il falut des ordres réitérés du Général pour les obliger à se retirer, & ils firent fort bien d'obéir; car ils étoient sur le point d'être

d'être enveloppés, & il falut se faire jour au-travers de plusieurs Bataillons & Escadrons, au milieu desquels ils se trouvérent insensiblement.

Les Gardes-du-corps, les Gendarmes, les Chevaux-Légers, les Mousquetaires & les Grenadiers à cheval, souffrirent infiniment du canon pointé sur la montagne, lequel portoit dans le flanc de l'aile gauche de l'Armée Françoise. Ils se retirérent après quatre heures de combat, & après avoir fait des prodiges de valeur. Ils repassérent le ruisseau en bon ordre, & firent encore ferme sur une hauteur; mais Mr. de Noailles leur ordonna de repasser le Mein, ce qu'ils firent sans qu'on osât s'y opposer, tant leur contenance étoit encore fiére.

Cette Bataille ne décida de rien. La perte fut égale, & quoique les Alliés restassent maîtres du champ de bataille, ils l'abandonnérent le moment d'après, & avec tant de hâte, qu'ils y laissérent tous leurs blessés, qu'ils recommandérent aux soins de Mr. de Noailles. Les François prirent une Piéce de canon, quatre Etendars & six Drapeaux; mais en revanche la Maison du Roi perdit deux Etendars, ce qui ne lui étoit encore jamais arrivé. Du côté des Alliés le Général Clayton fut tué, le Duc de Cumberland blessé d'un coup de feu à la jambe, & le Duc d'Aremberg à la poitrine. Le Général Monroy & son fils eurent la jambe cassée d'un même coup de canon. Les principaux tués & blessés des François étoient, le Duc de la Rochechou-

chouart, les Marquis de Fleuri & de Sabran tués; le Prince de Dombes, le Comte d'Eu, les Ducs d'Ayen, d'Harcourt & de Bouflers blessés. Une quantité prodigieuse de Gardes-du-corps, Gendarmes, Chevaux-Légers, Mousquetaires, d'Officiers-aux-Gardes & du Régiment du Roi tués ou blessés. Les Anglois firent beaucoup de réjouïssances pour cette prétendue victoire. Le peuple de Londres se livra à des excès de joie qui tenoient de l'extravagance, mais au fond l'avantage se réduisoit à avoir échappé à un danger évident Et.

> L'inexépérience indocile
> Du compagnon de Paul-Emile
> Fit tout le succès d'Annibal.

Pendant que cela se passoit sur le Mein, Mr. de Broglio arrivoit aux environs de Donawerth, où le Comte de Segur l'attendoit. De-là traversant la Suabe & la Franconie, il gagnoit à grands pas les bords du Rhin, poursuivi sans relâche par des troupes légéres du Prince Charles. Enfin il eut le bonheur de passer le Rhin & de se mettre en sûreté, non sans qu'il en coutât bien des équipages. Tous ceux du Marquis de Rosen furent pillés, de-même que ceux de Mr. le Prince de Guise & de Mr. de Monconseil. Deux cens Grenadiers & Dragons qui les escortoient, furent hachés en piéces entre Halle & Oeringen dans le Comté de Holac.

Le Prince Charles suivoit cette Armée sans pouvoir l'atteindre. Il avoit laissé un Corps


RA,
Plan du Blocus
Reine de
Loer
en Berg
Fléche.
t les
stes
Freinitz
de Carlsbath

Co

plein

pouvo

le douze à quinze mille hommes ſous le Général Berenklau pour réduire Ingolſtadt, Place conſidérable qui pouvoit faire une longue réſiſtance, & que Berenklau n'auroit jamais priſe avec ſi peu de monde, ſi le Commandant avoit fait ſon devoir. Ce Commandant étoit Mr. de Grandville, vieux homme à demi imbécile, & qui n'avoit d'autre mérite que d'être beaufrére de Mr. de Broglio. Digne Lieutenant d'un tel Chef, il rendit la Place au bout de quatre ſemaines à une Armée de Pandoures. Ainſi finit la guerre de Baviére. L'Armée de l'Empereur prit le parti de la neutralité, & le Prince Charles fit de vains efforts pour établir le théatre de la guerre de Baviére.

Cependant la Ville d'Egra étoit toujours bloquée, & les troupes qui formoient le blocus n'avoient fait que changer de Général, & au-lieu de Feſtititz, c'étoit le Général Comte de Collowrath qui les commandoit. Je ne dirai rien ici de la poſition des poſtes du blocus, ni des ouvrages que la Garniſon avoit ajoûtés aux anciens; on peut voir tout cela le Plan que je donne ici, & que j'ai le-...-même ſur les lieux.

...uaition de bouche que Mr. du Cay-...ro... s dans Egra, commencérent ...érablement dès le mois de ...on paſſa tout ce mois-là ... viande, & les Soldats ...nger les chats & les ...ngé les chevaux. Le ... qui eſt un Seigneur plein

de douze à quinze mille hommes sous le Général Berenklau pour réduire Ingolstadt, Place considérable qui pouvoit faire une longue résistance, & que Berenklau n'auroit jamais prise avec si peu de monde, si le Commandant avoit fait son devoir. Ce Commandant étoit Mr. de Grandville, vieux homme à demi imbécile, & qui n'avoit d'autre mérite que d'être beaufrére de Mr. de Broglio. Digne Lieutenant d'un tel Chef, il rendit la Place au bout de quatre semaines à une Armée de Pandoures. Ainsi finit la guerre de Baviére. L'Armée de l'Empereur prit le parti de la neutralité, & le Prince Charles fit de vains efforts pour établir le théatre de la guerre de Baviére.

Cependant la Ville d'Egra étoit toujours bloquée, & les troupes qui formoient le blocus n'avoient fait que changer de Général, & au-lieu de Festititz, c'étoit le Général Comte de Collowrath qui les commandoit. Je ne dirai rien ici de la position des postes du blocus, ni des ouvrages que la Garnison avoit ajoûtés aux anciens; on peut voir tout cela dans le Plan que je donne ici, & que j'ai levé moi-même sur les lieux.

Les munitions de bouche que Mr. du Cayla avoit introduites dans Egra, commencérent à diminuer considérablement dès le mois de Juillet. La Garnison passa tout ce mois-là sans pouvoir avoir de viande, & les Soldats étoient réduits à manger les chats & les chiens, après avoir mangé les chevaux. Le Comte de Collowrath, qui est un Seigneur

plein

plein de bonté & de politesse, envoyoit quelquefois un veau à Mr. d'Hérouville Commandant de la Place, & à Mr. le Comte de Lannion Colonel du Régiment de Médoc. On ne se faisoit pas grand mal de part ni d'autre. La Garnison auroit voulu être assiégée dans les formes; mais la Reine de Hongrie ne vouloit pas qu'on leur fît cet honneur, & prétendoit qu'on les fît prisonniers de guerre sans qu'on les honorât d'un coup de canon. Les François regardant cela comme un grand affront, aimoient mieux tout souffrir que de se rendre de cette maniére. Mr. Desalleurs, instruit du triste état de cette Garnison par un Capitaine au Régiment de Bourgogne nommé *La Morlière*, qui étoit sorti de la Place résolu de se faire tuer, ou de passer en Saxe, Mr. Desalleurs, dis-je, entreprit de faire entrer un Convoi de cinquante bœufs avec quelques autres provisions dans la Place, & par le moyen d'un Déserteur à qui on promit sa grace, il écrivit au Commandant ce qu'il devoit faire pour recevoir ce Convoi, qu'il fit conduire par le Sr. Boutet son Sécretaire jusques sur les frontiéres de Bohême. Le jour fixé, le Gouverneur avoit fait un gros détachement qui devoit s'avancer sur la frontiére ponr recevoir le Convoi & l'amener. Mais tout cela fut inutile, le Détachement fut obligé de rentrer sans avoir vu de Convoi. Les Hussars en avoient eu le vent, & l'avoient été enlever avant qu'il fût hors de la Saxe, sans se soucier de la neutralité de cet Electorat. Le Sécretaire fut pris, & faillit

lit à être massacré, pour une montre d'or qu'il avoit & que les Hussars se disputoient.

Ce coup ayant manqué, la Garnison d'Egra se trouva à la derniére extrémité. Les Soldats étoient obligés de sortir en cachette pour aller chercher des raves dans la terre aux environs de la Place. Les Croates les surprenoient & les massacroient, mais la faim les pressoit trop pour qu'ils en devinssent plus sages. Les Habitans sortoient en foule de la Place, & dès le mois d'Août il n'en restoit pas deux cens. Comme ils avoient emporté avec eux tout l'argent qu'ils avoient pu, la Garnison se trouva bientôt sans petite monnoye. Cela obligea le Gouverneur à faire battre des demi-sous d'étaim. J'en donne ici la figure.





Ils servoient pour payer le Soldat, & pour acheter le peu que les Paysans se hazardoient d'apporter, & qu'ils vendoient à un prix exorbitant, lorsqu'ils réussissoient à le faire parvenir dans la Place.

Enfin, après avoir souffert trois mois de suite la plus cruelle famine, cette brave Garnison fut obligée de se rendre prisonniére le 7. de Septembre 1743.

C'étoit un triste objet à voir que cette

Garnison. Les Officiers & les Soldats ressembloient plutôt à des ombres qu'à des corps, tant ils étoient maigres & décharnés. Lorsqu'on les eut desarmés, on les vit courir en foule vers leurs Drapeaux que les Autrichiens avoient saisis. Ils les baisoient les larmes aux yeux. Quelques-uns marchoient sur leurs armes qui étoient à terre, & les brisoient de rage & de douleur. On les fit sortir de la Place, & on les dispersa dans le cœur de la Bohême.

Les Régimens qui composoient cette Garnison étoient celui de Médoc, un Bataillon de Limousin, le Régiment de Bourgogne, & celui de Ponthieu. Les principaux Officiers étoient Mr. d'Hérouville Lieutenant-Général des Armées du Roi, & Commandant de la Place. Mr. le Comte de Claviére Brigadier & Lieutenant-Colonel du Régiment d'Enguien. Mr. le Comte de Lannion, Colonel du Régiment de Médoc, Mr. Palchet Lieutenant-de-Roi, Lieutenant-Colonel au Régiment de Luxembourg, Mr. de Mondose Major de la Place, Capitaine au même Régiment, de Landonniére Aide-Major, & Capitaine au Régiment de Piémont, Mr. de Monge Ingénieur en Chef & Brigadier.

Je dois avertir le Lecteur qu'il est faux que la Garnison d'Egra ait voulu se faire jour au travers du blocus, & que le Commandant ait menacé de mettre le feu à la Ville & de se retirer dans les ouvrages; cela n'est pas même dans la vraisemblance. La mort de Mr. d'Hérouville que le Gazetier de Cologne a tué pendant qu'il se portoit bien, pour être plus vraisemblable n'en est pas moins un conte fait à plaisir.

Là

La prise d'Egra mit fin à la guerre de Boême qui duroit depuis deux ans, & qui a été féconde en événemens remarquables pour le peu de tems qu'elle a duré.

F I N.



